This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492301

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1905-1906

CLVI^e ANNÉE

6^e SÉRIE - TOME III

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

1906

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

HENRI DE TOURVILLE

1842-1903

UNIV. OF MICH.

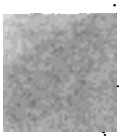

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1905-1906

CLVI[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME III

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1906

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 1906

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL LE JOINDRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Une des prérogatives les plus précieuses de votre compagnie est celle que la libéralité de généreux bienfaiteurs permet d'exercer à l'égard des actes de dévouement. Pour répondre aux intentions multiples qui régissent l'attribution des divers prix que vous avez mission de décerner, vous avez à découvrir des mérites qui sont d'autant plus grands que la condition des personnes qui les présentent est plus modeste. Faut-il ajouter que ces mérites, qui s'ignorent souvent eux-mêmes, se dérobent presque à votre recherche ? Néanmoins, constatation bien réconfortante, les candidats dont vous arrivez à réunir les titres sont toujours nombreux et il vous faut établir une véritable sélection pour répartir vos récompenses.

Aussi semble-t-il qu'afin de répondre à votre secret désir de disposer de ressources encore plus étendues pour encourager le bien, les donateurs s'ingénient à multiplier les fondations et à en varier l'objet. Grâce à eux, vous avez, cette année, à choisir les titulaires de nouveaux prix qui vous permettront d'honorer, dans une plus grande mesure que par le passé, les manifestations de la vertu. Vertu est bien pris ici dans son acception la plus large ; c'est, ainsi que l'indique l'étymologie, le plein épanouissement moral de l'être supérieur auquel la langue latine a donné le nom de *vir*.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter traitera d'abord des actes de dévouement accomplis dans la famille, dévouement maternel et piété filiale. Il se terminera par le détail de ceux qui n'ont pas la famille pour cadre obligatoire.

Permettez-moi, Messieurs, avant d'aborder cet exposé, de vous dire combien je suis heureux qu'une semblable mission constitue la première tâche que j'aie à remplir à l'Académie. Si la tâche est élevée, en effet, et digne d'être confiée à de plus qualifiés que moi, elle me vient par contre singulièrement en aide aujourd'hui, où vous voulez bien confirmer officiellement mon entrée dans votre compagnie. J'espère ainsi que votre attention, justement sollicitée par les mérites que vous avez à couronner, s'y attachera exclusivement, et que vous serez moins tentés de peser les trop modestes titres de votre nouveau confrère à figurer parmi vous.

En m'admettant comme membre titulaire, vous m'avez fait un honneur insigne dont je sens vivement le prix. Ma carrière m'avait peu préparé aux travaux dont s'illustre l'Académie ; aussi n'aurais-je pas conçu l'ambition d'y siéger, si vous n'aviez de tout temps réservé votre accueil à des représentants de l'armée, officiers en activité ou retirés du service. C'est donc de cette tradition patriotique que j'ai cherché à bénéficier ; c'est elle seule qui a pu inspirer votre choix, pour lequel je vous prie d'agréer de nouveau mes sentiments de profonde reconnaissance.

Je reviens maintenant à l'objet du rapport que vous avez bien voulu me confier.

I

La fondation Jules Gouy met annuellement une somme de 600 fr. à votre disposition, pour récompenser le dévouement maternel. Elle a été partagée entre Mmes Racadot, Lutz, Million et Mutelet ; un prix de 200 fr. est attribué à la première, un prix de 150 fr. à chacune des deux suivantes, la dernière en reçoit un de 100 fr.

Mme Racadot (1) est veuve depuis le mois de janvier 1902. Son mari, excellent sujet, employé depuis vingt et un ans comme charretier à la verrerie Daum, s'est

1. 119, rue du Faubourg-Saint-Georges.

noyé accidentellement, laissant à la malheureuse femme la charge de subvenir à l'entretien et à l'éducation de huit enfants âgés de treize ans à deux ans.

L'aînée des enfants, une fille, a fait son apprentissage à l'école ménagère du bureau de bienfaisance, y est devenue monitrice, puis est entrée dans un atelier de couture ; elle s'est mariée l'année dernière. Le fils, qui vient ensuite, est apprenti graveur à la verrerie et suit le cours de l'école des beaux-arts. La seconde fille, apprentie du bureau de bienfaisance, est employée chez une couturière. Les cinq autres enfants vont encore à l'école.

Bien que le grand-père de ces enfants, établi dans les Vosges, et un oncle paternel, laitier à Saulxures, en aient pris momentanément trois chez eux, la tâche de Mme Racadot n'en est pas moins restée très lourde ; les soins à donner à son ménage, d'ailleurs très bien tenu, ne lui permettent de s'employer que comme *débarrasseuse ;* aussi son gain est-il fort modeste. Sa situation a déjà été signalée, à plusieurs reprises, à l'Académie, et ceux de vos confrères qui l'ont visitée sont d'accord pour reconnaître que cette mère de famille se voue tout entière à son rôle et avec succès.

Mme Lutz (1), originaire de l'Alsace, habite Nancy depuis longtemps. Son mari, ouvrier en chaussures, a été emporté par une méningite en 1900 ; elle est ainsi restée veuve avec cinq enfants, dont l'aîné avait onze ans et le plus jeune à peine vingt et un mois.

1. 9-11, rue Vayringe.

Avec un courage remarquable et souvent supérieur à ses forces, Mme Lutz s'est mise à l'œuvre ; le début a été particulièrement rude, en raison des maladies qui avaient facilement prise sur une nature déjà débilitée par le chagrin, les soucis, la fatigue et la misère. Ses mains crevassées gardent encore la trace d'un eczéma dont elle fut tout d'abord atteinte et que suivit, un an après, une pneumonie.

La pauvre femme ne connut pas de défaillance ; debout de très grand matin, prolongeant tard sa veillée, elle n'avait que le souci d'assurer à ses chers enfants, en même temps que le pain de chaque jour, une bonne éducation, honnête et chrétienne. Sur les cinq, deux petits garçons ont pu être placés à l'hospice Saint-Stanislas; ils y donnent toute satisfaction, et leur mère, qui a dû se séparer d'eux avec regret, continue à les suivre avec une tendre sollicitude, dans les limites que permet le règlement de la maison. L'aînée des filles, bonne ouvrière, est placée comme femme de chambre, tandis que ses deux sœurs suivent, l'une, les cours de l'école ménagère, l'autre, ceux de l'école du faubourg des Trois-Maisons ; le patronage paroissial du faubourg voit ces deux dernières assidues à ses séances du jeudi et du dimanche, où elles se font remarquer par leur bonne tenue.

Mme Lutz, dont toutes les personnes qui l'emploient font le plus grand cas, ne dispose, pour satisfaire à ses obligations, que de bien faibles ressources. En dehors de ce que lui alloue le bureau de bienfaisance ou de l'aide qu'elle reçoit quelquefois de personnes charitables, elle n'a que le produit de ses journées de tra-

vail, dont le salaire dépasse rarement 1 fr. et lui est parfois inférieur.

La disparition du chef de famille est, comme vous venez de le voir, un coup redoutable ; mais combien l'épreuve est plus angoissante, lorsque la mère est en même temps frappée par la maladie ou par la mort. Tout soutien manque alors aux malheureux enfants, et si celle qui assume le rôle de la mère et la remplace y est moins préparée par la nature, son dévouement n'en est que plus touchant et plus méritoire. Tel est le cas de Mlle Million, devenue vraiment la mère de ses frères et sœurs; aussi a-t-elle été admise, sans hésiter, à participer au prix réservé pour le dévouement maternel.

Mlle Clémentine Million[1] n'avait pas encore terminé sa dix-huitième année, lorsque en février 1900, son père, brave Alsacien, ancien soldat de la légion étrangère, mourut. Elle était l'aînée de sept enfants; les âges des plus jeunes s'échelonnaient entre quatorze ans et trois ans. Sa mère vivait encore, il est vrai; mais, estropiée et infirme, elle suffisait à peine aux soins du ménage et constituait plutôt une charge; elle succombait d'ailleurs elle-même, dès le début de 1905. Dans cette douloureuse situation, la seule ressource assurée provenait des journées de repasseuse de Mlle Clémentine. Celle-ci, aidée seulement de quelques secours du bureau de bienfaisance, s'imposa la tâche écrasante de subvenir aux besoins de tous les

1. 61, rue Oberlin.

siens; fière de cette tâche, elle refusa même de confier sa plus jeune sœur à une voisine qui lui proposait de s'en charger.

Au moment où Mme Million mourait, deux des enfants, un fils devenu ouvrier ferblantier et une fille travaillant avec sa sœur aînée à la blanchisserie du pont de Malzéville, commençaient à gagner un peu d'argent. La troisième fille, de santé délicate, faisait quelques ouvrages et veillait surtout au ménage. Quant aux autres enfants, ils sont encore en apprentissage ou à l'école ; la dernière fille, qui n'a que neuf ans, trouve moyen d'aller, entre les heures de classe, chez un propriétaire du voisinage, garder l'enfant de celui-ci, âgé de six ans.

La partie la plus ardue de la tâche de Mlle Million était donc accomplie, vous voyez avec quel succès, lorsque au mois de septembre dernier elle consentit à épouser M. Becker, employé également à la blanchisserie. M. Becker, au courant de la situation, a promis d'aider sa femme à remplir la noble mission dont elle s'est si bien acquittée jusqu'à présent. Cette intéressante famille continue à vivre dans la même union et Mme Becker mènera à bonne fin, nous en sommes convaincu, l'œuvre de Mlle Million.

Restée veuve avec un fils de douze ans et une fille de cinq ans, Mme Mutelet(1) a eu depuis huit ans à surmonter de réelles difficultés. Si sa fille, qui suit les cours de l'école Drouot, où elle est demi-pensionnaire,

1. 16, rue Verlaine.

ne lui a pas imposé de charge spéciale, elle a eu par contre à assurer l'entretien de son fils, pauvre garçon qui, atteint par une fièvre typhoïde, à l'âge de huit ans, a perdu une partie de ses facultés intellectuelles et n'a pas même pu apprendre à lire. Bien qu'il ait un caractère doux et rangé et soit en état d'exécuter quelques travaux de manœuvre maigrement rétribués, il n'apporte pas à sa mère le soutien qu'elle serait en droit d'attendre d'un homme de vingt ans.

Ce soutien serait cependant bien utile à Mme Mutelet, dont la santé laisse beaucoup à désirer et qui a même dû subir une très grave opération. Elle n'en continue pas moins son existence pénible; levée de bonne heure pour balayer des trottoirs, elle s'emploie ensuite le reste de la journée comme lessiveuse ou femme de ménage et subvient ainsi à ses besoins et à ceux de ses enfants.

II

Le prix de piété filiale Jules Gouy, d'une valeur de 600 fr., a été également réparti entre Mlles Homehr, Pivois et Bonnardot, qui reçoivent chacune une récompense de 200 fr.

La famille Homehr, originaire de la Lorraine allemande, a voulu se soustraire à l'annexion et s'est établie du côté français de la frontière, où elle a dû changer plusieurs fois de résidence. Des revers de fortune ont malheureusement frappé M. et Mme Homehr; devenus âgés et malades, ils ont été presque exclusive-

ment soutenus par leur fille, Mlle Marie Homehr (1), leurs autres enfants étant dispersés ou hors d'état de venir en aide à leurs parents.

Mlle Homehr passe presque toutes ses nuits à veiller les malades; une fois rentrée chez elle, très fatiguée, elle prodigue ses soins à son vieux père, atteint d'une maladie de cœur avancée et qui réclame une sollicitude continuelle.

•

C'est à sa mère, veuve depuis cinq ans et aujourd'hui presque aveugle et d'une intelligence affaiblie, que se consacre Mlle Marie Pivois (2). Employée comme manutentionnaire dans une maison de couture, d'une santé précaire, car elle souffre depuis sept ou huit ans de sinusites qui ont nécessité plusieurs opérations sérieuses, très anémiée, Mlle Pivois fait courageusement face à la situation. Digne fille de sa mère, à qui l'Académie a décerné, naguère, un prix de dévouement maternel, elle justifie l'appréciation suivante du confrère qui l'a visitée et qui la connaît depuis plus de quatorze ans : « J'avoue ne pas comprendre par quel miracle de dévouement filial, avec un salaire mensuel maximum de 48 fr., Mlle Pivois suffit à l'entretien du ménage et au sien propre et parvient encore à donner quelquefois à sa mère l'illusion de l'aisance. »

Il en est de même de Mlle Claudine Bonnardot (3), qui

1. 16, rue Jeanne-d'Arc.
2. 40, rue du Bastion.
3. 12, place Saint-Epvre.

vit avec sa mère octogénaire, Mme Vve Bouley, infirme et constamment malade. Sans doute, elle est aidée par une sœur, religieuse à la maison des Orphelines, mais son modeste salaire passe tout entier à l'humble ménage de la mère et de la fille; bien souvent, Mlle Bonnardot, après avoir donné toute la journée à l'indispensable travail, est obligée de passer sa nuit au chevet de la chère malade, torturée par d'affreuses crises rhumatismales.

« D'une piété solide autant qu'éclairée, d'une parfaite égalité de caractère, — ainsi s'exprime également le confrère cité plus haut, — Mlle Bonnardot est aimée et admirée de tous ceux qui l'approchent. Elle est bonne et sait donner à ceux qui viennent lui demander un conseil l'avis éclairé qui guide ou la parole qui réconforte. »

Mlle Eugénie Ferry (1), ouvrière intelligente et active, a donné à sa mère, morte il y a plusieurs années, les soins les plus assidus; elle reporte entièrement son affection sur son père, avec lequel elle vit. M. Ferry, employé depuis cinquante-six ans comme peintre dans la même maison, ce qui fait à la fois son éloge et celui de son patron, est certainement à l'abri du besoin. Il n'en est pas moins touchant de voir sa fille se consacrer entièrement à lui.

Le dévouement de Mlle Ferry à ses parents, ses excellents sentiments, sa bonne conduite, lui ont déjà mérité un prix de la ville en 1904. L'Académie à son

1. 15, rue Saint-Julien.

tour lui alloue le prix Mangeon, d'une valeur de 100 fr.

Le tableau que nous offre l'intérieur de Mme Brouard est plus sombre. Agée de soixante-quinze ans, veuve depuis vingt ans, infirme, ayant perdu, il y a environ douze ans, un fils dont le travail l'aidait à vivre, ne pouvant recevoir aucun soutien effectif de plusieurs autres enfants, elle est complètement à la charge de sa fille Marie (1). Celle-ci, d'une santé ébranlée et ne réalisant que des gains aléatoires, fait preuve d'un grand courage ainsi que d'une foi profonde envers la Providence, au milieu de toutes ses épreuves.

Mlle Brouard a été jugée digne de recevoir le prix annuel de 300 fr. dû à M. René de Goussaincourt.

Le prix annuel Cardin-Roussel, d'une valeur de 200 fr., est attribué pour la première fois cette année ; il doit, suivant les termes de la fondation, être donné à « une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt ».

Mlle Émélie Laurent (2), à qui ce prix est décerné, remplit pleinement les conditions requises. Vous dépeindre le dévouement de Mlle Laurent envers sa mère, infirme et usée par une existence de labeur, vous parler de la santé délicate de cette jeune fille que le tra-

1. 1, rue des Orphelines
2. 11, rue des États.

vail anémie, louer sa conduite et sa bonne tenue, c'est vous présenter des traits déjà mis sous vos yeux pour les prix précédents. Et, cependant, il semble qu'on ne doive pas se lasser de semblables redites.

Napoléon, songeant sans doute à de nombreux bataillons alignés, a dit, paraît-il, que la répétition était la plus belle des figures de rhétorique. Appliquons donc, si vous le voulez bien, le mot à nos modestes héroïnes de la piété filiale dont les phalanges se renouvellent chaque année, parées des mêmes signes distinctifs, correspondant, hélas! à des misères identiques, et saluons leur vertu, sans craindre de nous répéter.

III

La persévérance et la continuité dans l'action constituent un mérite primordial aux dévouements que vous venez de récompenser. C'est d'après ces caractères que Pascal apprécie la vertu, lorsqu'il dit : « La vertu d'un homme ne doit pas se mesurer par ses efforts, mais par son ordinaire. » L'effort énergique, spontané, qui pousse un homme à braver le danger, à se sacrifier pour son semblable, n'en est pas moins un haut acte de vertu, fût-il même exceptionnel de la part de celui qui l'accomplit. C'est, permettez-moi la comparaison, l'éclair qui illumine soudain le ciel, au lieu de la douce lumière dont vous contempliez tout à l'heure le rayonnement constant.

Le prix biennal de 100 fr., fondé par M. René de Goussaincourt, vous donne la faculté de rendre hommage à cette forme du dévouement. Il a été réservé, en 1906, au jeune Motto Boschis, de Maxéville, âgé de dix ans; le titulaire du prix ne doit pas, vous le savez, avoir atteint l'âge de vingt et un ans.

Le 27 juillet 1905, Henri-Motto Boschis venait de se baigner dans le canal de la Marne au Rhin, avec deux camarades un peu plus âgés que lui, lorsque survinrent les frères Walter, Marcel et Alfred. Ce dernier, enfant de onze ans, ne sachant qu'imparfaitement nager, entra dans l'eau à son tour et tenta de traverser le canal, assez large en cet endroit; arrivé vers le milieu, il sentit ses forces l'abandonner et il ne tarda pas à couler à fond. Les camarades de Boschis se portèrent immédiatement au secours de l'imprudent, mais ils durent renoncer presque aussitôt à poursuivre leur tentative.

Boschis, qui s'était jeté à l'eau, sans prendre même le temps d'enlever sa chemise qu'il venait à peine de revêtir, et malgré la gêne qu'elle lui causait, parvint, après avoir plongé plusieurs fois, à saisir Alfred Walter, à le ramener au bord en nageant vigoureusement et à le remettre aux autres enfants qui le hissèrent vivement sur le chemin de halage. A ce moment, le courageux sauveteur, pris d'une faiblesse subite, glissait au fond et se faisait sur des tessons une large blessure au genou. Toutefois, par un reste d'énergie, Boschis revenait bientôt à la surface et se tirait heureusement d'affaire.

Le lendemain, il rentrait en classe, et grâce à l'instituteur de Maxéville, il reçut, pendant une quinzaine

de jours, à l'hospice J.-B. Thiéry, les pansements que nécessitait sa blessure.

Le 19 août suivant, Boschis se baignait encore dans le canal et voyait glisser et tomber à l'eau le petit Émile Dufour, âgé de six ans, qui s'amusait sur le quai du vieux port de la mine de Sarrebruck. Le canal est profond sur ce point et la rive à pic; Boschis y fut bien vite, empoigna l'enfant et le remit entre les mains de camarades accourus à son appel.

Le jeune lauréat est donc déjà, malgré son âge peu avancé, un récidiviste du dévouement; il est doublement digne du prix que vous lui décernez.

Notre confrère M. René de Goussaincourt, dont la bienfaisance éclairée est aussi sujette à récidive, vient de fonder un prix biennal de 100 fr., destiné à honorer le dévouement professionnel d'un infirmier — gradé ou non — appartenant soit à l'hôpital, soit aux infirmeries régimentaires de la garnison. Vous vous rappelez les motifs qui l'inspirèrent et qu'il vous énonça, comme il suit, dans une lettre en date du 19 mai 1905 : « Depuis qu'on a commis la faute de priver nos chers petits soldats, malades ou blessés, des soins exquis des saintes filles de la Charité, la tâche des infirmiers dans les hôpitaux militaires est devenue bien plus ardue, et le service de deux ans la rendra plus difficile encore. »

Pour décerner ce nouvel encouragement, votre président s'est adressé au directeur du service de santé du 20e corps d'armée, juge éminemment qualifié en l'espèce. M. le médecin-inspecteur Benech a bien

voulu répondre à son appel, mais les renseignements qu'il a donnés ont mis l'Académie dans un réel embarras; il signalait en effet, au même titre, et sans oser marquer de préférence pour l'un ou pour l'autre, deux infirmiers de l'hôpital militaire. Partager un simple prix de 100 fr. paraissait difficile, surtout l'année où il était délivré pour la première fois; et comment comparer, d'autre part, des mérites que le directeur du service se refusait à différencier? Instruit de votre perplexité, M. de Goussaincourt y a mis fin de la manière la plus délicate, en doublant, à titre exceptionnel, le prix en 1906, et en vous permettant de récompenser ainsi les deux candidats *ex æquo*.

Un prix de 100 fr. est par suite attribué à l'infirmier Joseph Leclerc qui a contracté, en soignant ses camarades, une fièvre typhoïde dont il est à peine convalescent. Ce soldat est, au dire de son chef, un modèle de douceur et d'aménité pour les malades. N'ayant jamais encouru de punition, il accomplit sa dernière année de service, et son défaut d'instruction première l'a seul empêché de conquérir des galons supérieurs à ceux de soldat de 1re classe.

Le soldat infirmier de 1re classe Robert Delafond présente les mêmes qualités que son camarade; ses conditions de service sont semblables. Le prix de 100 fr., que vous lui donnez également, s'ajoutera à un témoignage officiel de satisfaction qui lui a été accordé par le ministre en 1905, pour sa conduite pendant une épidémie de grippe dont il fut alors lui-même

atteint, au chevet des malades auxquels il donnait ses soins.

Le prix annuel de 100 fr. fondé par Mme Ferdinand Lachasse, en souvenir de son mari décédé, est aussi distribué pour la première fois en 1906. Il a pour objet de récompenser le dévouement, dans le sens le plus large de ce mot.

C'est Mlle Adèle Leduit(1) qui en est la bénéficiaire. Pendant plus de vingt ans, cette fille estimable a soigné une sœur plus âgée qu'elle qui, à la suite d'une attaque, était tombée dans le gâtisme. Depuis la mort de cette sœur, son travail de couturière, bien peu rémunéré, lui permet de soutenir son beau-frère âgé de soixante-quinze ans et incapable de gagner son pain.

Mlle Leduit vous a été chaudement recommandée par Mme Lachasse et l'Académie est heureuse de se rendre au juste désir de la généreuse donatrice.

J'ai terminé, Messieurs, la revue des humbles, mais vaillants lauréats sur lesquels s'est porté, cette année, le choix de votre compagnie. Représentants d'éminents bienfaiteurs auxquels je renouvelle, en votre nom, l'expression d'une vive reconnaissance, vous avez rendu un hommage tangible à la vertu et présenté des exemples encourageants à ceux qui ont à lutter contre les difficultés ardues de l'existence.

Votre œuvre a donc, comme toujours, été utile à un double titre : elle atteint la mesure de ce que vous

1. 17, rue Braconnot.

deviez faire, et il ne vous appartenait pas de faire davantage. Car, s'il vous est donné d'honorer la vertu, il ne dépend pas de votre pouvoir de lui remettre une récompense adéquate à sa valeur. Cette récompense, vos lauréats la trouvent tout d'abord dans leur propre conscience, puis surtout ils l'attendent de Dieu qui a inspiré leur conduite et qui dispose seul du prix légitimement dû à leur mérite.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. PIERRE BOYÉ

MESSIEURS,

Le prix Dupeux n'étant pas décerné cette année par l'Académie, j'ai simplement à vous entretenir du concours pour le prix Stanislas de Guaita. Un seul candidat se recommande à vos suffrages. Ses titres sont sérieux. Ma mission sera donc aussi courte qu'aisée.

On parle beaucoup aujourd'hui de régionalisme. Le mot est à la mode et d'aucuns, de l'idée, voient surgir de grandes réformes. Il ne m'appartient pas d'examiner jusqu'à quel point cet espoir est fondé. Peut-être des réserves seraient-elles à objecter à un programme d'autant plus séduisant que le désir s'y donne libre cours. C'est presque jeu de dilettante que de remanier, à son gré, sur le papier, le pesant et délicat appareil d'un mécanisme administratif. Le souhait part d'un bon sentiment. Sa sincérité est louable. Mais bien des

illusions n'entrent-elles pas dans ces projets? Pouvons-nous remonter le courant, de plus en plus rapide, qui, avec les nécessités de la vie actuelle, les fiévreuses exigences de la civilisation moderne, nous entraîne? Nous Français, aux cohésions lointaines, aux soudures historiques, pouvons-nous prendre des modèles en Suisse ou dans les États-Unis, pays au passé et à la formation si différents des nôtres? Et, puisque l'on choisit volontiers des comparaisons entre les organismes vivants et les organismes sociaux, ne voyons-nous pas, à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des êtres, une concentration de substance nerveuse s'opérer au profit d'un cerveau plus puissant, et la multiplicité des centres d'impulsion correspondre au contraire à une infériorité réelle? Certaine équivoque, d'ailleurs, n'est-elle pas à craindre? Déjà une consonnance fâcheuse semblerait avertir du danger. Le terrain est glissant; la pente, rapide. Et, si l'on ne sait s'arrêter, voici que bientôt le particularisme n'est plus loin! Je me retourne et je cherche la patrie. Est-ce la province, la contrée, la ville, le hameau? L'horizon s'est rétréci, et le culte jaloux pour un héritage aussi complexe que sacré va peu à peu s'amoindrir, dans une captieuse habitude, en l'égoïste attachement aux choses ambiantes.

Or, nulle part mieux qu'à cette frontière, le patriotisme n'a besoin d'être entendu dans sa plus noble intégrité.

Mais que, sans rêver à d'improbables bouleversements, on garde, dans le fond de son cœur, à la terre natale une douce prédilection, laissant entier un

autre amour; qu'avec Maurice Barrès, aux heures de recueillement, on se penche sur ce sol béni pour écouter la voix de ses morts; qu'avec Émile Gebhart, familier des plus exquises émotions intellectuelles, on revienne souvent dans une ville chérie en goûter d'une incomparable fraîcheur; qu'avec André Theuriet, — et je ne sors ici ni de notre Province, ni de notre Compagnie, — on mette tout son talent à célébrer la riante vallée où s'écoula son enfance : voilà, Messieurs, un régionalisme que nous approuvons tous.

M. Charles Sadoul ne doit pas penser autrement, lui qui a circonscrit, j'allais dire enfermé, dans les limites de sa Lorraine une activité toujours en éveil.

Une thèse de doctorat en droit, sur *les Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold,* signalait, en 1898, M. Sadoul à la sympathique attention des historiens locaux. Le sujet était vaste. Trop vaste, pour être abordé sous tous ses aspects avec une égale précision. Aussi bien l'auteur ne voyait-il dans ce livre qu'un essai. Mais essai des plus méritoires.

A composer ces pages, M. Sadoul avait deviné les joies discrètes que réservent au chercheur les patientes investigations dans le trésor des archives. C'est de cet instant, en effet, qu'il forma le projet d'une œuvre plus importante et plus originale.

Lorsque l'on étudie la procédure et les rudes pénalités de jadis, comment ne pas s'arrêter, ému d'une pitié douloureuse, à cette époque tragique où, d'un bout à l'autre des états lorrains, de la frontière champenoise aux Vosges, les cachots se peuplent

d'hommes, de femmes, d'enfants, dont les seuls crimes sont dans le soupçon maladif de leurs contemporains, alors que se succèdent les plus étranges interrogatoires, que s'arrachent les plus stupéfiants aveux, que se multiplient les tortures et que s'allument les bûchers? Un vent de folie passait sur l'Europe occidentale, hantée du spectre de Satan et des visions du sabbat. Folie à ce point contagieuse, que les accusés eux-mêmes finissent par y succomber. Avouant les détails du diabolique commerce qui leur est reproché, ils livrent au châtiment maints innocents complices, et pas une fois, pourtant, un de ces malheureux ne songera à jeter à la face de ses persécuteurs la véritable riposte, à crier le mot qui repris, répété, eût sans doute été la délivrance, à dénoncer ses propres juges. Ironie et faiblesse des conceptions humaines! le magistrat qui se vantait d'avoir, dans sa féconde carrière, fait brûler neuf cents victimes, le fameux procureur général de Nancy, Nicolas Remy, était pour son temps un fort honnête homme, vertueux, éclairé. Il mourut grandement honoré de tous, fier de son inlassable zèle.

Trois siècles ne nous séparent pas de la monstrueuse erreur dont M. Sadoul s'est proposé, pour la Lorraine, de dénombrer les martyrs. Le dépouillement méthodique des dossiers où sont relatées les phases de ces procès de sorcellerie lui permettra d'apporter une précieuse contribution à l'histoire d'une des plus singulières épidémies morales qui aient jamais sévi.

Simultanément avec des listes de sorciers, préparer un recueil de chansons populaires; entre l'examen de

deux poudreuses liasses d'où s'évoquent des scènes de cauchemar dignes d'inspirer la lyre d'un Dante ou le crayon d'un Goya, noter les airs naïfs où revit la verve des ancêtres; saisir, sur des bouches d'enfants qui peut-être dans l'âge mûr en auront oublié les paroles, ou sur des lèvres d'aïeules près d'en emporter la cadence dans la tombe, ces vieux *noëls,* ces entraînants rondeaux, ces couplets empreints d'une saine bonne humeur ou d'une mélancolie résignée, le contraste n'est pas banal; et, à se le ménager, M. Sadoul, grand amateur de traditions et de *fiauves,* a dû souvent en retirer, j'imagine, un délicieux plaisir. Environ quatre cents chansons ont été de la sorte rassemblées. M. Sadoul n'a pas terminé sa poétique enquête. Pour la rendre aussi complète que possible, longtemps encore il lui faudra aller à travers les villages, sur les places où l'on *rondie,* au fond des granges où l'on veille, le long des faubourgs de nos cités et aux *couarails* de nos montagnes, écouter et interroger.

Si, pour ces entreprises de longue haleine, dont la perfection du reste réclame le concours des années, l'Académie doit faire crédit à M. Sadoul, elle n'ignore pas les services que rend aux travailleurs sa *Table générale des publications de la Société d'archéologie lorraine de 1849 à 1900.* Le dépouillement fut laborieux. Il exigea la confection de 20 000 fiches. Grâce à ce répertoire, l'exploration d'une mine fort riche est devenue facile, et l'œuvre à laquelle collaborèrent pendant cinquante ans les archéologues et les historiens lorrains apparaît, on l'a dit, dans toute sa grandeur. Notre Compagnie se souvient avec plaisir que

l'excellente statistique dressée pour elle par son dévoué bibliothécaire-archiviste a servi de modèle à M. Sadoul. Elle se félicite de ce que l'initiative de M. Favier ait eu des suites si heureuses.

Plus encore que cette *Table,* journellement consultée, la revue que fondait naguère M. Sadoul est connue de quiconque s'intéresse à la Province. A plusieurs reprises, des périodiques analogues avaient été annoncés. Ils n'eurent qu'une existence éphémère. L'espace de quelques numéros, et ils disparaissaient dans l'indifférence et l'oubli. Le *Pays lorrain* poursuit sa troisième année. Signe certain de vitalité, le chiffre de ses abonnés va sans cesse augmentant. L'appel adressé par M. Sadoul n'est pas demeuré sans écho. Pour coopérer au succès, dans une franche émulation et un cordial éclectisme, vétérans et novices de la plume, des disciples à côté des maîtres, ont à l'envi décrit nos sites et nos monuments, raconté nos coutumes vénérables ou nos usages plaisants, fait revivre nos grands hommes et vanté nos artistes. Voici même qu'au début de 1906, événement notable, une jeune sœur, fort coquette dès le berceau, est née au *Pays lorrain* en la personne de la *Revue lorraine illustrée.*

Dans la lettre où il pose sa candidature, M. Sadoul avoue ne le faire que contraint par les règlements. Le programme du concours ne permet pas de décerner la couronne à la revue. Le directeur s'enhardit donc à l'ambitionner pour soi-même. Nous nous applaudissons de ces circonstances. Le prix Stanislas de Guaita est particulièrement destiné à récompenser « les efforts

et les mérites d'un littérateur ». En adoptant les conclusions de sa Commission, c'est-à-dire en proclamant M. Charles Sadoul lauréat, l'Académie sanctionne les mérites de l'œuvre personnelle comme de l'œuvre collective. Elle réunit dans un même élogieux témoignage le *Pays lorrain* et son fondateur.

HENRI DE TOURVILLE

ET SON ŒUVRE SOCIALE

PAR

G. MELIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous remercier d'abord du grand honneur que vous me faites en m'accueillant dans votre Compagnie. Je sais — et je le dis sans fausse modestie — que je ne possède aucun titre à une distinction si flatteuse. Mais, sans compter le désir que vous avez peut-être de replacer sur la liste de vos membres un nom qui vous a jadis appartenu, vous souhaitez, je pense, augmenter d'une unité le nombre de ceux qui, parmi vous, se livrent à l'étude des questions sociales. L'Académie de Stanislas, en effet, n'entretient pas seulement avec un soin pieux le culte du passé; avec un sentiment profond des besoins du temps présent, elle porte un sympathique intérêt à toutes les sciences nouvelles qui semblent devoir marquer un pas en avant dans la voie du progrès; la

science sociale lui a paru être de celles-là. Et puisqu'elle lui témoigne une si indulgente bienveillance, elle consentira sans doute à ce que ce soit de science sociale, précisément, qu'on l'entretienne aujourd'hui dans la personne d'un homme qui lui consacra l'essentiel de sa vie et fut, en même temps qu'un apôtre, un vrai et grand savant. Son œuvre est considérable et son nom presque inconnu encore : M. l'abbé Henri de Tourville.

I

Lorsqu'il mourut, il y a trois ans seulement, le 5 mars 1903 (1), sa disparition fut douloureusement ressentie par tous ceux — et ils étaient nombreux — qui spontanément s'étaient groupés sous sa direction scientifique et morale (2). C'est que, chose peu com-

1. Henri de Tourville, né à Paris le 19 mars 1842, fut élevé et instruit à la campagne, au château de Tourville, par son père, ancien avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'État. Son éducation fut complétée et terminée par l'abbé Foulon, qui devint plus tard évêque de Nancy, archevêque de Lyon et cardinal. Il fit son droit de 1861 à 1864. Pendant l'année scolaire 1864-1865, il suivit les cours de l'École des chartes. Il entra au séminaire d'Issy au mois d'octobre 1865 et fut ordonné prêtre le 7 juin de l'année 1873. C'est à l'automne de cette même année qu'il fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Augustin de Paris; il exerça ces fonctions jusqu'en 1881.

Voir Paul Bureau : L'Œuvre de H. de Tourville, *Science sociale*, juin 1903, t. XXXV, p. 465 (tirage à part, librairie Firmin-Didot) et *Préface* à l'ouvrage posthume : *Piété confiante* (Lettres de l'abbé de Tourville), Paris, V. Lecoffre, 1905.

2. Voir les discours prononcés à ses funérailles par M. Demolins (*Science sociale*, mars 1903, t. XXXV, p. 186) et par M. l'abbé Desmonts, *ibid.*, avril 1903, p. 269; cf. *ibid.*, p. 247.

mune, il ne devait son autorité et son prestige qu'à sa valeur personnelle : il ne possédait aucun titre officiel, n'était ni docteur ni agrégé, n'enseignait dans aucun collège ni aucune faculté, n'était revêtu d'aucune dignité ecclésiastique, n'appartenait à aucun corps savant. Simple prêtre, il avait exercé, pendant huit années, le ministère le plus modeste, mais le plus actif, dans la paroisse Saint-Augustin de Paris ; puis une santé délabrée l'obligeait bientôt à abandonner des fonctions trop fatigantes. C'est alors que, condamné à un repos presque absolu, il entreprenait les travaux de science sociale auxquels il devait désormais vouer toutes les ressources de sa puissante intelligence et auxquels d'ailleurs l'avaient admirablement préparé une culture générale très poussée et de fortes études juridiques et historiques poursuivies à la faculté de droit et à l'École des chartes. Depuis cette époque, sa vie se passe tantôt dans sa famille, au château de Tourville, près de Pont-Audemer, tantôt chez de fidèles amis, au manoir de Calmont, près de Dieppe. Tourville, Calmont, noms chers à ceux qui ont eu le bonheur d'approcher M. de Tourville et de goûter le charme de son accueil ! C'est là qu'il a travaillé, là qu'il a souffert ; c'est de là qu'a rayonné son action féconde et entraînante.

Déjà, pendant ses années d'apostolat à Saint-Augustin, un fait l'avait profondément frappé : il observait combien peu les bons conseils, les exhortations pieuses avaient de prise sur les individus, lorsque ceux-ci se trouvaient engagés dans une vie anormale, désorganisée, dénuée des ressources indis-

pensables. Il se disait que demander la vertu à ces infortunés, c'était leur demander l'héroïsme et presque la sainteté et que, avant de tant exiger d'eux, il serait opportun de les établir dans des conditions de vie normale et saine, avec un minimum de bien-être matériel (1). Dès ce moment, M. de Tourville estima qu'il était de son devoir, comme directeur d'âmes, d'étudier avec soin et application les lois de l'organisation et du fonctionnement de la vie sociale et en particulier de la vie familiale.

Au surplus, son attention avait dû être attirée déjà de ce côté par certaines œuvres du P. Gratry, dont la lecture lui était familière : *les Sources de la régénération sociale, la Morale et la loi de l'histoire* (2). Le P. Gratry, avec ce don de vue lointaine qui lui était propre, annonçait déjà l'avènement de la *science*

---

1. C'était la pensée d'Aristote : « La vie la plus parfaite pour le citoyen isolé et pour l'État en général est celle qui joint à la vertu *assez de biens extérieurs* pour faire ce que la vertu commande » (*Politique*, IV, ch. II, § 6). Un philosophe contemporain a dit de même : « Il y a un certain bien-être inséparable du bien faire, une indépendance matérielle sans laquelle, au sein d'une société civilisée, sont compromises l'indépendance morale et la liberté de l'individu » (A. Fouillée, *Esquisse psychologique des peuples européens*, p. 194).

2. *Les Sources de la régénération sociale*, ouvrage publié en 1848 sous ce titre : *Catéchisme social ou demandes et réponses sur les devoirs sociaux*, et réédité en 1871 et en 1901 sous son titre actuel. — *La Morale et la loi de l'histoire*, 1868. — Voir sur les doctrines sociales du P. Gratry le livre du cardinal Perraud : *le Père Gratry, sa vie et ses œuvres*, pp. 214-257, et celui du P. Chauvin : *le Père Gratry, l'homme et l'œuvre*, chap. XVI-XIX. Voir aussi un pénétrant article de M. l'abbé Klein : *le Retour au P. Gratry*, dans *Quelques motifs d'espérer*, pp. 115 et s.

sociale et saluait d'avance les bienfaits qu'il en attendait.

« Le temps approche, s'écriait-il, où le rayon lumineux de la science va tomber sur la vie des sociétés humaines[1]. » — « Oui, voici véritablement une *science nouvelle* qui montre à tous les yeux que les hommes de bonne volonté peuvent, dès qu'ils le voudront bien, changer l'état du monde et transformer les sociétés humaines dans la justice, dans la liberté, dans la paix. Cette belle science, je la vois naître sous mes yeux, comme naissaient il y a trois siècles la science des astres, la science des forces du monde physique. — La science des forces du monde SOCIAL se développe maintenant ! Sa certitude égale sa simplicité merveilleuse[2]. »

Et un peu plus loin : « C'est à l'égard de la nature physique que la science de la vérité nous donne la liberté. *La connaissance des lois nous donne la possession des forces.* Les forces qui autrefois nous écrasaient nous servent aujourd'hui. Nous sommes à leur égard non seulement libres, mais rois. Au lieu d'esclaves ou de victimes, nous sommes régulateurs et conducteurs de forces... Voilà la liberté au sein de la nature ! — Qu'est-ce que la liberté au sein des SOCIÉTÉS ? C'est le développement des forces humaines sous la loi. Lorsque la force de chaque homme, au lieu d'écraser celle d'autrui ou d'en être écrasée, ou, pour parler plus vrai, lorsque nos forces à nous tous,

1. *La morale et la loi de l'histoire*, t. I, p. 195.
2. *Op. cit.*, pp. 201-202. Cf. pp. 205-206 ; p. 253.

au lieu de se neutraliser ou de s'anéantir par la lutte et la contradiction, sauront, *dans la vraie science des lois sociales,* se multiplier par l'accord et se déployer par l'union, alors nous serons libres (1). » — « Il y a cent ans, déjà riches de nos sciences naturelles, nous n'avions vraiment pas la science des lois et des forces humaines, la science de l'économie véritable des sociétés... Pour moi, je la salue comme un grand et nouvel élan du soleil levant de la science. C'est le second moment de ce que j'ai nommé l'ère scientifique du genre humain. Après la science de la nature, celle qui doit nous apprendre à remplir notre premier devoir : *couvrir la terre et la dompter,* après ce premier moment de la science doit venir et vient en effet le second rayon lumineux, la science de l'homme en société, celle qui doit nous apprendre à remplir notre second devoir : *disposer le globe terrestre dans la justice et l'équité*..... Voilà la science dont les progrès nous donneront enfin quelque progrès de liberté..... Je vois la SCIENCE SOCIALE magnifique et pleine d'espérances, dans la minorité qui la possède, éclairer, consoler les esprits. Elle annonce, elle promet et demande avant tout la justice, la liberté, la paix (2). »

1. *Op. cit.*, pp. 256-258.

2. *Op. cit.*, pp. 259-261. — Il ne faut pas oublier que le P. Gratry était un esprit éminemment *scientifique*. Il était ancien élève de l'École polytechnique et l'on sait avec quelle compétence il a parlé des sciences dans sa *Logique* et en particulier dans le livre VI de cet ouvrage, depuis publié à part sous ce titre : *les Sources, conseils pour la conduite de l'esprit.* — Des passages rapportés plus haut, il est intéressant de rapprocher la lettre suivante écrite en 1857 par le P. Gratry à Montalembert qui venait d'échouer aux élections : « Les grands cœurs et les

Comment, Messieurs, ces paroles enthousiastes n'auraient-elles pas entraîné l'âme généreuse de Henri de Tourville vers des études dont la nécessité lui apparaissait, dans la pratique quotidienne de son ministère, de plus en plus évidente et impérieuse ?

Or, justement, en 1873, il avait été présenté à Frédéric Le Play. Les œuvres du grand sociologue furent pour lui une révélation : sa méthode d'investigation surtout le séduisit ; et, quand, en 1881, le mauvais état de sa santé ne lui permit plus que le labeur intellectuel, ce fut l'œuvre scientifique de Le Play qu'il rêva de continuer et de compléter.

Frédéric Le Play (1806-1882) est véritablement le fondateur de la science sociale (1). C'est lui qui a eu

---

grands esprits ont aujourd'hui mieux à faire que de s'occuper de politique. Vous le voyez, c'est de morale qu'il faut s'occuper et de *science sociale*, et de la vie évangélique à introduire dans la vie sociale. C'est l'état général de l'Europe et du monde entier qu'il faut considérer et améliorer. C'est le royaume de Dieu et la pleine civilisation chrétienne qu'il faut prêcher et provoquer... » Lettre inédite du 25 juin 1857 publiée par le P. Chauvin, *op. cit.* p. 337.

1. Voir sur Le Play : l'ouvrage de M. DE RIBBE : *Le Play d'après sa correspondance* (Paris, Firmin-Didot) ; — celui de M. DE CURZON : *F. Le Play, sa méthode, sa doctrine, son œuvre, son esprit*, d'après ses écrits et sa correspondance (Paris, Oudin) ; — l'introduction placée par M. Auburtin en tête des *Extraits des œuvres de Le Play* publiés par la librairie Guillaumin (petite bibliothèque économique française et étrangère) ; — les articles de SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. IX, pp. 61-201 ; — la brochure de M. A. DELAIRE, *F. Le Play et l'École de la paix sociale* (Paris, V. Lecoffre) ; — les études récentes de M. BÉCHAUX : *Fr. Le Play* (à l'occasion de son centenaire) *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1906, et de M. JOLY : *La statue de Fr. Le Play, Correspondant*, 10 juin 1906 ; enfin le livre nouvellement paru de M. AUBURTIN : *Frédéric Le Play d'après lui-même* (*vie, méthode, doctrine*), Paris, Girard et Brière, 1906.

l'idée géniale de soumettre les groupements humains à une observation rigoureuse et méthodique, et de faire, pour les hommes vivant en société, ce que les botanistes ou les géologues font pour les plantes ou les minéraux. Jusqu'à lui, on s'était borné à des remarques, à des constatations superficielles hâtivement généralisées ou à des constructions *a priori* rapidement anéanties par la brutalité des faits. Le Play, ingénieur, professeur à l'École des mines, inaugure une méthode nouvelle, strictement scientifique, la méthode d'observation directe, et il l'inaugure de la façon la plus pratique et la plus probante, en en faisant aussitôt l'application : il voyage et il observe, non pas au hasard ou à sa fantaisie, mais selon des règles qu'il s'est imposées et qu'il suit à la lettre, prenant pour point de départ la *famille ouvrière* considérée par lui, et à juste titre, comme le groupe social élémentaire et, si l'on peut dire, la cellule de l'organisme social. De ses nombreux voyages (1) accomplis dans toute l'Europe et jusqu'en Asie, Le Play rapporta ces magnifiques monographies de familles dont la collection intitulée *les Ouvriers européens* et publiée en 1855 (2) recevait aussitôt le prix de

1. Voir *F. Le Play, Voyages en Europe*, extraits de sa correspondance, publiés par M. Albert Le Play. Paris, Plon et Nourrit.

2. Un volume in-folio publié à l'Imprimerie impériale. Une seconde édition a été publiée en 1877-1879, en six volumes in-8, par la maison Mame. Le titre complet de l'ouvrage est : *Les Ouvriers européens, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe.* Le premier volume contient l'exposé de la *Méthode*. — Les monographies sont toujours continuées par la *Société d'économie*

statistique de l'Académie des sciences. En tête de cet ouvrage, il pouvait écrire ces très justes paroles: « *J'ai appliqué à l'observation des sociétés humaines des règles analogues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux et des plantes.* J'ai construit un mécanisme scientifique; en d'autres termes, j'ai créé une méthode qui m'a permis de connaître personnellement toutes les nuances de *paix,* de *discorde,* de *prospérité* et de *souffrance* que présentent en Europe les sociétés contemporaines (1). »

Et, en effet, ce à quoi Le Play s'était surtout attaché, c'est à décrire des organismes sociaux (familles, ateliers, etc.) sains, normaux, *prospères.* La prospérité était pour lui l'équivalent de la santé sociale, et, pour lui encore, la paix, l'harmonie, le bien-être étaient les signes extérieurs de la *prospérité* (2). Mais il allait plus

---

sociale fondée à Paris par Le Play en 1856. Le champ d'investigation s'étant étendu, cette publication est intitulée maintenant : *les Ouvriers des deux mondes;* elle comprend actuellement deux séries complètes de cinq volumes chacune; le tome II de la troisième série est en cours de publication.

1. *Les Ouvriers Européens,* t. I, page x.

2. « *Prospérité :* état d'une société qui, en pratiquant la loi de Dieu, conserve l'harmonie, le bien-être et la sécurité ». (Le Play, *Index des mots,* placé en tête du premier volume de la *Réforme sociale*). « J'appelle *prospères* les sociétés où la paix règne sans un recours habituel à la force armée; où la stabilité des foyers domestiques, des ateliers de travail et des voisinages est assurée par la libre entente des pères de famille ; où enfin la conservation de l'ordre traditionnel, *fondé sur la loi morale,* est le vœu commun des populations. » (*Ouvriers Européens,* t. I, chap. III, § 2, p. 70). Voir aussi dans le même ouvrage, p. 444 et suivantes, *les trois cents mots constitutifs du langage propre à la science sociale,* VIs : Bien-être, Bonheur, Harmonie sociale, Nations prospères, Paix sociale, Stabilité, Prospérité.

loin : il en constatait froidement, scientifiquement, les *conditions,* au nombre desquelles il trouvait, au premier rang, le respect de la loi morale. Là où ces conditions étaient remplies, la *prospérité* se manifestait ; là où elles faisaient défaut, la *prospérité* manquait, et c'était, à sa place, le désordre, le malaise, la souffrance (1). La conclusion pratique s'imposait : s'efforcer de rétablir partout, et dans tous les groupements sociaux, les conditions générales de la prospérité ; du même coup la paix sociale, l'harmonie, le bien-être se rétablissaient.

Cela était rigoureusement scientifique et nous pouvons ajouter : tout à fait nouveau, car jamais jusqu'alors on n'avait envisagé les questions sociales avec ce flegme, cette froide précision, ce dédain des prétendus principes et des théories préconçues.

Après les *Ouvriers européens,* Le Play écrivit, sur les instances réitérées d'amis effrayés par les troubles politiques et sociaux du temps, un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation qui ont eu le plus vif succès auprès du grand public : la *Réforme sociale* (1864), l'*Organisation du travail,* l'*Organisation de la famille* (1870), la *Constitution de l'Angleterre* (1875), la *Constitution essentielle de l'humanité* (1881). Henri de Tourville lut avidement tous ces livres, mais cette fois les conclusions de l'auteur ne lui semblèrent plus suffisamment motivées. C'est que Le Play avait cru devoir abandonner ici la méthode strictement scientifique pour courir au plus pressé qui était, à ses yeux,

1. Voir *les trois cents mots constitutifs...* (*loc. cit.*), Vis Antagonisme social, Corruption, Désorganisation sociale, Ébranlement, Instabilité, Malheur, Souffrance.

de donner à ses contemporains l'exposé de ses vues personnelles sur l'état actuel des sociétés humaines. Malheureusement, l'esprit naturellement conservateur et traditionaliste de Le Play avait percé dans ces vues d'ensemble où les conditions de prospérité d'*autrefois* et d'*hier* étaient présentées comme devant être celles d'*aujourd'hui,* de *demain* et de *toujours.*

Surtout, il parut à Henri de Tourville qu'avant de hasarder d'aussi vastes synthèses il fallait multiplier les études de détail, reprendre le travail monographique et perfectionner encore, s'il se pouvait, cette méthode d'observation grâce à laquelle tant de précieuses conquêtes avaient pu être opérées.

C'est à ce travail délicat qu'Henri de Tourville se consacra résolument, silencieusement, pendant des années. Il n'avait d'autre dessein que de réaliser une œuvre vraiment scientifique, qu'elles qu'en puissent être les conclusions ultérieures : il ne poursuivait que le vrai. Ce qu'il cherchait, c'était un moyen, un procédé, quelque chose comme un instrument de précision lui permettant d'étudier avec netteté et rigueur tout le détail minutieux des sociétés humaines.

Après un labeur persévérant, il parvint enfin au but désiré. Il avait construit de ses propres mains l'instrument dont il avait besoin. Il avait dressé cette magnifique CLASSIFICATION[1] que connaissent bien tous ceux qui ont abordé la science sociale et dont il n'est que juste de dire qu'elle a fait accomplir à cette science des pas de géant.

1. Voir la *Classification sociale* à l'appendice I.

Qu'est-ce donc que cette *Classification?* Elle se présente, Messieurs, sous l'aspect très modeste d'un *tableau* contenant, classés dans un ordre méthodique, tous les phénomènes sociaux, tous ceux, sans exception, qui peuvent être observés au sein de n'importe quelle société humaine, la plus simple comme la plus compliquée. Ces phénomènes sont disposés dans un ordre de complexité croissante, « allant du connu à l'inconnu, de ce qui est plus facile à connaître à ce qui est moins facile à connaître » (1). C'est ainsi que le tableau commence par l'étude du *lieu* physique où la société qu'on observe se trouve établie. Le lieu est suivi du *travail,* auquel succède la *propriété;* tous ces faits s'enchaînent et se conditionnent les uns les autres. Puis vient la *famille,* son *mode* et ses *phases d'existence,* et tout ce qui contribue à l'aider dans sa vie matérielle, intellectuelle et morale : le *patronage,* le *commerce,* les *cultures intellectuelles,* la *religion.* Viennent enfin les organismes superposés à la famille : le *voisinage,* les *corporations,* la *commune,* le *pays,* la *province,* l'*État* et, pour terminer, les rapports de la société étudiée avec les autres sociétés connues soit dans le passé, soit dans le présent. Encore n'indiquons-nous ici que les grandes lignes; mais chacune des catégories sociales que nous venons de nommer, *lieu, travail, propriété, famille,* etc., contient, sous sa rubrique générale, un nombre considérable de distinctions,

1. Voir à l'appendice IV quelques lettres inédites de M. de Tourville sur la *Classification.*

de subdivisions, disposées, elles aussi, dans l'ordre le plus naturel (1).

L'emploi de cette *nomenclature* est aussi simple que facile. Il suffit, lorsqu'on se propose d'étudier une société quelconque, de faire ses observations dans l'ordre même où les faits se présentent dans la classification, en commençant par le *lieu* où elle est établie pour continuer par le *travail* auquel elle se livre, la *propriété* dont elle jouit, la *famille* qu'elle a constituée, etc. (2). Et si, au lieu d'étudier une société

---

1. Pour l'étude détaillée de la *Classification*, il faut se reporter aux articles de M. DE TOURVILLE : *La science sociale est-elle une science?* dans la revue *la Science sociale*, t. I et II; — au travail de M. PRIEUR : *Introduction au cours de méthode d'observation sociale*, même revue; t. I à VII; — et au *Cours de méthode de la Science sociale* de M. R. Pinot, *ibid.*, t. XI à XVI.

2. Ainsi l'ancien cadre de Le Play se trouvait élargi ; à la *monographie de famille* était substituée la *monographie de société ;* dès lors, la science sociale prenait une ampleur inconnue jusque-là. On remarquera que TAINE avait eu, à peu près à la même époque que Le Play, l'idée de soumettre les sociétés à une observation méthodique; on sait assez l'importance qu'il a attribuée dans ses ouvrages, surtout dans son *Histoire de la littérature anglaise* (1863) et sa *Philosophie de l'art* (1865-1869), à ce qu'il appelait le *milieu*, la *race* et le *moment ;* il insistait particulièrement sur le *milieu*. Voir L. ROURE, *H. Taine*, pp. 34 et s. — Taine connaissait d'ailleurs très bien les ouvrages de Le Play; il les cite notamment dans les *Origines de la France contemporaine* (*La Révolution*, t. III, pp. 424-425, notes 1 et 2). « M. Le Play, dit-il, par ses recherches méthodiques, exactes et profondes, a rendu un service de premier ordre à la politique et, par contre-coup, à l'histoire. Il a observé et décrit minutieusement les débris épars de l'ancienne organisation sociale : l'analyse et la comparaison de ces débris montrent l'épaisseur et l'étendue de la couche presque détruite à laquelle ils ont appartenu. Mes propres observations sur place en plusieurs provinces de la France, et mes souvenirs d'enfance concordent avec les dé-

déterminée, c'est *un fait social* pris dans son ensemble qu'on se propose d'examiner : le *travail* en général, la *propriété,* la *famille,* etc., la même méthode s'impose toujours : on observera d'abord ce phénomène au sein des diverses sociétés antérieurement étudiées, on comparera et on classera ces diverses observations et ce n'est qu'après cette étude concrète préliminaire qu'on s'élèvera aux considérations générales, aux principes, aux lois, c'est-à-dire à l'abstrait : ce qui est proprement, il faut bien le dire, le renversement de l'ordre communément et abusivement suivi.

Il n'est jamais entré dans la pensée de M. de Tourville de croire que sa classification fût sans défaut et qu'elle ne dût jamais être rectifiée[1]. Tout ce qu'on peut dire c'est que, depuis 1886, date de son élaboration définitive, elle a rendu à la science sociale des services éminents. Tous les collaborateurs de M. de Tourville se sont inclinés devant la supériorité de sa méthode et tous l'ont acceptée et adoptée avec le plus admirable ensemble. Aussi lorsque, quatre années

---

couvertes de M. Le Play. » Taine eut aussi connaissance des premiers travaux de M. de Tourville et, à cette occasion, il aurait fait l'aveu suivant : « Moi aussi, j'ai voulu faire entrer les phénomènes sociaux dans le cadre de la science et dégager les causes qui les produisent. Mais je m'aperçois que j'ai été incomplet, en voulant tout expliquer par un seul facteur : le milieu physique. Votre nomenclature sociale constitue un progrès très remarquable, car elle tient compte de beaucoup d'autres facteurs. J'admire également l'ordre dans lequel vous avez disposé les divers phénomènes sociaux : il y a là un enchaînement méthodique et très suggestif qui facilitera singulièrement l'analyse sociale. » (*Mouvement social,* mars 1893, t. I, pp. 213-214.)

1. Voir à l'appendice IV une rectification opérée par M. de Tourville lui-même.

après la mort de Le Play, quelques hommes de progrès, laissant de côté les conclusions provisoires que le maître défunt avait cru devoir formuler, entreprirent de poursuivre son œuvre purement scientifique, tous se groupèrent-ils sans hésitation autour de Henri de Tourville, considéré dès lors comme le maître incontesté de la science sociale.

Il l'est resté, Messieurs, jusqu'au jour de sa mort : pendant dix-sept ans.

Ces dix-sept années ont été extraordinairement fécondes.

En 1886 est fondée la revue *la Science sociale*. C'est M. Edmond Demolins qui en est le directeur infatigable et dévoué, mais c'est Henri de Tourville qui en est l'âme, l'inspirateur. C'est lui qui suggère, dirige, corrige tous les travaux ; c'est lui qui donne l'impulsion à tous les collaborateurs, communique à tous le feu sacré, l'enthousiasme scientifique.

Aujourd'hui *la Science sociale* ne comprend pas moins de quarante volumes (1). C'est un recueil, unique en son genre, de travaux originaux sur les sujets les plus variés ; mais ce qui donne à ce recueil son caractère propre, c'est que tous ces travaux sont ordonnés sur le même plan, poursuivis selon la même inflexible méthode, en sorte qu'ils se complètent, se contrôlent les uns les autres et forment ainsi un ensemble imposant dont aucun esprit impartial ne saurait contester la haute valeur scientifique.

Les sociétés humaines les plus diverses ont été ainsi

1. Voir à l'appendice III.

étudiées, depuis les civilisations les plus anciennes, la Chaldée, l'Assyrie, l'Égypte, jusqu'aux civilisations les plus récentes et les plus raffinées, l'Angleterre, la France, les États-Unis. Les migrations des peuples depuis les origines du monde, le peuplement de la terre, les grandes invasions historiques ont été éclairés par la science sociale d'une lumière vive et imprévue. Le problème des races a été renouvelé; l'histoire sociale a été fondée, la philosophie de l'histoire transformée; le mécanisme de la vie sociale, publique et privée, mis en plein jour; et l'étude des questions contemporaines, infiniment mieux comprises, s'est trouvée du même coup orientée vers des solutions jeunes, vigoureuses et hardies (1).

C'est qu'en effet, en science sociale, comme H. de Tourville l'a si souvent répété, la méthode prescrit de faire abstraction des idées préconçues, d'observer les faits, de déterminer les relations de cause à effet qui peuvent exister entre eux et de ne se hasarder à formuler des principes ou des théories qu'après avoir accumulé les observations méthodiques concordantes. Dès lors, il ne s'agit pas de se laisser conduire par ses préférences doctrinales, par les convictions politiques, philosophiques ou religieuses qu'on peut posséder d'autre part. L'observation prime tout et c'est elle seule qui impose, qui dicte les conclusions. Ce qu'il faut c'est *voir, comprendre* le mécanisme social, en *saisir* les forces et *se les assujettir*.

1. Pour avoir une *vue d'ensemble* de la science sociale, il est bon de lire les articles du P. Schwalm, publiés dans la *Revue thomiste*, t. I, p. 637, et t. II, p. 106.

« On commence à comprendre, écrit H. de Tourville (1), qu'il ne s'agit pas de faire le monde présent à sa guise, mais de savoir comment il se fait; on reconnaît qu'il y a là non une combinaison à trouver, mais un phénomène à observer et que, pour le bien connaître, il le faut observer comme tous les autres, à la manière des savants. Et de fait, autant dans l'ordre des connaissances sociales le public était naguère prévenu en faveur des politiques et défiant des laborieux, autant il tient aujourd'hui en suspicion ce qui lui vient des hommes de parti et des agitateurs, et c'est par des observateurs patients et sérieux qu'il veut être renseigné sur l'état du monde ; c'est d'après leurs études menées avec une scrupuleuse précision qu'il entend se former une opinion ; c'est en raison même de la sûreté et de la rigueur de leurs procédés d'observation qu'il est prêt à leur accorder crédit. Ainsi peu à peu, après avoir subi un long ostracisme, la juste idée d'une *science sociale* bien faite reçoit du sentiment public droit de cité. »

C'est en s'inspirant de ces idées et de ces vues que les collaborateurs de Henri de Tourville ont poursuivi leur tâche. De leurs efforts communs sont issus les quarante volumes de la revue, un enseignement public de la science sociale qui se continue toujours à Paris (2)

1. Préface au livre de M. DE ROUSIERS : *La Question ouvrière en Angleterre*, p. IX.

2. L'enseignement de la science sociale a été donné pendant de longues années à Paris, dans une des salles de la Société de géographie, par M. Edmond Demolins et par M. Robert Pinot. Il est aujourd'hui donné par M. Paul Bureau, professeur à la faculté libre de droit et à l'école des hautes études sociales.

et une magnifique éclosion de livres savants qui font autant d'honneur à celui qui les a inspirés qu'à ceux qui en sont les auteurs, les Demolins, les de Rousiers, les de Préville, les Paul Bureau et tant d'autres[1].

Ici, Messieurs, une question se présente naturellement à l'esprit : H. de Tourville s'est-il borné au rôle d'inspirateur? N'a-t-il produit aucune œuvre personnelle ? N'a-t-il rien écrit ?

Il n'a publié que fort peu de chose : la nomenclature et quelques articles de revue[2]. Mais c'est ici que nous touchons à l'un des plus nobles traits de son caractère : le désintéressement le plus complet, le dédain absolu de toutes les satisfactions d'amour-propre. Que la science sociale se fasse, se constitue, qu'elle se répande, cela lui suffisait ; peu lui importait par quel instrument ou quel intermédiaire. Aussi H. de Tourville a-t-il beaucoup écrit pour lui et ses amis ; mais il distribuait sans compter, autour de lui, tous les trésors de son observation et de sa méditation, d'abord dans des entretiens particuliers où il se dépensait jusqu'à l'épuisement, ensuite par la communication toute libérale de ses notes manuscrites. C'est ainsi que, pendant des années, les rédacteurs de la *Science sociale* ont pris pour base de leurs études son grand travail manuscrit sur *l'Histoire de la formation particulariste* et pendant des années ils ont été seuls à recueillir l'honneur des idées neuves et ori-

1. Voir à l'appendice III la liste des ouvrages compris dans la Bibliothèque de la science sociale.

2. Voir la liste de ces articles à l'appendice II.

ginales qui y étaient contenues. Il a fallu les supplications de ses amis pour décider H. de Tourville à publier cette œuvre fondamentale dans la revue, où elle a paru en articles de 1897 à 1903(1), et ce n'est qu'après sa mort, l'année dernière, que ces articles ont été réunis en volume. C'est, à vrai dire, le seul livre de science sociale que nous ayons de M. de Tourville, mais il est admirable. C'est l'histoire sociale de la race anglo-saxonne depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à son magnifique épanouissement contemporain, et c'est en même temps et parallèlement l'histoire sociale de notre pays. Sans doute on pourra lui adresser quelques critiques et peut-être lui reprocher l'absence de cet appareil de notes et de références auquel on attache tant de prix aujourd'hui(2). Il n'importe. Tout l'ouvrage contient un enchaînement si logique et si nécessaire des faits sociaux de cette double histoire que l'esprit, une fois saisi par cet ensemble où les liaisons s'imposent invinciblement, ne saurait plus s'en défendre : c'est chose faite, définitivement acquise. Désormais, on ne peut plus concevoir l'histoire autrement et toutes les connais-

---

1. Voir à l'appendice II le détail de ces articles sur l'*Histoire de la formation particulariste*.

2. Encore ce reproche n'est-il pas mérité, car dans cette synthèse grandiose du développement historique de l'Angleterre et de la France, M. de Tourville s'est toujours attaché, et il l'a dit, à ne s'appuyer que sur des faits connus et admis de tout le monde. Il jugeait inutile, dès lors, d'indiquer au bas des pages des références que chacun pouvait aisément trouver dans les livres les plus recommandables des deux pays. Au reste, les références ne manquent pas absolument, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en feuilletant le volume.

sances qu'on en peut conquérir dans la suite viennent comme d'elles-mêmes se ranger, se classer dans ce cadre aux dimensions si larges et aux divisions si simples. N'est-ce pas la preuve que cette histoire est vraie, qu'elle est directement calquée sur la réalité des faits, sainement observée et lumineusement décrite ?

Une des principales conclusions qui se dégagent de l'œuvre de M. de Tourville c'est la supériorité sociale de la race anglo-saxonne. Certes, ce n'était pas chez lui parti pris ni prévention ; il apercevait, comme un autre, les défauts des Anglais et des Américains, mais, à l'exemple de son maître Frédéric Le Play, il estimait que ce qui fait la puissance sociale d'une nation c'est la formation de l'*homme,* de l'*être humain ;* et il observait que nulle part, plus qu'en pays anglo-saxon, l'homme ne recevait une éducation plus virile, plus énergique, plus indépendante, que nulle part il n'était mieux formé aux entreprises courageuses et hardies, nulle part mieux préparé aux risques et aux responsabilités de la vie(1). Pour caractériser ce genre de formation, il avait trouvé un mot expressif ; il l'appelait PARTICULARISTE. Il entendait par là une organisation de vie où l'individu, le *particulier,* est habitué à tirer le plus possible de son propre fonds pour vivre d'une vie personnelle, se suffire à lui-même et se tirer seul d'affaire en toute circonstance donnée. A la for-

1. Voir notamment la *préface* déjà citée p. XIX-XXI; et dans le *Mouvement social,* décembre 1893, t. II, p. 155 : *Simplicité et fécondité de l'éducation anglo-saxonne.* — Cf. E. DEMOLINS : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.*

mation particulariste il opposait la formation COMMUNAUTAIRE, dans laquelle l'individu a tendance, pour résoudre le problème de la vie, à se reposer sur autrui, à s'appuyer sur les groupes, les *communautés* auxquels il appartient, la famille ou l'État, le plus souvent les deux ensemble.

Il observait, avec la netteté de vue qui le caractérisait, que les races *particularistes* étaient partout en progrès, les races *communautaires* en décadence ; que les premières se développaient, prospéraient, couvraient le monde, tandis que les secondes déclinaient, perdaient toute influence, tout pouvoir d'expansion. Son patriotisme s'en alarmait. Et c'est pourquoi l'une des formes pratiques de son apostolat social était de pousser au particularisme : « Soyez des particularistes », ne cessait-il de répéter ; et par là il entendait : Soyez énergiques, vigoureux, capables ; développez avec intensité toutes les puissances de votre être ; ce qui nous manque le plus, ce sont des hommes : soyez des hommes !

Et c'est pourquoi, encore, les questions d'éducation le préoccupaient si vivement. « C'est un de mes sujets d'étude les plus empoignants », écrivait-il (1). Il estimait que toute notre éducation française était à réformer et que, pour être efficace, cette réforme ne pouvait s'opérer que dans le sens du *particularisme*. Il écrivait à un ami : « Plus l'âge me permet de sonder ce qu'a été l'éducation de notre temps, *notre* éducation, et de juger, non plus en enfant et en disciple,

1. Lettre inédite du 15 décembre 1890.

mais en homme responsable à son tour vis-à-vis des petits et des jeunes, plus je suis confondu des erreurs et des méfaits qui ont été, de la meilleure foi du monde, avec vertu, avec zèle, implacablement pratiqués comme les plus hautes vérités et les plus grands bienfaits. C'est renversant ! Et le pis est que cela continue !... Néanmoins, les conséquences s'accentuent et se généralisent ; il faudra bien qu'on avoue et qu'on change(1). »

Un peu plus loin, à propos d'un enfant dont on lui annonçait les heureuses dispositions naturelles : « Pourvu qu'on ne saccage pas tout cela par la préoccupation de le faire passer par le moule ! Le moule des études, le moule des usages, le moule des prétendus devoirs, etc. J'aime à penser que vous aspirez à quelque chose de plus large, de plus respectueux de la personnalité, constituée directement par Dieu, de plus pratique pour bâtir une nature sur son propre fonds. Si vous faites pour l'éducation de vos enfants dans ce sens-là ce que vous avez fait pour votre émancipation personnelle, si vous arrivez à brûler ce que vous avez adoré et à adorer ce que vous avez brûlé, si vous remplacez la méthode de contrainte par la méthode d'entraînement et l'usage de l'autorité par l'usage d'une sollicitude émancipatrice, alors je suis capable de me sentir rajeuni de vingt ans, tant j'en aurai de joie ! Je ne puis pas faire plus(2) ! »

---

1. Lettre inédite du 8 juin 1892.
2. Lettre inédite du 11 juin 1892.

Après cela, on peut juger du bonheur qu'éprouva H. de Tourville quand il apprit, en 1899, que l'un de ses meilleurs disciples, M. Edmond Demolins, venait de fonder, en pleine campagne, une grande école privée, l'*école des Roches*[1], où, en toute indépendance, sans aucun subside de l'État, on se proposait de donner à la jeunesse cette éducation vivifiante, libérale, émancipatrice qui semblait de plus en plus réclamée par les nécessités du présent et les besoins prévus d'un avenir qui s'annonçait exigeant. Jusqu'à son dernier jour, H. de Tourville n'a cessé de suivre, avec un intérêt passionné, les progrès de cette école, dont le légitime succès n'a fait encore, depuis, que s'affirmer et grandir[2].

II

Lui-même, Messieurs, fut un éducateur incomparable, si l'on entend par là qu'il sut, mieux que tout

1. Près de Verneuil-sur-Avre (Eure). Voir sur l'*école des Roches* le livre de M. Demolins : *L'Éducation nouvelle* et le *Journal de l'École des Roches*.

2. Après une visite à l'*école des Roches*, M. A. Ribot, ancien président du conseil et de la commission d'enquête pour la réforme de l'enseignement, écrivait à M. Demolins : « *Je vous félicite du succès de votre entreprise. Le branle est donné : vous avez fait plus pour la réforme de nos lycées et de nos collèges que tous les discours et tous les écrits.* » Depuis la création de l'*école des Roches* (1899), sept autres écoles du même genre, s'inspirant des mêmes idées et des mêmes principes, ont été fondées : le *collège de Normandie* (près de Rouen), le *collège de l'Ile-de-France* (à Liancourt, Oise), l'*école de l'Estérel* (près de Cannes), l'*école du Sud-Est* (près de Lyon), le *collège de Guyenne*, le *collège d'Aquitaine* et l'*école d'Arcachon* (près de Bordeaux).

autre, élever les esprits et les âmes, les retirer, *educere,* des chemins battus, des ornières et des fondrières pour les mener sur les cimes, où se respire, en des sentiers nouveaux, l'air pur et subtil de la vérité clairement aperçue et joyeusement acceptée.

Ses études de science sociale le jetaient dans le ravissement : rien ne lui semblait plus beau que le spectacle grandiose de cette mécanique sociale dont il avait réussi à pénétrer tous les ressorts et qu'il aimait à comparer à la mécanique céleste. Sa plus douce joie était d'introduire les autres au cœur même de cette science qui, par la sûreté de ses conclusions, donne si abondamment, avec le calme, la sérénité, la possession de soi-même, des vues si limpides sur les plus graves questions du temps présent.

« Je ne puis me consoler, écrivait-il un jour à une âme désemparée, de voir que vous n'avez pas à votre aide la connaissance de ce temps-ci que donne la science sociale, comme les rayons X donnent la photographie de l'invisible. Si vous saviez le bien merveilleux que cette connaissance opère dans les esprits ! Quelle sérénité ! quelle jubilation ! quel plaisir de vivre ! quelle limpidité dans les questions religieuses ! Comme on comprend bien les conditions dans lesquelles on agit ; ce qu'on peut s'en promettre ; ce qui ne peut réussir à aucun titre ; ce à quoi cela se relie dans le monde ; ce qui vient inévitablement à notre suite ; de quel côté il faut diriger les jeunes qui sont destinés non à notre temps, mais à des temps tout nouveaux ; ce qu'il ressort de bien du mal ; ce qu'il y a de mal inaperçu dans les choses

encore tenues pour bonnes ! Enfin, c'est la lumière ! Elle en a le charme et l'utilité. » Et, un peu plus loin : « Oh ! que cet ordre du monde social est beau ! Et que sa connaissance en est pratique ! C'est aussi grand que le monde astral, et c'est aussi usuel que de savoir faire le feu (1). »

C'est dans sa correspondance, malheureusement à peu près inédite encore, que M. de Tourville se révèle tout entier (2).

Il avait une inaltérable confiance dans l'avenir, convaincu que malgré les heurts, les chutes, les défaillances, le monde suivait, en définitive, sur la grande route du progrès, une marche ascendante vers plus de justice, plus de lumière, plus de bonheur. Son optimisme, à cet égard, était inaltérable. Il écrivait :

« Il ne faut pas gémir sur l'état du monde, comme s'il était perdu. Il y a tout simplement une crise entre le vieil esprit et le nouveau, et elle se révèle d'autant

---

1. Lettre du 27 juin 1902, reproduite dans *Piété confiante*, pp. 224-225. Cf. la note suivante.

2. Voir à l'appendice II *in fine* la liste des travaux inédits de M. de Tourville. De sa correspondance on n'a publié encore, jusqu'à présent, que des lettres de direction adressées à deux religieuses. Sur ce recueil, auquel on a donné le titre de *Piété confiante*, il faut lire le bel article de M. l'abbé Hemmer, dans la revue lyonnaise *Demain* (numéro du 29 décembre 1905). « Adressées à des personnes cloîtrées, dit M. Hemmer, ces lettres seront lues avec fruit par les personnes du monde, j'entends les laïques les moins disposés à se laisser gouverner par les méthodes en usage dans la direction intérieure des communautés religieuses. Ceux qui ont connu M. de Tourville y retrouveront son âme tout entière : sa pensée ferme, hardie, mesurée, sa parole nette et précise, son cœur incroyablement bon, son esprit de foi vive mise à la pratique usuelle de la vie. »

plus que le vieil esprit se voit plus vieux et s'aperçoit que rien n'est plus à son point de vue. C'est une bonne bataille dont l'issue n'est pas douteuse, en faveur de ce qui vient contre ce qui a été (1). » Et il continuait : «... Ne croyez donc pas que les choses aillent aussi mal. C'est une bien mauvaise habitude de la grande masse actuelle des honnêtes gens et des saintes gens que de se lamenter intérieurement de toutes choses. Je ne sais pas quel paradis ils ont rêvé sur terre, qui fait leur désespoir parce qu'il n'est pas. Sur terre, on fait beaucoup de tentatives très généreuses et très intelligentes : elles ne réussissent pas, la plupart du temps, en apparence ; ou du moins elles réussissent peu pour l'effort fait. Mais, en réalité, ces résultats qui se préparent sont énormes. Voyez donc l'empire romain devenant entièrement chrétien, au lendemain des plus dures persécutions. C'est que tout avait germé à couvert partout (2). »

Il était persuadé que nos gémissements ne venaient que d'une erreur de notre intelligence ; si nous comprenions mieux, nous ne cesserions jamais, selon son expression, de « voir heureux et joyeux » (3). — Il disait :

« Un grand principe de lumière est celui-ci : ce qui nous fait paraître la vie triste et lamentable est une erreur dont il faut nous défaire. Retenez cela et usez-en. Vous verrez les progrès que vous ferez dans la

1. 11 février 1899, *Piété confiante*, p. 193.
2. 1er février 1901, *Piété confiante*, pp. 209-210.
3. *Ibid.*, pp. 214 et 222.

vitalité. Si nous trouvons la vie malheureuse et le monde pitoyable, c'est que nous avons mal compris (1). » — « Non, ces temps-ci ne sont pas du tout mauvais. Ce sont des idées anciennes qui font voir à l'envers la marche actuelle du monde (2). » — « Ce qui nous manque, au point de vue naturel, c'est une vue claire et heureuse de la vie présente, telle qu'elle est, et de la marche actuelle du monde, tel qu'il est. Quand on a cette vue, on se console aisément, au point de vue naturel, de ses infirmités, de ses impuissances, de tous les obstacles, en sachant que ce qui est bon et désirable pour nous et pour le monde n'en va pas moins vers son accomplissement... La vie, naturellement parlant, est bonne et très bonne. Le temps actuel, même au point de vue chrétien, est bon et très bon. Je comprends que vous ne voyiez pas cela, puisqu'on est entouré de gens décontenancés, désorientés, désespérés, qui ne voient plus clair à rien et ne savent que dire : *Où allons-nous?* (3) Ils font l'aveu qu'ils n'y voient goutte. Mais je ne connais, pour remédier à cet embrouillage indigne de l'esprit humain et purement démoralisant, que la *science sociale* qui, comme toutes les sciences, a le mérite d'éclairer son objet. Tâchez de vous mettre un peu au courant... Bientôt, vous y sentirez une lumière qui vous réjouira par sa limpi-

1. 11 février 1899, *ibid.*, p. 192.

2. 7 juillet 1901, *ibid.*, p. 211.

3. « Il ne faut pas dire que l'époque actuelle soit une énigme affreuse, indéchiffrable : c'est se classer parmi les ignorants et les incapables. Il n'y a, au temps présent, aucune énigme pour les Américains, ni pour les étudiants en science sociale, ni pour bien d'autres encore... » Lettre inédite du 9 juin 1894.

dité et vous fera voir vrai au point de vue naturel, vrai et joyeux. Alors la joie chrétienne et surnaturelle ne se heurtera plus à la triste représentation qu'on se fait, autour de vous, du monde naturel, qu'on croirait volontiers l'œuvre du principe mauvais, comme le pensaient les manichéens (1). »

Si l'on songe que M. de Tourville était constamment malade, que ses souffrances allaient jusqu'à le réduire, pendant des semaines et des mois, plusieurs fois par an, à l'impuissance et à l'immobilité du lit, on comprendra quel fut le mérite de cette sérénité conquise et de cette joie intime invinciblement conservée en dépit des circonstances contraires (2).

A ses yeux, il ne suffisait pas d'être de son temps, il fallait encore le devancer; il fallait favoriser et hâter l'avènement des solutions fécondes qu'on savait devoir inévitablement triompher. Il faut être précurseur, pionnier: la tâche est rude, mais la récompense vaut l'effort.

« Vous m'indiquez, écrivait-il à un ami (3), que, par un retournement contraire à ce siècle français tout entiché de ce qu'il a fait, de ce qu'il a connu, de

1. 19 septembre 1901, *Piété confiante,* pp. 214-215.

2. « Il y a bientôt six mois que je ne suis sorti. Je vis à la chambre et ne descends qu'au repas du soir. Je vis cependant très heureux, trouvant la vie telle qu'elle est... vraiment très bonne et belle. » 23 décembre 1900, *ibid.*, pp. 206-207. Cf. pp. 210-211, 217 et *passim*.

3. Lettre inédite du 14 juin 1892. — Cf. *Piété confiante,* pp. 200-201, 220, et cette pensée écrite le 10 janvier 1898 : « Il nous faut, au milieu du monde actuel, beaucoup d'ermites sachant porter l'isolement d'idées nouvelles et d'une vie où l'on veut se suffire. »

ce qu'il a éprouvé, vous reportez votre intérêt, votre ardeur, votre action, vos vues, votre enthousiasme vers l'avenir; à la bonne heure! Soyez à cela sans réserve, sans arrière-goût, sans timidité. Rajeunissez tous les jours en faisant l'avenir et en le faisant avec l'activité et la presse d'un homme qui veut anticiper, qui sent courtes les années de cette seconde jeunesse. Vous échappez ainsi à ce sentiment étrange des vieillesses d'aujourd'hui qui se sentent mourir tout entières et qui ne savent se redonner quelque illusion de vie qu'en se rappelant ce qui est plus vieux qu'elles-mêmes... Que nous avons dévié du vrai sentiment de la nature humaine! Celui d'aller de l'avant, de pousser les jeunes, de faire par eux ce que nos forces ou le temps nous refusent de faire, d'être fiers d'être dépassés par nos fils ou nos disciples, parce que nous les aimons de haut, en gens mûris, et que nous avons conscience de la force d'impulsion que nous pouvons leur communiquer. Oh! qu'elle se sent active et puissante, cette vieillesse, cette maturité, si vous aimez mieux, qui se tourne tout entière à devancer, à élargir l'avenir, à soutenir l'audace et la naissante vigueur des jeunes, à se prolonger ainsi elle-même au delà d'elle-même. »

Il n'entre pas, Messieurs, dans notre plan, d'insister sur l'œuvre philosophique et religieuse, pourtant considérable et capitale à ses yeux, de M. l'abbé de Tourville. Il nous suffira d'indiquer d'un mot qu'il appliquait à l'étude de la philosophie et de la religion la même méthode rigoureusement scientifique qui lui

avait si heureusement réussi pour les questions sociales. Nous possédons de lui un grand nombre de notes, d'essais, de travaux manuscrits sur ces grands sujets (1), et nous savons par sa correspondance que beaucoup de prêtres, soucieux de mieux adapter leur enseignement aux exigences de la mentalité contemporaine, s'adressaient à lui pour essayer d'une orientation nouvelle de l'apologétique chrétienne (2).

Quant à son apostolat religieux, on prévoit déjà ce qu'il devait être. Quelques idées directrices lui suffisaient, mais auxquelles il savait communiquer un accent singulièrement persuasif. Il prêchait la *confiance* en Dieu, mais surtout la confiance en sa bonté, en son amour infini pour chacune de ses créatures

---

1. Voir appendice II.

2. « S'il vous passe des ombres au sujet de la foi, c'est que tout cela a été si peu enseigné, *pour le besoin actuel*, qu'on ne s'y retrouve pas toujours. C'est ce qui m'a fait recommencer toutes mes études théologiques, jusqu'à ce que j'aie trouvé le terrain ferme. Il faudra que quelque jour je vous mette au courant, car c'est malheureux de laisser les âmes avec des assises dans leur croyance si peu solidifiées : elles sont pourtant de granit et plus claires que la raison même, toute claire qu'elle est. « Les petits ont demandé du pain et il n'y avait personne « qui le leur rompît. » En ce siècle, tout est à refaire, même ce qui ne change pas en soi. La nature a-t-elle changé? Et cependant vous voyez que la manière de la connaître a changé, dans votre chimie et votre physique. Les méthodes s'améliorent et on voit mieux les mêmes choses : ce qui est précisément ce qu'on demande dans la foi. » 11 février 1899, *Piété confiante*, pp. 193-194. — Cf. pp. 185, 190, 217-218. — Pour se rendre compte de ce que peut la méthode d'observation appliquée à l'étude de la religion, il faut se reporter au beau livre de M. l'abbé F. Klein : *Le Fait religieux et la manière de l'observer* (1 vol. in-18, Paris, Lethielleux, 1903), ouvrage écrit « sous l'inspiration directe de M. de Tourville ». P. Bureau, *op. cit.*, p. 24, note 1.

prises individuellement. Il appuyait beaucoup sur ce point ; il ne suffit pas d'aimer Dieu ; il faut avoir la conviction profonde, inébranlable qu'on est aimé de Lui nominalement et tel qu'on est. « Dormez sur la plus absolue conviction, écrivait-il, que Notre-Seigneur vous aime prodigieusement et nominalement et *telle que vous êtes*. Oh ! que cela manque aux âmes les plus portées à Dieu ! Elles font perpétuel effort pour aimer Dieu, elles en ressentent la joie d'aimer et elles savent peu, sentent peu que Dieu aime incomparablement plus qu'on ne saurait jamais l'aimer. Ne pensez plus qu'à cela ; dites-vous : « Je suis aimée de « Dieu inimaginablement, indiciblement ! » *Et que cela soit toute votre âme et toute votre dévotion* (1). »

Mais, si Dieu nous aime ainsi, comme nous sommes, nous devons donc chercher, naturellement, à être ce qu'Il veut que nous soyons, à développer la personnalité qu'Il nous a donnée en puissance. Soyons nous-mêmes, tâchons de nous constituer une vie propre, indépendante de l'opinion et des préjugés de la foule. Et si nous voulons agir sur les autres, travaillons d'abord à notre perfectionnement individuel : il n'y a que les individualités fortes pour agir efficacement sur la conduite d'autrui. — Écoutons ces paroles :

« Ce qui est véritablement vital dans tout ce que nous faisons, c'est nous-mêmes. C'est en nous qu'est la vie et le trésor, le vivifiant et l'enrichissant... Mettons notre activité à puiser la vie en nous-mêmes et à la répandre ou plutôt à la laisser transpercer autour

1. 21 juin 1900, *Piété confiante*, pp. 203-204.

de nous pour y faire ce qu'elle pourra... Être une grande et belle nature, non pas selon l'orgueil du monde, mais selon la vérité simple des choses, voilà notre œuvre à tous en ce monde. Et cela a son action non pas toujours évidente, mais toujours certaine (1). »

Et le doux et modeste savant, qui ne parlait jamais de lui, se laisse aller, pour une fois, à rappeler son expérience personnelle; c'est comme un résumé de toute sa vie d'études, de souffrances et de victoires sur soi-même :

« A quoi pouvais-je être bon, souffrant, solitaire, vrai cénobite depuis dix-sept ans et malade à l'excès depuis deux ans ? Si je souffrais, à quoi bon pour les autres ? Si je pensais, qui pouvait l'entendre ? Si j'étudiais, qui pouvais-je enseigner ? Si j'étais des jours entiers, des nuits entières, livré à moi-même, sans société, qui pouvait me remonter ? J'ai cru que mon âme pouvait être mon élève et se former pour elle-même en tout cela. Et elle y est arrivée, et je sens maintenant qu'elle se tient ferme sur elle-même et qu'elle est toute joyeuse et toute libre, ayant appris à se soutenir de son propre fonds. Et sans que je le veuille, et quand je ne le voudrais pas, il se trouve qu'elle appuie des gens que je ne connais même pas et quoique je sois un inconnu... On a requis mon pauvre secours pour l'enseignement religieux à Paris, où il se fait entendre de gens qui ne voulaient plus en écouter; hier, je recevais du prêtre le plus connu de Genève une demande de le seconder aussi de ce

1. 11 février 1899, *Piété confiante*, pp. 188-189.

que je n'avais cru apprendre que pour moi-même. Et cela ne cesse pas. Pourquoi ? Pour une seule raison, il n'y en a pas d'autre : c'est que j'ai pensé bon de faire de mon esprit et de mon âme mes premiers élèves, puisque je n'en avais pas d'autres, et il paraît que cette méthode est bonne et on dit qu'elle fait ce qu'ils appellent des natures, c'est-à-dire des natures qui ont poussé, qui ont grandi, qui ont pris de la sève, qui ont jeté des racines, et cela dans un sol qui était désert, où soufflait la tribulation, souvent la tempête du dedans et du dehors, le froid intérieur ou extérieur, sans soleil et sans jardinier (1). »

Il le fut, lui, Messieurs, ce jardinier des âmes. Celles qui se sont confiées à lui, il les a remuées, retournées, ensemencées ; il les a exposées au bon soleil de la vérité, et il leur a fait germer des fleurs de sérénité, de foi et d'amour. A ce titre il est de la lignée des Gratry, des Perreyve, des Ollé-Laprune.

Mais il a fait plus encore, s'il est possible. Aux esprits désemparés de notre temps, tirés en tous sens par les opinions les plus opposées et les systèmes les plus contradictoires, H. de Tourville a rendu un inappréciable service, en leur fournissant le moyen infaillible de se reconnaître au milieu de tant d'embrouillements, de complications et de ténèbres. Ce moyen, c'est la *méthode d'observation*. En établissant lui-même les règles précises de l'observation méthodique, en forgeant de ses propres mains ce merveilleux instrument de travail qu'est la *Nomenclature*

1. 11 février 1891, *Piété confiante*, pp. 190-191.

sociale, il a véritablement fondé, avec Le Play, une science nouvelle, la science des phénomènes sociaux, science féconde et libératrice entre toutes, appelée à donner aux esprits le calme, la paix, la claire vue des choses, — destinée aussi, par la connaissance qu'elle procure des grandes forces sociales, à augmenter notre patrimoine de bien-être, de moralité, de bonheur. — Et, à ce titre, M. de Tourville mérite de figurer au nombre des savants qui honorent le plus l'humanité et ont le plus de droits à sa reconnaissance.

APPENDICE I

LA CLASSIFICATION SOCIALE

GROUPEMENT

DES GRANDES DIVISIONS DE LA CLASSIFICATION

			LES VINGT-CINQ GRANDES CLASSES DE FAITS SOCIAUX
La Famille (Ouvrière).	Ses Moyens d'Existence, fournis par	Le Lieu	A. — Le Lieu.
		Le Travail	B. — Le Travail.
		La Propriété	C. — La Propriété.
		Les Biens Mobiliers	D. — Les Biens Mobiliers.
		Le Salaire	E. — Le Salaire.
		L'Épargne	F. — L'Épargne.
	Son Organisation		G. — La Famille (Ouvrière).
	Son Mode d'Existence		H. — Le Mode d'existence.
	Ses Phases d'Existence		I. — Les Phases de l'Existence.

			tuelles.
I. La Constitution de la	La Vie Publique (*Les Groupements superposés à la Famil*	La Religion	M. — La Religion.
		Les Associations Libres. — Le Voisinage	N. — Le Voisinage.
		Les Associations Libres. — Les Corporations	O. — Les Corporations.
		Les Associations forcées. — La Commune	P. — La Commune.
		Les Associations forcées. — Les Unions de Communes	Q. — Les Unions de Communes.
		Les Associations forcées. — La Cité	R. — La Cité.
		Les Associations forcées. — Le Pays-Membre	S. — Le Pays-Membre.
		Les Associations forcées. — La Province	T. — La Province.
		Les Associations forcées. — L'État	U. — L'État.
II. — Le Mode de développement de la Race			V. — L'Expansion de la Race.
III. — L'Action de l'Étranger sur la Race			X. — L'Étranger.
IV. — L'Histoire de la Race			Y. — L'Histoire de la Race.
V. — Le Rang de la Race			Z. — Le Rang de la Race.

LA CLASSIFICATION SOCIALE

(*Suite.*)

A. — LE LIEU

I Sol et eaux (*Géographie physique*).

1 Situation géographique de la famille et superficie étudiée.
2 Reliefs et contours du sol.
3 Terrains.
4 Eaux.

II Sous-sol (*Géologie*).

III Air (*Météorologie*).

1 Saisons.
2 Accidents atmosphériques.

IV Productions végétales (*Botanique*).

1 Steppes.
2 Forêts.
3 Végétations variées.

V Productions animales (*Zoologie*).

1 De la terre.
2 Des eaux.

B. — LE TRAVAIL

(des divers membres de la famille — objet, outillage, atelier, opération, personnel).

I Simple récolte.

1 Pâturage.
2 Pêche côtière.
3 Chasse, pêche fluviale, cueillette.

II Extraction.

1 Culture en communauté (*dite agricole*).
2 Culture, petite. — Quasi-patriarcale.
3 Culture fragmentaire. — Quasi-patriarcale.
4 Culture, grande [*avec les usines agricoles*]. — Particulariste.
5 Forêts (art des) [*avec les usines forestières*]. — Instable.
6 Mines (art des) [*avec les fonderies*]. — Instable.

III Fabrication.

1 A la main. — *a* En communauté ouvrière (*dite industrielle*).
2 A moteurs animés. — *b* D'industrie domestique principale.
3 A vent. — *c* D'industrie domestique accessoire.
4 A eau. — *d* En petit atelier patronal.
5 Au bois. — *e* En fabrique collective.
6 A la houille. — *f* En grand atelier.

IV Transports.

1 Par portefaix.
2 Par animaux de bât ou de trait. — *a* Particuliers.
3 Par glissage.
4 Par batellerie. — *b* Publics.
5 Par vapeur.

C. — LA PROPRIÉTÉ

(Composition des biens, mode de possession, subventions, transmission).

Pr. Sol disponible : sa nature, son parcours, abondance de ses productions spontanées, sa permanence.

I Communauté (*ouvrière*).

1 Du foyer.
2 Du domaine.
3 De l'industrie.

II Propriété familiale (*limitée ou illimitée*).

1 Du foyer.
2 Du domaine, petit.
3 Du domaine, fragmentaire.
4 De la petite industrie principale. { *a* Domestique. *b* Patronale.
5 De la petite industrie accessoire.

III Propriété patronale (*particulière ou collective*).

1 Du foyer maître.
2 Du foyer ouvrier.
3 Du domaine chef.
4 Du domaine dépendant.
5 De la grande industrie en grand atelier.
6 De la grande industrie en fabrique collective.

D. — LES BIENS MOBILIERS

I Animaux domestiques.

II Instruments de travail.

III Mobilier meublant.

IV Mobilier personnel.

E. — LE SALAIRE

I Entente sur le salaire.

II Objet du salaire.

1 Salaire en nature.
2 Salaire en argent.

III Mesure du salaire.

1 Salaire à la journée.
2 Salaire à la tâche.
3 Salaire avec prime.

F. — L'ÉPARGNE

I Objet de l'épargne.

1 Épargne en nature.

2 Épargne en argent.

II Aides de l'épargne.

III Emploi de l'épargne.

G. — LA FAMILLE

(ouvrière).

I Patriarcale

1 **Père.**

a Le vice originel.

b L'autorité au foyer.

c La loi de Dieu.

d La tradition des ancêtres.

2 **Mère.**

a Les fiançailles.

b Le mariage.

c Le ménage domestique.

II Quasi-Patriarcale

3 **Enfants.**

a Leur nombre.

b Leurs rapports.

c Leurs aptitudes diverses.

d Leur éducation.

III Particulariste

4 *a* **Enfants mariés au foyer.** — Nouvelle génération.

b **Le choix de l'héritier associé.** — Nouvelle génération.

5 **Émigrants**, dans leurs rapports avec le foyer. — Ancienne génération.

IV Instable

6 **Célibataires** demeurant au foyer. — Ancienne génération.

7 **Domestiques.**

8 **Vieillards.**

9 **Infirmes.**

H. — LE MODE D'EXISTENCE
(matériel).

I Nourriture.
II Habitation.
III Vêtements.
IV Hygiène.
V Récréations.

I. — LES PHASES DE L'EXISTENCE

I Origines.
1 Du père.
2 De la mère.

II Survenances notables.
1 Naissances.
2 Instruction.
3 Solennités et somptuosités.
4 Établissements et entreprises.
5 Alliances et noces.
6 Institution de l'héritier.
7 Déplacements et départs.
8 Adoptions, donations, héritages.
9 Autres survenances notables.

III Perturbations.
1 Accidents et maladies.
2 Retraites.
3 Décès.
4 Sinistres.
5 Chômages.
6 Dettes.
7 Inconduite.
8 Condamnations.
9 Service public.
10 Calamités sociales.
11 Autres perturbations.

J. — LE PATRONAGE

(d'après chaque nature de travail).

I 1 **Patriarche.**
2 **Conseil de communauté** (*ouvrière*).
II Ouvrier chef de métier. — *a* A Famille Quasi-Patriarcale.
III 1 **Petit patron.** — *b* A Famille Particulariste.
2 **Patron de fabrique collective.** — *c* A Famille Instable.
3 **Grand patron.**
IV Société d'actionnaires.

K. — LE COMMERCE

I Chef de métier commerçant.
II 1 **Petit commerçant.**
2 **Grand commerçant.**
3 **Société commerciale.**
III Commis.
IV Banque.

L. — LES CULTURES INTELLECTUELLES

I Culture intellectuelle résultant des conditions de vie.
II Arts libéraux.
1 L'Instituteur primaire.
2 Le Professeur d'enseignement secondaire.
3 Le Médecin.
4 Le Savant.
5 L'Artiste.
6 Le Lettré.
7 Le Légiste.
III Corporations d'arts libéraux.
1 Fermées.
2 Ouvertes.

M. — LA RELIGION

(dans toute la série des faits sociaux).

I Culte privé.
II Culte public.
III Corporations religieuses.
IV Relations des dissidents.

1 Personnel actif et passif.
2 Rites et coutumes.
3 Enseignement et doctrine.

N. — LE VOISINAGE

I Proximité des foyers.
II Extension du voisinage.
III 1 **Diversité et rapports du voisinage.**
2 **Autorités sociales.**
3 **Gentlemen.**

O. — LES CORPORATIONS

(de bien public).

I Corporations d'intérêts communs.
II Corporations de bienfaisance.
III Corporations mixtes.

P. — LA COMMUNE

(rurale).

I La circonscription et ses divisions.
II Biens et intérêts communaux.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 **Démocratie.**
2 **Intervention supérieure.**

Q. — LES UNIONS DE COMMUNES

I Diverses unions communales.
II Biens et intérêts de l'union communale.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 Fédération.
2 Intervention supérieure.

R. — LA CITÉ

I 1 La ville, ses quartiers et sa banlieue.
2 Relations des campagnes avec la ville.
II Biens et intérêts de la cité.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 Distinction politique des villes et des campagnes.
2 Intervention supérieure.

S. — LE PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

I La circonscription et ses divisions.
II Biens et intérêts du pays membre.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.

VIII Contrôle.
IX 1 Autonomie locale.
2 Intervention supérieure.

T. — LA PROVINCE

I La circonscription et ses divisions.
1 Province générale.
2 Province spéciale.
3 Université.

II 1 Biens et intérêts provinciaux.
2 — — universitaires.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 Aristocratie.
2 Autonomie provinciale.
3 Privilèges universitaires.
4 Intervention supérieure.

U. — L'ÉTAT

I La circonscription et ses divisions.
II Biens et intérêts nationaux.
1 Domaines.
2 Affaires intérieures.
3 Affaires extérieures.

III Service de la paix publique.
1 Cours centrales de justice.
2 Police centrale.
3 Force armée centralisée.

IV Impositions et contraintes.
- 1 Contributions en service.
- 2 Contributions en nature.
- 3 Contributions en argent.

V Participants.
- 1 Nationaux ou résidants : leurs variétés.
- 2 Représentation nationale.
- 3 Loi écrite.

VI Autorités et agents.
- 1 Souverain.
- 2 Conseil du souverain.
- 3 Premier ministre.
- 4 Fonctionnaires, hauts et bas.

VII Gestion.
- 1 Mœurs administratives.
- 2 Mœurs politiques.
- 3 Capitale.
- 4 Cour et résidence du souverain.

VIII Contrôle.
- 1 Garanties légales.
- 2 Garanties sociales.

IX 1 **Indépendance nationale.**
- 2 **Protectorat politique.**

V. — L'EXPANSION DE LA RACE

I 1 **Essaimage.**
- 2 **Émigration organisée.**
  - 1 Temporaire.
  - 2 Périodique.
  - 3 Définitive.

  } *a* A l'intérieur. *b* A l'étranger.
- 3 **Émigration désorganisée.**

II 1 **Invasion nomade.**
- 2 **Colonisation agricole.**
- 3 **Colonisation commerciale.**

} *a* Libre. *b* Administrative.

III 1 **Établissement en territoire vacant.**
1 Avec une race unique.
2 Avec des races mêlées.
3 Avec des races subordonnées.
2 **Établissement en territoire peuplé.**

X. — L'ÉTRANGER

I 1 **Nationaux de passage à l'étranger.**
2 **Étrangers de passage.**
II 1 **Introduction d'essaims étrangers.**
2 **Immigration organisée.**
a Temporaire.
b Périodique.
c Définitive.
3 **Immigration désorganisée.**
III Voisinage des races étrangères.
IV Concurrence des races étrangères.
V Annexions.

Y. — L'HISTOIRE DE LA RACE

I Origine historique des faits sociaux actuels.
II Résultats des mêmes faits aux diverses époques.
III Variations historiques de la race.
IV Comparaison avec les races locales antérieures.

Z. — LE RANG DE LA RACE

I Rôle actuel de la race dans le monde.
II Rapprochement avec les faits similaires.
1 Actuels. } Chez des races étrangères.
2 Passés. }
III Réformes.
IV Avenir de la race.

APPENDICE II

TRAVAUX DE M. DE TOURVILLE

Dans la RÉFORME SOCIALE.

1° *Le cardinal de Bonnechose* (Lettre sur), 15 novembre 1883, t. VI, p. 511.

2° *Enseignement de la science sociale* (Extraits d'une correspondance). Deux articles : I. *Les études sociales*, 1er mai 1885, t. IX, p. 426 ; II. *Méthode d'une exploration sociale*, 1er juin 1885, t. IX, p. 535.

Dans la SCIENCE SOCIALE.

1° *La science sociale est-elle une science ?* Quatre articles : Janvier, février, avril et décembre 1886 ; t. I, pp. 9, 97 et 289 ; t. II, p. 493. — Sommaire de ce travail : I. Le sentiment de Le Play sur la science sociale ; II. Préjugés opposés à la science sociale ; III. Objet précis de la science sociale ; IV. Premier procédé de la science sociale : l'analyse méthodique ; V. Second procédé de la science sociale : l'observation comparée ; VI. Troisième et dernier procédé de la science sociale : la classification.

2° *Ce que donne un simple fait dans une monographie. Les gisements d'or en Russie et en Chine ; leurs conséquences sociales* (sous le pseudonyme de L. de Rogavel), avril 1886, t. I, p. 334.

3° *La décadence du fermage*, février 1887, t. III, p. 109.

4° *Saint Columban et les destinées de l'Angleterre* (sous le pseudonyme de J. Villaret), juillet 1887, t. IV, p. 93.

5° *Les vues sociales de Necker*, septembre 1887, t. IV, p. 252.

6° *Le manifeste de M. le comte de Paris,* novembre 1887, t. IV, p. 389.

7° *L'Empire allemand,* avril 1888, t. V, p. 277.

8° *Une nouvelle colonie normande en Normandie,* octobre 1888, t. VI, p. 265.

9° *Les modifications du transport et la formation politique de l'Europe. Introduction* (en collaboration avec M. E. Demolins), mars 1891, t. XI, p. 217.

10° *Les Celtes* (continuation du travail précédent). Trois articles : I. *Leur installation,* mai 1891, t. XI, p. 379 ; II. *La fondation du clan,* juin 1891, t. XI, p. 483 ; III. *L'autorité publique,* octobre 1891, t. XII, p. 299.

11° *L'action sociale de l'Église,* juin 1894, t. XVII, p. 516.

12° *Controverse sur l'école de la science sociale,* octobre 1894, t. XVIII, p. 301.

13° *La renaissance de l'esclavage dans l'Occident au quinzième siècle.* Deux articles : janvier 1895, t. XIX, p. 71 ; février 1896, t. XXI, p. 116.

14° *Préface à l'ouvrage de M. de Rousiers sur la question ouvrière en Angleterre,* avril 1895, t. XIX, p. 297.

15° *L'observation sociale appliquée à la mythologie grecque. Jupiter, Hercule et Hellen,* avril 1897, t. XXIII, p. 302.

16° *L'Église et les races particularistes* (sans nom d'auteur), mars 1901, t. XXXI, p. 209.

17° *Les retours de la classe lettrée et libérale à la culture directe au cours du dernier siècle,* avril 1903, t. XXXV, p. 273.

18° HISTOIRE DE LA FORMATION PARTICULARISTE. Trente articles :

I. *Les origines germaniques et gothiques,* février 1897, t. XXIII, p. 117.

II. *Les origines odiniques,* janvier 1900, t. XXIX, p. 27.

III. *Le pêcheur côtier de Norvège,* février 1900, t. XXIX, p. 121.

IV. *Le pêcheur côtier de Norvège* (suite), décembre 1900, t. XXX, p. 511.

V. *Le Saxon*, janvier 1901, t. XXXI, p. 28.

VI. *Le Franc*, février 1901, t. XXXI, p. 158.

VII. *Le Franc* (2e partie), mars 1901, t. XXXI, p. 239.

VIII. *Le Franc* (3e partie), avril 1901, t. XXXI, p. 315.

IX. *Le Franc* (4e partie), mai 1901, t. XXXI, p. 430.

X. *Le Féodal* (1re partie). *Charlemagne*, juin 1901, t. XXXI, p. 494.

XI. *Le Féodal* (2e partie). *La décadence carlovingienne*, juillet 1901, t. XXXII, p. 20.

XII. *Le Féodal* (3e partie). *L'apogée de la féodalité*, août 1901, t. XXXII, p. 102.

XIII. *L'introduction des Saxons dans la Grande-Bretagne par les Jutes*, septembre 1901, t. XXXII, p. 200.

XIV. *Prédominance des Saxons sur les Celtes et sur les Jutes en Grande-Bretagne*, octobre 1901, t. XXXII, p. 295.

XV. *Prédominance des Saxons sur les Angles en Grande-Bretagne*, novembre 1901, t. XXXII, p. 423.

XVI. *Prédominance des Saxons sur les Danois en Grande-Bretagne*, décembre 1901, t. XXXII, p. 531.

XVII. *Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne*, janvier 1902, t. XXXIII, p. 24.

XVIII. *Le mouvement communal en France*, février 1902, t. XXXIII, p. 121.

XIX. *Le mouvement communal en France* (suite), mars 1902, t. XXXIII, p. 211.

XX. *La Chevalerie ou le militarisme féodal*, avril 1902, t. XXXIII, p. 305.

XXI. *La renaissance de la royauté en France*, mai 1902, t. XXXIII, p. 402.

XXII. *La germanisation nouvelle de l'Europe centrale au Moyen Age,* juin 1902, t. XXXIII, p. 489.

XXIII. *Le commerce des villes libres au Moyen Age,* juillet 1902, t. XXXIV, p. 19.

XXIV. *La découverte des Indes orientales et occidentales,* août 1902, t. XXXIV, p. 112.

XXV. *Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne* (*l'Espagne, la France*), septembre 1902, t. XXXIV, p. 210.

XXVI. *Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne* (*la France* [suite]), octobre 1902, t. XXXIV, p. 312.

XXVII. *Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne* (*Le lien de l'ancien régime et de la Révolution*), novembre 1902, t. XXXIV, p. 398.

XXVIII. *La dernière grande monarchie européenne et les grands peuples particularistes actuels* (*l'empire allemand, le peuple anglais*), décembre 1902, t. XXXIV, p. 505.

XXIX. *Les grands peuples particularistes actuels. Le peuple anglais* (suite), janvier 1903, t. XXXV, p. 19.

XXX. *Les grands peuples particularistes actuels. La fondation des États-Unis,* février 1903, t. XXXV, p. 107.

Dans le MOUVEMENT SOCIAL (1).

1° *Le clergé et la science sociale,* mars 1893, t. I, p. 216.

2° *Observations sur l'Enquête* (2). Cinq articles : I. Novembre 1893, t. II, p. 128; II. Avril 1894, t. III, p. 85; III. Juil-

1. Bulletin annexé à la *Science sociale* et qui a paru de juin 1892 à décembre 1899 avec une pagination séparée.

2. Enquête ouverte par la *Science sociale* au mois d'avril 1893 en vue d'établir la *carte sociale de la France.* Voir le numéro du *Mouvement social* publié à cette date, t. I, p. 237.

let 1894, t. III, p. 156; IV. Août 1894, t. III, p. 188; V. Septembre 1894, t. III, p. 206.

3° *Simplicité et fécondité de l'éducation anglo-saxonne,* décembre 1893, t. II, p. 155.

4° *La science sociale se confond-elle avec la science de la morale? Non.* Deux articles : I. Mai 1894, t. III, p. 97; II. Juin 1894, t. III, p. 121.

5° *Wagner et la formation sociale allemande,* décembre 1896, t. V, p. 251.

OUVRAGES POSTHUMES (1)

1° HISTOIRE DE LA FORMATION PARTICULARISTE. *L'origine des grands peuples actuels.* Un volume grand in-8 de 547 pages. Paris, 1905. Librairie Firmin-Didot.

---

1. A part les articles cités plus haut et la préface à l'ouvrage de M. de Rousiers (*La question ouvrière en Angleterre,* 1 vol. Paris, 1895. Firmin-Didot), il n'a été publié, du vivant de M. H. de Tourville, aucun livre portant son nom. Mais plusieurs de ses collaborateurs se sont plu à reconnaître avec beaucoup de franchise tout ce qu'ils lui devaient. Ainsi M. Demolins écrit dans la préface de son ouvrage : *Comment la route crée le type social* (2 vol. Paris, Firmin-Didot, p. X et XI) : « Ces pages résument une partie de l'enseignement que j'ai donné pendant seize années... Les matières de ce cours étaient tirées surtout des travaux de mon maître et ami Henri de Tourville, à qui était due la création de cet enseignement... Les études publiées dans ce livre sont donc pour une grande partie le résultat des recherches de H. de Tourville, qui a été le plus complètement l'héritier du génie de F. Le Play... Le public n'a pas encore pu apprécier à sa haute valeur le labeur immense et la rare puissance d'esprit d'Henri de Tourville, parce que, plus soucieux de continuer ses travaux que de les publier, il ne les a guère communiqués qu'à ses amis. Je dois rendre ce témoignage que, sans lui, jamais cet ouvrage n'aurait été écrit. » Et à la page 279 du tome I, en note : « Tout ce que je vais exposer dans ce chapitre et dans les suivants, sur les *peuples de la Méditerranée tant anciens que modernes,* est exclusivement dû aux travaux de M. H. de Tourville. Je le remercie de la permission qu'il m'a donnée d'en faire usage ici pour la diffusion des connaissances sociales. »

2° PIÉTÉ CONFIANTE. *Lettres de l'abbé de Tourville.* Un volume in-12 de 330 pages. Paris, 1905. Librairie Victor Lecoffre.

TRAVAUX INÉDITS

Les œuvres manuscrites de M. de Tourville ont été recueillies avec le soin le plus attentif et le plus intelligent par M. Albert Dauprat qui, pour en assurer la conservation intégrale et authentique, a eu la patience de les reproduire, à la machine à écrire, en un petit nombre d'exemplaires réservés.

Cette reproduction comprend quatorze cahiers in-folio de 80 à 90 pages chacun. En voici le contenu :

I

PHILOSOPHIE FONDAMENTALE

D'après la méthode d'observation (deux cahiers).

I. Méthode.
II. Raison (faculté de connaissance).
III. Sens intime (faculté de connaissance).
IV. Sens externe (faculté de connaissance).
V. Mémoire (faculté de connaissance).
VI. Volonté (faculté d'action).

II

SCIENCE RELIGIEUSE

(Neuf cahiers).

I. Méthode. — Comment il faut appliquer à la religion les procédés de l'observation scientifique.
II. Détermination et vérification sommaire du genre de rapport avec Dieu qui est la religion.
III. Détermination et vérification des quatre espèces de rapports avec Dieu. Première espèce : rapports par la *raison*.

IV. Deuxième espèce : rapports avec Dieu par la *conscience*.

V. Troisième espèce : rapports avec Dieu par la *faculté religieuse*. La détermination et vérification comparatives des trois facultés relatives à Dieu.

VI. Quatrième espèce : rapports avec Dieu par la *révélation*.

VII. Révélation présentée par l'Église catholique.

VIII. Détermination par classement des dogmes catholiques. La Trinité divine.

IX. L'Incarnation.

X. La Grâce dans son régime individuel.

XI. La Grâce dans son régime individuel (suite).

XII. La Grâce dans son régime individuel. Mystique.

XIII. Régime individuel de la Grâce après la vie présente.

XIV. La Grâce dans son régime social. A. *Communion des Saints*.

XV. La Grâce dans son régime social. B. *L'Église*.

XVI. Rapports des institutions essentielles de l'Église avec les divers états sociaux : dans le *présent* et l'*avenir*.

XVII. Rapports des institutions essentielles de l'Église avec les divers états sociaux : dans le *passé*.

XVIII. *a*) Des faits révélés antérieurs à la révélation catholique.

b) Des faits à venir annoncés par la révélation catholique.

III

NOTES D'HISTOIRE ANCIENNE

(Un cahier).

A. Abraham. Les Nomades. Les Patriarches.

B. Odin.

C. Origine des Pélasges.

I. Les Pélasges.
II. Les Gréco-Romains.
III. Les Phéniciens et les Carthaginois.

IV

NOTES — LETTRES — EXTRAITS (Science sociale)
(Deux cahiers).

A. Méthode.
B. Divers.
C. Éducation.
D. Nouvelle phase sociale. Politique mondiale.
E. Sujets divers.
F. Histoire.

APPENDICE III

a) La revue *la Science sociale.*
b) La Société internationale de science sociale.
c) La bibliothèque de la science sociale.

a) La revue *la Science sociale* a commencé de paraître en janvier 1886. Une première série comprend trente-six volumes; chaque fascicule mensuel contenait plusieurs articles sur les sujets les plus divers. Une seconde série, inaugurée en janvier 1904, comprend actuellement trente fascicules dont chacun est consacré tout entier à un seul sujet. Cette revue est éditée par la librairie Firmin-Didot.

b) La *Société internationale de science sociale*(1), fondée en 1892 (2) et reconstituée en 1904, « a pour but de favoriser les travaux de science sociale par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des congrès sur tous les points de la France ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement

1. Elle a son siège aux *bureaux de la Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris.

2. Sous le nom de *Société pour le développement de l'initiative privée et la vulgarisation de la Science sociale.* Voir *le Mouvement social* de juin 1892, t. I, pp. 1 et s.

de réforme scolaire qui est sorti de la science sociale et dont l'école des Roches a été l'application directe (1). »

c) La *Bibliothèque de la Science sociale* comprend dès maintenant un grand nombre d'ouvrages publiés par les collaborateurs de la revue soit dans la revue elle-même, soit séparément.

Elle constitue déjà un ensemble unique d'études sociales toutes pénétrées du même esprit scientifique et poursuivies selon la même méthode. Elle est en voie de développement. Voici l'état actuel de son catalogue :

SÉRIE I

MÉTHODE

La Méthode sociale, par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

La Classification sociale, résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par E. Demolins. Un fascicule, *ibid.*

L'État actuel de la Science sociale, par E. Demolins (brochure d'introduction à la Science sociale).

SÉRIE II

GÉOGRAPHIE SOCIALE

(En préparation.)

SÉRIE III

MONOGRAPHIES DE FAMILLES ET DE RÉGIONS

Le Conflit des races en Macédoine, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

---

1. Bulletin de la Société, placé en tête de chaque numéro de la revue.

LA RUSSIE; LE PEUPLE ET LE GOUVERNEMENT, par Léon Poinsard. Un fascicule, *ibid.*

LE JAPON ET SON ÉVOLUTION SOCIALE, par A. de Préville. Un fascicule, *ibid.*

LES SOCIÉTÉS AFRICAINES, origine, évolution, avenir, par A. de Préville. Un volume in-8. Paris, Firmin-Didot.

HAMBOURG ET L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE, par Paul de Rousiers. Un volume in-12. Paris, A. Colin.

LES FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI. *Les types sociaux du Midi et du Centre*, par E. Demolins. Un volume in-12. Paris, Firmin-Didot.

LA FRANCE AU MAROC, par Léon Poinsard. Un fascicule, *ibid.*

LE PAYSAN DES FJORDS DE NORVÈGE, par Paul Bureau. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques). Un volume in-8, *ibid.*

LE PAYSAN BASQUE DU LABOURD, par G. Olphe Galliard. 1 fascicule, *ibid.*

UN TYPE D'OUVRIER ANARCHISTE. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens, par le Dr J. Bailhache. Un fascicule, *ibid.*

UNE VALLÉE PYRÉNÉENNE; OSSAU, par F. Butel. Un volume in-12, *ibid.*

A QUOI TIENT LA SUPÉRIORITÉ DES ANGLO-SAXONS, par E. Demolins. Un volume in-12. Paris, Firmin-Didot (traduit en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais, en russe, en roumain, en polonais, en arabe et en japonais).

LA VIE AMÉRICAINE, par Paul de Rousiers. Couronné par l'Académie française (traduit en anglais). Un volume in-4 illustré. 2e édition, deux volumes in-12. Paris, Firmin-Didot.

SÉRIE IV

TRAVAIL — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

L'ORGANISATION DU TRAVAIL, *Réglementation ou liberté*, par E. Demolins. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

LA RÉVOLUTION AGRICOLE. *Nécessité de transformer les procédés de culture,* par Albert Dauprat. Un fascicule, *ibid.*

UNE EXPÉRIENCE AGRICOLE DU PROPRIÉTAIRE RÉSIDANT, par Albert Dauprat. Un fascicule, *ibid.*

LIBRE ÉCHANGE ET PROTECTION. *La politique douanière de tous les pays expliquée par les circonstances de leur état social et économique,* par Léon Poinsard, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Un volume petit in-8. Paris, Firmin-Didot(1).

LA QUESTION MONÉTAIRE, par Léon Poinsard. Un volume in-12. Paris.

LA GUERRE DE CLASSES PEUT-ELLE ÊTRE ÉVITÉE? par L. Poinsard, préface de E. Demolins. Un volume in-12. Paris, H. Le Soudier.

LA DIMINUTION DU REVENU ET LA BAISSE DU TAUX DE L'INTÉRÊT, par Paul Bureau. Un volume in-12. Paris, Firmin-Didot.

LE CONTRAT DE TRAVAIL. *Le rôle des syndicats professionnels.* Un volume in-8. Paris, F. Alcan (Bibliothèque générale des sciences sociales).

LE HOMESTEAD, OU L'INSAISISSABILITÉ DE LA PETITE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, par Paul Bureau (Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Rossi). Un volume in-8. Paris, A. Rousseau.

L'ASSOCIATION DE L'OUVRIER AUX PROFITS DU PATRON ET LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (Ouvrage couronné par le *Musée social*). Un volume in-8. Paris, A. Rousseau.

POUR DÉVELOPPER NOTRE COMMERCE. GROUPES D'EXPANSION COMMERCIALE, par E. Demolins. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

LE COMMERCE FRANCO-BELGE, par Ph. Robert. Un fascicule, *ibid.*

---

1. Une nouvelle édition de cet ouvrage doit paraître prochainement en deux volumes, sous le titre : LA PRODUCTION, LE TRAVAIL ET LE PROBLÈME SOCIAL DANS TOUS LES PAYS AU DÉBUT DU VINGTIÈME SIÈCLE.

LES SYNDICATS INDUSTRIELS DE PRODUCTEURS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, par Paul de Rousiers. Un volume in-18. Paris, A. Colin.

LA QUESTION OUVRIÈRE EN ANGLETERRE. Préface de H. de Tourville. Un volume petit in-8. Paris, Firmin-Didot.

LE TRADE-UNIONISME EN ANGLETERRE, par Paul de Rousiers. Un volume in-18. Paris, A. Colin.

LES INDUSTRIES MONOPOLISÉES (TRUSTS) AUX ÉTATS-UNIS, par Paul de Rousiers. Un volume in-18. Paris, A. Colin.

SÉRIE V

ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION

L'ÉDUCATION NOUVELLE ; L'ÉCOLE DES ROCHES, par E. Demolins. Un volume in-18. Paris, Firmin-Didot (traduit en espagnol, en russe et en italien).

LE JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES. Années 1904, 1905. Deux fascicules, *ibid.*

LES TROIS FORMES ESSENTIELLES DE L'ÉDUCATION ; *leur évolution comparée,* par Paul Descamps. Un fascicule, *ibid.*

SÉRIE VI

LITTÉRATURE ET ART

(En préparation.)

SÉRIE VII

ORGANISATIONS RELIGIEUSES

L'OUVERTURE DU THIBET. LE BOUDDHISME ET LE LAMAÏSME, par A. de Préville. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

SÉRIE VIII

INSTITUTIONS POLITIQUES

A-T-ON INTÉRÊT A S'EMPARER DU POUVOIR ? par E. Demolins. Un volume in-18. Paris, Firmin-Didot.

VERS LA RUINE, par Léon Poinsard. Un volume in-18. Paris, librairie A. L. Charles.

SÉRIE IX

ÉMIGRATION ET COLONISATION

La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie, par Marc Le Goupils, ancien président du conseil général de la Nouvelle-Calédonie. Un fascicule. Paris, Firmin-Didot.

SÉRIE X

HISTOIRE SOCIALE

Histoire de la formation particulariste ; l'origine des grands peuples actuels. Un volume grand in-8. Paris, Firmin-Didot.

Phéniciens et grecs en Italie, d'après l'*Odyssée*, par Philippe Champault. Un volume in-8. Paris. Ernest Leroux.

Histoire de France, depuis les origines jusqu'à nos jours, par Edmond Demolins. Quatre volumes in-18. Paris, Firmin-Didot : I. Les Origines ; la Féodalité ; II. La Monarchie féodale ; III. La Monarchie moderne ; IV. La Révolution et les Monarchies contemporaines. (Cet ouvrage, actuellement épuisé, doit être refondu par l'auteur.)

Les Origines de la monnaie, par Ernest Babelon. Un volume in-18. Paris, Firmin-Didot.

Les grandes routes des peuples. *Comment la route créé le type social*, par E. Demolins. Deux volumes in-18, *ibid* : I. *Les routes de l'antiquité ;* II. *Les routes du monde moderne.*

APPENDICE IV

QUELQUES LETTRES INÉDITES DE M. DE TOURVILLE

I

Calmont, 14 décembre 1899.

. . . . . .

J'en viens à vos questions sur l'espèce de SYNTHÈSE qui précède la nomenclature[1]. Je vous ai dit déjà que cette synthèse était hors cadre, un procédé d'enseignement, mais n'était pas un bon instrument scientifique. Il n'y a de classique que la nomenclature ou classification elle-même. Ces grands groupements de la synthèse ont le tort grave d'être beaucoup trop généraux pour être exacts. Les vingt-cinq classes de la nomenclature sont toute la mesure de généralités qu'on puisse établir sans contraindre les faits et alourdir l'instrument d'observation. Vouloir *les grouper toutes ensemble à un point de vue dominant* a précisément l'inconvénient dont vous souffrez en vous trouvant poussé à demander : « Quel est *le principe fondamental* de *toute* la classification ? » et : « La Religion n'a-t-elle donc d'autre rôle dans la société que d'*organiser convenablement les moyens d'existence*, puisque l'organisation des

1. Cette synthèse n'est autre que le tableau préliminaire reproduit plus haut p. LX et LXI.

moyens d'existence paraît être le principe fondamental de la société ?

La classification ne repose sur aucun principe fondamental relatif soit à la raison d'être, soit au but, soit au ressort le plus essentiel ou le plus considérable de la société.

Le principe fondamental et l'unique principe de toute la classification est de procéder « du connu à l'inconnu », ce qui veut dire de ce qui est plus facile à connaître à ce qui est plus difficile à connaître.

La classification n'est pas une doctrine sociale, mais une méthode, un procédé d'observation sociale.

Si le Lieu est placé le premier dans la classification, ce n'est pas qu'il soit le premier élément des moyens d'existence (ce qu'a l'air de dire la synthèse) ; mais c'est que, par sa matérialité et par la facilité de l'observer sans connaissances sociales antérieures, il est, de toutes les classes de faits que la science sociale est obligée d'observer, *la plus aisée à connaître d'abord,* avant toutes les autres. Le Travail ne pourrait être classé le premier : il présuppose le Lieu ; le Lieu ne présuppose rien. Mais c'est le Travail qui vient immédiatement après le Lieu, parce qu'il s'y rattache par une contiguïté telle qu'à peine y a-t-il transition entre ces deux ordres de faits ; ils semblent plutôt se fondre l'un avec l'autre. Dans le Lieu, en effet, on a observé ce que fournissent les forces matérielles inorganiques, végétales et animales, et on ne fait, pour ainsi dire, que continuer dans le même ordre de faits en observant ce que l'action matérielle de l'homme superpose aux actions inorganiques, végétales et animales : c'est la production de l'homme après celle des plantes et des animaux ; cette suite est simple, manifeste, j'allais dire palpable et grossière. Le Travail n'est mis après le Lieu *que pour cette raison* qui est de procéder de ce qui est déjà connu à ce qui est le plus près de cette connaissance. Le Travail n'est pas mis là parce qu'il est un second élément

des moyens d'existence. La Propriété vient ensuite, parce que le Travail ne s'ajoute pas seulement et ne coopère pas seulement au Lieu, mais il fait du Lieu une distribution, des appropriations exclusives ; il est donc l'ordre de phénomènes qui se lie le plus étroitement et le plus indissolublement à cette rencontre du Lieu et du Travail. C'est cette chaîne absolument étroite de phénomènes que suit le classement des faits sociaux. J'ai exposé sommairement cet enchaînement dans un article sur la classification qui fait partie de mon étude intitulée : « La science sociale est-elle une science ? » Voilà toute l'idée génératrice, voilà le *principe fondamental* et l'unique principe, comme je vous le disais, de tout l'ordre de la classification. Il faut bien se persuader qu'une science n'a qu'*une idée :* CONNAÎTRE *son objet* par un moyen rigoureux d'analyse et de classement.

Ce qu'il importe ensuite de bien comprendre, c'est que *cet enchaînement le plus strict* que suit une classification scientifique n'exprime pas *tous les enchaînements,* tous les rapports qui relient les faits entre eux. Ce n'est qu'un fil conducteur. Par cet enchaînement *le plus sensible,* le plus grossier, comme je le disais tout à l'heure, *le plus aisé à saisir,* on tient la masse globale des faits *sous une vue simple et sûre,* linéaire, pour ainsi dire. C'est à partir de cette ligne tracée à travers des faits qu'on peut rayonner dans tout l'ensemble avec ordre. C'est comme la voie romaine qui éclaire tout le pays.

La *synthèse* placée devant la classification n'exprime pas cette idée de l'enchaînement des faits en vertu du principe : *Aller du connu à l'inconnu ;* aller de proche en proche, à ce qui se lie de plus près à la connaissance antérieure.

La synthèse procède de *plusieurs* constatations, de *plusieurs* résultats, tirés de l'*application* de la méthode, de *plusieurs idées,* si vous voulez, qui forment entre elles un enchaînement *parallèle* à celui du connu à l'inconnu, mais qui n'ont pas son unité et son caractère scientifique radical.

Dans sa plus grande généralité, elle classe les faits d'après l'idée de la *constitution* d'une société *nationale* et de son *mode de développement :* voilà la division et l'opposition.

Dans un sous-classement, elle va du groupe le plus élémentaire au groupe total : elle va de la *famille* à l'ensemble que constitue le *monde.* (Le Rang de la Race dans le Monde.)

Dans une autre partie, elle divise par le lien qui soude les membres du groupement.: les groupes de la Vie Privée ; ceux de la Vie Publique.

Ailleurs, elle envisage les groupements au point de vue de la famille ouvrière (les ressources et leur consommation *dans* la famille) : la famille ouvrière, le patronage, les auxiliaires du patronage dont le voisinage et tout ce qui suit jusqu'à la fin ne semble être qu'une continuation, une addition de patronage. Etc., etc.

Cette idée des auxiliaires du patronage m'a paru un point de vue véritablement trop restreint, et je l'ai à demi effacé en supprimant le terme (1) et à demi laissé en groupant le Patron avec ceux qui, comme lui d'ailleurs, sont

---

1. Cette partie de la *synthèse* qui précède la classification était *primitivement* conçue de la manière suivante :

Le Patronage	Le Patronage		J. Le Patronage.
	Les auxiliaires du Patronage.	Le Commerce	K. Le Commerce.
		Les Cultures intellectuelles.	L. Les Cultures intellectuelles.
		La Religion. .	M. La Religion.

En 1899, M. de Tourville lui fit subir une première modification indiquée dans la lettre rapportée ci-dessus :

Le Patronage	Le Patronage		J. Le Patronage.
	Les Professions non manuelles.	Le Commerce .	K. Le Commerce.
		Les Cultures intellectuelles .	L. Les Cultures intellectuelles.
La Religion .	La Religion.		M. La Religion.

des travailleurs non manuels, au moins le plus souvent aujourd'hui, et qui, avec lui, patronnent à certains égards.

C'est pour la Religion surtout qu'il m'a paru bon d'échapper à cette vue trop étroite ; et c'est pourquoi je l'ai mise à part. Elle vient là comme *au-dessus des cultures intellectuelles proprement dites,* dans la progression du travail manuel aux travaux non manuels. Et elle rayonne de là sur ce qui précède et sur ce qui suit.

. . . . . .

II

Calmont, 21 décembre 1899.

. . . . . .

Je vais essayer de revenir sur la difficulté du grand tableau préliminaire, ajouté contre mon avis propre à la Nomenclature qui, encore une fois, est seule scientifique.

Le mal est que le classement, *dans ce tableau,* est fait, suivant les parties, *à des points de vue très différents*. Le même point de vue n'est souvent pas suivi jusqu'au bout, dans la même partie du classement.

En groupant ensemble le *Patronage,* les *Professions non manuelles* et la *Religion* sous l'idée commune d'un organisme patronal, on n'a envisagé que leurs rapports avec les besoins de la famille ouvrière. Ceci a deux inconvénients : c'est d'être deux fois trop étroit. Trop étroit à l'égard du Patron, des Professions non manuelles et de la Religion, qui n'ont pas que cet office. Trop étroit au point de vue des besoins de la famille ouvrière, qui appelle encore l'aide du Voisinage, des Corporations, des Pouvoirs publics et à qui n'est pas indifférent ce qui suit les Pouvoirs publics dans la Nomenclature.

Je reconnais que la correction que j'ai essayée *n'a pas été assez radicale*. Je n'ai fait que soustraire la Religion à

l'inconvénient de ce classement. Et cela jette, je le vois, plus de confusion dans les choses, tout en étant un pas vers le vrai.

Mais le remède me paraît facile. Il faut tout simplement rayer, dans le tableau préliminaire, les deux mots en majuscules PATRONAGE et RELIGION, et faire avancer sur la gauche, à leur place, les trois termes de la colonne suivante, c'est-à-dire le Patronage, les Professions non manuelles, la Religion, *en les supposant écrits en majuscules*. L'accolade qui suit les Professions non manuelles et qui réunit le Commerce et les Cultures intellectuelles subsistera et sera entraînée d'un rang vers la gauche... (1).

Alors tout me paraît s'arranger.

Le classement n'est plus fait au point de vue des besoins de la famille ouvrière, mais au point de vue des natures de travail. En tête, le travail manuel, indiqué par LA FAMILLE OUVRIÈRE. Ensuite, LE PATRONAGE, travail de direction des travaux manuels : c'est ce qui se rapproche le plus du précédent. En troisième lieu, les PROFESSIONS NON MANUELLES, bien distinctes et détachées du travail manuel, travail appartenant à l'ordre intellectuel naturel. Enfin, la RELIGION, travail plus délicat encore que le précédent, parce qu'il concerne un ordre de choses supérieur et plus élevé dans les aptitudes humaines. Ce classement suit bien la marche du plus simple au plus difficile. *On va s'éloignant toujours de la matérialité de l'objet du travail manuel.*

Quant à l'idée de classement tirée des besoins de la famille ouvrière, elle subsiste après tout et est plus largement appliquée, dans la longue accolade intitulée : *Les groupements superposés* (c'est-à-dire *complétant*) *à la famille ouvrière.*

. . . . . .

1. C'est la disposition définitive adoptée dans le tableau de la Classification reproduit à l'appendice I.

III

Calmont, 22 décembre 1899.

. . . . . .

Il me semble que la *rature* dont je vous ai parlé ne doit pas déconcerter vos auditeurs. Elle leur montrera que la transition, qu'ils trouvaient un peu brusque, du Patronage à la Religion, n'est qu'un effet d'*inscription ;* en réalité, le lien du classement est très strict et, moyennant un très petit changement d'inscription, il apparaît nettement.

J'ajoute qu'avec cette correction, le bien fondé du classement réapparaît des deux côtés, c'est-à-dire qu'on comprend, au moyen de la grande, de la longue accolade des *Groupements superposés* (additionnels, auxiliaires) à la Famille Ouvrière, pourquoi les groupes LES PLUS *rapprochés de la famille ouvrière* (Patronage, Commerce, Cultures intellectuelles, Religion), groupes qui sont LE PLUS *en rapport avec des besoins d'aide intellectuelle et morale,* ont pu être PARTICULIÈREMENT caractérisés par leur rôle *patronnant*. Et, en second lieu, on comprend, au moyen de l'idée de classement par la nature de plus en plus relevée, de moins en moins ordinaire, du travail, on comprend, dis-je, pourquoi on a introduit une rubrique des *Professions non manuelles*.

Sur cette rubrique, il y a une explication que je vous dois. Le Patronage, non manuel dans la personne du *grand* patron, ne l'est pas dans celle du petit patron : là il reste manuel. De plus, l'objet dont s'occupe le patron demeure toujours, est toujours travail manuel proprement dit. Ceci disparaît avec le Commerce (bien distinct des Transports) qui est surtout *spéculation,* exercice de l'esprit, et avec les cultures intellectuelles proprement dites. Mais comment la Religion se distingue-t-elle des travaux non manuels ? Elle est non manuelle, mais elle n'est pas

une profession et c'est par là qu'elle sort de la rubrique des *Professions* non manuelles. Elle est une *Fonction*, ce qui n'est pas la même chose. La *Profession* est un *métier*, dont le générateur et le régulateur normal est l'*intérêt personnel*. La *Fonction* est un *service*, dont le générateur et le régulateur normal est le *bien des autres*. Les *services publics* sont dans le même cas ; ce ne sont pas des professions, mais des *fonctions publiques*. Ainsi le travail, les *professions* s'arrêtent bien aux Cultures intellectuelles.

Quant à ce qui suit la Religion, c'est une autre classe encore que celle de tous les faits qui précèdent. Jusqu'à la Religion inclusivement, on a affaire à des rapports qui sont *corrélatifs*, qui se composent de deux termes corrélatifs dont l'un est le contraire et le complément nécessaire de l'autre : ainsi le Père et la Mère ; ainsi le Patron et l'Ouvrier ; ainsi le Marchand et l'Acheteur, le Maître et l'Élève, le Fidèle et le Pasteur. Tandis que ce qui suit la Religion constitue essentiellement des rapports d'Association, des groupements dont les éléments sont *additionnels*, dont les termes sont *identiques, pareils entre eux*. Il y a entre les deux séries la différence des ACCOUPLEMENTS aux ASSOCIATIONS. Comme dans toutes les expressions générales de fait, il est évident ici que c'est une *expression sommaire* sujette à infiniment de nuances, de distinctions, de restrictions particulières.

. . . . . .

IV

Calmont, 25 juillet 1900.

. . . . . .

...Je vais essayer de satisfaire aux questions de votre *post-scriptum*. Je dirai l'essentiel : si vous le trouvez insuffisant, sur un point ou sur un autre, vous pousserez votre interrogatoire.

1° La famille particulariste est celle dont RÉGULIÈREMENT (normalement) TOUS *les enfants* sont APTES, TOUT AU MOINS, à se créer un domaine *de culture, en simple ménage,* dans *un pays neuf.*

C'est là *l'étiage* de *l'éducation,* ou (si vous le voulez) de la formation *particulariste.* Vous pouvez mesurer à cela la puissance de pareille race !

2° Le sauvage de l'Amazone s'appuie sur les productions *spontanées,* ce qui rend son énergie absolument inféconde, parce qu'il ne donne lieu, par son travail, à *aucune production autre que celle que lui fournit la nature.* C'est, si vous me permettez cette expression, « le progrès rasé par la base ».

3° La famille instable est celle dont les enfants, régulièrement, ne sont formés ni à la communauté familiale ni à la création (indépendante) d'un domaine de culture.

4° La supériorité sociale consiste dans l'aptitude à procurer le plus haut développement de la personne, pour le plus haut bénéfice de la collectivité.

4° SI la famille *pourvoit* à la formation physique de l'enfant et lui *fait un milieu* mental éclairé, elle est préférable à tout internat.

Voilà qui est succinct ; mais ce sera le point de départ de vos questions ultérieures, s'il y a lieu.

V

Calmont, 18 décembre 1900.

. . . . . .

Plus vous entrerez dans la connaissance de la science sociale, plus vous vous sentirez apte aussi aux connaissances religieuses et philosophiques, qui sont aujourd'hui si incroyablement insuffisantes ou lamentablement déviées et retournées : ce dernier point regarde la philosophie,

Pour les études religieuses, elles ne sont qu'attardées, mais non pas dans le sens qu'on imagine d'ordinaire; elles n'ont rien à modifier au fond, ce qui est tout simple, puisqu'elles sont parfaitement vraies; il ne s'agit que d'une meilleure méthode pour les mieux connaître...

Ceci me met tout droit à vous parler de l'aimable envoi que vous m'avez fait de votre échange de vues avec M. l'abbé P.(1) Je vous ai réexpédié les deux manuscrits. Je les ai lus... Dans l'état présent de la philosophie, vous avez raison : les travaux philosophiques sont généralement des œuvres de tendances. Mais, dans le fond des choses, M. l'abbé P. me paraît avoir raison : les phénomènes conscients du « moi » et ce à quoi il apparaît, de la façon la plus invincible et la plus manifeste, qu'ils sont liés, *peuvent être l'objet d'une observation méthodique,* scientifique, *aussi bien que tout ce qui se présente, d'une manière quelconque, à l'aperception de l'homme.* Il faut dire seulement que, jusqu'à présent, *la méthode d'observation en philosophie est insuffisamment établie.* On ne saurait formuler au juste ce qu'elle est. C'est ce qui retarde les progrès scientifiques de la philosophie. Elle a plutôt progressé à coup d'intuitions heureuses, parfois géniales et sublimes; et à coup de travaux fragmentaires, le plus souvent trop limités et confinés en eux-mêmes. Enfin, il y a lieu d'ajouter que l'objet même de la philosophie n'est même pas défini et qu'il naît de là une confusion extraordinaire. Son objet devrait être ce que j'ai dit plus haut.

Il n'est pas très extraordinaire que la philosophie soit ainsi, *de fait,* encore éloignée du caractère scientifique. Les sciences aujourd'hui formées le sont en somme depuis peu de temps, quoique leurs objets fussent, depuis longtemps, tout aussi bien à la portée de l'homme que les phénomènes conscients du moi et leurs dépendances nécessaires. Il

1. Le fond de la discussion était de savoir si la *philosophie* était et pouvait devenir une *science.*

est notoire que la science proprement dite a commencé par les ordres de phénomènes les plus facile à saisir, les plus simples, les plus matériels : physique, chimie, botanique, zoologie. On n'atteint qu'à peine encore la physiologie, la biologie et les phénomènes proprement humains, comme sont ceux de la science sociale qui ont eux-mêmes un côté matériel et bien sensible. La science philosophique bien comprise ne viendra que plus tard. Elle sera non pas l'aînée, mais la cadette de la science sociale. Elle a un objet plus subtil et moins commodément saisissable.

Pour toutes les conclusions scientifiques, de quelque science qu'elles soient, il est d'expérience constante qu'elles ont beaucoup de peine à se faire admettre, quand elles contrarient des dispositions d'esprit auxquelles les hommes sont intimement attachés. Plus une science concerne de près les choses proprement humaines, plus elle court de risque. Et, sous ce rapport, la science sociale aura fort à faire. Vous en savez par vous-même quelque chose... Ayez bon courage. Pour le peu que vous connaissiez ceux qui ont tenu ferme avant vous dans cette science, vous devez remarquer que leurs lumières et leur contentement en ont été si fort augmentés qu'ils estiment à très petit inconvénient les oppositions de beaucoup de gens.

VI

Tourville, 11 février 1901.

. . . . . .

La définition que je vous avais donnée de la philosophie a, en effet, l'équivoque que vous dites. Je vous l'avais écrite au courant de la plume en ayant le tort de ne pas la laisser dans sa simplicité pure : « Observation méthodique des phénomènes conscients du moi humain ». J'ai voulu, en y ajoutant, répondre à une question : « Excluez-vous de la

philosophie la connaissance de Dieu, de la destinée de l'homme, etc. ? » et j'ai indiqué que ces questions n'étaient atteintes par la philosophie que par ce qu'en révèle la connaissance des faits conscients du moi. La connaissance de Dieu, par exemple, ou de la destinée humaine n'est pas l'objet propre de la philosophie. Cette connaissance n'est atteinte par la philosophie qu'autant que l'étude du moi, par des faits conscients, aboutit à quelque constatation sur ce sujet. Le sens est donc : « ...Les phénomènes... et *ce à quoi ils sont liés* ». Comme exemples, l'existence de l'Infini est essentiellement liée aux phénomènes de la raison pure ; l'immatérialité du moi est essentiellement liée à sa faculté d'être conscient ; une seconde vie, après celle-ci, pour l'homme, est essentiellement liée à la responsabilité morale, etc. Voilà comment quelques grands problèmes sont liés, par quelque côté, à la simple observation méthodique des phénomènes conscients du moi. Mais ces problèmes ne sont pas l'objet propre, direct et, encore moins, exclusif de la philosophie. Ainsi la science qui a proprement Dieu pour objet (la science religieuse, pour lui donner un nom qui est cependant incomplet) ne pourrait pas s'arrêter à étudier Dieu par la raison : elle doit l'étudier par tous les moyens de connaître Dieu, par tous les moyens de saisir son objet.

Je connaissais le discours de M. Brunetière(1)... M. B.

---

1. *Les raisons actuelles de croire,* discours prononcé le 18 novembre 1900 à l'assemblée générale des catholiques du Nord (reproduit dans les *Discours de combat* de M. Brunetière, 2e série, p. 3 et suiv.). — Le passage plus particulièrement visé de ce discours est le suivant : « *Capable de construire de savants et quelquefois admirables systèmes, capable aussi, sur toutes les questions... de nous fournir deux ou trois réponses, la philosophie ne l'est ni de fixer notre choix, ni surtout de nous démontrer qu'il y en ait une de préférable aux autres. Cela la passe et la dépasse. Elle a besoin ici d'un secours étranger. Il nous faut faire intervenir des considérations d'un autre ordre. Nous avons besoin d'une autorité qui décide.* » P. 22.

est un *lettré*, suivant le terme classique de Le Play. Le propre du lettré est de faire valoir une pensée, non pas de la trouver ni de la vérifier... Il n'est pas vrai que la philosophie sévèrement menée donne *à choisir* entre trois ou quatre solutions sur quelques grands problèmes. *En science on n'a pas à choisir*. Si l'on a à choisir, rien n'est fait : c'est une science à faire. Et d'ailleurs ces grands problèmes, encore une fois, ne sont pas l'objet propre et direct de la philosophie.

Mais il est incontestable que, sauf les résistances *d'à côté* de l'esprit humain, la philosophie apporte sur ces problèmes des renseignements indiscutables.

VII

Tourville, 12 octobre 1901.

. . . . . .

Sur le compte de la philosophie vous savez mon sentiment. Ce nom désigne aujourd'hui quelque chose qui est très mal défini et qui n'est pas traité avec les ressources acquises à la méthode scientifique. Mais le tour de la philosophie à devenir science viendra, après celui de beaucoup d'objets moins subtils de l'observation humaine. Il n'y a pas un ordre de choses quelconque, mis en relation de quelque façon que ce soit avec l'esprit de l'homme, qui ne puisse être étudié avec un soin exact par analyse et par classement. Ce soin strict et ordonné est ce qui constitue toute la différence (et elle est grande, assurément) de la connaissance scientifique à la connaissance vulgaire, de la science à l'empirisme. Toutes les grandes divisions des objets de la connaissance humaine ont jusqu'ici passé par ces deux phases, quand elles sont arrivées à constituer des sciences proprement dites : la phase empirique ou de connaissance vulgaire ; la phase scientifique ou de connais-

sance méthodique. La philosophie en est encore, ou peu s'en faut, à la première phase. Mais la seconde lui demeure absolument ouverte.

Si vous aviez fait toutes vos réserves en faveur de l'avenir scientifique de la philosophie(1), et que vous eussiez seulement humilié les prétentions actuelles des philosophes, vous auriez été inexpugnable. Il est clair, en effet (sans compter l'autonomie essentielle de chaque science), que nous n'aurions pu fonder une science des phénomènes de société sur les connaissances philosophiques, qui n'ont pas méthodiquement déterminé leur critérium d'exactitude. Et ce qu'il faut bien remarquer, c'est que la première démarche de la philosophie, pour entrer dans la voie scientifique, sera de délimiter son objet ; et que, dès ce premier pas, elle constatera que son objet *propre et spécifique* n'est pas la connaissance des faits sociaux, mais des *fonctions conscientes du moi*. Quant à la connaissance de l'*homme* complet, de *la nature* extérieure à l'homme et de *Dieu*, elle n'y apporte que les éléments qu'elle peut tirer de ses observations sur les opérations conscientes du moi ; elle n'y fournit qu'une part. La philosophie n'est et ne sera jamais la science de l'homme, la science de la nature, ni la science de Dieu. Ces trois objets demandent à être connus par des ordres de phénomènes qui ne sont pas saisis par la seule observation philosophique.

L'ensemble des procédés par lesquels vous arrivez à des *certitudes* sur l'homme (envisagé dans son être complet), sur la nature et sur Dieu, se présentant à votre esprit sans que vous, ni d'autres avec vous, ayez eu le loisir de discerner l'action particulière et bien définie de chacun de ces procédés, vous appelez *croyance* le résultat de leur opération sur vous. C'est tout simplement pour marquer

---

1. Dans l'essai intitulé : *la Science sociale et sa constitution indépendante*, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas 1900-1901* (tirage à part, Nancy, Berger-Levrault, 1901).

que vous ne distinguez pas bien la part de démonstration irréfragable que chacun vous apporte, et que vous n'en pouvez, dans l'état présent de votre esprit, rendre compte par un exposé parfaitement didactique. Mais *toute croyance*, au sens où vous employez ce mot, toute croyance qui est une adhésion pleine et résolue de l'esprit, et non pas seulement une opinion, une tendance à croire, est *une certitude réellement fondée :* il ne s'agit que d'en débrouiller les éléments pour en avoir la démonstration claire, point par point. Descartes dirait : « Cette croyance est une certitude dont vous n'avez pas l'idée *distincte*, mais l'idée confuse. » Je n'aime pas, pour mon compte, à mettre une sorte d'opposition entre la certitude et la croyance. Cette opposition tend à faire considérer la croyance comme n'étant pas un fait de certitude et n'étant, par conséquent, qu'un fait de *bon vouloir de l'esprit, sans fondement sûr.* L'observation psychologique distingue parfaitement une *opinion* d'une *croyance ;* et la différence entre ces deux opérations de l'esprit est que, dans la première, l'esprit n'est pas certain, tandis que, dans la seconde, il l'est. Et si vous me demandez quelle est alors la différence entre ce que vous appelez *croyance* et ce qu'on appelle *certitude*, je vous renverrai à ce que je viens de vous dire plus haut : « La croyance est une certitude dont vous n'avez l'idée que confuse. » Vous pouvez voir d'ailleurs dans la *Logique* de Bossuet (livre I, chap. IX et X) ce fait, bien exposé, des idées *distinctes* et des idées *confuses*, et que l'idée confuse n'équivaut pas à l'incertitude. Je tenais, en passant, à vous mettre en défiance contre l'usage abusif du mot *croyance* qui semblerait faire reposer la certitude sur autre chose que sur des preuves certaines.

Je reviens à la philosophie, dont ce ne sera jamais l'objet propre et spécifique de faire *la science de l'homme* total, *la science de la nature*, ni *la science de Dieu*, quoiqu'elle y apporte des éléments. En faisant à la philosophie un procès de fond et non de circonstance seulement, en

lui refusant de pouvoir jamais entrer dans l'ordre des sciences, je crains que, sans vous en apercevoir, vous ne nuisiez à l'idée pourtant si nécessaire de l'application progressive d'une méthode scientifique à tous les objets de la connaissance humaine. Sans cette idée, tous les préjugés prennent librement leur cours ; tous se fondent sur la prétention, catégoriquement énoncée, que les choses sur lesquelles ils portent n'appartiennent pas et *ne peuvent pas appartenir au domaine de la science :* après quoi, tout homme est régulièrement autorisé à croire à ce qu'il lui plaît de croire, sur ce qui fait l'objet de ces préjugés. Non, encore une fois ; *rien* de ce qui parvient, d'une façon quelconque, à la connaissance de l'homme, n'échappe au domaine de la science, c'est-à-dire à la possibilité d'une étude rendue attentive par l'analyse et le classement. « La science » n'a pas un objet spécial et exclusif ; elle s'étend *à tout,* parce qu'elle n'est autre chose qu'une *manière d'étudier plus attentive, par conséquent plus exacte, grâce à des moyens spéciaux d'attention,* qu'on appelle la méthode scientifique.

La querelle que vous faites à la philosophie aurait pu être faite, et a bien été faite en réalité, aux autres ordres de connaissances qui sont pourtant arrivés, en fin de compte, à une organisation scientifique. Au temps des premiers philosophes grecs, vous auriez pu nier non seulement que la philosophie proprement dite pût jamais se débrouiller, mais qu'on arrivât jamais à une connaissance scientifique de la nature, parce que ceux qui s'occupaient de ce sujet ne pouvaient pas s'entendre et ne réussissaient à rien démontrer : l'un voulait que tout eût été formé par l'action de l'eau ; l'autre par l'action du feu ; un troisième par le mouvement des atomes ; et d'autres encore, par d'autres causes. Il y avait alors en science naturelle quelques grandes solutions « à choisir » comme Brunetière voudrait que ce fût à perpétuité en philosophie..... Aujourd'hui, la physique et la chimie sont aux premiers

rangs des sciences. Les astronomes ont été terriblement en querelle de tout temps, jusqu'au temps de Copernic, de Kepler et de Galilée, et en ce temps-là plus que jamais ; et on ne savait auquel croire : ce qui n'empêche pas qu'il y ait aujourd'hui une science astronomique incontestée. Si seulement vous aviez, comme moi, vécu déjà entre 1848 et 1864, entre le temps des sociologues et celui de Le Play, vous auriez été témoin des risées dont était poursuivie l'idée même d'une science sociale : ce qui n'empêche pas que Le Play, et nous après lui, avons jeté les bases, plus claires que le jour, de la science sociale. La philosophie en est encore à la période « préscientifique » : c'est tout ce qu'on peut dire contre elle. Si vous aviez fortement établi cela, c'était merveille.....

J'ai depuis plusieurs jours déjà et pour un certain temps encore l'abbé ....., venu pour que nous travaillions en commun un enseignement religieux qui doit entrer dans cette voie scientifique, dans cette méthode d'analyse et de classement des faits dont je vous parlais tout à l'heure comme convenant à toute sorte d'étude (1). Connaissez-vous la nouvelle publication de l'abbé Klein, traduite de Mgr Spalding, évêque de Péoria en Amérique, dans l'Illinois. Le titre est « Opportunité » (2). Il faut que vous lisiez cela.....

Je vous remercie de tout l'intérêt que vous portez à mon étude sur la formation particulariste et à l'essai philosophique que j'ai fait cet hiver. Tout cela est ramené à peu de mots ; mais, à mesure que vous aurez l'occasion de vérifier les choses, vous verrez à quel point ces études m'ont donné de joie à moi-même en me mettant dans la route ouverte du vrai.....

---

1. Voir *Le Fait religieux et la manière de l'observer* par l'abbé F. Klein. Paris, Lethielleux.

2. 1 vol. in-12. Paris, Lethielleux.

VIII

Tourville, 13 novembre 1901.

Cher Monsieur,

Je vous écris uniquement pour vous dire que je vous envoie un numéro de la *Revue du clergé français* (15 octobre), pour que vous y puissiez lire un article de l'abbé Hemmer, intitulé : « Le mouvement religieux. » L'abbé Hemmer est mon ami et j'ose ajouter, *comme vous le verrez bien,* un peu mon élève, sur la question qu'il traite. C'est celle des procédés de la science à appliquer à l'ordre des phénomènes de l'esprit comme à l'ordre des phénomènes matériels. Cela est très fortement fait, quoique demandant une lecture très attentive et un peu laborieuse. Vous y trouverez en bonne partie la solution de vos débats entre les rôles de la volonté et de l'intelligence dans la certitude. La conclusion est que tout peut et doit aider l'intelligence à la connaissance du vrai, du certain, mais que le vrai, le certain *est la fonction propre* de l'intelligence.....

IX

Tourville, 31 mars 1902.

. . . . . .

J'espère que cette colonie énergique de pionniers de la science sociale..... ne se laisse décourager par aucune des opinions adverses qui me paraissent être en pleine ébullition autour de vous. *Fructibus eorum cognoscetis eos.* Toutes ces opinions ne donnent que des conclusions toujours démenties par les faits : terrible malechance ! Il est temps que les esprits sérieux, sincères et droits sortent de ce méfait de toujours donner du côté de l'erreur. La mar-

che du monde, en ce moment, est admirable : on n'a jamais tant vu la Providence passer outre aux préjugés des « honnêtes gens » pour établir un ordre plus viril des choses, où la foi sera moins embrouillée de choses humaines, et la raison plus ouverte. Le Maître souverain du monde me paraît faire, en un certain sens, ce que font aujourd'hui les gouverneurs les plus marquants des peuples qui, tous, gouvernent énergiquement à l'encontre de l'opinion courante..... Que deviendrait l'état actuel du monde, si les gouvernants de cette trempe se mettaient à la remorque de la folie générale suscitée et entretenue par le journalisme, dont le crédit est actuellement la honte de l'esprit humain ?

X

Tourville, 10 mai 1902.

. . . . . .

Que veut dire *le bon côté, le côté où vont les choses* (1) ?

C'est *le bien, moralement bon et utile,* auquel la force des choses mène. Ainsi une condition meilleure des intérêts de la classe ouvrière. Lutter contre pareils résultats est doublement défectueux, puisque c'est lutter contre un *bien* qui devient *nécessaire* et inévitable. Je crois que ceci suffit. Vous me dites : on peut se tromper à ce sujet. C'est précisément pourquoi je dis et réponds qu'il faut s'évertuer à ne s'y pas tromper. Tant pis pour qui s'y trompe ; tant pis pour eux et pour les autres en même temps qu'eux. De là *l'extrême nécessité de la lumière, pour son bien à soi et pour celui des autres.*

---

1. M. de Tourville avait écrit à son correspondant : « Il faut ouvrir la voie *du bon côté*, c'est-à-dire *dans le sens des choses.* » Une explication lui avait été demandée à ce sujet.

Comme moyen de s'éclairer vous paraissez repousser *la prospérité* dont parle M. Le Play. C'est que vous ne l'avez pas bien entendue. Elle équivaut tout simplement à l'*épreuve expérimentale : c'est au fruit qu'on juge l'arbre.* Et sous ce rapport, le divorce est condamné, car il introduit dans les milieux sociaux où il pénètre un malaise et des embarras de tous genres qui n'échappent à personne, puisque si la loi, à tort, admet le divorce, l'opinion pratique de tous les peuples, antiques et modernes, les plus heureux de leur constitution, et parmi eux les classes les plus heureuses de leur manière de se comporter, n'ont aucune tendance à vanter le divorce et à lui faire honneur ni accueil louangeur.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. R. BLONDEL

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. MELIN ET LE JOINDRE

MONSIEUR (1),

Une tradition, aussi vieille, j'imagine, que les académies les plus respectables, veut que le récipiendaire, en rendant grâces à la Compagnie de l'accueil favorable fait à sa candidature, s'excuse de l'insuffisance prétendue de ses titres. Ceux qui vous connaissent savent qu'en vous conformant à cette tradition vous n'avez pas voulu sacrifier simplement à l'usage, mais exprimer aussi un sentiment sincère ; vous permettrez à l'Académie de ne pas le partager et d'affirmer sans détour que, pour nous appartenir, il ne suffit pas d'en concevoir l'ambition et d'en exprimer le désir. Laissez-moi donc rappeler pourquoi vous êtes aujourd'hui des nôtres et quels mérites vous ont désigné à nos suffrages.

Assurément, la pensée de retrouver parmi nous un nom, celui de votre vénéré père, dont le temps n'a pu effacer ni à Nancy, ni à l'Académie de Stanislas le

1. M. G. Melin.

souvenir, n'a pas été étrangère à notre choix; mais nous avions, pour nous y incliner, d'autres raisons qui vous touchent de plus près encore. Votre jeunesse studieuse, après d'heureux débuts au lycée de Nancy, a été couronnée dès 1889 par deux thèses de doctorat qui ont clos brillamment vos études de droit. C'est d'abord un *Essai sur la clientèle romaine*, envisagée dès la première époque de cette institution, contemporaine de la fondation de l'État romain et se rattachant par les liens les plus intimes à la constitution patricienne de cet État. Vous en avez savamment reconstitué les origines en mettant à profit toutes les ressources de la critique historique moderne et en utilisant, à côté des œuvres des grands jurisconsultes, les écrits des littérateurs; et c'est ainsi que vous nous avez montré la clientèle antique dans ses rapports avec l'organisation politique et la constitution de la famille, dégageant et précisant clairement les idées, généralement un peu vagues, sur les devoirs réciproques du patron et du client; le second devant suivre le premier partout, à la guerre comme au forum, l'aider à payer ses amendes judiciaires, les dépenses imposées par son rang, la dot de sa fille; le premier veillant aux intérêts de son client, suivant ses procès, lui accordant quelque concession de terre, le tout sous la garantie de sanctions religieuses.

Vous avez plus sommairement dépeint l'institution vieillie, corrompue et en décadence sous l'empire romain et dès la fin même de la république où, suivant vos expressions que je résume, le client n'est plus qu'une espèce de parasite, un quémandeur famé-

lique qui vient, dès l'aube, saluer son protecteur et mendier la quotidienne distribution de vivres ou de monnaie, la « sportule », son principal moyen d'existence.

La société moderne n'offre plus guère le type de l'ancien client romain qui faisait appel à la protection de son patron, mais lui rendait au besoin service en contribuant à ses dépenses ; en revanche, la race du client dégénéré s'est accrue et les solliciteurs en haillons ne sont pas toujours les plus obsédants ni les plus difficiles à décourager et surtout à satisfaire.

Au témoignage des juges les plus compétents, vous avez traité toutes ces questions avec une grande sûreté de méthode, une absolue rigueur de raisonnement et une connaissance approfondie des travaux français ou étrangers relatifs à ce sujet.

En étudiant, dans votre thèse de droit français, *la protection de l'enfance contre les abus de la puissance paternelle*, vous abordiez un problème qui, de tout temps, a préoccupé les esprits généreux. Vous avez dépeint la puissance paternelle organisée d'abord, à Rome, dans l'intérêt d'une conception politique bien plus que dans l'intérêt de l'enfant ; comment, partant de là, elle a toujours, en dépit d'adoucissements successifs, affecté un caractère sinon inhumain, du moins étranger à tout sentiment d'humanité ; comment enfin, elle a passé, avec cet aspect, dans nos pays de droit écrit, si fortement imprégnés de la tradition romaine.

C'est l'honneur de notre droit coutumier d'avoir dégagé l'idée que la puissance paternelle n'a d'autre fondement et d'autre limite que le besoin de protec-

tion de l'enfant et qu'elle est seulement, entre les mains du père, un moyen d'accomplir sa tâche et son devoir d'éducation. Idée féconde en conséquences et qui conduisait notamment tout droit à celle-ci : faire cesser la puissance paternelle quand l'âge de l'enfant ne réclamerait plus la protection due à sa faiblesse.

Le Code civil, ici encore, n'avait pas manqué de s'inspirer des conceptions du droit coutumier; mais il avait quelque peu négligé d'assurer la sanction des devoirs dont l'autorité du père a surtout pour but de procurer l'accomplissement. De là, un mouvement législatif qui s'accentue particulièrement à dater de 1851 et qui se manifeste par des lois spéciales sur le contrat d'apprentissage, sur le travail des enfants mineurs dans l'industrie, sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes et des enfants du premier âge, sur l'instruction primaire obligatoire. Votre thèse, après avoir résumé tous ces précédents, apportait enfin une utile contribution à une réforme réalisée par la loi du 24 juillet 1889, qui organise la protection de l'enfant contre les abus de la puissance paternelle et va même jusqu'à en prévoir la déchéance, soit de plein droit, soit par l'autorité judiciaire. Il n'est pas prouvé que l'intervention législative ait dit, en cette matière, son dernier mot; espérons, en tout cas, que son action sera secondée par les mœurs, sans lesquelles les meilleures lois risquent de rester impuissantes.

Par cette thèse, vous aviez pris contact avec une question touchant à des problèmes d'organisation sociale, puisqu'il s'agit de la famille; une fois entré

dans cette voie, vous ne vous en êtes plus laissé détourner.

Tout en poursuivant vos études de droit, avec d'heureux succès, vous aviez toujours gardé une prédilection marquée pour la littérature, pour les sciences historiques et philosophiques. La lecture des œuvres du père Gratry, de celles de M. Ollé-Laprune et en particulier du livre de ce dernier intitulé : *Le prix de la vie*, dont le chapitre final est un encouragement pressant à l'étude des sciences sociales, détermina décidément ce qu'il n'est point exagéré d'appeler votre vocation. C'est ainsi que vous avez été conduit à étudier Le Play, sa méthode et ses œuvres et qu'enfin, en 1898, vous avez complété votre initiation à la science sociale par des relations fréquentes avec MM. Demolins, de Rousiers et autres, et surtout avec M. Henri de Tourville, à qui vous avez voulu, par un pieux et reconnaissant souvenir, consacrer l'étude dont nous venons d'entendre la lecture. Cet hommage n'a rien pour nous surprendre. N'est-ce pas à M. de Tourville que vous devez, pour une bonne part, d'avoir réussi dans une tentative dont les destinées pouvaient paraître, au début, bien incertaines, et qui s'ajoute à ces « initiatives lorraines » dont la ville de Nancy et l'Académie de Stanislas ont plus d'une fois donné l'exemple? Je veux parler de cet enseignement de la science sociale, professé d'abord par vous comme cours libre pendant deux ans (1899-1900, 1900-1901) puis consacré comme cours complémentaire de l'université de Nancy grâce à une subvention du conseil de l'université. Je n'apprendrai rien à personne en

disant que rarement enseignement organisé en dehors des cadres officiels a rencontré un succès plus brillant et de meilleur aloi. Un public aussi fidèle que nombreux se presse à vos leçons, dans un amphithéâtre devenu bien vite trop étroit, et cela n'a rien d'étonnant pour qui connaît le programme déjà exploré par vous et dont j'essaierai tout à l'heure d'esquisser le rapide résumé. Bref, cet enseignement n'a pas été, à nos yeux, le moindre de vos titres.

Vous avez cru devoir à la mémoire de votre principal maître et initiateur de nous révéler ce « savant inconnu » et j'avoue humblement que, pour ma part, peut-être ne serai-je pas le seul, votre discours a été une véritable révélation. Le moment, d'ailleurs, semble opportun pour évoquer cette mémoire. Aujourd'hui plus que jamais, les études sociales sont à l'ordre du jour; elles s'imposent comme une nécessité de l'époque. Les docteurs ès sciences sociales n'ont jamais manqué; mais pendant longtemps les uns n'étaient que de simples empiriques; d'autres procédaient à peu près uniquement de conceptions *a priori*. C'est Frédéric Le Play qui, le premier, a vraiment créé la science sociale, en la dotant d'une méthode grâce à laquelle elle a fait, depuis moins d'un siècle, des progrès vraiment extraordinaires. Vous nous avez exposé cette méthode en des termes dont je ne veux pas risquer d'atténuer la rigueur et la précision en essayant de les analyser; j'aime mieux m'attacher particulièrement à celui que j'appellerai, non votre héros, le mot risquerait d'effaroucher sa mémoire, mais votre modèle. Combien nous comprenons la

sympathie émue et attendrie avec laquelle vous nous avez parlé de lui, et, à côté de la figure du savant, combien celle de l'homme nous apparaît avec cette auréole de charité, de bonté, de dévouement et de généreux enthousiasme que vous savez faire rayonner autour de lui !

Adepte fervent de Frédéric Le Play, M. de Tourville ne s'est pas borné à se pénétrer de son œuvre ; il a entrepris de la compléter et de la propager. Il l'a complétée surtout par l'établissement de cette remarquable classification dont vous avez résumé l'utile et ingénieux mécanisme et qui constitue désormais un instrument indispensable de travail à quiconque prétend s'occuper de science sociale. M. de Tourville est devenu ainsi le chef incontesté d'une école qui compte aujourd'hui de nombreux disciples dont quelques-uns, et non des moindres, ont su, en s'inspirant de leur maître et sans rien renier de ce qu'ils doivent aussi à Le Play, rectifier certaines conclusions hasardées ou douteuses de celui-ci.

C'est ainsi qu'au lieu de distinguer trois types de familles, la famille patriarcale, la famille particulariste et la famille instable, par l'éducation qu'elles donnaient à leurs enfants, ce qui est leur fonction essentielle, Le Play les caractérisait par le système de transmission auquel elles avaient recours, à chaque génération, pour la disposition de leurs biens. La liberté testamentaire, la transmission intégrale du domaine familial constituait, pour lui, le type caractéristique de la famille-souche. Aussi croyait-il ce type menacé en Angleterre et ne le reconnaissait-il

pas aux États-Unis, où personne ne continue l'œuvre paternelle, parce que chacun a su se créer une vie indépendante, et il considérait l'avenir des États-Unis comme aussi compromis que celui des pays à famille instable, où personne non plus ne continue l'œuvre paternelle parce que chacun compte pour vivre sur un lambeau de son patrimoine; partant de là, il prédisait aux États-Unis un abaissement prochain, prévision à laquelle les événements ont, jusqu'à présent, donné un démenti.

Les adeptes de la méthode de M. de Tourville ont fait ressortir, sur ce point, l'erreur de Le Play. A la classification dressée par celui-ci et fondée sur la transmission des biens, ils ont substitué une classification nouvelle établie sur l'aptitude des enfants à la véritable indépendance (1). C'est dire que, si le mode de transmission de l'héritage exerce une action profonde sur l'organisme familial, il n'en est qu'un des facteurs et non le principal. La fonction essentielle du groupe familial n'est pas de transmettre un héritage: combien de familles organisées n'en transmettent pas! La fonction essentielle, la cause constituante de la famille, c'est l'éducation des jeunes générations (2), et, dans cette œuvre, aucune action ne peut remplacer la sienne.

Il n'est pas douteux que telle ait été l'idée particulièrement chère à M. de Tourville; les passages de sa

1. Voir P. DE ROUSIERS, *La Science sociale*. Paris, 1904; 1er fascicule; p. 39 et suiv.

2. Voir M. Robert FINOT, *La Science sociale*. Paris, 1904; 1er fascicule; p. 57 et suiv.

correspondance que vous nous avez lus montrent combien elle lui tenait à cœur, et je me reprocherais, devant l'auditoire d'élite auquel je m'adresse, d'insister sur les conséquences à la fois nombreuses et graves qui s'y rattachent.

L'éducation des jeunes générations! Telle a été, vous le dites vous-même après lui, l'une de ses préoccupations, l'un de ses sujets d'étude les plus empoignants. Il estimait qu'elle était toute à réformer chez nous, et il admirait, sous ce rapport, les mœurs anglo-saxonnes qui, en effet, il faut bien l'avouer, préparent mieux la jeunesse aux entreprises hardies, courageuses, aux risques et aux responsabilités de la vie. Oui, certes, la formation particulariste de l'être humain, de l'homme, est préférable à la formation communautaire, si l'on entend (j'emprunte vos paroles mêmes) « que la première habitue l'individu, le par-
« ticulier, à tirer le plus possible de son propre fonds
« pour vivre d'une vie personnelle, se suffire à lui-
« même et se tirer seul d'affaire en toute circonstance
« donnée, tandis que par la formation communautaire
« les individus ont tendance, pour résoudre le pro-
« blème de la vie, à se reposer sur autrui, à s'appuyer
« sur les groupes, les communautés auxquels ils
« appartiennent, la famille ou l'État, le plus souvent
« les deux ensemble ».

Aussi avec quelle prédilection ne revient-il pas là-dessus à maintes reprises, dans cette correspondance dont vous nous avez lu des fragments et que de fois il renouvelle en faveur du particularisme le *sursum corda*. « Soyez énergiques, vigoureux, capables;

« développez avec intensité toutes les puissances de « votre être. Ce qui nous manque le plus, ce sont des « hommes ; soyez des hommes. »

C'est aux mérites de la formation particulariste que M. de Tourville et tous ceux qui procèdent de son école attribuent, pour la plus grande part, la supériorité sociale de la race anglo-saxonne. Peut-être y aurait-il lieu de hasarder ici certaines réserves discrètes, si l'on songe que plusieurs races, plusieurs nations ont paru posséder cette supériorité tour à tour, sans pouvoir la rattacher à des causes identiques. L'Espagne, à un moment donné, la France un peu plus tard ont tenu dans le monde la place que l'on revendique aujourd'hui pour les Anglo-Saxons et qui ne laisse pas de leur être disputée par des rivaux dont les prétentions s'affirment assez ouvertement pour me dispenser de les désigner d'une façon plus précise. Nul ne connaît, à cet égard, le secret de l'avenir ; mais, cette réserve faite, je n'hésite pas à saluer dans les sociologues de l'école de Le Play et de l'abbé de Tourville des « professeurs d'énergie » dont les sociétés humaines peuvent, sans risque, suivre les inspirations.

Ce qui me frappe le plus chez eux, c'est la foi profonde en l'excellence de leur méthode et l'efficacité souveraine de l'étude de la science sociale telle qu'ils la comprennent. Ce sont de véritables apôtres ; n'est-ce pas de ce nom que vous qualifiez M. de Tourville ? Personne plus que lui ne le mérite, car personne n'a possédé à un degré égal cette confiance robuste et cet optimisme inaltérable qu'il sut inspirer à tous ses disciples. « Sa plus douce joie, dites-vous, était d'intro-

« duire les autres au cœur même de cette science qui, « par la sûreté de ses conclusions, donne si abondam- « ment avec le calme, la sérénité, la possession de soi- « même, des vues si limpides sur les plus graves ques- « tions du temps présent. »

Et par des extraits de sa correspondance, vous nous montrez M. de Tourville animé d'une imperturbable confiance dans l'avenir, en dépit des tristesses et des difficultés de l'heure présente. « Il ne faut pas, « écrit-il, gémir sur l'état du monde comme s'il était « perdu. C'est une bien mauvaise habitude de la grande « masse actuelle des honnêtes gens et des saintes gens « que de se lamenter intérieurement de toutes choses. « Je ne sais quel paradis ils ont rêvé sur terre, qui « fait leur désespoir parce qu'il n'est pas. Sur terre « on fait beaucoup de tentatives très généreuses et « très intelligentes; elles ne réussissent pas, la plu- « part du temps, en apparence; ou, du moins, elles « réussissent peu, pour l'effort fait, mais en réalité les « résultats qui se préparent sont énormes. »

Ne semble-t-il pas, dans cette citation que je vous emprunte, percevoir comme un écho de notre grand poète lyrique quand il écrit :

.....Qui sait comment Dieu travaille;
Qui sait si l'onde qui tressaille,
Si le cri des gouffres amers,
Si la trombe aux ardentes serres,
Si les éclairs et les tonnerres,
Seigneur, ne sont pas nécessaires
A la perle que font les mers ? (1)

1. Victor Hugo, *Les Chants du Crépuscule :* Napoléon II.

Intéressante rencontre de l'apôtre et du *vates*. Encore celui-ci ne formule-t-il qu'une vague espérance, tandis que le premier exprime une certitude.

Ce n'est pas lui, en effet, bien qu'il eût, selon l'expression de Montaigne, *une tête bien faite,* qui se fût volontiers reposé sur le *mol oreiller du doute* (1). La foi ardente dont il était pénétré tant en matière religieuse qu'en matière scientifique était pour lui un « oreiller » autrement commode, et vous êtes certainement de cet avis, Monsieur, quand vous nous représentez M. de Tourville constamment malade, en proie à des souffrances assez cruelles et assez longues pour le réduire pendant des semaines et des mois jusqu'à l'impuissance et l'immobilité ; on comprendra, ajoutez vous « quel fut le mérite de « cette sérénité conquise et de cette joie intime in- « vinciblement conservée en dépit de circonstances « contraires ».

---

1. Ces paroles sont ordinairement citées comme étant de Montaigne même. Il n'est pas téméraire d'y voir une traduction assez peu fidèle, quant au texte et à la pensée, d'un passage des *Essais*, livre III, chap. XIII. « Oh ! que c'est un doux et mol chevet, et « sain, que l'ignorance et l'incuriosité à reposer une tête bien « faite. » Littré, au mot « Oreiller » restitue à Montaigne l'expression de « chevet ». Peut-être faut-il attribuer l'origine de la locution courante à Pascal qui écrit : « La sienne (la vertu de « Montaigne) est naïve, familière, plaisante, enjouée et pour « ainsi dire folâtre ; elle suit ce qui la charme et badine négli- « gemment des accidents bons ou mauvais, couchée mollement « dans le sein de l'oisiveté tranquille d'où elle montre aux hommes « qui cherchent la félicité avec tant de peines que c'est là seule- « ment où elle repose et que l'ignorance et l'incuriosité sont « deux doux *oreillers* pour une tête bien faite, comme il dit lui- « même. » (Entretien avec M. de Saci, p. XLIV de l'édition in-8 des *Pensées* de Pascal, donnée par M. Ernest Havet.)

A ce trait, la vie de M. de Tourville nous apparaît non seulement admirable, mais encore enviable.

Une autre particularité achève de le rendre respectable à nos yeux. Me pardonnerez-vous d'évoquer ici un souvenir littéraire auquel ne se mêle, veuillez bien le croire, ni la pensée, ni l'ombre même d'une comparaison? L'immortel Cervantès nous montre son héros, avant sa première sortie, essayant d'accommoder à ses desseins les pièces d'une armure qui avait appartenu à ses aïeux. « Mais, s'étant aperçu qu'il manquait « à cette armure une chose importante, et qu'au lieu « d'un heaume complet elle n'avait qu'un simple « morion, son industrie voulut suppléer à ce défaut; « avec du carton, il fit une manière de demi-salade « qui, emboîtée avec le morion, paraissait aux yeux « une salade entière. Il est vrai de dire que pour « essayer si elle était solide et à l'épreuve, il tira son « épée et lui porta deux coups dont le premier détrui- « sit en un instant l'ouvrage d'une semaine. La faci- « lité avec laquelle il l'avait mise en pièces ne laissa « pas de lui déplaire; et, pour s'assurer contre un tel « péril, il se remit de nouveau à rajuster son armet, « le garnissant en dedans de petites bandes de fer, de « manière à demeurer satisfait de sa solidité, et, sans « vouloir faire dessus une nouvelle épreuve, il le tint « désormais pour un casque à visière de la plus fine « trempe (1). »

M. de Tourville mettait ses idées à de bien autres

1. *Don Quichotte*, traduction de Damas-Hinard, t. I, p. 14. Paris, Charpentier, 1869.

épreuves. « Il était capable, écrit l'un de ses meilleurs « disciples (1), de réfléchir presque sans relâche pen- « dant des journées et des semaines entières sur un « seul fait, pour le ramener à ses éléments simples, « pour en saisir toutes les manifestations, pour le « comparer à tous les faits similaires connus, pour en « dégager la loi et, finalement, le classer dans la série « sociale à laquelle il se rattachait. Il essayait ensuite « d'ébranler l'édifice qu'il venait de construire si péni- « blement; il cherchait tous les faits qu'il pouvait « opposer aux conclusions obtenues et ne se déclarait « satisfait que lorsque ces conclusions demeuraient « inébranlables sur leur base. »

Et plus loin (2) : « Henri de Tourville ne travaillait pas à la façon de ces érudits qui compilent une multitude innombrable de faits, qui les accumulent en tas énormes dans des cartons, qui se noient eux-mêmes sous cette accumulation au point de ne plus rien distinguer et qui, de guerre lasse, lorsque décidément ils sont bien perdus, se résignent enfin à publier un ou plusieurs volumes, à la grande joie de l'érudition allemande.

« Il savait que la science n'a jamais procédé ainsi; il savait qu'un seul fait, bien observé, bien analysé à fond, fait plus avancer nos connaissances que des centaines de faits rassemblés de toutes mains et entassés sans ordre les uns sur les autres. Le temple de la science n'est pas un entrepôt, c'est un laboratoire. »

---

1. Demolins, *La Science sociale*, 1904. 1er fascicule, p. 5.
2. Idem, *ibidem*, p. 6.

Et cela explique pourquoi son nom n'a pas été connu du grand public ; c'est qu'il n'a pas écrit ou du moins n'a pas écrit pour lui, « il est rarement sorti du laboratoire de sa pensée ». En revanche, il s'est prodigué pour ceux qui ont bien voulu rechercher sa direction. Ses entretiens, sa correspondance, qui remplirait plusieurs volumes, ce don de lui-même tout entier à ses élèves, ont permis de dire de lui que son œuvre fut de créer des hommes et non des livres.

Vous êtes, Monsieur, l'un de ses disciples les plus fervents et vous portez haut le flambeau tombé de sa main défaillante. Je résume succinctement les sujets déjà traités par vous dans ce cours de science sociale dont je n'ai plus à rappeler le succès. Vous avez d'abord exposé votre méthode ; puis entrepris l'étude du travail (culture, travail des mines, travaux de fabrication et de transport, le patronage dans la grande industrie). Deux années ont été consacrées à cette partie de votre programme (1). Vous avez ensuite étudié le mouvement syndical en France et à l'étranger (corporations, *trade-unions,* syndicats), son évolution, son avenir (2). Et voici quatre ans que vous consacrez à la famille ; vous en avez observé les divers types (famille patriarcale, famille particulariste, norvégienne, anglaise, américaine). Vous avez recherché les conditions de prospérité de la famille, sa constitution essentielle. Puis c'est l'éducation, naturellement, qui a sollicité votre attention, puisqu'elle est la fonction

1. 1899-1900, 1900-1901.

2. 1901-1902.

essentielle de la famille, et, après avoir exposé les divers types sociaux d'éducation, vous avez voulu nous la faire connaître en France, dans la famille, à l'école, au collège, à l'université et vous n'avez pas manqué de mettre en parallèle ce que vous appelez les réformes utopiques et les réformes possibles. Votre tâche, sans doute, n'est pas terminée et la carrière n'est point tout entière parcourue. Mais si, comme on l'a dit, les maîtres de tous les temps se sont survécu plus par leurs disciples que par leurs œuvres, si les livres d'Henri de Tourville, ce sont ses élèves, vous êtes assurément, Monsieur, l'un de ceux en qui il se survit ; vous êtes, je demande grâce pour cette image un peu hardie, l'un des meilleurs livres de M. de Tourville.

MONSIEUR (1),

En vous présentant aux suffrages de l'Académie comme membre titulaire, vous avez compté, dites-vous, sur l'accueil réservé, de tout temps, par notre Compagnie à des représentants de l'armée, officiers en activité, ou retirés du service. Vous aviez raison de penser que l'Académie tiendrait à rester fidèle à cette patriotique tradition, mais vous aviez d'autres sujets d'espérer que nos rangs vous seraient ouverts sans difficulté. Vous portez un nom qui eût pu être inscrit sur nos listes ; votre père, M. Charles Le Joindre, figurait depuis quarante ans parmi les membres de la première société savante de la ville de Metz lorsque les malheurs de la patrie nous infligèrent la

1. M. le lieutenant-colonel Le Joindre.

cruelle séparation. L'Académie de Stanislas tint à honneur de recueillir les académiciens de Metz exilés ; mais la fonction de membre du conseil général des ponts et chaussées, le mandat de député de la Moselle au Corps législatif avaient créé dès auparavant à M. Le Joindre des attaches qui le décidèrent à se fixer à Paris.

Vous êtes venu, au terme d'une carrière militaire brillamment parcourue et volontairement abrégée par vous, demander à la ville de Nancy, où vous aviez d'ailleurs d'étroites relations, droit de cité et vous avez manifesté tout de suite l'intention d'y participer activement aux œuvres de l'intelligence en vous faisant agréer d'abord comme associé correspondant par notre Compagnie, puis en exprimant le désir d'en devenir membre titulaire. Votre passé tout entier vous désignait à notre choix. Admis à l'École polytechnique au moment même où nos premières défaites ouvraient le sol de la France à l'invasion étrangère, vous vous êtes d'abord rendu à Bordeaux où vous appelait votre feuille de route ; là, vous avez contracté un engagement volontaire à la suite duquel vous avez été bientôt pourvu d'une commission d'officier auxiliaire dans le corps d'artillerie, et lorsque les hostilités durent prendre fin, vous comptiez parmi les jeunes sous-lieutenants de cette arme que ceux qui ne voulaient pas encore désespérer auraient trouvés résolus à de nouveaux combats. L'École polytechnique réorganisée et l'École d'application transplantée, hélas ! de Metz à Fontainebleau, complétèrent l'éducation hâtive et fiévreuse ébauchée dans des cours improvisés à Bor-

deaux. En 1878, vous étiez désigné en qualité de capitaine en second pour être attaché à l'état-major général. Vous y êtes resté cinq ans, principalement occupé de l'étude des armées étrangères, et votre passage a été marqué par de nombreux articles publiés sans signature, d'après le règlement, dans la *Revue militaire de l'étranger*. Le mystère officiel a pu cependant être pénétré. C'est, naturellement, l'artillerie des puissances étrangères qui vous a servi de sujet d'études s'étendant à l'organisation générale, au personnel, au matériel, aux établissements. Vous avez ainsi conduit vos lecteurs en Autriche-Hongrie, en Russie, en Italie, en Angleterre et le caractère nettement technique de ces travaux n'en exclut ni les qualités de style et d'exposition, ni l'intérêt pour tous ceux qui aiment à se tenir au courant des questions militaires.

Le commandement d'une batterie, puis le grade supérieur et enfin les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie du 5e corps d'armée vous donnèrent l'occasion de mettre en relief la variété de vos aptitudes. Comme lieutenant-colonel, vous commandiez par intérim le 32e régiment de l'arme pendant une absence du colonel, lorsqu'un ordre de mutation imprévu vous désigna d'office pour Bastia. C'était l'effet de perfides calomnies reproduites par un journal de Paris et dont le général Farny, commandant le 5e corps d'armée, fit aussitôt justice par un ordre du jour où il donne à son subordonné le témoignage de sa haute estime.

Vous avez résolument accepté les devoirs nouveaux et le poste éloigné qu'on vous imposait. Pendant deux

ans, vous avez particulièrement étudié le littoral de la Corse et les moyens de garantir la défense de l'île par la construction et l'armement de batteries de côte; mieux que personne, vous étiez en état d'assurer à la direction de Bastia ce qu'on appelle en langage militaire « le bien du service ».

Des raisons d'ordre personnel vous firent prendre la détermination de demander votre retraite et de mettre prématurément un terme à une carrière jusque-là si utilement parcourue. Vous rapportiez du moins de votre séjour en Corse la matière d'une intéressante publication éditée en 1904 par les soins de la maison Berger-Levrault et Cie et intitulée : *La Corse et les Corses.*

A part les choses militaires, à raison desquelles vous avez estimé que le secret professionnel, survivant à la cessation de vos fonctions, vous imposait encore le silence, il n'est pas un point intéressant que vous n'ayez touché. Géographie physique, histoire, situation économique, état social, mœurs publiques et privées, tout concourt à l'attrait de ce livre, œuvre d'un écrivain qui sait voir et peindre et qu'on ne referme pas sans l'avoir parcouru tout entier. Les pages consacrées à la description des mœurs locales sont particulièrement intéressantes; on apprend que le tableau tracé par Mérimée dans *Colomba* est resté vrai et vous réjouissez les admirateurs de ce roman tant de fois lu et relu en leur rappelant (p. 72) que Colomba a existé et que Mérimée l'avait connue. Vous signalez, comme un trait persistant des mœurs anciennes, le maintien de l'esprit de clan et de l'esprit de

famille ; malgré la différence de situation et de fortune qui peut exister entre les membres composant la famille, « la voix du sang, dites-vous, est toujours écoutée ; un cousin éloigné, « un petit parent », si modeste qu'il soit, n'est jamais renié. Les familles conservent ainsi une force réelle que chacun prend à tâche de maintenir et de développer. C'est ce sentiment puissant qui guidait Bonaparte lorsqu'il agissait en faveur de ses frères et sœurs dès l'école de Brienne ».

Et, un peu plus loin (p. 87), vous ajoutez cette remarque singulièrement suggestive :

« C'est autant à ce népotisme caractéristique de tout chef de clan qu'à des considérations politiques, qu'obéissait le plus grand de tous les Corses, Napoléon, lorsqu'il asseyait ses frères et sœurs sur des trônes et modifiait en leur faveur la carte de l'Europe. »

Un livre sur la Corse paraîtrait évidemment sans saveur s'il ne traitait de ce classique banditisme auquel se borne, pour beaucoup de nos concitoyens, la connaissance de ce pays. Vous n'avez pas manqué de le décrire dans son état actuel, mais vous vous êtes gardé d'imiter ceux qui ont revêtu de couleurs vraiment trop poétiques cette plaie traditionnelle de la Corse et je recommande la lecture de votre livre aux amateurs de la vérité non fardée. A vous lire, la miss Lydia de *Colomba* trouverait certainement à vos bandits la « couleur locale » qui l'avait si fort effarouchée, dans son aventure du maquis, chez Brandolaccio et Castriconi.

En vous accueillant, notre Compagnie savait qu'elle pouvait compter sur votre concours; il ne lui a pas fait défaut, puisque, cette année, vous nous avez donné la biographie d'un de vos ancêtres déjà officier d'artillerie en 1767 et, depuis, soldat de la République et du Consulat, le général de Bollemont, en y joignant d'intéressants détails sur les campagnes auxquelles il a pris part.

Vous venez enfin, Monsieur, de montrer une fois de plus, dans un genre difficile, comment vous savez mettre au service de pensées délicates un style à la fois élégant et précis. L'Académie ne peut donc que s'applaudir de vous avoir ouvert ses rangs, et c'est pour moi, Monsieur, un véritable honneur, d'être appelé à vous adresser, en son nom, la plus cordiale bienvenue.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1905-1906

PAR

M. GEORGES PARISET

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

L'usage veut qu'à la fin du mandat que vous avez bien voulu lui confier, votre secrétaire annuel se fasse votre annaliste, résume vos travaux, rappelle le souvenir de ceux qui sont partis pour toujours et salue ceux qui vous viennent ; l'usage est bon, et sa vertu sera secourable à mon insuffisance possible. Grâce à lui en effet vous pouvez vous rendre compte, année par année, comment votre Compagnie, malgré la variété de ses occupations et le perpétuel renouvellement de ses membres, est à la fois toujours changeante et toujours semblable. Pour décrire la vie de l'Académie, il faut donc que je vous parle d'abord des morts. Et les deuils ont été nombreux. Vous avez perdu cette année

un membre honoraire, trois anciens membres titulaires et six associés correspondants, dont deux au titre lorrain, trois nationaux et un étranger.

***

M. HECHT était fils d'un professeur de l'École de pharmacie de Strasbourg et son fils est chef de travaux à la Faculté des sciences de Nancy. Lui-même avait été agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg (de 1858 à 1871) et professeur à la Faculté de Nancy (de 1872 à 1893). Au dix-huitième siècle et dans la première moitié du dix-neuvième siècle, sa famille tenait héréditairement la pharmacie de la Vierge à Strasbourg, et la voici maintenant transplantée à Nancy. Votre confrère a subi la transition douloureuse. Il était resté profondément attaché à sa terre natale. Le premier travail dont il vous ait donné lecture portait sur *les Colonies alsaciennes et lorraines en Hongrie :* au cours d'un voyage au pays magyar, il avait retrouvé là-bas, comme à Nancy, des compatriotes dispersés. Plus tard, il étudia devant vous les *Lépreux en Lorraine*. La compétence me fait défaut pour vous parler de ses nombreuses et importantes publications médicales. Il me suffira de noter qu'à Strasbourg comme à Nancy, à l'université et dans les corps savants, l'estime de ses collègues avait toujours porté M. Hecht aux premiers rangs : comme secrétaire de la Société de médecine de Strasbourg, secrétaire général de la Société des sciences de Nancy et président de la Société de médecine de Nancy. A l'Acadé-

mie, après son remarquable discours de réception sur les *Rapports de la médecine avec les sciences physiques et naturelles,* il avait été élu vice-président ; puis quand, en 1898, il ne lui fut plus possible d'assister régulièrement à vos séances, vous n'avez pas hésité à lui décerner unanimement le titre enviable, et que vous n'accordez jamais que par exception, de « membre honoraire ».

Le jour même des obsèques de M. Hecht, le 28 avril 1906, une heure avant, vous assistiez à la cérémonie funèbre de M. Mathieu. Il y a quelques mois à peine, M. Mathieu, déjà souffrant, avait, non sans regret, donné sa démission de membre titulaire et, avec cette modestie qui était, comme sa piété profonde et tolérante, un des traits de son caractère, il avait sollicité comme un honneur de vous rester uni en qualité d'associé correspondant, reprenant ainsi le titre qu'il avait porté de 1893 à 1895, avant son élection comme membre titulaire. Pendant de longues années, de 1854 à 1892, M. Mathieu avait appartenu à l'administration des forêts. Il était sous-inspecteur à Metz depuis 1864 quand la guerre commença et il servit bravement comme capitaine des guides forestiers pendant le siège de Metz. Devenu ensuite conservateur à Oran, il eut la direction d'un des plus importants services forestiers de l'Algérie et il y consacra les dix dernières années de sa carrière active. Étant encore à Metz, M. Mathieu avait donné à la *Revue de l'Est* plusieurs articles sur la philosophie de l'histoire ; mais la plupart de ses publications se rapportent à l'Algérie. C'est M. Ma-

thieu qui, un des premiers en France, a signalé, dès 1887, l'importance économique de la culture de l'*alfa* et je ne puis que rappeler ses études sur les *Hauts Plateaux oranais* (1891), sur l'*Administration forestière en Algérie* (1892), *les Forêts d'Algérie* (1893), *les Races et les Religions en Algérie* (1894), *l'Est* (1895) et *le Sud-Ouest oranais* (1896) — ces deux dernières publiées dans vos *Mémoires,* — et enfin, son beau discours de réception sur *les Forêts et la Vie rurale,* où votre regretté confrère a comme condensé toute la philosophie de sa longue et utile carrière.

Lorsque en 1857, M. de Margerie fut élu associé correspondant, puis membre titulaire, il n'avait guère que trente ans; depuis près de dix ans, il enseignait la philosophie dans divers lycées de province, et les thèses de doctorat qu'il avait récemment soutenues à la Sorbonne, en 1855, venaient de lui donner accès à l'enseignement supérieur. Sa thèse latine sur *Tertullien,* sa thèse française sur *Saint Bonaventure,* sa leçon inaugurale à la Faculté des lettres de Nancy sur l'*Histoire de la philosophie chrétienne* procédaient toutes trois de cette idée commune que « le vrai mysticisme et la vraie philosophie, loin de se combattre, se complètent l'un par l'autre », ou, en d'autres termes, que la raison et la foi sont d'accord. Cette démonstration a été comme le pivot de la vie intellectuelle et morale de votre confrère. Tous ses ouvrages en procèdent ou y mènent. M. de Margerie était un robuste travailleur, un esprit toujours en activité, et plusieurs de ses publications ont eu un grand succès; la liste en

serait longue, depuis les livres sur la *Famille* (1861), la *Théodicée* (1865), et la *Restauration* (1871) jusqu'aux études récentes sur *Taine* et sur le *Comte de Lambel,* dont M. de Margerie achevait la rédaction à quatre-vingts ans passés, peu avant sa mort. Il n'a pas donné moins de dix rapports, discours, essais ou fragments à vos *Mémoires,* de 1859 à 1876, et il devint successivement secrétaire annuel (1863), vice-président (1865) et président (1866). En 1876, il quitta l'Université, où il professait depuis trente ans, Nancy, où il résidait depuis vingt ans, et il se rendit à Lille, où il devint professeur puis doyen de la Faculté catholique des lettres ; et bien qu'il vous fût resté attaché comme associé correspondant, il ne vous communiqua plus aucune de ces études substantielles et brillantes dont s'enrichissaient autrefois vos *Mémoires.*

Comme M. de Margerie, M. Decharme était préoccupé du problème religieux, et il y consacra toute sa vie scientifique ; mais il avait fait sien un autre domaine. Il fut l'historien de la pensée religieuse chez le peuple grec. Sa thèse de doctorat, qu'il écrivit au retour de l'École française d'Athènes, sur la *Mythologie des Muses* (1869), son grand ouvrage, devenu classique, sur la *Mythologie de la Grèce antique* (1878), puis ses travaux sur *Euripide et l'esprit de son théâtre* (1893), sur la *Critique des traditions religieuses chez les Grecs* (1904), reprennent tous la même question, sous toutes ses faces, à toutes les époques de son évolution, depuis les temps primitifs, où l'imagination voyait une force surnaturelle dans

chacun des phénomènes de la nature et lui attribuait une forme concrète, jusqu'aux siècles de critique, où la dialectique raisonneuse se croyait en état de résoudre la grande énigme. De même que l'esprit grec « a cru aux fantômes de son imagination, il croit à présent aux chimères de sa raison, et ainsi se noue la chaîne qui va des vieux poètes aryens aux sophistes et aux philosophes » : j'emprunte ces expressions, qui résument avec tant de clarté l'œuvre entière de M. Decharme, au plus compétent des juges, à votre confrère, M. le doyen Albert Martin, qui est maintenant, à la Faculté des lettres de Nancy, doublement le successeur de M. Decharme : dans sa chaire magistrale et au décanat. Mais il ne convenait pas à Paris de laisser en province le maître incontesté des études mythologiques et l'historien du paganisme grec. M. Decharme, qui du reste n'était pas d'origine lorraine, fut nommé à la Sorbonne en 1886 et il prit rang sur vos listes parmi les anciens membres titulaires. Il n'avait fait que passer à Nancy.

*
* *

Tout au contraire, M. Bichat était le Lorrain personnifié. Né à Lunéville, d'une modeste famille d'ouvriers, élève du collège de Lunéville et du lycée de Nancy, M. Bichat n'avait quitté son pays que pour son temps d'études à l'École normale et pendant quelques années d'enseignement secondaire. Dès 1876, à trente et un ans, il était de retour ici, comme professeur à la Faculté des sciences. Élu doyen en 1888, ses persévérants efforts élevèrent la Faculté à un tel degré de prospérité

qu'on peut dire, sans nulle exagération, qu'elle est maintenant la première de France, après Paris, et la première, avant Paris même, qui ait si parfaitement réalisé l'union féconde de la science et de l'industrie. Mais M. Bichat était encore conseiller municipal de la ville de Nancy (de 1886 à 1892), conseiller général de Meurthe-et-Moselle (depuis 1880), membre du conseil d'hygiène (depuis 1884), membre du conseil supérieur de l'instruction publique (depuis 1892), correspondant de l'Académie des sciences (depuis 1893), membre, vice-président et président de presque toutes les sociétés locales d'instruction publique à Nancy et à Lunéville : homme de science et d'action, physicien, professeur, conférencier, administrateur, organisateur, il était devenu une des personnalités les plus en vue de toute la région lorraine et ses obsèques ont pris le caractère solennel d'un véritable deuil public. L'Académie, qui avait élu M. Bichat associé correspondant en 1903, a pris part aux unanimes regrets de la Lorraine et de l'université.

M. Caspar était le compatriote de M. Bichat. Fils de l'organiste de l'église Saint-Jacques, à Lunéville, il montrait les plus brillantes dispositions musicales et se trouvait en cours d'études au Conservatoire de Paris, lorsque son père mourut, laissant sa famille sans ressources. C'était en 1845; le jeune Caspar n'avait que dix-huit ans; il revint à Lunéville, y obtint la succession de son père : sa vie était fixée. Que serait-elle devenue sur un plus vaste théâtre? Dès 1848, le nouvel organiste faisait exécuter son premier

oratorio : *la Chute des Anges;* d'autres vinrent ensuite : *la Fille de Jaïr, la France au tribunal de Dieu,* un *Stabat* en 1863. Entre temps, M. Caspar se délassait des compositions religieuses par l'opéra comique, mais ni la *Dot de Mirette*, ni la *Reine des Korrigans* ne furent jamais représentées. En 1895, l'association des anciens élèves du collège de Lunéville organisa, pour le cinquantenaire des fonctions de M. Caspar à Saint-Jacques, une grande fête à laquelle s'associa toute la cité de Lunéville ; on y exécuta un deuxième *Stabat* qui fit grande impression. La gloire n'était pas venue, — et pouvait-on l'attendre dans la petite ville? — mais une réputation locale, saine et durable, qu'attesta l'élection que vous fîtes en 1879 de M. Caspar au titre d'associé correspondant.

M. Oppert n'était ni Lorrain, ni même d'origine française, et pourtant il figurait sur vos contrôles dans la liste des associés correspondants nationaux. Venu de Hambourg à Paris pour y être assyriologue, il faisait partie de ce groupe d'Allemands qui, vers le milieu du siècle dernier, ont fait en France leur carrière scientifique et sont entrés à l'Institut comme titulaires français : tels les philologues Mohl, de Stuttgart, Munk, de Glogau, Derenbourg, de Mayence, à l'Académie des inscriptions, ou le publiciste Block, de Berlin, à l'Académie des sciences morales. Presque tous furent des initiateurs, et il est assez connu que M. Oppert a contribué pour sa grande part au renouvellement des études relatives à la langue et aux antiquités sémitiques et assyriennes. La date de son élection dans

votre Compagnie n'est sans doute pas indifférente : elle se place au 7 juillet 1871. Quatre mois auparavant, le mercredi 15 mars 1871, l'empereur Guillaume quittait Nancy, où il logeait à la préfecture, et retournait en Allemagne, sa campagne finie ; mais l'occupation étrangère durait encore. En élisant un Allemand d'origine dans ces douloureuses conjonctures, l'Académie mettait à son vote une signification qui dépassait de beaucoup la personnalité, d'ailleurs considérable, de M. Oppert : elle voulait, de toute évidence, donner à entendre qu'elle ne confondait pas avec l'Allemagne présente, bismarckienne et triomphante, la vieille Allemagne d'autrefois, penseuse, idéaliste et savante, qui ne haïssait pas la France et qui savait lui être redevable d'autant que la France l'était d'elle-même.

Ces idées ont été le programme d'une des publications les plus intéressantes du second Empire, la *Revue germanique*, la sœur cadette de la *Revue britannique*. M. Sachot, qui devint en 1879 l'un de vos associés correspondants nationaux, a été pendant plus d'un quart de siècle rédacteur attitré, puis secrétaire de rédaction à la *Revue britannique*. Il collabora aussi à la *Revue contemporaine*, à la *Revue européenne* et à plusieurs autres périodiques ou journaux. Ses articles portaient sur les sujets les plus variés : histoire, géographie, colonisation, économie politique, sciences vulgarisées, littérature, philosophie, droit, critique, traduction ou adaptation d'ouvrages et de romans anglais ; ils représentent la matière d'une trentaine de

volumes, sans préjudice des autres volumes publiés séparément, et dont les articles, réimprimés à part en forme d'ouvrages, augmentent encore le nombre; production qui dénote un labeur infatigable, une souplesse d'aptitude, une rapidité d'exécution vraiment remarquables. Le succès constant s'en affirma maintes fois par de fréquentes rééditions. M. Sachot est mort le 19 juillet 1905, à quatre-vingt-deux ans.

M. RAMBAUD n'avait que soixante-trois ans quand il succomba le 9 novembre 1905 au mal dont il souffrait depuis longtemps. Il n'est pas possible de donner en quelques lignes l'idée, même sommaire, d'une vie aussi remplie que la sienne. Professeur de lycée à Nancy, puis de faculté à Caen d'où il est revenu à Nancy de 1875 à 1879, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, professeur à la Sorbonne, conseiller général et sénateur du Doubs, son département d'origine, ministre de l'instruction publique de 1896 à 1898, membre de l'Institut en 1897, M. Rambaud, tout en gravissant jusqu'au sommet l'échelle des fonctions publiques, n'avait pas laissé d'être un historien de la plus haute valeur, un maître expérimenté, dont les leçons, lucides et pleines, n'étaient pas moins instructives par la facture que par le contenu, un savant tout ensemble hardiment novateur, car il a ouvert à l'érudition française des voies nouvelles, et vulgarisateur lorsqu'il convenait de mettre le grand public au courant des questions urgentes ou mal connues. Faut-il vous rappeler ses travaux d'histoire byzantine, d'histoire russe, sur la domination française en Allemagne,

*

sur la colonisation et les colonies françaises, sur l'histoire de la civilisation en France, sur Jules Ferry et son œuvre, et tant de livres et d'articles que l'énumération seule en tiendrait plusieurs pages ? Souffrez seulement qu'en votre nom, un des anciens élèves de M. Rambaud à la Sorbonne exprime ici un respectueux hommage à la mémoire du maître qui n'est plus.

M. DE COLNET D'HUART, docteur ès sciences, professeur puis directeur de l'athénée du Luxembourg, secrétaire perpétuel de la Société des sciences du grand-duché, s'était fait connaître par de savantes études de physique mathématique qui lui avaient valu de nombreuses distinctions et en particulier son élection comme correspondant de votre Compagnie dès 1864. Sans participer à vos travaux, il n'oubliait cependant pas le corps auquel il était associé et, au cours de sa longue carrière scientifique, pendant près de quarante ans, il ne cessa de vous envoyer fidèlement la plupart de ses publications. L'Académie retiendra le souvenir de M. de Colnet d'Huart.

*
* *

A la longue liste des noms que je viens d'énumérer, vous avez pu mesurer, mieux sans doute que par mon imparfait compte rendu, l'étendue des pertes subies par l'Académie en 1905-1906, d'autant que tous les vides n'ont pas encore été comblés. Vous n'avez en effet élu cette année qu'un membre titulaire et quatre associés correspondants nationaux au titre lorrain.

Je me ferais scrupule, après ce qu'ont dit mon dis-

tingué prédécesseur, M. le chanoine Jérôme, dans son dernier rapport, et votre président M. le doyen Blondel, dans son discours de réponse aux récipiendaires, d'insister à nouveau sur les titres décisifs de M. le lieutenant-colonel Le Joindre, que vous avez élu, à moins d'un an d'intervalle, associé correspondant en 1905 et membre titulaire en 1906. Mais il est dans ma mission de secrétaire de souligner par quelques dates et quelques faits, au risque d'offenser sa modestie, l'activité précieuse du concours qu'apporte à vos travaux votre nouveau confrère. Sitôt après son élection, M. Le Joindre était adjoint à la commission des prix de vertu. Puis, au cours de trois séances consécutives, il vous donnait lecture d'une notice sur un de ses ancêtres, le *général de Bollemont* (1749-1815), et vous en avez tous apprécié la netteté d'exposition, la compétence technique et l'exactitude historique. Dès qu'elle a été publiée en un beau volume, dont M. Le Joindre s'est empressé de faire hommage à l'Académie, cette notice a été accueillie par la critique comme une très utile contribution à l'histoire des guerres de la Révolution. Entre temps, à la commission des prix de vertu, M. Le Joindre se révélait comme un de vos enquêteurs les plus consciencieux, et désigné comme rapporteur, vous avez unanimement applaudi un travail qu'il vous a lu au cours d'une quatrième séance. Aussi n'est-ce pas sans les plus justes raisons que vous avez considéré M. Le Joindre comme un de vos « récipiendaires » de l'année.

Comme M. Le Joindre, M. Robert Parisot a été

officier. Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, il tenait garnison dans l'Est, lorsqu'il se sentit, irrésistiblement, la vocation historique. Il résolut d'écrire les annales de son pays lorrain. Mais il savait que l'histoire n'est pas une science aisée et que, pour composer la moindre dissertation, il faut un long apprentissage. Étant Lorrain, M. Parisot pratique la décentralisation. Il n'alla pas à Paris, comme tant d'autres; il se fit inscrire comme étudiant à la Faculté des lettres de Nancy et, courageusement, il se mit à la besogne. Avec une ponctualité toute militaire, il prit un à un tous ses grades universitaires : la licence, puis l'agrégation ; il prépara à Nancy sa thèse de doctorat, sur le *Royaume de Lorraine de 843 à 923 ;* il fut reçu à la Sorbonne avec la mention très honorable, qui est la plus élevée, et sa thèse a obtenu peu après le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : récompense digne du travail, car le livre de M. Parisot est un admirable monument d'érudition solide et judicieuse. Devenu professeur, M. Parisot resta en Lorraine et, après avoir enseigné quelques années aux lycées de Bar-le-Duc et de Nancy, il succéda à la Faculté des lettres au maître qui avait contribué pour la plus grande part à son éducation historique, à votre éminent confrère, M. Pfister, aujourd'hui professeur à la Sorbonne. L'héritage était lourd, avec ses charges multiples d'enseignement, leçons d'histoire du Moyen Age et d'histoire de l'Est de la France, la direction des *Annales* publiées par la Faculté des lettres et les recherches personnelles à poursuivre. M. Parisot n'a pas plié sous le faix, et chaque

année il publie de nouveaux travaux. L'Académie se devait à elle-même d'inscrire sur ses listes le nom de M. Robert Parisot.

M. René Perrout consacre au culte du passé les loisirs qu'il dérobe à la charge de l'emploi important et entouré d'une légitime considération qu'il exerce comme avocat au barreau d'Épinal. Il est historien et il est poète. Il voit le passé dans le présent, et il aime le passé par le présent, le présent par le passé. Quand, dans les campagnes vosgiennes, on promène en procession les images des vieux saints du pays, il se représente les croyances d'autrefois. « Je les aime toujours les vieux saints de bois, ils m'émeuvent comme les ruines du château, les statues brisées, l'église gothique, les parchemins jaunis et les papiers poudreux : ce sont les vieux souvenirs, ce sont les traditions qui passent. » Pour les retrouver et les faire connaître, M. Perrout a écrit l'*Histoire d'Épinal au dix-septième siècle,* les *Histoires lorraines* et le livre de contes qu'il a intitulé : *Autour de mon clocher ;* œuvres toutes de charme pénétrant et fin, mais robustes et pleines de vie, comme nos bruyères des hautes chaumes, car elles sont solidement agrippées au sol natal, et leur épanouissement harmonieux est la fleur d'une culture historique saine et méthodique. « Je ne serais pas fidèle à mon culte lorrain, écrivait M. Perrout, si je n'avais pour la plus illustre des institutions lorraines une révérence et une dilection particulières », et l'Académie n'eût pas été fidèle à ses traditions si elle n'avait pas fait bon accueil, non pas seulement à une demande

si galamment présentée, mais au plus séducteur de nos traditionalistes vosgiens.

La candidature de M. l'abbé MARIN, professeur au collège de la Malgrange, se recommandait à vos suffrages par une série fort importante d'œuvres historiques. M. l'abbé Marin s'est d'abord fait une spécialité du monachisme byzantin. Sa thèse sur les *Moines de Constantinople* lui a valu le grade de docteur ès lettres et un prix à l'Académie française; elle nous a valu la connaissance approfondie d'un des chapitres les plus notables de l'histoire ecclésiastique d'Orient. Les autres études de M. l'abbé Marin sur *Saint Nicolas dans l'hymnographie grecque* et sur *Saint Théodore* (cette dernière toute récente), n'ont pas été moins appréciées. D'autre part, M. l'abbé Marin a écrit la vie de deux missionnaires d'origine lorraine : Mgr Midon, évêque d'Osaka en Japon, et Mgr Hacquard, des Pères Blancs. De deux belles vies, il a fait deux beaux livres, qui sont des actes, comme ces vies mêmes; et l'Académie française a décerné au biographe de Mgr Hacquard un des prix Montyon, qui sont destinés, comme on sait « aux ouvrages les plus utiles aux mœurs et recommandables par un caractère d'élévation et d'utilité morales ». Enfin, nombreux sont les articles que l'auteur a donnés aux revues spéciales d'histoire, de théologie et d'enseignement. Vous avez été heureux de vous adjoindre un collaborateur qui a déjà donné tant de preuves de sa puissance de travail, de sa science historique et de son talent d'écrivain.

M. FERTÉ était, il y a peu d'années, professeur de

rhétorique supérieure au lycée Janson-de-Sailly. Pour mettre aux mains de ses élèves de bonnes éditions d'usage, il s'est livré à de longues recherches, il a collationné lui-même les manuscrits et il a donné ainsi un *Aristophane* qui n'est pas seulement un livre de classe excellent et pratique, mais aussi un livre de science. Au fait, les bons manuels scolaires ne sont-ils pas toujours ceux qui demandent le plus de science? Puis, M. Ferté a librement abandonné la situation enviable qu'il occupait à Paris, à la tête d'une des plus hautes classes d'un des premiers lycées; en pleine possession de son talent et de son activité, il a décidé de se consacrer à l'administration et il est devenu proviseur du lycée de Nancy. Parmi les nombreux symptômes de la vie nouvelle qui circule dans l'Université, l'exemple de M. Ferté n'est pas un des moins caractéristiques, car chacun sait qu'autrefois l'administration n'était pas d'ordinaire très en faveur auprès du corps professoral. Mais il y a plus. Le novateur qu'est M. Ferté s'est mis à étudier le passé et, reprenant les notes réunies par son père, professeur comme lui, il a fait l'histoire du plus célèbre des recteurs de l'ancienne université de Paris, de Rollin, l'auteur du *Traité des études*. En vous agrégeant M. Ferté comme associé correspondant, ce n'est pas seulement le proviseur du lycée de Nancy que vous avez élu, ni l'historien de Rollin, mais l'un des membres les plus « représentatifs » de l'Université nouvelle, jeune et consciente de sa haute mission sociale.

*
* *

Le travail n'a manqué à aucune de vos séances, et comme vous retrouverez dans le volume de vos *Mémoires* la plupart des lectures qui vous ont été faites, je n'ai ici qu'à vous rappeler les études de M. Pfister sur *Emmanuel Héré et la place royale,* de M. le chanoine Martin, sur *Bobbio, l'ombre d'un grand nom,* de M. Boyé, sur *Stanislas et le grand Frédéric d'après leur correspondance inédite*, de M. Collignon, sur le *Portrait des Esprits* (*Icon animorum*) *par Barclay,* de M. de Roche du Teilloy, sur *Madame Foucquet, la Mère des pauvres,* et de M. Fliche, sur une *Question de bibliographie botanique lorraine*. En outre, M. Thoulet vous a lu un mémoire intitulé : *Considérations générales sur la constitution du sol sous-marin,* et vous avez eu le profit d'entendre l'initiateur de la science océanographique française vous entretenir des questions qu'il connaît si bien et qu'il a le secret de faire comprendre avec tant d'attrayante lucidité. J'ai déjà parlé de la *Notice* de M. Le Joindre *sur le général de Bollemont* et enfin vous n'avez pas perdu le souvenir de la belle *Notice nécrologique sur M. Bichat* dont M. Le Monnier vous a donné la primeur avant de l'envoyer à l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure et où il a, bien mieux et plus complètement que je n'ai pu le faire, mis en lumière les titres de M. Bichat à la reconnaissance publique.

Sous la conduite de votre aimable confrère M. Imbeaux, plusieurs d'entre vous ont visité, l'été dernier, les mines et les usines de Neuves-Maisons et de Messein ; l'instructive promenade fut une partie de plaisir,

et vous avez fort goûté l'innovation d'une séance ambulante et de plein air. Comme secrétaire, j'ai à noter une autre heureuse innovation : Mme la marquise d'Eyragues, associée correspondante de l'Académie, est venue prendre séance et parole le 23 juin 1905, et vous a donné lecture de sa pénétrante étude sur *l'Ecclésiaste,* que les *Mémoires* reproduiront. Votre Compagnie avait déjà plusieurs fois élu des associées correspondantes avant Mme d'Eyragues, mais il semble bien que vous n'aviez pas encore eu de participation féminine active à vos séances, et le juriste consommé qu'est M. le président Blondel, doyen de la Faculté de droit, n'a pas manqué de noter le précédent créé par le concours dont vous honorait Mme d'Eyragues.

Vos trois commissions des finances, des prix de vertu et des prix littéraires et scientifiques ont fonctionné normalement. Comme d'ordinaire, vous avez voté d'unanimes félicitations à votre questeur, M. de Metz-Noblat, pour sa dévouée gestion financière; et comme d'ordinaire encore, votre secrétaire doit rendre grâce à l'inlassable bienveillance de votre associé correspondant M. de Goussaincourt. Le prix fondé par lui, l'an passé, en faveur des infirmiers militaires, a été accru cette année, à titre exceptionnel, d'une somme supplémentaire de 100 fr. Votre budget de bienfaisance s'est encore augmenté d'un prix annuel de 100 fr. pour actes de dévouement créé par Mme Lachasse et qui portera le titre de « prix Ferdinand Lachasse ». Vous avez accueilli avec gratitude la donation qui vous en a été faite, et votre commission des

prix de vertu ne sera certes pas en peine d'en trouver l'emploi. Mais, s'il m'est permis d'exprimer un vœu, souhaitons que votre commission des prix littéraires et scientifiques, dont le budget reste stationnaire depuis bientôt dix ans, bénéficie aussi de la générosité de nos concitoyens.

Deux des membres de votre bureau, votre secrétaire perpétuel M. Thomas et votre questeur, M. de Metz-Noblat, ainsi qu'un de vos associés correspondants, M. Arth, directeur de l'Institut chimique, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. M. Thoulet, qui n'en est plus à compter les distinctions dont il a été l'objet, a reçu l'ordre de Saint-Jacques du Portugal. M. le comte Beaupré a été nommé officier d'académie. A l'Institut, M. des Robert, membre titulaire, et MM. Duvernoy et Haillant, associés correspondants, ont obtenu mentions et prix. M. le général Langlois a été élu sénateur de Meurthe-et-Moselle. A tous, vos félicitations sont allées avec joie, comme vos remerciements aux donateurs qui, membres de l'Académie ou étrangers à votre Compagnie, vous ont envoyé les livres et les brochures dont la liste est établie à la fin des *Mémoires*.

Enfin, la Lorraine est entrée à l'Académie française avec M. Maurice Barrès, l'un de vos associés correspondants. Si le pointage d'un de mes prédécesseurs est exact, le nouvel élu est le vingt-septième des membres de votre Compagnie qui siègent aussi à l'Académie française. Du train dont vont les choses, vous aurez fourni les Quarante dans trois quarts de siècle,

et il vous aura suffi de deux cent trente ans pour recruter le corps de l'Académie française au complet. Le calcul n'a rien d'ironique. En histoire, les institutions les plus anciennes sont toujours celles qui durent le plus longtemps. Attendre un siècle n'est rien, quand on a déjà cent cinquante-cinq ans d'âge; et je salue avec une confiante certitude le long avenir que son long passé garantit à l'Académie de Stanislas.

EMMANUEL HÉRÉ

ET

LA PLACE STANISLAS

PAR

CHR. PFISTER

La période entre la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, de 1748 à 1756, est l'une des plus fécondes de l'histoire de Nancy. Dans cet intervalle, Stanislas Leszczynski, pour gagner le cœur de ses sujets, jusqu'alors assez froids, multiplie ses « fondations » en Lorraine et spécialement à Nancy. Mais surtout c'est l'époque où le roi de Pologne construit une troisième cité de Nancy, qu'il intercale entre la Ville-Vieille et la ville de Charles III; où sont créées ces admirables places qui, à l'origine, s'appelaient la Place Royale et la place Saint-Stanislas et qui maintenant se nomment place Stanislas et place d'Alliance; où se dresse la statue de Louis XV; où s'élève l'Arc-de-Triomphe; où la place de la Carrière est profondément modifiée et où se bâtit, au fond de cette place, le palais de la Nouvelle-Intendance, aujourd'hui

palais du Gouvernement. Nous voudrions exposer la biographie de l'architecte qui a conçu toutes ces merveilles et qui en a surveillé l'exécution ; montrer comment son plan s'est formé, quelle en est la vraie originalité et le vrai mérite ; enfin, nous désirerions raconter l'histoire de cette journée glorieuse où furent inaugurés ces monuments, sortis du sol comme par enchantement.

I

Le lieu de naissance de Héré. — Influence de Boffrand sur lui. — L'hôtel de Craon. — Héré architecte de Stanislas. — Ses constructions à Lunéville. — Les premières constructions à Nancy : l'église de Bonsecours, La Malgrange, les Missions royales, le pavillon de Saint-Julien, la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. — Les constructions de Commercy. — La galerie d'Einville. — L'*Album* de Héré et le graveur Charles François. — Honneurs conférés à Héré. — Le pavillon de la place de la Carrière. — La fabrique d'amidon. — Triste fin de Héré. — Ses seize enfants. — La rue et la statue de Héré à Nancy.

La biographie de l'architecte Emmanuel Héré est encore mal connue et elle a été longtemps déparée par de graves erreurs (1). Dom Pelletier, dans son *Nobiliaire de Lorraine* publié en 1758, du vivant même de Héré, a imprimé : Emmanuel Héré est né à Sancy (2). Or, Sancy est une coquille d'imprimerie évidente, pour Nancy. Pourtant, le témoignage de dom Pelletier a fait foi ; Durival, dans sa *Description de la Lorraine*, a identifié ce *Sancy* avec un village du bailliage de Briey (3), aujourd'hui Sancy-Bas et Sancy-Haut, dans

1. On consultera pourtant avec profit l'article de Louis Lallement, *Quelques notes biographiques sur Héré et Lamour*, dans le *J. S. A. L.*, 1861, p. 110 et suiv., et le travail de Morey, *Notice sur la vie et les œuvres d'Emmanuel Héré de Corny*, 1863. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1862.

2. *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 378.

3. T. II, p. 322. Ce tome II a été publié en 1779. La note de Durival sur Héré est d'une singulière sécheresse, sans une épithète laudative. On trouvera l'explication de ce fait plus loin.

le canton d'Audun-le-Roman, et cette erreur a été répétée depuis.

Mais aucun doute ne saurait plus être possible : nous avons vu l'acte de naissance ou, pour mieux dire, l'acte de baptême. Héré est né et a été baptisé, le 12 octobre 1705 (1), sur la paroisse de Saint-Sébastien Ville-Neuve de Nancy ; il était fils légitime de Paul Héré, dont le nom est orthographié *Hayré,* et d'Élisabeth Henry, sa femme. Il eut pour parrain Emmanuel Vaudré, docteur en médecine à Nancy, et pour marraine demoiselle Anne Carême (2). Héré est donc certainement Nancéien : c'est sa ville natale qu'il a embellie, avec un filial enthousiasme. Son père devint plus tard caissier des bâtiments du duc Léopold à Lunéville ; il fit construire dans cette cité deux maisons de rapport dans une rue qui encore aujourd'hui porte le nom de *rue Héré* (3). Ce nom est dû, contrairement à ce qu'on croit, au père, et non pas au fils.

Le père du jeune Emmanuel, par ses fonctions mêmes, se trouvait en relations constantes avec l'architecte que le duc Léopold avait fait venir de France, avec Germain Boffrand. C'est auprès de Boffrand, à Lunéville, que Héré grandit, et nul doute que l'ar-

1. Dom Pelletier et, d'après lui, Durival ont donné comme date de la naissance le *14* octobre 1705. L'erreur a été rectifiée pour la première fois dans l'article cité de Louis Lallement.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy,* III, 267.

3. Sur ces maisons, voir Louis Lallement, *l. c.,* p. 128. La rue est située dans le quartier entre les Ponts, longe l'ancienne caserne des Cadets (quartier Beauvau), et aboutit d'une part à la Vezouse, de l'autre à la rue des Ponts (*rue Chanzy*).

chitecte de Nantes fut son véritable maître. Le jeune Héré vit s'élever le château de Lunéville; en son enfance, il vit construire à Nancy tous ces beaux hôtels privés, d'une ordonnance classique, comme l'hôtel Ferrari et de Vitrimont, dans la rue du Haut-Bourgeois; l'hôtel des Loups dans la rue des Loups; l'hôtel Mahuet dans la rue Saint-Dizier. Mais surtout il vit commencer le Louvre que Boffrand élevait au fond de la place de la Carrière, — cette longue façade l'inspirera plus tard pour le plan de son hôtel de ville et pour celui du palais du Gouvernement; — il vit achever, au milieu de cette place, l'hôtel de Craon, qui est aujourd'hui la cour d'appel. Cet hôtel de Craon, que Léopold offrit au prince de Craon et par lequel il récompensait les complaisances de la princesse, était terminé en 1715, alors que Héré avait dix ans. Qu'on contemple le plan de cet hôtel tel qu'il existait à l'origine et tel qu'il est reproduit dans le *Livre d'architecture* de Boffrand(1); qu'on observe au rez-de-chaussée les six arcades à plein cintre avec les mascarons à la clef, les sept pilastres corinthiens, le long du premier et du second étage, la disposition des fenêtres cintrées du premier étage et des petites fenêtres bombées du second; qu'on jette un coup d'œil sur les balcons et sur la galerie à jour, aujourd'hui disparue, qui court au sommet et qui supporte des vases élé-

1. *Le livre d'architecture contenant les principes généraux de cet art et les plans, élévations et projets de quelques-uns des bâtiments faits en France et dans les pays étrangers.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, 1745. Qu'on note aussi la date de l'apparition de ce livre, dont Héré s'est certainement inspiré. La description de l'hôtel de Craon est à la page 67.

gants(1), et l'on verra tout de suite où Héré a pris son modèle pour les bâtiments de la Place Royale. Il s'est presque borné à copier l'hôtel de Craon de Boffrand, et l'on ne saurait assez montrer quelle fut l'influence décisive de l'architecte breton sur le développement de Nancy; c'est lui qui a fourni le *schéma* des monuments de notre admirable place (2).

Héré, tout en recevant les leçons de Boffrand, suivit sans doute les cours de l'Académie des beaux-arts que Léopold avait établie au-dessus de la porte Royale, à l'entrée de la Grande-Rue, et qui fut ensuite transportée au haut de la porte Saint-Georges (3). Il apprit l'art décoratif des Claude Charles et des Joseph Provençal. Il fit aussi, ce semble, des voyages en France, connut les monuments de Paris et de Versailles. Alla-t-il puiser à la source de tout art et visita-t-il l'Italie? Il serait téméraire de l'affirmer; on a voulu voir un caractère italien dans les hôtels de la Place Royale qui jadis se terminaient par des terrasses plates; mais nous avons déjà trouvé cette particularité à l'hôtel du prince de Craon et, en vérité, nous ne saurions à quelle époque placer ce séjour au delà des Alpes.

Héré entra, jeune encore, au service du duc de

---

1. Cette galerie a dû disparaître en 1751, lorsque Stanislas installa dans l'hôtel de Craon la Cour souveraine.

2. Cette vérité a été mise déjà en lumière par Morey, *op. cit.*, p. 17. « Héré prit pour modèle, tout en modifiant certains détails, le centre de la façade de l'hôtel de Craon de Nancy, bâti par Boffrand. »

3. Sur cette Académie, voir Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, p. 539.

Lorraine. En 1725, à vingt ans, il a le titre de commis des travaux de S. A. R. (1). En l'année 1730, nous le trouvons en qualité de « garde-magasin » de François III (2), et il occupa assez longtemps cette fonction subalterne. Sa vraie carrière commença peu de temps après l'arrivée de Stanislas en Lorraine. Il reçut du roi de Pologne le titre de concierge du château de Lunéville (3) ; et bientôt il devint son architecte, comme Boffrand avait été celui de Léopold. Dans le *Compte général de la dépense des édifices faits à Nancy* (4), on lit : « Le roi de Pologne avait, depuis

1. Ch. Denis, *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*, p. 91.

2. Compte des gages et appointemens des officiers domestiques de la maison de Son Altesse Royale pendant janvier, février et mars 1730. « Dépense de la somme de cent livres à Emmanuel Hayré pour ses gages de garde-magasin pendant lesdits trois premiers mois. » *A. D.*, B. 1703, fol. 44. Même mention, 2e partie, fol. 32, *v°*. Emmanuel Héré y est nommé Hayré fils. Au fol. 89, on fait mention de 125 livres à la demoiselle Hayré, pour ses gages de femme de chambre de S. A. R. Madame (la Régente).

3. Le 29 décembre 1737, il porte sur l'état civil de Lunéville le titre de « capitaine et concierge du château royal de Lunéville ». Ch. Denis, *o. c.*, p. 111. En février 1740, Emmanuel *Heyré*, concierge du château royal de Lunéville, reçut de Sa Majesté, à titre d'accensement, deux terrains dépendant du domaine : l'un situé près des Bosquets, le long du chemin qui conduit au réservoir d'une part et la rivière de Vezouse d'autre ; le second entre des terrains dépendant de M. le prince Charles de Lorraine, moyennant un cens annuel de 6 gros par arpent. La Chambre des comptes approuve ce double accensement le 17 mars 1740. *A. D.*, B. 11070, n° 5. Copie de ces deux arrêts avec le plan des terrains se trouve *A. D.*, B. 11289-11295. Le 4 janvier 1750, le duc Ossolinski fut subrogé au bénéfice du premier accensement.

4. *Compte général de la dépense des édifices et bâtimens que*

bien des années, formé le projet de rendre la ville de Nancy l'une des plus belles de l'Europe; la matière était préparée, il restait à la mettre en œuvre. Les architectes des anciens plans n'étaient plus : il devenait impossible de suivre leurs vues et difficile d'achever des édifices qu'eux seuls eussent pu construire; il a donc fallu travailler sur de nouveaux desseins. S. M. commença par créer et de nouveaux architectes et des artistes en tous genres. » Héré fut un de ces nouveaux architectes que le roi de Pologne « créa », et l'on doit prendre ce mot en ce sens qu'il lui donna le brevet de premier architecte du duché de Lorraine et d'inspecteur des bâtiments (1).

De 1737 à 1750, Héré commença à se préparer à sa grande tâche, par une série de travaux, dont quelques-uns font déjà deviner le futur auteur de la Place Royale. A lui furent dues en partie toutes ces constructions, plus ou moins parasites, que Stanislas, après son installation à Lunéville, ordonna d'ajouter au château de Boffrand. Le roi de Pologne agrandit et transforma le parc; des canaux et des pièces d'eau sont creusés; les marais de la Vezouse sont desséchés et deviennent les petits Bosquets (2); au

---

le roi de Pologne... a fait construire pour l'embellissement de la ville de Nancy depuis 1751 jusqu'en 1759. Lunéville, Messuy, 1751, p. 15.

1. Le 12 janvier 1740, sur les registres de l'état civil, Héré porte pour la première fois les titres suivants : « Premier architecte de S. M., capitaine du château royal de Lunéville et inspecteur des hôtels et maisons de S. M. » Héré est alors en faveur; Stanislas et sa femme sont parrain et marraine d'un de ses enfants. Denis, *o. c.*, p. 116.

2. Baumont, *Histoire de Lunéville*, p. 156.

pied de la Terrasse, est créé le *Rocher,* où l'eau fait mouvoir plus de cent automates de grandeur naturelle. On y voit un moulin qui tourne, un jeune homme qui fait balancer sa charrette, un joueur de cornemuse, un scieur de long, des forgerons, un rémouleur, des lavandières, un ivrogne qui frappe à la porte d'un cabaret et reçoit sur la tête une douche froide lancée par une donzelle, un ermite priant (1). Et, pendant que ces automates tournent, on entend tout à la fois « des concerts d'instruments, des voix humaines, des cris d'animaux, des ramages d'oiseaux, le bruit du tonnerre et celui du canon (2) ». Nous aimons à croire qu'à cette construction le mécanicien François Richard (3) eut plus de part que Héré lui-même; ce sont là de simples joujoux qui amusaient pour un moment les hôtes de Stanislas. Mais à Héré est dû le *Kiosque,* ce pavillon si élégant où Stanislas aimait à dîner pendant les chaleurs et que Voltaire a chanté, le Kiosque, avec

> ...ce salon magnifique,
> Moitié turc et moitié chinois,
> Où le goût moderne et l'antique
> Sans se nuire ont uni leurs lois (4).

---

1. Nous avons suivi la planche qui est dessinée dans l'*Album* de Héré. Cf. *infra.*

2. Description citée par Baumont, *o. c.,* p. 159.

3. Il était né à Charleroi le 22 février 1678. Voir sur lui dom Calmet, *Bibliothèque lorraine,* col. 213.

4. Ce Kiosque était situé tout près du théâtre. Le 11 juillet 1762, lors du passage à Lunéville des dames de France, petites-filles de Stanislas, le Kiosque fut incendié. Voici à ce sujet quelques détails empruntés à une lettre qui se trouve dans le Journal de Durival, t. V, fol. 196, et qui paraît avoir été écrite par lui. « Cette cruelle aventure qui m'a tenu sur pied depuis deux heures

Héré a aussi élevé, dans les petits Bosquets, le *Trèfle,* ainsi nommé de sa forme, et une série de gracieux pavillons qui servaient pendant l'été de retraites aux seigneurs de la cour. Mais l'œuvre qui lui fit le plus de gloire fut le château de Chanteheux, construit

---

après minuit, nous prive de la fête la plus agréable et la plus jolie sans contredit de toutes celles que le Roy prépare à Mesdames. On ne fait pas de doute que l'accident a été occasionné par une baguette enflammée d'une des fusées du feu d'artifice de Chevalier, parce que tous les environs des bâtiments en étaient parsemés ; vous savès que la toiture n'étoit comme tout le reste que d'un bois de sapin vernissé et extrêmement inflammable; les préparatifs de l'illumination y ajoutaient encore; ajoutès à cela, comme vous savès, tout l'intérieur couvert de 15 ou 20 couches de vernis, et jugès de l'activité des flammes. Il n'a pas été possible de saper l'édifice qui n'étoit que d'une seule pièce; en moins d'un quart d'heure, dit-on, l'embrazement a été général, et c'est dans cet instant-là même que je l'ai vu; il s'est bientôt communiqué aux toitures des maisons voisines, et on a été obligé d'écraser l'habitation d'un huissier du roy, celle-ci attenant à celle de M. Febvrel; il a été obligé d'eloigner d'abord ses minutes, puis de débagager le reste; on a tout lieu de craindre, *paries cum proximus ardet,* et c'étoit vraiment le cas d'avoir peur. J'ai été pendant deux heures incertain si l'on pourroit empêcher la communication; sans cela, c'étoit fait de la Comédie et de l'hôtel de Craon. Madame Victoire a été éveillée aux premiers sons de la cloche et a joui du spectacle dans le moment le plus affreusement beau; il a singulièrement ému la princesse; mais le Roy, à son réveil, après s'être assuré que lui seul avoit fait la perte, n'en a fait que rire, et l'on croit qu'il a déjà tracé dans son imagination le plan d'un nouvel édifice. La seule chaleur du feu a fait fendre l'écorce de plusieurs arbres les plus voisins, mais le pont n'a pas été embrazé. L'écurie d'un aubergiste a été écrasée par précaution, et les fourrages en ont été semés dans les rues et transportés sur la place Neuve. A cinq heures du matin, il ne restoit plus rien du kiosque et le danger de la communication avoit cessé, par la direction entendue de M. Mique. M. de Solignac regrete beaucoup une collection d'estampes qu'on n'a pas pu tirer de la gallerie du kiosque; un garde du corps de Mesdames en a sauvé les tableaux. » Stanislas fit aussitôt reconstruire le Kiosque.

en 1739, et par lequel se terminait la perspective du parc. Il se composait de trois étages en retrait l'un sur l'autre et formant terrasse. La salle du bas était ornée de quatre fontaines de marbre, avec des groupes d'enfants se livrant à la chasse ou à la pêche, prototypes des enfants de notre place de la Carrière ; au milieu, sur un piédestal, était dressé en 1753 un modèle de la statue de Louis XV qui sera érigée sur notre Place Royale (1). Au premier, est le cabinet de Stanislas, où le roi de Pologne se retire pour peindre et où il montre volontiers aux visiteurs des estampes tirées des contes de La Fontaine. De la terrasse supérieure, on jouit d'une vue magnifique sur les Bosquets et le château de Lunéville(2). Ajoutons que Héré construisit à Lunéville l'église des Carmes et qu'il termina les travaux de l'église Saint-Jacques, commencée par Boffrand : c'est à lui qu'on doit attribuer les tours, l'horloge et la tribune des orgues. Peut-être ici a-t-il jeté avec trop de profusion les ornements et a-t-il exagéré le style Louis XV ; à Nancy, il montrera plus de goût et de sobriété.

Du reste, au moment même où il élevait à Lunéville ces monuments dont la plupart n'eurent qu'une existence éphémère, il était fort occupé à Nancy. De 1738

1. *Relation d'un voyage fait par un Bourguignon en Lorraine pendant l'année 1753.* Bibliothèque de Nancy, ms. 1270 (783), f° 22.

2. Le château de Jolivet, sur les bords de la Vezouse, n'était qu'une maison de campagne très simple, que Stanislas acheta et à laquelle il ne changea presque rien. Il fut démoli en 1806. Guerrier, *Promenades et excursions dans les communes de l'arrondissement de Lunéville,* p. 104.

à 1741, il achève la chapelle de Bonsecours, moitié sanctuaire, moitié théâtre, où il dut se plier aux volontés de Stanislas, qui voulait retrouver sur terre lorraine une chapelle polonaise. En 1739 et 1740, il bâtit le château de la nouvelle Malgrange. L'édifice principal que surmontait la couronne royale était d'une belle ordonnance classique, avec son double étage et la galerie qui le flanquait de chaque côté ; mais, de cet édifice, il ne reste aujourd'hui plus rien. Il a disparu aussitôt après la mort de Stanislas, de même que le château de Chanteheux ; il s'est effacé « comme un beau rêve » (1). Mais nous pouvons encore admirer les *Communs* de La Malgrange, qui vraiment présentent grand caractère. Le mauvais goût fut pour les jardins, avec la Capucinière, les chemins de croix et les kiosques à la chinoise (2). De 1741 à 1743, Héré termina à Nancy le bâtiment des Missions royales, qui est devenu au dix-neuvième siècle le grand séminaire ; la construction sévère est dans le plus pur style classique et compte parmi les plus élégantes de notre ville. En 1747, à la fin de la guerre de la succession d'Autriche, il dressa le plan du pavillon de l'hospice Saint-Julien où devaient être abrités les vingt-quatre orphelins recueillis par Stanislas ; et nous avons assisté, non sans un peu de regret, à la disparition de ce gracieux bâtiment. En 1750, il reconstruisit la demeure où Stanislas avait installé les Frères de Saint-Jean-de-Dieu : c'est

1. L'expression est de Durival, *Description de la Lorraine*, I, 257.

2. Nous consacrerons une étude spéciale au château de La Malgrange.

aujourd'hui, avec son fronton, le plus bel immeuble de la rue Sainte-Catherine. Nancy devait déjà à Héré une grande reconnaissance, avant qu'il fût chargé, en 1750, de diriger les travaux d'embellissements dont rêvait le roi de Pologne.

Mais, en cette première période de 1737 à 1750, Nancy et Lunéville n'absorbèrent pas toute l'activité de Héré. En 1745, après la mort de l'ancienne duchesse douairière, Élisabeth-Charlotte, Stanislas avait pris possession du château de Commercy. Le vieux château de cette ville avait été presque complètement rebâti à neuf par le prince de Vaudémont, fils de Charles IV et de Béatrix de Cusance, à qui la seigneurie de Commercy avait été accordée au début du dix-huitième siècle ; ce même seigneur planta, au bout de la rue d'Orléans, la superbe avenue qui se prolonge jusqu'au bois (1). Stanislas aimait ce séjour de Commercy, où il passait souvent le temps de la chasse, et il chargea Héré d'embellir sa demeure. L'architecte plaça ici des constructions analogues à celles de Lunéville.

Au point le plus élevé de la forêt, il bâtit un pavillon à colonnes, avec un kiosque fort curieux ; on y accédait par deux chemins entre lesquels il fit creuser des bassins (2). Au pied du château (3) passait,

1. Dumont, *Histoire de Commercy*, II, 262.

2. On appela cet endroit la fontaine royale. Il a été chanté par M. de Sauvigny :

Dans un bois délicieux
Il est une source pure,
Où ce prince industrieux,
D'accord avec la nature,
A fait un réduit charmant.
Ce réduit sombre et tranquille
Ne paraît être l'asyle
Que d'un sage ou d'un amant.

Dumont, *o. c.*, p. 344.

3. Du côté de la gare actuelle.

comme aujourd'hui, le canal des Moulins ; on y construisit un pont de 22 mètres de longueur sur 12 de largeur qu'on appelait le *pont d'Eau ;* des deux côtés, s'élevaient sept colonnes portant une corniche que surmontaient des vases et des bouquets de fleurs ; le piédestal était formé de mascarons qui lançaient l'eau à la rivière ; une balustrade élégante remplissait l'intervalle entre chaque colonne. Le pont conduisait dans les jardins en face, au milieu desquels était une pièce d'eau immense, appelée la pièce de Neptune. Là, on s'embarquait dans une gondole et on arrivait au château d'eau. Ce château paraissait une pure merveille. Au milieu s'élevait un grand corps de logis avec un étage ; à cet étage, trois portes vitrées conduisaient à un balcon que soutenaient six colonnes d'eau ; l'eau se précipitait hors des colonnes dans le bassin qu'alimentaient encore trois grandes cascades. Dans le salon on admirait un lustre retenu par un cordon qui était lui-même une colonne d'eau ; on y voyait Neptune monté sur des monstres marins qui jetaient de l'eau par leurs bouches(1). Mentionnons encore le Kiosque dont les croisées étaient garnies de stores d'eau ; il était situé dans un jardin à droite du château vu du côté du canal.

Les constructions d'Einville suivirent celles de Commercy. Dans ce petit village, situé à une heure de Lunéville, sur les bords du Sanon, les ducs de Lorraine avaient autrefois un château avec un parc magnifique ;

1. Voir les explications données sur les planches de l'*Atlas* de Héré et le *Journal de Trévoux* qui les reproduit à peu près telles quelles.

c'est même ce jardin qui a fait donner à ce village le nom d'Einville-aux-Jards (1). Léopold s'était intéressé à cette résidence, encore qu'il eût abandonné pendant quelque temps le château et le parc au marquis de Lambertye. Stanislas, à son tour, y fit des embellissements ; il arrangea les parterres, les bosquets ; il fit construire par Héré une belle galerie, où furent données quelques représentations théâtrales. Cette galerie fut décorée, par ses peintres, de groupes d'enfants et de diverses chinoiseries : on y représenta la perspective des châteaux qu'il avait élevés. Sur les murs on admirait de la sorte La Malgrange, les Bosquets de Lunéville, le château d'eau de Commercy, des vues de la Ville-Vieille et de la Ville-Neuve de Nancy. Un peu plus tard, on eût pu joindre à ces constructions la nouvelle cité de Nancy, que Héré va faire sortir du sol.

Et notre énumération des travaux de Héré n'est pas achevée. En 1749, il donna le plan du pont qui fut jeté sur la Meurthe, à Essey, en remplacement du bac séculaire; en 1752, il dessina le fameux pont en pierre qu'on construisit à Pont-Saint-Vincent et qui unit les deux rives de la Moselle. Pendant longtemps, ce pont passa pour le plus beau de la province (2).

Les années 1750 à 1755 marquent dans l'existence de Héré une nouvelle période. C'est l'époque où il bâtit une troisième ville de Nancy, la ville de Stanislas. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces belles cons-

1. Le nom signifierait dès lors Einville-aux-Jardins.

2. Paul Fournier, *Chaligny, ses seigneurs, son comté,* dans les *M. S. A. L.*, 1903, p. 261.

tructions ; nous voudrions tout de suite achever la biographie du grand artiste et dire quels déboires il éprouva à la fin de sa vie.

Au moment même où Héré était occupé des constructions de la Place Royale de Nancy, il voulut faire reproduire par la gravure les châteaux qu'il avait déjà construits et cette ville nouvelle qui s'élevait. Il rencontra un auxiliaire en un graveur né à Nancy, Jean-Charles François (1), qui est moins connu que les graveurs du dix-septième siècle, les Callot, les Israël Silvestre, les Sébastien Leclerc, mais qui n'en tient pas moins une place honorable dans la phalange d'artistes produits par nos régions. C'est lui qui inventa la gravure en manière de crayon et qui a reproduit une série de dessins de Boucher (2). Il se plaisait à rappeler son origine lorraine et signait ses planches Fr. Lotha (*Lotharingicus*).

Héré a réparti les planches en trois *Atlas* (3). Les

---

1. Il était né à Nancy en 1717. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 374. Il mourut le 21 mars 1769.

2. Voir de lui : *Lettre de M. François, graveur, à M. Savirien, sur l'utilité du dessin et sur la gravure dans le goût du crayon*. Paris, Brunet, 1760.

3. *Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des châteaux, jardins et dépendances que le roy de Pologne occupe en Lorraine, y compris les bâtiments qu'il a fait élever, et les changements considérables, les décorations et autres enrichissements qu'il a fait faire à ceux qui étaient déjà construits. Le tout dirigé et dédié à Sa Majesté par M. Héré son premier architecte.* Les deux premiers recueils sans date. Le troisième porte pour titre : *Plans et élévations de la Place Royale de Nancy et d'autres édifices qui l'environnent, bâtie par les ordres du Roy de Pologne, duc de Lorraine. Dédiés au Roy de France par Héré, premier architecte de Sa Majesté Polonaise.* MDCCLIII.

deux premiers reproduisent les châteaux du roi de Pologne : Lunéville, Chanteheux, La Malgrange, Commercy, Einville, la maison des Missions et l'église de Bonsecours. Le recueil est dédié à Stanislas : « Dédier ce recueil à Votre Majesté, dit avec modestie l'auteur, c'est luy offrir ses propres ouvrages. Je n'ay fait que les rassembler et avoir soin qu'ils fussent gravés avec précision et élégance. » Et l'architecte s'efface lui-même, pour faire honneur de toutes ces merveilles à son souverain. Le troisième recueil, daté de 1753, comprend les planches relatives à la Place Royale et à la place de la Carrière. Il est dédié cette fois-ci à Louis XV lui-même. Si nous avons trouvé exagérées les flatteries adressées à Stanislas, combien plus alambiqués nous paraîtront les éloges décernés au roi de France ! Que Héré y parle de la gloire du souverain, passe encore ; mais il parle aussi de ses vertus : ce qui nous paraît aujourd'hui bien ironique.

Les trois recueils furent tirés à 125 exemplaires, et Stanislas les paya à François, en chiffres ronds, 12 500 livres, cours de France(1). Le graveur François exprime à la fin du volume toute la satisfaction avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche ; il fait un pompeux éloge du roi de Pologne. « Ce roi ne renferme ni ne transporte point les trésors qu'il reçoit, il les fait circuler dans le pays et les consacre entièrement à

1. *Compte général des dépenses*, p. 112. Il y eut encore d'autres petites dépenses, comme celle de 153 livres au Sr Babin, pour fourniture de papier de dessin, de 200 livres au Sr Lerouge, géomètre à Paris, pour gravure du plan qui accompagne le *Compte général*, etc.

l'utilité de son peuple, préférant aux étrangers les ouvriers de la Lorraine et rappelant ceux qui s'en étaient écartés. Il n'est qu'un sage dépositaire et que le dispensateur des biens qui entrent dans ses mains généreuses. C'est ainsi que le soleil laisse retomber en rosée et en pluie les vapeurs qu'il élève sur les mêmes prairies et sur les mêmes champs d'où il les a tirées. C'est ainsi qu'un vaste fleuve qui roule majestueusement les eaux qui se rendent dans son sein les fait servir à entretenir sur son rivage de la verdure, des fleurs et des fruits. »

Aux dédicaces de Héré le roi de Pologne et le roi de France répondirent par des honneurs. Au mois de septembre 1749, Stanislas avait créé une série d'offices, entre autres deux offices de conseillers-contrôleurs généraux des domaines et bois (1), l'un ancien devant entrer en exercice au 1er janvier 1750, l'autre alternatif au 1er janvier 1751. Héré, qui avait acquis quelque aisance, acheta la première charge pour 16 000 livres au cours de France, et y fut confirmé par Stanislas le 27 avril 1750 (2). Toutes les deux années, il devait

---

1. L'édit dans le *Recueil des ordonnances*, t. VIII, p. 95, voir l'article 4.

2. Stanislas, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Ayant par édit du mois de septembre 1749 créé entre autres offices deux nos conseillers controlleurs généraux de nos domaines et bois, l'un ancien et l'autre alternatif, auxquels voulant pourvoir, savoir faisons qu'étant pleinement informé de la capacité, suffisance et expérience de notre amé Emanuel Héré : pour ces causes et autres à ce nous mouvants, nous luy avons donné, conféré et octroié, donnons, conférons et octroyons par ces présentes l'office ancien de notre conseiller controlleur général de

par suite surveiller le domaine ducal ; je suppose que cet emploi fut surtout une sinécure qui lui rapportait un revenu de 1 000 livres, cours de Lorraine, par an ; l'architecte si affairé prenait rang parmi les fonctionnaires inutiles ; du reste, il ne garda point cette charge

---

nos domaines et bois, après avoir justifié du paiement par luy fait de la finance dudit office, en exécution de l'édit de création du mois de septembre dernier, et du role arrêté en notre conseil des finances le 21 mars de la présente année, et duquel paiement il conste par la quittance duement visée, enregistrée et controlée qui sera cy jointe et attachée sous le contre scel de notre chancellerie, pour ledit office ancien, avoir, tenir et exercer par ledit Héré, ses héritiers, successeurs et ayans cause alternativement avec celuy, aujourd'hui pourvu de l'office alternatif de controlleur général de nos dits domaines et bois, et duquel office ancien l'exercice a commencé au 1er janvier dernier..... Donné en notre ville de Lunéville le 27 avril 1750. A. *D.*, B. 195, n° 73. Aux lettres patentes est ajoutée la quittance du receveur général des finances de Lorraine, affirmant avoir reçu d'Emmanuel Héré la somme de 16 000 livres argent au cours de France. Elle est datée du 20 avril 1750. Le 9 mai 1750, la Chambre des comptes, vu les pièces précédentes, « les informations des vie, mœurs, religion et affection au service du roy dudit Emmanuel Héré, faites à requête dudit procureur général par le sieur Maillart, doyen des conseillers maîtres en ladite chambre », reçoit le Sr Emmanuel Héré à faire les fonctions susdites, et Héré est admis à prêter le serment d'usage.

Pour l'information, le doyen Maillart a consulté maître Claude Doyette et maître Antoine-Henry Didier, avocats à la Cour, et ceux-ci déposent que, depuis plusieurs années, ils connaissent parfaitement le sieur *Herré* pour un homme de probité, de la religion catholique, apostolique et romaine, de très bonnes vie et mœurs, et qu'il est très affectionné au service du roy.

Par lettres patentes du même jour (27 avril 1750), l'office alternatif de conseiller controlleur général des bois et domaines est donné à Jean-Baptiste Füster, qui l'a payé de même 16 000 livres. *Ibid.*, n° 72. Cette charge rapportait à Héré chaque semestre la somme de 516 livres 13 sous 4 deniers, cours de Lorraine. Voir ses quittances (signatures autographes) A. *D.*, B. 1767, avec duplicata des lettres patentes de Stanislas.

fort longtemps (1). Le 15 septembre 1751, Stanislas l'anoblit, lui et sa postérité, et il lui donna des armoiries : *d'or à la fasce de gueules, chargée d'un croissant d'argent, et en chef un héron éployé, becqué et armé des couleurs naturelles,* et pour cimier : *le héron de l'écu issant d'un armet morné, orné de ses bourlets et lambrequins, aux mêmes couleurs que l'écu* (2). Héré fut très fier de cette noblesse et de ses armoiries. En 1752, il les fit dessiner sur un *ex-libris* par le graveur Dominique Collin (3). Comme, un peu plus tard, il acquit le fief de Corny(4), près de Metz, il prit parfois le nom de ce village et s'appela : Héré de Corny. Louis XV, de son côté, le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et cette distinction, réservée d'ordinaire aux officiers, n'était accordée qu'aux plus grands artistes. Dirons-nous encore que Héré obtint, par brevet du 31 mai 1752, pour une de ses filles, Élisabeth-Charlotte, l'une des douze bourses de 775 livres que Stanislas créa, en faveur de pauvres demoiselles nobles, au couvent

1. Il toucha encore en 1752 ses appointements pour 4 mois 14 jours ; puis il céda la charge à Pierre Delaunai. Compte de la recette générale des domaines et bois de 1752. *A. D.*, B. 1773, n° 729.

2. Les lettres de noblesse ont été publiées par Louis Lallement, *l. c.*, p. 119, et, à sa suite, par Morey, *o. c.*, note C, p. 50. On les trouve *A. D.*, B. 251, n° 72. La Chambre des comptes enregistra ces lettres le 25 septembre.

3. Beaupré, *Note sur quelques graveurs nancéiens du dix-huitième siècle et sur leurs ouvrages* dans les *M. S. A. L.*, 1861, p. 63.

4. Canton de Gorze, arrondissement de Metz, Moselle. Le 13 janvier 1759, il porte sur les registres de Lunéville le titre de « seigneur de Corny, chevalier de Saint-Michel, premier architecte du roi ». Ch. Denis, *o. c.*, p. 144.

du Saint-Sacrement de Nancy(1)? On lui donna, en outre, lors de la distribution des terrains dans la nouvelle cité de Nancy, des avantages matériels. Il reçut le terrain à l'est de la nouvelle place Saint-Stanislas (*place d'Alliance*), et il y éleva la maison qui plus tard devait devenir l'hôtel d'Alsace (le n° 8). Stanislas lui paya pour la construction de la façade 16 929 livres 9 sols 9 deniers (2). Plus tard, Héré vendit cette demeure à M. de Marainville et il céda, le 26 octobre 1757, au roi de Pologne, le terrain qui s'étendait en arrière(3) et dont le roi fit cadeau à l'hôpital Saint-Julien. Stanislas donna aussi à Héré, à titre de gratification, une somme de 20 000 fr. pour l'achat des maisons et terrains sur lesquels fut bâti l'un des pavillons à l'extrémité de la place de la Carrière, celui de gauche en regardant le palais du Gouvernement (4). Là, Héré voulut fixer sa résidence. Sachant les embarras d'argent de son architecte, Stanislas lui fit cadeau d'une partie des sommes dépensées pour la construc-

---

1. Compte du receveur des domaines et bois de 1752. *A. D.*, B. 1773, n° 223.

2. *Compte général de la dépense*, p. 72. Héré obtint en outre le terrain au sud de l'hôtel d'Alsace, sur notre rue Girardet, où il éleva une demeure qu'il habita un certain temps (maison de M. de Conty).

3. Avec le terrain Héré céda le mur qu'il avait fait construire autour; le terrain et le mur étaient estimés 11 957 livres 14 sols, cours de Lorraine. *Ibid.*, p. 96, note. Stanislas avait pris à l'hôpital Saint-Julien une partie de son jardin pour la nouvelle rue de la Congrégation (*Constitution*) qui joignait le portail de la Primatiale à la nouvelle place. En échange, il lui abandonna le jardin derrière la demeure de M. Marainville.

4. *Ibid.*, p. 85.

tion du pavillon (1). En signe de reconnaissance, Héré fit placer un médaillon de Stanislas au haut du grand escalier, dont les rampes sont dues à Jean Lamour(2). La ville de Nancy voulut aussi embellir la demeure de l'artiste à qui elle devait son hôtel de ville et la salle de comédie. Le 7 mai 1758, elle lui donna gratuitement neuf lignes d'eau (3).

Mais Héré ne se contenta pas de l'argent qu'il gagnait comme architecte. Très ambitieux, il songeait à devenir riche et il se lança dans des spéculations industrielles. Il prétendait avoir trouvé un moyen de fabriquer de l'amidon avec les marrons d'Inde. La découverte avait de l'importance, à une époque où les disettes de blé étaient assez fréquentes. Or, Stanislas voulait que le blé ne servît qu'à la consommation ; il avait même calculé que, chaque jour, on employait en France 100 000 livres de froment pour se poudrer les cheveux et qu'avec ce blé on pourrait nourrir 125 000 indigents, et il avait invité son Académie à donner un prix de littérature à un chirurgien de Lunéville, Janet, qui cherchait à remplacer la poudre de farine par une

1. C'était une somme de 85 071 livres 12 sols 8 deniers, cours de Lorraine, savoir 39 627 livres 9 sols 8 deniers pour les ouvrages en maçonnerie, pierre de taille et architecture pour la façade du pavillon et la face en retour ; et 45 444 livres 3 sols pour la construction, tant de la face sur la Grande-Rue que des murs de refend et autres ouvrages en maçonnerie faits dans l'intérieur. Partie de cette somme servit à rembourser le terrain derrière l'hôtel de la place d'Alliance. *Compte général de la dépense*, p. 96, note.

2. Ce médaillon, qui porte l'inscription STAN. REX. POL. DVX. LOTH., subsiste encore.

3. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 91.

poudre tirée de la plante appelée couleuvrée (1). Aussi accueillit-il avec bienveillance la découverte de Héré, que vantait d'ailleurs le chimiste Hellot, membre de l'Académie des sciences, et, le 27 janvier 1754, il approuva l'arrêt du Conseil des finances, du 2 janvier, donnant à Héré la permission d'établir à Nancy ou dans toute autre ville de Lorraine une manufacture d'amidon fabriqué avec des marrons d'Inde, avec privilège pour quinze années (2). La fabrique fut établie

---

1. Druon, *Stanislas et la Société royale des sciences*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1892, p. 55.

2. Stanislas, par la grâce de Dieu, etc... à nos amés et féaux les présidents, conseillers et gens tenans notre Chambre des comptes de Lorraine, salut. Ayant par arrêt rendu en notre Conseil royal des finances et commerce, nous y étant ce jourd'huy, permis à notre cher et amé premier architecte et directeur de nos batimens, le sieur Emmanuel Héré, ses hoirs, successeurs et ayant causes, d'établir, soit dans notre bonne ville de Nancy, soit dans tel autre lieu de nos États qu'ils jugeront à propos, exclusivement à tous autres, pendant quinze années consécutives, une manufacture d'amidon fabriqué de marrons d'Inde, à condition de la mettre en état de travail dans un an à peine de révocation, et ayant fait très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de troubler ledit sieur Héré dans l'exploitation dudit privilège ny d'établir pareille fabrique dans nos États à peine de tous dépens, dommages et intérêts, suivant que le tout est plus amplement porté et détaillé par le susdit arrêt, nous vous mandons de le faire incessamment registrer, ensemble les présentes... Fait et donné en notre ville de Lunéville, le 27 janvier 1754. » L'arrêt du Conseil des finances du 2 janvier 1754 vante la découverte de Héré, « d'autant plus grande qu'elle diminuera la consommation du blé »; il s'appuie sur « les certificats d'expériences faites à ce sujet par le Sr Hellot, de l'Académie des sciences de Paris, et le mémoire contenant la description du secret et la manière de fabriquer ledit amidon, cacheté des armes de S. M. et envoyé par ses ordres à la Société royale de Nancy ». Le privilège fut enregistré le 6 février 1754. *A. D.*, B. 253, n° 4.

à Lunéville, ce semble, et dès lors les soucis commencèrent pour Héré. « Cela ne réussit point », écrit Durival, très sèchement (1). Certainement, Héré, obligé d'achever les monuments de Nancy et de surveiller sa fabrique, fut entièrement ruiné. Sa fin fut très triste et, dans la ruine de sa fortune, il semble que sa raison se perdit. Celui qui avait construit la nouvelle Nancy traîna, oublié, les dernières années de sa vie. Il mourut le 2 février 1763, à l'âge de cinquante-sept ans (2), et on l'enterra le 4, dans le caveau de l'église des Carmes, qu'il avait en partie bâtie. On lui avait donné en hâte l'extrême-onction, sa maladie n'ayant pas permis de lui administrer le saint viatique (3). Faut-il rappeler la phrase qu'a écrite sur lui le Journal manuscrit de Durival : « Depuis quelques années, il était mort civilement et existait à peine à Lunéville (4) » ?

Héré s'était marié le 28 février 1729 à Lunéville, avec Marguerite Duquesnoy (5) et il en eut seize enfants (6).

---

1. *Description de la Lorraine*, t. I, p. 214.

2. Ch. Denis, *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*, p. 200. L'acte portait d'abord la date du 3 février; une surcharge porte 2 février. Lallement, *l. c.*, p. 127.

3. L'acte de décès a été publié par Morey, *o. c.*, p. 31.

4. T. VI, fol. 4, v°. Nous croyons que les mots « mort civilement » doivent se prendre au sens juridique.

5. Ch. Denis, p. 100.

6. M. Denis a relevé, sur les registres de Lunéville : 28 février 1730, Anne-Marguerite (p. 101) — elle épousa le 3 janvier 1748 François Duvergé de Saint-Étienne, gentilhomme de la cour du roi; — 26 mars 1731, Charles-François (p. 102); 27 avril 1732, Anne-Marguerite (p. 105); 26 juillet 1733, Jean (p. 106); 13 août 1734, Claude-François (p. 107); 3 octobre 1735, Marc-Antoine-Emmanuel (p. 108); 10 décembre 1736, Élisabeth-Charlotte (p. 110) — elle épousa le 25 juin 1760 Pierre-Charles le Chan-

C'est en partie pour nourrir cette nombreuse famille que Héré se lança dans l'entreprise industrielle qui avorta. Hâtons-nous de dire que quelques-unes de ses filles firent néanmoins de brillants mariages, en épousant de jeunes seigneurs de la cour de France (1), et qu'il ne paraît point que les amis de l'artiste l'aient jamais abandonné en sa détresse (2). Il semble qu'il ne reste point de descendant direct de Héré ; le nom s'est éteint, au moins dans nos régions.

Nancy doit beaucoup à Héré, et, néanmoins, pendant longtemps, son souvenir n'était rappelé nulle part dans notre ville. En 1861, Louis Lallement pouvait écrire avec indignation : « Il n'y a pas à Nancy la moindre ruelle timbrée de ce beau nom, qui devrait nous être si cher. L'Auvergnat La Fayette, qui n'a sans doute jamais mis les pieds à Nancy, a dans nos murs une place et une rue ; Mably, le rêveur dauphinois,

---

geur, premier secrétaire de l'intendance de Lorraine ; — 29 décembre 1737, Reine-Thérèse (p. 111) — ici, il a pour la première fois le titre de capitaine et concierge du château royal ; — 26 janvier 1739, Marguerite-Françoise (p. 114) ; 12 janvier 1740, Stanislas (p. 116) ; 18 janvier 1741, Agathe, décédée le 31 mai suivant (p. 117) ; 9 février 1742, Catherine-Pierre (p. 118) — elle épousa, le 16 novembre 1768, Jean-François Bisouard de Verrey, mestre de camp de cavalerie ; — 18 août 1743, Stanislas-Antoine (p. 120) ; 10 août 1744, Philibert-Laurent (p. 121) ; 13 juin 1746, Marguerite (p. 124) ; 31 juillet 1747, Jean (p. 126).

1. Voir la note précédente. Une petite-fille de Héré, Élisabeth-Charlotte Duvergé de Saint-Étienne, épousa Jean-François-Louis, comte d'Hozier, chambellan de l'électeur palatin duc de Bavière (p. 220). Marguerite Duquesnoy était encore vivante en 1780.

2. Le 13 janvier 1757, Héré est parrain d'une fille de Richard Mique, ingénieur des ponts et chaussées. Denis, *o. l.*, p. 141.

est également le patron d'une de nos voies publiques ; le Bordelais Montesquieu a, lui aussi, sa rue : et cet insigne honneur, qui devrait être réservé aux gloires de la cité et du pays, a été jusqu'ici refusé à Héré, l'enfant de Nancy, le créateur de la Place Royale, de la nouvelle Carrière, de la place d'Alliance, du Nancy de Stanislas en un mot. O justice des municipalités (1) ! » Louis Lallement proposait de donner ce nom aux *trottoirs Stanislas,* la voie qui de la place mène à l'Arc-de-Triomphe. Le vœu de Louis Lallement fut entendu en 1867 ; et désormais le nom de Héré se trouve inscrit près de cette place qui est son œuvre (2).

Mais ce n'est pas tout. Depuis 1894, à Nancy, Héré a sa statue, que lui a donnée un généreux anonyme. Le monument est adossé à l'Arc-de-Triomphe, tournant le dos à toutes ces merveilles que l'artiste a créées. Il a pour auteur un jeune sculpteur, Charles Jacquot, à qui on avait d'abord commandé une Jeanne d'Arc (3) et qui la remplaça par Héré, quand M. Osiris eut fait don à la ville du monument de Frémiet. La statue de Héré devait être inaugurée le 28 juin, en même temps que le buste de Gringore ; mais, le 24, le président de la République, Carnot, était assassiné à

1. *Loc. cit*, p. 125.

2. Courbe, *Les Rues de Nancy,* II, 323. On a appelé d'abord cette rue *rue du Passage,* car par elle on entrait dans la Ville-Vieille ; le 9 août 1793, elle est devenue la *rue Marat,* puis on l'a nommée successivement *trottoirs Napoléon, trottoirs Royaux, trottoirs Stanislas.*

3. La *Jeanne d'Arc* de Jacquot a été reléguée au musée de sculpture.

Lyon et toutes les fêtes qu'on avait préparées furent supprimées (1).

1. M. Ferdinand Gennay avait préparé un excellent discours d'inauguration, qui a été imprimé : *Statue d'Emmanuel Héré. Discours d'inauguration.* Nancy, impr. de l'Est, 1894, 13 p. in-8°. La statue de Héré, avec son air maussade et ses longues jambes repliées, prête à la critique ; mais nous ne saurions admettre l'objection qu'on lui a faite de ne pas représenter les traits de l'architecte. Les traits répondent bien à un portrait de Héré, attribué à Girardet, et qu'on trouve avec ses armes au Musée lorrain (n° 532) ; ils répondent surtout au frontispice du *Compte général de la dépense.* On y voit un architecte debout, très élancé, présentant un dessin à Stanislas assis sur une pierre, devant l'hôtel de ville inachevé. L'estampe est de Girardet et de Collin. On peut aussi reconnaître le portrait de Héré dans la *Vue septentrionale de la Carrière de Nancy,* par Collin. Il déploie, au premier plan, devant Stanislas, le dessin de la Nouvelle-Intendance (*palais du Gouvernement*). Il est vrai que d'autres portraits sont un peu différents : celui que Morey a fait graver pour sa *Notice* et qui appartenait à Mme de Beaufort, descendante de Héré ; celui aussi qui a été donné naguère par Mlle d'Hozier au Musée lorrain (n° 531). Cf. *J. S. A. L.*, 1861, pp. 245-246. On y voit un Héré plus replet, aux joues pleines, à la physionomie placide. Ces différentes images nous représentent l'artiste à deux périodes diverses de sa vie. Les premières sont celles de Héré à l'âge de quarante ans, au moment où il trace les plans de la place Stanislas ; les secondes, celles de Héré vieilli. Mlle d'Hozier a donné aussi au Musée lorrain le portrait de la femme de Héré, Marguerite Duquesnoy (n° 533).

II

La statue de Louis XV. — Projet de l'élever sur la place du Marché. — Nouveau plan. — L'Esplanade. — Le côté méridional de la rue Gambetta : les hôtels de Rouerke, de Juvrécourt et de Gerbéviller ; la Visitation, les Minimes et les Petites-Carmélites. — Le côté septentrional de la rue Stanislas : les halles, l'hôpital militaire. — Les maisons intermédiaires : l'hôtel de Samuel Lévy ; distribution de terrains sur l'Esplanade. — La Place Royale. — Les grands et les petits pavillons. — Harmonie du plan de Héré. — Modifications de la place de la Carrière. — La place Saint-Stanislas.

Après avoir suivi jusqu'à son terme la biographie de Héré, il nous faut revenir en arrière et étudier ce magnifique plan d'ensemble de toute une nouvelle ville de Nancy, qui, à côté de la ville des anciens ducs et de celle de Charles III, sera la cité de Stanislas.

Quand la paix d'Aix-la-Chapelle eut été signée, Stanislas songea à faire éclater toute l'admiration qu'il professait pour son gendre Louis XV. Les Parisiens commandaient en ce moment à Bouchardon une statue du *Bien-Aimé ;* Stanislas voulut que la Lorraine eût aussi la sienne, dans sa capitale, Nancy. Sa première pensée fut de l'élever sur l'unique place publique qui existât alors dans la Ville-Neuve, la place du Marché. On aurait reconstruit au fond l'ancien hôtel de ville, qui serait devenu un palais magnifique (1). Quant aux maisons privées qui entouraient la place sur les autres côtés, Stanislas en aurait rebâti les façades à ses frais,

1. L'hôtel de ville venait du reste d'être remanié au temps de François III. *Journal* du libraire Jean-François Nicolas, p. 87.

sur un plan identique, et aurait fait régner tout le long une belle colonnade avec des chapiteaux grecs. Le projet se heurta à des difficultés : où se serait tenu le marché de Nancy, pendant l'intervalle des constructions ? Cette question ne laissait pas que de préoccuper les marchands, qui protestèrent ; puis cette place du Marché, limitée entre nos rues Saint-Dizier et des Quatre-Églises, n'était-elle pas bien mesquine, bien resserrée pour recevoir un pareil monument(1)? Stanislas chercha alors un autre espace pour sa statue et pour une place qui devait former un cadre digne d'elle ; la nouvelle place serait avant tout l'encadrement pompeux, l'accessoire décoratif de la statue.

A ce moment, les fortifications qui séparaient les deux villes de Nancy, la Ville-Vieille et la Ville-Neuve de Charles III, étaient encore debout, mais en un bien triste état de délabrement. Les trois bastions des Michottes, d'Haussonville et de Vaudémont subsistaient, leurs pointes tournées vers la Ville-Neuve, aux emplacements qui correspondent aujourd'hui à la brasserie Viennoise, au terre-plein du café de la Rotonde et à l'entrée de la Pépinière ; ils étaient reliés par des courtines alors en ruines et dont se détachaient les pierres. Devant les bastions et les courtines régnait un fossé, jadis assez profond, mais qui chaque jour était comblé davantage par les éboulis du rempart ;

1. Lionnois, II, 24. On avait déjà construit, sur la place du Marché, un magasin destiné à enfermer les matériaux et les outils des ouvriers pendant la durée des constructions, lorsque Stanislas changea de dessein. Le roi de Pologne paya pour ce magasin au Sr Duprey, charpentier, la somme de 1 370 livres. *Compte général de la dépense*, p. 109.

ce fossé est encore visible aujourd'hui dans les jardins qui se trouvent derrière les maisons du côté nord de la rue Stanislas. En avant des fossés, vers la Ville-Neuve, avaient été disposés jadis la contrescarpe et les glacis. Mais, au début du règne de Léopold, cette contrescarpe et ces glacis furent nivelés tant bien que mal ; on y disposa une promenade qui fut appelée l'*Esplanade* et qu'on planta de tilleuls. Les dernières maisons de la Ville-Neuve tournèrent leurs façades sur cette promenade, et ainsi s'aligna le côté sud de la rue de la Poissonnerie (*rue Gambetta*). En face, le long des fossés, s'élevèrent quelques baraques en planches et aussi des maisons en pierre de taille : ce fut le premier alignement du côté nord de la rue Stanislas. Ce n'est pas tout. Dans l'intervalle même, sur la promenade, on éleva une autre rangée de maisons, et ainsi se dessinaient les deux voies que nous appelons rue Gambetta et rue Stanislas.

Voici à peu près l'état de ces voies en l'année 1750, en commençant par les dernières maisons de la Ville-Neuve, du côté de l'est. Entre la rue de la Congrégation (*de la Constitution*) et la rue des Dominicains, devant l'hôpital Saint-Julien, se dressait une série d'hôtels privés de bel aspect, bâtis au début du dix-huitième siècle. C'était d'abord l'hôtel de Rouerke. Le terrain en avait été acheté, le 14 janvier 1713, par Eugène de Rouerke, gentilhomme irlandais venu en Lorraine à la suite du Prétendant et nommé capitaine des gardes de Léopold, puis chambellan. En 1727, des lettres patentes lui conférèrent le titre de comte. Il avait épousé Catherine-Diane de Beauvau et, sans

doute, cette illustre alliance fut l'origine de sa haute fortune. Le terrain n'était pas libre au moment de l'acquisition; là se trouvait la manufacture de tabacs de Lorraine qui y avait élevé des remises et des hangars; ces constructions furent abattues et remplacées par une demeure spacieuse, dont la façade s'étendait un peu en arrière de celle de l'hôtel de ville actuel; devant elle régnait un assez vaste jardin. Cette demeure passa, par héritage, au comte de Ligny, qui la possédait en 1750 (1). Après l'hôtel de Rouerke, on voyait, du côté sud, la maison du sieur Rousselot d Hédival: maison historique, puisque là avaient logé Louis XIII et Anne d'Autriche, après la prise de Nancy en septembre 1633 (2). Au-devant de cette maison était, la façade tournée sur la place actuelle, l'hôtel de Claude-Joseph Aubertin, comte de Juvrécourt, qui était occupé en 1750 par sa veuve, Christine de Sarrazin. Plus à l'ouest, Camille, marquis de Lambertye et comte de Tornielle (3), avait élevé l'hôtel de Gerbéviller (4). Stanislas fit l'acquisition d'une partie de l'hôtel de Rouerke, en décembre 1753, pour une

---

1. Toute l'histoire de l'hôtel de Rouerke a été faite par M. Charles Guyot, *Les agrandissements de l'hôtel de ville de Nancy à propos de la démolition de l'hôtel de Rouerke*, dans le *J. S. A. L.*, 1890, pp. 97 et 121. Voir surtout l'acte de vente du duc Léopold à Eugène de Rouerke.

2. Lionnois, II, 2. Sur l'emplacement de cette maison, construite en 1619, se trouvait auparavant une *romaine* pour peser les voitures entrant en ville; elle était l'œuvre de Jean de Chaligny.

3. Il était maréchal de Lorraine et du Barrois.

4. Avant la construction de ces hôtels, il y avait en cet endroit un jeu de paume couvert. Lionnois, II, 3.

somme de 35 000 livres, cours de France; de l'hôtel de Juvrécourt, le 3 mai 1752, pour 24 000 livres; de l'hôtel de Gerbéviller, le 20 mars 1752, pour 51 000 livres (1); et, à la place de ces trois hôtels (2), il construisit le bâtiment qui est aujourd'hui l'hôtel de ville, superbe façade dont le grand mur de derrière allait s'appuyer sur l'hôtel Rousselot (3).

La rue des Dominicains limitait à l'ouest l'hôtel de Gerbéviller; entre cette rue et la rue Saint-Dizier s'élevait une série de maisons particulières auxquelles rien ne fut changé et qui, d'ailleurs, ne présentaient aucune particularité. Entre la rue Saint-Dizier et la rue des Carmes, sur l'ancienne place de la Licorne, les Carmes étaient les maîtres; ils avaient élevé, en bordure de notre rue Gambetta, des maisons qu'ils louaient à des particuliers. Entre les rues des Carmes et de la Visitation, sur l'ancien cimetière et la place jadis réservée pour l'hôtel de ville, se dressaient d'autres demeures privées. Puis venait toute une série de couvents : la Visitation, entre la rue de la Visitation et la rue Notre-Dame; les Minimes, entre cette dernière et la rue Saint-François (*rue Chanzy*), sur un espace assez étendu; les Petites-Carmélites. Les jardins des Petites-Carmélites barraient la voie près de l'ancien bastion Saint-Jean; la rue n'aura de dé-

1. *Compte général de la dépense,* pp. 18-21.

2. Un élégant pavillon de l'hôtel de Rouerke a été conservé jusqu'en 1890. Sur une partie du jardin de Rouerke a été disposée la nouvelle rue de la Congrégation (*de la Constitution*).

3. On dut donner à M. Rousselot pour ce motif une indemnité de 231 livres 5 sols.

bouché vers l'ouest qu'à une époque récente, en 1882-1883.

En face de cette ligne de maisons, le long des fossés de la Ville-Vieille, à partir de l'endroit où s'étend aujourd'hui la place Stanislas, nous trouvons toujours les baraques en planches dont il a été question plus haut et qu'avaient bâties des artisans ou de petits merciers. Comme ce terrain dépendait des glacis, les détenteurs payaient un léger cens au génie militaire ; mais ils finirent par s'en considérer comme les vrais propriétaires. Quelques maisons étaient en pierre, l'auberge du *Cheval blanc*, appartenant à Pierre Dubois, et la demeure de l'architecte Guesnon(1). A l'ouest de cette dernière, Léopold construisit, en 1717, des hangars en bois destinés à servir de remise aux voitures et aux carrosses de la cour(2). En 1732, sous François III, on transporta ici les halles qui, jusqu'alors, étaient contiguës à l'hôtel de ville, entre la place du Marché et l'église Saint-Sébastien. « Il n'y avait qu'une couverture placée sur des piliers en bois, autour d'une vaste cour, et un petit bâtiment de deux chambres pour le concierge. » En 1750, le sieur Corneille Dubois, fermier et adjudicataire des halles, reçut à titre d'accensement perpétuel les bâtiments, à condition de les mettre en état et de les entretenir à ses frais. Bientôt, il construira des maisons formant façade sur la nouvelle voie et, dans une de ces maisons, il établira une hôtellerie, l'*hôtel des Halles*, qui deviendra l'une

1. Lionnois, II, 8-9.
2. *Id.*, II, 207.

des plus achalandées de Nancy. A travers ces bâtiments sera percée, après la mort du roi de Pologne, la rue des Michottes. A l'ouest des halles, quelques particuliers construisirent des maisons en pierre ; ce furent des conseillers à la Cour souveraine, de Riocour, Pillement de Russange et le médecin Chanot. Ces maisons devinrent plus tard la propriété de M. Rouot, conseiller à la Cour, à qui la ville les acheta le 24 mars 1734, pour y installer l'hôpital militaire (1) [nos 66-68 actuels]. Un peu plus loin, une autre maison et des bâtiments parasites barraient, en travers, la rue Stanislas et fermaient la place de Grève ; la maison appartenait à Pierre, baron de Neuvron, conseiller du roi, président à mortier du parlement de Metz (2). Du même côté, en dehors du mur d'octroi, s'était élevée la vénerie de Léopold et on venait, en 1748, de transférer dans ces bâtiments la manufacture de draps de Maréville, où travaillaient les « libertins et libertines » (3).

Quand la Place Royale eut été construite, les baraques en bois disparurent et furent remplacées par des maisons en pierre. Stanislas racheta la maison de M. de Neuvron avec le jardin qui y attenait, en face des Minimes, et une série de remises, par acte notarié du 23 mai 1752 ; il fit aussi l'acquisition d'autres bâti-

---

1. Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 120 (*1724* est une faute d'impression).

2. Elle avait été construite sous Léopold par Joseph Bernard de La Pommeraye, écuyer-major des villes et citadelle de Nancy. Lionnois, II, 15.

3. Lionnois, II, 234. Devant la vénerie était une glacière que l'Hôtel-de-Ville établit en 1731.

ments(1); le tout fut abattu et la rue prolongée jusqu'à l'endroit où, en 1762, se dressera la porte Saint-Stanislas (aujourd'hui *porte Stanislas*).

Il faut observer que, de la place à la porte, les maisons se succédaient sans interruption les unes aux autres en une large bande. La rue des Michottes, nous l'avons dit, ne sera percée qu'après 1768; la rue d'Amerval, qu'après 1908. Il faut ajouter que la rue Saint-Stanislas fut abaissée en 1762, car on voulait donner à la voie une pente plus douce de l'ouest à l'est; aussi, pendant longtemps, les maisons restèrent-elles surélevées sur la rue et on y accédait par des marches en pierre(2). Les propriétaires de ces maisons purent établir par derrière des jardins sur les anciens fossés de la ville, qui furent en partie comblés.

Dans l'intervalle entre le côté sud de notre rue Gambetta et le côté nord de la rue Stanislas, une nouvelle rangée de maisons s'était peu à peu alignée au dix-huitième siècle, ainsi qu'il a été dit. Sans doute, dès 1663, les Grandes-Carmélites avaient obtenu de Charles IV l'autorisation de s'établir sur le cimetière entre les deux villes, dans le carré qui serait formé de nos jours par les rues Gambetta et Stanislas, les

---

1. *Compte général de la dépense*, p. 64. Lionnois, II, 201, me paraît s'être trompé sur l'emplacement de cette maison de M. de Neuvron. Le *Compte général* dit bien qu'elle était située à Nancy « Ville-Neuve, au haut de l'Esplanade, sur la place de Grève ». Pour former cette rue Saint-Stanislas au delà de la place de Grève, on démolit la maison de Claude Villermin, menuisier à Nancy, celle des héritiers de Menuet, celle des héritiers de feue Mme Reboucher; on prit un terrain au sieur Dupont.

2. Lionnois, II, 9.

rues des Carmes et de la Visitation ; mais, quand Louis XIV eut relevé les fortifications, les religieuses avaient dû retourner dans leur ancien couvent de la rue des Quatre-Églises. C'est à l'est de la rue des Carmes que s'éleva, sur cette voie, la première maison en pierre qui dura. Elle fut bâtie par un riche banquier juif, Samuel Lévy, dont le duc Léopold avait fait son trésorier général. Elle fut achevée en 1717 ; le 15 septembre de cette année, Samuel Lévy y célébra avec ostentation la fête du nouvel an, que le vulgaire appelle la fête des Trompettes. Les Nancéiens purent suivre la cérémonie des remparts de la Ville-Vieille, en arrière des remises du duc ; le scandale fut dénoncé à la Cour souveraine, et ce fut le début des infortunes du célèbre banquier (1). Ses biens furent confisqués et le magnifique hôtel — correspondant au n° 27 actuel — fut adjugé à M. de Riocour qui l'agrandit : ce sera désormais l'hôtel de Riocour. A l'est et à l'ouest de cette demeure, Léopold céda, en 1723 et en 1725, du terrain sur l'Esplanade à divers particuliers, à charge par eux de bâtir sur les deux voies, qui commençaient à se dessiner. Charles Gillet de Vaucourt, prévôt et lieutenant de police de la ville, dut procéder à la distribution définitive en juin 1725, comme les commissaires de la fin du seizième siècle avaient fait pour les terrains de la ville de Charles III. Il adjugea à Jean-François de Tervenus et à Doré de Crépy l'espace jadis occupé par les

1. Sur Samuel Lévy, voir surtout Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, pp. 403 et suiv.

Grandes-Carmélites, entre les rues de la Visitation et des Carmes ; à Dubois de Riocour l'espace entre la rue des Carmes et la rue Saint-Dizier ; celui-ci rétrocéda une partie de ce terrain à onze particuliers qui y élevèrent des maisons. De la rue Saint-Dizier à la future place, les concessionnaires furent Marc-Antoine Mathieu, Dominique Mirouf et Humbert Cébrad, maître cordonnier ; Nicolas Boitier dit Dumont, maître charpentier ; Jean Lebrument, entrepreneur de la manufacture de draps et teintures pour le service de S. A. R. ; Mathieu Taillandier, jardinier ; F. Ricard et N. Henry, maîtres tailleurs ; Henry Chicaneau, fayencier, et enfin le sieur Jacquet (1). A l'ouest de la rue de la Visitation, aucune distribution ne fut faite ; la place resta vide : ce fut la place de Grève. En 1770, sur une partie de cette place, s'éleva, aux frais de la Lorraine, le bâtiment de l'Université.

Les particuliers que nous venons de nommer durent construire des maisons de pierre d'une hauteur de 30 pieds, et ils remplirent leurs engagements. Marc-Antoine Mathieu vendit bientôt (1732) sa demeure à la ville, qui convertit le rez-de-chaussée en poissonnerie et l'étage en salle de comédie, plus tard en renfermerie pour les femmes de mauvaise vie. Cet immeuble a donné le nom à l'une de nos deux rues, rue de la Poissonnerie (*Gambetta*). En 1751, quand les plans de la Place Royale furent dessinés, on donna aux propriétaires des maisons entre les rues de la Poissonnerie et Stanislas un accroissement de terrain

1. Nous ne connaissons ce document que par Lionnois, II, 13.

de 13 pieds sur cette dernière rue, pour que la voie fût dans l'alignement des beaux hôtels de la place. Les façades des maisons sur la rue Stanislas furent alors reconstruites. Ces propriétaires devaient en somme tout à la libéralité de Léopold et de Stanislas ; la voie nouvelle devenait l'une des plus belles de Nancy (1).

---

1. L'un de ces propriétaires fut François Guillot, connu par ses images en cire. En reconstruisant sa maison en 1779, il voulut exprimer sa gratitude et prépara l'inscription suivante : *Leopoldo I munificentissimo concedente, omni censu sublato 1725 ; Stanislao I augente et ornante 1751, Ludovico XVI feliciter regnante 1779, ædificavit et hoc monumentum posuit Franciscus Guillot una cum Margareta et Joanna filiabus suis.* Lionnois, II, 15. Le cens supprimé en 1725 est celui que les possesseurs du terrain payaient au génie militaire.

Nous devons achever tout de suite l'histoire de la rue de la Poissonnerie et de la rue Saint-Stanislas. La rue de la Poissonnerie ne changea pas de vocable sous la Révolution : les harengères, paraît-il, ne l'auraient pas permis. La Poissonnerie demeura du reste, près de cette rue, aux nos 1 et 1 bis de la rue Saint-Dizier, jusqu'en 1817. C'est à ce moment que le rez-de-chaussée fut transformé en magasin pour les pompes et seaux d'incendie. En 1829, on plaça sur la façade de cette maison, sur la rue Saint-Dizier, une fontaine monumentale qui fut démolie en 1838 et transportée dans la cour du château de Ludre. Sous la Révolution, les maisons des Carmes devinrent propriétés privées. L'hôtel de la rue de la Poissonnerie, qui avait pris l'enseigne des Dames de France, lors du passage des princesses Adelaïde et Victoire en 1762, devint l'hôtel du Temple de la Paix, puis l'hôtel de l'Aigle Impérial ; ici l'impératrice Joséphine avait l'habitude de s'arrêter deux fois par an, en allant aux eaux de Plombières et au retour. Les couvents de la Visitation et des Minimes furent réunis pour former le lycée, et la partie de la rue Notre-Dame qui les séparait jadis fut supprimée. Les bâtiments des Petites-Carmélites devinrent des casernes ; seule la chapelle resta debout, et, au dix-neuvième siècle, on continua d'y dire la messe. Les dépendances de l'ancien couvent barraient, à l'ouest, la voie, qui était un cul-de-sac. En 1882, la municipalité décida de percer la rue, et un arrêté de M. Volland, du 4 janvier 1884,

Les deux rues Gambetta et Stanislas étaient ainsi à peu près dessinées, lorsque le roi de Pologne résolut de poser sa statue et de créer une place à l'extrémité orientale de ces deux voies. Mais l'espace qu'il convoitait n'était pas vide ; quelques constructions s'y étaient élevées de-ci de-là, au hasard. Léopold avait fait bâtir son bûcher à peu près sur le terrain entre la statue et l'hôtel des Fermes (*évêche*) ; puis ces baraques avaient été vendues. A elles s'étaient ajoutées quelques petites maisons en pierre, celle de

---

lui donna le nom de rue Gambetta. La percée s'accomplit en 1883 ; des murs et des grilles séparèrent le lycée de la voie ; à la place de la chapelle des Petites-Carmélites s'éleva la succursale de la Banque de France ; plus à l'ouest furent élevées par M. Jasson des maisons élégantes.

La rue Saint-Stanislas existait dans toute sa longueur depuis que le roi de Pologne avait élevé à son extrémité occidentale la porte Saint-Stanislas ; seulement en 1770 la place de Grève fut diminuée par la construction du bâtiment de l'Université, qui aujourd'hui abrite la bibliothèque municipale. Le 27 octobre 1793, la rue et la porte deviennent la rue et la porte de Paris ; peu de temps après, on les nomme la rue et la porte de la Montagne. Après la réaction thermidorienne, ce vocable est remplacé par celui de rue et porte de Toul. En 1814, on dit : la rue de l'Esplanade : en 1831, après l'inauguration de la statue du roi de Pologne, la rue Stanislas.

En 1768, l'hôpital militaire fut transféré de la rue Saint-Stanislas sur les débris du bastion Saint-Thiébaut, et l'ancienne brasserie Hoffmann s'installa dans une partie des locaux que l'hôpital laissa vacants. Son entrée était aux nos 3-5 de la nouvelle rue des Michottes. Sur une autre partie de l'emplacement se construisirent des demeures privées et c'est dans l'une d'elles, au no 66, que naquit le célèbre agronome Mathieu de Dombasle. Sa statue se dresse place de Grève (aujourd'hui place Dombasle), en face de sa maison natale. Le no 5 de la rue a été habité par le peintre Claudot. Voir Courbe, *Les Rues de Nancy*, I, pp. 239 et suiv., II, pp. 218 et suiv. Badel, *Dictionnaire historique des rues de Nancy*, I, p. 202.

Terraillon, marchand, qui, en 1750, appartenait à Pierre Dugny. On y voyait encore, à cette dernière date, le billard du sieur Robert et, vers notre rue Sainte-Catherine, les remises du marquis de Gerbéviller[1]. A l'endroit où, plus tard, se dressera la Comédie, étaient deux baraques appartenant au sr de Croissy. Le premier soin de Stanislas dut être d'acquérir ces immeubles et de les abattre. Les terrains non bâtis appartenaient à des particuliers; on verra tout à l'heure comment les propriétaires furent indemnisés.

Les constructions de la nouvelle place comprennent: au sud, l'hôtel de ville avec sa longue façade ; les deux hôtels Jacquet et de la Comédie, à l'ouest; l'hôtel Alliot et l'hôtel des Fermes, à l'est ; les petits pavillons, au nord. L'hôtel de ville fut bâti aux frais de Stanislas sur l'emplacement des hôtels privés qu'il avait achetés ; mais la ville de Nancy lui paya une somme de 50 000 fr. au cours de France et lui abandonna le prix des matériaux provenant de la démolition de l'ancien hôtel de ville (2). Le terrain de cet hôtel resta à la cité qui en profita pour augmenter la place du Marché : elle créa la place qui fut nommée un peu plus tard place Mengin. Le 9 février 1759, Stanislas fit don du nouvel hôtel de ville à Nancy, qui désormais en resta propriétaire (3). Le sieur Jacquet

1. Lionnois, II, pp. 7-8.

2. *Compte général de la dépense*, pp. 8 et 9.

3. Pourtant le côté est appartenait à un particulier, le sieur Billecard. Pour l'histoire détaillée des grands et petits pavillons, nous renvoyons à notre étude : *Les bâtiments de la place Stanislas*, qui doit paraître prochainement.

possédait, dans l'alignement de la rue des Dominicains, entre la rue de la Poissonnerie et la rue Stanislas, une maison d'assez belle apparence (1). Stanislas lui céda une bande de terrain en avant de la demeure et, sur cette bande, il construisit à ses frais les façades de l'hôtel sur la place et les rues de la Poissonnerie et Stanislas; il ne laissa que la disposition intérieure à la charge de Jacquet, qui demeura propriétaire de tout l'immeuble (2). Le pavillon suivant était double ; sur la place fut installé le collège royal de médecine, et, en arrière, on construisit une salle de comédie ; les deux bâtiments furent élevés aux frais exclusifs du roi de Pologne. Ils furent cédés à la ville par un arrêt du Conseil des finances que nous venons de citer, du 9 février 1759 (3). Stanislas bâtit aussi à ses dépens les « basses faces ou petites maisons appelées les trotoires » (4) ; puis il les concéda, moyennant un cens annuel et perpétuel, à vingt-six personnages. On donna la préférence aux anciens propriétaires des terrains, qu'on indemnisa de la sorte pour la non-jouissance de ces terrains, durant l'intervalle où s'élevèrent les constructions. Le grand pavillon suivant fut cédé à M. de La Borde, fermier général; mais on ne stipula pas très exactement si la concession était faite à la ferme générale ou à M. de La Borde personnellement, et ce fut la source de nombreuses diffi-

1. Cf. *supra*, p. 37.
2. *Compte général de la dépense*, p. 20.
3. Il est imprimé à la suite du *Compte général*.
4. *Ibid.*, p. 35.

cultés (1). Stanislas livra le terrain gratuitement et bâtit à ses frais les façades sur la place et la rue Sainte-Catherine ; M. de La Borde se chargea des constructions intérieures et des murs du côté du jardin. Le dernier pavillon devint la propriété de M. Alliot, conseiller aulique de Stanislas et intendant de sa maison, que ses démêlés avec Voltaire ont rendu célèbre. Ici encore Stanislas donna le terrain et construisit trois façades à ses frais, celles sur la place, la rue Sainte-Catherine et la rue d'Alliance ; bien plus, il gratifia M. Alliot d'une somme de 6 000 livres pour subvenir à la construction de l'intérieur (2).

Après ces détails matériels qui nous paraissaient nécessaires pour orienter le lecteur, il nous faut considérer le plan de Héré en son ensemble et admirer la belle ordonnance de tous ces édifices. Nous n'insistons pas ici sur le plan de chaque hôtel isolé. Ce plan, nous l'avons dit, n'est pas original ; Héré s'est inspiré pour la disposition générale de ses façades de l'hôtel de Craon, sur la place de la Carrière, et aussi du Louvre qui s'élevait à l'extrémité de cette même place et qui a été détruit avant qu'il fût terminé. Pour les éléments de sa place, il doit beaucoup à Boffrand ; mais il a su grouper ces éléments de la façon la plus harmonieuse, et il a créé un ensemble qui est unique au monde, et pour lequel il n'a trouvé nulle part de

1. Meaume, *L'Hôtel des Fermes à Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1885, pp. 243-278.

2. *Compte général de la dépense*, p. 30.

modèle(1). Il a eu l'idée d'opposer à la vaste façade de l'hôtel de ville les petits pavillons à l'italienne — les mansardes ont été ajoutées après coup sur les terrasses du toit — qui, tout en fermant la place, ouvrent la perspective sur la Carrière ; et, entre ces pavillons, il a dressé l'Arc-de-Triomphe, comme de superbes propylées. Pour eux, il réserva le terrain situé en avant des anciens fossés de la Ville-Vieille, qui n'aurait pas pu supporter de plus lourdes constructions. En outre, il a calculé avec une grande justesse la hauteur des grands pavillons, pour qu'ils n'écrasassent pas la statue centrale. Et il importe de remarquer que les limites de la place lui étaient imposées, sans qu'il pût les dépasser (2), que cette place qu'il nous a fait paraître si régulière manque en réalité de symétrie ; — le côté de l'hôtel de ville est plus étendu que celui des trottoirs. Au nord étaient encore debout les débris des bastions d'Haussonville et de Vaudémont ; Héré les dissimula à l'aide des belles fontaines de Guibal et des grilles de Jean Lamour ; oui, ces magnifiques trophées étaient à l'origine des écrans destinés à masquer des

1. *Le Compte général des dépenses*, p. 115, porte bien une somme de 4 950 livres payée à Héré « pour frais de voyage et autres dépenses à l'occasion des bâtiments de Nancy ». Mais ces voyages sont sans doute de petits voyages aux carrières, des excursions à Lunéville, etc. Les vingt quittances que donna Héré à ce sujet s'espacent entre le 30 mars 1752 — après que le plan de la place eût été formé — et le 19 août 1758. La plus forte dépense est de 630 livres. Morey suppose à tort, selon nous, que Héré est allé à Bordeaux « étudier sur place l'effet des édifices construits en 1730, en l'honneur de Louis XV, par Gabriel ».

2. La largeur de la place était déterminée par les deux bastions d'Haussonville et de Vaudémont.

laideurs. Enfin, l'architecte devait tenir compte des anciennes voies, de la rue des Dominicains, de la rue de la Congrégation, dont toutefois il modifia la direction, afin de mettre le portail de la Primatiale en rapport direct avec la place. Les difficultés étaient très grandes ; Héré en triompha comme en se jouant ; il nous a laissé une place unique où tous les détails concourent au charme de l'ensemble, grands et petits pavillons, fontaines, grilles dorées, massifs de verdure et statue centrale — j'entends celle de Louis XV, et non pas l'affreux monument de Stanislas. — Héré a valu véritablement à Nancy son épithète de Nancy la Belle ; il a fait de la cité de Stanislas une ville Louis XV, sans maniérisme ni mièvrerie ; il s'est même gardé de tous les enfantillages de Lunéville ou de Commercy ; son maître Boffrand, dont il s'est inspiré, semble l'avoir préservé ici de ces défauts ; il a mêlé heureusement au style Louis XV les lignes sévères du grand siècle dont Boffrand lui fournissait le modèle(1). Un critique qu'on cite toujours avec plaisir, M. Auguin, a écrit : « Pour le visiteur qui sort de la Ville-Vieille et entre sur la place Royale par l'Arc-de-Triomphe, l'impression est

1. Mélange du style Louis XIV, pour les bâtiments, et du style Louis XV pour la décoration, telle nous paraît être la caractéristique de la place Stanislas. Il est vraiment singulier qu'un critique d'art, Philippe Burty, *De Paris à Bade*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1864, p. 103, ait pu écrire : « La place Stanislas est d'un style Louis XV franco-allemand. » G. Save. *La place Stanislas*, dans la *Lorraine Artiste*, 1891, p. 313, observe justement le contraste entre les édifices, où l'on ne voit pas la moindre rocaille, et les grilles de Jean Lamour où « le fer est modelé en fleurs délicates, en élégantes frondaisons s'enroulant aux rinceaux amoureusement entrelacés ».

charmante. Il n'existe pas en France une ville qui, comme Nancy, puisse offrir l'exemple d'une place construite par le même architecte avec une pareille unité de conception et de style décoratif. Tout y est marqué au coin de cet esprit français, d'une élégance suprême, qui n'a été égalé par aucune nation, même par l'Italie. Lorsqu'on a parcouru Venise, Florence ou Rome, on retrouve avec joie et presque avec fierté nationale cet ensemble de constructions uniques dans leur légèreté et dans leur noblesse. Tout concourt à l'effet que Héré a visé par des moyens simples, avec une sûreté de goût infaillible (1). »

Il y a plus. Le plan de la Place Royale n'est qu'une partie d'un plan plus vaste ; la construction de cette place entraînait d'autres desseins. La place de la Carrière fut modifiée, les façades des maisons reconstruites aux frais du roi de Pologne, et la Nouvelle-Intendance, le palais du Gouvernement actuel, forme, pour qui regarde sous l'ouverture de l'Arc-de-Triomphe, un magnifique pendant à l'hôtel de ville (2). La cité de Nancy s'arrêtait autrefois au bastion de Vaudémont; mais ce serait un paradoxe qu'une place semblable à la Place Royale ne fût pas centrale. On prolongea donc la ville du côté de l'est; tandis que la rue Saint-Stanislas se bordait de part et d'autre de belles maisons, on construisit en face une nouvelle voie qui reçut le nom de rue Sainte-

1. Auguin, *La Lorraine illustrée. Meurthe*, p. 474.

2. Nous consacrerons un article spécial à la place de la Carrière.

Catherine, la patronne de la reine Catherine Opalinska, décédée en 1747[1]. A l'extrémité de ces voies, on bâtit des portes triomphales, les portes Saint-Stanislas d'un côté, Sainte-Catherine de l'autre[2]. De ces portes, on voyait la statue de Louis XV, si bien que, de quelque côté qu'on se présentât, l'image du roi de France frappait les regards. Cette voie Saint-Stanislas et Sainte-Catherine devint la plus fréquentée de la ville. Pour créer la rue Sainte-Catherine, Stanislas fit renverser le mur d'octroi qui, en oblique, allait de la porte Saint-Georges au bastion de Vaudémont. Du côté nord de cette nouvelle voie, on voyait d'abord les dépendances de l'hôtel des Fermes, constructions basses avec deux portes cochères qui subsistent encore; puis un jardin qui fut attribué au conseiller Alliot[3]; enfin l'hôpital où Stanislas avait installé, en 1750, les frères Saint-Jean-de-Dieu. La façade de cette maison, avec son fronton triangulaire, fut refaite à ce moment dans l'alignement. Au delà s'étendaient, jusqu'à la porte, les vastes jardins de l'hôpital. Du côté sud, le sieur Hocquet, qui avait cédé à Stanislas sa maison sur la place de la Carrière pour

1. Pourtant, pendant un certain temps, la rue à l'est de la place fut considérée comme le simple prolongement de la rue Saint-Stanislas; le nom de rue Sainte-Catherine ne prévalut qu'après la construction des portes. On l'appelle quelquefois la rue Neuve-Sainte-Catherine, pour la distinguer d'une autre rue Sainte-Catherine, qui est aujourd'hui la rue Jeannot.

2. Voir l'histoire et la description de ces portes dans le *Pays lorrain*, 1904-1905.

3. Dans la suite, il fut acquis par le sieur Dureteste, directeur des postes.

l'établissement de la Bourse des marchands, avait obtenu un immense terrain dont il abandonna une partie au sieur Dureteste; puis on voyait une maison de l'architecte Gentillâtre (1). La ville s'arrêtait à l'origine en deçà du jardin botanique et des casernes Sainte-Catherine. C'est au moment où l'on éleva ces casernes, quelque temps avant la mort de Stanislas, que la porte Sainte-Catherine fut transportée davantage vers l'est, au delà du jardin et des casernes (2).

Stanislas ne voulait pas que la rue Sainte-Catherine ne fût qu'une longue bande de la cité enfoncée dans la campagne; il désirait donner à la ville du corps du côté de l'est. Sur l'ancien potager royal de Léopold, qu'avait planté le jardinier Bailly, il créa une seconde place, la place Saint-Stanislas, plus petite, plus discrète, qui devait célébrer le beau-père comme la Place Royale célébrait le gendre, et dans les proportions voulues. Cette place, à son tour, fut entourée de magnifiques hôtels dont Héré dessina les façades uniformes et indiqua la hauteur (3). Ainsi le plan de 1750 ne se réduisait pas à l'unique Place Royale; c'était un ensemble qui comprenait encore la place de la Carrière, les rues Saint-Stanislas et Sainte-

1. Lionnois, II, 200-201.

2. Par délibération du Conseil général de la commune, cette rue Sainte-Catherine reçut le nom de rue des Volontaires nationaux (ces volontaires s'étaient réunis dans la caserne, située sur cette voie); le 18 fructidor an III, elle devint la rue de la Garde nationale; on lui rendit son ancien vocable sous le premier Empire. Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, 150.

3. Voir notre étude sur la place d'Alliance dans le *J. S. A. L.*, octobre 1905.

Catherine, la place Saint-Stanislas, plus tard place d'Alliance. Notre admiration pour l'architecte s'accroît avec l'étendue même de ce plan; peut-être jamais artiste n'a fait sortir de son cerveau une telle conception.

III

Pose de la première pierre de la place. — Marche des travaux. — Nombre et nationalité des ouvriers. — La statue de Louis XV posée sur son piédestal le 18 novembre 1755. — Préparatifs de la fête d'inauguration. — Entrée de Stanislas à Nancy le 26 novembre. — La panique à l'hôtel de ville. — Les discours. — La représentation théâtrale : le *Cercle* de Palissot. — Le bal et les illuminations. — La médaille. — Les députés lorrains chez le roi de France. — Manifestation des vieux Lorrains le 26 novembre 1755. — Conclusions.

Le plan de Héré fut arrêté en ses lignes générales en 1750-1751, et on se mit à l'ouvrage au début de 1752. Avant que Stanislas eût acheté les hôtels de Rouerke, de Juvrécourt et de Gerbéviller, on commença à creuser les fondations pour le pavillon Jacquet et à poser, au milieu de la place, les substructions qui devaient porter la statue de Louis XV. Le 18 mars 1752 — la date mérite d'être retenue — le duc Ossolinski, grand maître de la cour de Lunéville, posa la première pierre du pavillon et, dans cette pierre, on plaça l'inscription suivante :

Stanislaus primus
Rex Poloniæ et magnus Lithuaniæ dux
Et
Dux Lotharingiæ et Barri,
Forum hoc Regium,
Amplissimis undique edificiis
Exornatum,

Augusta Ludovici XV effigie
Insignitum,
Ad
Urbis primariæ ornamentum
Et
Commoda publica
Extrui curavit
Anno M.D.C.C.L.II.

Primum hunc lapidem
Solemniter posuit,
Plaudentibus civibus,
Franciscus Maximilianus Dux de Tenczin
Ossolenski,
Supremus Aulæ Regiæ in Lotharingia Præfectus,
Regiorum Galliæ Ordinum
Eques torquatus (1).

Malgré l'inscription qui parle des applaudissements des citoyens, la fête manqua de solennité, et on n'en trouve aucune description chez les auteurs contemporains. Les Nancéiens continuaient de bouder le roi de Pologne, qui bouleversait leur ville, et étaient tout disposés à critiquer ces bâtiments qu'il construisait. Stanislas ne se laissa pas arrêter dans ses projets par cette indifférence. En 1752 et en 1753, les travaux se poursuivirent. Les hôtels qui devaient céder la place à l'hôtel de ville furent en partie démolis. Bientôt on construisit de tous les côtés à la fois. On était occupé tout ensemble aux hôtels de la Place Royale et de

1. Nous donnons l'inscription d'après PATTE, *Monuments de Louis XV*, p. 156. Elle est rapportée d'une manière incorrecte dans LIONNOIS, II, 41.

la place Saint-Stanislas, à l'Arc-de-Triomphe, aux façades des maisons de la place de la Carrière, au palais de la Nouvelle-Intendance. Quatre cents ouvriers étaient sans cesse sur les chantiers. Stanislas préférait aux étrangers les ouvriers lorrains, comme il s'adressait plus volontiers aux artistes du pays. Le *Compte général de la dépense* porte : « Malgré les facilités que le roi a eues de trouver partout d'habiles artistes, sa bonté, sa tendresse pour ses sujets lui ont fait préférer les Lorrains, et ceux qui par un long séjour en Lorraine y étaient comme naturalisés (1). » En 1753, les travaux étaient déjà avancés. Un voyageur de Dijon qui, en cette année, visita Nancy, nous donne ces détails : « Le roi destine le milieu de cette place à la statue pédestre de Louis XV. Dans cette même place qui est toute bâtie en pierres de taille sera construite... la salle de Comédie. Cet immense bâtiment est déjà bien avancé... ; une partie des façades des portiques et galeries en terrasse est presque déjà finie. Le tout est parfaitement symétrisé et décoré au mieux : c'est un des plus beaux cadres d'architecture qui puisse s'employer. Six balustrades de fer (2) achèveront d'embellir cette place et de lui ménager différents points de vue ; ... à la Vieille-Primatiale (3)

1. P. 17-18. Ces derniers mots font allusion à Guibal et Cyfflé. Cf. Lionnois, II, 26.

2. Il s'agit ici des belles grilles de Jean Lamour. L'auteur ajoute : « Chaque porte aura ses couronnements qui doivent être dorés et représenter des emblèmes allégoriques aux conquêtes de notre roy. »

3. C'est la seconde église primatiale provisionnelle, qui avait été abandonnée en 1742 et qui servit d'atelier à Jean Lamour.

sont des ateliers immenses de serruriers qui travaillent à ces balustrades. De là nous entrâmes dans l'atelier des marbriers qui travaillent à force à polir les marbres destinés à servir au piédestal qui doit porter la statue de Louis XV (1). » Par lettres patentes du 18 août, entérinées à la Chambre des comptes le 31, les petits pavillons en voie de construction étaient partagés entre vingt-six concessionnaires. En 1755, le gros œuvre était à peu près fini. Tous les pavillons étaient debout : on ne s'occupait plus que de la décoration intérieure. Le 17 juin 1755, Durival, revenant à Nancy d'un voyage dans la Lorraine allemande, put écrire en son journal manuscrit : « L'Arc-de-Triomphe se finit. On commence à poser les bois de la Nouvelle-Intendance. Joly achève la salle de Comédie. Girardet peint celle de l'hôtel de ville ; la magnifique grille de Lamour qui tient à la Comédie est entièrement posée. On commence à paver la place(2). » On n'attendait, pour faire l'inauguration, que la statue de Louis XV. Elle fut enfin coulée le 15 juillet (3). L'opération ne prit pas plus de trois minutes. Stanislas, qui était alors à Commercy, en apprit la nouvelle avec un plaisir fort vif : il fit aussitôt tirer un feu d'artifice en réjouissance. Le 15 novembre suivant, on chargea cette statue dans l'endroit où elle

1. Ms. de la Bibliothèque de Nancy, n° 1270 (783), fol. 6. Copié sur l'original qui appartient à M. E. Petit. Cf. *J. S. A. L.*, 1887, p. 62.

2. Journal manuscrit, t. IV, fol. 15.

3. Journal manuscrit de Durival, t. IV, fol. 16. Lionnois a imprimé à tort le 15 juin.

avait été fondue, et on la transporta devant le château de Lunéville. Le 16, à 8 heures et demie du matin, elle partit de Lunéville sur un chariot fait à dessein et qui fut traîné par trente-deux chevaux. A 8 heures du soir, elle était devant la porte Saint-Georges; et on l'introduisit dans Nancy le lendemain 17. Le 18, à midi, elle était posée sur son piédestal, qui était déjà accompagné de ses quatre figures allégoriques; et, chose curieuse! ce jour-là même, Nancy apprit que la Dauphine était accouchée d'un prince; ce fut le comte de Provence, le futur Louis XVIII (1)!

Cependant, à Nancy, on hâta les préparatifs pour la fête d'inauguration, qui fut fixée au 26 novembre. Le lieutenant général de police, M. Thibault, qui remplissait les fonctions d'un véritable maire de Nancy, se multiplia, pour que tous les détails fussent réglés et pour que tout le monde fût satisfait (2). Il acheta

---

1. Durival, Journal manuscrit, t. IV, fol. 20 *verso*. Cf. *Les statues de la place Stanislas* dans l'*Annuaire de Lorraine*, 1905.

2. Pour montrer tous les tracas que ces préparatifs donnèrent à Thibault, nous publions la lettre suivante qu'il adressa à Stanislas le 24 octobre 1755 :

En conséquence des ordres de Votre Majesté, qui m'ont été donnez par M. Héré et le sr Piton, maître de sa chapelle, je vais luy rendre compte de ce que j'ay fait et de ce que je crois qu'il convient de faire.

Mme Vautrin Saint-Urbain est à Nancy, et la médaille sera frappée pour être présentée à V. M. Le Prologue en musique qui doit être donné en place d'un concert est en estat; et j'envoye le Sr Surat, très habile homme, qui en est le compositeur, pour le faire exécuter lundy dans le cabinet de Votre Majesté; il aura le dimanche précédent pour en faire faire les répétitions aux musiciens et musiciennes. La nouvelle comédie suivra le prologue, et j'en ay fait passer tous les rôles à la troupe qui se rendra à Nancy le 12 novembre au plus tard.

Le temps s'avance, Sire, et il ne nous en reste pas au delà du nécessaire, pour remplir les vües de Votre Majesté, au sujet des préparatifs

10 000 résaux de blé dont il remplit les magasins de la ville, pour que tous les étrangers, que la solennité attirait, pussent trouver leur nourriture. Le 21 novembre, Stanislas se rendit lui-même de Lunéville à La Malgrange, pour surveiller les derniers apprêts. Il y apprit l'affreux tremblement de terre qui venait de frapper la ville de Lisbonne, et cette nouvelle l'affligea

---

de la fête du 26. La raison est que, dès à présent, toutes les auberges sont arrêtées à Nancy par les étrangers qui s'y rendront en foule. Je connais des traiteurs qui, outre leurs propres appartemens, en ont loué jusqu'à cinquante chez des bourgeois.

Votre Majesté concevra aisément que cette multitude de curieux augmentera considérablement le prix de toutes choses et que, si nous manquions à faire dès à présent nos approvisionnements, il nous en coûteroit peut-être le double. L'œconomie que je dois observer dans l'administration des revenus de la ville ne me permet pas de dissimuler à Votre Majesté toutes ces circonstances et d'y ajouter que rarement les choses se font bien, lorsqu'elles se font à la hâte.

Il est d'usage dans les grandes fêtes, et c'est ce qu'a fait Monsieur le Maréchal de Belleisle dans la ville de Metz, à la naissance de Monsieur le duc de Bourgogne, de régaler toute la garnison, officiers et soldats; il y avait alors quatorze battaillons et quatre escadrons, et cette dépense ne l'effraya pas. Combien à plus forte raison dans une cérémonie qui sera honorée de la présence de Votre Majesté, et où il est question d'un monument élevé à la gloire du Roy, son gendre, Colonel du Régiment du Roy, ne doit-on pas se dispenser de suivre un pareil exemple?

Si, comme je n'en doute pas, Votre Majesté prend cette résolution, il faut laisser par entreprise le régal à faire aux troupes, ce qui communément monte à vingt sols de France par soldat; l'effectif du régiment peut être de deux mille; je m'en suis fait instruire.

Quant aux tables de l'hôtel de ville, elles ne peuvent trop bien répondre à l'honneur que nous fera Votre Majesté et à l'idée que les étrangers des diverses villes du royaume doivent prendre de notre façon de penser pour Sa Majesté Très Chrétienne.

Dans ces sortes de fêtes, on doit accueillir tous les honnêtes gens; et la distinction que l'on feroit entre la haute noblesse ou les personnes qui ont des grades militaires et celles qui n'ont pas cet avantage, quoyque gentilshommes, ou possédant des emplois relevéz dans la Magistrature, ne serviroit qu'à faire beaucoup de mécontens, tandis que tout le monde doit être également satisfait. Je supplie donc Votre Majesté de me faire donner des ordres précis à cet égard; ils doivent m'être intimés naturellement par Monsieur le Chancellier, mais incessamment. Si Votre Majesté vouloit bien tomber d'accord avec luy de tout ce que je dois faire, ou me donner un ordre général de faire le tout pour le mieux, de concert

beaucoup(1). Mais, après tout, Lisbonne était loin, et, comme les réjouissances étaient commandées, on passa outre. Les cérémonies commencèrent, le 25, par un service d'actions de grâces pour la naissance du comte de Provence et par des prières pour la santé de Louis XV. Stanislas y assista; le primat, Mgr de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, revêtu de ses habits pontificaux, reçut et complimenta le roi à la porte de l'église, tandis que les canons tonnaient sur les remparts (2). Le lendemain, mercredi 26, fut la grande journée(3). Le matin, le roi assista à une messe que célébra le primat à Bonsecours, tandis que l'évêque de Toul, pour montrer son zèle, officiait pontificalement à Saint-Roch. A midi, Stanislas fit son entrée à Nancy

---

avec les officiers de l'Hôtel-de-Ville, je tacheray de ne faire crier personne.

Que Votre Majesté me permette de luy rappeller qu'elle a eu la bonté de nous promettre de participer à la dépense de la fête, quoiqu'elle voulût que nous en eussions tous les honneurs. Je la supplie donc de fixer sa libéralité et de me le faire sçavoir, pour que j'agisse en conséquence.

Je suis, etc...

A. *D.*, C. 177. Voir encore dans le même dossier la série de questions que Thibault posa au chancelier La Galaizière le 12 novembre 1755. Il se plaint discrètement de ce que le chancelier ne soit pas encore venu à Nancy; il demande des pouvoirs plus étendus pour agir seul.

1. Durival. Journal manuscrit, *ibidem*.

2. *Mandement de Mgr le primat de Lorraine pour faire chanter le* Te Deum *dans l'insigne église primatiale, en actions de grâces de la naissance de Mgr le comte de Provence*. Nancy, Pierre Antoine, 8 p. Le mandement est daté du palais primatial, 23 novembre 1755. Le mandement est suivi d'une prière pour le roi de France, qui a été aussi imprimée à part. 3 pages in-4°.

3. *Relation de la dédicace de la statue pédestre de Sa Majesté Très-Chrétienne, érigée par S. M. le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, dans la ville de Nancy, le 26 novembre 1755*. Nancy, Pierre Antoine, 15 p. in-4°. Cf. Lionnois, II, 41-48.

dans un magnifique carrosse que suivaient six autres. A droite et à gauche marchaient ses heiduques; ses gardes à cheval précédaient et formaient l'arrière-garde. Une partie du régiment du roi, alors en garnison à Nancy, faisait la haie depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à la Place Royale; l'autre partie était en bataille sur la place même. Le long de l'hôtel de ville se tenait un détachement des gardes lorraines, l'arme au pied, sous les ordres du chevalier de Beauvau. Trois salves d'artillerie saluèrent l'arrivée du roi : et naturellement Stanislas, entrant dans l'hôtel de ville, alors en sa blanche nouveauté, dut essuyer un discours. Le lieutenant général de police Thibault prononça la harangue d'usage. Membre de la nouvelle Académie de Nancy, il savait l'art de balancer les phrases; il opposa à Louis le *Bien-Aimé* Stanislas le *Bienfaisant;* historien savant, il rappela et Agésilas et Titus et Trajan. D'un pas lourd, le roi de Pologne gravit le superbe escalier que Jean Lamour avait orné d'une merveilleuse rampe, tandis que des deux côtés étaient rangées cinquante de ses gardes du corps, et il pénétra dans le salon carré. A ce moment eut lieu un incident assez grave, que les relations officielles passent sous silence, mais qui nous est révélé par le Journal manuscrit de Durival (1). Le plâtre du vestibule venait d'être posé fraîchement; quelques morceaux se détachèrent du plafond et tombèrent sur les dalles. On crut que le salon carré s'effondrait, et il se produisit une véritable

1. Tome IV, fol. 29. Nous avons publié ce passage dans notre introduction au *Journal du libraire Nicolas, M. S. A. L.*, 1899, p. 227.

panique. Quelques zélés s'emparèrent du roi et le poussèrent vers la porte; mais l'affluence était si grande qu'on ne put avancer. Le capitaine des gardes du corps, le prince de Chimay, mit l'épée à la main pour ouvrir passage au souverain. Les personnes plus éloignées, voyant des épées en l'air, crurent qu'on voulait attenter à la personne de Stanislas et dégainèrent à leur tour. Il y eut quelques moments de trouble et de confusion extraordinaires. Une demoiselle, Mlle Endreselle, et le marquis de Lenoncourt voulurent se précipiter au bas du grand escalier, et on eut beaucoup de peine à les retenir. On calma enfin cette frayeur; Stanislas alla se poster sur le balcon, et la cérémonie d'inauguration put commencer.

La place avait été entièrement évacuée; mais les fenêtres de tous les pavillons, comme bien on pense, étaient garnies de spectateurs; beaucoup d'autres étaient montés sur les toits plats. Sur un signal donné, le héraut d'armes, précédé par les trompettes et les timbales, partit de l'Arc-de-Triomphe, fit le tour de la place et, s'arrêtant devant chaque pavillon, lança à chaque fois cette proclamation : « Messieurs, c'est aujourd'hui que le roi fait la dédicace du monument que S. M. a fait ériger, comme un gage de son amour pour le roi, son gendre. Vive le Roi ! » Le cri fut à chaque fois répété par la foule. Quand on l'eut entendu une dernière fois devant l'hôtel de ville, Guibal et Cyfflé enlevèrent le voile qui couvrait la statue, tandis que tonnait l'artillerie des remparts. Puis la place fut ouverte au peuple, qui se précipita sur les fontaines lançant du vin.

Stanislas rentra dans le salon carré et ce fut le moment des discours. Le comte de Bressey, mestre de camp de cavalerie, parla au nom de l'Académie de Nancy dont il était directeur (1); mais le plus éloquent fut le gouverneur de Toul, M. de Tressan (2), représentant à la cérémonie ce roi de France dont on venait d'inaugurer l'image. M. de Tressan reçut plus tard les compliments de Voltaire (3); mais combien aujourd'hui nous semble creuse sa harangue ! M. Thibault avait parlé de Titus; M. de Tressan rappelle, outre cet empereur, Lycurgue, Marc-Aurèle, et les triomphes de Paul-Émile et de Scipion l'Africain.

Après avoir essuyé toute cette éloquence, Stanislas et les autorités se rendirent à la Comédie; on y avait déjà donné quelques représentations; mais c'en fut alors l'inauguration officielle. On entendit d'abord un prologue « analogue à la cérémonie du jour », dit le procès-verbal officiel; il était composé pour les paroles par Palissot de Montenoy, et pour la musique par Surat, tous deux Lorrains (4). Sur le théâtre on voyait une série de statues de grands hommes : au fond, Bélus, Alexandre, les conquérants; sur le devant,

1. *Compliment prononcé le 26 novembre 1755, à l'occasion de la statue élevée par Stanislas le Bienfaisant à Louis le Bien-Aimé.* Nancy, P. Antoine, 10 p. in-4°.

2. *Discours prononcé en présence de S. M. Polonaise Stanislas Ier, dit le Bienfaisant, le 26 novembre 1755.* Nancy, P. Antoine, 13 p. in-4°. Cf. H. Dacos, *Le comte de Tressan* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1889, p. 329.

3. Lettre du 18 décembre 1755. *Œuvres complètes,* éd. Garnier, t. XXXVIII, p. 524.

4. *Prologue en musique analogue à la cérémonie du jour,* plaquette de 5 pages, numérotées 9 à 13.

Titus, Trajan, Marc-Aurèle, Antonin, les législateurs. Deux femmes, la Gloire et Minerve, se disputent sur le mérite des conquérants et des législateurs. La Gloire finit par reconnaître la supériorité des seconds, et, à ce moment, se dressent sur la scène les bustes de Louis XV et de Stanislas que Minerve couronne, et ce fut touchant, et cela excita beaucoup d'applaudissements (1). Ce prologue fut suivi d'une *première* du même Palissot, une comédie très courte intitulée *le Cercle*. On voyait défiler, au *jour* d'une dame, une série d'originaux qui débitaient des choses plus ou moins spirituelles; on s'en amusa et on applaudit. On ne se doutait pas de l'orage que ce petit acte allait soulever. Parmi les originaux mis en scène par Palissot, se trouvait le *philosophe;* l'on n'eut aucune peine à reconnaître dans le type représenté Jean-Jacques Rousseau. D'Alembert, au nom de la philosophie, affecta une vive indignation; il exigea un châtiment. Le comte de Tressan, qui cherchait des voix pour l'Académie française, se joignit à lui. Il fit si bien que la Société royale de Nancy enleva à Palissot son titre d'associé étranger. Rousseau se donna le beau rôle, et, grâce à son intervention auprès de Stanislas, son détracteur put rester académicien de Nancy (2).

---

1. Le chœur chante à la fin :

Obéissons à la voix de la Gloire,
Chantons, chantons Stanislas et Louis;
Inscrivons-les au Temple de mémoire,
Célébrons-les par nos jeux et nos ris.

2. Sur cet incident, voir Édouard Meaume, *Palissot et les philosophes*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1863, p. 454, et surtout Émile Krantz, *Palissot et son Cercle*, dans les *Annales de l'Est*, 1887, pp. 160 et 409.

Pendant qu'au nouveau théâtre on entendait la prose de Palissot, les grands sauteurs de la foire Saint-Germain firent leurs tours et dansèrent leurs pantomimes, dans la salle de la Comédie, derrière le palais ducal, devant une foule nombreuse accourue à ce spectacle gratuit (1).

Le roi de Pologne, qui peut-être avait un peu sommeillé à la représentation du *Cercle,* ne se doutait pas des tracasseries que cette pièce allait lui causer, lorsque au sortir de la Comédie, il revint à l'hôtel de ville. Un bal magnifique y fut donné; on admira les toilettes les plus éclatantes; les nobles de Lorraine s'étaient ruinés pour mieux faire leur cour. Le roi de Pologne ouvre le bal par une contredanse, et y demeure une demi-heure; après son départ, la fête se poursuit. Au bal paré succède un bal masqué; et, à la fin, il y eut un *ambigu.* On entendait par là un repas où se servaient à la fois les viandes et le dessert. Sur le buffet, nous dit la relation officielle, « il y avait deux cent cinquante plats variés de toutes sortes de volailles, de gibiers, gros et menus, poissons de mer, d'eau douce, huîtres, etc., continuellement remplacés à mesure de la consommation ».

Pendant qu'on dansait, Stanislas regagnait La Malgrange. En passant rue Saint-Dizier, il vit sur la place du Marché les soldats du régiment du roi, assis à de longues tables, éclairées par cinq pyramides, l'une au centre, les autres aux côtés. Les soldats faisaient ri-

1. Ce fut la condition du privilège que le lieutenant de police Thibault accorda à cette troupe pour six semaines. Lettre de Thibault à La Galaizière, du 12 novembre 1755. *A. D.,* C. 177.

paille et buvaient à la santé du roi (1); les officiers les regardaient avec intérêt, à leur tête le colonel de Guerchi.

De grandes illuminations devaient éclairer Nancy pendant la nuit; mais la pluie se mit à tomber, et cette partie de la fête fut remise au lendemain. Stanislas revint admirer du balcon de l'hôtel de ville les quatre-vingt mille lampions que Héré avait disposés autour de ses édifices (2); ils firent encore mieux ressortir, par une nuit noire, l'architecture de la place. A ce moment, le lieutenant de police Thibault présenta à Stanislas une médaille qu'avait gravée Mme Vautrin de Saint-Urbain, la fille du graveur (3). Elle montrait d'un côté la tête du roi Stanislas, de l'autre la statue de son gendre, avec la légende : *Utriusque immortalitati,* « Pour l'immortalité de l'un et de l'autre » (4). Stanislas, en quittant l'hôtel de ville, se rendit sous le péristyle de l'Arc-de-Triomphe, pour bien voir le feu d'artifice à l'extrémité de la place de la Carrière. A vrai dire, le feu marcha très mal, car la pluie avait mouillé la poudre (5).

---

1. Le 12 novembre 1755, dans une lettre de M. Thibault à La Galaizière, il avait demandé que le régal eût lieu devant les quartiers. On avait changé de dessein.

2. *Relation* citée.

3. M. Vautrin, son mari, était procureur du roi au bailliage royal de Château-Salins. On consultera : *Réflexions de l'auteur du revers de la médaille frappée à l'honneur de Stanislas et de Louis XV.* Nancy, P. Antoine, 7 pages in-4°.

4. Au droit, on lisait en exergue : *Stanislaus I, Rex Poloniæ, Magnus Dux Lithuaniæ, Lotharingiæ et Barri.* Au revers : *Civitas Nanceiana.* M. DCC. LV.

5. Durival. Journal manuscrit, t. IV, fol. 22. En note de la *Chanson alternativement chantée par un paysan des Vosges et*

Naturellement, cette grande journée fut célébrée en vers et en prose. Un auteur qui signe L. J. (Louis Jamet, à ce moment secrétaire particulier de La Galaizière ?) présenta, le jour même de la dédicace, une ode au roi de Pologne, faite selon toutes les règles du genre. Il invoque la céleste Uranie, pour célébrer dignement la ville de Nancy :

Quelle Cité rassemble en une même enceinte
Tant de travaux parfaits ?

Il vante et Jean Lamour et Barthélemy Guibal :

Quel prodige ! Des dons de Flore et de Pomone,
Quand l'Aquilon fougueux dépouille nos guérets,
Vulcain les fait renaître, et ce fer qu'il façonne
Nous rend tous leurs attraits.

Le bronze, sous la main d'un nouveau Praxitèle,
Bouillonne, coule et montre un Héros à nos yeux ;
Dans l'essai de son art il en offre un modèle
A nos derniers Neveux.

Il ne tarit pas sur l'éloge du roi de Pologne et du

---

par un citoien de Nancy, dont il sera question plus loin, on lit cette description, bien exagérée, du feu d'artifice : « Toutes les maisons de la ville étoient illuminées : l'illumination de la place Royale étoit des plus singulières et des plus brillantes. On voyoit des devises et des emblèmes liés par des guirlandes de feux qui couronnaient les chiffres et les armes du Roi ; des lampions étoient disposés de façon qu'en différens endroits, par intervalle, on pouvoit lire en traits de feu : Vive Louis ! vive Stanislas ! Le feu d'artifice, exécuté par François Parisot, fut tiré avec beaucoup de goût, de vivacité et de précision. Au haut du Temple de mémoire, élevé et peint par François Foisse, partirent d'abord des fusées sans nombre, des ballons d'eau, des fontaines de feu ; mais, ce qui causa le plus de surprise et d'admiration, ce fut un soleil s'élevant dans les airs et tournant sur son axe ; ses rayons réfléchissaient sur la statue pédestre, dont la tête étoit toute rayonnante de lumière. »

roi de France (1). En même, temps M. de Menoux, supérieur des Missions Royales, composait une chanson où un paysan des Vosges, en patois, et un citoyen de Nancy, en français, célébraient dans des strophes alternées Stanislas et Louis XV (2). Le roi de Pologne, qui avait toujours défendu le jésuite, tout en accordant sa protection à Voltaire, fut très sensible à la cantate et redoubla de bienfaits envers la maison des Missions.

La fête ne fut pas particulière à Nancy ; pendant toute la journée du 26 novembre, il y eut des réjouissances publiques dans toutes les villes de la Lorraine et du Barrois (3).

---

1. L'ode a paru en plaquettes de 5 pages in-4°. Une autre *Ode sur l'érection de la statue de Louis XV à Nancy* eut pour auteur M. Lemoine, avocat à la cour, 2 pages in-4°. Elle est de facture très médiocre ; nous y signalons cette strophe :

Cette Place où le goût est joint à la richesse,
Immortalise deux grands Rois ;
L'un y signale sa tendresse ;
Et l'autre y voit graver ses glorieux exploits.

2. *Chanson alternativement chantée par un paysan des Vosges et par un citoien de Nancy, sur l'air du Devin de village :* Ici de la simple nature, *à l'occasion de la statue pédestre élevée dans la Place Royale de Nancy, le 26 novembre 1755.* — Nous signalons encore : *Chanson villageoise en dialogue sur l'air de Brugnette. Garo. Lubin.* (XXVI strophes). — *Sur la statue pédestre de Louis XV, élevée dans la Place Royale de Nancy, par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.* Cinq pages in-4°. Nous en détachons ces vers :

De tels Rois dans nos cœurs que les droits sont puissants !
L'on ne sçait qui des deux mérite plus d'encens :
L'un et l'autre, adoré de son peuple fidèle,
Offrent à l'Univers un charmant parallèle ;
L'air retentit partout de ce cri séduisant :
Vive le Bien-Aimé ! Vive le Bienfaisant !

3. *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois qui ordonne des réjouissances publiques pour la Dédicace de la*

La fête eut aussi un épilogue. Quelques jours après, M. Thibault, lieutenant général de police, accompagné du conseiller de la noblesse, le sieur Breton, d'un conseiller et du trésorier de l'hôtel de ville, les sieurs Puiseur et Richer, se rendit à Versailles pour offrir à Louis XV la précieuse médaille en or, avec la relation de la fête. Stanislas les avait recommandés à M. de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, au duc de Fleury, gouverneur de la Lorraine et du Barrois, au comte d'Argenson, sous-secrétaire d'État, qui avait la Lorraine dans son département. Les députés obtinrent audience du roi, le dimanche 14 décembre ; ils étaient en grand habit de cérémonie. Thibault fit trois révérences et adressa au roi « des compliments fort courts et qui ont paru bien » (1). Le roi, en échange de la médaille et du livre, donna à la ville de Nancy son portrait, peint par la femme du graveur François, d'après Vanloo, et qui longtemps s'est trouvé dans la salle de délibération de l'hôtel de ville ; le bataillon des fédérés le brûla le 12 novembre 1792. M. Thibault reçut une tabatière avec le portrait du roi en miniature et un brevet de 1 200 livres de pension viagère sur le trésor royal. Ces députés se rendirent ensuite chez la reine, le dauphin, la dauphine, les princes et princesses de la famille royale qui reçurent la médaille. Ce fut ensuite le tour des maréchaux, des ministres, des conseillers d'État, du prévôt

statue du Roi Très-Chrétien, du 19 novembre 1755. Nancy, N. Charlot, 7 pages in-4°. Des feux devaient être allumés dans chaque ville et bourg du ressort.

1. De Luynes, *Mémoires*, t. XIV, p. 336.

des marchands de Paris ; celui-ci, en échange, envoya l'image de Louis XV qu'on se proposait de dresser au bout du pont tournant des Tuileries, sur la place qu'on appellera plus tard la place de la Concorde. Les députés obtinrent une dernière audience de congé du roi et rentrèrent, le 19 janvier 1756, à Lunéville, pour rendre compte à Stanislas du succès de leur mission (1). Ils portèrent ensuite des médailles d'or aux grands personnages de la Lorraine (2). Ce voyage à Paris coûta à la ville de Nancy la somme de 16 216 livres 8 sols (3).

Après la fête du 26 novembre, le roi de Pologne était revenu à Lunéville, fort enchanté de ce qu'il avait vu. Il avait oublié, avec son insouciance ordinaire, la panique de l'hôtel de ville, et peut-être n'a-t-il jamais connu un autre incident qui s'était produit à Nancy au moment de l'inauguration. Tandis que les soldats du régiment du roi banquetaient en plein air, quelques fidèles Lorrains, attachés à la vieille dynastie, s'étaient réunis chez le libraire Nicolas, dans une maison correspondant au n° 39 de la rue Saint-Dizier ; là ils s'en-

1. Lionnois, II, 47-48.

2. Huit médailles d'or furent distribuées en Lorraine : au roi de Pologne ; au duc Ossolinski ; au duc de Fleury ; au maréchal de Belle-Isle ; à l'évêque de Toul ; à M. de Choiseul, archevêque de Besançon et primat de Lorraine ; au chancelier de La Galaizière ; à M. de Lucé, frère du chancelier, ministre du roi de France auprès du roi de Pologne. Le comte de Tressan, gouverneur de Toul, ne reçut qu'une médaille d'argent, et il en fut très vexé. Voir la charmante lettre qu'il envoie à ce sujet à La Galaizière, en février 1756, dans Druon, *Le comte de Tressan*, *l. c.*, p. 332. (Le P. de Menoux n'était pas compris dans cette générosité : Tressan était mal informé.)

3. Voir le détail *A. D.*, C. 177. On y remarque cet article : « Achat de huit paires de bas d'estame écarlatte. »

bitude de comprendre l'*Icon* comme en constituant la quatrième partie (1).

En réalité, l'*Icon animorum* est absolument distincte de l'*Euphormion* et se rattache à un genre qui, illustré en France par Montaigne, avait pris déjà et allait prendre en Angleterre un notable développement. « Vers la fin du règne d'Élisabeth, écrit M. J. Jusse-« rand (2), le portrait, les « caractères », l'analyse « psychologique du prochain et de soi-même, les tra-« vaux des moralistes étudiant de près l'esprit humain « et les différentes manières de le former ont un pu-« blic plus ample et plus avide que jamais. On aime à « vérifier et contrôler; on note les mouvements de « son âme et de son cœur : on trace le tableau des « mœurs du voisin. » La psychologie et la morale se mêlent même dans une certaine mesure aux relations de voyages. Ainsi « les souvenirs de voyage de sir « Thomas Overbury (3) sont plutôt des essais sur les

1. La troisième partie est l'*Euphormionis Satyrici Apologia pro se*, Parisiis, apud Franciscum Huby via Jacobæa sub signo viridis Folliculi — MDCX cum Privilegio regis. — Dans cette apologie, dédiée à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, Barclay se défend d'avoir eu la moindre intention de tourner en ridicule le duc et la duchesse de Lorraine, non plus que d'autres personnages, et d'avoir attaqué injustement les jésuites, ses anciens maîtres de l'Université de Pont-à-Mousson.

On pourrait établir quelques rapprochements entre cette apologie et la justification que présente La Bruyère dans la *Préface* de son *Discours prononcé dans l'Académie française*. Une certaine analogie dans les situations suffit à expliquer ces rencontres d'ailleurs rares et superficielles.

2. *Histoire littéraire du peuple anglais*, Paris, F. Didot, 1904, t. II, p. 860.

3. *Sir Thomas Overbury, his observations in his travels*. A. D., 1609, 1re éd. 1626, réimpr. par Arber, *English Garner*, IV, p. 297.

« mœurs des peuples qu'une description d'objets « matériels » (1).

L'influence de Montaigne avait été considérable en Angleterre. Il y compta des lecteurs et des admirateurs nombreux, parmi lesquels se distinguent Shakspeare, Ben Johnson et Bâcon. Les *Essais* sont traduits en anglais par John Florio en 1603 (2); mais dès 1597 Bâcon avait cité Montaigne et lui avait emprunté son titre pour le donner au plus célèbre et au premier en date des recueils d'essais en anglais (3), qui eut beaucoup d'imitateurs, entre autres Hall (4) et Overbury (5).

L'*Icon animorum* a donc sa place dans une série d'œuvres de morale et ne se présente pas à nous comme une production isolée. Elle paraît en 1614 à Londres, chez John Bill, *ex officina Nortoniana*, sous ce titre : *Ioannis Barclaii Icon animorum*. C'est un volume petit in-12 de 336 pages. Les éditions postérieures, pour relier par un fil, si ténu et fragile qu'il pût être, l'*Icon* à l'*Euphormion*, ont substitué dans la dédicace du livre à Louis XIII le nom d'*Euphormio* à celui de *Barclaius*, de sorte qu'il semble qu'Euphormion lui-même se transforme ici en moraliste (6).

Il me faut d'abord donner une idée de l'ouvrage de

---

1. J. Jusserand, *ibid.*, p. 862.

2. Traduction rééditée chez Natt en 1693.

3. *Essays. Religious Meditations. Plans of persuasion and dissuasion*, London, 1597.

4. *Characters of Virtues and Vices*, 1608. Traduit en français en 1610 sous ce titre : *Caractères des vertus et des vices.*

5. *Characters*, 1614. *Miscellaneous Works*, éd. Rimbault, London, Smith, 1856.

6. Voir page 326 de l'édition de Hack. Leyde, 1674.

Barclay par une analyse succincte, mais qui n'omettra rien d'essentiel des seize chapitres dont il se compose. J'insisterai moins sur la partie où il traite de l'homme en général que sur celle, plus neuve et plus intéressante, où il décrit les mœurs et les caractères des nations de l'Europe.

L'auteur dédie son livre à Sérénissime et très-puissant prince, Louis XIII, roi très chrétien de France et de Navarre, auquel il souhaite Bonheur, Victoires, Triomphes — *Felicitatem, Victorias, Triumphos.* — Dans sa préface, écrite en un latin très soigné, il lui expose le dessein de son ouvrage, qui est la peinture des esprits et des mœurs ; il l'offre, quoique étranger, *externæ gentis homo,* au roi de France, ami du roi de la Grande-Bretagne. Peut-être lui sera-t-il donné de retracer un jour l'image de Louis XIII lui-même, appelé à égaler les vertus et la gloire de son illustre père (1).

Le tableau des quatre âges de l'homme qui forme le premier chapitre de l'*Icon* mérite de figurer en assez bonne place parmi les morceaux si nombreux, soit en vers, soit en prose, qui traitent ce lieu commun (2). Il a de l'agrément à défaut d'originalité, car on y reconnaît plus d'un trait emprunté à la *Rhétorique* d'Aristote ou à l'*Épître aux Pisons* d'Horace. Sur un point

---

1. Dans le projet énoncé ici on peut voir une conception, encore vague et confuse, de l'œuvre qui, longtemps méditée, deviendra l'*Argenis*.

2. Noël et Laplace en ont donné des extraits dans leurs *Leçons latines modernes de littérature et de morale*. Paris, Le Normant, 18?o, t. I.

cependant, Barclay apporte des vues qui semblent plus personnelles, c'est quand il parle de l'éducation et de l'instruction de l'enfant. Sa pédagogie est indulgente et pleine de sens. Comme Montaigne, il veut qu'on laisse à l'adolescence les jeux et les ébats qui conviennent à cet âge (1). Il insiste avec raison sur un principe trop souvent méconnu par les modernes réformateurs, sur la nécessité de cultiver beaucoup la mémoire dans le jeune âge : c'est quand le cerveau est encore tendre que les langues s'apprennent avec une facilité singulière (2). Pour utiliser cette heureuse disposition de l'enfance, il esquisse un programme d'études élémentaires très raisonnable et affranchi du pédantisme qui régnait alors (3).

Après avoir indiqué comment l'âge modifie le caractère de l'homme, Barclay examine de quelle manière il est également modifié par la diversité des siècles et des pays. Cette étude est précédée d'un curieux chapitre où il nous raconte une promenade à Greenwich, sur les bords de la Tamise, et nous fait part des réflexions qu'elle lui a suggérées. Je traduis ce morceau (4) :

« Greenwich est une très ancienne résidence des « rois d'Angleterre, à quatre milles au sud de Lon-

1. P. 4. Nous renvoyons toujours à l'édition *princeps*.

2. Cf. La Bruyère, chap. XIV. *De quelques usages*, 71. « L'on ne peut guère charger l'enfance de la connaissance de trop de langues, sq. »

3. Ce pédantisme, il l'a aussi combattu dans un chapitre de l'*Euphormion* (L. I, ch, 20), qu'il faudrait réunir à celui-ci, si l'on voulait, ce qui en vaudrait peut-être la peine, faire une étude spéciale des idées pédagogiques de Barclay.

4. P. 24, chap. II.

« dres, sur les rives de la Tamise. Le palais est dominé
« par une montagne dont le sommet, d'une moyenne
« élévation, regarde la ville et le fleuve. L'on y monte
« par une succession de petites collines qui mènent à
« un plateau d'une grande étendue. Le hasard m'y
« avait conduit un jour, de très bon matin ; autour de
« moi la solitude était profonde ; personne qui pût
« interrompre le cours de mes pensées, qui vaguaient
« et se jouaient avec la plus délicieuse liberté.
« Mais, plus promptement peut-être que mes yeux,
« mon esprit fut ravi par le charme d'un panorama
« qui est le plus beau non seulement de l'Angleterre,
« mais on pourrait dire de toute l'Europe. C'est
« d'abord une vaste plaine qui est comme suspendue
« à quelques petites collines, puis des montagnes
« formant une sorte de cirque qui, sans borner aus-
« sitôt la vue, ne la laissaient cependant pas se perdre
« dans l'immensité du ciel. La Tamise répand parmi
« le voisinage l'abondance féconde de ses eaux, et
« ses flots, décrivant une courbe au pied de la mon-
« tagne, y font une sorte de presqu'île. Partout, sur
« son cours, on aperçoit des navires et toute espèce
« de bateaux de transport. Je voyais complètement les
« plus rapprochés de moi ; mais, pour ceux qui station-
« naient plus loin ou que me cachait en partie la hau-
« teur de la berge, leurs mâts et leurs vergues m'ap-
« paraissaient comme une forêt que l'hiver a dépouillée
« de son feuillage. Rien n'est plus verdoyant que cette
« contrée. Le profit qu'on tire des pâturages la sous-
« trait à la culture des céréales, et presque en aucun
« autre lieu la terre ne produit avec une telle fertilité

« de luxuriants herbages. Les domaines des particu-
« liers, suivant un usage traditionnel, sont entière-
« ment ceints de fossés sur les bords desquels il y a
« presque toujours un rideau d'arbres. Les grandes
« routes sont des deux côtés bordées de hauts peu-
« pliers, si bien qu'en regardant la plaine du haut de
« la montagne il semble qu'il n'y ait qu'une suite
« ininterrompue de jardins et de bosquets disposés
« pour le plaisir de la promenade. Ce qui est remar-
« quable, c'est la variété de la verdure, qui revêt
« presque toutes les nuances. Car celle qui est à l'ho-
« rizon est colorée d'un bleu sombre par le ciel qui
« l'enveloppe ; plus près, le feuillage épais des arbres
« se détache en noir sur le vert brillant et clair des
« gazons. Mais le plus admirable spectacle, c'est la
« ville elle-même qui me le présentait, cette ville de
« Londres, célèbre entre toutes les cités de l'Europe
« et dont les maisons innombrables peuvent à peine
« contenir la population. Elle s'étend au loin sur une
« des rives de la Tamise, où elle enclôt les villages voi-
« sins et prolonge sur un espace de quatre milles des
« bâtiments presque continus. Ce vaste espace ne com-
« prend pas seulement des maisons particulières, mais
« on voit s'élever les faîtes de nombreuses églises, et
« le centre de la cité est marqué par la masse du temple
« principal qui le domine de son dôme (1). »

1. Littéralement, *tamquam umbone* doit se traduire par : « comme la bosse d'un bouclier ».

Un traducteur du dix-septième siècle rend ainsi ces mots : « par la masse du grand Temple qui paraît au-dessus comme « un parasol ».

« La foudre avait abattu en 1561 la flèche de Saint-Paul. Mais

En présence de ce paysage qui le ravit, Barclay se prend à réfléchir que ce qui l'a tant charmé pendant cette promenade, c'est la diversité même des spectacles qu'il a eus sous les yeux. Cette variété éclate partout dans les œuvres de la nature, où les contrastes abondent, où la plaine s'oppose à la montagne, les terrains arides aux champs fertiles. Elle nous frappe aussi dans les caractères des hommes, qui changent avec les époques. Chaque siècle en effet a son génie qui porte les esprits à de certaines inclinations (1). Jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire du monde, Barclay signale les changements accomplis après qu'aux civilisations grecque et romaine la barbarie a succédé. Mais la Renaissance est venue dissiper les ténèbres du Moyen Age. C'est par la science, l'amour des lettres, la politesse des mœurs, l'*humanitas* en un mot, que se caractérise le siècle présent. Mais peut-être celui qui le suivra sera-t-il plus grossier et plus rude, pour être remplacé à son tour par une nouvelle période de haute culture intellectuelle.

Si chaque époque a son génie propre, on constate qu'il en est de même pour chaque pays :

> Les climats font souvent les diverses humeurs,

ainsi que l'écrit Boileau.

« l'immense cathédrale dominait encore, toute découronnée « qu'elle fût, la ville entière, rappelant, avec ses arcs-boutants « légers, ses belles rosaces, ses vitraux et sa profusion de sta- « tues, nos grandes églises de Rouen et d'Amiens. » JUSSERAND, *Histoire littéraire du peuple anglais*, L. V, chap. I, 5.

1. *Nam omnia sæcula genium habent qui mortalium animos in certa studia solet inflectere*, p. 30.

Par l'hérédité se transmettent les traits dont chaque peuple est marqué et que Barclay se propose d'esquisser. Il espère qu'aucune des nations dont il va parler ne s'offusquera si, rapportant avec fidélité les qualités de chacune, il indique ses défauts avec la même franchise. Il bornera son étude aux peuples qui habitent l'Europe, les seuls qui aient entre eux des rapports constants et qu'il y ait profit à connaître. Que sait-on au surplus de l'Afrique, en dehors du littoral et des régions traversées par le cours supérieur des grands fleuves ? En Asie, combien les Perses sont éloignés de nous, aussi bien par l'impiété de leurs superstitions que par la distance des lieux ! L'Inde est peu visitée, sauf par les Portugais. Les Espagnols se réservent l'Amérique et ne permettent presque à aucun autre peuple d'y pénétrer. Que dire de la Tartarie ? de la Chine, qui se refuse à tout commerce avec les étrangers ? Barclay ne sortira donc pas de l'Europe, et encore avec le très vif regret d'y rencontrer les Turcs.

Comme son livre est dédié à Louis XIII, la courtoisie lui fait un devoir de commencer par la France sa revue des nations (1). Après un résumé sommaire de l'histoire de la Gaule, il vante la richesse et la fertilité du sol, la variété des productions, les ressources qu'offre à la navigation ce pays baigné par l'Océan et la Méditerranée. Quelle puissance ne pourrait-il pas acquérir sur mer, si les Français étaient aussi capables de soutenir leur effort qu'ils le sont d'agir par de

1. Chap. III.

soudaines impulsions ! Si Barclay n'était pas mort avant l'âge, il aurait pu voir Richelieu créer notre marine et prouver que l'esprit de suite et la persévérance dans les desseins ne sont point étrangers au caractère français.

Cependant, il faut reconnaître que, d'une manière générale, Barclay a raison quand, après avoir célébré la vaillance, la loyauté de nos aïeux et leur attachement à leurs rois, il leur reproche une légèreté et une insouciance qui ne leur ont pas permis de conserver leurs conquêtes. Ils se sont laissé aller à un excès de confiance en leur ascendant ou de dédain pour leurs ennemis mal soumis, ou encore à des abus de pouvoir. Par là, ils ont perdu la Lombardie, Naples, la Sicile, qui avaient été le prix de leurs brillantes victoires.

Les Français ont en propre une politesse et une élégance que souvent, mais avec maladresse, s'ingénient à copier les autres nations, en singeant leurs modes et leurs gentilles manières. Mais, entre toutes les qualités des Français, celle que les étrangers doivent le plus apprécier, c'est leur bienveillance, leur amabilité si accueillante.

« Non, écrit Barclay (1), le monde ne pourra jamais « remercier assez cette France hospitalière qui semble « ouvrir à l'humanité un temple où peut trouver asile « la fortune de tous les étrangers. Dans un homme, « c'est la valeur personnelle qu'elle considère, et non « pas le lieu où il est né ; elle ne partage pas le pré-

1. P. 52.

« jugé commun aux autres États qui punissent leurs « habitants étrangers ou leurs hôtes du hasard qui les « a fait naître en d'autres contrées. Elle aime la vertu « d'un amour plein de candeur et de franchise, et « admire, sans envie, tous les honnêtes gens, de « quelque part qu'ils viennent ; elle se plaît à les voir « s'enrichir de son opulence et, pour prix d'une si « grande générosité, elle reçoit d'abord les louanges « de toutes les nations, puis elle participe à la fortune « et à la renommée de tous ces hôtes qui entrent dans « la famille française et qu'elle adopte non sans hon- « neur et sans profit. Là, les étrangers n'ont pas « besoin de désapprendre les mœurs de leur patrie « pour se plier à la façon française : il suffit qu'ils « n'aient ni morgue ni grossièreté barbare. Car c'est « assez de se déclarer étranger pour solliciter la curio- « sité d'une nation avide de connaître, qui juge avec « moins de parti pris ce qui vient d'un autre pays que « ce qui lui appartient en propre (1), et qui va jusqu'à « faire un mérite de certains travers ou de certains « défauts physiques, pourvu qu'ils soient importés du « dehors. N'avons-nous pas vu, en effet, l'éloquence « d'un étranger s'attirer la faveur publique par de « fréquentes impropriétés de langage ? Et plus d'un a « passé pour un grand savant parce qu'on ne le com- « prenait pas. »

---

1. Cf. Bonaventure des Periers, *Nouvelles Récréations*. Nouv. 88. « D'un singe qu'avait un abbé », p. 222, éd. Delahaye. Paris, 1858 : « Les François ont toujours eu cela de bon (entre « autres mauvaises grâces) de prester plus volontiers audience « et faveur aux estrangers qu'aux leurs propres. »

Et plus loin (1) :

« La parfaite courtoisie des Français n'est ni une « feinte ni un piège perfidement tendu à ceux mêmes « qu'elle flatte. La trahison et les haines secrètes leur « sont inconnues (2); ils traitent avec égards tous ceux « qui demandent à leur être présentés et à lier com- « merce avec eux, et chacun se voit choyé par eux « suivant sa condition. »

Passant aux diverses classes de la société en France, Barclay nous montre la noblesse française pleine de fierté, faisant plus de cas des honneurs que de la fortune et leur sacrifiant la vie elle-même. Elle méprise en revanche tout travail qui pourrait l'enrichir ; de là résultent souvent une pauvreté et même une gêne qui la portent parfois aux séditions et au crime.

En France, le commerce n'est pas considéré autant qu'il devrait l'être. L'Angleterre a des sentiments tout autres ; là, un gentilhomme ne se croit nullement ravalé pour se livrer au trafic, tandis qu'un noble français en rougirait. Que dis-je ? En France, les marchands eux-mêmes, dès qu'ils ont amassé de l'argent, se

---

1. P. 65.

2. Parlant du Français, Duclos écrit : « La frivolité qui nuit au développement de ses talens et de ses vertus le préserve en même temps des crimes noirs et réfléchis. — La perfidie lui est étrangère, et il est bientôt fatigué de l'intrigue. » (*Considérations sur les mœurs.*)

Mon intention n'est pas de multiplier les rapprochements de ce genre, ce qui serait facile. En ce qui concerne la France, je me bornerai à renvoyer au livre de M. Alfred Fouillée, *Psychologie du peuple français* (Paris, Alcan, 1898). Voir en particulier le chapitre VI du livre III, *L'esprit français jugé par les étrangers.*

hâtent de diriger leurs fils vers des carrières qu'ils estiment plus brillantes. C'est ainsi qu'ils recherchent pour ceux-ci les charges honorifiques. On s'endette à l'envi, on se ruine en France pour acheter des offices peu lucratifs, ou qui ne le deviennent que si on se livre à des actes illicites, — offices dont les enchères opiniâtres ont depuis longtemps exclu la vertu des pauvres (1). Ainsi la vénalité des charges, profitable au Trésor, fait arriver aux honneurs des hommes d'extraction assez basse, fils de négociants enrichis (2).

La jeunesse française, exubérante, frivole, moqueuse, impertinente, se laisse emporter par une folle impétuosité. Quelques-uns, il est vrai, affectent une gravité froide et prudente ; mais, sous ce masque, la légèreté naturelle ne tarde pas à reparaître. Barclay constate cependant chez les jeunes Français l'existence d'un caractère mixte qui, réunissant les qualités des deux autres, a tout ce qu'il faut pour plaire. Suit une re-

---

1. *A quibus pervicax licitatio jamdiu egentium virtutes exclusit.* P. 56.

2. « Le marchand et l'artisan, s'il est une fois riche, pousse « ses enfants sur les sièges de la justice et croit que sa famille « est bien parée, si quelqu'un des siens peut porter une robe « de conseiller. Des avocats, qui sont sans langue, sans cause « et sans sac, des procureurs, des clercs, des greffiers, des no- « taires et des sergents inutiles, on en ferait une armée assez « puissante pour porter la terreur jusqu'au Levant. »

Louis Coulon, *l'Ulysse françois ou le Voyage de France, de Flandre et de Savoye*. Paris, chez Gervais Clousier, 1643, 8°, cité par A. Babeau (*Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*. Paris, F. Didot, 1885), p. 90. M. Babeau fait remarquer que Barclay a été mis à contribution par Louis Coulon pour le portrait qu'il trace des habitants de la France.

marque qui est sans doute le fruit de l'expérience personnelle de Barclay et dont la justesse s'est trop souvent vérifiée. Les Français, si hospitaliers chez eux aux étrangers, ont le défaut d'être, en dehors de leur pays, jaloux les uns des autres et incapables de vivre en bon accord. Aussi leurs disputes et rivalités leur font-elles beaucoup de tort aux yeux des nations qui leur donnent asile.

Un vice funeste des Français, c'est la passion des duels qui sévit parmi eux. Pour les causes les plus futiles, une plaisanterie innocente, une querelle dont l'objet est insignifiant, ou même pour le simple désir d'acquérir de la réputation, on voit la jeunesse se porter à des meurtres affreux qui détruisent l'espoir des familles. Que de sang versé en pleine paix sans nul profit pour le pays ! « Quelle est cette démence, s'é-« crie Barclay, de venger ses injures non par raison, « mais par violence, à la façon des bêtes féroces ? « Quelle folie de remettre le jugement de son bien et « de sa vie à un art qui est presque un art de bate-« leurs, et à la fortune qui souvent trompe l'art lui-« même, si bien que c'est le succès des armes qui fait la « justice de la cause ! » Apostrophe véhémente où plus d'une expression est empruntée à l'invective de la *Pharsale* contre la guerre civile. C'était l'époque où la fureur du duel, arrivée à son paroxysme, allait appeler les sanglantes répressions de Richelieu. L'*Argenis* contiendra de même une sévère condamnation du duel. Au reste, il serait aisé de signaler dans la littérature du temps mainte page indignée contre cette coutume homicide.

En vain, poursuit Barclay, pour légitimer le duel, dont on doit chercher l'origine dans l'ancien jugement de Dieu, invoque-t-on l'utilité qu'on en retire pour apprendre, en vue de la guerre, le maniement des armes. La science raffinée et compliquée de l'escrime ne rend aucun service dans les combats réels. Mais voici où la frénésie des duellistes ne connaît plus de bornes. Les seconds eux-mêmes en viennent aux mains, sans l'ombre d'une raison, volontairement, par un vain et impertinent point d'honneur, pour faire parade de leur mépris de la vie.

Toutefois, ces vices et quelques autres encore qui se peuvent rencontrer dans le caractère français ne sont que des taches légères et doivent être comptés pour peu de chose en comparaison de tant de grandes qualités.

On ne sera pas étonné si la note de l'éloge domine aussi dans le portrait que Barclay nous donne des Anglais et surtout de ses compatriotes les Écossais (1).

Il célèbre la grandeur de l'Angleterre qui, au sein de l'Océan, forme en quelque sorte un monde à part. Après un rapide coup d'œil jeté sur son histoire, il en décrit l'aspect général, si agréable aux yeux qui le contemplent, à cause du beau vert de ses pâturages et des arbres de diverses sortes que son sol nourrit. Le fourrage abonde en ses champs gras et fertiles et entretient de nombreux troupeaux de bœufs et de menu bétail. L'air y est doux et l'hiver même clément. Aussi la terre reçoit-elle et conserve-t-elle toute espèce de

1. Chapitre IV.

semences. On y voit croître le laurier, le romarin. La vigne peut y mûrir ; car les belles collines de Cantorbéry, la région de Wilton, d'autres encore qui regardent le midi et le levant ont eu autrefois des vignes, qui ont été arrachées et ont fait place à des pâturages, parce que le vin qu'on tirait de la Gascogne revenait à meilleur compte. L'extension des pâturages a eu aussi pour cause la disparition des loups, exterminés par les chasseurs (1). Or les loups étaient le fléau du bétail, qui constitue aujourd'hui une des principales sources de richesse pour l'Angleterre.

Ce pays a eu de plus cette bonne fortune que depuis longtemps son sol n'a eu à souffrir d'aucune invasion étrangère. Non moins grande est sa sécurité à l'intérieur, car les troubles civils y sont rares et de courte durée. Constatation qui devait cesser d'être vraie moins d'un demi-siècle après la date où Barclay la faisait. Au moment où il écrit, Cromwell a quinze ans.

Une des conséquences de la grande prospérité de l'Angleterre est que les artisans n'y apportent pas au travail autant d'application qu'ailleurs. Une fois reçus maîtres, ils abandonnent volontiers la besogne aux

---

1. Le Fontaine fait ainsi parler le loup, dans sa fable *Le loup et les bergers*, L. X, 6 :

> Le loup est l'ennemi commun :
> Chiens, chasseurs, villageois s'assemblent pour sa perte ;
> Jupiter est là-haut étourdi de leurs cris ;
> C'est par là que de loups l'Angleterre est déserte :
> On y mit notre tête à prix.

« Edgard, roi d'Angleterre, vers l'an 961, convertit le tribut d'argent que les habitants du pays de Galles payaient à son prédécesseur en une redevance annuelle de 300 têtes de loups. L'île entière en fut délivrée. » (Note de Walckenaer.)

apprentis, pour se livrer à divers jeux. Le peuple a de la fierté et de l'indépendance, mais respecte les nobles. Les dignités de ceux-ci sont héréditaires. Ils jouissent de certains privilèges : ainsi ils sont exempts de la contrainte par corps pour leurs dettes et ne subissent pas la torture, même lorsqu'ils ont commis les plus grands crimes.

Un des traits distinctifs du caractère des Anglais est la gravité et l'orgueil national. Ils font d'excellents marins et aussi de bons soldats sur terre, quands ils trouvent la nourriture qui convient à leur vigoureux appétit, disons mieux, à leur gloutonnerie. Ils méprisent tous les périls, même la mort, ainsi que le prouve une anecdote, narrée par Barclay, qui se rapporte à la guerre de l'indépendance des Provinces-Unies (1).

Les lois des Anglais, qui leur viennent des Normands, sont en langue française ancienne et fort différente du français moderne. Mais la plupart du temps, c'est la coutume qui décide. Ce peuple est très subtil, chicaneur et processif, retenant en cela l'esprit de ses ancêtres normands. De là vient le dicton populaire qu'ils sont pourvus d'un appendice caudal, sans doute

---

1. Vingt-quatre soldats de l'armée espagnole ont été fait prisonniers ; huit, dont les noms seront tirés au sort, doivent être pendus. Parmi les prisonniers se trouve un Anglais, qui a la chance de tirer d'abord un bon numéro lui assurant la vie sauve. Mais, témoin du désespoir d'un Espagnol qui n'ose se décider à plonger la main dans le casque contenant les billets, il fait marché avec celui-ci pour 10 écus et se substitue à lui avec une parfaite insouciance. Cette fois encore la fortune le favorise, P. 76.

parce qu'ils sont assimilés pour l'astuce à des renards ou à des singes (1).

Les réflexions que fait Barclay, en les appuyant d'exemples, sur le respect religieux des Anglais pour leurs coutumes et leurs traditions, n'ont rien perdu de leur actualité, depuis près de trois siècles écoulés.

Il n'en est pas de même des observations que lui suggère le goût de ses compatriotes pour la philosophie et les sciences. Il leur reproche de se laisser entraîner aux opinions les plus invraisemblables. Ainsi, certains d'entre eux ne s'avisent-ils pas de croire que la terre tourne autour du soleil? Nous sommes en 1614. L'année suivante, pour avoir soutenu cette affirmation, Galilée comparaîtra devant le tribunal de l'Inquisition. Au reste, il s'écoulera du temps encore

---

1. On donne à cette fable une autre origine. Les habitants d'une ville anglaise, raconte la légende, avaient coupé la queue du cheval de l'évêque Thomas de Cantorbéry, alors qu'il traversait cette ville, fuyant la colère de Henri II. Depuis lors, en punition de cette acte de dérision impie, leurs enfants et petits-enfants étaient tous venus au monde avec une queue au bas du dos.

On lit dans : *Les illustres proverbes* de Fleury de Berfingen (Paris, Pépingué, 1665, t. II, p. 45) :

« On peut aussi rapporter ce sobriquet aux lois qui furent « données à l'Angleterre par les Rois qui lui vinrent de Norman- « die, lesquelles sont toutes ambigües et sujettes à tant de di- « verses interprétations qu'après les plus mûres décisions, les « chicaneurs y trouvent encore à redire; de sorte qu'on peut « dire et qu'on dit en effet avecque raison, qu'il y a toujours « quelque queüe : ce qui donne une ample ouverture à la pro- « longation des procès; joint que, comme dit Barclay en son « Tableau des Esprits, l'esprit couvert et caché de ce peuple, « comme tenant de l'habitude de son origine, qui est Normandie, « est prompt aux subtilités, lesquelles remplissent les cours de « procès, d'où est venüe, comme il est vraisemblable, la fable « vulgaire, que les Anglais ont des queües. »

avant que la découverte scientifique de Copernic soit acceptée de tous. Dans l'édition de l'*Euphormion* de 1674, le bon Bugnot, commentateur de Barclay(1), place au bas de ce passage une note qui respire la plus entière méfiance à l'égard de ce prétendu mouvement de la terre. Il aime mieux s'en rapporter à la Bible.

Barclay consacre quelques pages à la situation religieuse de l'Angleterre. Il s'élève contre la richesse excessive des couvents, contre la multiplicité des sectes rivales, dont l'opiniâtreté inouïe ne redoute ni les juges, ni les tourments, ni la mort. N'a-t-on pas vu un père constituer une Église qui ne comprenait que ses trois fils et lui-même ! Et encore, au sein de cette petite Église, des dissidences n'ont pas tardé à éclater ; à la suite d'excommunications réciproques, elle a fini par se scinder en trois sectes nouvelles. Voilà où les Anglais ont été conduits, par l'orgueil de vouloir être plus sages que les autres et par « le *plaisir de dogmatiser* sans être repris ni contraints par aucune autorité ecclésiastique ni séculière »(2).

---

1. Dom Gabriel Bugnot, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Dizier, en Champagne, professa la rhétorique dans différents collèges de son ordre et mourut prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Bernay, le 21 septembre 1673. Il faisait bien les vers latins et parlait la langue grecque avec facilité. Outre plusieurs ouvrages demeurés manuscrits, on a de lui : 1° *Vita et regula S. Benedicti carminibus expressæ*. Paris, 1662, in-12, réimprimé en 1665 et 1669 ; 2° *Sacra Elogia sanctorum ordinis S. Benedicti versibus reddita*. Paris, 1663, in-12 ; 3° *J. Barclaii Argenidis pars secunda et tertia*, sous le titre d'*Archombrotus et Theopompus*. Paris, 1669, in-8°, continuation de l'*Argenis*, qui fait le deuxième volume de l'édition *Variorum*. (D'après Moréri.)

2. L'expression est de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Hen-

Barclay termine par quelques conseils aux étrangers sur la manière de se comporter avec les Anglais. Aux injures et aux violences des gens du peuple, souvent avinés, il faut opposer le flegme, une contenance énergique, et compter que les tribunaux feront bonne justice. Quant aux grands, on rencontre chez eux beaucoup de civilité et même de courtoisie.

L'Écosse a bien des traits communs avec la France, sauf toutefois la fertilité du sol. Barclay esquisse une description sommaire de son pays d'origine, riche surtout en bestiaux et fort giboyeux. Il n'est pas rare d'y voir des troupes de trois cents cerfs. Aussi les princes y trouvent-ils des chasses magnifiques.

Sur cette terre ingrate, la noblesse elle-même est pauvre, mais n'en étale pas moins, avec une ostentation qui prête à rire, ses titres dont elle est très fière. Des querelles intestines divisent la nation; les clans se mesurent parfois en de véritables batailles rangées. Les haines se transmettent héréditairement et de terribles représailles s'exercent, vengeant le meurtre par le meurtre, les incendies par les incendies; de vastes forêts ont ainsi été détruites par le feu. Heureusement, les efforts du roi Jacques sont parvenus à mettre fin à ces sortes de guerres civiles.

Vifs, courageux, plus propres à amasser des biens qu'à les conserver, les Écossais montrent une grande aptitude à la guerre et savent d'ailleurs se plier à

---

riette de France. Mais ne traduit-elle pas bien les termes de Barclay ? « Itaque quos hæc cepit superba suavitas præter ceteros sapiendi in varia nomina abierunt, legesque diversas non ipsa hominum authoritate, aut numero, sed pertinacia sancitas », p. 81.

toutes les conditions. Ils sont remarquablement doués pour la poésie. Mais, à l'étranger, ils ont le défaut d'importuner ceux de leurs compatriotes dont ils font rencontre, en leur réclamant des subsides comme si c'était un dû. Il semble bien que Barclay a eu personnellement à souffrir de cette mendicité superbe (*superba mendicitas*), et s'est vu parfois contraint à pratiquer une hospitalité par trop écossaise.

De l'Irlande il parle brièvement. Il dit la pauvreté des habitants, leurs misérables demeures, leur nourriture sordide, leurs vices, leur paresse extrême, mais aussi leur orgueil, leur endurance qui les rend insensibles aux intempéries, surtout lorsqu'ils se livrent à leur exercice favori, la chasse, leur amour de l'indépendance qui leur fait accepter cette existence si peu enviable. Toutefois, chez ceux qui habitent les villes ou les parties les plus tempérées de l'île, on rencontre des mœurs plus polies et un genre de vie plus civilisé.

Le chapitre V sur l'Allemagne débute, comme les précédents, par une esquisse géographique. Ce vaste pays, qui s'étend des Alpes à la Pologne, jadis sauvage, aujourd'hui embelli de nombreuses cités, est coupé en deux parties presque égales par le Danube, « prince des fleuves de l'Europe, qui chaque année grossit la masse puissante de ses eaux et ruine les ponts élevés sur ses rives » (1).

Puis, nous avons quelques indications sur les hôtelleries du pays et sommes avertis que, si sur le Rhin

1. Pæne mediam Ister intersecat, in Europa fluminum Princeps, maremque alveum in annuorum pontium ruinam attollens, p. 97.

et dans le voisinage des Alpes on en trouve d'assez confortables, en revanche, celles de l'Allemagne du Nord sont fort sales et mal plaisantes. Barclay nous prévient aussi que la chaleur des poêles est pénible à supporter pour l'étranger et que, de plus, ils dégagent une mauvaise odeur qui se mêle à celle de la nourriture, au point de rendre parfois l'air irrespirable(1).

Le vice qui frappe le plus Barclay chez les Allemands, c'est leur amour excessif et inextinguible de la boisson(2). C'est en leur tenant tête à table, le verre

---

1. « Un Allemand me fist plaisir à August (Augsbourg) de « combattre l'incommodité de nos fouyers par ce même argu- « ment de quoi nous nous servons ordinairement à condamner « leurs *poyles*. Car, à la vérité, ceste chaleur croupie, et puis la « senteur de ceste matière reschauffée, de quoi ils sont com- « posés, enteste la pluspart de ceux qui n'y sont expérimentés ; « moi non. Mais au demeurant estant cette chaleur égale, cons- « tante et universelle, sans lueur, sans fumée, sans le vent que « l'ouverture de nos cheminées nous apporte, elle a bien par « ailleurs de quoi se comparer à la nostre. »

MONTAIGNE, *Essais*, L. III, chap. XIII.

2. Cf. Sébastien MUNSTER, *Cosmographia*, édit. latine de 1552, p. 326 :

« Quantum vero attinet ad rationem hodierni victus, sciendum plerosque Germanos hodie in conviviis bellaces et strenuos esse, præsertim cum noctes et dies bibendo æquaverint ac omnes cyathos exsiccaverint. Nullas possunt nuptias, nulla convivia, nullos celebrare conventus, nisi ad extremam ebrietatem alter alterum ad pocula invitet atque ita repleat, ut, quod dictu etiam pudendum est, coram servis ac vernaculis rursum potum evomat vinum, sub mensaque impudice meiat, non sine bonorum et Deum timentium virorum summa exsecratione. Et cum semiamens, imo demens potius in stratum collocatur, tum triumphus ingens excitatur, tum risus, tum cachinnus exoritur... sq. »

Cf. aussi DE LANCRE, *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses*. Paris, Ve L'Angelier, 1610, L. IV, disc. II, p. 399 sq. « Que l'Alemant est plus amy de Bacchus que toute autre nation. »

en main, que souvent on conquiert la faveur des princes. Convier à boire est la plus grande civilité de ce pays; alliances et amitiés se scellent en buvant.

A côté de ce défaut, le caractère allemand présente de sérieuses qualités, la franchise, le respect de l'autorité et des magistrats. Cette nation a la bonne fortune de n'être pas agitée par les querelles religieuses, comme la France et l'Angleterre. Il faut faire exception cependant pour l'Autriche et la Bohême.

Barclay définit fort bien la science allemande : l'esprit un peu massif de ce peuple le rend propre aux travaux de longue durée qui exigent de la constance, si bien que les autres peuvent mieux savoir, eux savent davantage (1).

Les Allemands aiment les voyages et retiennent pour l'imiter ce qu'ils ont vu au dehors, mais n'accordent chez eux aucune dignité aux étrangers.

De nouveau sont louées leurs qualités, loyauté, simplicité, pudeur, bonhomie, courage, esprit industrieux. N'est-ce pas en Allemagne qu'ont été inventées l'imprimerie et la poudre à canon ? On ne saurait dire d'ailleurs si c'est pour le bonheur ou pour le malheur de l'humanité.

Mais, ce qu'il y a de plus magnifique en cette nation, c'est qu'elle a hérité du nom et de l'aigle de l'empire romain. Toutefois, si l'empereur impose par la grandeur de son titre, sa puissance effective s'est singulièrement réduite. Tandis qu'en France et en Angleterre

1. Vis mentium ut opaca, ita ad æternitatem laborum est robusta, ut cæteri melius quidem scire, illi vero plura possint, p. 103.

le pouvoir des seigneurs a été abattu et la royauté fortement constituée, en Allemagne les princes se sont rendus indépendants et plusieurs villes ont formé des républiques particulières. L'autorité de l'empereur est donc assez limitée. Barclay insiste sur ce point et conclut judicieusement que la division de l'Allemagne fait sa faiblesse.

Notons encore ses remarques sur l'orgueil des nobles de ce pays et sur le formalisme pointilleux qu'on y observe par rapport aux titres qu'il faut donner à chacun selon sa dignité(1).

L'ancienne Belgique s'est divisée. Une partie, les Provinces-Unies (Hollande), a secoué le joug espagnol; l'autre, la Flandre, est demeurée fidèle à la couronne d'Espagne. Ceux qui se sont constitués en république, les Bataves, ont trouvé dans leur marine leur principale force et leur richesse. On doit leur reprocher, ainsi qu'aux Flamands, dont les mœurs sont les mêmes, la passion qu'ils ont pour la boisson. Pour sevrer les enfants, ils leur font teter de petites bouteilles de bière en forme de mamelles. C'est ainsi que, dès l'âge le plus tendre, ils prennent goût à ce breuvage et contractent un besoin de boire d'autant plus vif que la bière ne désaltère pas comme le vin. Malgré ces libations immodérées, ces peuples sont essentiellement actifs, vigoureux, industrieux, commerçants. Tout, dans les villes, indique l'aisance, et les mendiants y sont fort rares. Cette nation se distingue

1. Nec ulla gens tam conceptis formulis agit, etiam eorum memoriam fallentibus, quos a puero illa ars et tot discriminum superstitio exercet, p. 116.

par la franchise, la droiture, l'aversion pour toute perfidie; elle a produit quelques hommes éminents dans la politique ainsi que dans les lettres. Si les mœurs chez les Bataves sont républicaines, on trouve au contraire chez les Flamands une passion très vive pour les honneurs et les titres, qui les rend fort accessibles aux louanges et aux flatteries.

Dans les deux pays, le peuple fait plus de cas des marques extérieures de l'égalité que de l'égalité elle-même. C'est par l'affable simplicité de ses manières que Guillaume d'Orange sut se créer une popularité si grande. Comme quelqu'un le blâmait de se montrer si familier avec des gens du peuple : « Ce n'est pas « acheter un homme trop cher, dit-il, que de le payer « d'un coup de chapeau : *Hominem bene emi, qui sa-* « *lutatione constaret.* »

L'Italie (qui fait l'objet du chapitre VI) jouit d'un grand renom, surtout, ajoute aussitôt Barclay, en raison de son passé glorieux ; car c'est un pays surfait. A part la Lombardie, il est pauvre en moissons comme en troupeaux, mais abonde en oranges, grenades et figues qu'il exporte.

Pour la plupart bien situées, les villes sont belles d'aspect, avec ces maisons de marbre, décorées de statues, auxquelles on donne le nom de palais. Mais les fenêtres, au lieu de vitres, n'ont que du papier huilé ou une toile grossière. On admire la magnificence des églises, leurs mosaïques, leurs colonnes de marbre, leurs autels richement ornés ; mais le soleil n'y pénètre pas assez librement. Il est vrai que les Italiens ont voulu cette obscurité, parce qu'ils croient

que la tristesse de la nuit exalte le sentiment religieux, tandis que le charme de la lumière le dissipe[1].

Mais, si les étrangers sont séduits par la beauté des monuments de l'Italie, ils jugent, en revanche, fort déplaisantes la saleté des hôtelleries, la détestable cuisine qu'on y sert, la malpropreté des lits pleins de poux et de punaises, la mauvaise humeur des hôteliers et l'extrême cherté des prix.

Néanmoins, les voyageurs viennent en grand nombre en ce pays. Les jeunes gens des diverses nations y lient aisément connaissance et s'y créent de fort agréables relations, se constituant ainsi comme une sorte de patrie commune et temporaire.

Extrêmement polis, les Italiens accentuent encore leur courtoisie par une gesticulation exubérante. Ils ont des amitiés très vives et des haines très tenaces, d'autant plus dangereuses qu'ils savent les dissimuler, guettant l'heure propice à la vengeance. La subtilité d'esprit de cette nation la rend très défiante ; elle est aussi fort cruelle, ainsi que le prouvent de nombreux empoisonnements, meurtres, actes de brigandage exécutés avec une férocité inconnue aux voleurs de grand chemin de France et d'Angleterre.

Malgré la communauté de la langue, l'Italie présente une grande variété de mœurs, par suite de son morcellement en beaucoup d'États, de la diversité des gouvernements et des traces qu'ont laissées les occupations étrangères. Rome, après son passé si glorieux,

---

1. Adeo religionis sensum putant tristitia noctis elatum et per lucis jucunditatem expirare, p. 130.

tombée dans l'abjection à la suite des invasions barbares, est aujourd'hui réduite sous la puissance des papes et impose encore le respect au monde par la majesté non plus des armes, mais de la religion. Le royaume de Naples se distingue par le faste de sa noblesse. Une oligarchie opulente domine en souveraine la république de Venise. Mais les autres républiques ont dû se placer sous la protection des rois et des princes qui, en échange, exigent d'elles de grands subsides ; d'où la nécessité pour ces Etats de s'enrichir. Le Milanais offre un mélange heureux des qualités du génie français et du génie italien, mais de leurs défauts aussi.

On ne saurait refuser aux Italiens la finesse, la vigueur, la persévérance, la sobriété, l'économie, l'aptitude à la conduite des affaires de la république. Beaucoup d'entre eux, écrivant bien le latin, le parlent mal, et même l'italien, par la façon dont ils le prononcent, semble n'avoir plus de conformité avec le latin, dont il provient. Leurs poètes sont justement renommés, qu'ils aient écrit en latin ou dans la langue vulgaire. L'histoire doit aussi beaucoup à ce peuple(1), ainsi que la théologie et la philosophie, en un mot, tout ce qui est du domaine des muses. Pour conclure, l'Italie donne le spectacle des plus saintes vertus et des pires forfaits. Ainsi qu'on l'a dit de l'Attique, nulle part la ciguë n'est plus vénéneuse, nulle part les abeilles ne remplissent leurs cellules d'un miel plus doux.

---

1. Barclay désigne, sans les nommer, mais d'une manière assez claire, Machiavel et Guichardin, p. 142.

Comme toujours, c'est par une rapide description du pays que s'ouvre le chapitre VII sur l'Espagne. Barclay signale surtout la pauvreté, la sécheresse, la stérilité du sol, sauf en quelques parties arrosées et fertiles, la rareté des villes et des hôtelleries. La race espagnole est robuste, patiente, apte à supporter les fatigues et les privations de la guerre. Essentiellement belliqueuse, elle a, depuis les temps anciens, combattu pour son indépendance contre Rome, contre Carthage, contre les Maures. Barclay résume en quelques pages l'histoire de ces guerres et des agrandissements successifs de l'Espagne en Europe et dans le Nouveau Monde, jusqu'au règne de Philippe II. De là, chez cette nation, un immense orgueil, une gravité altière qui va jusqu'à une emphase et une bouffissure choquantes. Les Espagnols sont sobres et fort économes, sauf en ce qui concerne leurs vêtements ; car ils aiment à paraître. Si un peu de pain et de salade leur suffit d'ordinaire, ils sont gens à se régaler très volontiers et amplement, quand c'est aux frais d'autrui. Chez les pauvres, même fierté et même arrogance que chez les riches. Ainsi, on a vu un savetier mourant donner à son fils, savetier comme lui, ce conseil suprême : « Souviens-toi de te maintenir à la hauteur de la majesté de ta maison[1]. » En somme, les Espagnols, malgré leurs grands airs d'hidalgos, se contentent souvent de situations fort modestes.

---

1. Ut, inquit, memineris in majestatem assurgere familia tua dignam, p. 151.

Barclay place encore ici une autre anecdote, également caractéristique.

On n'est pas peu surpris du jugement nettement défavorable que porte Barclay sur l'état des lettres en Espagne. Il ne voit guère que la philosophie, la jurisprudence et la théologie qui y soient cultivées avec zèle (1). Mais cette politesse que donne l'étude des lettres grecques et latines n'y est pas recherchée ; l'*humanitas* et l'élégance sont bannies de l'enseignement. Barclay semble tenir assez peu de compte des ouvrages écrits par les Espagnols en leur propre langue, qu'ils aiment, dit-il, à avoir pour la dignité de leur nation. Ici Bugnot proteste, à juste titre, et réclame en faveur des romans de chevalerie. Il eût pu réclamer également pour Lope de Vega, pour Cervantès, qui a publié en 1605 la première partie de son *Don Quichotte,* pour nombre d'autres auteurs qui, à l'époque où écrit Barclay, font de la littérature espagnole une des plus riches et des plus brillantes littératures de l'Europe. L'amour du grec et du latin aveugle un critique plus avisé en d'autres matières. Au reste, dans le chapitre sur l'Angleterre, j'ai vainement cherché le nom de Shakspeare.

Un autre trait du caractère des Espagnols, c'est la lenteur et la dissimulation qu'ils apportent dans leurs conseils. Habiles à couvrir du prétexte de la religion leurs menées ambitieuses, ils se posent en exécuteurs de la volonté divine et envoient de préférence comme ambassadeurs des moines.

---

1. Bugnot indique en note quelques-uns des théologiens, philosophes et savants espagnols : Averroës, Avicenne, Suarez, Mendoza, etc., et vante les universités de Salamanque, d'Alcala de Henarez, et celle de Coïmbre, fondée par Jean II, roi de Portugal.

C'est un sujet d'étonnement que, avec très peu d'hommes, ils puissent conserver un empire si vaste, dispersé sur toute la surface du globe, et que, grâce au renom de la richesse des Indes, qu'exploite une grandiloquence habile et rusée, ils arrivent à maintenir leur crédit.

Cette vanité, cette enflure ne choquent pas chez les Espagnols, parce qu'elles sont naturelles et n'ont rien d'affecté. Très polis et très affables, ils veulent aussi qu'on les aborde avec courtoisie et même cérémonieusement. La flatterie les séduit, mais on doit se garder de croire aux promesses dont ils sont prodigues.

Le chapitre VIII traite des Hongrois, Polonais, Moscovites et autres nations septentrionales. La Hongrie, riche en céréales et en bétail, exporte chaque année plus de cent mille bœufs en Allemagne et dans les pays d'alentour. Elle produit des vins excellents ; l'air y est salubre, sauf en automne, où des précautions sont à observer pour les étrangers, en raison des nuits très froides succédant à de très chaudes journées. Barclay en parle par expérience, ayant visité le pays. Les Turcs ont infligé de grands désastres à la Hongrie et en ont conquis une partie. Les soldats étrangers venus à son secours ont fait pénétrer chez les indigènes quelque chose de leur humeur, altéré les mœurs nationales et introduit parmi les populations des campagnes des habitudes de brigandage. Chez les nobles se sont conservés des sentiments plus élevés. Ces *magnats* se présentent avec un aspect vraiment majestueux, vêtus de longues robes à la mode orien-

tale, principalement de couleur rouge ou bleue, et le cimeterre au côté. Cavaliers superbes, fiers, riches, indépendants, attachés fortement à leurs privilèges, ils nourrissent contre les Turcs une haine opiniâtre et sont hostiles aux Allemands. Leur loyauté au demeurant est douteuse.

Il existe chez eux un magistrat qu'ils nomment le Palatin, dont le rôle est fort important ; car il a le droit d'opposer son *veto* aux décisions du roi concernant la chose publique.

Les Illyriens et les Dalmates habitent un pays hérissé de montagnes sur lesquelles règne un perpétuel hiver ; les vallées, assez peuplées, jouissent d'une température plus douce. Ces peuples dépendent de maîtres divers dont ils ont adopté les mœurs. Seuls, les ports sont un peu fréquentés par les étrangers.

Braves et audacieux, les Illyriens et les Dalmates fournissent d'excellents soldats aux armées turques et quelques-uns font partie du corps des janissaires à Constantinople.

Dans les immenses plaines de la Pologne, où le vent du nord se donne libre carrière, n'étant arrêté par aucune montagne, sévissent des hivers extrêmement rigoureux ; terre, fleuves, tout est gelé. Mais de vastes et profondes forêts prodiguent le bois nécessaire au chauffage et abritent des animaux dont les peaux donnent de très précieuses fourrures. On y trouve aussi de nombreux essaims d'abeilles sauvages, qui produisent en abondance un très bon miel, d'où l'on tire l'hydromel, boisson fort appréciée des Polonais.

Sur la glace des rivières et des marais, ils circulent en traîneau ; c'est le moment des échanges commerciaux ; ils trafiquent surtout de cire et de pelleteries. Leurs maisons sont pour la plupart construites en bois et couvertes de paille. De leurs hôtelleries, Barclay donne une triste idée, dépeignant les chambres vides, aux murailles percées de trous par où pénètre la lumière, ouvertes aux vents et au froid. Ni lits ni tables ; de la paille étendue par terre et, pour tout mobilier, des clous fixés au mur où les hôtes de ce logis si peu engageant accrochent leurs effets. Aussi, pour voyager en Pologne, doit-on, en quelque sorte, transporter avec soi sa maison, lit et literie, vivres, etc.

Cette nation farouche et portée à la licence a renoncé à grand'peine à la loi barbare qui permettait le rachat du meurtre par une petite somme d'argent. Elle est fort libre en matière religieuse et très présomptueuse.

Comme la Pologne, la Russie ou Moscovie subit, pendant de longs mois d'hiver, les rigueurs d'un froid aigu et pénétrant. L'été y éclate avec violence et, par sa chaleur soudaine, mûrit les fruits, même les melons. Ici encore, les forêts couvrent d'immenses territoires, donnant aux habitants la cire et le miel ainsi que la dépouille des animaux sauvages. La population, quoique nombreuse, est loin d'être en rapport avec l'étendue du pays. Cette nation née pour la servitude, féroce si elle voit quelque trace de liberté, paisible si on la contraint, accepte le joug de son prince, dont elle se reconnaît l'esclave, lui accordant tout pouvoir

sur la vie, les corps et les biens de ses sujets (1). Cette obéissance absolue, ils l'imposent aux étrangers eux-mêmes. Les grands font peser sur leurs inférieurs leur autorité, comme le souverain fait peser la sienne sur eux. Profonde est l'ignorance de ce peuple. Souvent en lutte avec les Tartares ou les Polonais, récemment aussi en proie à des dissensions civiles, ils aiment la guerre ; leur armée, toute composée de cavalerie, attaque avec une grande impétuosité. Mais, dès qu'ils tombent dans le découragement, ils n'opposent plus aucune résistance et se laissent tuer sans demander quartier. Nation prudente, rusée, suspecte à bon droit aux marchands, adonnée à l'ivresse. En Russie, les épouses, soumises à une longue captivité, ne se croient bien aimées de leurs maris que quand elles sont bien battues. Barclay le prouve en contant l'anecdote suivante : Un Allemand, appelé Jordann, ayant pris femme en Moscovie, voyait, malgré toutes les marques d'amour qu'il lui donnait, sa moitié mécontente et triste. Comme il lui demandait la cause de son chagrin, il apprit d'elle qu'elle ne se croyait pas aimée, parce qu'il ne l'avait jamais battue. Jordann alors la traita selon son désir, la bâtonna, et même au delà de ses vœux, puisqu'il lui rompit certain jour un bras et une jambe.

De la Chersonèse Cimbrique (Danemark), sont sortis les Cimbres, les Goths, les Vandales, qui ont ravagé une partie de l'Europe et de l'Afrique, ainsi

1. Servituti gens nata, ad omne libertatis vestigium ferox est ; placida si prematur. Ultro fatentur Principi se servire ; illi in suas opes, in corpora vitamque jus esse, p. 170.

que les Northmans, qui possédèrent longtemps l'Angleterre et la Neustrie, appelée de leur nom Normandie. Comment donc s'est tarie cette source de peuples (*velut fons gentium*) qui paraissait inépuisable ? Car en ce pays, maintenant, les villes sont rares, les habitants peu nombreux. La raison en est que, si jadis l'excès de population sur un sol assez pauvre obligeait la jeunesse d'aller chercher d'autres contrées où se fixer, aujourd'hui l'habitude de boire et de manger avec excès a affaibli la force génératrice de ce peuple ; à peine se reproduit-il assez pour les besoins de son propre pays. Les Danois boivent plus que les Allemands et, du matin au soir, absorbent eau-de-vie, vin et bière, au point qu'on est obligé souvent de les reporter en leur logis. Au reste, c'est une nation honnête et fidèle à sa parole.

La Norvège ne compte aussi que peu d'habitants. Nulle part ne poussent de plus beaux arbres pour la construction des navires. Ce peuple est rude, mal famé et pratique la sorcellerie, jusqu'à vendre le vent à ceux qui sont sur le point de s'embarquer. Combien y est cruelle la rigueur de l'hiver, c'est ce que le roi Jacques Ier éprouva. Il s'était fiancé à Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemark ; mais, quand celle-ci voulut se rendre en Écosse, les vents contraires la rejetèrent plusieurs fois sur les côtes de Norvège ; c'était l'effet des maléfices d'une sorcière qui fut, peu de temps après, punie de son crime. Jacques, que l'amour rendait impatient, se décida alors à aller trouver sa fiancée et, quoique l'on fût déjà en plein hiver, il partit. Après avoir essuyé mainte tempête, il arrive en

Norvège, mais il y trouve un tel froid qu'il a un doigt gelé et comme mort. Il le guérit en le plongeant dans un vase plein de neige. Barclay raconte avec un grand luxe de détails la mésaventure de ce doigt royal ; nul doute qu'il ne les ait recueillis de la bouche même de l'auguste victime que ne respectèrent point les frimas norvégiens.

C'est dans une haine commune qu'il réunit les Turcs et les Juifs pour en faire le sujet de son neuvième chapitre. La farouche nation des Turcs est née pour la ruine des cités, des arts et des sciences, mais doit ses succès plutôt à nos vices qu'à ses vertus. Ils ont un dévouement aveugle et fanatique à leurs princes, sous la conduite desquels ils ont conquis tant de pays. L'histoire de ces conquêtes est ici résumée, jusqu'à la prise de Bude et au siège de Vienne. Quelle honte pour l'Europe de n'oser rien entreprendre contre les Turcs et de leur envoyer des ambassadeurs !

Cette nation s'est amollie dans la prospérité ; on voit les sultans marquer ouvertement leur préférence pour des fils et filles de parents chrétiens, qu'on leur a ravis et qu'on élève dans la foi de Mahomet. C'est parmi ceux-ci qu'ils prennent leurs confidents, leurs capitaines, les sultanes et les concubines. Le caractère des Turcs est grossier, bas, indigne de la liberté. Ils se livrent à l'élève des troupeaux, habitent des maisons incommodes et sans ornements. Les chrétiens n'ont pas en Turquie de plus cruels ennemis que les renégats. Nulle part on n'a poussé plus loin l'art de l'empoisonnement, ainsi qu'en témoigne l'anecdote longuement narrée qui nous montre le gou-

verneur d'Alep se débarrassant par le moyen d'un mouchoir empoisonné du successeur que lui avait envoyé la Sublime Porte.

Toutefois, on ne saurait méconnaître chez les Turcs certaines qualités. Charitables pour les pauvres et pour les étrangers, ils ont fondé des hôpitaux d'où ne sont même pas exclus ces *chiens de chrétiens;* ils portent à leurs parents un grand respect. Mais la licence des mœurs va chez eux jusqu'à l'extrême, et leur corruption les livre aux passions les plus infâmes (1).

On constate chez eux, chez les janissaires même, la décadence de l'esprit militaire, à l'exception cependant des troupes de l'Égypte, qui ont souvent à guerroyer contre des bandes de brigands pillards. Il est douteux que les Turcs puissent résister maintenant à une armée européenne ; ils ne savent même plus se servir des arcs qui les avaient autrefois rendus si redoutables et dont Barclay a pu *de visu* constater la puissance, chez un lord anglais qui, pendant son séjour à Constantinople, avait reçu des leçons d'un vieux soldat de Soliman.

Donc, le moment est venu de reprendre à ces barbares les riches provinces qu'ils ont assujetties et d'imiter les ancêtres qui ont fait les croisades (2). Si

---

1. A ce propos, Barclay raconte l'histoire d'un sultan qui tua son mignon dans un accès de furieuse jalousie, p. 195.

2 Dans la dédicace qu'il fait à Louis XIII de son *Tableau des passions humaines, de leurs causes et de leurs effets* (1620), Nicolas Coeffeteau prêche aussi la croisade contre les Turcs. Il dit au roi : « Devant que de laisser son diadème à ses successeurs, Votre Majesté emplira l'Orient des marques de sa valeur

celles-ci ont échoué, c'est par suite des divisions qui ont éclaté entre les nations de l'Occident, entre Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste, Édouard III et Philippe de Valois, qui chacun ont eu des torts. Aujourd'hui, un seul de ces princes suffirait pour vaincre les Turcs. Un homme éminent ne faisait-il pas naguères à son roi la proposition de conquérir en deux ans le Péloponnèse, l'Eubée et une grande partie de la Grèce, et cela avec 30 000 hommes seulement ? Un autre général, mort depuis, garantissait aussi le succès dans les mêmes conditions. La vraie tactique consiste à ne pas rester sur la défensive, mais à aller porter la guerre chez les Turcs, et malheureusement, pour les rencontrer, il y a peu de chemin à faire. L'ennemi nous presse ; le jeune Achmet menace la Transylvanie. Prenons garde que, à l'exemple de Charles le Téméraire, d'abord pacifique comme lui, il ne finisse de même par être possédé du démon de la guerre. Ainsi Barclay, dénonçant à l'Europe le péril turc, l'appelle à s'unir contre les infidèles.

La transition lui est, dit-il, facile des Turcs aux Juifs. L'un de ces derniers, interrogé par lui, a répondu qu'il aimerait mieux obéir aux Turcs qu'aux chrétiens, parce qu'au moins les Turcs sont circoncis. La nation juive, errante de par le monde, âpre à la

---

et de son courage, et après avoir reconquis Constantinople, elle ira planter la croix dans la Palestine et arracher le sépulcre du Sauveur du monde d'entre les mains des infidèles. » Il revient encore dans sa préface et dans le corps de l'ouvrage sur cette idée qui d'ailleurs, à cette époque, a été assez fréquemment exprimée.

bas, languissants et renfermés, gais, inconstants, etc., sont d'une psychologie quelque peu superficielle, et la banalité des pensées a bien besoin d'être dissimulée par les agréments du style. De temps à autre, une anecdote vient réveiller l'intérêt, celle par exemple dont La Trémouille est le héros (1).

On peut goûter dans le chapitre XII, relatif aux esprits adonnés à l'amour, la façon dont sont analysées les variétés de cette passion selon la fortune et le rang de chacun, ainsi que l'histoire spirituellement contée d'un tout jeune homme que l'amour rendit ardent au travail, de paresseux et musard qu'il était auparavant. Citons encore cette phrase, d'un sentiment assez ému et d'un tour heureux, sur l'amour sans espoir qui, avec une mélancolique volupté, se nourrit de sa propre peine : « *Sin vero fortuna severior aut spem in longum produxerit aut hanc quoque sustulerit, tunc etiam placet, et sibi ipsi miserabilis animus suam cladem inter suspiria recognoscens, liquescit in delicatæ tristitiæ voluptate* (2). » Quant à l'amour entre personnes du même sexe, Barclay le juge bien hasardeux, mais paraît en admettre la légitimité, à la condition qu'il reste chaste.

Le chapitre XIII commence l'étude des caractères dans les différentes situations sociales. Voici d'abord les princes. Autres sont les passions chez les princes légitimes et chez les tyrans, chez ceux dont le pouvoir est héréditaire et chez ceux qui le tirent de l'élection.

1. P. 246.
2. P. 266.

Nous n'accompagnerons pas notre auteur dans une suite de lieux communs politiques, qui seront repris avec plus d'ampleur dans la délibération de l'*Argenis* sur la meilleure forme de gouvernement. De même ici l'avantage est accordé à la royauté sur la république et l'oligarchie, mais à la royauté héréditaire. Les pays qui élisent leurs rois s'exposent à de graves inconvénients. Exception cependant doit être faite en faveur du roi actuel de Pologne, Étienne Bathory, dont Barclay célèbre la sagesse. La royauté héréditaire, sans qu'il soit besoin de chercher à approfondir le mystère d'un pouvoir qui vient de Dieu, représente donc la meilleure forme de gouvernement. Nulle thèse n'était plus de nature à plaire au roi Jacques Ier.

Au sujet des grands, rien de saillant, sauf peut-être le portrait assez vigoureusement tracé du favori tout puissant, en qui Bugnot reconnaît Nogaret de Valette, duc d'Épernon.

Les analogies que l'on pourrait à la rigueur saisir entre quelques passages du chapitre XIV sur la cour et le chapitre correspondant de La Bruyère demeurent vagues et approximatives. Mais, étant donné le sujet, quelques rencontres d'idées devenaient à peu près inévitables.

Quoi de plus naturel que de trouver ici comme là le portrait du courtisan, l'énoncé des moyens de s'avancer à la cour, lieu de plaisir en apparence, mais en réalité foire ou marché où s'exerce un laborieux trafic ? Souvent, la faveur a une bien modeste origine ; elle naît d'un caprice du hasard, d'une occasion saisie au vol. *Adeo sæpe levi subitoque susurro admonemur*

commodi venti qui, si audiamus, navem impellat ad vota supra spem ac pæne invidiam sublimia. Quelle patience, quelle souplesse il faut au courtisan pour seconder la fortune, c'est ce que Barclay expose, en homme qui connaît l'art de faire sa cour aux rois. Il peint avec humour la joie orgueilleuse du novice auquel le prince a adressé la parole (1), la folle prodigalité de ceux qui se ruinent pour soutenir leur rang, l'attitude des gentilshommes pauvres, les uns exhalant des plaintes, les autres s'efforçant de faire bon visage. Une anecdote agréablement contée fait ressortir les différences de caractère qui existent entre ceux qui sont nés riches et les enrichis. L'histoire de Mella et de Cæpion (2), où se retrouvent sans doute des souvenirs personnels de Barclay, c'est déjà comme une première ébauche du conte charmant de Voltaire, *Jeannot et Colin*.

L'excessive vanité est un défaut auquel, pas plus que les enrichis, les militaires n'échappent, mais on le pardonne plus aisément aux vieux officiers qui ont bien servi leur pays.

En traitant au chapitre XV des magistrats et des avocats, Barclay commence par s'élever contre la vénalité des charges et des offices. Tout au moins, puisqu'elle ne peut être évitée, les juges devraient-ils s'acquitter de leur tâche avec conscience et impartia-

---

1. Quid si illos perfunctorio Principis nutu, aut verborum comitate, beari contigerit, tunc vero solutis superbo gaudio articulis pæne labare; qui adfuerint, quos tantæ gratiæ testes habuerint, vix se tenentibus oculis perlustrare, p. 309.

2. P. 315.

lité. On les voit au contraire se laisser séduire par la flatterie, par les supplications et la feinte humilité des clients, et avoir pour leurs amis de funestes complaisances. Sans doute, ceux-là sont en petit nombre qui obéissent ouvertement à leur cupidité. Mais d'autres, par des artifices de procédure, font traîner indéfiniment les procès : les plaideurs sont livrés en proie à la rapacité des clercs des juges et des avocats, qui s'engraissent de leurs misères, *clientum miseriis saginantur*. Aussi faut-il plaindre ceux qui se confient aux tribunaux.

Que la plupart des magistrats soient honnêtes, pieux, équitables, Barclay ne le conteste pas. C'est un beau spectacle à contempler que celui d'une audience de ce corps grave et vénérable, mais à contempler de loin, sans avoir rien à attendre ni à craindre de la justice. On pourra, dans ces conditions, se divertir aussi de l'aspect animé qu'offre une salle de tribunal, avec ses allants et venants, affairés, agités, bourdonnants, tristes ou gais, véritable théâtre de la folie humaine, *humanæ dementiæ scenam* (1).

A Rome, c'était un honneur de défendre ses clients en justice, sans en tirer aucune rémunération. Aujourd'hui, les avocats exercent un véritable métier et leur éloquence est mercenaire. Leur ingéniosité est grande à trouver dans la loi même de quoi éluder le bon droit. Si, chez les peuples où règne le droit romain, que nous appelons droit civil, la connaissance de cette science est nécessaire aux avocats, dans les pays

1. P. 331.

de droit coutumier, ils négligent cette étude. En Angleterre, ils ignorent souvent jusqu'aux rudiments du latin, se bornant à déchiffrer les lois écrites en vieux langage français et se contentant pour le reste de la pratique et des conseils des anciens. Au reste, en ce pays où le barreau mène aux honneurs et à la fortune, les avocats abondent. Ils s'affublent de robes qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des parements fourrés de peaux de lapin ; on les voit dehors tout bottés, la robe battant sur les éperons.

En France, après avoir passé quelque temps dans les universités, les ignorants arrivent aussi bien que les plus instruits à se faire recevoir avocats ; car ils achètent les suffrages des docteurs chargés de conférer les diplômes. Beaucoup de ceux-là se résignent à croupir en quelque obscur tribunal de province. En revanche, ceux qui unissent au savoir le talent de la parole sont l'honneur de l'ordre entier des avocats ; rarement, on trouve ailleurs autant de distinction, une culture littéraire aussi complète. Certains ont le défaut, pour vouloir trop briller, de déployer une éloquence parfois déplacée et de perdre de vue la cause de leur client.

Le seizième et dernier chapitre est intitulé : *Des théologiens et des prêtres*. Que les esprits barbares et incultes raillent la majesté des lettres, s'écrie Barclay, elle ne s'en impose pas moins à eux ! Si elles règnent dans les tribunaux, c'est encore parmi les esprits cultivés par elles que se recrutent ceux qui ont la charge des religions et de choses saintes. Combien est grande leur puissance, puisqu'on a vu en ce siècle des hommes

sans armes, forts seulement de leurs livres, qui, logés en d'étroites chambrettes, ont fait combattre entre eux ces contempteurs des Muses, sonnant pour ainsi dire la charge aux princes et aux peuples, pour les exciter à une guerre funeste, ruineuse, qui n'a pas encore épuisé nos maux ni consumé toutes les semences de sa cruauté !

Il est donc important de considérer quels sont les hommes qui, en ces multiples tempêtes du monde, tiennent le gouvernail des religions. Barclay met d'abord à part ceux qui les ont fondées, soit que, comme Moïse et Jésus-Christ, ils représentent la vérité, soit qu'ils aient usé d'imposture, comme Mahomet. Puis il s'attaque aux hérétiques et en particulier aux protestants. Il reconnaît que les vices de l'Église et le relâchement de la discipline ont pu justifier les premiers mouvements des réformateurs. Mais, ajoute-t-il, l'orgueil et l'ambition de créer une secte nouvelle les ont ensuite égarés.

Au sujet des prêtres et des prélats, il constate qu'un trop grand nombre ne pensent à rien moins qu'à la piété et au travail et font de leurs richesses un mauvais usage. Les biens donnés pour les hôpitaux et l'entretien des pauvres, ils les emploient à acheter des tableaux ou des antiquités, ou bien encore à satisfaire de pires passions. Ils se croient quittes envers le ciel quand ils ont dit chaque jour les prières qui leur sont prescrites. Barclay s'indigne contre ce coupable oubli de leurs plus saints devoirs envers les ouailles qui leur sont confiées.

D'autres ne se servent de leur savoir, qui est réel,

que pour défendre leurs prérogatives et c'est leur ambition dissimulée qui les rend éloquents. Alors qu'ils semblent regarder le ciel seul et plaider la cause du ciel, à peine se séparent-ils de la terre (1).

En face de ceux-là, Barclay place le portrait du véritable prêtre, tel qu'il existe heureusement, qui, se conformant à l'idéal de sainteté qui lui est proposé, est digne de tous les respects.

Puis il signale la passion, l'acharnement et, parfois même, la mauvaise foi des théologiens dans la controverse, se souvenant des polémiques de son père et des siennes propres contre divers adversaires, entre autres le cardinal Bellarmin. Mêmes querelles, au surplus, même âpreté de disputes chez les jurisconsultes, chez les médecins, qui pratiquent, chacun à leur manière, l'*odium theologicum*.

Pour conclure, Barclay divise en deux catégories tous les savants et lettrés, d'une part ceux qui vivent presque exclusivement dans les livres, assez sots au dehors et assez malpropres chez eux : de l'autre, ceux qui, outre qu'ils sont instruits, ont vécu dans le monde et se sont mêlés aux affaires. Sa préférence va sans hésitation à ceux-ci, bien qu'il admette que les premiers ne sont pas inutiles, à la condition que l'on sache de ce sable tirer de l'or.

Telle est dans ses grandes lignes l'œuvre par laquelle Barclay s'est inscrit sur la liste, fort longue, des moralistes du dix-septième siècle. Parmi ceux-ci, ses con-

---

1. Eo modo videntur omnes cælum intueri, unius cæli causam agere, tunc etiam a terra vix recedunt, p. 352.

temporains lui ont assigné un rang assez honorable. Il a eu du succès surtout auprès du public lettré, capable d'apprécier l'élégance de son style, auquel on doit toutefois reprocher un peu d'obscurité, quelque diffusion et l'abus des termes abstraits. Sa latinité est d'ordinaire puisée aux bonnes sources et offre de fréquentes réminiscences des auteurs classiques, de Tacite en particulier. Mais je remarque que l'*Icon* ne porte que très peu de traces directes de l'imitation de Pétrone(1), dont l'*Euphormion* au contraire s'inspire en maint passage, ainsi que je l'ai montré ailleurs. Les souvenirs du *Satiricon* seront de même assez rares dans l'*Argenis*.

Il faut nous demander maintenant ce que vaut chez Barclay le peintre des mœurs et des caractères, et dans quelle catégorie de moralistes il convient de le ranger. A juger l'œuvre dans son ensemble, on voit aisé-

1. Voici quelques traces de cette imitation directe que j'ai notées au cours de ma lecture de l'*Icon*. Plusieurs se trouvent dans l'histoire de Mella et Cæpion, où Barclay semble se souvenir de la façon de conter du *Satiricon*.

P. 39. Igitur sequestri animo *injecturi contemplationem* in indolem populorum.

Cf. Pétrone, *Satiricon*, 12. Invicem Ascyltos *injecit contemplationem* super umeros rustici emptoris.

L'emploi de *cæpit* avec l'infinitif, si caractéristique du style de Pétrone, n'est pas rare dans l'*Icon*.

P. 114. Rogare dominum cæpit. — P. 173. Largos gemitus cæpit effundere. — P. 319. Cæpitque rogare. — *Ibid.* Instare acrius cæpit.

P. 264. Ne... vel *inter* æquales *traduceretur*.

Cf. Pétrone, 87. Se derisum *traductumque inter* condiscipulos.

P. 265. Hæc non *perfunctorie* agitantem.

P. 317. Tanquam *perfunctoria* gravitate.

Cf. Pétrone, 11. Et me *cæpit* non *perfunctorie* verberare.

ment qu'il n'est pas de ces moralistes subjectifs qui analysent leur *moi* pour y saisir l'infinie complexité et les contradictions des passions et des sentiments de l'homme. On ne saurait donc l'inscrire parmi les disciples de Montaigne, bien qu'il ait lu les *Essais* (1). Barclay n'est pas davantage un moraliste systématique et dogmatique, partant de principes arrêtés et poursuivant une fin d'utilité pratique ou d'édification. Il faut le considérer comme un observateur avisé, qui a pris plaisir à contempler le spectacle offert par la diversité des caractères humains et à en reproduire le tableau, en montrant que toutes ces nuances variées se combinent harmonieusement pour réaliser une beauté qu'il appelle *varietatis venustas* (2). Nous le classerons donc parmi ces moralistes en quelque sorte objectifs, qui aiment à peindre ce qui est autour d'eux et à esquisser des portraits à la façon de Théophaste (3). Mais il cherche déjà, ce qui sera la caractéristique du dix-septième siècle, le général dans le particulier. La Bruyère offrira le modèle accompli et demeuré inimitable de ces moralistes littérateurs, dont le but est moins d'améliorer les mœurs que d'intéresser et d'instruire.

La partie de l'*Icon* où Barclay traite de l'homme en général et des caractères selon les âges, les tempéra-

1. M. Ph. Aug. Bekker, *Johann Barclay* (1582-1621). *Zeitschrift für vergleichende Literaturgeschichte*. Berlin, Felber, 1903, a relevé quelques rapprochements entre l'*Icon* et les *Essais*. Note 1 de la page 45 du tirage à part.

2. Bekker, *op. cit.*, p. 40 sq.

3. Barclay a lu Théophraste, que Casaubon avait édité en 1598 avec un commentaire, et dont s'étaient inspirés déjà en Angleterre Joseph Hall et sir Thomas Overbury.

ments et les conditions, n'est pas celle qui nous agrée le plus aujourd'hui. Elle provoque en effet de trop redoutables comparaisons avec les grands moralistes. Sans doute, la fréquentation des cours avait habitué Barclay à une observation attentive, et d'ordinaire son coup d'œil a de la justesse et de la perspicacité. Mais peut-être, à l'âge où il entreprenait d'écrire l'*Icon,* ne possédait-il pas encore, par sa propre expérience, une connaissance des hommes assez complète pour en tracer des caractères vivants, forts et définitifs. Aussi le voit-on plus habile à saisir les dehors qu'à analyser les âmes et à en pénétrer les replis. En plus d'un passage, enfin, on éprouve le sentiment qu'on est en présence de réminiscences plus ou moins conscientes des auteurs anciens.

L'intérêt de son livre est bien plutôt pour nous dans les chapitres consacrés aux divers peuples de l'Europe. Là est aussi son originalité. Ce n'est pas à dire qu'il soit le premier à avoir abordé cette matière. Mais ceux qui s'y sont exercés avant lui sont, pour la plupart, demeurés obscurs, ou ne s'imposent pas, comme les moralistes, par une incontestable supériorité. En outre, Barclay a sur ces questions des lumières personnelles. Les hasards de sa destinée l'ont rendu quelque peu cosmopolite. Écossais d'origine, il a vécu en Lorraine, en France, en Italie, en Angleterre. Il a été chargé de missions auprès de plusieurs souverains, Mathias, roi de Hongrie et Charles-Emmanuel, duc de Savoie (1) ; à la cour de Jacques Ier, il s'est

1. Dans mes *Notes sur l'Argenis,* p. 10, j'avais mis en doute,

trouvé en contact avec des étrangers de tous les pays, et de leur bouche a recueilli de précieux renseignements. Il a pris soin plusieurs fois de nous avertir qu'il tenait tel détail d'une personne bien informée ou ayant visité le pays. Il s'est donc jusqu'à un certain point documenté par lui-même :

...Mores hominum multorum vidit et urbes [1].

et, pour le reste, a su écouter et retenir, sans parler de ce que lui ont appris les livres. Le sujet qu'il traite est d'ailleurs bien à sa portée [2]. Les types représentatifs de chaque nation qu'il s'est plu à esquisser ont des traits accusés ; tout les différencie, le costume, le climat,

---

d'après plusieurs des biographes de Barclay, la réalité des ambassades à lui confiées par le roi Jacques Ier auprès de Mathias, roi de Hongrie, et de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Il est certain cependant que le roi, sans le charger proprement d'une ambassade, lui avait donné mission de porter à ces princes son *Avertissement aux rois et potentats de la chrétienté*. Ce voyage eut lieu en 1618 ou 1619. Nous avons une preuve formelle de la visite de Barclay au duc de Savoie. Il rappelle, dans la dédicace qu'il lui fait de l'*Apologia Euphormionis pro se* (1610), qu'il a naguères été reçu par lui : « Capacissimus animus tuus, et per omnem eruditionem lævigatus, nuper mihi in sacrario tuo, velut de maturis et ad vera negotia otiosis litteris, pulcherrime eluxit. » Éd. de Hack, p. 288.

1. « Il connaît les mœurs et les villes d'hommes nombreux. » Horace, *Ep. ad Pisones*, vers 142.

2. Il ne faut pas oublier non plus que Barclay, dans l'*Euphormion*, avait tracé déjà, mais dans un esprit surtout satirique, le tableau de diverses cours et de divers peuples. Bosius a écrit, sans emphase, au sujet de cet ouvrage : « Acutissimus politicus, Britannus juvenis, viginti annorum, sub Euphormionis nomine, ea prudentia et majestate omnium rerum publicarum vitia et virtutes satirico sale perstrinxit ut universum orbem in theatrum deduxerit. » (*Introductio in notit. rerumpub.*)

le genre de vie, les usages, la forme du gouvernement, la religion, la race. La peinture des mœurs est descriptive autant que psychologique. On est d'autre part soutenu par l'histoire, la politique, la géographie. Ne soyons donc pas surpris si cette partie de l'*Icon* est celle où Barclay a le mieux réussi à nous intéresser ainsi que ses contemporains, car elle offrait aux lecteurs du dix-septième siècle un attrait tout particulier, comme l'indique Bugnot dans l'introduction de l'édition de Hack :

« Accepte donc, cher lecteur, ce présent littéraire à « l'aide duquel tu pourras parcourir, même en restant « assis, l'univers entier et considérer les pays et les « mœurs des divers peuples, aussi bien ceux qui, « ignorants de toute culture, vivent encore au sein de « la barbarie que de ceux que la civilisation a formés « et polis (1). »

Le succès de l'*Icon* fut assez grand au dix-septième siècle et se prolongea jusqu'au dix-huitième, comme le prouve l'*Appendice bibliographique* qui fait suite à cette étude. On y trouvera la liste des éditions et des traductions en plusieurs langues de cet ouvrage. Beaucoup se placent entre 1623 et 1630, c'est-à-dire peu d'années après l'apparition de l'*Argenis*, qui dut appeler l'attention du public sur les productions antérieures de Barclay.

En France, nous n'avons que deux traductions de

1. Accipe ergo, mi Lector, hoc litterarium munus, cujus ope totum percurrere orbem possis vel sedens, et in situm moresque populorum intueri seu barbarica feritate incultorum seu politiori rerum agendarum disciplina informatorum.

l'*Icon animorum*, toutes deux du dix-septième siècle. L'auteur de la première, Nanteuil de Boham, fait, dans sa préface, un vif éloge du livre de Barclay, où, dit-il « personne ne peut être exempt de se trouver « despeint par un des plus beaux esprits qui ait jamais « entré en France, lequel, pour estre estranger, l'a mis « en langue latine, ce qui a été cause qu'il n'a pas été « cogneu.

« Ce qu'il a fait convient à toutes les conditions, « car d'avantage l'imagination du livre est bigearre, « subtile et véritable. Il fait la représentation des es- « prits de plusieurs courtisans, capitaines, soldats, « escoliers, Iuges, advocats, poetes, orateurs et méde- « cins. »

Si cette traduction contribua à donner l'idée de lire dans l'original le livre de Barclay, ce fut, ou peu s'en faut, son unique mérite. Tout d'abord, elle est incomplète. Nanteuil omet, au chapitre I, tout ce qui est relatif à la vieillesse depuis ces mots : *Excipit juventutem stata ætas*. Il supprime radicalement le chapitre XVI : *De divinarum scientiarum peritis deque Præfectis Religionum*. Au chapitre XIV, de *la Cour*, et ailleurs encore il pratique des coupures ou opère des transpositions. Ainsi, ce qu'il laisse subsister du chapitre I devient le chapitre XXVI et dernier et prend ce titre : *Nourriture et instruction des enfants*.

Ces infidélités ne sont pas rachetées, loin de là, par les qualités du style du traducteur. Il est difficile en effet d'en imaginer un qui soit plus lourd, plus pénible, plus rocailleux. Combien il a raison de s'excuser

par avance, en ces termes, dans son épitre à Mgr le duc de Genevois et de Nemours :

« Mais si ce Portrait n'est mis en langue si coulante « que les écrivains d'aujourd'huy sçavent bien faire, « vous vous resouviendrez, s'il vous plaist, que ma « profession n'est pas de la plume, ayant eu l'honneur « en nostre ieunesse d'estre vostre soldat. »

Laissons-là ce cacographe. De beaucoup supérieure est la traduction qui a été publiée en 1625, à Paris, chez Jean Petit-pas, et dont l'auteur est inconnu. Cette version, pour être souvent verbeuse, n'en a pas moins les qualités essentielles, la fidélité, l'exactitude consciencieuse et la clarté. J'ai pu, en plusieurs passages, en tirer parti pour ma propre traduction.

Parmi les jugements portés sur l'*Icon,* quelques-uns sont à noter. Dans sa *Bibliographia politica,* Gabriel Naudé s'exprime sur ce livre en termes vraiment enthousiastes. Après avoir énuméré les écrivains qu'on peut considérer comme les précurseurs de Barclay, il dit : « Des labeurs et des découvertes de ces auteurs « sortit enfin, comme l'or de la marcassite(1) et la « perle de la coquille d'huître qui lui donne naissance, « l'*Icon animorum* de Jean Barclay. Cet écrivain a non « seulement une éloquence singulière, mais encore « réunit tous les genres de mérite que peut donner « une culture littéraire très élégante ; aussi, même « parmi ces illustres auteurs romains de l'antiquité, il « n'en est pas un que je lui préfère(2). »

1. *Marcassite,* cristal de pyrite de fer sulfuré, pierre d'un jaune d'or.

2. « Horum autem ex laboribus et inventis prodiit tandem, velut

Vossius, dans ses *Institutiones oratoriæ,* ainsi que dans son *Atlas Magnus,* loue et cite souvent Barclay (1).

La renommée de l'*Icon,* dit Bugnot, avec quelque exagération, a égalé celle de l'*Argenis.*

Un passage de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne) nous apprend qu'à la fin du dix-septième siècle l'*Icon animorum* avait encore en France de nombreux lecteurs. Et, ce succès persistant, il l'attribue aux mêmes causes qui ont fait la vogue des *Caractères* de la Bruyère. « J'avoue pourtant, dit-il (2), « en honnête homme et en critique sincère, que le « livre de M. de La Bruyère est d'un caractère à se « faire lire. De tout temps ceux qui ont écrit contre « les mœurs de leur siècle ont trouvé des lecteurs en « grand nombre, et des lecteurs favorables, à cause « de l'inclination que la plupart ont pour la satire, et « du plaisir que l'on sent à voir à découvert les défauts « d'autrui, pendant qu'on se cache ses propres défauts « à soi-même. Quoique l'*Euphormion* de Barclée (*sic*) « ne touche les vices des cours de l'Europe qu'en géné- « ral et assez légèrement, on a lu ce livre avec avidité « et on le lit encore tous les jours. Il en est de même « du *Giges,* du *Genius sæculi* (3) et des autres livres

aurum ex marchasita, et uniones ex matrice concha, Icon animorum Joannis Barclaii. Cui ego auctori, non modo præstanti facundia, sed omni genere laudis, quæ ex literarum studiis elegantioribus provenire solet, ne ex illis quidem veteribus Romanis quemquam antepono. » (Cité par Bugnot, *Euphormion,* éd. de Hack, 1674, p. 328.)

1. Bugnot, *ibid.*

2. *Mélanges d'histoire et de littérature,* recueillis par M. de Vigneul-Marville. Paris, Besoigne, 1699.

3. Ouvrages du P. Zacharie de Lisieux (Petrus Firmianus).

« semblables. » Dans l'*Euphormion,* Vigneul-Marville comprend sans aucun doute l'*Icon animorum,* qui complète ce que le roman nous apprend sur plusieurs États de l'Europe.

A la tête des *Traités préliminaires pour l'étude de l'histoire moderne et du droit public par rapport à l'histoire* (chap. X de sa bibliographie [1]), l'abbé Lenglet Dufresnoy place l'*Icon animorum.* « Ce petit ou-« vrage, écrit-il, est utile pour connaître les caractères « de chaque nation ; chose nécessaire pour commencer « l'étude de l'histoire moderne. »

Après avoir parlé des écrivains politiques, Morhof, dans son *Polyhistor,* ajoute : « En cette classe se peu-« vent encore ranger les auteurs qui ont écrit sur les « mœurs des nations. Car ils sont très utiles aussi pour « former à la connaissance de la politique soit un am-« bassadeur, soit un homme qu'on établit en quelque « magistrature. En ce genre je ne vois pas d'ouvrage « très recommandable, à l'exception de l'*Icon animo-« rum* de Barclay (2). »

On aura remarqué que la plupart de ces jugements visent surtout la partie de l'*Icon* où sont décrites les mœurs des divers pays et à laquelle ce livre a dû

1. *Méthode pour étudier l'histoire.* Paris, Gandoin, 1729, t. III, p. 50.

2. Referri huc etiam possunt auctores qui de *moribus gentium* scripserunt. Nam et illi multum conferunt ad prudentiam civilem, vel Legati, vel Hominis in Magistratum constituti. Quo in genere nihil novi, quod magnopere commendari debeat, præter Joh. Barclaji *Animorum Iconem.*

Danielis Georgii Morhofii *Polyhistor Literarius, Philosophicus et Practicus,* editio tertia.

Lubeck, P. Bœckmann, 1732, t. III, L. II, 16, p. 501.

principalement la durée de sa vogue. C'est là, en effet, nous l'avons dit, que Barclay se montre le plus original, car ce thème n'est pas de ceux que les moralistes du seizième siècle se sont appliqués à traiter. C'est au hasard des causeries où il s'engage que Montaigne relève parfois un trait de caractère propre à telle ou telle nation. Des Italiens, par exemple, il dira « qu'ils « se vantent, et avecque raison, d'avoir communément « l'esprit plus esveillé et le discours plus sain que les « aultres nations de leur temps » (1). Mais les observations de ce genre sont en somme assez rares chez lui. Même dans son *Journal de voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne, en 1580 et 1581,* s'il note avec soin les curiosités qu'il rencontre, ainsi que les détails qui marquent la diversité des pays et des coutumes, il ne formule aucune appréciation d'ensemble sur le caractère des différents peuples qu'il a visités (2).

Quant à Bodin, il se contente, au chapitre I du cinquième livre de sa *République,* d'indiquer par des exemples les rapports qui existent entre les qualités physiques et morales des nations et leur forme de gouvernement (3).

---

1. Éd. J.-V. Le Clerc. Paris, Garnier, 1865, t. I, p, 449.

2. Cette appréciation n'entrait pas dans le dessein de son œuvre, car nul n'eût été plus apte que lui à la donner. Comme le fait justement observer M. Paul Bonnefon, « c'est un des « traits les plus saillants de la nature de Montaigne que le désir « de connaître en détail l'histoire et l'humeur des peuples étran- « gers. On peut affirmer que sa bibliothèque contenait tout ce « qui avait paru en son temps de plus propre à satisfaire cette « curiosité... sq. » *Montaigne et ses amis* (A. Colin, 1898), t. I, p. 258, L. III, chap. 1, « Montaigne chez lui ».

3. Voici les écrivains anciens ou modernes que Gabriel Naudé

On verra aussi les principaux moralistes du dix-septième siècle se borner à étudier l'homme en soi, ou, s'ils le situent en un lieu déterminé, c'est, comme le fait La Bruyère, à Versailles ou à Paris(1). Pour

---

nomme parmi les prédécesseurs de Barclay dans la peinture des caractères des peuples :

« Pour ce qui est des inclinations des peuples et de leurs « diverses complexions, eu égard à la situation des lieux où ils « habitent et à leur tempérament, elles sont enseignées par « Hippocrate en son livre : *De l'air, des lieux et des eaux*, par « Albert le Grand, en son *Traité de la nature des lieux ;* par Jean « Bodin, en sa *Méthode de lire l'histoire*, en sa *République* et en « l'*Apologie* qu'il a faite pour la défendre ; et par Frédéric Bona- « venture, en son livre de l'*Enfantement à huit mois*, lequel « contient une agréable diversité avec une très grande doctrine. « Au regard des mœurs et des qualités que les peuples tiennent « d'ailleurs et qui prennent leur origine de divers accidents « particuliers, elles se trouvent amplement exprimées par les « *Auteurs des géographies*, par *Garcias* et par l'auteur sans « nom du livre intitulé : *Les questions Sfortianes*, dont le pre- « mier a dépeint par le menu tout ce qui est du naturel, de l'hu- « meur et de l'esprit des Espagnols et des Français ; comme « l'autre a particulièrement exprimé les artifices et les ruses des « Italiens et leurs façons communes de vivre et de se comporter « dans les affaires, et en chaque ville, et cela avec tant de dili- « gence qu'il ennuie et donne du dégoût assez souvent aux lec- « teurs les plus patients. » (*La Bibliographie politique* du Sr Naudé, traduit par Charles Challone, écuyer Sr de Messalines. Paris, 1632, p. 136.)

J'ai eu entre les mains l'ouvrage de *Fredericus Bonaventura : De partus octomestris natura* (éd. de Francfort, typis Melchioris Hartmanni, Impensis Nicolai Bassæi, in-fol., 1601), dont l'objet est de prouver, au milieu de digressions sans fin et de toute nature, qu'un enfant naît viable à huit mois. Au livre IV, on trouve quelques considérations sur la diversité des tempéraments selon les régions et les climats, mais où rien, même de loin, ne rappelle l'*Icon*. Je n'ai pu me procurer ni Garcias ni les *Sfortianæ quæstiones*.

1. « Sous le long règne de Louis XIV, la société française était restée presque exclusivement nationale : la cause en est essentiellement dans l'état de guerre perpétuel où nous étions alors

celui-ci, les mœurs des autres nations semblent n'avoir aucun intérêt. Il n'a pas voyagé hors de France, et les particularités que pourrait présenter la psychologie d'un Italien, d'un Hollandais ou d'un Moscovite n'éveillent en aucune façon sa curiosité. Il n'a pas prêté grande attention aux touristes anglais ou allemands auxquels sont « en proie » (1) les monuments que l'on visite et, si les ambassadeurs siamois, qui firent sensation, lui inspirent une remarque, c'est que « la raison est de tous les climats », et que « l'on pense juste « partout où il y a des hommes » (2).

Le thème des caractères des divers peuples semble avoir été abandonné au dix-septième siècle à des écrivains de second ordre comme Quillet qui, au livre IV de son poème latin *la Callipédie* (Leyde, 1655), nous donne les portraits des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Espagnols, des Français. Dans la peinture qu'il trace de ces derniers, j'incline à reconnaître des réminiscences de Barclay (3).

---

avec les trois quarts des puissances, à quoi s'ajoutait cet orgueil, ancré dans l'âme des sujets du grand Roi, qui leur faisait considérer la France comme l'unique foyer des lumières, tandis que les peuples voisins végétaient dans les limbes d'une demi-barbarie. » Marquis DE SÉGUR, *Julie de Lespinasse. Revue des Deux-Mondes,* 1er juillet 1905, p. 51.

1. Chap. XIII, de la *Mode,* 2.

2. Chap. XII, des *Jugements,* 22.

3. On peut indiquer encore, au nombre des écrivains qui ont touché à ce sujet, Pierre DE LANCRE, déjà cité plus haut, auteur du *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses...,* avec un livre nouveau de l'*Inconstance de toutes les nations principales de l'Europe. Et la comparaison entre elles.* Paris, 1610, chez la veuve Abel L'Angelier.

BALZAC traite la question partiellement dans le *Prince ;*

Mais, avec le dix-huitième siècle, un vif intérêt s'éveillera chez nous pour tout ce qui concerne l'étranger. Les institutions, les mœurs, les caractères des divers peuples feront la matière de maint écrit de Montesquieu, de Voltaire, de Duclos, de Raynal, de beaucoup d'autres.

Barclay est donc un des premiers moralistes un peu connus qui, arrêtant son regard sur les différentes nations de l'Europe, ait essayé de définir le génie de chacune d'elles. L'*Icon animorum* est une contribution, assez modeste encore, mais qui ne doit pas être omise, à cette science de la psychologie des peuples que l'on cultive de nos jours avec tant de savoir, de méthode et de profondeur (1).

Dans sa maturité, l'auteur de l'*Icon* entreprit-il, comme on l'a prétendu, de composer une histoire de l'Europe ? Crasso l'affirme et dit même que le manuscrit existait encore au moment où lui-même écrivait(2), c'est-à dire en 1656. Selon Francisco Pona, Barclay laissa en mourant une *Histoire de la conquête de Jé-*

La Mothe le Vayer écrit un : *Discours de la contrariété d'humeur qui se trouve entre de certaines nations et singulièrement entre le Français et l'Espagnol.* Paris, 1636, in-8, etc., etc.

1. Je songe aux beaux livres de M. A. Fouillée, *Psychologie du peuple français* et *Esquisse psychologique des peuples européens ;* de M. Demolins, *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au dix-neuvième siècle,* etc.

2. Historiam Europæ totius Italica lingua orsus erat Joh. Barclajus, qui tamen illud opus non complevit. Manuscriptus ille liber hodie superest, teste Crasso in ejus Vita. Pars I, p. 205. (Morhoff, *Polyhistor,* t. III, L. IV, chap. I. *De Historiæ scriptoribus,* 7, p. 514.)

rusalem (1) et quelques feuilles de l'*Histoire de l'Europe*. J'ignore s'il est resté quelque chose de ces manuscrits. Mais rien n'empêche d'admettre que le projet de ce dernier ouvrage ait été réellement conçu par Barclay, et même ait reçu un commencement d'exécution. Les chapitres de l'*Icon* où est esquissée la physionomie de chaque nation européenne pourraient en effet être considérés comme une sorte d'introduction à l'histoire de l'Europe.

J'ai voulu, par cette courte étude sur l'*Icon animorum*, réparer une omission que commettent la plupart des historiens de la littérature. On néglige cette œuvre, — parce qu'elle a été écrite dans une langue morte, — quand on établit la suite des moralistes au dix-septième siècle. L'*Argenis* est chez nous le plus souvent victime du même injuste oubli, lorsque l'on trace le tableau du genre romanesque au même siècle. Son tort fut aussi d'avoir été composée en latin, et par surcroît, assez méchamment traduite.

On s'est demandé si, parmi nos moralistes, La Bruyère, dont le genre s'éloigne le moins de celui de l'*Icon*, avait lu ce petit livre. M. Dukas (2) a signalé quelques points de ressemblance entre la seconde partie de l'ouvrage de Barclay et les *Caractères*. « Les « sept derniers chapitres de l'*Icon*, dit-il, se compo- « sent de dissertations sur les diverses natures d'es-

1. He lasciato dopo se l'Historia de *Bello sacro* ch'è la medesima c'ha il Tasso cantato nel suo Goffredo. (Vie de Jean Barclay.)

2. *Etude bibliographique et littéraire sur le Satyricon* de Jean BARCLAY. Paris, Techener, 1880, p. 25.

« prit, sur leurs aptitudes aux fonctions variées de la « vie sociale, sur les qualités requises pour prétendre « à ces dernières, et aussi sur les travers qu'on ob- « serve chez ceux qui les exercent. »

Il est vrai qu'on pourrait, à la rigueur, et en laissant de côté tout ce qui est relatif aux nations de l'Europe, établir, à partir du chapitre x, une sorte de parallélisme tout extérieur entre le livre de Barclay et celui de La Bruyère. Très lointainement, ce chapitre x (1) répondrait à celui des *Ouvrages de l'esprit,* le xi^e^ (2), à celui du *Mérite personnel,* le xii^e^ (3) aux chapitres du *Cœur* et des *Femmes,* le xiii^e^ (4) à ceux du *Souverain et de la République* et des *Grands,* le xiv^e^ (5) à celui de la *Cour.* Les chapitres de la *Ville* et des *Jugements* auraient leur équivalent dans le xv^e^ (6) de Barclay. A celui de la *Chaire* et des *Esprits forts* ferait pendant le xvi^e^ (7) de l'*Icon.* Enfin, le chapitre i (8) de ce dernier ouvrage pourrait devenir le x^e^ de La Bruyère, de l'*Homme.*

---

1. De ceux dont l'esprit excelle aux vives et plaisantes saillies, ainsi qu'aux sentences bien aiguisées. De ceux dont l'éloquence naturelle se répand avec prolixité, etc., etc.

2. Des âmes courageuses. Les téméraires, les timides, les superbes, etc.

3. Des esprits adonnés à l'amour, etc.

4. Différence des sentiments chez les tyrans et chez les princes légitimes; chez ceux dont le pouvoir est héréditaire et chez ceux qui sont rois élus. Du caractère des grands qui jouissent de la faveur des princes.

5. Des passions des courtisans, etc.

6. Des magistrats. Des avocats.

7. Des théologiens et des prêtres.

8. Les quatre âges de l'homme.

Pour instituer ces rapprochements, il faut s'en tenir, ou peu s'en faut, au titre des chapitres et ne considérer que quelques idées générales communes à la plupart des moralistes. Si dans le plan de La Bruyère on arrive, en y mettant de la bonne volonté, à entrevoir une vague analogie avec celui de Barclay, c'est l'effet d'une simple coïncidence[1]. Dans les *Caractères* de La Bruyère, je n'ai pas entrevu un trait, une pensée qui puisse faire croire à une imitation ou à une réminiscence de l'*Icon*. On sait d'ailleurs combien est délicat le problème des sources de La Bruyère. Nul ne mit plus d'art à s'approprier ses emprunts en les frappant à la marque si personnelle de son style. A-t-il lu par hasard, lui qui lisait beaucoup, cette *Icon animorum*, œuvre assez démodée pour la génération littéraire à laquelle il appartenait ? Est-ce un des livres qui ont pu lui suggérer l'idée, si toutefois il a eu besoin que cette idée lui fût suggérée, de peindre non seulement l'homme en général, comme on l'avait fait surtout jusque-là, mais encore dans les diverses conditions sociales ? Cette hypothèse serait très flatteuse pour Barclay ; mais je l'estime bien invraisemblable.

1. M. E. Roy note également quelques rapports pour le plan entre les *Caractères* de La Bruyère, et le livre de la *Prudence*, de Charles Sorel, qui fait suite au *Chemin de la Fortune*. (*La vie et les œuvres de Charles Sorel*. Paris, Hachette, 1891, p. 391.)

BIBLIOGRAPHIE

I. — ÉDITIONS

Ioannis Barclaii Icon animorum. Londini ex officina Nortoniana apud Iohannem Billium. MDCXIV. Cum Privilegio, in-12. 4 feuillets. 356 pages.

La vignette en bois du titre représente un Mercure vêtu en guerrier romain, avec le casque ailé et les talonnières, le *paludamentum*, et le caducée à la main, le pied gauche posé sur le globe terrestre. C'est l'édition *princeps*.

Ioannis Barclaii Icon animorum. Parisiis, 1614, apud P. Mettayer. In-8. 356 pages.

Ioannis Barclaii Icon animorum juxta exemplar impressum Londini apud Joannem Billium. Parisiis. MDCXVII. In-12, chez François Huby, 4 feuillets et 273 pages.

Euphormionis Lusinini sive Ioann. Barclaii Satyricon *quadripartitum* num demum recognitum emendatum et mirifice illustratum. Adjecta clavi sive obscurorum et quasi ænigmaticorum nominum in hoc opere passim occurrentium dilucida explicatione. Augustæ Trebocorum apud Ioannem Hessium. Anno MDCXXIII. In-12. 653 pages.

C'est dans cette édition de Strasbourg que, pour la première fois, l'*Icon animorum* est ajoutée à l'*Euphormion*, dont elle constituera désormais la 4e partie, bien qu'elle n'ait aucun lien avec cette satire.

Nous jugeons inutile d'énumérer les nombreuses éditions de l'*Euphormion* qui ont suivi et où l'*Icon animorum* est également comprise. Nous nous bornons aux éditions séparées de ce dernier ouvrage.

Ioannis Barclaii Icon animorum, Francofurti apud Danielem et Davidum Aubrios et Clementem Schleichium. Anno MDCXXV. 187 pages in-8°.

Ioannis Barclaii Icon animorum. Lugd. Batav. apud Elzevir. 1625. In-24.

Catalogue Claudin, janvier-février 1906, avec la note suivante : « Petit volume rare et curieux, non mentionné par Willems. C'est, selon nous, un faux Elsevier. »

Joannis Barclaii Icon animorum quæ est quarta pars Satyrici. 1625. In-12. Londres(?) [R. Watt. *Bibl. britt.*].

L'existence de cette édition, qui ne se trouve pas au British Museum, est contestée par Dukas, *op. cit.*, p. 48.

Ioannis Barclaii. Icon animorum emendata novissime. Mediolani, typis Ludovici Montiæ, 1664, petit in-12.

Ioannis Barclaii Icon animorum. Francofurti et Marpurgi. Sumpt. Christiani Hermsdorffii, typis Hummii. 1668, In-12.

Ioannis Barclaii Icon animorum. Editio Indice capitum, Rerum et Verborum auctior. Francofurti. Sumpt. Christiani Hermsdorffii, Literis Wurtianis. Anno 1675, petit in-12, 182 pages. Index de 43 pages (non paginé).

Le frontispice représente une Minerve tenant de la main droite un écusson dont le bord pose à terre et où on lit : *Joannis Barclaji Icon animorum*. A sa main gauche est suspendu un miroir ovale sur lequel sont inscrits ces mots : *Suum cuique* et où, avec des gestes de surprise, un noble et un gueux à la Callot regardent leurs images. Au bas de la gravure : J. P. Thélott sc.

Ioannis Barclai Icon animorum celeberrimi Viri Augusti Buchneri Notis adjecto Rerum indice illustrata cum Privilegio Electorali Saxonico. Dresdæ. Martini Gabr. Hübneri sumtibus excud. Christian Bergen. Anno Christi MDCLXXX.

Frontispice : Une main dans les nuages présente à une foule cosmopolite qui se presse dans une plaine un grand miroir

hexagonal où elle contemple son image. Ce miroir est suspendu au pouce de la main par une petite chaîne ornée d'un nœud et d'un ruban amplement déroulé, où on lit : « *Sic vos pernoscite gentes* » en grosses lettres.

C'est la première édition qui contienne les notes de Buchner (1).

P. 2 à 6. Épître dédicatoire de Jo. Fridericus Hekelius (J.-F. Heckel) annonçant que le libraire Martin-Gabriel Hübner a obtenu des héritiers de Buchner l'autorisation de publier diverses œuvres inédites de ce savant, entre autres ces Notes historico-philologiques sur l'*Icon animorum*.

Pages 1-5 (pagination ordinaire). Épître dédicatoire de Barclay à Louis XIII.

Pages 5-10. Notes sur cette épître.

Pages 11-446. Texte de l'*Icon*. Les notes sont au bas des pages, presque toujours en latin, avec cependant un certain nombre de passages en allemand. Ces notes sont amples et intelligentes. C'est une véritable édition *classique* (2).

Enfin, mais sans pagination, un *Index Rerum*, plus complet que celui de l'édition de Francfort (1675).

Icon animorum ad usum Scholarum cum notis Aug. Buchneri et Chr. Junckeri, ed. Th. Grabener. Dresdæ et Lipsiæ. G. Leschius. 1733. 8°.

Icon animorum. Editio indice capitum auctior. Aug. Vindel. (Augsbourg), chez Doll, et Landshut, chez Krüll, 1774, 8°.

---

1. Cf. l'ouvrage du Dr Wilhelm Buchner : *August Buchner* (1591-1661), Professor der Poesie und Beredsamkeit zu Wittenberg, sein Leben und Wirken. Hannover, 1863, page 99.

2. Morhof l'apprécie avec une injuste sévérité (*Polyhistor sive de notitia auctorum et rerum commentarii*. Kiel, 1688-1692, t. II, page 63) : « Quod vel videas ex Aug. Buchneri scriptis, quorum multa in viri istius opprobrium eduntur, et Joh. Barclaii *Icon animorum*, cum ejus notis plane puerilibus et ad tirocinia scholarum relegandis. »

II. — TRADUCTIONS

Allemandes.

J. B. *Gründliche Beschreibung der menschlichen Gemüths-Verirrungen,* etc., ubers. d. J. Seyferten von Ulm. Brême, 1649, in-12 (Græsse, *Trésor de livres rares,* I).

J. B. *Spiegel menschlicher Gemüths-Neigungen* aus dem Lateinischen ins Hochteutsch versetzt, von H. J. Wynckelmann, Frankfurt, 1660. In-12.

Ce livre, imprimé à Francfort, a été publié à Brême chez Erhard Berger.

Johann Barklai Seelengemälde aus dem Lateinischen von Pfingsten — nebst des Herrn von Saint-Evremont Beobachtungen über die verschiedenen Charaktere der Römer in den verschiedenen Zeitaltern ihres Standes. Pages 16-342. Pesth, Eggenberger, 1784, grand in-8(1).

J. B. *Gemälde der menschlichen Charactere, nach Verschiedenheit der Alter, Zeiten, Länder,* etc., aus dem Latein, von A. Weddige. Münster, chez Theissing, 1821. In-8. Græsse, *Trésor,* et Kayser, *Index locupletissimus.*

Spiegel des menschlichen Geistes, pages 403 à 605 de la traduction de l'*Euphormion,* par le Dr G. Waltz. Heidelberg, 1902. Carl Winter's Universitätsbuchhandlung. In-8.

---

1. Le traducteur, Jean-Hermann Pfingsten, qui mourut vers 1798 ou 1799, était minéralogiste, chimiste, et probablement aussi médecin. Dukas, *op. cit.,* p. 85.

Anglaises.

THE MIRROUR OF MINDES or B (*arclay*) 's Icon animorum. Englished by Th. M (*ay*), Esq. 2 parties, in-12. London. J. Norton. Printed for Th. Walkley. Dedicated sq. 1631.

La deuxième partie a une pagination spéciale, mais la table des matières est commune aux deux parties.

Id. Deuxième édition, *ibid.* London. 1633. In-12. Même titre.

Françaises.

LE POURTRAIT DES ESPRITS de Jean Barclai, mis en François, à Reims chez N. Constant, Imprimeur du Roy, N. Hecart et F. Bernard, Imprimeurs en l'Université. MDCXXIII, in-12. 3 feuillets non paginés (Dédicace à Mgr le duc de Genevois et de Nemours)[1], 430 pages.

L'auteur de cette traduction est Nanteuil de Boham, d'une ancienne famille de Champagne.

LE POURTRAIT DES ESPRITS de Jean Barclai mis en François. Se vend à Paris chez Nicolas Buon, rue Saint-Jacques, à Saint-Claude et au Sauvage. MDCXXV. Avec privilège du Roy. 3 feuillets non paginés et 430 pages, petit in-12.

C'est la même édition que la précédente, avec un titre différent.

Le privilège, du 23 novembre 1624, est aussi au nom de Samuel Thiboust. L'exemplaire de la bibliothèque Mazarine, n° 28,422, porte : *Se vend à Paris, chez Samuel Thiboust, au Palais, en la Gallerie des Prisonniers*, et le reste comme ci-dessus. (Dukas *op. cit.* p. 66.)

---

1. Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, frère utérin de Henri de Guise et du Cardinal qui furent assassinés à Blois, mort en 1632.

Le Tableau des Esprits de M. Jean Barclay, par lequel on cognoist les humeurs des nations, leurs advantages et defaux, les inclinations des hommes, tant à cause de leurs propres naturels que des conditions de leurs charges. Nouvellement traduit du latin en françois. A Paris, chez Jean Petit-pas rue S. Iaques à l'Escu de Venise près les Mathurins. 1625, 8°, 443 p.

J'ignore quel est l'auteur de cette traduction, dont M. Dukas (*op. cit.*, p. 69) a tort de mettre en doute l'existence. L'imprimeur avertit le lecteur qu'il « a fortuitement rencontré dans le « cabinet d'un homme d'honneur (décédé depuis quelque temps) « cette traduction du Tableau des Esprits de Barclay, ainsi que « sa Satyre d'Euphormion de Lusine ». Il ajoute qu'elle n'a pas été revue par l'auteur, « mais que si l'on goûte ce Tableau des « Esprits, il la fera revoir et polir par une meilleure main ».

Ces derniers mots semblent devoir s'appliquer à la traduction de l'*Euphormion*, publiée également en 1625, chez le même Jean Petit-pas, sous les initiales I. T. P. A. E. P. (voir Dukas, *op. cit.*, p. 69-71).

III. — OUVRAGES RELATIFS A L' « ICON ANIMORUM »

Polonia defensa contra Joann. Barclaium (in his *Icon animorum*, chap. VIII), ubi occasione ista de Regno Genteque Polona multa narrantur, hactenus litteris non tradita, par L. Opalinski, 138 p. G. Förster. Dantisci, 1648, in-4°.

Polonia defensa sq., réimpression du précédent. 1747. Cf. Ostrowski Dancykowicz (J.) Swada Polskay Lacinska, t. II, 1747.

Les trois dissertations suivantes sont des thèses de l'université de Wittemberg, soutenues en 1680 et 1682. Elles ont pour sujets des chapitres de l'*Icon*, dont l'édition avec les notes de Buchner, professeur en cette université, venait de paraître en 1680.

1° De Galliarum genio ac dotibus ad Iconem animorum Joann. Barclaj, Illustrissimi Scriptoris, præside Georgio

Caspare Kirchmajero Orator. Prof. Publ. Disseret in Auditor. Maj. Wittebergæ. A. MDCLXXX ad. d. XXIV Novemb. Jacobus Eberhardus Rolfinck Holmia Soecus. Typis Christiani Schrödteri, 32 p., petit in-4°.

2° De Britanniæ Magnæ Speciatim Angliæ et Scotiæ genio, dotibus ac moribus ad Iconem Animorum Joann Barclaj, præside Georg. Casp. Kirchmajero Orator. Prof. Publ. In Electoral. Acad. Witteberg. Audit. Maj. Ann. MDCLXXXII. Ad. d..... Junii disseret Johannes Güthreus, Aberbrothensis Scoto-Britannus. Ex officina Brüningiana, 22 p., petit in-4°.

3° De Angliæ regni genio, dotibus ac moribus, separatim ad Johann. Barclaj Icon Animor., præside Georg. Casp. Kirchmajero, Orat. in Electoral. Sax. Acad. Wittenberg. Prof. Publ. Disseret in Auditor. Majori, ad. d..... Julii anno MDCLXXXII Petrus Theodorus Le Cerf, Magister Parisiensis, Cadomo-Gallus. Medicinæ cultor. Wittenbergæ. Imprimebat Matthæus Henckelius, Acad. Typogr. 22 pages, petit in-4°.

Ces trois thèses sont des commentaires dépourvus d'intérêt de deux chapitres de l'*Icon*. Elles nous font du moins voir que le livre de Barclay, enrichi des notes d'A. Buchner, était en grande faveur à l'université de Wittemberg et, à ce qu'il semble, plus particulièrement auprès du professeur Kirchmajer, président des trois thèses. C'est en des termes dithyrambiques que l'auteur de l'une d'elles, Rolfinck, s'exprime sur l'*Icon* :

« Quod inter fortunæ bona aurum, inter auri ornamenta annulus, in annulo est gemma pretiosior, id inter scriptores ævi « nostri est Barclajus, in Barclajo Icon animorum, in Icone « Galliarum elegans delineatio. »

APPENDICE

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR L' « ARGENIS »

Je profite de cette étude sur l'*Icon animorum* de Barclay pour compléter ou rectifier sur quelques points mes *Notes sur l' « Argenis »* du même auteur publiées dans ces *Mémoires* (année 1901-1902), 5e série, tome XIX.

Il est question (p. 436) de « l'amour qu'avait Guez de Balzac pour l'*Argenis* ». Or, F. Ogier indique une imitation de Barclay par Balzac :

« Hominum sagacium et commodorum rebus humanis major est annona. Barclaius in *Argenide,* lib. I. »

« C'est seulement de gens sages et capables de gouverner les Estats que la stérilité est grande. »

(*Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent.*) *Œuvres de Balzac,* édition de 1665, t. II, p. 160.

Pierre Corneille, dans son *Discours sur la tragédie,* prouve qu'il a lu et apprécie l'*Argenis :*

« Nous savons, dit-il, quels pays arrosaient le Rhône et la « Saône avant qu'il (César) vînt dans les Gaules, mais nous « ne savons que fort peu de chose, et peut-être rien du tout, « de ce qui s'y est passé avant sa venue. Ainsi nous pouvons « bien y placer des actions que nous feignons arrivées avant « ce temps-là, mais non pas, sous ce prétexte de fiction « poétique et d'éloignement de temps, y changer la distance « naturelle d'un lieu à un autre. C'est de cette façon que « Barclay en a usé dans son *Argenis,* où il ne nomme au- « cune ville ni fleuve de Sicile, ni de nos provinces, que « par des noms véritables, bien que ceux de toutes les

« personnes qu'il y met sur le tapis soient entièrement de « son invention aussi bien que leurs actions (1). »

J'ai rappelé (p. 437) que Leibnitz goûtait l'*Argenis*, et que ce livre est un de ceux qu'il avait eus entre les mains peu avant sa mort. Voici un passage d'une de ses lettres qui nous montre en quelle estime il tenait Barclay. Elle est datée du 7 juillet 1711 et adressée à Bierling, professeur de philosophie et de théologie à Rinteln (Hesse-Nassau) :

« Barclaii stylum grallis adeo incedere aut tumere, non animadverto : nemo recentiorum felicius Petronium expressit, et ignoscendi sunt immisti aliqui gallicismi, quos jam Scaligerana in Euphormione animadvertunt, in quibus male impressus, Bardæus pro Barclaio. Sed Argenis maturior et castigatior est, et mihi non mediocriter satisfacit. Vellem multa sic scripta habeamus (2). »

Un autre correspondant de Leibnitz, Greiffencranz, lui cite l'*Argenis* dans une lettre datée du 2 octobre 1709, où il lui apprend que Charles XII n'a pas été tué à Pultava :

« J'appliquerai à ce propos un passage de Barclajus : Vivit Poliarchus et sentiet Argenis eum vivere (3). »

Dans sa jeunesse, Jean-Jacques Rousseau avait lu Barclay, comme on peut le voir par un vers d'une pièce intitulée *le Verger des Charmettes*, qui doit être de l'automne de 1736 :

> Dans mes loisirs aussi vous trouvez votre place,
> Claville, Saint-Aubin, Plutarque, Mézerai,
> Despréaux, Cicéron, Pope, Rollin, *Barclai*.

---

1. Éd. Marty-Laveaux. *Grands écrivains de la France*, Paris, Hachette, 1862, t. I, p. 90.

2. Leibnitii... opera omnia, éd. Dutens, Genève, 1768, t. V, p. 368.

3. L. Davillé. *Le séjour de Stanislas à Deux-Ponts*, d'après la correspondance de Leibnitz avec Greiffencranz. *Annales de l'Est*, 1904, p. 450 (note de la page 449).

Cf. *Argenis*, éd. de Hack, 1664, p. 73. Vivit, o domina, inquit, valetque Poliarchus.

par Martin Opitz (p. 497), qui y a été insérée à tort d'après un renseignement erroné. Mais il faut ajouter une traduction de l'*Argenis* en langue danoise par Paus, Copenhague, 1744. (Bekker, *op. cit.*, p. 86.)

Enfin, parmi les critiques ou historiens de la littérature qui se sont occupés de l'*Argenis*, j'ai négligé de mentionner John Dunlop, *The history of fiction*. London, Longman, Hunt, etc., 1814.

Dans le chapitre x du tome III (p. 112-114), l'*Argenis* est placée au nombre des romans politiques à la suite de la *Cyropédie* de Xénophon et de l'*Utopia* de sir Thomas More. Les quatre pages qui lui sont consacrées ne contiennent rien qui ne soit connu par ailleurs.

L'ECCLÉSIASTE

PAR

LA MARQUISE H. D'EYRAGUES

L'héritage littéraire d'Israël ne contient pas seulement des hymnes, des prières, des récits héroïques, des prophéties, des lois, des rites sacrés, des proverbes, des chroniques, il renferme aussi quelques pages de philosophie morale. Israël a eu, en effet, sa conception particulière de la vie, ses vues sur la destinée humaine, son trésor d'expériences intimes, son mode de raisonnement sur les grands problèmes auxquels s'est appliquée la sagesse antique. Sans doute, on ne retrouvera pas ici la merveilleuse floraison de systèmes, de doctrines, d'écoles, qui, de Socrate à Marc-Aurèle, ont illustré Rome et la Grèce, mais, pour être moins féconde en théories originales, l'éthique sacrée offre sur les points qui captivent, aujourd'hui encore, la génération contemporaine, des aperçus profonds pleins de justesse, d'éternelle vérité.

C'est ce qui donne à cette partie de la littérature biblique un intérêt tout particulier; elle révèle une forme plus rare du génie hébreu et permet de comparer les solutions des vieux auteurs israélites à celles

que proposent la philosophie et la littérature modernes.

Deux livres ont gardé la trace des efforts tentés, au cours des siècles, par la conscience juive, pour déchiffrer l'énigme de la destinée humaine : Job et l'Ecclésiaste, écrits différents par l'âge et la langue, en réalité semblables sous le rapport du fond. « L'auteur « de l'Ecclésiaste, c'est l'auteur du livre de Job ayant « vécu six ou sept cents ans de plus (1). »

Tandis que le premier cherche à pénétrer le mystère de la douleur, à lui trouver un sens, une raison, à le concilier avec un Dieu juste, équitable, bon, le second, poursuivant le même sujet, s'attache à découvrir quelle est, pour l'homme, la meilleure voie où il puisse engager l'inguérissable douleur de l'existence.

I

Qôhélét, tel est le titre hébreu du livre que les Septante et la Vulgate appellent Ecclésiaste. Ces deux noms sont d'ailleurs synonymes; ils désignent l'un et l'autre, dans leur langue respective, « celui qui parle à une assemblée ». La racine *qâhal* renferme, comme le verbe grec ἐκκαλεῖν, l'idée d'appeler, de convoquer. Ainsi l'Ecclésiaste ou *Qôhélét* indique, d'une façon voilée, un personnage inconnu dont la fonction est de parler à la foule pour lui donner des conseils de sagesse.

La forme féminine du terme hébreu n'est pas un

1. Renan, *L'Ecclésiaste*. Paris, 1890, p. 23.

obstacle à cette interprétation, qu'on y voie une personnification de la sagesse, ou qu'on en fasse une sorte d'antonomase pour relever le caractère de celui qui entre en scène. Toutefois, la première opinion ne peut guère se soutenir ; *Qôhélét* n'est pas une abstraction, c'est une individualité cachée sous un nom symbolique, il se donne des attributs qui supposent un personnage réel, historique (1).

Une question se pose donc tout d'abord : Quel est ce personnage ? Qui est l'Ecclésiaste ? L'origine salomonienne de l'Ecclésiaste a été admise par toute l'antiquité juive et chrétienne. Pour la tradition patristique, reflet de la tradition juive, l'identité réelle de *Qôhélét* et du grand roi d'Israël n'a jamais fait de doute. On ne saurait s'en étonner. Les Pères ne donnaient pas aux discussions de « haute critique » l'importance qu'elles ont aujourd'hui. Ils s'attachaient moins à rechercher l'auteur de tel ou tel livre inspiré qu'à faire ressortir son origine divine. Leur exégèse, presque toujours oratoire, avait surtout un but moral et religieux. En outre, des connaissances philologiques imparfaites ne leur permettaient pas de discerner, au moyen de la langue, l'âge d'un écrit ; on conçoit, dès lors, qu'ils aient pris à la lettre ce qui, dans l'Ecclésiaste, est dit de Salomon.

Plus tard, quand la critique littéraire, guidée par la philologie, entreprit de relever les dissemblances linguistiques des divers livres de l'Ancien Testament, elle s'aperçut que la langue de l'Ecclésiaste se distin-

1. Eccl., I, 1-12.

guait de l'hébreu salomonien par diverses particularités. A son tour, la critique historique reconnut que plusieurs passages du texte se comprenaient mieux, s'expliquaient plus naturellement, écrits par un autre que par Salomon.

C'est ainsi que l'opinion traditionnelle, combattue pour la première fois par Luther(1) et, plus d'un siècle plus tard, par Grotius (2), a été abandonnée par la critique moderne.

Si, dans les deux premiers chapitres de l'Ecclésiaste, le personnage mis en scène se présente et parle comme s'il était Salomon, l'identification est limitée à un très petit nombre de pages. Dans toute la suite du livre, la personnalité royale disparaît complètement. Il est difficile de reconnaître, dans les traits sous lesquels se peint l'Ecclésiaste, le Salomon de l'histoire, tel que le livre des Rois l'a fait connaître; plus difficile encore d'adapter, au règne de celui qui su faire de l'organisation de son royaume un modèle de prudence et de sagesse, des faits qui seraient la plus sévère condamnation de son gouvernement. Comment concilier l'idée si haute que Salomon avait de la judicature suprême, attribution essentielle de la royauté, avec l'avilissement dans lequel, au dire de l'Ecclésiaste, étaient tombées les fonctions judiciaires (3)?

Le Roi, qui avait demandé à Jahvéh *un cœur atten-*

---

1. Pineda, *In Eccles. Præf.*, cap. 1. Paris, 1620, p. 4. — Luther, *Werke*, éd. d'Erlangen, t. LXII, p. 128.

2. Grotius, *Annotationes ad Vet. Test.*, t. I des *Opera Theologica*, p. 258. Bâle, 1732.

3. Eccl., III, 16.

tif pour juger son peuple et discerner le bien et le mal (1), se fût-il contenté de déplorer l'injustice au lieu de la réprimer? Celui qui offrait à Jahvéh des holocaustes sans nombre (2) pouvait-il nommer les sacrifices l'*offrande des insensés* (3)? Il n'est pas question, dans l'Ecclésiaste, de la construction du Temple ni de la splendeur de son culte. Pas une fois, Jahvéh, le nom théocratique par excellence, n'est mentionné; rien ne rappelle le peuple d'Israël, la nation choisie.

Enfin, si, comme on l'a pensé, l'Ecclésiaste était l'œuvre de la vieillesse de Salomon, comment expliquer le silence du Roi au sujet de cette tolérance de l'idolâtrie que l'école prophétique représente comme le crime de sa vie, quand il élevait des autels à Chamos et à Moloch (4)? On chercherait en vain, dans des pages écrites, soi-disant, au seuil du tombeau, un signe, un écho de l'humble repentir de David (5).

Non, le véritable Ecclésiaste n'a jamais favorisé l'idolâtrie; il se dégage, au contraire, de son livre un tel accent de sincérité, une croyance monothéiste si ferme, si forte, qu'il est impossible de lui imputer une pareille aberration.

Le règne de Salomon, pris dans son ensemble, resplendit de trop de gloire pour qu'il puisse s'harmoniser avec ce que l'Ecclésiaste rapporte de la vie sociale et politique de son époque.

1. I Rois, III, 9.
2. I Rois, VIII, 5.
3. Eccl., IV, 17.
4. I Rois, XI, 7.
5. II Samuel, XII, 13.

Salomon eût-il fait de son gouvernement une satire aussi implacable, de son administration une critique aussi acerbe (1)?

L'homme qui a flétri le despotisme d'un pouvoir odieux est un de ceux qui en ont été victimes (2), et non pas le souverain qui d'un mot, d'un ordre, pouvait abolir la tyrannie et venger le droit. « L'auteur « n'a rien des sentiments d'un roi ou d'un patriote « israélite (3). » Il vit dans un temps de servitude, d'anarchie, dans un pays troublé, en proie à l'intrigue, à la cupidité, à l'oppression (4). Le livre reflète, en effet, les idées d'un esprit qui subit les conditions déprimantes d'une époque où la grande voix des prophètes restait muette et que ne soutenait plus une foi invincible à la vocation divine d'Israël.

Mais, si l'auteur du livre n'est pas le *fils de David* (5), pourquoi le lui attribuer?

On a ici l'exemple d'un procédé littéraire fréquent dans l'antiquité, procédé dont Platon a usé en faisant tenir, à Parménide et à Timée, le langage propre à leurs écoles, et Cicéron, en choisissant Caton pour exprimer ses vues personnelles dans les traités *de Senectute* et *de Amicitia*. De même *Qôhélèṯ*, sans aucune intention de supercherie ni de fraude, mais pour donner à son livre une forme plus vivante, a voulu

1. Eccl., IV, 13-16; VIII, 4-9; X, 5-7, 16, 20.

2. Eccl., IV, 1; V, 7.

3. DRIVER, *Literature of the Old Testament*. Edimburgh, 1898, p. 470.

4. Eccl., III, 16; V, 8; VIII, 9.

5. Eccl., I, 1.

mettre en scène le roi Salomon. C'est Salomon blasé, lassé d'avoir parcouru le cycle de toutes les jouissances de ce monde, qui se sert de son expérience des hommes et des choses pour dire ce qu'il pense de la vie et proclamer que *tout est vanité, pâture de vent.*

D'ailleurs, la fiction est transparente. Après avoir fait de la renommée de Salomon comme l'enveloppe de son idée, l'auteur, loin de soutenir son personnage, se trahit à chaque instant. Au lieu de se poser en roi d'Israël, il se donne pour ce qu'il est, un Israélite sincère, un observateur avisé, un sage qui aime la vérité, un homme enfin, qui, troublé par les anomalies de la vie, cherche à se rendre compte de tout ce qu'il y a d'inexpliqué et de si mystérieux dans l'existence.

L'origine salomonienne une fois écartée, la critique s'est trouvée unanime à voir, dans l'Ecclésiaste, une œuvre postérieure à l'exil. Ici, plusieurs opinions sont en présence, Ewald, Delitzsch, Ginzburg, de Wette, Knobel, Driver ont adopté la fin de la domination persane (332 avant Jésus-Christ) ; Nöldeke, Kuenen Hitzig, Wildboer, Cornill, la période grecque, soit avant, soit après l'an 200 avant Jésus-Christ. Aucune donnée historique ne vient toutefois à l'appui de l'une ou de l'autre opinion.

Il faut donc renoncer à fixer, sur un fait positif, l'époque de la composition de l'Ecclésiaste, mais la critique peut diriger, vers d'autres points encore, ses patientes investigations. Il lui reste la langue et le style du livre, ainsi que les idées qui l'ont inspiré.

La langue de l'Ecclésiaste présente tous les traits d'une époque relativement moderne. La structure de

la phrase, certaines modifications des formes verbales de l'ancien hébreu (1), un emploi différent des temps, des modes, des pronoms et des particules, un grand nombre d'aramaïsmes (2), quelques mots perses ou iraniens (3), l'apparition de termes philosophiques et abstraits inconnus jusqu'alors (4), un style qui n'a plus le caractère ferme, nerveux, serré de l'hébreu classique, ne permettent pas de rattacher l'Ecclésiaste à la grande époque de la littérature biblique. Particularités philologiques si fortes, que Delitzsch n'a point hésité à déclarer que, si l'Ecclésiaste était de Salomon, il n'y aurait plus d'histoire de la langue hébraïque (5).

En effet, son évolution, sa décadence même sont ici très sensibles. L'hébreu de l'Ecclésiaste (6) n'a plus ni la force ni le ressort de la langue préexilienne; il marque la transition entre l'hébreu classique et l'idiome talmudique; c'est un mélange d'expressions, de mots en usage dans l'ancien hébreu, de locutions, de termes que l'on retrouve dans les livres d'Esdras, de Néhémie, des Chroniques, d'Esther, ainsi que de

---

1. Driver, *A treatise on the use of the tenses in hebrew*. 1874, chap. ix, p. 175.

2. *Medinâh*, ii, 8; v, 7, province. *Šalat*, ii, 19; v, 18, dominer.

3. *Pardes*, ii, 5, parc, jardin, paradis. *Pitgam*, viii, 11, décret.

4. *Yéš*, ii, 21; viii, 14, l'être. *Siklut*, i, 17; ii, 3, folie.

5. Delitzsch, *Hoheslied und Qôhélet*. Leipzig, 1875, p. 197-210, et Kaulen, *Einleitung in die Heilige Schrift, A und NT*, 3e éd. 1890, p. 323.

6. Voir dans Siegfried, *Prediger und Hoheslied*. Göttingen, 1898, p. 20, une étude très complète sur les particularités linguistiques de l'Ecclésiaste.

vocables et d'idiotismes propres à la langue de la Mischna. On remarque aussi quelques hellénismes qui feraient penser à la période grecque.

Il reste à examiner les influences qu'aurait subies l'Ecclésiaste. S'est-il inspiré de la philosophie grecque ? Relève-t-il, comme plusieurs l'ont pensé[1], d'Épicure, de Zénon, d'Héraclite ou d'Aristote ? Tout s'explique-t-il, au contraire, par « le développement logique de la pensée juive[2] » ?

Il semble bien prouvé que la mentalité de l'auteur est éminemment sémite[3], sa conscience faite d'inébranlable fidélité aux dogmes de la religion théocratique ; cependant, il faut reconnaître que les efforts de l'Ecclésiaste pour rendre, en dépit d'une langue rebelle, les idées abstraites, les conceptions générales, ne peuvent s'expliquer que par une action, au moins indirecte, de la culture hellénique.

Ainsi, rien n'oblige à supposer des emprunts d'idées ; tout se réduit à de simples modes d'expression, à des formes de langage dues aux conditions de l'ambiance. *Qôhélét* a vécu dans l'atmosphère grecque. L'opinion qui incline à placer vers le second siècle la composition de l'Ecclésiaste repose donc sur des arguments sérieux.

On ne saurait préciser à quel moment l'Ecclésiaste fut inséré au Canon. Les contradictions du texte avaient, à plusieurs reprises, soulevé des difficultés

1. Pfleiderer, Tyler, Plumptre, Palm.

2. Renan, *L'Ecclésiaste*, p. 62.

3. Pour la démonstration, voir Zapletal, *Das Buch Kohelet*, Freiburg (Schweiz), 1905, p. 43-61.

dans les milieux juifs. « O Salomon, où est ta sagesse ? où est ta sottise ? Non seulement tes paroles contredisent celles de David ton père, mais elles se contredisent elles-mêmes (1). » On se demandait si l'Ecclésiaste était inspiré de l'Esprit Saint, ou seulement l'œuvre humaine de Salomon (2).

Dès le milieu du premier siècle avant Jésus-Christ, une controverse, provoquée par les tendances épicuriennes de l'Ecclésiaste, s'éleva entre les écoles rivales d'Hillel et de Schammaï. Ce débat se prolongea jusqu'à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Il est important de remarquer qu'il ne s'agissait pas alors d'insérer l'Ecclésiaste dans le Canon, mais de l'en exclure (3). La question fut résolue au synode de Jamnia (90) ; l'Ecclésiaste, maintenu au Canon et compris dans les *Kétubim,* garda sa place dans la liturgie de la synagogue. Il se lit le troisième jour de la fête des Tabernacles.

C'est donc dans le trésor des livres sacrés d'Israël que l'Église primitive à trouvé l'Ecclésiaste. Aucune voix ne s'éleva pour en contester l'inspiration jusqu'au cinquième siècle. C'est alors que Théodore de Mop-

---

1. Talmud, *Schabbath,* 30, a.

2. *Eduyoth,* v, 3.

3. La canonicité du livre a toujours trouvé des défenseurs parmi les rabbins. Voir l'*Aboth,* de Rabbi Nathan, 69, a, 69, b ; *Commentaire du traité Aboth. Yadaim,* III, 5 ; *Eduyoth,* v, 3 ; *Megillâh,* 7, a. Le traité *Baba Bathra,* fol. 4, note que *Qôhélét* était cité comme livre inspiré au temps d'Hérode le Grand. Consulter aussi Sinaï Scheffer, *Das Buch Kôhélét nach der Auffassung der Weisen des Talmud und Midrasch und der jüdischen Erklärer des Mittelalters,* in-8. Leipzig, 1844, p. 73, 74, 77-104.

sueste soutint que le livre n'avait pas été écrit avec l'esprit prophétique, mais suivant une prudence humaine. Le deuxième concile de Constantinople, en le condamnant, fut ainsi amené à se prononcer, d'une manière explicite, en faveur de l'inspiration de l'Ecclésiaste. Il a toujours fait partie du Canon de toutes les églises chrétiennes.

Les contradictions (1) qui avaient inquiété les docteurs juifs n'ont pas suscité seulement une querelle d'écoles, elles ont servi de prétexte pour combattre l'unité de l'Ecclésiaste. Bickell a donné, de ces contradictions, une explication plus ingénieuse que probante ; il a prétendu qu'une interversion de feuillets, difficile à comprendre quand il s'agit d'une *Megillâh*, avait jeté le désordre dans le texte. D'autres ont essayé de reconstituer un dialogue entre plusieurs personnes représentant des points de vue opposés, parfois même contradictoires. Enfin, on a imaginé que l'opuscule primitif, limité aux chapitres I et II, avait été successivement augmenté, revisé, remanié par divers auteurs, ce qui porterait à un chiffre plus ou moins élevé le nombre des *Qôhélét* (2).

La vérité est peut-être moins complexe : ces fluctuations ne sont-elles pas comme le va-et-vient d'un esprit entre deux pôles, la raison et la foi ? De là, ces mouvements contraires, ces oscillations de la pensée. Il faut tenir compte aussi d'un trait particulier de

---

1. VIII, 16, semble en opposition avec II, 2 ; IV, 2 avec IX, 4 ; II, 13 avec IX, 13, etc.

2. SIEGFRIED, *Prediger und Hoheslied*, p. 6-12.

la littérature orientale, l'habitude d'insérer dans le texte des sentences, des adages, des maximes dont on ne distingue pas toujours le rapport avec ce qui précède. Ces éléments hétérogènes nuisent au développement des idées et brisent l'ordre logique de la pensée.

II

Vanité des vanités, tout est vanité ; tel est le thème général ou ce que l'on pourrait appeler le « leit-motiv » du livre.

A la perpétuelle instabilité des générations qui se succèdent et passent, l'Ecclésiaste oppose la permanence des phénomènes terrestres dans leur cycle invariable (1). Cette thèse, l'Ecclésiaste la développe et la précise, au moyen d'une connaissance expérimentale très étendue, très large, qui lui a fait successivement découvrir la vanité de la science (2), la vanité de la richesse et des plaisirs (3), la vanité de la sagesse (4). Il connait le néant de l'homme (5), son impuissance, l'inutilité de ses efforts pour acquérir le bonheur. Il a vu la justice aux mains de l'iniquité (6), les innocents opprimés par les méchants (7), la jalousie et l'envie s'attaquer au succès (8), le bonheur accordé à l'im-

1. Eccl., I, 3-11.
2. Eccl., I, 12-18.
3. Eccl., II, 1-11.
4. Eccl., II, 12-16.
5. Eccl., IV, 1-6 ; V, 7, 19 ; VI, 10, 12.
6. Eccl., III, 16.
7. Eccl., IV, 1 ; VIII, 9.
8. Eccl., IV, 4.

pie (1), le malheur départi au juste (2), l'instabilité, les vicissitudes de l'existence (3), l'inéluctable force de la destinée (4), l'inévitable terme de la vie, la mort qui attend toutes les créatures (5).

L'expérience de l'Ecclésiaste, ses réflexions sur les conditions de la vie humaine le conduisent à formuler des conseils pleins de modération, de sagesse, de prudence. Agir avec circonspection, garder en toutes choses une juste mesure (6), s'attacher à la sagesse (7), éviter la séduction des femmes (8), rester patient quand règnent l'injustice et l'oppression (9), parce que le temps et le jugement appartiennent à Dieu (10), se montrer généreux (11), travailler avec vaillance (12), jouir de l'heure présente (13), ne pas oublier toutefois, dans l'usage des biens de ce monde, les jours de ténèbres qui approchent (14), et se rappeler que *l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné* (15).

C'est le mystère de la vie que l'Ecclésiaste cherche à pénétrer, c'est l'énigme de la vie qu'il veut décou-

---

1. Eccl., VII, 15c; VIII, 10a.
2. Eccl., VII, 15b; VIII, 10b.
3. Eccl., IX, 3, 12.
4. Eccl., VIII, 1.
5. Eccl., VIII, 3-6.
6. Eccl., VII, 15-24.
7. Eccl., X, 1.
8. Eccl., VII, 25, 29.
9. Eccl., VII, 7-14; VIII, 1-14.
10. Eccl., VIII, 6; XI, 9.
11. Eccl., XI, 1-2.
12. Eccl., IX, 10.
13. Eccl., XI, 8.
14. Eccl., XI, 8.
15. Eccl., XII, 7.

vrir, c'est le problème de la vie qu'il veut résoudre. On conçoit le puissant attrait d'un tel livre sur cette génération du dix-neuvième et du vingtième siècle, au cœur agité, à la pensée inquiète, qui plus encore, peut-être, que le Faust de Gœthe, éprouve l'angoisse de la destinée, s'épuise à la recherche du bonheur, subit la même lutte entre le désir individuel et l'ordre immuable, hésite entre l'égoïsme et le sacrifice, le renoncement et la jouissance, passe de l'ardent espoir au morne désenchantement, des chimères de l'imagination aux réalités de la vie. L'Ecclésiaste dissipe les illusions, montre la fragilité de toutes les joies humaines, le vide infini de la créature, le néant de ce qui est périssable, l'irrésistible besoin, pour l'homme, de s'attacher à l'immuable, à l'éternel.

Pourtant, il ne faut pas s'attendre à trouver, dans l'Ecclésiaste, une thèse de philosophie traitée avec méthode ; l'exposition des idées ne se poursuit pas dans un ordre logique, leur connexité est assez difficile à saisir ; l'auteur passe sans transition d'un sujet à l'autre, il se laisse aller à des réflexions sans liaison avec le thème principal (1), ses vues ne sont pas suivies, le plan manque de solidité ; de là, un certain flottement de la pensée, qui donne l'impression de contradictions perpétuelles. Pour s'en étonner, il faudrait avoir oublié la tendance marquée du génie sémitique à procéder par sentences détachées, par aphorismes, par affirmations, par juxtapositions ; il ignore l'analyse, la déduction ; il manque presque

1. Eccl., IV, 4-6.

totalement de la facilité qui sait réduire à l'unité les conceptions multiples. L'esprit hébreu n'est nullement métaphysicien, il ne sait ni abstraire ni généraliser. L'art de composer, c'est-à-dire d'analyser une idée, d'en montrer les parties, de les coordonner, de les relier entre elles, lui est inconnu, comme tout ce qui a rapport au développement rationnel.

En outre, la langue est impropre aux idées abstraites. « Admirable pour exprimer la passion, l'hébreu n'a aucune souplesse pour le raisonnement » (1); presque dépourvu de syntaxe, privilège des langues indo-européennes, il ne possède pas les nuances d'expression qui permettent de rendre les formes diverses de la pensée.

C'est donc avec un instrument défectueux et une certaine impuissance native pour les spéculations métaphysiques, que l'Ecclésiaste aborde le problème de la vie ; aussi est-ce moins avec sa raison qu'avec ses facultés sensibles qu'il finira par rendre, dans une certaine mesure, logique ce qui est illogique.

L'Ecclésiaste a exploré toutes les conditions de la vie humaine ; il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il sait, dans l'ordre où les souvenirs se présentent à sa mémoire, où les pensées s'offrent à son esprit ; ses arguments sont des tableaux, ses démonstrations des images ; sa conception de la vie n'est qu'une longue expérience.

L'Ecclésiaste a scruté la vie, il a sondé les mystères du cœur humain et son propre cœur ; son âme est

1. RENAN, *L'Ecclésiaste*, p. 78.

une sorte de champ clos où la raison entre en lutte avec la foi, où les sentiments opposés se combattent, sans que jamais la croyance en Dieu soit ébranlée ni les principes de la morale sacrifiés. Ces quelques traits de la physionomie morale de l'Ecclésiaste sont intéressants à saisir, au moment d'examiner les accusations portées contre lui par la critique rationaliste.

Renan a particulièrement insisté sur le scepticisme de l'Ecclésiaste ; sa pensée suivait, avec complaisance, les mobiles et flottantes impressions d'un sage qu'il eût voulu présenter comme le précurseur de ses propres hésitations, de ses fluctuations, de ses doutes.

Quelques passages séparés, isolés de leur contexte, semblent, il est vrai, indiquer une tendance au scepticisme (1), mais « c'est un scepticisme toujours tem-« péré, limité par la barrière infranchissable que lui « oppose le dogme qui fait la base et le culte du ju-« daïsme » (2).

Partout, l'Ecclésiaste maintient sa croyance inébranlable à l'existence de Dieu, non pas d'un Dieu indifférent et lointain, n'ayant aucune relation avec le monde, mais, au contraire, gouvernant le monde, œuvre de sa puissance et de son vouloir. Il voit l'homme soumis à une volonté qui lui est supérieure, tous les événements réglés par l'ordre de Dieu ; il semble même que, par instants, sa foi réussit à passer

1. Eccl., I, 2, 8-18 ; III, 9-11 ; VI, 8, et surtout VIII, 16-17.

2. DEREMBOURG, *Notes sur l'Ecclésiaste. Revue des Études juives*, oct.-déc. 1880, p. 176.

au travers des ombres de l'ignorance et du doute, pour surprendre l'éclat et la sublimité des desseins éternels, en dépit du mystère qui les enveloppe.

Ce serait une erreur plus grave encore de faire de l'Ecclésiaste un adepte du matérialisme (1). Quand il déclare que *le sort des enfants des hommes est pareil au sort de la bête* (2), lorsqu'il se demande *si le souffle de l'homme monte en haut et si le souffle de l'animal descend en bas vers la terre* (3), on ne saurait se prévaloir, de ces textes, contre la survivance de l'homme. L'auteur ne s'éloigne pas de la théologie traditionnelle. Ses idées s'accordent, en substance, avec la croyance de ses pères.

Or, l'idée qui domine tout l'Ancien Testament, au sujet de la mort, c'est qu'elle n'est jamais regardée comme une disparition totale de l'être humain, mais comme un changement de vie. La mort ne détruit pas l'individu ; il continue à subsister dans le *še'ôl ;* son mode d'existence semble être un pâle reflet, une faible imitation de la vie terrestre, sorte d'immortalité souterraine qui se continuait indéfiniment. Les *refa'im* étaient des êtres sans force (4), pourvus encore d'une vague sensibilité, réduits à une existence indécise, indéterminée, assez semblable à celle des mânes de l'antiquité grecque et latine.

Le lieu de leur séjour est en bas, dans les profon-

1. HARTMANN, *Das Lied von Ewigen*, 1859, p. 12.

2. Eccl., III, 19.

3. Eccl., III, 21.

4. Ps. LXXXVIII, 5 ; Prov., II, 18 ; IX, 18 ; XXI, 16 ; Job., XXVI, 5 ; Is., XIV, 10.

deurs de la terre ; on descend pour s'y rendre (1) ; c'est le pays des ténèbres, de l'obscurité, le royaume de l'ombre et du chaos (2), où le riche et le pauvre, le roi et l'esclave mènent, dans l'égalité d'une même condition (3), une vie morne qui paraît être sans terme, sans issue. Le *še'ôl* n'inspirait donc qu'effroi, répugnance ; dès lors, pourquoi s'étonner, si les sentiments de l'Ecclésiaste, conformes à l'antique croyance juive, se traduisent par un tableau d'une très sombre couleur ? Quand l'Ecclésiaste compare l'homme et la bête dans ce qu'ils ont de semblable, il n'a pas en vue leur destinée finale, mais le terme naturel de la vie physique, vouée à l'inexorable loi de la mort ; idée souvent exprimée dans la Bible :

L'homme dans sa splendeur n'a pas de durée, il est semblable aux bêtes qui périssent (4).

Quant à la forme dubitative du verset 21 (5), elle laisse percevoir le changement qui commence à s'opérer dans les conceptions juives du *še'ôl*. Les premiers signes de cette évolution apparaissent au second siècle avant l'ère chrétienne. On voit alors se dessiner une nouvelle conception de la vie future. Les vieilles croyances se modifient peu à peu. L'idée de rétribution, limitée jusqu'alors à la vie présente, est reportée maintenant au delà du tombeau. Le sort des âmes, après la mort, n'est plus le même pour tous. Les

1. Nomb., XVI, 31, 33 ; I Rois, II, 9 ; Prov., V, 5 ; VII, 27, etc.
2. Job, X, 21, 22.
3. Job, III, 13, 19 ; Is., V, 14, XIV, 11, XXII, 13 ; Ps. LXXXIX, 49.
4. Ps. XLIX, 23.
5. Eccl., III.

écrits de cette époque parlent d'une distinction de séjour, d'une différence de destinée pour les bons et les méchants.

Le livre d'Henoch, le premier en date et le plus curieux des apocryphes palestiniens, corrobore ce développement des idées eschatologiques. Transporté par un tourbillon aux extrémités du ciel, Henoch voit les âmes des justes, séparées des autres et réunies dans un lieu de repos où un éclat divin les environne, tandis que les impies, refoulés dans une vallée maudite, habitent les ténèbres (1). Des idées analogues se trouvent dans le psautier de Salomon.

Telles sont les doctrines qui se propagent dans les derniers siècles avant Jésus-Christ. L'Ecclésiaste les connaît, mais, attaché aux croyances de l'antique judaïsme, il n'y adhère pas. Longtemps encore, les deux courants suivront une marche parallèle, sans se confondre ; le vieux conservatisme hébreu maintiendra sa ligne et se retrouvera dans l'Ecclésiastique (2), tandis que les idées nouvelles se préciseront dans le livre de la Sagesse, l'œuvre la plus parfaite du judaïsme alexandrin.

L'Ecclésiaste serait-il, comme on l'a pensé, favorable au déterminisme ? Certains passages le feraient croire (3). Cette nécessité qui règne partout n'est-elle

---

1. Livre d'Henoch, XXVII, 1.

2. Ecclés., XIV, 16. L'*Ecclésiastique*, composé vers l'an 180 avant J.-C., reproduit les anciennes idées sur la rétribution terrestre, ainsi que les notions primitives sur le *še'ôl*. XL, 13-16 ; X, 12-13 ; XL, 1, 3, 4, etc.

3. Eccl., I, 4, 11, 14-16 ; IX, 1, 2, 11.

pas un écho du *fatum* des anciens, force aveugle, irrésistible, souveraine, qui enserrait le monde et les dieux eux-mêmes dans un cercle de lois infranchissable ?

Pour l'Ecclésiaste, l'univers n'est qu'un perpétuel recommencement de phénomènes toujours semblables, un cycle d'événements qui se déroulent avec une précision mathématique, le présent et l'avenir, une simple reproduction du passé.

Dans un tel système, aucune place pour la spontanéité, le progrès, la liberté, la responsabilité. L'homme lui-même n'échappe point à cette inflexible tyrannie. Les actes qui semblent relever de son libre choix lui sont en réalité imposés de force, conditionnés qu'ils sont par une foule de circonstances, plus imprévues, plus impérieuses les unes que les autres. C'est ainsi qu'il naît, meurt, sème, plante, récolte, jouit, souffre, lutte, triomphe, succombe. Tout dépasse ses prévisions ou contrarie ses désirs. L'homme n'est ici, suivant la définition d'Huxley, qu'un automate conscient. S'il a, sur les autres êtres, quelque privilège, c'est tout au plus d'analyser ce qui se passe en lui. Le plaisir, la douleur, la pensée, le sentiment ne sont que de simples indices psychologiques du mécanisme de la vie. Mais est-ce bien là l'opinion de l'Ecclésiaste ? De pareilles doctrines n'ont pas même effleuré son esprit. S'il connaît l'ἀνάγκη des Grecs, il n'a garde de l'introduire dans sa théodicée ; son Élohim, il est vrai, gouverne toutes les actions de l'homme, mais, en même temps, elles se meuvent dans une sphère assez large pour mériter, dès cette vie, la peine ou la récompense.

De là, ces appels réitérés au jugement de Dieu, afin de tenir l'homme en éveil, ces avis, ces conseils qui, dans l'hypothèse déterministe, n'auraient aucune raison d'être.

Le reproche d'épicuréisme serait-il mieux fondé ? Si l'Ecclésiaste, en dépit de son « vanité des vanités », trouve que la lumière est douce et qu'il est délicieux pour les yeux de voir le soleil (1), s'il donne à l'homme le conseil de goûter le fruit de son travail (2) pendant les jours de la vie que Dieu lui a donnés (3), de manger son pain dans la joie et de boire son vin dans l'allégresse, de jouir de la vie pendant les jours de son existence fugitive (4), loin de faire de la jouissance le but de la vie, il recommande simplement d'user des biens de ce monde avec modération et, ce qui est décisif, en les considérant comme un don de Dieu (5). Dès lors, qui songerait à condamner une morale peut-être élémentaire, mais irréprochable ?

Une dernière accusation, portée contre le livre de l'Ecclésiaste, c'est d'être le code du pessimisme. On a fait de son auteur le précurseur de Schopenhauer. Assurément, le livre reflète les idées d'un esprit enclin à la tristesse, porté à désespérer de lui-même et de son époque.

L'Ecclésiaste n'a rien de l'exaltation religieuse, du noble enthousiasme des prophètes ; on chercherait en

1. Eccl., xi, 7.
2. Eccl., ii, 24.
3. Eccl., viii, 15.
4. Eccl., ix, 7-9.
5. Eccl., iii, 13.

vain, chez lui, cette foi triomphante dans la vocation d'Israël, espérance et force des générations qui avaient traversé les épreuves de la captivité et connu les luttes héroïques qui ont suivi le retour. Aucun écho du messianisme ardent qui, dès cette époque, allait faire éclore les apocalypses et les livres sibyllins.

C'est la vie, telle qu'il l'a expérimentée et vécue, que l'Ecclésiaste décrit; il l'a vue par ses côtés douloureux. Le spectacle du monde, des hommes et des événements, la tyrannie des grands, les larmes des opprimés, la misère et la souffrance des faibles lui font éprouver non seulement l'inexorable ennui de la vie, mais ce qu'un philosophe pessimiste a nommé « le tourment de l'existence » (1).

L'impuissance à modifier la marche des choses et la destinée des hommes lui fait dire : *Les morts qui sont déjà morts sont plus heureux que les vivants, et plus heureux que les uns et les autres, ceux qui ne sont pas encore nés* (2). Avant lui, Job vouait déjà à la malédiction le jour de sa naissance (3). En conclure que l'Ecclésiaste ouvre la voie aux doctrines pessimistes serait donner au texte une signification qu'elle n'avait pas dans la pensée de l'auteur israélite. Le découragement de la vie se retrouve à toutes les périodes de l'histoire du monde. Il est facile d'en relever les traces dans le cours des siècles. C'est Homère qui s'écrie :

« Il n'y a rien de plus misérable que l'homme, de

1. Venetianer, *Schopenhauer als Scholastiker*. Berlin, 1873, p. 275.

2. Eccl., iv, 2, 3.

3. Job, iii, 3-10.

tous les êtres qui respirent ou se meuvent sur la terre (1). » C'est Sophocle qui déclare que « ne pas naître est ce qu'il y a de plus raisonnable » (2). Pour Horace, « la vie est une ombre, quelque chose d'éphémère ». Pour Sénèque (3), « l'ensemble de la vie humaine est lamentable ». Pour Marc-Aurèle, « tout est songe, fumée, néant » (4).

Dans la littérature moderne, les plaintes sur le vide et l'instabilité de la vie se font encore plus amères, plus âpres, plus tragiques. C'est Byron, « le grand inspiré de la mélancolie » (5), qui répète la même conclusion attristée :

> Compte les heures de joie que tu as vues,
> Compte les jours exempts d'angoisse,
> Et sache, quoi que tu aies été,
> Qu'il est quelque chose de mieux : ne pas être (6).

Personne n'a poussé aussi loin que Leopardi la théorie de l'*infelicità ;* il en a fait une doctrine ; pour lui, il ne s'agit pas de chanter comme Byron, Heine, Lamartine, Musset, la tristesse qui est en lui-même, son désenchantement, sa désespérance ; il se plaît à découvrir « la misère des hommes et des choses, à fouiller les secrets maudits et terribles de la vie » (7).

1. Iliade, XVI, 446-447.
2. *Œdipe à Colonne.*
3. *Ad Marciam,* chap. X.
4. *Pensées,* liv. II, XVII ; liv. X, XXXI.
5. Alfred DE MUSSET, *Poésies nouvelles.* Paris, 1860, Lettre à Lamartine, p. 75.
6. The complete works of Lord Byron, *Occasional pieces.* Paris, 1837, p. 176.
7. LEOPARDI, *Epistolario,* I, p. 352-353.

« La vie humaine n'est qu'un tissu de douleur et d'ennui, on ne se repose de l'une de ces souffrances qu'en tombant dans l'autre (1). »

Amertume et ennui, voilà la vie,
Elle n'est rien d'autre, le monde n'est que fange (2).

Le plus heureux est de ne pas vivre...
Ne pas voir la lumière
Serait, je crois, le meilleur (3).

Pendant que le poète italien exhalait, en vers harmonieux, l'amertume de sa pensée, un disciple de Kant, Schopenhauer, faisait de la douleur la base même d'un nouveau système de philosophie. A ses yeux, « la vie de l'homme n'est qu'une longue série de souffrances, notre marche n'est qu'une chute incessamment arrêtée, de même que la vie de notre corps n'est qu'une agonie sans cesse suspendue, une mort d'instant en instant reculée » (4). C'est dans l'analyse des conditions de l'existence que la vie est apparue à Schopenhauer comme « un pendule qui oscille entre la douleur et l'ennui » (5). Pour lui, toute vie se meut dans un océan de douleur ; donc l'existence est un mal. Ce mal, il faut l'anéantir ; mais

1. Leopardi, *Dialogue du Tasse et de son génie familier*, trad. F. A. Aulard, *Poésies et œuvres morales*, t. II, p. 209.
2. Leopardi, *A lui-même*. *Op. cit.*, t. II, p. 49.
3. Leopardi, *Op. cit.*, t. II, p. 55.
4. Schopenhauer, *Die Welt als Wille und Vorstellung*. Leipzig, 1873, I, 367.
5. Schopenhauer, *Lichtstrahlen aus seinen Werken*. Leipzig, 1874, p. 72.

comment ? Le suicide, qui semble être la conséquence naturelle et fatale d'une pareille théorie, supprimerait quelques individualités, mais n'affranchirait pas le genre humain (1).

C'est en inspirant l'horreur de l'être et le goût du néant que Schopenhauer espère amener, d'abord, une réaction contre cette force qui réside au plus profond de l'être, le vouloir-vivre ; ensuite, tarir par le célibat et l'ascétisme les sources mêmes de la vie (2), enfin, anéantir la volonté dans le nirvâna (3).

Ici apparaît la connexité entre les doctrines de Schopenhauer et le bouddhisme. La misère de la vie humaine est le point de départ des deux systèmes ; le sentiment que tout est souffrance les domine. Le pessimisme bouddhique ne déplore pas seulement le mal qui est dans les choses, mais déplore l'existence même des choses, comme un mal.

La souffrance naît dans l'homme parce que l'homme s'attache à l'être. Il y a, dans l'homme, une *soif* (4) non seulement des jouissances de la vie, mais de la vie même, de l'être en général. Comme l'existence est essentiellement douloureuse, la souffrance subsistera tant que les hommes auront goût à la vie. Pour se libérer de la souffrance, il faut parvenir au nirvâna. Le nirvâna, pour le bouddhiste, c'est l'extinction du désir, le repos de l'âme, l'indifférence absolue, la

1. SCHOPENHAUER, *Lichtstrahlen*, p. 186.

2. SCHOPENHAUER, *Lichtstrahlen*, p. 178, 186.

3. SCHOPENHAUER, *Die Welt als Wille und Vorstellung*, II, p. 607.

4. *Tanhâ* ; sanscrit : *trshnâ*.

tranquillité, la paix, l'immutabilité, la béatitude suprême (1)

Ne rien penser, ne rien sentir, ne rien vouloir, échapper à la douleur, s'abîmer dans l'inconscience, s'affranchir de la vie, arrêter le développement de l'humanité, tel est donc le terme de la morale bouddhique comme de la morale de Schopenhauer. Un simple parallèle avec l'Ecclésiaste en fera voir les différences radicales. Pour l'un, la vie est essentiellement un mal, le néant vaut mieux que la vie (2). Perpétuer la vie, c'est perpétuer la douleur; donc il faut s'attacher à détruire « l'erreur fondamentale de notre être (3), le tourment « instinctif de perpétuer sa race » (4).

Pour l'autre, au contraire, la vie est un bien, un don de Dieu. La vie est moins une douleur sans remède qu'une jouissance, jouissance traversée, il est vrai, de déceptions, d'amertumes, mais jouissance qui fait équilibre aux maux de l'existence. L'Ecclésiaste préfère la vie à la mort (5). Loin de souhaiter l'anéantissement de sa race, l'Ecclésiaste plaint celui qui n'a pas de postérité, qui est seul (6).

Comme on le voit, le pessimisme de Schopenhauer est absolu; celui de l'Ecclésiaste n'est que relatif. Si

---

1. Voir CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Histoire des religions*, trad. franç., Paris, 1904, p. 380-391, et OLDENBERG, *Buddha*, Paris, p. 129 et suiv.

2. SCHOPENHAUER, *Die Welt als Wille und Vorstellung*, II, 536.

3. SCHOPENHAUER, *Lichtstrahlen*, p. 91.

4. SCHOPENHAUER, *Die Welt als Wille und Vorstellung*, I, 368.

5. Eccl., V, 17; IX, 4, 9.

6. Eccl., IV, 7, 9.

les misères de la vie, la douleur du monde arrachent, aux deux auteurs, un même cri d'angoisse, une même plainte désolée, si leurs sentiments sont parfois identiques, leurs conclusions finales offrent une divergence de vues absolue, irréductible : l'un considère la vie comme un mal sans mélange, l'autre, comme un bien mêlé de mal.

C'est l'œuvre néfaste du pessimisme de méconnaître le prix de la vie et le sens profond de la douleur. La vie est un effort, un combat, une lutte, une victoire à remporter ; elle a pour loi fondamentale de ne pouvoir subsister ni dans la langueur, ni dans la stagnation, ni dans l'isolement, ni dans l'égoïsme. La douleur a un rôle moral dans la vie parce qu'elle sert à former l'homme ; « elle est la noblesse unique » (1). Il faut avoir rencontré l'obstacle, la contrainte, la déception, les aiguillons de la souffrance.

Tu fais l'homme, ô douleur ! oui, l'homme tout entier,
Comme le creuset l'or, et la flamme l'acier...
Qui ne te connut point ne sait rien d'ici-bas (2).

Dans vos cieux, au delà de la sphère des nues,
Au fond de cet azur immobile et dormant,
Peut-être faites-vous des choses inconnues
Où la douleur de l'homme entre comme élément (3).

*
* *

Si l'Ecclésiaste a évité l'écueil des fausses doctrines, a-t-il du moins résolu le problème de la vie ? Avec les

1. Baudelaire, *Fleurs du mal.*
2. Lamartine, *Harmonies poétiques, Hymne à la douleur.*
3. Victor Hugo, *Contemplations,* IV, 15.

seuls principes religieux de l'Ancien Testament, il n'y pouvait réussir complètement, mais on est en droit d'affirmer que ses recherches ont été loyales, sincères. Il a ouvert son cœur, il en a montré les incertitudes, il en a révélé l'anxiété profonde ; pourtant, il n'a rien sacrifié de ses croyances religieuses. Il a su maintenir l'équilibre entre le découragement de la vie et les espérances de sa foi. S'il a relevé d'étranges anomalies, il avait comme l'intuition d'une unité supérieure dans laquelle se résolvaient les oppositions les plus irréductibles.

Le problème qui s'est posé devant la conscience de l'Ecclésiaste se pose, avec plus d'intensité encore, devant la conscience moderne. Deux voies s'ouvrent devant elle : la science et la foi. Depuis que la science a pris un essor qui laisse si loin les expériences imparfaites de l'Ecclésiaste, le problème se présente avec un énoncé nouveau.

Une méthode qui a pour guide et pour contrôle l'observation, l'expérimentation, a multiplié ses conquêtes et enrichi le trésor des connaissances humaines. Séduite par la réalité tangible des faits, la génération contemporaine, travaillée par le doute, par l'incertitude, se demande avec anxiété si la science ne résout pas seule l'énigme de la vie, ou s'il lui faut une autre lumière, venue du dehors, pour éclairer le mystère de la destinée humaine.

Harnack terminait, par cet aveu, ses études sur l'essence du christianisme : « C'est la religion, l'amour de « Dieu et du prochain qui prêtent un sens à la vie ; la « science ne le peut. Je parle ici de ma propre expé-

« rience, comme un homme qui, pendant trente ans,
« a appliqué son esprit à l'une et à l'autre. La science
« pure est une chose merveilleuse, et malheur à celui
« qui l'amoindrit ou chez qui s'affaiblissent les facul-
« tés de la connaissance ! Mais à ces questions : D'où
« viens-tu ? où vas-tu ? pourquoi es-tu ici-bas ? la
« science aujourd'hui ne donne pas plus de réponses
« qu'elle n'en donnait il y a deux ou trois mille
« ans. Elle nous instruit lorsqu'il s'agit de faits, elle
« nous explique ce qui semblait être des contradic-
« tions, elle coordonne des phénomènes et rectifie les
« illusions de notre imagination. Elle ne nous apprend
« pas où commence la courbe du monde ni celle de
« notre propre vie, — dont nous n'apercevons qu'une
« minime portion — et non plus où conduit cette
« courbe (1). »

Pasteur, la plus grande gloire des sciences exactes au dix-neuvième siècle, qui avait su concilier la foi traditionnelle avec la rigueur des méthodes expérimentales, reconnaissait, lui aussi, dans une page restée célèbre, l'impuissance de la raison à franchir le seuil de l'infini : « Poussé par une force invincible, l'es-
« prit humain ne cessera jamais de demander : Qu'y a-
« t-il au delà ? Veut-il s'arrêter soit dans le temps, soit
« dans l'espace ? Comme le point où il s'arrête n'est
« qu'une grandeur finie, plus grande seulement que
« toutes celles qui l'ont précédée, à peine commence-
« t-il à l'envisager que revient l'implacable question,

1. HARNACK, *L'Essence du christianisme*. Conférences faites aux étudiants de toutes les facultés de l'université de Berlin. Trad. française, 1901, p. 316.

« et toujours, sans qu'il puisse faire taire le cri de son « âme. Il ne sert à rien de répondre : au delà sont des « espaces, des temps ou des grandeurs sans limites. « Nul ne comprend ces paroles. Celui qui proclame « l'existence de l'infini, et personne ne peut y échap- « per, accumule dans cette affirmation plus de surna- « turel qu'il n'y en a dans toutes les religions. Tant « que le mystère de l'infini pèsera sur la pensée hu- « maine, des temples seront élevés au culte de l'infini « et, sur la dalle de ces temples, on verra des hommes « agenouillés, abîmés dans la pensée de l'infini[1]. »

Il est doux de faire naufrage dans cette mer[2].

1. PASTEUR, *Discours de réception à l'Académie française.*
2. LEOPARDI. *L'Infini* (*Poésies et œuvres morales*, t. I, p. 270).

LAVOISIER

ET LE

GENRE ISOETES

DANS LES VOSGES

PAR

P. FLICHE

Correspondant de l'Institut
Ancien professeur à l'École nationale forestière

Dans mon mémoire sur les *Isoetes* des Vosges (1), en faisant l'historique de la découverte de ces plantes dans les Vosges, j'ai rappelé une lettre, en date du 23 janvier 1828, de Nestler à Maurice Engelhardt, citée par Kirschleger dans sa *Flore d'Alsace* (2); on y lit ce passage : « Cette plante (l'*Isoetes lacustris*) nous intéresse à un autre titre ; c'est l'infortuné Lavoisier qui en fit la découverte, il y a plus de quarante ans, avant 1788, dans le lac de Gérardmer, en y venant de Plombières. Mougeot retrouva l'*Isoetes* en 1816 (3),

1. *Les Isoetes des Vosges*. Nancy, 1879 (tiré à part des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1878, 4e série XI, p. 177).

2. *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*, III, 1862, p. 370.

3. Il est assez singulier, on peut le faire remarquer en passant, de voir Nestler, le collaborateur de Mougeot, donner cette

sans avoir connaissance de la découverte de Lavoisier, mentionnée dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie des sciences. » Kirschleger, à la suite de cette citation, déclare qu'il lui a été impossible de retrouver ce mémoire, et dans le travail déjà cité je devais reconnaître que je n'avais pas été plus heureux, bien qu'une édition nouvelle et complète des œuvres de Lavoisier eût été publiée. Plus récemment, M. P. Boyé, dans son important ouvrage sur les Hautes-Chaumes (1), cite ce que dit Kirschleger et ajoute que lui non plus n'a pu trouver le mémoire dans lequel Lavoisier aurait signalé sa découverte.

Cependant, Nestler n'en était pas moins dans le vrai pour le fond, mais ses souvenirs n'étaient pas très précis quant aux détails; on le verra dans ce qui va suivre. Lorsque j'ai rédigé le travail sur les *Isoetes* des Vosges, j'avais négligé les ouvrages de Buc'hoz sur la flore de Lorraine, d'une part à raison de leur peu de valeur, de l'autre parce que je voyais Kirschleger, si au courant de tout ce qui concerne l'histoire de la botanique en Alsace et en Lorraine, le passer sous silence et affirmer qu'on ne connaissait d'une façon précise les *Isoetes* dans les Vosges que depuis les recherches de Mougeot. J'avais eu doublement tort; il est toujours bon de vérifier, lorsqu'on veut

---

date, car le deuxième fascicule des *Stirpes cryptogamæ*, paru en 1811, contient l'*Isoetes lacustris* et, comme je l'ai exposé dans le mémoire cité plus haut, M. A. Mougeot a établi que la récolte des matériaux de ce fascicule était antérieure à cette date et remontait probablement au plus tard à 1808, peut-être même à 1804.

1. P. Boyé, *Les Hautes-Chaumes*, p. 337.

traiter une question à nouveau, les énonciations des auteurs, même les plus dignes de confiance, qui l'ont traitée avant vous, et il n'est pas d'ouvrage si médiocre qui ne puisse fournir un détail intéressant. C'est ce qui a eu lieu au cas particulier. Ayant eu à parcourir le *Traité historique des plantes, etc.* (1), j'y ai trouvé la solution de la difficulté dans le passage suivant : « MM. Guettard et Lavoisier, membres de l'Académie royale des sciences à Paris, dans leurs courses d'herborisations et d'ornithologie, qu'ils ont faites dans les montagnes des Vosges pendant le courant de l'année 1767, ont observé sur le lac de Retournemer une plante fort rare et fort curieuse que Linneus nomme *Isoetes lacustris-Marsilea foliis subulatis semicylindricis, articulatis.* Elle est connue dans l'*Histoire des mousses* de Dillenius sous le nom de *Calamaria folio longiore et graciliore* et dans les ouvrages de Ray sous celui de *Subularia lacustris seu calamistrum herba aquatica alpina.* » L'auteur fait suivre ces lignes de la description de la plante telle qu'il était à même de l'exécuter. En outre, dans l'atlas qui accompagne son ouvrage, une planche la représente. Cet atlas ne constitue pas un ensemble régulièrement continu. Buc'hoz en faisait tirer les planches, au hasard, à mesure qu'il avait obtenu, pour en faire les frais, des subsides de personnes auxquelles il s'adressait et dont, en général, en témoignage de reconnaissance, il faisait figurer les armes au bas du dessin. Celle qui concerne l'*Isoetes*

1. *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Évêchés*, par M. P. J. Buc'hoz, médecin naturaliste lorrain, etc. Tome X. Paris, 1770, p. 491.

porte en suscription: *Isoetes Linn.* Pl. dernière Txx, et en bas simplement: aux frais de M. Lavoisier, de l'Académie des sciences. C'est la plus médiocre comme exécution matérielle; elle ne l'est pas moins, au point de vue de la valeur des figures; deux pieds d'*Isoetes* sont représentés accompagnés de feuilles isolées l'une avec un macrosporange, l'autre avec un microsporange. Les feuilles peu allongées, ondulées, feraient plutôt songer à l'*I. echinospora* qu'à l'*I. lacustris* et peut-être l'artiste qui a exécuté la planche avait-il réellement sous les yeux des pieds de la première espèce, puisque celle-ci existe aussi dans les lacs des Vosges. Il est probable que cette apparence est due plutôt au peu de souci d'un dessin très exact qu'on constate encore souvent à l'époque, même en des ouvrages supérieurs à celui de Buc'hoz.

Comme on le voit d'après tout ce qui précède, la mémoire de Nestler l'avait bien servi, lorsqu'il attribuait la découverte de l'*Isoetes lacustris* dans les Vosges à Lavoisier; mais tous les détails dont il accompagne cette assertion sont inexacts; ce qui n'est pas très étonnant, quand on constate le peu d'exactitude que Nestler apporte dans ce qu'il dit de son collaborateur Mougeot à propos du même sujet. Ce n'est pas de Plombières où, dans la pensée de Nestler, il avait évidemment fait un séjour, que Lavoisier est venu découvrir l'*Isoetes* dans un des lacs de Gérardmer, mais bien, comme le dit Buc'hoz, au cours d'un vrai voyage scientifique dans les Vosges dont on trouve les traces dans certains de ses travaux; ainsi il donne l'analyse de l'eau du lac de Gérardmer, il fournit des détails

géographiques importants sur ces montagnes et les pays environnants. Ce sont certainement ces mémoires, dont Nestler avait gardé un vague souvenir, qui lui ont fait dire que Lavoisier avait, dans l'un d'eux, mentionné la découverte de l'*Isoetes lacustris*.

Enfin, la date de la découverte est précisée par Buc'hoz, tandis qu'elle reste dans le vague pour Nestler, si bien que Kirschleger en donne deux différentes, 1788 à la page 319 de son troisième volume et 1787 à la page 332 du même tome.

La question du véritable auteur de la découverte du genre *Isoetes* dans les Vosges n'a pas une grande importance; il m'a cependant semblé qu'en ce qui concerne l'histoire de la botanique en Lorraine, il n'était point sans intérêt de l'élucider, puisqu'elle se trouvait concerner un des hommes les plus illustres dont la science française ait le droit de s'enorgueillir et le genre de plantes le plus intéressant, peut-être, de la chaîne des Vosges, à raison de sa distribution géographique et de sa structure, fort isolée dans la création actuelle, qui le rattache au contraire à un des types les plus remarquables de la flore primaire.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

STANISLAS LESZCZYNSKI

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

AVEC LES ROIS DE PRUSSE

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier ET FRÉDÉRIC II

(1736-1766)

PAR P. BOYÉ

Si peu spontanée, si peu désintéressée même qu'eût été à son début, en juillet 1734, l'hospitalité accordée par Frédéric-Guillaume Ier à Stanislas évadé de Danzig, elle n'en avait pas moins permis au prince fugitif de trouver, durant vingt mois, dans les murs de Kœnigsberg, un asile inviolable. Sans doute, l'amitié du roi de Prusse était faite surtout de son inimitié pour Auguste III. Elle n'avait crû que du dépit de s'être senti joué par la Russie et par l'Autriche, que de l'humeur de n'avoir personnellement rien tiré de l'affaire de la Succession de Pologne. L'abandon où la France laissait le père de sa reine, l'ignorance où les ministres le tinrent de leurs négociations, les affres d'une abdication brutalement imposée, avaient cepen-

dant peu à peu introduit dans la complexité des sentiments de Frédéric-Guillaume une plus franche compassion, une certaine bonté. Qu'il en pénétrât ou non les mobiles, Leszczynski ne pouvait méconnaître le bénéfice de cet accueil. Dans la ville ouverte à son infortune, il avait rassemblé ses partisans ; il avait prolongé l'espoir. Oublié de ceux mêmes que sa situation eût dû davantage toucher, il semblait que sa perte fût complète. D'un geste agacé et rude, son hôte avait alors montré quelle compensation s'offrait, sur les bords de la Meurthe, pour ce souverain sans trône (1).

Aussi, quand mandé par le cardinal de Fleury, le futur duc de Lorraine arriva à Berlin, le 16 mai 1736, et s'y arrêta pour prendre congé du roi, la plus parfaite cordialité présida-t-elle aux effusions. Dans la succession des fêtes données en son honneur, Stanislas sait trouver les loisirs nécessaires pour coucher par écrit l'expression de ses remerciements. « C'est avec un sensible plaisir que j'ai vu par le mémoire de Votre Majesté, du 17 de ce mois », lui répond sous la même forme Frédéric-Guillaume, « la favorable disposition où Elle se trouve à mon égard, et que vous êtes satisfait des marques que j'ai pu vous donner jusqu'ici de ma sincère amitié. Je prends une part infinie à la révolution présente, qui m'ôte la satisfaction d'avoir un

1. Sur les sentiments et l'attitude du roi de Prusse et du Kronprinz durant la guerre de la Succession de Pologne, comme pour des détails sur le séjour de Stanislas à Kœnigsberg, voir notre livre : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*. Paris, 1898, in-8°.

voisin tel que Votre Majesté, dont l'union aurait pu faire le bonheur de nos royaumes. » Déjà, quelques semaines plus tôt, sur le point de quitter à jamais le château de Kœnigsberg, Leszczynski avait adressé au maître le témoignage de sa gratitude. Et voici qu'une dernière pipe fumée en compagnie du roi-sergent, après une dernière étreinte, le voyageur, continuant sa route et parvenu à la limite des États prussiens, ne manque pas de renouveler à son bienfaiteur la formule d'une inaltérable reconnaissance.

Mais une autre lettre fut également écrite par Stanislas, de cette étape de Gueldre. Elle était pour le Kronprinz. Le monarque a juré au père un profond attachement. Il assure le fils de sa grande estime pour ses rares qualités, et de la véritable tendresse qu'il a vouée à sa personne. Stanislas et Frédéric s'étaient vus, pour la première fois, à la fin du mois de septembre précédent. Envoyé dans la province pour en étudier l'économie, le prince royal avait passé plusieurs jours à Kœnigsberg. Connaître celui dont les retentissants malheurs occupaient l'Europe, devait séduire le jeune homme. Il n'avait pas l'autorisation de rendre visite au roi de Pologne. Mais des rencontres en milieu neutre avaient été ménagées, et de ces entrevues on était sorti mutuellement satisfait. Leszczynski avait plu à Frédéric par une rondeur affectée, que le ministre français à Berlin, le marquis de La Chétardie, avait en hâte recommandée. Frédéric avait charmé Stanislas par ses propos philosophiques et l'envie, non dissimulée, de faire la guerre de concert avec la France. Les heures vécues ensemble, tant dans

la capitale qu'à Potsdam et à Monbijou, venaient de confirmer cette impression favorable.

Ce fut là l'origine des relations peu nourries, mais affectueuses, qu'allaient entretenir, pendant près de trente années, les cours de Lunéville et de Berlin, et qui méritent d'être rappelées.

Dans l'émotion du départ, Stanislas avait insisté sur son vif désir d'acquitter, autant que les circonstances le permettraient, la lourde obligation contractée envers son hôte. Il n'aurait pas, à l'avenir, d'objet plus pressant que ce qui intéresserait ses amis de Prusse. Frédéric-Guillaume Ier et le Kronprinz étaient d'esprit trop pratique pour ne pas recueillir soigneusement cette déclaration. Ils eussent d'ailleurs eu mauvaise grâce à ne jamais rappeler au duc de Lorraine les promesses de l'exilé, puisque, par ce silence, ils l'eussent privé du soulagement qu'éprouve le débiteur à se libérer.

La souveraineté qui attendait Stanislas au delà des Vosges était cependant à ce point illusoire, qu'à la première prière adressée par Frédéric-Guillaume au successeur de François III, la bonne volonté de celui-ci fut plus réelle qu'efficace. Un certain nombre de familles protestantes, luthériennes et calvinistes, étaient, au dix-huitième siècle, établies sur la frontière orientale des duchés : dans la principauté de Lixheim et la baronnie de Fénétrange ; dans la prévôté de Bouquenom, enclavée en plein Nassau. Louis XIV, qui occupait en 1685 ces contrées, y avait appliqué dans sa rigueur la révocation de l'édit de Nantes. Après le traité de Rys-

wick, les convertis par force étaient retournés en masse à leur ancienne foi, et les émigrés revenus dans leurs foyers, sans que Léopold et François, soucieux de la repopulation de leurs États, s'avisassent de les inquiéter. Mais cette tranquillité était relative. Ces gens se voyaient refuser la jouissance de leurs privilèges de jadis. Ils n'avaient plus de temples. Ils revendiquaient sans succès leur droit à des pasteurs et à des écoles. Las de soumettre au duc d'inutiles suppliques, les luthériens de Lixheim avaient cherché en 1709 un protecteur illustre. A leur requête, Frédéric Ier de Prusse avait parlé pour eux. Et Frédéric-Guillaume Ier lui-même, saisi à son tour des doléances de ses lointains coreligionnaires de la principauté, avait essayé, en 1713, d'améliorer leur sort. Ces démarches furent vaines. Les réponses de Léopold ne laissaient pas d'équivoque. Sous des phrases respectueuses, où perçait l'effroi de déplaire à Versailles, le plus catégorique refus se déguisait à peine. Cependant, en 1737, on pouvait croire à Berlin le changement de domination propice à une troisième démarche. En plaidant sans retard auprès de Leszczynski la cause de ses nouveaux sujets de religion réformée, le roi de Prusse ne doutait guère du salutaire et prompt effet de cette entremise. Il en douta moins encore lorsque Stanislas protesta de son amour de l'équité. Le moment était en vérité mal choisi d'intercéder pour les dissidents du Saarland. Frédéric-Guillaume avait compté sans les clauses secrètes de la déclaration de Meudon qui privait le duc nominal de toute initiative ; Leszczynski, sans l'opposition du chancelier-intendant

La Galaizière, résolu à invoquer la sévérité des ordonnances. Loin d'obtenir le libre exercice de leur culte, les réformés lorrains allaient souffrir de maintes vexations, connaître dans sa sécheresse l'intolérance administrative. L'intervention qu'en 1749 Frédéric II, mieux instruit des véritables maîtres du duché, ordonnera à son chargé d'affaires à Paris, le baron Le Chambrier, de tenter auprès du ministère français, sera elle aussi infructueuse. Jusqu'à l'édit de 1787 qui marqua leur relèvement moral, la situation des communautés protestantes de Lixheim, de Fénétrange et de Bouquenom ne se modifiera pas. Elle demeurera, à très peu de chose près, identique à celle des calvinistes et des luthériens du reste du royaume.

En exauçant une autre demande, Stanislas eut la joie de bien servir la cour amie. On sait la passion de Frédéric-Guillaume Ier pour les soldats de haute taille. Fritz n'avait pas de meilleur moyen de dérider ce front farouche, qu'en flattant sa manie. Il recherchait avec ardeur des grands hommes, soit pour les offrir à son père, soit pour les incorporer dans le régiment d'infanterie dont il avait pris le commandement en avril 1733. C'est ce qu'il appelait, non sans ironie, des arguments de six pieds. De tous côtés, au dehors, les deux princes sollicitaient la permission d'enrôler des colosses. Ils priaient avec insistance les gouvernants de seconder la tâche de leurs recruteurs. Mais tous les pays n'étaient pas disposés à contenter cette fantaisie. A l'inverse de l'officieuse Autriche, la France manquait de complaisance. Elle se dérobait aux concessions arrachées à son représentant à Berlin. « Je vou-

drais qu'on agît plus catégoriquement que l'on n'a fait par le passé », écrivait Frédéric à Camas en 1734, « les belles promesses de M. de La Chétardie m'ayant coûté un argent infini, et n'ayant été que de la fumée (1). » Tout expédient était donc bon pour atteindre au but. Moins encore que leurs maîtres, les agents montraient de scrupule. A Kœnigsberg, Stanislas avait été témoin d'un incident caractéristique. Afin de sortir de cette ville où le retenaient ses créanciers, un confédéré polonais, le staroste Kruszwicki, avait engagé au gouverneur de la place, le lieutenant général Katt, un jeune enfant, le fils de sa belle-mère. Le prix du rachat était deux hommes de forte stature. D'autant plus indigné de ce marché, qu'il considérait déjà la victime comme un page pour Marie Leszczynska, le roi de Pologne avait, à son passage à Berlin, dénoncé le fait à Frédéric-Guillaume. Il avait réclamé la délivrance du tendre otage, se déclarant prêt d'ailleurs à remplir les conditions souscrites par l'odieux traitant : « Il se ferait un vrai plaisir de faire avoir à Sa Majesté les deux grands hommes, et plus encore s'il le pouvait. » Plus encore s'il le pouvait : bienheureuses paroles! Voilà des mots qui ne furent pas perdus. Stanislas est à peine installé à Lunéville, qu'un des plus habiles recruteurs du Kronprinz, le capitaine Plötz, y arrive dans l'été de 1737 et se met à l'œuvre. Sur un tel terrain, l'effort était facile. « Non seulement je l'assisterai dans sa commission », affirme

1. Lettre sans date, été de 1734. (*Œuvres de Frédéric le Grand*, édit. Preuss, t. XVI, p. 130.)

Leszczynski à Frédéric, « mais je voudrais m'associer avec lui pour qu'il la puisse exécuter à votre satisfaction ». L'officier fut accablé de prévenances, et sa tournée si productive que Plötz ne se borna pas à ce voyage. Il opérait à nouveau dans les duchés en janvier et en août 1738. Nous l'y retrouvons en décembre de cette même année. Il y travaille encore en février 1739. C'est par son canal que Voltaire et la marquise du Châtelet communiquent volontiers avec leur auguste correspondant. Les paquets et les lettres de Frédéric parviennent à Lunéville sous le nom de Plötz et sont par ses soins réexpédiés à Cirey. Entre temps, ce succès a mis le roi de Prusse en appétit. Il réclame crédit pour son propre pourvoyeur, un lieutenant du régiment du prince Henri, qu'il veut envoyer simultanément quérir des grands hommes en Lorraine. Et Stanislas d'affirmer qu'il ne tiendra pas à lui qu'il ne réussisse. Pour un peu, le monarque s'avouerait fournisseur ordinaire de la maison de Hohenzollern. Ici, plus n'est besoin de détours, de menées louches ou d'agents déguisés. Plus d'inquiétude d'être exposé, par le zèle des subalternes, à des complications diplomatiques. Sous l'œil bienveillant du roi de Pologne, les duchés sont devenus la féconde pépinière où le père et le fils s'approvisionnent à leur gré. Les enrôlements vont bon train. La complicité de Stanislas ne fut assurément pas étrangère à ce cri d'orgueil, échappé au roi-sergent quand, à l'issue des revues de 1739, devant sa famille, les princes et les généraux, il félicitait Fritz du soin mis à embellir son régiment : « *Es steckt ein Friedrich Wilhelm in Dir ;* il y a en toi un

Frédéric-Guillaume (1) ! » Elle ne sera pas étrangère, non plus, aux mélancoliques constatations des fonctionnaires lorrains, lors des prochains tirages au sort pour la milice. « J'ai vu le temps où les hommes de ce pays-ci étaient grands », déclare le subdélégué de Gondrecourt, « et ils sont à présent aussi rares qu'ils y étaient autrefois communs (2). » On estimera peut-être que la gratitude de Stanislas eût pu se manifester de toute autre façon qu'en envoyant ses plus superbes sujets de la veille coiffer la mitre de cuivre et défiler au son des fifres. Ce n'est pas que cette obsédante préoccupation du nombre de pouces ne fît sourire Leszczynski. Sa bonhomie caustique raillait dans l'intimité les colosses de son frère de Brandebourg. Une dame qui vient de parcourir la série des billets écrits par le duc à Hulin, son ministre en cour de France, note, en retournant ces papiers à leur possesseur, plusieurs détails piquants, entre autres ce qu'y dit Stanislas « sur le plaisir de procurer au roi de Prusse des grands hommes, et comme il plaisante là-dessus (3) ». Idée fixe, qu'importe ! Leszczynski n'aurait garde de ne pas s'y prêter. Les recruteurs peuvent à loisir dégarnir ses États pour Neu-Ruppin et Potsdam. Comment payer trop cher le capiteux encens qu'en

---

1. Cf. Ernest Lavisse, *Le Grand Frédéric avant l'avènement*. Paris, 1893, in-8°, p. 259.

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 258. Cf. Pierre Boyé, *La milice en Lorraine au dix-huitième siècle*. Paris, 1904, in-8° ; p. 93.

3. Recueil ms. n° 2719 de la Bibliothèque du Musée Czartoryski, à Cracovie.

retour de sa courtoisie Frédéric, perspicace, commence à lui prodiguer ? Ne vante-t-il pas son « caractère aimable et divin », son « esprit bienfaisant », sa magnanimité vraiment royale », ses « vertus » ? A pareil compte, c'est être une seconde fois l'obligé. L'affection du Polonais s'en accroît. Il aime le prince royal de tout son cœur. Nul ne l'ignore à Lunéville ; nul ne l'ignore à Versailles. Dans une lettre du 5 août 1738 à Frédéric, Voltaire s'en porte garant. Par bonheur pour la Lorraine, cette ruineuse recherche allait prendre fin. Frédéric-Guillaume Ier meurt au printemps de 1740. C'en est fait du triomphe de ses « enfants chéris ». Son héritier se promet toujours de dépeupler la France de grands hommes. Mais ceux-là, son académie les attend, et non plus ses casernes. Le régiment des grenadiers géants va être licencié.

Stanislas ne fut pas des derniers à saluer le nouveau maître de la Prusse. Personne au monde n'est plus digne de régner. Et Frédéric, avec sa froide connaissance de l'âme humaine, Frédéric qui s'adresse à un souverain déchu et inconsolable, de toucher la corde sensible, de prononcer la phrase peut-être secrètement espérée. Si le ciel distribuait les couronnes, une autre tête que la sienne en serait chargée : « Mais un certain hasard qui paraît se jouer des choses les plus graves de l'univers, les distribue pour le plus souvent selon la bizarrerie de son caprice. » Moins d'un an plus tard, des félicitations encore arrivent à Frédéric II. A Mollwitz, ses troupes l'ont emporté sur celles de Marie-Thérèse. Les lignes qu'à cette nouvelle, trace

aussitôt Stanislas, sont d'autant plus chaleureuses que l'événement est dans l'ordre de ses sympathies politiques. L'heure n'a pas sonné où, par le ciseau de ses artistes, le duc célébrera, sur une place de Nancy, l'alliance de la France et de l'Autriche. Après s'être assuré de la Silésie, avoir dévasté la Moravie, le conquérant s'est rabattu sur la Bohême. L'affaire de Czaslau (17 mai 1742) ravit d'aise Leszczynski. « Je ne saurais, mon cher Vauchoux », écrit-il à un vieux confident, « vous répondre plus au juste au compliment que vous me faites sur la joie que m'a donnée la victoire du roi de Prusse, qu'en vous faisant le mien sur le plaisir que vous aura donné celle de M. le maréchal de Broglie (1). »

Chez Stanislas, cette affectueuse admiration procédait à la fois de la reconnaissance, de l'amour-propre caressé et d'une inclination naturelle. En multipliant ses assurances de singulière estime, Frédéric continuait de donner une interprétation excessive à la pitié quelque peu égoïste éprouvée pour la victime de l'« infâme Fleury ». Avec son père, avec le Nord, il avait protesté hautement contre la réserve insultante des ministres au cours des Préliminaires de Vienne. Malgré sa réconciliation, ses coquetteries avec l'Éminence, un relent d'amère rancune remonte en lui. Être berné, dupé, trahi, c'est « jouer le rôle du roi Jacques et de Stanislas (2) ». De longtemps il n'oubliera cette

1. Lettre du 31 mai 1742. (Collection Henry Gauthier-Villars.)

2. Frédéric II au ministre d'État comte de Podewils à Berlin, 6 août 1743. (*Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, n° 1161; t. II, p. 396.)

« paix de 1735 que fit le cardinal de Fleury, sans consulter les rois d'Espagne, de Sardaigne, ni le pauvre Stanislas (1) ». L'auteur de *Zaïre* sait trouver un fidèle écho à Potsdam, quand il flétrit « la cacade devant Danzig (2) ».

Ce n'est pas que Frédéric admette la légitimité de la première élection du staroste d'Odolanow, lui qui dénonce à tout propos l'entrave apportée par les alliés à la libre unanimité de la seconde. Il ne conserve aucune illusion sur le caractère du monarque. Il a jugé à sa valeur l'ancien vice-roi que Charles XII n'employa qu'à défaut d'outil mieux trempé. Il n'ignore pas la médiocre confiance qu'eut plus tard le cabinet de Versailles en son candidat, alors que « l'abbé de Livry fit seul toutes les corruptions à son gré de l'argent de la France, sans en dire un mot au roi Stanislas et sans lui en donner un sol entre les mains (3) ». Son dédain se dissimule peu quand il parle dans l'*Anti-Machiavel* de « ce roi de Pologne toujours élu et toujours détrôné (4) ». Stanislas a été élevé par la violence.

---

1. Instruction pour milord Maréchal, août 1751. (*Ibid.*, n° 5072; t. VIII, p. 439.)

2. Voltaire à Frédéric, 26 janvier 1740. — « Quel exemple pour l'Europe que la paix secrète que fit le cardinal de Fleury à l'insu de l'Espagne et du roi de Sardaigne! Il abandonna le beau-père de Louis XV, et acquit la Lorraine. » Frédéric II à Voltaire, 15 septembre 1743.

3. Frédéric II à la reine de Suède, 25 avril 1765. (*Politische Correspondenz*, n° 15517; t. XXIV, p. 177.)

4. *Anti-Machiavel*, chap. XIII (*Œuvres*, t. VIII, p. 105). En se reportant à la *Réfutation du prince de Machiavel*, rédaction initiale publiée plus tard d'après le manuscrit autographe du prince, on verra que les passages en question furent tous de premier jet.

Son protecteur fut l'usurpateur. Or, si « l'usurpateur ne méritera jamais de gloire », que penser de quiconque lui sert d'instrument (1) ? « Rien n'est plus séduisant que le mauvais exemple... Cet homme extraordinaire, ce roi aventurier digne de l'ancienne chevalerie, ce héros vagabond dont toutes les vertus, poussées à un certain excès, dégénèrent en vices, Charles XII, en un mot, portait depuis sa plus tendre enfance la vie d'Alexandre le Grand sur soi, et bien des personnes qui ont connu particulièrement cet Alexandre du Nord, assurent que c'était Quinte-Curce qui ravagea la Pologne, que Stanislas devint roi après Abdolonyme, et que la bataille d'Arbelles occasionna la défaite de Poltawa (2). » Et ce que Frédéric disait, dans ce livre, de Charles XII et de Leszczynski, et ce qu'il disait de la Pologne : « tonneau des Danaïdes » que les plus généreux ne parviendraient jamais à remplir, pays où l'on « trafique si grossièrement du trône qu'il semble que cet achat se fasse aux marchés publics (3) », tout cela devait froisser, exaspérer Stanislas, fort chatouilleux sur son passé et dont les malédictions poursuivirent sans trêve l'impartial historien Seyler, coupable d'avoir osé entreprendre la vie d'un prince vivant, sans son aveu.

---

1. « Il est vrai, d'ailleurs, que des princes qui ont voulu élever d'autres princes avec violence se sont abîmés eux-mêmes; notre siècle en a fourni deux exemples. L'un est celui de Charles XII qui éleva Stanislas sur le trône de Pologne..... Je conclus donc que l'usurpateur ne méritera jamais de gloire..... » *Anti-Machiavel*, chap. III (*Œuvres*, t. VIII, p. 72).

2. *Réfutation*, chap. VIII (*Ibid.*, p. 197). — *Anti-Machiavel*, chap. VIII (*Ibid.*, pp. 87-88).

3. *Anti-Machiavel*, chap. XX (*Ibid.*, pp. 130).

Chose curieuse, Stanislas n'eut entre les mains l'*Anti-Machiavel,* paru à La Haye chez Jean van Duren à la fin de septembre 1740, que longtemps après sa publication. Frédéric a été promptement démasqué comme l'auteur de l'ouvrage. Plusieurs éditions ont suivi la première. Le duc-roi n'a en rien songé à s'émouvoir. Voici que Voltaire s'avise d'une fâcheuse expérience, et soudain le pacifique monarque de bondir hors de sa quiétude.

« Je vous suis redevable des compliments du roi de Prusse et de ceux que vous lui avez faits de ma part », mandait, le 31 janvier 1749, Stanislas à Voltaire. « Notre gent est d'accord sur votre sujet, et je suis bien flatté d'avoir les mêmes sentiments qu'un prince que j'aime et estime beaucoup. C'est à vous à partager les vôtres entre nous sans exciter notre jalousie. » Ce programme de compensations était louable. Mais déjà l'équilibre se trouvait compromis. Depuis des années, Frédéric brûle de posséder le glorieux poète. « Que Berlin devienne Athènes, j'en accepte l'augure », s'était-il écrié en 1737. « Pourvu qu'elle soit capable d'attirer M. de Voltaire, elle ne pourra manquer de devenir une des villes les plus célèbres de l'Europe[1] ! » Avances et cajoleries, supplications et promesses sont cependant demeurées sans effet. Le Virgile de la France n'a rendu au Salomon du Nord que de courtes visites. Vingt fois, il prétexta l'absorbante amitié de Mme du Châtelet, la douce intimité de Cirey. Une femme tient en échec le contempteur de la femme.

1. Lettre à Voltaire, 7 avril 1737.

Newton-Vénus donne tort à Gott-Frédéric. L'audience de Clèves, les voyages de Rheinsberg et de Berlin, en 1740 et 1743, n'ont fait qu'aviver chez le citoyen de Sans-Souci le désir d'avoir tout à lui son « adorable maître ». Frédéric n'acceptait donc plus qu'avec un dépit grandissant l'éternelle excuse, il s'étonnait aussi d'un silence inaccoutumé, quand, à son extrême déception, il avait indirectement appris que l'écrivain et la marquise étaient les commensaux du duc de Lorraine. Pendant presque toute l'année 1748,

Le savoir d'Émilie et l'esprit de Voltaire

fixent sur Lunéville l'attention générale. Un prince « sans peuple et sans couronne » a eu la préférence. N'étant ni à Cirey, ni à Paris, Arouet ne serait-il pas mieux à Potsdam ? Qu'a de si séduisant la tabagie du souverain bourgeois ? « A propos du roi Stanislas, je trouve qu'il mène une vie fort heureuse. On dit qu'il enfume M^me^ du Châtelet et le gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XV(1). » Taire cette impatiente envie eût été de bonne politique. « Le roi de Prusse m'écrit tous les huit jours, il veut absolument que j'aille encore le voir(2). » Le jeu enchantait Voltaire. Au début de 1749, son insistance à parler de Stanislas, dont il fait d'ailleurs assez bon marché, a agacé au dernier point Frédéric(3).

---

1. Frédéric II à Voltaire, 29 novembre 1748.

2. Voltaire à Thiériot, 17 mars 1749.

3. Sur les séjours de Voltaire à la cour du roi de Pologne et la manière plaisante dont l'écrivain stimulait la jalousie de Fré-

En vain le roi de Prusse renouvelle-t-il ses tendres appels. Voltaire et son amie reprennent la route des duchés. Le 4 juillet, ils s'arrêtent au château de Commercy, occupé par Stanislas. Ils en repartiront le 16 pour Lunéville, où le prince ne doit les rejoindre que plus tard. Or, c'est précisément durant ces douze jours passés par le poète dans sa résidence d'été, que Leszczynski parcourut l'*Anti-Machiavel*. Voltaire a jugé divertissant de mettre aux prises les deux monarques ses « amants ». Sur un livre trop connu, son doigt malicieux s'est posé.

L'explosion fut prompte. Le choc plus rude qu'on ne s'y attendait. « Il n'y a pas longtemps qu'un prince, en lisant une nouvelle édition de votre *Anti-Machiavel*, fut fâché de ce que vous y dites de Charles XII. « Il a « beau faire, dit-il en colère, il ne l'effacera pas. » On lui répondit : « Charles XII a été le premier des grena- « diers, et le roi de Prusse est le premier des rois (1). » Dans son amour-propre surtout Stanislas s'était senti atteint (2). Quand le duc rentre à Lunéville, le 14 août,

---

déric, voir notre étude : *La cour de Lunéville en 1748 et 1749, ou Voltaire chez le roi Stanislas*. Nancy, 1891, in-8° ; plus particulièrement pp. 48 et sq.

1. Voltaire à Frédéric II ; de Lunéville, 28 juillet 1749.

2. Pour le roi de Pologne, les éloges que Frédéric accordait dans le même ouvrage aux princes de la dynastie lorraine, aggravaient, sans aucun doute, la sévérité du jugement porté sur lui-même. Leszczynski n'entendit jamais qu'avec humeur vanter la popularité de Léopold et rappeler, quoiqu'il eût affecté de s'en réjouir, la fameuse scène du 6 mars 1737 où, peu avant sa propre entrée à Lunéville, une foule éperdue avait essayé de s'opposer au départ de la duchesse douairière et de ses filles. « Quelle différence de ces Napolitains aux Lorrains ! » avait écrit Frédéric, après avoir montré les sujets des royaumes de Naples

la plaie est loin d'être cicatrisée. Contrit du coup violent porté à son hôte, chargé par Leszczynski de négocier la suppression des malencontreuses phrases, Voltaire adresse à Frédéric le pressant plaidoyer qui suit : « Sire, voici une des tracasseries que j'eus l'honneur de vous prédire il y a dix ans, lorsqu'après avoir envoyé votre *Anti-Machiavel* en Hollande, par les ordres de Votre Majesté, je fis ce que je pus pour supprimer cet ouvrage. J'avais tort, à la vérité, de vouloir étouffer un si bel enfant, qui s'est conservé malgré moi, et qui est un des plus beaux monuments de votre génie et de votre gloire. Mais vous vous exprimez dans cet ouvrage avec une liberté qui n'est guère permise qu'à un homme qui a cent mille hommes à ses ordres. Je courus, vous le savez, Sire, chez l'imprimeur et j'osai raturer sur le manuscrit des endroits dont David pourrait se plaindre s'il revenait au monde, et ceux qui pourraient être désagréables à des princes contemporains, et surtout à des têtes couronnées que vous avez toujours aimées. Votre Majesté peut se souvenir que le fripon Van Duren, qui se dit aujourd'hui votre

---

et de Sicile espérant toujours trouver des libérateurs dans leurs nouveaux maîtres. « Lorsqu'ils ont été obligés de changer de domination, toute la Lorraine était en pleurs ; ils regrettaient de perdre les rejetons de ces ducs qui, depuis tant de siècles, furent en possession de ce florissant pays, et parmi lesquels on en compte de si estimables par leur bonté, qu'ils mériteraient d'être l'exemple des rois. La mémoire du duc Léopold était encore si chère aux Lorrains, que, quand sa veuve fut obligée de quitter Lunéville, tout le peuple se jeta à genoux au-devant du carrosse, et on arrêta les chevaux à plusieurs reprises ; on n'entendait que des cris, et on ne voyait que des larmes. » (*Anti-Machiavel*, chap. II. Cf. *Œuvres*, t. VIII, p. 68.) C'en était certes assez pour augmenter le dépit du susceptible monarque.

libraire, n'eut pas plus d'égard à mes ratures que le grand-pensionnaire à mes représentations. Ce coquin avait fait transcrire le manuscrit, et je ne pus obtenir des chefs de la république, qu'on l'obligeât à rendre pour de l'argent ce qu'on lui avait donné *gratis*. Le livre parut donc, malgré tous mes efforts réitérés, et il parut avec quelques passages contre la personne d'un roi que vous avez imité par vos victoires, et contre un autre monarque que vous chérissez, et qui eût été votre allié naturel contre les Russes, si les Polonais avaient été assez heureux et assez fermes pour soutenir celui qu'ils ont si légitimement élu. Ses vertus et son alliance avec la maison de France sont des nœuds qui vous unissent avec lui. Ce monarque est très affligé de la manière dont vous vous êtes expliqué sur Charles XII et sur lui-même. Il est très aisé de réparer ce qui peut être échappé à votre plume sur ces deux princes qui vous sont chers. Je vous supplie, Sire, de faire une édition qui sera la seule authentique, et dans laquelle je ne doute pas que Votre Majesté ne rende plus de justice à deux rois ses amis. Votre Majesté doit approuver aujourd'hui plus que jamais le dessein qu'avait Charles XII de chasser les Russes de la Livonie et de l'Ingrie, et de mettre une barrière entre eux et l'Europe. Si le roi de Pologne était sur le trône où il doit être, les Polonais pourraient alors se souvenir de ce qu'ils ont été, et contribuer à renvoyer les ours moscovites dans leurs forêts; ce sont là vos sentiments et vos désirs. Quelques lignes, conformes à vos idées, et qui rendraient justice aux deux monarques, feraient un effet désiré de tous

ceux qui admirent votre livre; et votre plume serait comme la lance d'Achille, qui guérit la blessure qu'elle avait faite (1). »

Voltaire en fut pour son éloquence. De méchante humeur, Frédéric n'a souci d'être agréable à qui lui porte ombrage. La cour de l'ex-roi polonais, la grossesse importune de Mme du Châtelet : thèmes quotidiens à sa mordante satire. A Potsdam comme à Lunéville, on a des griefs et l'on boude. Interprète repentant des grondeuses doléances de Stanislas, Voltaire revient à la charge. Sous le couvert du duc de Lorraine, il pousse, non sans quelque brusquerie, une autre pointe au roi de Prusse : « Votre Majesté se souvient d'un certain *Anti-Machiavel,* dont on a fait une vingtaine d'éditions. Une de ces éditions est tombée entre les mains du roi à la cour de qui on accouche. Il y a deux endroits où l'on rend une justice un peu sévère au roi de Suède, et où le monarque dont j'ai l'honneur de vous parler est traité un peu légèrement. Il y est infiniment sensible, et d'autant plus qu'il sent bien que le coup part d'une main trop respectable et faite pour peser les hommes. Vous vous en tirerez, Sire, comme vous voudrez, parce que les héros ont toujours beau jeu; mais moi, qui ne suis qu'un pauvre diable, j'essuie tout l'orage; et l'orage a été assez fort (2). »

Dix jours après mourait la divine Émilie. Voltaire s'éloigne de Lunéville. Pénétré de la sympathie que lui témoigna Stanislas, des consolations que le prince

1. Lettre non datée; mais de Lunéville, fin août.
2. De Lunéville, 31 août 1749.

en personne daigna lui apporter dans sa chambre, il n'est pas sans remords. Il voudrait racheter l'étourderie de Commercy. Le 15 octobre, c'est-à-dire dans la première missive écrite à la cour de Prusse après l'événement qui désoriente sa vie, il s'efforce de persuader, de toucher Frédéric : « Le roi de Pologne est sensiblement affligé, et je vous conjure, Sire, de sa part et en son nom, de permettre une nouvelle édition de l'*Anti-Machiavel,* où l'on adoucira ce que vous avez dit de Charles XII et de lui : il vous en sera très obligé. C'est le meilleur prince qui soit au monde ; c'est le plus passionné de vos admirateurs, et j'ose croire que Votre Majesté aura cette condescendance pour sa sensibilité, qui est extrême. Il est encore très vrai que je n'aurais jamais pu le quitter pour venir vous faire ma cour, dans le temps que vous l'affligiez et qu'il se plaignait de vous (1). »

Ces successives requêtes ne furent pas entendues.

---

1. De Paris, 15 octobre 1749. — Si Stanislas pardonna difficilement à Frédéric II les jugements de l'*Anti-Machiavel*, il donna au contraire sa pleine et élogieuse approbation au *Charles XII* de Voltaire. Voulant même fortifier, dit-il, par le secours de son témoignage, la créance que mérite le livre, il fait dresser à Commercy, le 11 juillet 1759, par le comte de Tressan, un *certificat* constatant « l'exacte vérité des faits contenus dans cette histoire ». Cette attestation fut jointe à la première partie de l'*Histoire de Pierre Ier* qui allait paraître. Il est curieux de comparer les lignes dont Voltaire la fit précéder, à la lettre que le philosophe avait adressée à Frédéric le 28 juillet 1749 : « Il n'y a pas longtemps que le roi de Pologne, duc de Lorraine, se faisant relire cet ouvrage à Commercy..... » Le 16 août 1760, Voltaire écrivait à Tressan : « J'espère bientôt vous envoyer le premier volume de l'*Histoire de Pierre Ier*. Vous savez que c'est un hommage que je vous dois ; je n'oublierai jamais certain petit certificat dont vous m'avez honoré. »

Frédéric se montra de glace. Le cœur gros, les larmes aux yeux, volontiers le duc eût pris à son compte l'épigramme décochée par Voltaire au marquis de Brandebourg :

> Quel diable de Marc-Antonin !
> Et quelle malice est la vôtre !
> Égratignez-vous d'une main,
> Lorsque vous *caressez* de l'autre (1) ?

Pour que le nuage se dissipât, il fallut cette séduction câline dont savait à propos user Frédéric. Les relations entre Lunéville et Potsdam, quelques mois suspendues, se renouent. Comme naguère le capitaine Plötz, le bailli de Froulay, ambassadeur de Malte à Paris, et le ministre suédois Scheffer vont se charger de plusieurs plis de Stanislas. Frédéric qui, dans l'intervalle, savoura la revanche d'accaparer le poète, cause réciproque de la brouille, affirme à Leszczynski son empressement à cultiver une amitié qui lui est si chère. Stanislas, que cette détente soulage, évoque le charme de l'entrevue de 1735. Elle lui est toujours trop présente « pour que l'absence et la longue durée des temps puissent jamais lui en faire oublier la douceur ». Alors Frédéric de surhausser le ton, de renchérir à outrance : « Je vois que vous vous rappelez ces moments qui me sont toujours précieux, où j'ai eu la satisfaction de vous voir à Kœnigsberg soutenir l'adversité avec un cœur plus grand et plus ferme que n'en déployait votre rival, qui n'avait pour lui que la fortune. J'ai été témoin de ce que peut la vertu sur le cœur des hommes, et

1. Voltaire à Frédéric II, 26 juin 1750.

j'ai vu cette cour de Polonais que rassemblait à Kœnigsberg, non pas la force, non pas l'espérance, mais l'amour pour le meilleur des rois et pour le plus généreux des citoyens qu'ait eu cette république. Puissiez-vous vivre longtemps heureux à Lunéville et jouir de toutes les bénédictions que les Lorrains vous doivent pour vos bienfaits, également porté à faire du bien aux hommes de quelque nation et de quelque qualité qu'ils soient! Puissiez-vous en recueillir toutes les récompenses! Pour moi dont le style, peut-être trop libre, ne s'assujettit que rarement à l'étiquette des chancelleries, je vous dirai naïvement que je vous aime de tout mon cœur, et que j'estime bien autrement dans Votre Majesté l'homme bienfaisant que le roi. Pardonnez-moi ces écarts qui partent de l'enthousiasme que m'inspirent d'aussi belles qualités, et soyez persuadé, tout roi que vous êtes, que les plus grands intérêts ne m'auraient pas fait tenir ce langage, si ce n'était pas la vérité qui parlât ainsi dans mon cœur. » Stanislas n'avait pas le sens de la mesure. La délirante épître le combla. Aux faux accents de ce lyrisme, tout soupçon d'aigreur disparut. Leszczynski avait salué dans le Kronprinz « le modèle accompli de toutes les perfections ». Il continue de rendre hommage au « suprême mérite » du roi de Prusse.

Au reste, ces deux princes de caractère si opposé, de valeur si inégale, celui-ci d'une mobilité hésitante, celui-là raide comme la raison pure, ce vaincu retraité et ce hardi conquérant, n'étaient pas sans des traits communs. Toutes proportions gardées, d'indiscutables ressemblances les unissent. Aspirant à des suc-

cès identiques, s'étudiant à des rôles analogues, écrivains et sages couronnés, protecteurs des talents, bâtisseurs de palais, ils s'observent avec soin ; et parfois l'émulation est visible. Le vif éclat jeté par la petite cour de Lunéville a fait malgré tout monter le duc de Lorraine dans l'estime du roi de Prusse. A mesure que la réputation de Frédéric augmente, davantage il en coûterait à Stanislas d'être négligé de lui. Des flatteurs ont rapproché leurs noms : « Nous vivons dans l'âge heureux où les princes ont une idée juste de l'héroïsme », déclare le plat Fréron. « Ils ne le font plus consister dans la gloire meurtrière des armes. Le bonheur des peuples est devenu l'objet de leur ambition. La philosophie et l'humanité président à leurs conseils ; et ce siècle est celui des véritablement grands rois. Louis en France, en Prusse Frédéric, Stanislas en Lorraine, hommes sur le trône, semblent se disputer à qui répandra le plus de bienfaits sur la terre (1). » Si Leszczynski rappelle Abdolonyme, les *Lettres d'un Suisse à un Génois* et *à un noble Vénitien* procèdent, pour la forme, de la *Lettre d'un Suisse à son correspondant en Hollande* ou de la *Lettre d'un Suisse à son ami*. En tout cas, l'édition des *Œuvres du Philosophe de Sans-Souci* suggéra l'édition des *Œuvres du Philosophe bienfaisant*. Les démarches multipliées par Solignac, pour la création dans la capitale lorraine d'une société littéraire, ont occupé Frédéric : « Je m'intéresse trop particulièrement à la gloire de l'auguste fondateur de l'Académie de

1. *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. III, 1750, p. 267.

Nancy », écrivait-il, peu après la séance inaugurale, au comte de Tressan, « pour ne pas vous savoir gré de la marque d'attention que vous m'avez donnée en m'envoyant les discours qui y ont été prononcés (1). » Le roi de Prusse arrachait volontiers leurs secrets aux correspondances qui empruntaient ses États. Un jour de l'hiver de 1757-1758, durant la campagne de Silésie, un pli, adressé de Warmie dans la résidence ducale de Lorraine, l'intrigua. N'ayant pas résisté au désir d'en faire sauter le cachet, il y trouva une nomination à la petite cure de Bénaménil, expédiée au Père Barthelémy Poincelet, prieur conventuel des chanoines réguliers de Lunéville, par l'abbé commendataire de cette maison, le Polonais Mathy. Déçu et amusé, Frédéric II d'ajouter au bas du document, de sa propre main : « Je n'empêche que ledit Poincelet soit curé de Bénaménil. » Le titulaire eut la surprise de recevoir son brevet enrichi d'une mention inattendue (2).

Frédéric avait tenté l'impossible pour arracher Voltaire à Stanislas. Le roi de Pologne n'eut jamais l'ambition d'enlever Maupertuis au roi de Prusse. Il eût cru néanmoins voir faiblir son prestige, si le président de l'Académie de Berlin ne lui avait payé un tribut

---

1. De Potsdam, 30 mars 1751. Lettre citée dans les *Souvenirs du comte de Tressan*, publiés d'après des documents inédits par son arrière-petit-neveu, le marquis DE TRESSAN. Versailles, 1897, in-8°, p. 90. Cette pièce fait partie de la collection d'autographes de l'auteur.

2. CHATRIAN, *Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy*, vol. IV, *d. cit.* (Ms. n° 184 de la Bibliothèque du grand séminaire de Nancy.)

d'hommages. Tout meurtri encore de la lanière de l'*Akakia*, le 13 mai 1753 le docte géomètre, se rendant à Saint-Malo, s'arrêtait au château de Lunéville, y soupait chez la princesse de Talmont avec leur ami Tressan, puis continuait son chemin vers sa ville natale. Fort dépité fut Leszczynski quand, trop tard, le lendemain, il apprit la discrète et courte présence sous son propre toit d'une illustration à laquelle Frédéric n'avait pas craint de sacrifier le premier des poètes. Pour interrompre d'abondants reproches, M. de Tressan dut promettre une réparation. Elle eut lieu l'année suivante, au prochain voyage de Maupertuis en France. Frédéric interrogera le visiteur sur le maître et sa cour. Il faut frapper son imagination. Le grand maréchal des logis prépara l'auteur de la *Vénus physique* à saluer Stanislas. La leçon lui fut faite sur « la fécondité de son génie, l'étendue de ses connaissances, l'élévation d'une âme au-dessus des coups les plus injustes de la fortune ». On lui peignit le prince s'employant sans cesse « à rendre ses sujets heureux, à prévenir leurs besoins et leur oisiveté, à embellir sa capitale en l'enrichissant de tous ses revenus ». On lui montra ce bras puissant « animant, soutenant et perfectionnant les sciences et les arts ». On lui fit lire l'*Entretien d'un Européan avec un insulaire du royaume de Dumocala*, ouvrage dont il paraissait une deuxième édition et dans lequel, pour leur plus parfait bonheur, le monarque proposait aux hommes de nouvelles lois. On étala sous ses yeux les vastes planches du recueil où l'architecte Héré et le graveur François venaient de reproduire la série des châteaux

habités en Lorraine par Leszczynski et celle de tous les monuments édifiés par son ordre. De telles précautions étaient superflues pour rendre l'audience solennelle. En ces occasions, le Jupiter tonnant de l'Académie de Berlin, qu'à certains jours les soupers si libres de Frédéric ne déridaient même pas,

Tout riait à sa table, excepté Maupertuis,

était la gravité incarnée. Raidi dans sa morgue figée, le Breton se prêta à merveille à la mise en scène. Il tombe aux pieds du duc-roi ; il baise ses mains avec transport; il vénère cette Majesté en qui s'assemblent toutes les vertus ! Le titre de membre-associé de l'Académie de Nancy récompensa le respect du savant. Maupertuis retourna à Berlin porteur d'un billet de Stanislas pour Frédéric et des atlas de Héré, offerts par « son très bon frère » au « suprême juge de tous les arts (1) ».

Une curiosité plus grave engageait Stanislas et Frédéric à ne pas se perdre de vue. Sur le chapitre de la

1. Le comte de Tressan lui-même a rappelé, en un style de circonstance, cette visite de Maupertuis au roi de Pologne. « Ce fut en 1754, pendant un de ses voyages en France, qu'étant venu passer quelques jours chez moi, je voulus faire partager à mon illustre ami le bonheur dont je jouis..... Pénétré d'une espèce de respect qui tient du culte même, saisi de cet amour qu'inspire la vertu la plus sublime, M. de Maupertuis tomba aux pieds de notre auguste Fondateur ; je le vis baiser avec transport ces mains dignes de porter les plus beaux sceptres de l'univers, et ce fut ce moment même que Stanislas choisit pour se l'attacher, en l'admettant dans l'Académie qu'il venait de fonder. (*Éloge de M. Moreau de Maupertuis, prononcé dans l'assemblée publique de la Société royale de Nancy, le 10 janvier 1760.* Nancy, Leseure, in-8°, pp. 33-35.)

Pologne, le duc de Lorraine était intarissable. Le second mariage du dauphin l'a fait, en 1747, grand-père d'une fille d'Auguste III. Il serait étonnant que, dans ses considérations sur l'avenir où chacun peut aisément l'entraîner, Leszczynski, dirigé par un interlocuteur adroit, ne s'abandonnât pas à d'utiles indiscrétions. Que connaît-il au juste des intentions des cabinets de Versailles et de Dresde ? L'ambassadeur de Prusse à Paris est chargé de profiter des voyages annuels du monarque à la cour de France pour le sonder habilement. A l'automne de 1750, Le Chambrier ayant résumé à son souverain une conversation de ce genre qu'il a eue avec Leszczynski, Frédéric II de répliquer que peu lui importe « si un duc de Parme, un prince de Saxe ou quelque Piast vient à succéder à la couronne de Pologne quand elle vaquera. Vous ne manquerez pas de faire un usage convenable de tout ceci, s'il arrive que le roi Stanislas vous parle encore à ce sujet, auquel vous ne laisserez pas de dire toutes les choses les plus obligeantes de ma part, aussi souvent que l'occasion s'y présente[1] ».

Mais on n'était pas à ce point indifférent à Berlin sur le futur maître à imposer à la République. Et Stanislas qui s'en doute bien, Stanislas qui n'envisage pas sans une émotion inquiète l'éventualité du décès de l'Électeur-roi, se berce de cet espoir que, les circonstances aidant, Frédéric II après Charles XII deviendra l'arbitre du Nord. Le fils de Frédéric-Guil-

1. Lettre du 10 octobre 1750. (*Politische Correspondenz*, n° 1548; t. VIII, p. 97.)

laume Ier pourrait-il alors ignorer le vieil ami de Kœnigsberg ?

A l'ouverture de la guerre de Sept ans, après la brusque agression d'août 1756, Stanislas s'imagina que ses excellents rapports avec l'envahisseur de la Saxe allaient enfin lui valoir un solide avantage. Naïf calcul d'un chimérique esprit. En dépit de sa confiance vivace, Leszczynski doit redescendre de ce rêve d'une restauration. Mais comme, au mois de décembre 1759, il est question de la paix et d'un congrès où seraient résolues les difficultés pendantes entre belligérants, le prince juge l'occurrence propice pour remettre son nom en vedette. Nancy est la ville qui convient pour ces solennelles assises. Ce lui serait une consolation que, dans sa capitale et sous ses auspices, le conseil des rois, où sa place n'est plus, consente à délibérer. Stanislas exposa d'abord son désir à George II. Une démarche identique auprès de Frédéric ne fut pas sans l'embarrasser. Il eut besoin de l'encouragement de Louis XV et de Choiseul. C'était toutefois par pur scrupule diplomatique ; car, au fond, il comptait bien que, sa lettre reçue, le prince « ne s'éloignerait pas d'acquiescer à une pareille proposition ». Marie-Thérèse et Élisabeth, Auguste III et Adolphe-Frédéric seront de même pressentis. Les réponses furent défavorables. L'Impératrice-reine et le roi de Suède ne formulaient pas d'objections précises. Mais le roi d'Angleterre exprima ses regrets que Nancy ne fût pas à proximité suffisante des États engagés dans la lutte. Auguste III projetait d'indemniser l'infortunée cité de Leipzig, en demandant qu'on la choisît pour

siège de la conférence. La plus énergique, l'excuse du roi de Prusse était la plus flatteusement conçue. Frédéric est reconnaissant à Sa Majesté Polonaise de son offre. Malheureusement, les cours de Vienne et de Pétersbourg « ont refusé d'une manière inouïe d'entrer dans les mesures » que celles de Londres et de Berlin leur ont soumises, et « il y a apparence qu'elles entraîneront le roi de France à la continuation de la guerre dont elles seules se promettent tous les avantages ; au moins seront-elles les seules causes de l'effusion de sang à laquelle leur refus donnera lieu. — Si les souverains avaient tous l'humanité de Stanislas, sa bonté et sa justice, le monde ne serait pas exposé, comme il l'est, à la désolation, le ravage, le meurtre et les incendies. » Communiquée sans retard au cabinet de Saint-James, cette fin de non-recevoir effaroucha Pitt et ses collègues. Les ministres anglais redoutaient le mécontentement des cours impériales, si ce texte violent venait à transpirer. Dans une dépêche adressée, le 12 mars 1760, à son représentant à Londres, le baron de Knyphausen, le signataire s'en explique. « Au reste, ajoute-t-il, ma réponse n'a été faite qu'au roi Stanislas dont la connaissance personnelle que j'ai de lui, ne me fait pas douter un moment qu'il en fera jamais un mauvais usage (1). » Entre tant de flagorneries, c'est là le plus bel éloge, le seul sincère peut-être, rendu par Frédéric à Leszczynski.

Les lettres échangées perdent ensuite de leur intérêt. Elles ne contiennent guère que des renseigne-

1. *Politische Correspondenz*, n° 11 904; t. XIX, pp. 164-165.

ments de chancellerie, qu'accompagnent toujours, néanmoins, des congratulations réciproques, de persistants rappels d'amitié. Frédéric n'accorde plus à l'octogénaire et à sa cour désertée qu'une attention distraite. Stanislas a cessé de compter sur Frédéric pour un changement final dans sa destinée. Le sénile mirage d'une suprême révolution de fortune s'est évanoui. Auguste III disparu, la Pologne, une fois encore, reçoit de l'étranger son chef, en la personne de Poniatowski. Et, l'élection consommée, le roi de Prusse peut féliciter la Tsarine « d'avoir obtenu de cette fière république des Sarmates, les titres que leur arrogance avait obstinément refusés à ses ancêtres (1) ».

Désabusé, maussade, le vieillard cependant n'oublie pas le jeune homme dont la grâce savante lui causa, trente ans plus tôt, une si profonde impression. Dans la dernière missive envoyée à Frédéric, fleurit comme un regain de tendresse : « Il n'est point de lettres de Sa Majesté qui n'augmentent en lui toute la vivacité des sentiments d'estime et d'admiration qu'il lui a voués. » Au château ducal, dans la salle du trône, un grand portrait prouvait déjà aux visiteurs en quelle considération Leszczynski tenait le roi de Prusse. Mais, dans sa chambre à coucher, au-dessus de la cheminée où maintenant il réchauffe ses membres engourdis, le maître a fait suspendre l'image du Kronprinz tel qu'il le vit à Kœnigsberg. Lorsque, le 5 février 1766, négligé de ses serviteurs, Stanislas tombe dans son foyer,

1. Lettre du 10 septembre 1764. (*Ibid.*, n° 15 240; t. XXIII, p. 488.)

c'est sous l'impassible regard de Fritz, souriant, que se déroule la scène d'horreur qui termine cette existence tourmentée.

La correspondance du roi de Pologne et des deux rois de Prusse est la plus importante que, depuis la Lorraine, Stanislas ait entretenue avec une cour étrangère. Nous nous sommes appliqué à en rassembler les vestiges. Les Archives secrètes du royaume de Prusse, à Berlin, nous ont fourni, en originaux, minutes et copies, les principaux éléments de cette série. A Nancy, les collections du Musée historique lorrain (1) et de la Bibliothèque municipale (2) nous ont permis,

---

1. Quatre lettres originales de Frédéric II à Stanislas, dont les minutes subsistent à Berlin. Au décès de Stanislas, ces lettres devinrent, avec plusieurs autres papiers et en vertu d'un privilège de sa charge, la propriété de Joseph de Jankowitz, contrôleur de la maison du roi de Pologne. La baronne de Jankowitz, née Falconet, sa belle-fille, qui mourut en 1865 sans héritier direct, les légua au Musée lorrain. Dans le *carton Jankowitz* de ce dépôt, nous avons également retrouvé, avec la copie d'une lettre de Frédéric-Guillaume Ier, une copie de l'*Épître dédicatoire au prince de Prusse,* son frère, dont Frédéric II fit précéder, en octobre 1751, l'édition de luxe des *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg,* exécutée au Donjon du Château. Cette circonstance donnerait à penser que cette édition, comprenant toutes les parties jusqu'alors séparées de l'ouvrage et destinée seulement aux amis de l'auteur, ne fut pas envoyée à Stanislas. Leszczynski venait de se plaindre amèrement de l'*Anti-Machiavel.* Or, bien qu'il n'y ait dans l'*Épître dédicatoire* aucun passage dont le roi de Pologne eût pu personnellement s'offenser, Frédéric y restait dur pour Charles XII.

2. Une lettre originale de Frédéric II à Stanislas et un billet du même prince au duc Ossolinski, billet dont la matière concerne étroitement notre sujet. Ces pièces faisaient primitivement partie, ainsi que plusieurs dépêches adressées par d'autres sou-

tout en laissant subsister de trop évidentes lacunes, de préciser ou de compléter cet apport. Les lettres de Frédéric-Guillaume Ier à Leszczynski et celles de Leszczynski à Frédéric-Guillaume Ier sont inédites. Il en est de même, une seule exceptée, des lettres écrites au fils par le duc-roi. Des lettres de Frédéric II à Stanislas, quelques-unes furent de bonne heure données au public. En 1778, Durival en insérait une dans sa *Description de la Lorraine et du Barrois* (1). L'abbé Proyart en faisait connaître une autre, dans son *Histoire de Stanislas Ier*, en 1784 (2). Mme de Saint-Ouen une troisième, en 1825, à la suite des *Œuvres choisies* du prince (3). La correspondance familière comprise dans la belle édition des *Œuvres de Frédéric le Grand*, à laquelle l'historiographe Preuss attacha son nom, ne contient aucune lettre adressée à Stanislas. C'est par une expédition de Berlin que les compilateurs du magnifique monument qu'est la *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, ont connu la lettre reproduite par Proyart. Les lettres imprimées par Durival et par Mme de Saint-Ouen leur ont échappé. Ils en ont, par contre, exhumé deux nouvelles. Les lettres inédites que nous y joignons formeront un modeste complément à ces vastes répertoires (4).

---

verains à Leszczynski, d'un recueil relié. Nous ignorons à quel moment et dans quelles conditions cet ensemble fut versé à la Bibliothèque de Nancy.

1. La lettre du 2 juillet 1754.

2. La lettre du 10 février 1760.

3. La lettre du 6 juillet 1740.

4. A Paris, aux Archives du ministère des Affaires étrangères, existe en original une lettre de Frédéric II à Stanislas, datée de

Les relations de Leszczynski avec Frédéric II offrent sans doute un épisode attachant de son règne nominal dans les duchés. Mais comme à l'ombre écrasante du grand roi tout pâlit et se rapetisse, ce sera peut-être l'intérêt primordial de ce travail, de restituer plusieurs numéros à sa prodigieuse correspondance. De ces billets, il s'en trouve de fort caractéristiques, d'une frappe éminemment personnelle. Quand Frédéric, par exemple, évoque la « simplicité de son cœur ». Quand il proteste de la « vérité de son langage ». Quand il tient à dire « naïvement » à Stanislas à quel point il le chérit. N'est-ce pas là ce qu'il ap-

---

Berlin, 16 septembre 1763, qui, signée cependant de la main du roi de Prusse, n'a en rien par sa teneur le caractère d'une correspondance personnelle, comme en témoigne de plus la forme matérielle et les contreseings. Le début et la fin de cette pièce, où l'on appelle l'attention de la chancellerie lorraine sur une affaire de succession ouverte à Nancy et dans laquelle sont intéressés des sujets de Frédéric, méritent néanmoins d'être transcrits ici. Dans ce genre de mémoires même, il y avait place pour l'habituelle louange. « Monsieur mon Frère, Votre Majesté ayant toujours été le généreux protecteur des orphelins, il ne me reste aucun doute qu'Elle n'accorde également sa protection à Corneille et Bernhardine Ordonnowanne, à Strehlen en Silésie..... Comme je ne demande rien qui ne soit conforme aux sentiments de justice et d'équité que je connais à Votre Majesté, je me flatte aussi qu'Elle voudra bien répondre à mes désirs et me donner par là une nouvelle marque de son amitié, dont je connais tout le prix et que je tâcherai toujours de cultiver par les sentiments d'estime et de considération avec lesquels je ne cesserai jamais d'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère. Federic. » Le précis de la réponse, soumis à l'approbation de la cour de Versailles, porte : « Sa Majesté Polonaise sera toujours très attentive à justifier l'opinion flatteuse que Sa Majesté Prussienne a de ses sentiments, et à faire ressentir à ses sujets les effets de la protection spéciale dont elle les honore. » (*Correspondance, Lorraine,* vol. 145, fol. 118 et 119.)

pelait « restaurer la candeur » ? Pour sensible qu'il fût à tout mode d'éloges, Leszczynski prisait les compliments de son puissant ami à une bien autre valeur que ceux de ses courtisans, de ses jésuites, ou d'un Fréron. Il s'enorgueillissait de ce commerce épistolaire. Il en communiquait les pages à sa maison. Des copies avaient bientôt circulé de la lettre dans laquelle Frédéric remercie Stanislas de l'envoi des albums de Héré. L'entourage du duc-roi ne doit pas ignorer que Sa Majesté Prussienne aime le maître autant qu'elle l'admire. Au décès du prince, dans un tiroir de son secrétaire, parmi ses papiers précieux, avec les lettres de sa fille, de son gendre et de ses petits-enfants, se retrouvèrent les plus chaleureuses lignes qu'avait signées Frédéric.

Mais ces louanges, qu'on ne s'y trompe pas, ne sauraient servir à une apologie de Stanislas, non plus qu'à faire juger sévères les appréciations portées depuis sur le roi de Pologne. A peine ont-elles plus de consistance que les flatteries mythologiques dispensées à la divine Émilie. Heureuse, la marquise du Châtelet est couverte de fleurs. Morte, elle est soufflетée d'une épitaphe cinglante. Qu'on se souvienne de Voltaire, choyé aujourd'hui, demain déchiré, et que sous les embrassements de Sans-Souci guette l'avanie de Francfort. Frédéric, on l'a dit, « écrit sur le ton de la confiance et de la confidence et de la parfaite estime à des hommes qu'il méprise [1] ». Soyons sûrs que

1. Cf. E. Lavisse, *Le Grand Frédéric avant l'avènement*, p. 169.

dans sa « galerie des princes » le Bienfaisant n'occupa jamais qu'une place médiocre. Il n'en est pas moins vrai que ces éloges ravissaient le destinataire. Complaisamment colportés, multipliés, grossis, ils en suscitèrent d'autres. Et ainsi Frédéric, s'il ne contribua pas, comme l'espéra longtemps Stanislas, à rendre au monarque déchu sa couronne, fut de son vivant même un des premiers ouvriers, le plus illustre artisan de la légende.

1 (1)

STANISLAS A FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Monsieur mon Frère, Ma principale attention au moment de mon départ, c'est d'assurer Votre Majesté par cette lettre, avant que j'aurai le plaisir de le faire en personne, de la très parfaite reconnaissance que je Lui dois pour tous les agréments que j'ai eus par ses ordres, pendant mon séjour dans ce pays ici, que je quitte avec grand regret, m'éloignant de votre voisinage et des occasions les plus capables à vous témoigner l'estime, la considération, que je dois à un Prince respectable, et l'attachement particulier que j'ai pour votre personne (2). Je pars cependant

---

1. *Observations générales.* — Comme nous l'avons fait pour notre édition des *Lettres de Stanislas à Marie Leszczynska*, nous éviterons au lecteur la fatigue de l'orthographe si fantaisiste, souvent même presque incompréhensible, du roi de Pologne, sauf pour certains noms propres qu'il y aura lieu d'identifier et dont la véritable forme sera indiquée en note. Par contre, nous respecterons scrupuleusement toutes les incorrections de syntaxe. Ces règles seront appliquées aux lettres des deux rois de Prusse, le principe du rétablissement de l'orthographe normale ayant du reste été adopté par les éditeurs des *Œuvres de Frédéric le Grand* et de la *Politische Correspondenz*.

Quand il s'agit d'un original, l'abréviation *aut.* indique que la lettre est entièrement autographe ; sinon, elle est simplement signée.

2. Le 27 janvier précédent, Stanislas avait publié à Kœnigsberg l'acte de son abdication. Il avait ensuite attendu plusieurs semaines les instructions des ministres de Louis XV. Las d'un silence persistant, il s'apprêtait à quitter le château royal, sa résidence depuis juillet 1734, pour regagner Versailles. Mais, au dernier moment, un ordre du cardinal de Fleury devait lui parvenir, l'obligeant à demeurer en terre prussienne. Pour se distraire, Stanislas se rendit alors à Angerburg (aujourd'hui province de Prusse, présidence de Gumbinnen), dans un domaine du duc Ossolinski. Ce n'est qu'après la signature à Vienne de la Convention du 13 avril 1736, que le roi de Pologne obtint enfin l'autorisation de se mettre en route pour la France.

avec cette consolation que, dans telle situation qu'il plaira au Seigneur de me placer, vous pouvez compter sur celui qui ne cessera jamais d'être de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle ami.

A Kœnigsberg, le 25 de mars 1736.

STANISLAS ROY.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

2

STANISLAS A FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Mémoire pour Sa Majesté le Roi de Prusse (1)

Si je pouvais être assez heureux de présenter ici mon cœur pénétré de reconnaissance, Sa Majesté le roi de Prusse pourrait juger combien il est sensible à tant de marques de sa précieuse amitié, toutes les expressions ne pouvant jamais assez faire connaître ce que je ressens pour toutes les obligations dont je ne pourrai jamais m'acquitter aussi pleinement que je le désire. La plus vive douleur qui m'accable de la présente révolution, est celle de me voir éloigné des occasions, en quittant la Pologne, qui auraient pu marquer à Sa Majesté mes véritables sentiments, par l'union la plus étroite des deux royaumes voisins et par tout ce qui aurait pu contribuer à l'avantage de Sa Majesté.

Pour toute ma consolation, je prie le Roi d'être fortement persuadé que, dans la situation où je me trouverai,

1. Stanislas, qui avait quitté Angerburg le 5 mai et avait été escorté jusqu'à la frontière du Brandebourg par le gouverneur de Kœnigsberg et cinquante cuirassiers, était arrivé à Berlin le 16. Sous le nom de comte de Lingen, il était descendu chez l'ambassadeur de France, le marquis de La Chétardie. Sur ce voyage de Leszczynski, son séjour dans la capitale prussienne et les fêtes données en son honneur, voir notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 443-445.

je n'aurai d'objet plus pressant qu'à tout ce qui pourra l'intéresser, me flattant que, suivant les conjonctures qui se pourront présenter, Sa Majesté emploiera mes facultés avec cette confiance qu'il m'a tant témoignée, et à laquelle je répondrai toujours avec tout l'empressement et attention possibles.

Je me donne la liberté, en joignant ici le mémoire du comte Ossolinski, grand trésorier de la Couronne (1), de prier Sa Majesté d'accorder sa grâce, comme à son vassal et très dévoué serviteur, qui consiste en trois articles.

1. Une lettre protectionnelle pour une petite terre, appelée Reysen, qu'il a en Prusse (2), afin qu'en son absence personne n'ose lui faire aucune chicane comme à un étranger, quand il aura satisfait en tout aux ordonnances du roi son souverain. Et comme il a déjà quelque discussion, il demande très humblement une commission, et que les sieurs Szliwen de Birckenfeld et Grabowski (3) soient nommés commissaires pour examiner ce qui peut troubler la tranquille possession de cette petite terre.

2. Ce même comte Ossolinski, grand trésorier de la Couronne, supplie Sa Majesté qu'Elle ait la grâce de prendre connaissance d'un procès que le sieur Gröben le poursuit devant la justice de Kœnigsberg sur la plus injuste prétention, voulant rendre responsable sa femme, ma cousine (4), d'une dette de la République, qu'il prétend devoir être acquittée par les successeurs de mon grand-père, alors grand général de la Couronne Jablonowski (5) ; et ce qui est de plus, est que ma cousine, la grande trésorière, n'a pas touché un sou de dot, comme il est prouvé par des

---

1. François-Maximilien comte de Tenczyn et d'Ossolin-Ossolinski, maréchal général de la diète de Pologne en 1725.

2. Cf. p. 211, n. 2.

3 En 1754 Adam-Stanislas de Grabowski était évêque d'Ermeland.

4. Catherine-Dorothée Jablonowska, qu'Ossolinski avait épousée en secondes noces à Varsovie, le 21 mars 1732. Son père, le prince Jablonowski, était l'oncle maternel de Stanislas.

5. Jean-Stanislas Jablonowski, palatin de Russie, dont la fille, Anna Jablonowska, fut la mère de Stanislas.

certificats authentiques. Je suis persuadé que la justice de Sa Majesté garantira la grande trésorière de cette persécution qui n'est fondée sur aucune raison légitime.

3. Quand ledit trésorier de la Couronne s'est transporté de Danzig auprès de moi, à Kœnigsberg, les Moscovites se sont emparés de ses équipages, où, entre autres précieux effets, ils ont pris des papiers de conséquence (1). Tout cela est en dépôt chez M. Keyserling (2), à Varsovie. Je ne sais s'il osa supplier Sa Majesté pour qu'Elle ait la bonté de faire témoigner par M. Maderfeld (3) à la Czarine qu'elle ferait plaisir à Sa Majesté de faire restituer ses effets au seigneur polonais qui a l'honneur d'être sous sa protection (4). Mais surtout si cela n'oblige pas Sa Majesté à quelque démarche qui La gêne en quelque façon à la cour

1. L'exposé des faits n'est pas absolument exact. Le roi de Pologne a soin de passer sous silence la défection temporaire d'Ossolinski. Après la prise de Danzig, le grand trésorier de la Couronne ne s'était pas rendu directement à Kœnigsberg. Il avait fait, à Oliva, sa soumission à Auguste. Il s'était même déclaré un des adversaires les plus résolus de la cause stanislaste. C'est seulement à la fin de juillet, que, se ravisant, il s'était soudain enfui vers Kœnigsberg avec les registres du Trésor et de nombreux joyaux de la Couronne. Les Russes avaient réussi à arrêter une partie de ces bagages, près de Braunsberg, et à s'emparer ainsi des meubles, de la vaisselle et de la chancellerie. Cf. notre *Stanislas Leszczynski et la Prusse avant le Traité de Vienne*, pp. 198-199.

2. Hermann-Charles baron de *Keyserlingk*, conseiller d'État, ministre plénipotentiaire et extraordinaire de Russie auprès de la République de Pologne.

3. Jean-Jacques, de Baron Axel de Maderfeld, conseiller privé à Stockholm, envoyé extraordinaire de Prusse à Petersbourg.

4. La grande Assemblée de la République, dans sa séance du [illegible] à Varsovie, se saisit de l'affaire des effets saisis par les Russes dans le château de Braunsberg. Des mandats de comparution furent lancés à cet effet à Anna Ossolinska, [illegible] Ossolinski, qui ne s'exécutèrent dans les formes que [illegible]. Bibliothèque publique de Nancy, Mss. [illegible]. Bibliothèque d'Ossolinski à Lemberg, [illegible].

de Russie, en quel cas je ne voudrais pas causer la moindre peine à Sa Majesté.

4. Je crois que Sa Majesté est instruite comme un certain *starosta* (1) Kruszwicki (2) a indignement engagé, pour s'esquiver de Kœnigsberg (3), un jeune enfant dont la mère est mariée à son père, à M. le lieutenant général Katt (4), jusqu'à ce qu'il ait donné deux hommes d'une certaine taille. Cet enfant qui depuis un an est destiné pour page de la reine de France, ne pourra jamais être relâché, par le peu de souci que le *starosta* Kruszwicki aura de s'acquitter de son engagement, suivant qu'il a été condamné par la justice, si le Roi, par sa clémence, n'aura pitié de cette victime innocente à laquelle Sa Majesté aura, j'espère, d'autant plus attention, sachant ce jeune homme au service de la reine de France. Sur ce point-là, Sa Majesté doit être persuadée qu'à la première occasion que je trouverai de remplir la promesse du *starosta* Kruszwicki, je

---

1. Mot polonais; en français : staroste. On sait que le staroste est le gentilhomme ayant reçu en fief, avec droit de juridiction, un bien de la couronne, une starostie (*starostwo*).

2. Paul Kruszwicki, ou mieux *Kruszewski*. Il s'intitule *porillator terræ Bielscencis, consiliarius palatinus Podlachiæ,* dans le manifeste que cent cinquante-six seigneurs polonais, retirés à Kœnigsberg auprès de Stanislas, adressèrent de cette ville, le 30 juillet 1735, à toutes les cours de l'Europe. Cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, p. 352.

3. Lors de l'abdication de Stanislas, la plupart des confédérés groupés autour de lui à Kœnigsberg se voyaient sans ressources. Déjà un agent français, l'abbé Langlois, écrivant au garde des sceaux le 13 décembre 1735, les montre : « ruinés de fond en comble... . se trouvant sans sou ni maille, et presque tous avec des dettes forcées dans une terre étrangère où l'on ne paraît pas disposé à leur faire quartier ni grâce..... » (Archives du ministère des Affaires étrangères; *Correspondance, Pologne*, vol. 224.) Quand ils voulurent se disperser, leurs créanciers firent saisir leurs bagages aux portes de la ville. Plusieurs furent emprisonnés. Il y en eut qui, pour recouvrer leur liberté, recoururent, comme Kruszewski, aux plus étranges expédients.

4. Le lieutenant feld-maréchal Katt était gouverneur de Kœnigsberg.

me ferai un vrai plaisir de faire avoir à Sa Majesté les deux grands hommes, et plus encore si je pouvais.

Au reste, je prie Sa Majesté de n'oublier jamais celui qui ne négligera point tout ce qui peut lui assurer son cher souvenir.

STANISLAS Roy.

A Berlin, le 17 de mai 1736.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

3

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier A STANISLAS

Monsieur mon Frère, C'est avec un sensible plaisir que j'ai vu par le mémoire de Votre Majesté du 17 de ce mois, la favorable disposition où Elle se trouve à mon égard, et que vous êtes satisfait des marques que j'ai pu vous donner jusqu'ici de ma sincère amitié. Je prends une part infinie à la révolution présente qui m'ôte la satisfaction d'avoir un voisin tel que Votre Majesté, dont l'union aurait pu faire le bonheur de nos royaumes. Mais comme on ne doit pas murmurer contre le destin, il me suffira de chercher toutes les occasions propres pour vous convaincre de mes sentiments.

Quant aux points de votre mémoire, je n'ai pas manqué de les accorder, comme Votre Majesté le pourra voir par la copie ci-jointe de l'ordre que je viens de donner pour cette fin (1). Je suis et serai toute ma vie, avec la plus parfaite considération, de Votre Majesté le bon frère.

F. GUILLAUME R.

A Berlin, ce 19e maii 1736.

D'après une copie des papiers de Stanislas conservés au Musée historique lorrain, à Nancy.

1. Le texte de cette pièce ne s'est retrouvé ni dans les papiers de Stanislas, ni annexé à une seconde copie de la lettre de Frédéric-Guillaume Ier, conservée aux Archives de Berlin.

4

STANISLAS A FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Monsieur mon Frère, Me trouvant sur les confins des États de Votre Majesté, je ne saurais les quitter sans L'assurer que chaque pas que j'y ai fait, m'a rappelé et imprimé le doux souvenir de tous les agréments que j'y ai reçus. Le colonel Trux (1) en s'acquittant de vos ordres, avec tout le soin et attention possibles, m'a donné à chaque moment de mon voyage occasion à une nouvelle reconnaissance que je dois à Votre Majesté (2). Je suis très persuadé que l'exactitude avec laquelle il a exécuté sa commission, lui fera un nouveau mérite dans la protection de Votre Majesté à Laquelle le zèle pour son service le rend recommandable. Je le prie d'assurer Votre Majesté qu'en m'éloignant d'Elle, je vous laisse, pour gage de tout ce que je vous dois, un cœur dévoué et pénétré de reconnaissance pour toutes les marques de votre précieuse amitié ; que l'objet particulier sera, de ma vie, de me la conserver et de prouver, en tout ce qui vous intéresse, mon attachement inviolable pour votre personne, avec lequel je ne cesserai jamais d'être, de tout mon cœur, de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle ami.

STANISLAS Roy.

A Gueldre, le 31 de mai 1736.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

---

1. Frédéric-Sébastien-Wunibald *Truchsess*, comte de Walbourg, colonel, puis major général. Frédéric II le nomma, en juin 1740, son envoyé extraordinaire à Hanovre, et, en décembre suivant, son ministre plénipotentiaire à Londres.

2. C'est sous la conduite du colonel Truchsess, qu'en quittant Berlin, le 21 mai, Stanislas avait poursuivi sa route. Le voyage s'était continué par Magdebourg et Hildesheim où le prince était le 24. Le 31, on le voit, il faisait étape à Gueldre. Il rentrera en France par le Hainaut et Valenciennes, et sera à Meudon dès le 4 juin.

5

STANISLAS A FRÉDÉRIC II, PRINCE ROYAL

S'il suffit, mon très cher Prince, de vous connaître pour vous être attaché, à quel point ne le dois-je pas être, me pouvant flatter, par tout ce que vous m'avez témoigné, d'avoir acquis votre chère et précieuse amitié dont j'emporte le doux souvenir, en laissant à Votre Altesse Royale un cœur pénétré de reconnaissance, qui me portera toujours à m'acquitter de tout ce que je Lui dois par la véritable tendresse que j'ai pour votre personne, et véritable estime pour vos rares qualités. C'est dans ces sentiments que je veux vivre et mourir, toujours inviolablement de Votre Altesse Royale le très affectionné cousin et ami.

STANISLAS ROY.

A Gueldre, le 31 de mai 1736.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

6

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier A STANISLAS

Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère. C'est pour reconnaître solennellement Votre Majesté en qualité de roi de Pologne et de grand duc de Lithuanie, que nous avons l'honneur de Lui écrire cette lettre (1), priant en même temps Votre

1. En vertu d'une clause des Préliminaires de Vienne, Leszczynski devait, après son abdication, être reconnu en tant que souverain et conserver les titres de roi de Pologne et de grand duc de Lithuanie. Par la signature même apposée à l'acte du 3 octobre 1735, l'empereur Charles VI avait accompli cette formalité. La reconnaissance de la part d'Auguste III et de la Tsarine donna lieu à de longues difficultés, et les actes n'en avaient été remis à Vienne que le 23 novembre 1736. Au moment où nous sommes, Stanislas habitait provisoirement le château de Meudon.

Majesté de nous continuer toujours les sentiments d'amitié et d'affection qu'Elle a eus jusqu'ici pour nous et auxquels les nôtres répondent dans un si éminent degré de perfection, qu'il n'y a rien au monde que nous ne soyons prêt de faire, avec plaisir et empressement, pour Lui en donner des preuves également essentielles et agréables.

Nous nous rapportons, au reste, à ce que le sieur de Chambrier, notre ministre à la cour de Sa Majesté Très Chrétienne (1), dira encore de plus particulier là-dessus à Votre Majesté, et nous nous promettons qu'Elle voudra bien l'écouter favorablement et ajouter foi entière à ce qu'il Lui représentera de notre part. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Berlin, le 15 décembre 1736.

Votre bon frère.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

7

FRÉDÉRIC II, PRINCE ROYAL, AU DUC OSSOLINSKI

Monsieur, J'envoie mon capitaine de Plötz (2) pour faire quelques recrues, et je vous prie, Monsieur, de vouloir

1. Le baron Jean Le Chambrier ou de Chambrier (1686-1751), conseiller de la principauté de Neuchâtel et pendant près de trente années, jusqu'à sa mort, ministre de Prusse à la cour de France.

2. Jean-Ernest de Plötz, officier du régiment du Prince royal, fut un de ses principaux recruteurs. Dans l'été de 1734, Frédéric écrivait à M. de Camas : « Je vous rends mille grâces de votre prompte réponse, et pour vous rendre la revanche, je vous dirai que l'enseigne Plötz est de nouveau à Brisach, et qu'il s'y arrêtera jusqu'à ce qu'il plaise à M. de La Chétardie de lui donner un passeport pour continuer son chemin jusque dans l'Alsace française..... » Puis, dans une autre lettre de la même année, mais également sans date précise : « Je vous prie d'aller chez

bien lui accorder votre assistance (1), et d'être entièrement persuadé de ce que je saisirai toutes les occasions pour vous en marquer ma reconnaissance et l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné ami.

FEDERIC Pr. R. D. P. (2)

A Ruppin, ce 5 de juillet 1737.

A M. le duc d'Ossolinski (3).

D'après l'original de la Bibliothèque municipale de Nancy.

8

STANISLAS A FRÉDÉRIC II, PRINCE ROYAL

Monsieur mon Frère et Cousin. Rien au monde ne m'est plus agréable que d'avoir reçu les marques de votre cher souvenir. Le bonheur que j'ai eu de connaître en vous tout ce qui peut le plus tendrement attacher, a fait une impres-

---

La Chétardie, et de le prier en mon nom d'avoir la bonté d'écrire en sa cour si l'on ne voulait point donner la permission à mon enseigne Plötz d'oser acheter quelques grands hommes des troupes françaises..... » (Cf. *Œuvres de Frédéric le Grand*, édit. Preuss, t. XVI, p. 130.)

1. Des lettres analogues, sollicitant l'autorisation de faire des « hautes recrues » en France, lettres écrites par Frédéric à Chauvelin le 10 octobre 1733, et à Fleury le 8 septembre 1737, ont été publiées par E. LAVISSE, *Le Grand Frédéric avant l'avènement*, appendice, n° XXII, pp. 369-370. La dernière de ces lettres montre que, tandis que Plötz opérait en Lorraine, le chevalier de Boslenbourg se rendait pour le même motif dans le royaume.

2. Jusqu'au 1er juin 1737, le prince avait signé : *Frederic*, sans accents. Il s'avisa ensuite d'adoucir son nom en supprimant l'*r* et orthographia : *Federic*.

3. Stanislas était arrivé à Lunéville le 3 avril précédent. Ossolinski, qui prit en Lorraine le titre de duc, y avait été fait grand maître de la maison du roi de Pologne. Comme Leszczynski, il avait connu Frédéric à Kœnigsberg et à Berlin.

sion dans mon cœur qui ne s'effacera qu'avec ma vie. Je vous prie d'être très persuadé que toutes les occasions vous prouveront les sentiments de ma plus parfaite amitié, et que je n'aurai jamais de plus vif empressement qu'à me conserver la continuation de la vôtre. Quant au capitaine Plötz, non seulement je l'assisterai dans sa commission, mais je voudrais m'associer avec lui pour qu'il la puisse exécuter à votre satisfaction (1). C'est sur quoi je me rapporte sur son témoignage, quoiqu'il ne pourra assez le rendre à l'extrême désir que j'ai de vous donner des preuves de l'attachement avec lequel je suis de Votre Altesse Royale le très affectionné frère, cousin et ami.

STANISLAS ROY.

A Lunéville, le 13 d'août 1737.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

9

FRÉDÉRIC II, PRINCE ROYAL, A STANISLAS

A Remusberg (2), ce 14 de novembre 1737.

Monsieur mon Frère et Cousin, Je ne saurais laisser partir le capitaine Plötz sans renouveler à Votre Majesté les assurances de mon tendre et parfait attachement, et Lui témoigner en même temps ma reconnaissance des attentions qu'il Lui a plu d'avoir pour le capitaine Plötz pendant le séjour qu'il a fait à Lunéville (3).

Votre Majesté ne me veut laisser aucun lieu de douter de son amitié. Elle ne se contente pas d'être amie par des paroles, comme c'est la coutume de la plupart des princes, mais Elle m'en donne des marques indubitables. Aussi peux-je assurer Votre Majesté que personne ne connaît

1. Cf. lettre 7.

2. On sait que c'est le nom donné par Frédéric à Rheinsberg.

3. Cf. lettres 7 et 8.

mieux que moi le prix de son amitié et que je me fais un devoir de la cultiver avec tout le soin possible.

Les sentiments que j'ai pour sa personne, sont si éloignés de ceux que l'intérêt ou la politique inspirent, que si Votre Majesté n'était qu'un simple particulier, je ne L'en estimerais pas moins. C'est ce caractère aimable et divin de Votre Majesté, cet esprit bienfaisant, cette bonté et cette magnanimité vraiment royale, qui me rendent son amitié si précieuse ; ce sont ces vertus qui m'intéressent si vivement à tout ce qui peut avoir relation avec sa personne ; et ces vertus m'inspirent l'attachement sincère et inviolable avec lequel je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très dévoué frère, cousin et serviteur.

FEDERIC.

P.-S. Je ne manquerai pas d'employer mes bons offices pour le soldat à la liberté duquel Votre Majesté a daigné s'intéresser. Je voudrais pouvoir y réussir, mais je voudrais encore plus donner à Votre Majesté des marques plus éclatantes des égards que j'ai pour sa personne.

D'après l'original du Musée historique lorrain, à Nancy. Aut.

10

FRÉDÉRIC-GUILLAUME 1^er^ A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Les communautés protestantes des seigneuries de Vinstingen, Lixheim et Bockenheim (1).

1. *Finstingen* est le nom allemand de Fénétrange, aujourd'hui Lorraine annexée et avant 1871 chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarrebourg (Meurthe). Libre baronnie du Saint-Empire, la seigneurie de Fénétrange appartenait pour moitié, dans le cours du XVI^e^ siècle, aux rhingraves de Salm et à la marquise de Havré, Diane de Dommartin. En 1665, Charles IV acheta de son descendant la part de celle-ci, pour la donner au prince de Vaudémont, son fils, qui la céda lui-même à Léopold en 1708. A l'arrivée du roi de Pologne, la seigneurie de Fénétrange rele-

m'ont imploré d'écrire à Votre Majesté en leur faveur, pour le libre exercice de leur religion. La confiance que ces

---

vait ainsi en partie du duc de Lorraine et en partie du prince de Salm-Salm, héritier des rhingraves, ses cousins. Par convention du 21 décembre 1751, le prince de Salm-Salm abandonna à Stanislas et à Louis XV, en échange des territoires lorrains situés sur la rive gauche de la Plaine, tout ce qu'il possédait dans la baronnie. Dès lors totalement lorraine, la seigneurie de Fénétrange fut érigée en bailliage.

C'est en 1565 que les rhingraves, ayant embrassé la Réforme, avaient introduit le culte luthérien dans cette seigneurie. Le petit-fils de la marquise de Havré fut l'évêque luthérien de Camin, qui se réfugia au château de Fénétrange pendant la guerre de Trente ans. L'aïeul du prince de Salm-Salm, au contraire, était retourné au catholicisme. A la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XIV occupait le pays. Les conversions en masse y furent ordonnées. Il n'y a plus de protestants dans la seigneurie jusqu'au traité de Ryswick, date à partir de laquelle leurs communautés se reformèrent peu à peu. Sous Stanislas, on comptait des communautés luthériennes et calvinistes à Fénétrange même et dans les villages de Bettborn, Büst, Metting, Mittersheim, Niederstinzel, Postroff, Schalbach, Wiebersviller et Wolfskirchen.

Bâtie en 1608 par l'Électeur palatin Frédéric IV, pour servir de place de sûreté aux réformés français, la ville de *Lixheim*, aujourd'hui Lorraine annexée et avant 1871 localité du canton de Phalsbourg (Meurthe), fut achetée en 1623, avec quelques villages voisins, par le duc Henri II, qui donna cette terre en apanage à la princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont, femme de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, pour qui elle fut érigée, en 1629, en principauté d'Empire. Propriété du dernier mari d'Henriette, François de Grimaldi, la principauté de Lixheim passa à son neveu, le gentilhomme génois Alexandre de Grimaldi, mort sans postérité en 1702. Elle fit alors retour à la couronne ducale. Lixheim était en 1737 le siège d'une prévôté, qui fut transformée en bailliage en 1751.

Sous Léopold, François III et Stanislas, il y avait des protestants dans quelques villages près de Lixheim, et surtout dans cette ville même et à Hellering.

Saar-Bockenheim ou Bouquenom, sur la rive gauche de la Sarre, alors siège d'une prévôté du bailliage de Sarreguemines, complètement enclavée dans le Nassau. Après un procès séculaire, la Chambre impériale de Spire avait rendu, en 1628, une

gens mettent en moi, et la part que je prends aux intérêts de ceux de mon Église, sont des motifs trop puissants pour pouvoir me dispenser d'intercéder pour eux, et de prier Votre Majesté de vouloir bien, par une clémence paternelle envers ses fidèles sujets, leur permettre la liberté de leur conscience, si conforme aux principes du christianisme, et faire redresser les griefs et souffrances qu'ils ont essuyés ci-devant (1).

---

sentence tranchant la question du comté de Saarwerden en litige entre les ducs de Lorraine et les princes de Nassau. Ceux-ci avaient obtenu tout le comté sauf les villes de Bouquenom et de Saarwerden, laissées à leurs adversaires. Après l'annexion à la France, en 1794, du comté de Saarwerden, Bouquenom fut réuni à la ville de la rive droite, Neu-Saarwerden, et la double localité prit, en raison du beau pont jeté sur la Sarre, le nom de Saar-Union. Saar-Union était avant 1871 chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saverne (Bas-Rhin).

De même qu'à Fénétrange et à Lixheim, Louis XIV avait été maître de ce pays jusqu'au traité de Ryswick. Rentré en possession de ses seigneuries du Westrich, le prince de Vaudémont avait cédé, en 1705, Bouquenom et Saarwerden à Léopold. Sous Stanislas, la population de Bouquenom était pour un tiers protestante; à Saarwerden, on comptait douze familles luthériennes et six familles calvinistes.

1. Si, depuis le traité de Ryswick, les protestants du Saarland, rentrés dans leurs villages ou revenus à la foi de leurs pères, avaient été tolérés par Léopold et François III, jamais ils n'avaient pu obtenir le libre exercice du culte, relever leurs temples abattus et rappeler leurs pasteurs. La proximité du Nassau et de l'Alsace rendait, toutefois, cette situation moins pénible. Les luthériens de Fénétrange reconnaissaient pour pasteur celui de la cure de Pisdorf, et, à partir de 1756, celui de Diedendorf, au comté de Nassau. Les calvinistes de la principauté de Lixheim se rendaient également aux offices dans le Nassau, à Rauwiller. Les luthériens, moins nombreux, à Wintersbourg, comté de la Petite-Pierre, Alsace. Pour les luthériens de la prévôté de Bouquenom, le culte se célébrait à Neu-Saarwerden, et pour les calvinistes à Diedendorf ou à Bourbach.

Les protestants de Lixheim supportaient plus difficilement que leurs coreligionnaires de Fénétrange ou de Bouquenom, l'état de choses. L'acte de vente, en 1623, de leur seigneurie, par l'Électeur palatin au duc Henri II, stipulait que les sujets se-

Je connais assez les sentiments justes et équitables de Votre Majesté en fait de tolérance(1), pour être persuadé qu'Elle sera portée d'Elle-même à protéger ses peuples en tout ce qui fait leur félicité ; et les étroites liaisons d'amitié dans lesquelles j'ai l'honneur de vivre avec Votre Majesté, ne me laissent aucunement douter qu'en ceci Elle donnera aussi quelque chose à mes instances(2), comme à son tour Elle peut toujours disposer de ce qui dépend de moi, quand il s'agit de Lui faire plaisir. Je suis avec toute sorte d'estime et de considération, etc.

Fait à Berlin, ce 16 décembre 1737.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

11

STANISLAS A FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Monsieur mon Frère, J'ai reçu avec un plaisir sensible la lettre de Votre Majesté au sujet des communautés pro-

raient toujours maintenus dans l'exercice de leur religion réformée. Mais inutilement se prévalaient-ils de cette clause. — Nous avons dit, dans notre Introduction, que déjà Frédéric Ier de Prusse était intervenu en leur faveur. Sa lettre à Léopold est du 3 février 1710 ; la réponse, du 10 avril suivant. Ces deux lettres, ainsi que la réponse de Léopold, en date du 13 juillet 1713, à la nouvelle requête qu'aussitôt après son avènement Frédéric-Guillaume Ier s'était, à son tour, empressé d'adresser au duc de Lorraine, ont été publiées par A. Benoit dans son étude : *Le duc de Lorraine Léopold et les réformés de Lixheim.* Strasbourg, 1888, in-8°. Extrait de la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine et du Rhin,* année 1887-1888, pp. 361-431.

1. Personnellement Stanislas était, en effet, très disposé à la tolérance. Des protestants jouissaient à sa cour de la plus grande liberté. Son premier médecin, le Suédois Rönnow, et le premier médecin de la reine de Pologne, le Strasbourgeois Kast, étaient tous deux luthériens.

2. Voir, sur cette question, les lettres 11 et 13.

testantes qui sont établies en Lorraine (1). Je voudrais qu'indépendamment de la justice de la cause, je puisse donner à Votre Majesté des marques de l'empressement que j'ai à La satisfaire en ce qu'Elle désire, puisque dans cette occasion l'équité seule exige de mon devoir à maintenir chacun dans ses droits, outre la particulière attention que j'aurais, par l'intérêt que Votre Majesté y prend, de ne pas souffrir qu'ils soient en aucune façon violés. Ils s'en ressentiront sûrement, ces communautés, de la protection de Votre Majesté, toutes les fois qu'ils trouveront des raisons à me faire leurs plaintes. Je profite de cette occasion pour vous demander toujours la continuation de votre chère amitié, en vous assurant du tendre attachement avec lequel je suis, de tout mon cœur, de Votre Majesté le très bon frère et ami.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 29 décembre 1737.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

12

STANISLAS A FRÉDÉRIC II, PRINCE ROYAL

Monsieur mon Frère, Je ne sais si le capitaine Plötz a eu le bonheur de s'acquitter de sa commission à la satisfaction de Votre Altesse Royale (2), mais il est certain qu'il m'a rendu un grand service en me procurant le plaisir du monde le plus sensible, par la lettre qu'il m'a apportée de Votre Altesse Royale (3). Je voudrais me pouvoir flatter

1. Cf. lettre 10.

2. Cf. lettres 7, 8 et 9.

3. « Monseigneur », écrivait de Cirey, quelques jours plus tard, en janvier 1738, Voltaire à Frédéric, « Je reçois à la fois les plus agréables étrennes qu'on ait jamais reçues : deux bons gros paquets de Votre Altesse Royale, l'un venant par la voie

de tout ce que vous me dites. Du moins vous devez être persuadé que des sentiments d'un si digne prince que vous êtes, sont capables de m'exciter à l'ambition de les mériter et de vous imiter, si je pouvais, comme le modèle accompli de toutes les perfections. Au défaut d'y pouvoir atteindre, je me contenterai de les admirer, en me faisant gloire de cette seule perfection que je reconnais dans la tendre amitié avec laquelle je serai, toute ma vie et de tout mon cœur, de Votre Altesse Royale le très bon frère et fidèle ami.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 29 décembre 1737.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

13

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Je rends mille grâces à Votre Majesté de ce que, par la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire, en réponse à celle que je Lui avais adressée en faveur des communautés protestantes établies sous la domination de Votre Majesté, Elle m'assure si obligeamment

---

de M. Thiériot, l'autre par celle de M. Plötz, capitaine dans votre régiment, qui m'adresse son paquet de Lunéville. C'est par ce même M. Plötz que j'ai l'honneur de faire réponse à Votre Altesse Royale. » Plötz devait faire d'autres séjours encore à Lunéville et dans les duchés. Des lettres de Voltaire et de Mme du Châtelet au Kronprinz, du mois d'août et du 29 décembre 1738, des 12 janvier, 16 et 28 février 1739, prouvent qu'à ces dates l'officier recruteur se trouvait en Lorraine. « Je prie Votre Altesse Royale de m'écrire toujours par M. Plötz », recommandait notamment la marquise à son auguste correspondant, le 16 février 1739. (*Œuvres de Frédéric le Grand*, édit. Preuss, t. XXI, pp. 134, 138, 225 et 273; t. XVII, pp. 8, 11 et 18.)

de vouloir, eu égard à mes recommandations, leur accorder sa protection royale (1).

1. Cf. lettres 10 et 11. — La confiance de Frédéric-Guillaume Ier dans l'intercession de Stanislas devait être déçue. Le souverain nominal s'était trop avancé en parlant de « maintenir chacun dans ses droits ». Ses recommandations, si du moins il en fit, demeurèrent sans effet. Le chancelier-intendant La Galaizière et son fils se montrèrent très durs pour les protestants lorrains. Plusieurs mesures vexatoires furent prises à leur égard. A Fénétrange, on ne recevra plus, à partir de 1765, de bourgeois de la confession réformée. Voir sur cette question A. Benoit, *Les protestants lorrains sous le roi Stanislas, 1737-1766. Baronnie de Fénétrange, principauté de Lixheim, comté de Saarwerden, etc.* Strasbourg, 1886, in-8°. Extrait de la *Revue d'Alsace*, nouvelle série, t. XIV et XV, années 1885 et 1886. Benoit n'a pas eu connaissance de la démarche de Frédéric-Guillaume Ier auprès de Stanislas mais il a publié, d'après les archives de Lixheim, la lettre écrite par Frédéric II, au début de 1749, à son ministre à Paris, le baron Le Chambrier, au reçu d'une supplique que le pasteur de Saarbrück lui avait envoyée au nom des réformés de la principauté. Comme cette lettre ne figure pas dans la *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, il n'est pas superflu de la reproduire ici : « Vous recevrez à la suite de la présente une requête qui m'a été adressée, en date du 20e d'octobre de l'année passée, de la part des sujets réformés de Lixheim en Lorraine. Ne pouvant, à l'exemple de mes ancêtres, me dispenser de m'intéresser pour cette communauté protestante, et surtout que la cause me paraît à tout égard juste et raisonnable, ma volonté est que vous vous interposiez en sa faveur auprès du ministre de Sa Majesté Très Chrétienne, que vous lui recommandiez de ma part le redressement de ses griefs, et que vous fassiez les démarches nécessaires pour qu'elle soit restituée dans ses anciens droits, immunités, prérogatives et privilèges. Vous n'oublierez pas de m'informer en son temps de l'effet que produiront ces remontrances. A Berlin, ce 18e de janvier 1749. » Cette sollicitude de Frédéric, nous l'avons dit, n'apporta aucune amélioration au sort des protestants de Lixheim. Le titre de leur fondation resta méconnu. Longtemps encore ils réitéreront leurs plaintes et, avec ceux de Fénétrange et de Bouquenom, ne ressentiront quelque soulagement qu'à la promulgation de l'édit de tolérance de 1787. Ce n'est enfin qu'après la Révolution que, l'égalité des cultes proclamée, ils auront le droit d'avoir un pasteur, un maître d'école et un temple.

Votre Majesté me donne par là une nouvelle preuve de son amitié envers moi, qui m'est et me sera toujours si chère qu'il n'y a rien au monde que je ne sois prêt de faire, lorsqu'il s'agira de convaincre Votre Majesté, de plus en plus, de la sincérité des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis passionnément, etc.

Berlin, ce 18 janvier 1738.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

14

STANISLAS A FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Monsieur mon Frère, Rien ne me flatte davantage que la persuasion où est Votre Majesté de mes sentiments à son égard et de ma vraie inclination à Lui faire plaisir. C'est aussi avec bien de l'empressement que, voulant satisfaire à ses désirs, j'ai donné permission au lieutenant du régiment du prince Henry d'engager de grands hommes dans mes États (1). Il ne tiendra pas à moi qu'il ne réussisse, et il n'est aussi aucune autre occasion où je ne m'estime également heureux de donner à Votre Majesté les plus fortes preuves de la constante et sincère amitié avec laquelle je suis véritablement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le très bon frère et ami.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, ce 15 septembre 1738.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

15

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Mon empressement à faire connaître à Votre Majesté mes sentiments à l'occasion pré-

1. Cf. lettres 7, 8, 9 et 12.

sente, ne souffre point de délais, et la tendre amitié que j'ai pour sa personne ne se tient point à des formalités ordinaires. Ce qui fait qu'ayant appris le décès de Sa Majesté le Roi votre père (1), je ne saurais différer d'un moment à vous marquer la part que je prends à votre douleur, et en même temps la joie inexprimable à votre avènement à la couronne, connaissant par moi-même que personne au monde n'est plus digne de la porter. Je joins les vœux les plus ardents pour la prospérité de votre règne, en vous assurant que je ferai toujours consister la mienne dans votre chère amitié et à vous prouver que je suis, de tout mon cœur, de Votre Majesté le très bon frère et ami.

STANISLAS Roy.

A Trianon, le 23 de juin 1740.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

16

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

A Charlottenbourg, ce 6 de juillet 1740.

Monsieur mon Frère, L'attention de Votre Majesté à tout ce qui me regarde, ne peut que m'être extrêmement agréable ; aussi y suis-je sensible autant qu'on le peut être, et je puis L'assurer que je saisirai, avec un extrême empressement, toutes les occasions qui se présenteront pour Lui marquer l'amitié sincère et l'estime que j'ai pour votre personne (2). Si le ciel distribuait directement des couronnes, ce serait assurément votre tête qui en serait plutôt

1. Frédéric-Guillaume Ier était mort à Berlin le 31 mai. Les portes de la capitale prussienne ayant été fermées pendant deux ou trois jours, le retard des courriers fut sensible, et l'on n'avait eu connaissance de l'événement à la cour de France que le 8 juin. (Cf. duc DE LUYNES, *Mémoires*, t. III, p. 194.) Stanislas se trouvait à Trianon depuis le 29 mai ; il en repartira pour la Lorraine le 26 juin.

2. Réponse à la lettre précédente.

chargée que la mienne. Mais un certain hasard qui paraît se jouer des choses les plus graves de l'univers, les distribue pour le plus souvent selon la bizarrerie de son caprice. Je ne saurais mieux justifier ce choix qu'en vous assurant que ce changement extérieur n'altérera jamais ces sentiments d'estime et de cordialité avec lesquels je suis à jamais de Votre Majesté le très bon frère et ami.

FEDERIC.

D'après l'original de la Bibliothèque municipale de Nancy. Aut. (1).

17

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Au bruit des glorieuses armes de Votre Majesté, le sieur Gadomski, gentilhomme polonais, ayant passé trois années dans la Compagnie de mes cadets (2), excité par le zèle de La servir, m'a demandé cette

1. Mme DE SAINT-OUEN a publié pour la première fois cette lettre dans son ouvrage : *Œuvres choisies de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, de Bar, etc., précédées d'une notice historique.* Paris, 1825, in-8°, p. 446. Nous rectifions cette transcription défectueuse, reproduite par la marquise DES RÉAULX, *Le roi Stanislas et Marie Leczinska.* Paris, 1895, in-8°; p. 409.

2. Stanislas avait transformé l'Académie créée par le duc Léopold à Nancy en 1699, puis installée à Lunéville en 1709, en une école pour une compagnie de quarante-huit cadets gentilshommes, partagés en quatre brigades, deux de Polonais et deux de Lorrains. « Notre dessein dans cet établissement », expliquait Leszczynski, dans une ordonnance du 30 décembre 1738, « a été de donner à notre patrie de Pologne et à nos États de Lorraine des marques essentielles de notre bienveillance, en faisant élever des sujets qui puissent rendre des services signalés à leur patrie, et par leurs conseils, et par leurs armes. » Pour être admis dans ce corps, il fallait justifier par titres, devant le conseil aulique, de plusieurs quartiers de noblesse, et être âgé de quinze à vingt ans. De l'École des cadets, licencié à la mort du roi de Pologne, sortirent des officiers de valeur,

recommandation que je ne saurais lui refuser, par la connaissance que j'ai de sa capacité et par le plaisir que je ressens de l'inclination qui le porte à offrir ses services à Votre Majesté. J'espère donc qu'Elle agréera son zèle et en même temps les assurances de l'inviolable amitié avec laquelle je suis, de tout mon cœur, de Votre Majesté le très bon frère et ami.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 9 de février 1741.

D'après l'original des Archives d'Etat de Berlin. Aut.

18

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Au bruit des armes victorieuses de Votre Majesté, la part que je prends à la gloire et à la conservation de votre personne est trop vive au fond de mon cœur pour se contenir en silence et pour ne vous pas faire mon compliment sur vos glorieux exploits(1), me flattant que vous êtes toujours persuadé de mes inviolables

---

dont plusieurs devaient se signaler en Allemagne, en Amérique, dans les guerres de la République et de l'Empire.

Pour plus amples détails, voir *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VII, supplément, pp. 30-40. — Arthur BENOIT, *L'École des cadets-gentilshommes du roi de Pologne à Lunéville, 1738-1766*. Lunéville, 1867, in-8°.

1. Il s'agit de la bataille livrée le 10 avril 1741, près d'Ohlau, contre les Autrichiens, et connue sous le nom de victoire de Mollwitz. Si ce combat fut gagné par les Prussiens, il fut en réalité perdu par Frédéric II que le maréchal de Schwerin, inquiet sur le succès de la journée, avait décidé à s'éloigner. « Dès le premier choc, dit Voltaire (*Mémoires*), le roi, qui n'était pas accoutumé à voir des batailles, s'enfuit jusqu'à Opeleim (*Oppeln*), à douze grandes lieues du champ où l'on se battait. » Cette retraite valut sur le moment au monarque, qui d'ailleurs ne tarda guère à prendre amplement sa revanche, le surnom injurieux de « coureur de Mollwitz ».

sentiments pour tout ce qui vous intéresse, et de la parfaite amitié avec laquelle je suis de Votre Majesté le très bon frère et ami.

STANISLAS Roy.

À Lunéville, le 3 de mai 1741.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

19

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Rien ne saurait égaler la joie que j'ai ressentie en voyant par la lettre de Votre Majesté la manière tout obligeante dont Elle a bien voulu s'intéresser aux bons succès que le ciel a accordé à mes armes(1). Ces sentiments d'affection et les suffrages de Votre Majesté me paraissent trop flatteurs pour ne Lui en faire pas mes remerciements, et je vous prie de vouloir bien être persuadé de ma vive reconnaissance, comme aussi de la parfaite amitié avec laquelle je suis de Votre Majesté le très bon frère et ami.

FEDERIC.

Au camp de Mollwiz, ce 20e mai 1741.

D'après l'original du Musee historique lorrain, à Nancy. — La minute aux Archives d'État de Berlin.

20

STANISLAS A FRÉDÉRIC II (2)

Stanislaus Dei gratia rex Poloniæ, magnus dux Lithuaniæ, Russiæ, Prussiæ, Mazoviæ, Samogitiæ, Kioviæ,

1. Voir la lettre précédente.

2. Bien que ne rentrant pas dans le cadre de la correspondance, plus intime, que nous publions, cette pièce nous a paru assez intéressante pour prendre place dans ce recueil. On a là, en effet,

Volhyniæ, Podoliæ, Podlachiæ, Smolensciæ, Livoniæ, Severiæ et Czernichoviæ, dux Lotharingiæ et Barri, marchio Mussiponti et Nomenii, comes Valdemontii, Albimontii, Sarwerden et Salm, etc., etc., serenissimo et potentissimo Principi ac Domino Friderico, regi Borussiæ, marggravio Brandeburgensi, Sacri Romani Imperii archicamerario et principi electori, supremo Silesiæ duci, principi supremo Arausionensi, Novi Castri et Valengiæ, nec non comitatus Glacencis, Geldriæ, Magdeburgi, Cleviæ, Juliaci, Montium, Stetini, Pomeraniæ, Cassubiorum, Vandalorum et Megapolis, nec non Crosnæ duci, burggravio Norimbergensi, principi Halberstadii, Mindæ, Camini, Vandalii, Suerini, Raceburgi, Ost-Frisiæ et Mursii, comiti Hohenzolleræ, Ruppini, Marcæ, Ravensbergi, Hohenstenii, Fecklenburgi, Suerini, Lingæ, Buræ et Leerdami, domino Ravenstenii, Rostochii, Stargardæ, Lauenburgi, Butoviæ, Arlayæ et Bredæ, etc., etc., salutem.

Serenissime et potentissime Princeps ac Domine, Frater et Amice noster clarissime. Cum summo omnium rerum moderatori et arbitro visum fuerit serenissimam et potentissimam principem conjugem nostram dilectissimam Dominam Catharinam, reginam Poloniæ, magnam ducissam Lithuaniæ, Russiæ, Prussiæ, Mazoviæ, Samogitiæ, Kioviæ, Volhyniæ, Podoliæ, Podlachiæ, Smolensciæ, Livoniæ, Severiæ et Czernichoviæ, nec non ducissam Lotharingiæ et Barri, marchionissam Mussiponti et Nomenii, comitissam Valdemontii, Albimontii, Sarwerden et Salm, etc., etc., ex hac vita eripere et ad meliorem evocare, quæ postquam aliquot menses ex morbo elanguerat, decimo nono hujus mensis fatis concessit, et Nos acerbissimo luctu oppletos reliquit, officii nostri esse duximus tristis hujus funeris Majestatem Vestram certiorem facere, nulli dubitantes quin pro comperto Majestatis Vestræ in Nos, nostroque erga Majestatem Vestram studio, mœrori nostro condolitura sit Majestas Vestra (1). Deum optimum maxi-

---

au préambule près, le texte commun et jusqu'ici inédit de la notification, aux différentes cours de l'Europe, du décès de la reine de Pologne.

1. Catherine de Bnin, comtesse d'Opalenice-Opalenska ou Opa-

mum interim precamur, ut Nos tam gravi vulnere afflictos sustineat, utque a Majestate Vestra, domoque Ejus regia, sinistra quævis longissime avertat, et Eidem continuam rerum omnium prosperitatem largiatur. Dabantur in palatio nostro Lunevillano, die vicesimo secundo mensis martii anno Domini 1747.

Majestatis Vestræ bonus frater et amicus,

STANISLAUS Rex.

Ad regem Borussiæ Fridericum.

LE DUC DE TENCZYN OSSOLINSKI.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

21

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Très haut, etc., La lettre que Votre Majesté Nous a écrite le 22e de mars passé, pour Nous faire part du décès de la Reine, son épouse, Nous a été bien rendue (1).

Nous compatissons véritablement à la perte que vous venez de faire, et Nous partageons avec Votre Majesté la douleur qu'Elle en ressent à si juste titre, ne doutant point que Votre Majesté ne soit persuadée de la sincérité de ces sentiments aussi bien que de ceux, pleins d'amitié et de considération, que Nous aurons toujours pour Elle. Sur ce, Nous prions Dieu de vous tenir, très haut, etc.

Écrit à Berlin, ce 11e d'avril 1747.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

---

linska, qui avait épousé Stanislas, alors palatin de Posnanie, en 1698, était née le 5 novembre 1680. Peu après son arrivée en Lorraine, la reine de Pologne avait été atteinte d'hydropisie et, six ou sept mois avant son décès, elle avait presque complètement perdu la raison. Elle était morte à Lunéville, à cinq heures et demie du soir, et l'on venait de l'inhumer la veille, 21 mars, à Nancy, dans le caveau royal de Notre-Dame de Bonsecours.

1. Voir la lettre 20.

22

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Les sentiments de justice et d'équité dont Votre Majesté fait profession, m'autorisent à Lui recommander la prétention légitime que le grenadier de mes Gardes, Hauberdon, natif de Lorraine, forme à la charge de sa mère et de son frère aîné, auxquels il a prêté les arrhes de son enrôlement montant à 700 livres de France, sous la condition expresse que si le capital et les intérêts ne lui étaient pas remboursés au bout de quatre ans, le bien paternel qu'on lui avait assigné pour la sûreté de ladite somme, lui appartiendra en propriété, ainsi que Votre Majesté pourra le voir plus en détail par la requête ci-jointe en copie dudit grenadier (1).

Comme il s'est écoulé quinze ans sans qu'il ait pu rien tirer jusqu'ici, ni du capital, ni des intérêts, sa demande me paraît si juste à tous égards, que j'ai lieu de me persuader qu'indépendamment de mon intercession, Votre Majesté trouvera chez Elle des motifs plus que suffisants pour La porter à faire la grâce au suppliant d'ordonner qu'il soit entièrement satisfait. Je saisirai de mon côté avec empressement les occasions qui pourront se présenter pour Lui en marquer ma reconnaissance, aussi bien que la parfaite considération avec laquelle je suis, etc. (2).

Berlin, 1er février 1751.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

23

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, J'aurais répondu plus tôt à la lettre que Votre Majesté s'est donné la peine de m'écrire le 1er février (3), s'il ne m'avait fallu du temps pour prendre

1. Cette pièce ne s'est pas retrouvée.
2. Sur cette affaire, cf. les lettres 23 à 26, 36 et 37.
3. Voir la lettre 22.

des informations touchant l'affaire qu'Elle s'est fait un plaisir de me recommander. Ne trouvant rien de si juste que la prétention du grenadier des Gardes de Votre Majesté, Hauberdon, j'étais sur le point de faire contraindre sa mère et son frère aîné ou à lui rembourser le capital et les intérêts des arrhes de son engagement montant à la somme de 700 livres au cours de France, ou à lui céder le bien paternel qui lui a été assigné pour la sûreté de cette somme. Mais, sur le point d'agir, j'ai été informé que le lieu d'Albus, auprès de Blâmont, où est situé le bien que j'allais donner ordre de saisir, appartient à la France, ainsi que plusieurs autres de tout temps enclavés dans nos Etats (1). Dans cette conjoncture, j'ai écrit à M. de Creil, intendant de Metz (2), dans le département duquel est le village d'Albus, et je l'ai prié de prendre en main les intérêts d'Hauberdon et de lui faire rendre incessamment la justice qu'il mérite. Je ne doute point qu'il ne réponde à mes désirs avec autant d'empressement que j'en avais d'obliger Votre Majesté en une chose si légitime et qui m'a fait voir avec plaisir combien Elle s'affectionne à tous ceux qui ont l'honneur de La servir. Tout ce que je vois en Votre Majesté contribue à augmenter la haute estime que j'ai de ses vertus, et la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

STANISLAS ROY.

A Lunéville, ce 10 mars 1751.

A Sa Majesté le Roi de Prusse.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

---

1. Blâmont (chef-lieu de canton, arrondissement de Lunéville) était alors chef-lieu d'une prévôté qui fut précisément érigée en bailliage royal au mois de juin suivant. Cette localité est désignée dans d'anciennes chartes sous le nom d'*Albus mons*. Quant au « lieu d'Albus », qu'un peu plus loin Stanislas qualifie de « village », il ne figure dans aucune nomenclature topographique et il nous a été impossible de l'identifier. Ce n'était tout au plus qu'une cense située non loin de Blâmont, en sol évêchois.

2. Le marquis de Creil-Bournezeau, conseiller d'État ordinaire, occupa avec honneur cette place importante de 1721 à 1754.

24

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Je n'ai point perdu de vue l'affaire de Nicolas Hauberdon, grenadier des Gardes de Votre Majesté (1). Ayant fait écrire par mon chancelier, le sieur de La Galaizière, au sieur de Creil, intendant de Metz, pour avoir à cet égard les informations nécessaires, j'ai eu la satisfaction d'apprendre que ce Nicolas Hauberdon peut recouvrer aisément les 700 livres de son engagement, qu'il avait prêtées à sa mère. La lettre de l'intendant de Metz, dont je joins ici copie, et l'acte qu'il a envoyé en même temps et que je joins ici pareillement (2), tel qu'il a été fait à Lorquin (3), achèvera de convaincre Votre Majesté de mon empressement à La satisfaire. Je souhaite avoir souvent des occasions de Lui marquer la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, ce 5e avril 1751.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

25

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Les soins obligeants que Votre Majesté a bien voulu prendre en faveur du grenadier Hauberdon de mon Régiment-Gardes, et du succès desquels il Lui a plu de m'informer par ses lettres du 10e mars passé

1. Cf. lettres 22 et 23.

2. Ces pièces ne se sont pas retrouvées.

3. En allemand, *Lœrchingen*, bourg des Trois-Évêchés, bailliage de Vic. Aujourd'hui Lorraine allemande, et avant 1871 chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarrebourg (Meurthe).

et du 5e du mois courant (1), m'engageant à Lui en témoigner ma reconnaissance.

Comme par les bons offices que Votre Majesté a eu la bonté d'employer dans cette affaire, Elle m'a donné un nouveau gage de son amitié pour moi, je La prie d'être persuadée que je compterai parmi les moments les plus agréables de mon règne, ceux où je pourrai convaincre Votre Majesté de mon empressement à cultiver une amitié qui m'est si chère, et à Lui marquer, par des preuves essentielles, les sentiments de considération avec lesquels je ne cesserai point d'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

FEDERIC R.

A Berlin, ce 19e avril 1751.

A Sa Majesté le roi Stanislas de Pologne.

D'après l'original du Musée historique lorrain, à Nancy. — La minute aux Archives d'État de Berlin.

26

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Je m'étais flatté que depuis les ordres que Votre Majesté a eu la bonté de donner en faveur du grenadier de mes Gardes, Hauberdon, au sujet de sa prétention en Lorraine, on n'aurait pas tardé à lui rendre prompte et bonne justice. Il s'y est attendu avec d'autant plus de confiance que l'intendant de Metz a non seulement trouvé rien à redire à la demande du suppliant, mais qu'il a marqué encore que les biens de la famille de celui-ci étaient suffisants pour le satisfaire (2). Cependant les espérances dudit Hauberdon n'ayant point été réalisées jusqu'ici à cet égard, je compte trop sur l'amitié de Votre Majesté pour penser qu'Elle voudra bien continuer à le protéger dans une affaire qui, par un seul mot de sa part,

1. Voir les lettres 23 et 24.

2. Cf. lettres 22 à 25.

ne manquera pas d'être terminée aussitôt. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite, etc.

A Berlin, ce 1er de février 1752.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

27

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Le désir infini de me rappeler à votre souvenir, et l'occasion que je saisis avec empressement du départ de M. l'ambassadeur de Malte auprès de Votre Majesté (1), concourent à vous renouveler les sentiments de ma plus parfaite amitié. Je les ai toujours gravés au fond de mon cœur, et ressentis vivement à vos glorieux événements auxquels j'ai toujours pris plus de part que personne, par le bonheur que j'ai eu de connaître personnellement votre suprême mérite. Ce précieux moment m'est toujours trop présent pour que l'absence et la longue durée des temps puissent jamais m'en faire oublier la douceur et cette sensible satisfaction que je fais consister à

1. Louis-Gabriel de Froulay (1694-1766), connu sous le nom de bailli de Froulay, grand-croix et commandeur de l'Ordre de Malte, ambassadeur extraordinaire de la Religion en France depuis 1741, était alors sur le point de partir pour Berlin, afin d'y négocier la restitution de six ou sept commanderies que l'Ordre possédait en Silésie et dont Frédéric avait disposé lorsqu'il s'était emparé de cette province. « Voilà le véritable objet du voyage de M. de Froulay », note le duc DE LUYNES ; « mais il sera dit seulement que l'Ordre ayant des commanderies dans les États du roi de Prusse, envoie lui demander sa protection et lui rendre une espèce d'hommage. » (*Mémoires*, t. XII, pp. 340-341.) Le 8 juillet précédent, Frédéric II avait écrit au lord maréchal d'Écosse à Paris : « Quant au bailli de Froulay, je verrai toujours mieux qu'en venant à ma cour de la part de l'Ordre de Malte, il ne prenne d'autre caractère que celui de ministre plénipotentiaire, celui d'ambassadeur ayant trop de gênant et d'embarrassant à tous égards. » (*Politische Correspondenz*, no 5518 ; t. IX, p. 158.)

vous assurer de l'inviolable attachement avec lequel je suis, de tout mon cœur, de Votre Majesté le très bon frère.

STANISLAS Roy.

Le 15 d'août 1752, à Lunéville.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

28

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Quoique ce ne soit pas le commandeur de Froulé (1), mais le baron Chefer (2) qui m'a rendu la lettre de Votre Majesté, elle ne m'en a pas fait moins de plaisir. Je vois que vous vous rappelez ces moments qui me sont toujours précieux, où j'ai eu la satisfaction de vous voir à Kœnigsberg soutenir l'adversité avec un cœur plus grand et plus ferme que n'en déployait votre rival, qui n'avait pour lui que la fortune. J'ai été témoin de ce que peut la vertu sur le cœur des hommes, et j'ai vu cette cour de Polonais que rassemblait à Kœnigsberg, non pas la force, non pas l'espérance, mais l'amour pour le meilleur des rois et pour le plus généreux des citoyens qu'ait

1. Voir la lettre 27. Retenu par le mauvais état de sa santé, le bailli de *Froulay* s'était cru obligé de différer son départ pour Berlin, départ déjà précédemment retardé. Cf. duc DE LUYNES, *loc. cit.*

2. Le baron Charles-Frédéric Scheffer, ambassadeur de Suède à Paris depuis 1744 et qui venait d'être remplacé à ce poste par son frère cadet, le baron Ulric. Le 18 août, il avait pris congé de Louis XV et, en septembre, était reparti pour Stockholm où l'attendait un siège de sénateur. (*Ibid.*, t. XII, pp. 112-113.) Scheffer s'arrêta quelque temps à Berlin et eut avec Frédéric II plusieurs entretiens. La veille même du jour où le roi de Prusse accusait à Stanislas réception de sa lettre, le diplomate suédois venait de terminer un mémoire secret sur la situation des affaires en France, dont Frédéric le remerciait dès le 27. (Cf. *Politische Correspondenz*, n° 5607; t. IX, p. 219.)

eu cette République. Puissiez-vous vivre longtemps heureux à Lunéville et jouir de toutes les bénédictions que les Lorrains vous doivent pour vos bienfaits, également porté à faire du bien aux hommes de quelque nation et de quelque qualité qu'ils soient ! Puissiez-vous en recueillir toutes les récompenses ! Pour moi dont le style, peut-être trop libre, ne s'assujettit [que] rarement à l'étiquette des chancelleries, je vous dirai naïvement que je vous aime de tout mon cœur, et que j'estime bien autrement dans Votre Majesté l'homme bienfaisant que le roi. Pardonnez-moi ces écarts qui partent de l'enthousiasme que m'inspirent d'aussi belles qualités, et soyez persuadé, tout roi que vous êtes, que les plus grands intérêts ne m'auraient pas fait tenir ce langage, si ce n'était pas la vérité qui parlât ainsi dans mon cœur. Ce sont des sentiments qui m'attacheront toujours à vous, étant bien sincèrement de Votre Majesté le bon frère.

FEDERIC.

A Potsdam, ce 26 de septembre 1752.

D'après l'original du Musée historique lorrain, à Nancy. Aut.(1).

29

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Rien ne m'aurait pu faire plus de plaisir que la lettre que je viens de recevoir de la part de Votre Majesté par le bailli de Froullay (2). Elle est remplie

1. Cette lettre a été publiée dans la *Politische Correspondenz* (n° 5606; t. IX, p. 218), d'après une copie du cabinet de la chancellerie de Berlin.

2. Enfin rétabli, Froulay avait été admis en audience de congé par Louis XV le 24 avril précédent. Il était arrivé dans la capitale prussienne le 13 juin et avait été reçu par le roi le 17. Outre la lettre de Stanislas, qui ne s'est pas retrouvée à Berlin, Froulay était porteur d'une lettre du roi de France, à laquelle Frédéric avait répondu le 28. Cf. duc DE LUYNES, *op. cit.*, t. XII, p. 422. *Politische Correspondenz*, nos 5917, 5919 et 5939; t. IX, pp. 444, 445 et 460.

de tant d'expressions obligeantes, que je ne saurais assez marquer à Votre Majesté combien j'ai été pénétré des sentiments d'amitié qu'Elle a bien voulu me renouveler en cette occasion. Je La prie d'être persuadée de la sincérité de ceux que j'aurai toujours pour Elle, aussi bien que de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être, etc.

FEDERIC.

Berlin, 29 juin 1753.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin. Cf. *Politische Correspondenz*, no 5940; t. IX, p. 461.

30

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, L'estime dont vous honorez M. de Maupertuis, m'a fait désirer sa connaissance et m'a procuré la satisfaction de voir un homme plein de mérite et éclatant par celui de son attachement à votre personne, mérite dont je me pique particulièrement (1). Je saisis cette occasion pour vous en renouveler les assurances, ayant prié M. Maupertuis de suppléer de bouche au défaut de la plume qui ne saurait assez exprimer les sentiments de mon cœur. Je me donne en même temps la liberté de vous envoyer les plans des ouvrages que j'ai fait construire, ayant employé les moments tranquilles dont je jouis, à dissiper l'oisiveté. Je m'expose à vous les présenter, sachant que vous êtes le suprême juge de tous les arts (2). Mais je ne

1. Sur le passage de Maupertuis à Lunéville en 1753 et son entrevue avec Stanislas en 1754, voir notre Introduction.

2. « Les deux premiers volumes du *Recueil* grand atlas *des bâtiments et édifices de Stanislas*, gravés à Paris par François, paraissaient depuis 1752 par les soins de M. Héré dont le nom a été donné à la collection entière. Sa Majesté Polonaise les avait envoyés au roi de Prusse... », rapporte DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 216. Voici le titre exact de ces deux volumes, contenant 79 planches : *Recueil des plans,*

saurais me refuser le plaisir d'espérer que, quand vous y jetterez un coup d'œil, vous vous ressouviendrez de celui qui est, de tout son cœur, de Votre Majesté le très bon frère et très affectionné ami.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 15 de juin 1754.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin. Aut.

élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des châteaux, jardins et dépendances que le Roy de Pologne occupe en Lorraine, y compris les bâtiments qu'il a fait élever, ainsi que les changements considérables, les décorations et autres enrichissemens qu'il a fait faire à ceux qui étoient déjà construits. Le tout dirigé et dédié à Sa Majesté par M. Héré, son premier architecte. A Paris, chez François, graveur, s. d. — A lire le passage ci-dessus de Durival, on pourrait croire que le troisième atlas de ce recueil magnifique, atlas intitulé : *Plans et élévations de la Place royale de Nancy et des autres édifices qui l'environnent, bâtie par les ordres du roy de Pologne, duc de Lorraine.* Dédiés au Roy de France par Héré, premier architecte de Sa Majesté Polonaise (MDCCLIII, à Paris, chez François, graveur, 16 planches), que ce troisième atlas, disons-nous, n'était pas encore paru au mois de juin 1754. En réalité, les tomes précédents étaient, comme l'atteste un prospectus extrait des *Mémoires de Trévoux*, à la disposition du public en janvier 1752, moins la planche représentant le tombeau de la reine de Pologne, qui, annoncée dès cette époque, fut seulement tirée en 1756 pour être placée à la fin du deuxième volume. Quant au troisième album, il ne fut nullement postdaté. En décembre 1753, les mêmes *Mémoires de Trévoux* le décrivent avec complaisance. Comme il est consacré à l'œuvre principale de Héré, qu'il reproduit les constructions dont Stanislas avait lieu d'être le plus fier, il est bien peu probable que ce prince ait négligé de le joindre aux autres. Malgré la phrase quelque peu ambiguë de Durival, nous sommes au contraire persuadé que c'est l'ouvrage complet qui fut offert à Frédéric II.

Quoi qu'il en soit, cet envoi dut être bien reçu par le roi de Prusse. Frédéric, qui fut le créateur de Sans-Souci, qui décora d'édifices divers Berlin et Potsdam, avait, en effet, formé, pour y puiser des inspirations, une volumineuse collection de documents architecturaux, où se trouvait groupé tout ce que chaque peuple offrait de chefs-d'œuvre, depuis la grande époque de la Grèce jusqu'à la période contemporaine.

31

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

A Potsdam, ce 2 juillet 1754.

Monsieur mon Frère, Rien ne pouvait me rendre le retour de M. Maupertuis plus agréable que la lettre dont Votre Majesté a bien voulu le charger pour moi (1). L'estime que j'ai conçue pour votre personne, lorsque j'ai eu la satisfaction de vous voir à Kœnigsberg et Berlin, ne finira qu'avec ma vie, et il m'est bien doux de voir que Votre Majesté ne m'a pas oublié. Je La remercie de tout mon cœur du livre de plans qu'Elle a bien voulu m'envoyer; les grandes choses qu'Elle exécute avec peu de moyens en Lorraine, doivent faire regretter à jamais à tous les bons Polonais la perte d'un prince qui aurait fait leur bonheur. Votre Majesté donne en Lorraine l'exemple à tous les rois de ce qu'ils devraient faire. Elle rend les Lorrains heureux, et c'est là le seul métier des souverains. Je La prie d'être persuadée que je L'aime autant que je L'admire, et que je serai toute ma vie, avec les sentiments les plus distingués, de Votre Majesté le bon frère et très affectionné ami.

FEDERIC.

D'après la copie du Journal manuscrit de Nicolas Durival (2).

---

1. Voir la lettre précédente.

2. *Ms.* n° 863 de la Bibliothèque publique de Nancy, vol. III, fol. 94 (août 1754). Cf. *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 216. — Mme DE SAINT-OUEN paraît comprendre cette lettre au nombre des pièces dont la Bibliothèque de Nancy possède les originaux (*op. cit.*, pp. 424 et 447). Jamais la réponse de Frédéric II n'a enrichi la collection d'autographes de ce dépôt, et il est évident que Mme de Saint-Ouen n'en a connu le texte, — la note dont elle accompagne sa transcription le démontre d'ailleurs, — que par la *Description de la Lorraine et du Barrois*. Cf. Mise DES RÉAULX, *op. cit.*, p. 409.

32

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Le nommé Jean-Adam Klein, quittant avec sa famille la Lorraine, il y a seize ans, pour s'établir dans mes États (1), sa femme Anne-Élisabeth Uterin, native de Schalbach, village qui dépend du bailliage de Finstinge (2), y laissa la portion de son héritage paternel entre les mains de sa mère, Marguerite Sisone, à condition de la lui faire tenir au lieu de son établissement futur. Cette condition cependant n'a pas été remplie jusqu'ici, et depuis six ans sa mère n'a plus donné aucune de ses nouvelles, apparemment parce qu'elle n'est plus en vie.

Dans ces circonstances, ledit Klein et sa femme ont été contraints de recourir à ma protection, et comme je ne saurais me dispenser de la leur accorder, Votre Majesté permettra que j'aie l'honneur de recommander à son amour pour la justice les intérêts de ces suppliants, La priant de donner les ordres nécessaires pour qu'on leur délivre sans difficulté l'héritage en question, ainsi que celui qui pourra leur être échu en cas de mort de la Marguerite Sisone, leur mère, qu'ils font monter ensemble à la somme de 163 écus (3).

Votre Majesté peut s'attendre à une parfaite réciproque de ma part dans des cas semblables, et être persuadée des sentiments de considération les plus parfaits avec lesquels je suis, etc.

A Berlin, ce 23 d'août 1756.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

---

1. Dans l'été de 1740, de nombreux sujets du roi de Pologne, réduits à la misère par la surcharge des impôts, commencèrent à passer à l'étranger. Ces émigrants, presque tous habitants de la Lorraine allemande, gagnaient de préférence la Hongrie ou la Toscane.

2. Schalbach, aujourd'hui Lorraine allemande, et avant 1871 commune du canton de Fénétrange. Rappelons que *Finstingen* est le nom allemand de Fénétrange.

3. Sur la suite de cette affaire, voir les lettres 33, 38 et 39.

33

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, J'ai reçu la lettre que Votre Majesté s'est donné la peine de m'écrire le 23 août dernier, touchant une portion d'héritage paternel qu'Anne-Élisabeth Uterin, femme de Jean-Adam Klein, expose avoir laissé, en quittant la Lorraine, entre les mains de Marguerite Sisone, sa mère, et pour le recouvrement de laquelle ledit Jean-Adam Klein, devenu sujet de Votre Majesté, a réclamé sa protection auprès de moi (1). Pour répondre à ce que désire Votre Majesté, j'ai ordonné à un de mes officiers royaux d'entendre, sur l'objet de cette répétition, Marguerite Sisone elle-même, encore vivante. Elle a déclaré formellement qu'Anne-Elisabeth sa fille, ni son mari, ne lui avaient confié en partant aucune portion de succession et que leur prétention à cet égard n'avait nul fondement. D'un autre côté, j'ai fait vérifier que cette veuve caduque ne jouit d'aucun bien, ni revenu, et que, dans son indigence, elle ne subsiste que par les secours qu'elle reçoit de ses autres enfants, ce qui détruit l'espoir d'une succession future sur laquelle Jean-Adam Klein, son gendre, paraît jeter les yeux. D'ailleurs, quand même il y aurait quelque chose à espérer après le décès de cette veuve, ce qui n'est pas, les créanciers que ledit Klein a laissés en grand nombre dans ce pays-ci, ne manqueraient pas de faire saisir tout ce qui pourrait lui advenir.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée de l'attention que je donnerai toujours à tout ce qui pourra me venir de sa part, ainsi que des sentiments de considération les plus parfaits avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

STANISLAS ROY.

A Lunéville, ce 16 octobre 1756.

Au Roi de Prusse.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

1. Voir la lettre précédente.

34

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Dans l'espérance où je suis que les puissances belligérantes, touchées des malheurs d'une guerre qui se rallume de plus en plus, voudront bien concourir mutuellement à l'éteindre, je me donne la liberté d'offrir à Votre Majesté ma ville de Nancy, comme une des villes la plus propre à la tenue d'un congrès, la plus capable de contenir un grand nombre de personnes, et, par sa situation, la plus à portée des puissances intéressées au grand ouvrage de la paix. Je me flatte que le Roi mon gendre à qui je vais faire aujourd'hui la même proposition, voudra bien y donner les mains (1), et je désire passionné-

1. En réalité, Louis XV avait été le premier informé de ce projet. M. de Lucé, ministre de France à Lunéville, ayant, dès le 20 décembre précédent, fait part à Versailles du désir de Stanislas, Choiseul lui avait répondu, le 1er janvier 1760 : « S'il se tenait un congrès, j'aurais un vrai plaisir de pouvoir procurer à la ville de Nancy l'avantage d'être le siège de l'assemblée, puisque ce serait faire chose agréable au roi de Pologne. Mais il n'y a guère d'apparence que nos ennemis veuillent consentir au choix d'une ville qui est sous la domination de la France. Cependant, lorsqu'il sera question de déterminer le lieu de l'assemblée, je verrai s'il est possible d'exécuter l'idée du roi de Pologne, et, si cela est praticable, j'emploierai tous mes efforts pour faire accorder la préférence à la ville de Nancy... » Au reçu de cette autorisation tacite, Stanislas avait sur-le-champ écrit au roi d'Angleterre. « Ce qui prouve, Mgr, l'activité que Sa Majesté Polonaise met à cette affaire », expliquait le 7 janvier M. de Lucé à Choiseul, « c'est qu'Elle m'a fait l'honneur de me dire qu'Elle écrirait de même au roi de Prusse, au cas que vous jugiez que cette démarche fût nécessaire. Elle a ajouté qu'Elle comptait aussi sur l'amitié de ce prince pour présumer qu'il ne s'éloignerait pas d'acquiescer à une pareille proposition. » Après avoir pris connaissance de la lettre envoyée par Stanislas à George II, le secrétaire d'État des Affaires étrangères avait enfin répliqué : « Je ne vois aucun inconvénient à ce que ce prince écrive au roi de Prusse sur le même sujet. Mais s'il fait cette démarche, il me paraît nécessaire qu'il écrive de même à l'Impératrice-reine qui, sans cela, pourrait croire qu'on la néglige,

ment, pour l'honneur de ma capitale, qu'elle puisse servir de monument à la prospérité d'une paix si utile et si nécessaire même dans les calamités où tant de peuples se trouvent réduits. Je suis, avec les sentiments de l'amitié la plus distinguée, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, ce 20 janvier 1760 (1).

D'après une expédition des Archives d'État de Berlin et une copie du Dépôt des Affaires étrangères à Paris. Cf. *Politische Correspondenz*, n° 11820; t. XIX, p. 81.

---

et qui d'ailleurs, comme partie belligérante à l'égard du roi de Prusse et principalement alliée de la France, mérite cette attention de la part de Sa Majesté Polonaise. » (Archives du ministère des Affaires étrangères; *Correspondance, Lorraine*, vol. 144, fol. 179 et sq.)

1. C'est le 19 janvier que Stanislas avait arrêté la teneur de cette lettre qui, de même que la lettre destinée à Marie-Thérèse, fut datée du lendemain. Le 31 janvier, aussi, sur le conseil de son gendre, Leszczynski écrira en termes absolument identiques à la Tsarine, au roi de Suède et à l'Électeur-roi. L'abbé Proyart a le premier publié, mais avec quelques inexactitudes, ce texte commun, dans son *Histoire de Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*. Lyon, 1784, 2 vol. in-12; t. II, p. 170. Au contraire de ce que laisserait supposer le silence de cet auteur, plus spontanée, la lettre adressée à George II différait sensiblement. Il est intéressant de rapprocher cette pièce, jusqu'ici inédite, de la lettre-circulaire envoyée aux cinq autres souverains : « Monsieur mon Frère, Dans l'espérance où je suis que les puissances belligérantes, touchées des malheurs d'une guerre qui s'enflamme de plus en plus, voudront bientôt concourir mutuellement à l'éteindre, je me donne la liberté de vous offrir pour le congrès ma ville de Nancy dont la situation, par sa proximité aux États intéressés à ce grand ouvrage, me paraît très favorable, ayant d'ailleurs toutes les commodités pour contenir une grande assemblée. Je présume que cette proposition que je fais aussi au Roi mon gendre, lui sera agréable comme à Votre Majesté. Je vous assure que je serai très ravi que ma capitale puisse servir de glorieux monument à la postérité, du rétablissement de la concorde et de la tranquillité si désirée de toute l'Europe. » (Archives du ministère des Affaires étrangères; *Ibid.*, fol. 220.)

35

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre de Votre Majesté (1). Je ne refuserais certainement pas l'offre qu'Elle me fait de sa ville de Nancy pour l'assemblée d'un congrès de paix, si cela ne dépendait que de moi. Toutes les négociations qui se feraient sous ses auspices ne pourraient prendre qu'un tour favorable et heureux. Mais Votre Majesté saura peut-être à présent que tout le monde n'a pas des sentiments aussi pacifiques que les siens. Les cours de Vienne et de Russie ont refusé d'une manière inouïe d'entrer dans les mesures que le roi d'Angleterre et moi nous leur avons proposées, et il y a apparence qu'ils (2) entraîneront le roi de France à la continuation de la guerre, dont eux seuls se promettent tous les avantages. Au moins seront-ils les seules causes de l'effusion de sang à laquelle leur refus donnera lieu. Je n'en aurai pas moins de reconnaissance des offres que Votre Majesté me fait. Si les souverains avaient tous son humanité, sa bonté et sa justice, le monde ne serait point exposé, comme il l'est, à la désolation, le ravage, le meurtre et les incendies.

Je suis, avec des sentiments de la plus haute estime et de l'amitié la plus sincère, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

FEDERIC.

A Freyberg, ce 10 de février 1760 (3).

D'après une copie des papiers de Stanislas conservés au Musée historique lorrain, à Nancy. Cf. *Politische Correspondenz*, n° 11 820; t. XIX, p. 82.

---

1. Voir la lettre précédente.

2. *Sic.*

3. La proposition de Stanislas n'était parvenue à Frédéric II que ce même jour 10 février, par le canal du ministre de France à Berlin. Le roi de Prusse écrit, à cette date, à son représentant à Londres, le baron de Knyphausen : « C'est contre toute attente

36

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère.

Nous n'avons point perdu de vue l'affaire du nommé

---

que je viens de recevoir une lettre du roi de Pologne Stanislas, dans laquelle il me parle de la paix avec la France, contre tout ce que j'aurais attendu de sa part. Je n'ai point voulu manquer de vous communiquer incessamment, à la suite de cette dépêche, la copie de cette lettre avec la réponse que je lui ai faite d'abord, dans l'intention que vous en communiquiez au plus tôt avec le chevalier de Pitt et avec ces autres ministres anglais qu'il trouvera convenable, pour me marquer au plus tôt mieux leur sentiment sur tout ce qui fait le sujet de cette lettre, tout comme la réponse que j'y ai faite. » (*Politische Correspondenz*, n° 11 821 ; t. XIX, p. 82.) Voir aussi le compte-rendu secret que l'envoyé anglais Mitchell adressait de Freiberg, le 12 février, au secrétaire d'Etat Holdernesse, après un entretien qu'il avait eu avec Frédéric II et au cours duquel le prince lui avait parlé de la demande de Stanislas. (*Ibid.*, n° 11 827 ; t. XIX, p. 88.) Leszczynski ayant fait passer sa lettre à George II par l'intermédiaire du comte d'Affry, ambassadeur de Louis XV dans les Pays-Bas, le chargé d'affaires prussien à La Haye, Von der Hellen, en avait averti Frédéric dans un rapport du 2 février. « Je vous sais gré au reste, lui répondait son maître le 11 du même mois, des nouvelles que vous m'avez marquées au sujet de la lettre écrite du roi Stanislas de Pologne au roi d'Angleterre. » (*Ibid.*, n° 11 822 ; t. XIX, pp. 82-83.) Voici enfin comment, le 12 mars, dans une nouvelle missive à Knyphausen, Frédéric II s'expliquait sur les termes de sa lettre à Leszczynski : « J'ai reçu, par le courrier que vous m'avez dépêché, vos rapports du 26 et du 29 février dernier. Si le ministère anglais n'a pas tout à fait applaudi à l'endroit de ma réponse au roi Stanislas, où je dis que les deux cours impériales avaient refusé le congrès, il faut considérer que, dans le temps que j'écrivais ma susdite lettre, tous mes avis étaient que ces deux cours ne voulaient point adopter la proposition qui leur avait été faite de paix et de congrès; que ces avis furent assez confirmés par la réponse indécente que la cour de Pétersbourg avait fait remettre à ce temps à M. Keith (le ministre

Nicolas Hauberdon, l'un des grenadiers des Gardes de Votre Majesté, qu'Elle Nous recommanda par une de ses lettres en 1751, à dessein de lui faire restituer une somme de 700 livres qu'il avait prêtée à Madeleine Stenier, sa mère (1).

Le soin que Nous eûmes de lui faire rendre justice, en-

---

anglais auprès de la Tsarine), et qu'au surplus cette réponse à la déclaration ne nous a pas été rendue jusqu'à ce moment-ci ; et que nous n'avons d'autre indice de la recevoir encore que par ce que le comte d'Affry nous en a dit discursivement. Au reste, ma réponse n'a été faite qu'au roi Stanislas dont la connaissance personnelle que j'ai de lui, ne me fait pas douter un moment qu'il en fera jamais un mauvais usage. » (*Ibid.*, n° 11904 ; t. XIX, pp. 164-165.)

La réponse de George II à Stanislas est datée de Saint-James 8 février 1760 ; celle d'Auguste III, de Varsovie 23 février ; celle d'Adolphe-Frédéric, de Stockholm 12 mars ; et celle de Marie-Thérèse, de Vienne 2 avril. (Archives du ministère des Affaires étrangères ; *Correspondance, Lorraine,* vol. 144, fol. 227 et sq.) Proyart a publié ces différentes lettres ainsi que celles de Frédéric II à Stanislas (*op. cit.*, t. II, pp. 171-175). Nous relevons dans ces transcriptions plusieurs inexactitudes de détails et d'assez importantes lacunes en ce qui concerne la lettre de l'Électeur-roi, dont il faut ainsi reconstituer la fin, relative à la ville de Leipzig : « Le concours d'un grand nombre de ministres et d'étrangers pourrait, en attendant qu'on lui procure un autre dédommagement, la soulager un peu, et d'ailleurs les cours de Pétersbourg et de Vienne y ont aussi consenti. L'amitié que Votre Majesté m'a toujours témoignée et les sentiments d'humanité qui composent le fonds de son caractère, me font espérer qu'Elle voudra bien agréer ma proposition. Je ne l'ai faite que dans la vue d'obliger nos alliés et dans l'intention de procurer quelque soulagement à une ville qui gémit sous l'oppression la plus cruelle et la plus inouïe. » Nous n'avons pas trouvé trace d'une réponse directe d'Élisabeth de Russie.

On sait que ce congrès, pour lequel on mit également en avant les noms de Bréda et d'Augsbourg, ne s'ouvrit que le 31 décembre 1762, à Hubertsbourg, pour aboutir à deux traités : celui de Paris, concernant la paix entre l'Angleterre d'une part, la France et l'Autriche de l'autre ; et celui d'Hubertsbourg, signé entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe (10 et 15 février 1763).

1. Voir les lettres 22 à 26.

gagea ledit Hauberdon à confier ses intérêts par procuration à Nicolas Mansuy, son tuteur, résidant au village de Lorquin. Aujourd'hui ce tuteur Nous marque avoir besoin pour le soutien des droits de son pupille, d'une assurance qu'il vit encore, et il demande une attestation des officiers de l'état-major du régiment où il a servi jusqu'à présent. N'ayant rien tant à cœur que de contribuer au bien de tous ceux en qui Votre Majesté s'intéresse, Nous prenons la liberté de Nous adresser directement à Elle et de La prier d'ordonner que cette attestation Nous soit envoyée.

Après l'attention qu'Elle donne au moindre de ses sujets, Nous ne pouvons rien négliger de tout ce qu'Elle désire pour leur avantage, et Nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère, en sa sainte et digne garde. Fait à Commercy, ce 22 août 1763 (1).

Le bon frère :

STANISLAS Roy.

D'après l'original des Archives d'Etat de Berlin.

37

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Très haut, etc., Il n'y a rien de plus généreux que la manière obligeante dont Votre Majesté a bien voulu se souvenir de notre intercession de 1751, en faveur de Nicolas Hauberdon, grenadier du premier bataillon de nos Gardes (2). Nous y reconnaissons d'un côté ces grands sentiments d'humanité que Nous avons toujours admirés en Votre Majesté ; et Nous y trouvons de l'autre une nouvelle marque bien agréable de l'amitié qu'Elle Nous a conservée et qui Nous est toujours infiniment précieuse. Mais Nous regrettons que le susdit Hauberdon ne peut plus profiter

1. Stanislas séjournait à Commercy depuis le début de juillet. Il en repartira le 3 septembre.

2. Voir la lettre précédente.

des gracieuses intentions où Votre Majesté est à son égard. Il est mort sans héritiers, de ses blessures, à Czaslau, en Bohême, au mois de juillet 1757, et pour en mieux constater la vérité, Nous en avons fait dresser l'extrait mortuaire ci-joint en bonne et due forme.

Nous ne sommes cependant pas moins obligé à Votre Majesté de l'attention qu'Elle a bien voulu prêter à notre intercession, et Nous ne manquerons jamais d'en user avec une parfaite réciprocité dans toutes les occasions qui se présenteront. En attendant, Votre Majesté peut être très persuadée qu'on ne saurait rien ajouter aux sentiments de considération et d'amitié que Nous Lui portons; et que c'est de bien bon cœur que Nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, etc.

Berlin, ce 14 d'octobre 1763.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

38

FRÉDÉRIC II A STANISLAS

Monsieur mon Frère, Votre Majesté se rappellera peut-être que je m'intéressai, il y a quelques années, auprès d'Elle pour une femme domiciliée dans mes États, nommée Anne-Elisabeth Uterin, qui sollicitait le payement d'une somme de 163 écus 52 qui lui était échue de la succession de son père, mort à Schalbach, village dépendant du bailliage de Fingstinnen (1). Elle avait, en quittant la Lorraine pour s'établir avec le nommé Klein, son mari, en Prusse, laissé cette somme en dépôt à Marguerite Sisone, sa mère. Mais n'ayant depuis reçu aucune nouvelle de celle-ci, elle implora ma protection et je crus devoir en conséquence recommander ses intérêts aux bontés de Votre Majesté par ma lettre du 23 d'août 1756. Je suis persuadé qu'elle n'aurait pas manqué d'en ressentir les heureux effets, si la difficulté des correspondances particulières dans

1. Lire *Finstingen*, Fénétrange. — Cf. lettres 32 et 33.

les troubles survenus immédiatement après (1), lui avaient permis de faire pour cet effet les démarches nécessaires du fond du royaume où elle se trouvait. Je vois par une requête qu'elle vient de me présenter, qu'elle est encore privée de la susdite portion de son héritage, et que cette perte est d'autant plus triste pour elle, que la mort de son mari vient de la plonger dans la dernière indigence avec une famille de sept enfants. Le tableau de sa misère qui vient de m'être fait, m'engage de prier Votre Majesté de nouveau, avec une entière confiance, d'ordonner qu'on lui délivre, sans plus de délais, la susdite succession et ce qui pourrait d'ailleurs lui être tombé en partage du côté de sa mère qui n'est probablement plus en vie. Je sais le plaisir qu'Elle trouve à soulager les malheureux, et dans cette occasion-ci Elle pourra satisfaire à la fois l'amour qui L'anime pour la justice et le penchant qu'Elle a à faire des heureux. C'est toujours avec plaisir que je vois revenir les occasions de témoigner à Votre Majesté les sentiments de l'estime et de l'amitié inviolable que je Lui ai voués et avec lesquels je ne cesserai d'être, etc.

Berlin, le 28 septembre 1765.

D'après la minute des Archives d'État de Berlin.

39

STANISLAS A FRÉDÉRIC II

Monsieur mon Frère, Il n'est point de lettres de Votre Majesté qui n'augmentent en moi toute la vivacité des sentiments d'estime et d'admiration que je Lui ai voués. Aussi celle du 28 du mois dernier, que je reçois actuellement (2), ne m'étonne point, et j'y vois avec plaisir que les intérêts des moindres de ses sujets La touchent autant que les siens

1. Six jours après que Frédéric II eut écrit à Stanislas la lettre en question, le 29 août 1756, les Prussiens, en effet, étaient brusquement entrés en Saxe, et cette incursion avait été le signal de la guerre continentale.

2. Voir la lettre précédente.

propres. Plus les détails où Votre Majesté veut bien entrer en leur faveur paraissent petits, plus ils font voir en Elle l'étendue de ses vues et, ce qui est plus merveilleux encore, la bonté de son cœur. L'affaire que Votre Majesté me rappelle, m'est aussi présente à l'esprit qu'elle l'était en 1756, lorsque Votre Majesté voulut bien m'écrire pour la première fois. Je ne pourrais à présent que répéter ce que je Lui en mandai alors d'après les informations que mon chancelier eut ordre d'en prendre sur les lieux mêmes. Rien n'étant changé depuis, il ne me reste qu'à joindre ici la copie de ces informations et de la réponse que je fis en ce même temps à Votre Majesté (1). Vraisemblablement cette lettre et ces informations furent alors égarées par la difficulté des correspondances causée par les troubles survenus peu après. Dans les pièces ci-jointes Votre Majesté pourra voir et mon exactitude à répondre à ses premiers désirs et le peu de fondement des espérances d'Anne-Élisabeth Uterin qui réclame un bien laissé par elle dans sa patrie. J'aurais souhaité de tout mon cœur qu'elle ait pu retirer ce qu'elle prétend. Je n'ignore pas le plaisir qu'en aurait Votre Majesté, par celui qu'Elle ressent à faire des heureux. Puissé-je en toute autre occasion concourir à ce noble penchant. C'est le seul moyen que j'aie de Lui prouver efficacement combien je suis sensible aux tendres sentiments qu'Elle a toujours eus pour moi, et auxquels je ne cesserai de répondre par la haute considération et l'inviolable et très constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, ce 12 octobre 1765.

A S. M. le Roi de Prusse.

D'après l'original des Archives d'État de Berlin.

1. Lettre 33.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES CITÉS DANS LA CORRESPONDANCE

Les chiffres indiquent le numéro des lettres.

Albus (Lieu d'), près de Blâmont, 23.
Angerburg (Ville d') 1 (note).
Angleterre (Le roi d'), *voir* George II.
Anna Ivanovna, impératrice de Russie, 2.

Berlin (Ville de), 31.
Birckenfeld (Le sieur Szliwen de), 2.
Blamont (Ville de), 23.
Bockenheim ou Bouquenom (Prévôté de), 10, 13 (note).
Bohême (La), 37.

Catherine Opalinska, femme du roi Stanislas, 20, 21.
Chambrier (Le baron Jean Le), ministre de Prusse à la cour de France, 6, 12 (note).
Chancelier (Le) de Stanislas, *voir* La Galaizière.
Couronne de Pologne (La), *voir* Pologne.
Couronne (Le grand général de la), *voir* Jablonowski.
Couronne (Le grand trésorier de la), *voir* Ossolinski.
Couronne (La grande trésorière de la), *voir* Jablonowska.
Creil-Bournezeau (Le marquis de), intendant de la généralité de Metz, 23, 24.
Czaslau, ville de Bohême, 37.

Danzig (Ville de), 2.

Fénétrange ou Finstingen (Seigneurie et bailliage de), 10, 13 (note), 32, 38.
France (La), 23.
France (Le roi de), *voir* Louis XV.
France (La reine de), *voir* Marie Leszczynska.
Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, 15 (outre les lettres écrites par lui et à lui adressées).

FROULAY (Louis-Gabriel, dit le bailli de), ambassadeur de Malte en France et envoyé plénipotentiaire de la Religion auprès de Frédéric II, 27, 28, 29.

GADOMSKI, gentilhomme polonais, cadet à Lunéville, 17.
GARDES (Régiment des) du roi de Prusse, 22, 23, 24, 25, 26, 36, 37.
GEORGE II, roi d'Angleterre, 35.
GRABOWSKI (Le sieur de), 2.
GRÖBEN (Le sieur), 2.
GUELDRE (Ville de), 4, 5.

HAUBERDON (Nicolas), Lorrain, grenadier des Gardes de Frédéric II, 22, 23, 24, 25, 26, 36, 37.
HAUBERDON (N.), frère aîné du précédent, 22, 23.
HAUBERDON (La femme), mère des précédents, *voir* Stenier.
HENRI (Régiment du prince), 14.

IVANOVNA, *voir* Anna Ivanovna.

JABLONOWSKA (Catherine-Dorothée), *voir* Ossolinska.
JABLONOWSKI (Jean-Stanislas), grand général de Pologne et grand-père du roi Stanislas, 2.

KATT, lieutenant feld-maréchal prussien, gouverneur de Kœnigsberg, 2.
KEYSERLINGK (Le baron Hermann-Charles de), ambassadeur de Russie à Varsovie, 2.
KLEIN (Jean-Adam), Lorrain établi en Prusse, 32, 33, 38, *voir* Uterin.
KŒNIGSBERG (Ville et région de), 1, 28, 31.
KRUSZEWSKI (Le staroste Paul), 2.

LA GALAIZIÈRE (Antoine-Martin DE CHAUMONT DE), chancelier de Stanislas et intendant de Lorraine, 24, 39.
LESZCZYNSKA (Marie), *voir* Marie Leszczynska.
LIXHEIM (Principauté de), 10, 13 (note).
LORQUIN (Bourg de), 24, 36.
LORRAINE (La), 11, 14, 22, 23, 31, 32, 33, 38, 39.
LORRAINS (Les), 28.
LOUIS XV, roi de France, 6, 34, 35.
LUNÉVILLE (Ville et cour de), 9, 28.

MALTE (L'ambassadeur de), *voir* Froulay.
MANSUY (Nicolas), habitant de Lorquin, 36.
MARDEFELD (Le baron Axel de), envoyé extraordinaire de Prusse à Pétersbourg, 2.
MARIE LESZCZYNSKA, reine de France, 2.
MAUPERTUIS (MOREAU DE), 30, 31.
METZ (L'intendant de), *voir* Creil-Bournezeau.
MOLLWITZ (Bataille de), 18 et note, 19.
MOSCOVITES (Les), 2.

NANCY (Ville de), 34, 35.

OPALINSKA (Catherine), *voir* Catherine Opalinska.

Ossolinska (La duchesse Catherine-Dorothée), née Jablonowska, cousine du roi Stanislas, 2.
Ossolinski (François-Maximilien, duc d'Ossolin-), grand trésorier de la couronne de Pologne, puis grand maître de la cour de Lunéville, mari de la précédente, 2, 7, 20.

Plötz (Jean-Ernest de), officier et recruteur prussien, 7, 8, 9, 12.
Pologne (La), 2, 28, 31.
Polonais, *voir* Pologne.
Polonais (Les) confédérés à Kœnigsberg, 2 (p. 215, n. 3), 28.
Protestants Lorrains et leurs communautés, 10, 11, 13.
Prusse (La) et les États prussiens, 2, 4, 32, 38.

Reisen (Domaine de), près d'Angerburg, 2.
Russie (Cour de), 2, 35.

Schalbach (Village de), 32, 38.
Scheffer (Le baron Charles-Frédéric), ambassadeur de Suède en France, 28.
Sisone (Marguerite), Lorraine, 32, 33, 38.
Stenier (Madeleine), épouse Hauberdon, Lorraine, 22, 23, 24, 36.
Szliwen de Birckenfeld, *voir* Birckenfeld.

Tsarine (La), *voir* Anna Ivanovna.
Truchsess (Frédéric-Sébastien-Wunibald), comte de Walbourg, colonel prussien, 4.

Uterin (Anne-Élisabeth), épouse Klein, Lorraine établie en Prusse, 32, 33, 38, 39.
Uterin (N.), père de la précédente, 38.

Varsovie (Ville de), 2.
Vienne (Cour de), 35.

BOBBIO

L'OMBRE D'UN GRAND NOM

PAR

L'ABBÉ EUG. MARTIN

J'écrivais la vie de saint Colomban (1), ce grand Irlandais, à la physionomie si originale, qui fonda, chez nous, Luxeuil et mourut, en 615, à Bobbio, dans l'Apennin, et, comme je m'étais adressé à l'évêché de cette dernière ville, pour avoir quelques renseignements, l'évêque, Mgr Pasquale Morganti, aujourd'hui archevêque de Ravenne, m'invita fort aimablement à venir en pèlerinage au tombeau de mon saint. « Le chemin le plus direct, me mandait-on de sa part, est de pousser par la voie ferrée jusqu'à Plaisance et, de là, avec un peu de tramway à vapeur et un peu de voiture, vous arriverez à Bobbio. » *Un' poco di tramway a vapore e un' po' di vettura !* en tout, cinq

1. Cette biographie a paru, en 1905, dans la collection *Les Saints*, éditée par la librairie Victor Lecoffre.

heures bien sonnées; et qu'on dise encore que l'hyperbole est une figure tout italienne ! C'était évidemment une précaution délicate pour ne point effrayer mon courage. Il est vrai que la distance atteint le chiffre respectable de 45 kilomètres ; de plus, il y a changement de train à Grazzano, bifurcation de la ligne de Bettola, puis transbordement à Rivergaro, point terminus du tramway; enfin, ce qui met le comble aux agréments du voyage, les cochers de la péninsule ne sont pas moins qu'ailleurs attentifs à procurer à leurs chevaux le loisir de souffler. Autant d'*osterie,* autant de haltes : vraiment, il serait trop cruel de faire tant peiner les pauvres bêtes, quand la poussière est si altérante et quand le *vino bianco* sourit doré dans les verres !

Dirai-je que j'admirais, après je ne sais quel penseur, les attentions de la Providence qui disposa si nombreuses les auberges sur les grand'routes ? non ; mais pourtant je ne songeais point à me plaindre, ni de la fréquence des étapes, ni de la lenteur de l'équipage. Sans doute, le paysage est assez monotone : d'abord, la plaine du Pô; puis une vallée étroite, aux versants à moitié dénudés; mais, dans cette contrée, les souvenirs se lèvent en foule de tous les temps, compagnons charmants pour la mémoire intéressée.

Bobbio, en effet, est situé sur la Trébie. Or, cette rivière, ou mieux ce torrent, qui dévale du sud au nord et qui se jette dans le Pô, à 3 kilomètres en amont de Plaisance, possède, au point de vue militaire, une valeur trop considérable pour n'avoir pas été témoin de nombreux engagements. Elle barre, à l'est,

cet étranglement qui se profile, aux environs de Stradella, entre la rive droite du Pô et les contreforts de l'Apennin, à cet endroit très rapprochés du fleuve, et qui forme le nœud des communications entre la Ligurie et l'Émilie, comme entre les deux bassins, supérieur et inférieur, du grand cours d'eau cisalpin.

Le consul Publius Cornélius Scipion en avait bien compris l'importance : au lendemain de sa défaite sur les bords du Tessin, il avait franchi le fleuve, puis remonté, durant quelques milles, la rive gauche de la Trébie et il s'était adossé à la montagne, tout à la fois pour attendre son collègue, Tibérius Sempronius Longus, que le Sénat s'était hâté de rappeler de Sicile, et pour ne point abandonner à l'ennemi une telle position stratégique. Où se retrancha-t-il ? archéologues et tacticiens discutent et discuteront longtemps encore ; les uns veulent que ce soit près de Campremoldo (*campo de' morti*) ; d'autres, à San-Nicolo, non loin de Plaisance ; d'autres, à Bobbio, et le journal *La Trebbia,* qui se publie dans cette ville, arbore comme frontispice, en face du *Ponte-San-Columbano,* le tableau du vainqueur de Sempronius exhortant ses troupes avant le combat : c'est d'un patriotisme obligé ! mais le commandant Hennebert, dans son *Histoire d'Annibal,* se prononce, non sans fortes probabilités, pour Rivalta, localité assise sur un tertre qui domine la Trébie (son nom l'indique), à l'endroit où la vallée s'épanouit et se perd dans la vaste plaine de la Lombardie. D'après lui, Annibal, après avoir passé le Pô, en aval de Plaisance, aurait pris position, entre la Nura et la Trébie, à une dizaine de milles en face de

son adversaire. Il n'ignorait point que l'autre consul arriverait par l'Adriatique et, croyant qu'il prendrait le chemin de la plaine par le territoire des Boïens, il se tenait là pour empêcher la jonction. Mais, à cette route trop découverte, Sempronius avait préféré un itinéraire plus long, mais plus sûr qui, de Rimini, par Florence et Lucques, l'amenait sur la Rivière du Levant; de là, par Toriglia, il était passé dans la vallée de la Trébie et, après un *tractus* — les modernes diraient un *raid* — de vingt jours, il avait placé son camp à proximité de celui de Cornélius Scipion : Hennebert veut que ce fut à la hauteur de Statto, à quelque sept milles en amont de Rivalta.

La prudence commandait aux consuls de ne point combattre : on était en décembre; la rivière qui les protégeait, roulait en torrent; le temps était brumeux, pluvieux et froid, et Scipion restait fort gêné par une blessure qu'il venait de subir au Tessin. C'était l'avis de ce dernier : rendu plus circonspect encore par une triste expérience, il penchait pour cette tactique de temporisation qui devait si bien réussir à Fabius; mais, autant il était calme et réfléchi, pesant tout et ne livrant rien au hasard, autant Tibérius était hardi et téméraire. Ambitieux, uniquement préoccupé de sa gloire personnelle, celui-ci se trouvait possédé par un immense orgueil. L'époque des élections consulaires approchait : il ne voulait point laisser à un successeur l'honneur d'exterminer, comme il se flattait de le faire, l'armée carthaginoise. Quelle joie pour lui « d'être vainqueur, dans un genre de combat où Cornélius avait été vaincu » ! Vraiment son collègue

était encore « plus infirme d'esprit que de corps » ; il le redisait à qui voulait l'entendre ; or « fallait-il languir avec un malade ? pourquoi remettre ? pourquoi perdre le temps ?... Quelle ne serait point la douleur des anciens Romains, s'ils voyaient leurs descendants, deux consuls, deux armées consulaires, au cœur même de l'Italie, se cantonner par crainte dans leur camp ! (1) »

Le général carthaginois comptait sur cette fougue et, pour la provoquer, il usa d'un stratagème. Après avoir examiné le terrain et pris tout à loisir les dispositions nécessaires, il embusqua Magon avec une cohorte d'élite dans un ravin caché par des buissons et de hautes herbes — selon toute apparence, dans la vallée de la Trebbiola, aux environs de Niviano — et, par une froide matinée d'hiver où la neige tombait dans une brume glacée, il envoya des cavaliers numides insulter le camp de Sempronius. A cette invite grossière, le consul commit la faute de répondre ; les Numides se dérobèrent et les soldats, entraînés à leur poursuite, franchirent la rivière.

> Rougissant le ciel noir de flamboiements lugubres,
> A l'horizon brûlaient les villages insubres.
> On entendait au loin barrir un éléphant,
> Et, là-bas, sous le pont, adossé contre une arche,
> Hannibal écoutait, pensif et triomphant,
> Le piétinement sourd des légions en marche (2).

Les Romains, en effet, quand ils engagèrent le com-

1. Tite-Live, XXI, 53.

2. J. M. de Hérédia, *Trophées. Rome et les Barbares.*

bat, avaient les membres raidis par ce passage à travers des eaux glaciales ; dans leur précipitation, ils n'avaient point pris le temps de se donner quelque nourriture : ils étaient vaincus d'avance. Malgré des prodiges de valeur que le patriotisme de Tite-Live a soin de relater, ils ne purent résister aux troupes puniques ; les éléphants, cette terreur des légions, mirent le désarroi dans la cavalerie et, de leurs pieds énormes, écrasèrent les malheureux fantassins. Arrivant à l'improviste sur les derrières de la ligne de bataille, Magon acheva la déroute et la Trébie, qui continuait à monter, devint pour beaucoup le tombeau.

> Corporibus, clipeisque simul galeisque cadentum
> Contegitur Trebia et vix cernere linquitur undas

écrit Silius Italicus (1), en des vers où l'on retrouve une cadence virgilienne, et le poète, en bon Romain qu'il est, imagine que la rivière obéit, comme jadis Éole, aux prières de l'implacable Junon « *precibus Junonis suscitat undas* (1) », et il peint le consul maudissant ses flots perfides : « O Trébie, lui fait-il s'écrier (1), tu porteras la juste peine de cette trahison ; par des canaux, je disperserai tes ondes dans la plaine et je t'enlèverai ton nom de fleuve ; je fermerai ta source ; il ne te sera plus donné de baigner tes rives et de te jeter dans le Pô. Mais aussi, quelle rage tout à coup te rendit l'alliée du Carthaginois ! »

Vaines imprécations ! La Trébie ne cessa point de couler et cette plaine que traverse, au sortir de Plai-

1. Chant IV.

sance, le tramway de Rivergaro, marquetée de cultures grasses et variées, cloisonnée de saules, de vignes et de mûriers, semée de grandes fermes, de châteaux jadis forts, de riches domaines, cette plaine devait servir de terrain à plus d'un autre combat.

C'est là qu'en 922 se vida la querelle de Bérenger, duc de Frioul, et de Rodolphe, le roi de la Bourgogne transjurane. C'est là que, dépêché par Louis XV, pour appuyer les généraux de l'infant Don Philippe, dans l'affaire de la succession des duchés de Parme et de Plaisance, contre les Autrichiens et les Piémontais confédérés, Jean-Baptiste Desmarets, marquis de Maillebois, fut défait, le 16 juin 1746, par le prince de Lichtenstein et que l'armée franco-espagnole, les *Gallispans,* comme l'on disait, perdit une douzaine de mille hommes.

C'est là encore que, cinquante-trois ans plus tard, jour pour jour, dans les sanglantes rencontres des 17, 18 et 19 juin 1799, Macdonald disputa vainement à Souvarof le passage de la Trébie. Venu de Naples au secours de Moreau, il ne put opérer sa jonction et dut rebrousser chemin. Cet échec fut vengé l'année suivante, en ce même mois de juin. Dans l'effort que tenta l'Autrichien Mélas pour occuper la place de Plaisance, le régiment de Klébeck, avant-garde du corps de Gottestein, se fit écraser, à la descente de Bobbio, par la division Boudet : c'était l'avant-veille de Montebello et sept jours avant Marengo !

Dans cette plaine historique, bien souvent, j'imagine, le laboureur, courbé sur la charrue, a dû trouver des javelots et des sabres que rongeaient les morsures

de la rouille, heurter du soc des casques et des cuirasses ou, puisqu'il est convenu que les anciens étaient grands et robustes, s'étonner de la taille des ossements qu'il ramenait à la lumière « *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris* ».

De ces combats, les trois principaux, ceux d'Annibal, de Lichtenstein et de Souvarof sont mentionnés en ces termes pompeux qu'affectionne le style lapidaire, sur une stèle, à l'extrémité du beau viaduc que fit jeter, en 1825, sur la Trébie, à la sortie de Plaisance, l'archiduchesse Marie-Louise, l'ancienne impératrice des Français, devenue duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla(1).

Le dix-neuvième siècle faillit, lui aussi, avoir sa journée de la Trébie. C'était en 1859. Napoléon III, malencontreusement engagé dans les intérêts du Piémont, débarqua le 12 mai à Gênes ; le 14, il était à Alexandrie. Giulay, le général autrichien, jeta dans la

---

1. Voici cette inscription :

MARIA LVDOVICA
IMP · FRANCISCI · CÆS · FILIA
ARCHIDVX · AVSTRIÆ
DVX · PARM · PLAC · VAST
TREBIÆ
QVAM · HANNIBAL · AN · V · C · DXXXV
LICHTENSTENIVS · AN · CHR · MDCCXLVI
SOVWAROFIVS · ET · MELAS · AN · CHR · MDCCXCIX
BELLO · VICTORES
ILLVSTRARVNT
PRINCEPS · BENEFICENTISSIMA
FACTA · PONTIS · COMMODITATE
GLORIAM · FELICIOREM
ADJVNXIT
ANNO · MDCCCXXV

région de Rivergaro un détachement chargé de couvrir la Stradella; mais, presque au même moment, la division d'Autemarre était dirigée vers Bobbio, au fur et à mesure de son débarquement à Gênes. Dès le 14, le régiment de zouaves arrivait dans la petite cité; huit jours après, le 75e régiment de ligne l'y rejoignait et Giulay, se sentant menacé, se replia sur le Tessin : la défaite n'était que reculée : le 4 juin, fut livrée la bataille de Magenta.

Le bassin de la Trébie, pour qui remonte le cours de cette rivière, ne commence vraiment qu'à une quinzaine de kilomètres de Plaisance, entre Rivalta et Rivergaro. Formé de collines, puis de montagnes qui s'étagent jusqu'à des altitudes relativement considérables (de 500 à 1 600 mètres), il ne consiste guère, sauf dans sa partie supérieure, qu'en une vallée longue et resserrée vers laquelle dévalent des rigoles de torrents. Autrefois, les deux versants étaient couverts de belles et vastes forêts; les terres les plus fertiles étaient aménagées à des cultures variées et le fond de la vallée, où serpentait la rivière, se trouvait tapissé de verdoyantes prairies. Pour les domaines qu'ils mettaient eux-mêmes en valeur autour de Bobbio, les moines de *San-Columbano* recueillaient, au neuvième siècle, quatre cent dix mesures de céréales, cent cinquante amphores de vin et six cents voitures de fourrage (1). Le souci bien naturel d'étendre le domaine agricole encouragea le

1. Sur la situation économique de Bobbio, on peut consulter Ludo Moritz Hartmann, *Zur Wirtschaftsgeschichte Italiens im frühen Mittelalter*. Gotha, Perthes. 1904 : *Die Wirtschaft des Klosters Bobbio in IXen Jahrhundert*.

travail du défrichement et ce qui resta de bois, fut exploité à l'aventure ou laissé en pacage : au neuvième siècle, le procureur de *San-Columbano* croyait estimer le revenu des taillis de son monastère en relatant qu'ils étaient capables de nourrir deux mille porcs. Ainsi disparurent les forêts, et le déboisement, « ce fils bâtard de la civilisation » comme l'appelle Victor Hugo, produisit, là comme ailleurs, ses effets pernicieux. Les eaux sauvages, n'étant plus retardées, entraînèrent la terre végétale et les parties les plus meubles ; elles se creusèrent des ravins; elles mirent à nu le rocher ; elles affouillèrent des gorges abruptes et profondes ; elles se grossirent en torrents furieux, la Dorba, la Dorbida, dont l'étymologie n'est point difficile à trouver, le Bobbio, le Curiasco, etc., et la Trébie, de claire et de somnolente qu'elle se montre encore en ses bons jours, devint, plus qu'elle ne paraît l'avoir été jadis, un cours d'eau capricieux, dont les colères soudaines et mugissantes emportent tout sur leur passage. Les endroits ne sont point rares où son lit, vrai chaos de pierres et de blocs roulés, occupe tout le fond de la vallée, sur une largeur de 100 à 150 mètres, et le vieux pont *San-Columbano*, à Bobbio, est un curieux témoin des dévastations de la terrible rivière : les ondulations de son tablier, longue et étroite bande de plus d'un hectomètre, rappellent les sinuosités d'un sentier de montagne ; mais ce profil bizarre atteste que les ingénieurs médiévaux, à plus d'une reprise, ont dû reconstruire plus larges et plus hautes certaines arches trop basses que la fureur du courant s'obstinait à briser.

L'ensemble de la région se présente donc sous un aspect grisâtre. Cette teinte un peu morne est relevée pourtant par le coloris diapré des cultures. On y distingue des champs de céréales, de pommes de terre, de maïs surtout : ne sommes-nous pas au pays de la *polenta ?* Les coins les mieux arrosés s'épanouissent en grasses prairies ; sur les flancs des collines, s'étagent les vignes, les pommiers, les pêchers, les amandiers, les figuiers, les châtaigniers. Dans cette verdure, les villages apparaissent clairsemés : ce sont plutôt des hameaux, perchés sur des escarpements auxquels on accède par des sentiers de chèvres : la route nationale de Rivergaro à Bobbio, sur une longueur de 26 kilomètres, ne rencontre qu'une église, celle de Périno, et, sur les deux versants, l'œil ne découvre guère plus de cinq ou six clochers. La nature des matériaux de construction donne aux maisons une apparence plutôt minable : les pierres ont été ramassées dans le lit du torrent et entassées, à peine dégrossies, et le crépi, quand il y en a, se tache, se boursoufle ou tombe en larges plaques, sous l'effet de la pluie ou de la perméabilité des murs.

De fait, les habitants de ces montagnes n'atteignent point tous, il s'en faut, à cette *aurea mediocritas,* le rêve du bon Horace, et la culture, leur unique gagne-pain, n'est pas des plus rémunératrices. Aussi beaucoup vont-ils chercher au loin des ressources moins chétives : c'est par milliers et par milliers que pourrait se compter le chiffre des émigrants, durant les vingt-cinq dernières années du dix-neuvième siècle, pour les cinquante-deux paroisses du petit diocèse de

Bobbio. Heureusement ! les familles restent nombreuses ; « les fils, selon le mot du Psalmiste (1), se tiennent, autour de la table paternelle, serrés comme les rejetons de l'olivier », et le progrès de la dépopulation n'est point aussi prononcé que dans nos Alpes françaises. Parmi les *chierici* du séminaire de Bobbio, j'en ai trouvé bien peu qui n'eussent des parents aux États-Unis ou dans la république Argentine : je souhaite que ces parents réalisent à leur endroit le type de l'oncle d'Amérique. Ces émigrés, d'ailleurs, s'ils ont quitté le pays sans esprit de retour, n'oublient point la mère-patrie : dans le seul numéro de la *Trebbia* du 18 juin 1905, j'ai relevé deux collectes, l'une de 2 000 *lire,* pour la décoration de l'église d'Allegrezze ; l'autre de 5 000 *lire,* faite dans la colonie bobbienne de New-York, pour la reconstruction de l'église de San-Stefano d'Aveto.

Le moyen le plus efficace d'enrayer ce courant de l'émigration, de rendre quelque prospérité à ces régions montagneuses et de parer aux dangers des inondations, c'est le reboisement. L'État y songe depuis quelques années ; l'administration des forêts consolide les berges par des fascines et des plantations de peupliers ; elle contrarie par le clayonnage la formation des torrents ; elle fait des semis sur les terres domaniales et communales ; elle tient gratuitement à la disposition des particuliers des plants et des graines, et des sociétés, telles que l'*Associazone nazionale Pro Montibus,* l'émule de l'*Association* française *pour l'aménagement des mon-*

1. Ps. CVII, 3.

tagnes, de Paul Descombes, organisent des tournées de conférences pour gagner l'opinion à cette œuvre bienfaisante. C'est que là, comme chez nous, comme partout ailleurs, le grand ennemi du reboisement, c'est le montagnard lui-même. Il ne voit que son intérêt immédiat : comment nourrira-t-il ses chèvres, ses porcs, ses brebis ? et il ne comprend pas que l'on vienne réglementer l'usage que, de mémoire d'homme, ses aïeux ont fait des bois et des pâtis communaux. Dernièrement encore, la *Trebbia,* en applaudissant aux tentatives des sylviculteurs, signalait les sérieux dommages que la classe pauvre de Bobbio, sous le prétexte de se procurer le combustible, continuait de causer au « *bosco del commune* ». « Il y a seulement dix ans, concluait-elle (1), on trouvait encore dans cette futaie des matériaux pour de petites constructions ; aujourd'hui, on y chercherait longtemps de quoi faire un manche de pioche. » Ainsi, malgré tant d'efforts louables, le travail entrepris fait des progrès bien lents : il faudra encore plusieurs années pour persuader aux populations de ces lieux déshérités que le reboisement est chose facile, utile pour le présent et profitable à l'avenir.

Ce fut dans ce vallon, alors ombragé de profondes et mystérieuses forêts que, en l'année 614, l'Irlandais Colomban vint chercher une retraite pour ses moines et pour lui. Chassé de Luxeuil par Brunehaut, il avait erré, ne sachant où se prendre, de l'embouchure

1. 21 mai 1905.

de la Loire à l'extrémité du lac de Constance ; puis il avait passé les Alpes, trouvé un sympathique accueil à la cour du roi des Lombards, le prince arien Agilulf, et de son épouse, la pieuse Théodelinde.

Singulière figure que celle de ce moine, à l'âme impulsive, à l'imagination prompte et inquiète, à l'esprit ouvert et cultivé, mais facilement pris par une idée, à la volonté ferme et tenace, au zèle hardi, rude et inlassé ! « Qu'êtes-vous allés voir au désert ? demandait le Sauveur à ses apôtres (1). Un roseau agité par le vent ? Mais, qu'êtes-vous allés voir ? Un homme vêtu de fines étoffes ? Les hommes à vêtements précieux et à bonne chère sont dans les palais des rois. Mais qu'êtes-vous donc allés voir ? Un prophète ? » Oui, un « prophète ». Comme à Jean-Baptiste, entendu dans le sens large et complexe de « porte-parole de Dieu » qu'il conserve dans l'Écriture, c'est bien le terme qui convient à saint Colomban.

Uniquement possédé par la passion de la justice et de la vérité, passion chez lui souvent étroite, mais combien ardente, combien intrépide, audacieuse, téméraire, ce n'était point les personnes qu'il regardait — il le déclarait lui-même (2) — mais bien ce qui lui paraissait être la raison et l'équité. Les évêques gaulois s'étaient assemblés pour le juger sur l'irritante question de l'échéance paschale : avant de leur présenter ses arguments, il leur rappela le grand devoir

1. Math., XI, 7-9.

2. *Epist. V, ad Bonifatium IV,* dans *Monumenta Germaniæ historica, Epist., III.*

qu'ils avaient de tenir régulièrement les synodes et de donner à leurs troupeaux l'exemple en même temps que la leçon. « Que chacun d'entre vous examine, leur écrivit-il (1), si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de Jésus-Christ. Je touche légèrement cet article en passant; mais, si vous entendez nous enseigner comme vos inférieurs, souvenez-vous que les ouailles n'écoutent point celui dont la voix est en désaccord avec celle du vrai pasteur. » L'insinuation était transparente et pourtant, dans la circonstance, il s'agissait de l'existence même de Luxeuil et de ses fondations de la Vôge !

Sur ce litige de la fixation des solennités paschales qui le mettait ainsi aux prises avec l'épiscopat burgonde, il consulta Grégoire le Grand; mais, dans la conviction où il s'obstinait que ses maîtres, les savants de l'Érin, lui avaient transmis les seules règles véritables, il mit le souverain pontife en demeure de condamner le canon de Victorin d'Aquitaine, suivi dans les Églises des Gaules. « Comment donc, vous qui êtes si sage, vous dont l'intelligence irradie l'univers, tolérez-vous une Pâque ténébreuse ? » lui demandait-il (2) et, se laissant emporter par le sentiment qu'il avait de la justesse de sa thèse, il ajoutait ces paroles étranges : « Excusez et condamnez votre Victorin ; mais sachez bien que, si vous le justifiez, vous entrez en contradiction avec saint Jérôme... Veillez à ne point vous heurter à ce grand docteur; peut-être hésiterions-nous

1. *Epist. II* (*ibid.*).
2. *Epist. I, ad Gregorium Papam* (*ibid.*).

sur ce point entre vous et lui. Épargnez à notre faiblesse cette tentation de nous mettre en dissentiment avec vous. En toute simplicité, je vous avouerai que, pour les Églises d'Occident, — lisons de l'Irlande — s'élever contre l'autorité de saint Jérôme, c'est courir le risque de se voir rejeter comme hérétique. »

Et quand, à sa descente des Alpes, il trouva le nord de la Péninsule désolé à la fois par l'hérésie d'Arius et par le schisme des *Trois Chapitres,* point ne fut besoin de le solliciter longuement pour qu'il jetât le cri d'alarme et réveillât Boniface IV de ce que son zèle ardent considérait comme une dangereuse sécurité : « Veillez, ô Père, s'écria-t-il(1), veillez ! car la mer est en furie... Veillez, car l'eau est déjà dans la barque et l'esquif est en péril... Ce serait un sujet de douleur et de larmes que le trône apostolique ne gardât point la foi. » Et, de la prière humble et filiale, passant brusquement à l'attaque hardie, il osait ajouter, en blâmant la conduite imprudente du pape Vigile : « C'est votre faute si vous avez dévié... A bon droit, vos enfants vous résistent ; à bon droit, ils ne communiquent plus avec vous... Si tout ce que l'on rapporte est plus voisin de la réalité que du mensonge, les rôles sont renversés : vos fils sont à la tête et vous, à la queue : ce m'est une grande douleur de le dire. Ceux-là donc seront vos juges qui toujours sont restés fidèles à la foi, même s'ils se trouvent être vos enfants. »

Certes, le propos était téméraire, et l'on comprend que certains historiens, surpris ou mal informés, aient

1. *Epist. V* (*ibid.*).

pu considérer l'abbé de Luxeuil comme « un adversaire de la Papauté, qui descendit en Italie combattre le pape, menaça Rome d'un schisme et inspira des craintes à Grégoire le Grand » (1) : ils s'en tinrent aux paroles et ne connurent point Colomban. Cette âme ardente et impressionnable, une fois qu'elle subissait une idée, s'imaginait posséder la vérité et, dans son désir de répandre, de faire triompher cette vérité, elle haussait le ton, elle forçait la note, pour emporter la persuasion. Ce n'était point l'esprit de révolte qui l'animait, c'était l'amour, c'était le zèle : « Nous autres, Irlandais, nous sommes attachés à la chaire de Pierre, déclarait-il dans cette même lettre, — et c'était une vibrante profession de foi. — Si grande, en effet, si renommée que soit Rome, c'est par cette chaire seule qu'elle est illustre dans nos contrées. Quoique le nom de l'antique cité, gloire de l'Ausonie, se soit au loin répandu par le monde, au milieu d'un enthousiasme trop ardent, comme s'il eût été souverainement auguste, c'est depuis que le Fils de Dieu a daigné se faire homme que Rome est devenue plus noble et plus glorieuse... Les deux grands apôtres lui ont valu d'être presque une cité céleste. »

Et cet homme, qui prétendait défendre la Papauté contre elle-même avec si peu de ménagements, se dressait terrible devant les puissants du monde, tel Élie devant Achab et Jézabel, quand les droits sacrés de la morale se trouvaient engagés. L'ambition jalouse

---

1. Michelet, *Hist. de France* (1835), I, 153. — Ampère, *Hist. litt. de la France au douzième siècle*, II, 409, etc.

de l'altière Brunehaut s'accommodait fort bien du libertinage de Thierry II, son petit-fils : tant que le roi de Bourgogne s'oublierait avec des femmes d'infime condition, elle n'aurait point à redouter de rivale. Mais Colomban s'indignait de ces tristes calculs : Eh quoi ! le beau sang de Clovis allait-il s'appauvrir dans ces commerces indignes ? Il jetait le remords dans l'âme du jeune prince et la régente, qui redoutait son influence, essaya vis-à-vis de lui d'une tactique bien féminine. Un jour qu'il se présentait à la ville royale de *Brocariacum,* elle prit avec elle les enfants que Thierry avait eus de ses femmes et s'en fut au-devant de lui. S'il étendait la main pour les bénir — ce dont elle ne doutait point — il leur conférerait aux yeux de tous une sorte de légitimité et les scrupules de Thierry seraient calmés d'autant. « Qui sont ces enfants ? » demanda Colomban, dont la prudence se tenait en garde. « Ce sont les fils du roi, répondit Brunehaut; veuillez les fortifier par votre bénédiction. » Mais le prophète de s'écrier : « Jamais, entendez-le bien ! jamais ces enfants ne porteront le sceptre : ils sont les fils de l'incontinence et du crime ! »

Un autre soir qu'il arrivait à la villa d'Époisses où se trouvait la cour, il refusa d'entrer et, comme Thierry II, moitié crainte, moitié respect, lui envoyait un repas d'honneur : « Il est écrit, déclara-t-il, que le Seigneur réprouve les présents des impies » et il jeta sur le pavé et les plats et les coupes, au grand scandale des courtisans, mais à la profonde épouvante du jeune roi et de son aïeule : ils étaient donc bien coupables, pour s'attirer un tel mépris ! Et, le lendemain

— ils n'auraient osé le soir même — tous deux vinrent s'humilier devant l'implacable censeur. C'était par de tels coups que les abbés et les évêques faisaient l'éducation des barbares. Mais quels trésors de haine s'amassaient dans le cœur de l'altière princesse ! Le prophète eut la récompense des prophètes : l'exil. L'heure sonna, douloureuse, où la main d'un soldat le sépara de sa famille monastique et l'entraîna loin de ce Luxeuil qu'il avait aimé durant vingt ans, comme le lieu de son choix, et où il avait pensé s'endormir, quand il plairait à Dieu, auprès de ses fils. Ce fut pour lui un jour d'amères souffrances, car, sous cet extérieur un peu rude, se cachait un cœur de père, et, plus tard, à Nantes, au souvenir de cette épreuve, cet homme de fer se surprenait à baigner de ses larmes la lettre qu'il écrivait à ses moines.

La rancune de Brunehaut le voulait rendre à son île, lui et tous ses Irlandais ; la Providence en disposa autrement : elle les mena en Italie. Dans la vallée de la Trébie, à l'endroit même où dévale le torrent du Bobbio, s'élevait une vieille église dédiée à l'apôtre Pierre. L'édifice tombait en ruines ; mais les montagnes et le lit de la rivière offraient en abondance et le bois et la pierre ; les champs étaient fertiles ; les prairies, verdoyantes ; les ondes, poissonneuses ; la solitude, parfaite. Barré, en amont comme en aval, par des gorges étroites et profondes, ce cirque de hautes collines, dominé à l'est par le *Monte-Scabiazza* (1 307^{m}) et à l'ouest par le *Monte-Penice* (1 452^{m}), était vraiment un coin prédestiné pour vivre seul avec Dieu. L'exilé y fut conduit par Joconde, un habitant de la contrée,

et, aussitôt, il se sentit gagné par l'attirance du site. Comme tous les moines de l'Érin, il aimait en effet les paysages gracieux en même temps que sauvages. Le pittoresque de la nature l'avait charmé à Luxeuil : là, par les échappées de la clairière, se profilaient, d'un bleu si tendre, les molles sinuosités des ballons vosgiens ; il avait un instant fixé sa course vagabonde à Brégenz, où son regard ne quittait, ébloui, les neiges de l'Arlberg, que pour se perdre, rêveur, à l'horizon lointain, avec les vagues azurées du grand lac ; il le séduisit, plus romantique encore, en cette vallée de la Trébie. Tertres et collines, dans la vaste forêt, ruisselaient de fraîches eaux ; la rivière, d'idéale clarté, heurtait doucement ses ondes cristallines aux blancs galets de son lit ; noyers touffus, châtaigniers aux troncs énormes s'étageaient sur les pentes ; dans des profondeurs pleines de mystère fuyait l'épaisse mêlée des hêtres, des pins et des mélèzes ; la bise du nord, ni le brûlant sirocco, brisés dans leur élan par tant de puissantes ramures, ne soufflaient point dans cet Éden et, du haut des cimes qui enserraient le vallon, la pensée, sans peine, s'élevait jusques aux cieux ou bien encore s'envolait vers l'inconnu, à la suite de tant de héros de la patrie celtique, les Brandan, les Arthur, les Fursy, les Oweins qui visitèrent les royaumes de féerie, le purgatoire de saint Patrick ou les îles fortunées, séjour des bienheureux.

Voilà pourquoi le Celte qui survivait en Colomban fut gagné par cette retraite du Bobbio. Agilulf, à sa prière, s'empressa de lui octroyer ce domaine, et la troupe des exilés, après trois ans et plus de pérégrina-

tions, put s'abandonner à la joie bien douce d'avoir enfin trouvé une demeure permanente. Le monastère fut vite construit : une église en bois ou en pierres brutes, quelques cabanes, un mur d'enceinte en grosses roches, une chapelle extérieure pour les habitants du pays. On pourrait encore, sans trop de bonne volonté, reconnaître dans la configuration de la petite ville de Bobbio les grandes lignes de la topographie du monastère primitif : l'église abbatiale, avec sa crypte antique, marquerait la place de l'ancien sanctuaire des moines, et la cathédrale, celle de l'oratoire extérieur, destiné au service des gens de la vallée.

Et, dans ce cloître, la vie monastique reprit, telle qu'on l'observait à Luxeuil, vie austère pénible, car, rude à lui-même, le patriarche ne l'était pas moins pour les autres, et sa règle, inspirée de celles de Bangor et des autres monastères de l'Érin, ne visait à rien moins qu'à réduire les forces corporelles, trop exubérantes en ces races robustes, à briser l'orgueil de l'esprit, à dompter l'indépendance de la volonté, en un mot, à supprimer le moi, poussant jusqu'à l'excès le conseil du Sauveur : « Qui veut me suivre, renonce à lui-même ! » Ce n'est que rompu de fatigue, vaincu par le sommeil, à peine restauré par une chétive nourriture que le disciple de Colomban regagnait sa chaumière et, ce repos si durement acheté, si parcimonieusement mesuré, était coupé, chaque nuit, durant de longues heures, par l'office de la psalmodie et brusquement interrompu dès l'aube par la cloche importune. Le moine ne s'appartenait plus : sa pensée, son entendement, sa conscience, sa vie entière, il les

soumettait à l'absolue direction de son abbé et, au moindre mot d'un ancien, sans murmurer, sans protester, sans faire entendre une observation même juste, il devait obéir, si rude, si impossible même fût la chose qu'on lui commandait. Sur ce point de la docilité aveugle, l'intraitable supérieur n'admettait pas de ménagements. Un jour qu'il se recueillait dans une solitude voisine, il avait appris qu'à Luxeuil la maladie sévissait, si générale et si intense qu'il ne restait plus d'hommes valides pour le service d'infirmiers. Il accourut ; il ordonna à tous de se lever et d'aller battre le grain sur l'aire, et ceux qui l'écoutèrent furent guéris, nous dit Jonas, le biographe du saint, et les autres durent regretter d'avoir plutôt cédé aux calculs de la prudence humaine. Quand il résolut de quitter Brégenz, se jugeant appelé par la Providence à travailler ailleurs, saint Gall, son disciple de prédilection, anémié par la fièvre, lui demanda l'autorisation de rester en ces lieux. « O mon frère, lui répliqua-t-il, croyant à un acte d'indépendance, je vois qu'il vous est pénible de vous charger pour moi de si lourds fardeaux; eh bien! avant de nous séparer, je vous avertis de ne plus avoir la présomption de célébrer la messe, tant que je vivrai en ce monde terrestre. » Pour ce maître austère de la vie spirituelle, la mesure de l'obéissance, il le déclarait lui-même, c'était d'être « sans mesure ». Et si parfois la volonté chancelait, la verge était là et elle ne chômait point ; proférer des paroles oiseuses, six coups ; sortir de sa case sans avoir sollicité la bénédiction de l'ancien, douze coups ; chercher à s'excuser devant une réprimande, cinquante coups. Les pecca-

dilles ou les imprudences plus graves étaient punies de jeûnes au pain et à l'eau ou de carêmes supplémentaires.

Et pourtant, si dure, si pénible fût-elle, cette règle de Colomban, loin de rebuter, attirait les natures âpres et ardentes, comme il s'en rencontrait en cette période de formation. Alors, on ne faisait rien à demi et tels, dégoûtés des turpitudes du siècle, se donnaient avec autant d'impétuosité à la recherche de la perfection, qu'ils se seraient en d'autres circonstances, qu'ils s'étaient même plongés peut-être dans le sang, le plaisir et le vice. Toute cette époque, en Gaule comme en Italie, est faite de ces oppositions : c'était alors la jeunesse de la civilisation chrétienne et les âmes neuves de ces barbares, en qui bouillonnaient des passions si violentes, renfermaient des trésors d'héroïsme.

Colomban du reste entraînait ses fils par la parole et surtout par l'exemple. N'estimant point la règle assez austère, il se plaisait à mener dans une solitude complète une vie encore plus mortifiée. On montre à Bobbio, comme aux environs de Luxeuil, des grottes presque inaccessibles dans lesquelles il aimait à se retirer. Et là, comme les pères de l'Irlande, il se délassait du pieux labeur de l'oraison dans la compagnie des hôtes de la forêt. A sa voix, relate Jonas, les oiseaux volaient sur son épaule et s'enhardissaient à manger dans sa main ; les fauves accouraient et s'abandonnaient à ses caresses ; les ours le suivaient dociles ; les écureuils descendaient de la cime des arbres et se jouaient dans les plis de ses vêtements.

Comme le *Poverello* d'Assise, cet homme avait si bien dompté la chair qu'il était remonté à la condition primitive d'Adam ; il vivait, charmant tableau, le Cantique des Enfants dans la fournaise : « Bénissez le Seigneur, monts et collines... Bénissez le Seigneur, oiseaux du ciel ; bêtes privées et sauvages, bénissez le Seigneur (1). »

Et c'est là, dans cette pittoresque vallée, après un an de séjour à peine, qu'il mourut plein de mérites, le 23 novembre de l'année 615 ; mais son œuvre ne disparut point avec lui. Luxeuil fut durant le septième siècle une source intarissable de vie monastique et, entre tous les cloîtres, Bobbio se distingua par sa régularité, son zèle pour la vraie doctrine, son attachement à la chaire apostolique. Une nuit que Wandrille, l'un des seigneurs de la cour de Dagobert, en quête de perfection, s'était endormi, enveloppé d'un cilice, un ange le transporta sous un ciel inconnu — c'est la légende qui le raconte — et lui montra, perdue dans la verdure d'une profonde vallée, une abbaye, vivante image de la Jérusalem céleste : c'était Bobbio. Et, sur les indications de l'ange, Wandrille prit un âne et trois serviteurs et, par delà les Alpes, remonta la Trébie. Et bien d'autres, après lui, suivirent le même chemin, avides de s'édifier dans la compagnie des saints.

A l'exemple d'Agilulf, les monarques lombards, Adaloald, Luitprand, Didier, entourèrent cette pieuse retraite de leur royale munificence ; de son côté, Honorius, fidèle à cette tradition de la Papauté qui déjà se

1. Daniel, III, 75, 80, 81.

préparait dans les moines des auxiliaires dévoués, l'exempta de la juridiction épiscopale et Bobbio, rattaché directement au Saint-Siège, était, au temps de la conquête carolingienne, le cloître le plus riche, le plus peuplé, le plus réputé de l'Italie septentrionale. Charlemagne et ses successeurs ne lui ménagèrent point non plus leurs faveurs, et son abbé, puissant feudataire de l'Empire, acquit, par cette prescription, cette usurpation latente que l'on rencontre partout à cette époque, le comté de la ville et du ban royal qui s'étendait autour du monastère. Au neuvième siècle, les domaines de saint Colomban — car, en ces âges de foi, c'était au saint que la piété des fidèles adressait ses donations — se rencontraient, non seulement dans le bassin de la Trébie, mais dans les régions de Plaisance, de Milan, de Brescia, de Bergame, jusque dans le Trentin et le duché de Frioul, et par delà les Apennins, jusqu'à Pise, à Lucques et à Pistoie. Bon an, mal an, ses champs produisaient à l'abbaye 14 000 boisseaux de céréales; ses prairies, 1 600 voitures de fourrage; ses olivèdes, en particulier celles du lac de Côme, 3 000 livres d'huile; ses vignes, plus de 2 000 amphores de vin; ses forêts nourrissaient 5 500 porcs; la Trébie, le lac de Garde et jusqu'aux lagunes de Comaccio, si fameuses pour leurs anguilles, lui apportaient leur tribut de poisson; ses châtaigneraies, ses vergers et ses troupeaux lui fournissaient en abondance fruits, châtaignes et fromages :

Mitia poma, castaneæ molles et pressi copia lactis,

précieuses ressources pour l'alimentation des moines.

Elle avait 300 fermiers ou *librarii;* 350 *massarii,* serfs ou colons attachés à leurs tenures, et 33 arimans. Il y aurait certes à tenter sur les registres du procureur de Bobbio — si toutefois l'*Archivio di Stato,* à Turin, les conserve en assez bon état — un travail analogue aux *Prolégomènes* que rédigea Guérard pour l'édition du *Polyptique* de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Irminon : le sujet en offrirait d'autant plus d'intérêt que le cloître de saint Colomban fut la première et la plus importante création monastique des souverains lombards.

A la règle de leur fondateur, trop rude et trop rigide, les religieux de Bobbio, comme d'ailleurs leurs frères de Luxeuil, préférèrent de bonne heure la règle de saint Benoît, plus pratique, plus positive et surtout plus pondérée : ce ne fut point le relâchement qui les y poussa, mais le souci d'assurer à leur œuvre une organisation plus parfaite et plus stable ; car le disciple de Comgall, uniquement curieux de la sanctification individuelle, s'était à peine préoccupé des questions, pourtant majeures, de l'administration de l'abbaye et du gouvernement de la communauté. Bientôt, néanmoins, la richesse nuisit à la ferveur : c'est la loi fâcheuse de toute entreprise où l'homme a sa part. A la pratique de la règle bénédictine, vrai miroir de perfection chrétienne, insensiblement, dans le cours des années, la routine et le nonchaloir apportèrent des ménagements et, sans qu'il s'y produisît — que je sache — de regrettables désordres, cette Jérusalem qu'avait admirée saint Wandrille était redescendue des sublimes hauteurs de l'héroïsme et du renoncement absolu.

Mais elle avait gardé le culte des lettres sacrées et profanes : ce culte, Colomban le lui avait légué. Sensible aux charmes de la nature, l'austère Irlandais ne le fut pas moins aux douceurs de la science, aux grâces des Muses. Dès sa jeunesse, sous la direction de son maître Senell, il avait composé, « en bon latin », nous remarque Jonas, un commentaire du livre des Psaumes, commentaire que possède peut-être encore la Bibliothèque Ambrosienne de Milan (C. 301), sous ce titre trompeur, écrit postérieurement : « *Hieronymi in Psalmos commentaria.* » Dans ses courses, dans ses voyages, il portait constamment, suspendu sur son épaule dans un sachet de cuir, une copie des saints Évangiles; ses lettres étincelaient de sentences de l'Écriture, de maximes des Pères, de réminiscences d'auteurs païens et, quand il écrivait à ses disciples, pour leur prodiguer les conseils de sa paternelle affection, souvent sa phrase adoptait le rythme métrique. Hexamètres et adoniques se pressaient alors sous sa plume et il ne dédaignait point le labeur patient des acrostiches. « Ces fils bien-aimés, disait-il (1), doivent être fréquemment exercés, et ces délassements littéraires les aideront à surmonter les amertumes du combat spirituel. — Par ces petits vers, alléguait-il ailleurs (2), comme s'il voulait s'en excuser, Sapho, l'illustre muse, aimait à charmer ses contemporains; pour un instant, elle préférait ces futilités à de plus doctes poèmes. » Il invitait ses correspondants à lui répondre sur le

1. *Epist. VII* (*Mon. Germ. hist., Epist., III*).
2. *Ad Fidolium* (*ibid.*).

même rythme et il leur décrivait en des tournures fort ingénieuses, qui font songer à Horace, les règles de sa métrique.

Le premier fonds de bibliothèque apporté par les bannis était nécessairement fort peu considérable (1) : peut-être, faut-il y rapporter les *Evangelia secundum Marcum et Matthæum,* le célèbre *codex k* (G. VII, 15) sauvé, non sans quelque dommage, du terrible incendie qui ravagea, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1904, la Bibliothèque Nationale de Turin; l'*Antiphonaire de Bangor,* cette rareté de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan (C. 5 *infr.*), que la Société Henry Bradshaw a publiée, en planches photogravées, voici quelque douze ans; le *Sacramentaire Gallican* qui, des rayons de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés où Mabillon l'apporta, est passé dans le cabinet des manuscrits de notre Bibliothèque Nationale (Fonds latin, 13246); et encore, mais avec moins de probabilité, les *Augustini sermones de diversis titulis* qui, sur une note authentique, sont marqués comme ayant appartenu à Babolène, l'un des compagnons d'exil,

---

1. Sur la bibliothèque de Bobbio, je renvoie, pour plus amples détails, aux travaux de A. Peyron, *De Bibliotheca Bobbiensi,* préface de ses *M. T. Ciceronis Orationum Fragmenta inedita,* Stuttgard et Tubingue, 1824; — de Otto von Gebhart, *Ein Bücherfund in Bobbio,* dans *Centralblatt für Bibliothekswesen,* 1888; — de Otto Seebass, *Handschriften von Bobbio in der Vatikanischen und Ambrosianischen Bibliothek* (même revue, 1896); — d'Achille Ratti, *Le Ultime Vicende della Bibliotheca e dell' Archivio di S. Colombano di Bobbio,* Milan, Hœpli, 1901, et l'*Inventario dei codici superstiti... della Bibliotheca Nazionale di Torino,* dans *Rivista di Filologia...* de Stampini, Turin, 1904.

et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane (n° 5738).

Ce fonds, les moines de Bobbio se mirent sans retard à l'augmenter; ils copièrent en onciales ou de cette belle cursive que longtemps on nomma écriture lombarde, des livres de la sainte Bible, des ouvrages des Pères de l'Église latine, des actes de conciles œcuméniques, des vies de saints ou de pères du désert, des règles monastiques, des recueils de lois, les Pandectes par exemple et les *Leges Longobardorum;* des hymnes de poètes chrétiens, le *Cathemerinon* de Prudence ou le *Carmen paschale* de Sedulius, que saint Colomban semble avoir beaucoup prisé. Ils copièrent aussi des ouvrages de science, les livres de Boèce sur l'arithmétique et sur l'astronomie, l'opuscule de saint Augustin sur la musique et, ce qui est naturel chez les disciples d'un aussi rude champion d'un système de calendrier, les traités de Denis, d'Anatole, de Victorin, etc., sur l'échéance de la fête de Pâques et sur le comput ecclésiastique. Ils copièrent encore, et d'une plume inlassée, des auteurs profanes, les uns illustres comme Horace, Virgile, Juvénal, Perse..., Cicéron, Pline le Jeune, etc.; les autres, plus obscurs, comme Julius Valérius, le traducteur des *Res gestæ Alexandri Magni,* ou, chose assez piquante, comme ce Rutilius Namatianus, l'adversaire des moines qui, dans son *Itinerarium de reditu suo,* s'élevait contre les « lucifuges » (d'aucuns diraient aujourd'hui les « ignorantins, les éteignoirs », que sais-je encore ?) et qui déclarait en des vers à rendre jaloux nos modernes fils de la Veuve, que le monachisme lui semblait le produit naturel de

la secte qui « abêtit les âmes ». Certes, le jargon des anticléricaux n'a guère changé depuis cet intellectuel du cinquième siècle et les religieux de Bobbio n'étaient point d'esprit étroit.

Mais — ce qui devait attirer plus tard sur leur bibliothèque l'attention du monde lettré — ils apportèrent un zèle extrême à transcrire les ouvrages que produisit nombreux, aux temps de la décadence de la littérature latine, l'érudition des grammairiens. Il est à remarquer, en effet, que c'est aux siècles où l'on commence à mal écrire que l'on se montre le plus curieux des règles du beau style. Sur un catalogue qui fut dressé au dixième siècle et que Muratori publia au tome III de ses *Antiquitates Italicæ* (1), on peut relever une vingtaine de noms plus ou moins connus : Virgile (rien du poète), Donat, Fortunatianus, Phocas, Sosipater, Cassius Sacerdos, etc., sans compter certains recueils, analogues à celui-ci : « *Libros diversorum de Grammatica viginti.* » Ainsi fournie de ces dissertations « *de Littera, de Analogia, de Flatili nota seu Aspiratione, de Consensu nominum et verborum, de ultimis Syllabis,* etc., la « librairie » de Bobbio devint, en cette période de dépression intellectuelle et scientifique, le refuge de la grammaire délaissée. Plusieurs de ces livres, et non des moindres, doivent à la diligence de ses copistes, au zèle de son bibliothécaire, de n'être point allés grossir le monceau, combien énorme ! des travaux à jamais disparus.

De tous les manuscrits que mentionne le précieux

1. T. III, *Dissert. 43.*

inventaire, un nombre relativement considérable provenait de pieuses libéralités. Le prêtre Pierre, le prêtre Théodore, Dungall, noble Scot, avaient été les plus généreux ; chacun d'eux avait bien donné une vingtaine de volumes : chiffre énorme pour l'époque ! Du frère Adalbert, on avait reçu un Psautier et un Antiphonaire complet ; du frère Smaragde, neuf ou dix livres (était-ce l'abbé de Saint-Mihiel ? quelques indices permettraient de le supposer) ; d'un certain Fulgence, une bonne douzaine, entre autres, le traité, alors si recherché, de Martianus Capella, sur les *Noces de Mercure et de la Philologie ;* du Lombard Boniprand, un *Évangile de l'enfance du Sauveur,* une dissertation sur le Comput et un exemplaire de la règle de saint Benoît, etc. Les noms de tous ces Mécènes étaient soigneusement indiqués, dans l'inventaire, à la suite du codex ou bien en tête des fonds qu'ils avaient légués : n'étaient-ils point, à plus de titres encore que les donateurs de champs ou de vignes, les bienfaiteurs de la communauté ? Parfois, quelques vers, intéressants témoins de la métrique d'alors, se lisaient sur l'un ou sur l'autre de ces volumes et témoignaient des sentiments de foi qui inspiraient les âmes : la faveur de saint Colomban était si puissante et les prières des lecteurs, tant désirables !

Obtulit ut maneat sacrum per tempora munus,

lisons-nous sur les *Canons du huitième concile de Constantinople,* parchemin du neuvième siècle, aujourd'hui à la Vaticane, n° 5749.

Supplex et humilis abbas Agilulfus acris,
Christe, tibi magnoque patrono, nempe Columbæ.
Quo miserante, jugi floreat auxilio...
Sedulo quem volvens Christum petat ore modesto
Pavendis flammis eripiat famulum.

Si importants toutefois que fussent et les dons, et les legs, la généralité des manuscrits qui se pressaient sur les rayons de la bibliothèque était due au labeur patient des calligraphes de la maison. A cette époque, le parchemin était rare et coûteux; aussi, les copistes ne se faisaient-ils point scrupule d'insérer dans le même codex des ouvrages absolument disparates. Elles ne sont point rares, dans le catalogue, les mentions telles que la suivante : « *In Genesi librum primum, in quo continetur Ars cujusdam de Grammatica, et Synonyma et Chronica Apostolorum* » : bref, une vraie macédoine ! Et, comme le procureur, soucieux d'économie, ne pouvait remplir leurs chartriers au gré de leurs désirs, les moines écrivains se voyaient forcés d'utiliser des volumes devenus inutiles, des cahiers dont l'encre avait pâli ou des feuillets détachés d'ouvrages dépareillés (1). Ils les soumettaient à des lavages réitérés, les usaient à la pierre ponce, les raclaient avec le grattoir et, sur ces membranes ainsi rajeunies, ils continuaient leur travail silencieux. Quelles découvertes ne devait point faire, à force d'industrie et de perspicacité, sous ce revêtement postérieur, l'érudition des temps modernes? A. Pey-

1. Em. Chatelain, *Les Palimpsestes latins*, dans *Annuaire de la Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904.

ron raviva des fragments inédits des discours de Cicéron pour Scaurus, pour Tullius et contre Clodius, cachés sous la *Controverse de saint Augustin et de l'hérésiarque Maximin,* et Angelo Maï, presque dans les mêmes années, au début du dix-neuvième siècle, eut la joie de découvrir, malheureusement incomplet, sous les *Enarrationes in Psalmos* du grand évêque d'Hippone, le texte de la *République* du même Cicéron que l'on croyait à jamais perdu et qu'il édita, à Rome, en 1822, sous ce titre modeste : « *M. T. Ciceronis de Republica quæ supersunt.* » Ce n'était point, de la part de ces religieux, méconnaissance de l'antiquité profane, comme d'aucuns l'ont prétendu qui se plaisent à tonner gratuitement contre un fanatisme moyenâgeux qui aurait effacé, avec une rage imbécile, pour leur substituer des vies de saints ou de mystiques platitudes, les chefs-d'œuvre des lettres païennes. Chose inattendue ! sous les palimpsestes de Bobbio, les procédés chimiques ou photographiques ont fait reparaître plus de passages d'auteurs sacrés, même de la Bible et des Pères, que de lambeaux d'écrivains profanes, et parfois, comme cela se présente pour les *Actes du Concile de Chalcédoine* (Ms. E 147 *sup.* de la Bibliothèque Ambrosienne), des morceaux de discours de Cicéron, avec commentaires d'Asconius, des fragments du *Panégyrique de Trajan* et d'une dissertation du grammairien Fronton ont fourni au copiste la matière première, concurremment avec des passages de la Bible d'Ulphilas et d'un traité théologique arien. A des lambeaux dépareillés des *Recognitiones Clementis Papæ,* d'un *De arboribus pomiferis* de Gorgia-

lius Martialis, d'une *Hippiatrica de Pelagonius*, voire même des *Verrines* ou d'un commentaire anonyme sur saint Luc, les bibliothécaires de Bobbio ont cru bien faire de préférer des ouvrages qu'ils avaient l'occasion de transcrire en entier. Il nous est libre de regretter que le besoin où ils se trouvaient de parchemin ne leur ait point permis de conserver tous ces feuillets dans leurs archives; mais pouvons-nous les accuser de fanatisme, quand nous les surprenons substituant à des passages des *Actes des Apôtres* ou de la version latine de la Bible par saint Jérôme, les ouvrages des grammairiens Probus, Sacerdos ou Flavius Sosipater ? Ne serait-il pas plus juste alors de crier au sacrilège : ce dont je me garderai bien.

On conçoit l'enthousiasme que Gerbert, le moine d'Aurillac, dut éprouver quand, vers l'année 980, la faveur de l'empereur Othon II lui procura cette belle abbaye. D'autres l'avaient précédé sur le trône abbatial qui avaient tenu un rang considérable dans l'Église et dans l'Empire : Wala, l'oncle de Charlemagne, l'adversaire de Louis le Pieux; Hilduin, archevêque de Cologne; Amalrich, évêque de Côme; Otbert, l'un des chefs de la maison d'Este, etc. Quelle fascination pour un paysan de l'Auvergne, un scolastique besogneux, un amant insatiable de la science, de se voir appelé à régir ce riche, ce savant, ce fameux monastère ! A son âme ravie, se présentaient de radieuses perspectives : des disciples à maintenir, à pousser dans la voie de la perfection religieuse, comme sur les mille sentiers des connaissances humaines; des

écoles à rendre célèbres et fréquentées; une bibliothèque considérable à développer encore et, dans le recueillement de la cellule, des travaux à compléter, à entreprendre qui feraient passer son nom à la postérité : il ne tiendrait point à lui que Bobbio ne devienne, en peu de temps, le centre intellectuel de la péninsule italique.

Sans doute, il n'ignorait pas que l'administration de Pétroald, son prédécesseur, avait été lamentable. Comme dans beaucoup de cloîtres italiens à cette époque, des contrats peu légitimes, baux à longs termes ou ventes simulées, avaient aliéné les biens-fonds; sous le couvert de donations, les meubles avaient en partie disparu : bref, la cupidité et la ruse s'étaient donné la main, pour dilapider au mieux de leurs intérêts le beau patrimoine de saint Colomban. Mais Gerbert avait plus vécu avec les livres qu'avec les hommes; il ne se doutait pas qu'en Lombardie, clercs et laïcs acceptaient difficilement la domination de l'étranger et il croyait pouvoir compter sur le prestige que l'amitié de l'empereur devrait lui donner aux yeux de tous. Il remonta donc plein d'espoir la vallée de la Trébie et, en bon parent qu'il était, il s'était fait accompagner d'un certain nombre de ses proches.

Cette prise de possession était plutôt maladroite : les moines, qui avaient à peine de quoi se sustenter et se vêtir, ne virent point sans déplaisir cette invasion d'Auvergnats, et les détenteurs des possessions aliénées eurent alors des armes contre ses revendications. Les *lazzi* ne tardèrent point — le thème en cette ma-

tière est toujours si facile ! — et bientôt, envie et malice aidant, ils se changèrent en propos odieux : on alla jusqu'à dire qu'il s'était procuré cet opulent bénéfice pour assurer la fortune de ses fils. Hélas ! il n'était plus guère opulent, ce bénéfice : magasins et greniers étaient vides, non moins que la bourse du procureur, et, quelles que fussent cette science et cette habileté qui devaient lui attirer ailleurs le fâcheux renom de magicien, le moine de Saint-Géraud ne parvenait point à faire payer les fermages. Le produit des ventes s'obstinait à ne point rentrer — et pour cause — et l'on s'autorisait de droits prétendus, pour enlever, au temps de la fenaison, les fourrages du monastère. « Trêve aux paroles, mais des actes, écrivait l'abbé à Boson, l'un de ces pillards (1) ; ni pour de l'argent, ni pour de l'amitié, nous ne vous cédons le bien sacré du Seigneur et, s'il vous fut donné par d'autres, nous n'en reconnaissons point la donation. Le foin que vos hommes ont ravi au bienheureux Colomban, vous le rendrez, si vous ne voulez éprouver ce que nous pouvons, avec la faveur de l'Empereur, l'aide et le conseil de nos amis. A cette condition seulement nous acceptons votre amitié. » Et à Pierre, évêque de Pavie, archichancelier de l'Empire, lequel possédait aussi quelques domaines de son monastère, il écrivait sur le même ton (2) : « De ce que nous semblons posséder l'abbaye de saint

1. Lettre IV, d'après l'édition de Duchesne, *Hist. Franc. script.*, II.

2. Lettre V.

Colomban, nous n'en savons gré à aucun Italien. Que si vous nous avez loué devant notre suzerain, nous vous en rendons les actions de grâces méritées. Vous nous demandez des entrevues et vous ne cessez de piller notre Église. Vous partagez entre des soldats, comme s'ils vous appartenaient, des biens que vous eussiez dû au contraire travailler à réunir. Pillez, ravissez, unissez contre nous les forces de l'Italie; le temps est propice, puisque notre seigneur est occupé par la guerre ! » ton Ce comminatoire ne lui réussissait guère : de son amitié, l'on n'avait cure, pas plus que de ses récriminations et de ses menaces. Alors, accablé par ces ennuis, pour lui si nouveaux, il se prenait à regretter les loisirs et le calme dont il jouissait naguère pour l'étude; bien en témoigne une lettre navrée qu'il écrivit à Hugues, l'un de ses intimes. « Selon la grandeur de mes désirs, mon souverain m'enrichit de très grands honneurs : quelle région en effet de l'Italie ne renferme point de domaines de saint Colomban ? lui mandait-il, en s'appelant — combien suggestif est ce terme ! — « Gerbert, autrefois scolas-« tique(1) ». Ces honneurs, la libéralité et la bienveillance de notre César me les ont procurés; mais la fortune en a disposé tout autrement. Selon la grandeur de mon ami, elle m'a chargé de très grands ennemis. Mes forces sont inférieures à celles de l'Italie. Ils me garantissent la paix, si je me résous à la spoliation et à l'esclavage; si je me redresse, ils me poursuivent, le glaive nu, et, quand ils ne me peuvent frapper du

1. Lettre XII.

glaive, ils me lancent les javelots de leurs injures... Comme je ne veux point reconnaître cette dilapidation du patrimoine monastique, ils m'appellent perfide, cruel, tyran... et l'Empereur, ils osent le comparer à un âne ! »

Othon pourtant que, toujours impatients du joug de l'étranger, ils traitaient de loin avec si peu de respect, ces Italiens, bons diplomates, le circonvenaient contre leur adversaire ; ils lui répétaient tous les bruits qui circulaient en la défaveur de celui-ci ; ils l'accusaient de népotisme et de cupidité ; ils défendaient les contrats passés par l'abbé Pétroald et ils mettaient sur le compte de cet ambitieux, de ce brouillon de Gerbert l'agitation qui troublait une vallée jusque-là si tranquille. Toujours la grande maxime du pouvoir vis-à-vis de ses subordonnés fut et sera celle-ci : « Pas d'affaires ! » mais, dans la circonstance, le monarque allemand s'irritait d'autant plus de tous ces démêlés, que son autorité sur les peuples de la péninsule était sortie amoindrie d'une cruelle défaite, subie à Bazentello, en Calabre, de la part des Sarrasins et des Grecs. Sur le point de s'engager dans une campagne de revanche, il voulait, à force de concessions et de faveurs, amener les princes et les évêques italiens à reconnaître, pour son successeur, son fils Othon, encore en bas âge. Aussi trouvait-il que ce moine, sa créature, était bien maladroit, et surtout bien intransigeant : l'abbé ne venait-il pas, et en quels termes ! de repousser une requête que la sainte impératrice Adelaïde lui avait adressée pour l'un de ses protégés ? « Comment reprendre demain la terre que nous donnâmes hier à

nos fidèles? lui avait-il écrit(1). Que faisons-nous à Bobbio, si tout le monde y commande? et si nous donnons tout, que nous restera-t-il? » Aussi, la réponse que Gerbert reçut de la cour, en retour de ses plaintes et de ses dénonciations, fut tout autre qu'il l'espérait : on le pria d'avoir plus de ménagements à l'égard de son prédécesseur et de respecter les actes que ce dernier avait passés. Il s'était trop vanté de l'appui, de la bienveillance de l'empereur, pour n'être point atterré d'une telle décision : sur qui donc maintenant pourrait-il se reposer? car il ne pouvait se résoudre à laisser ainsi au pillage les biens et les revenus de son bénéfice. Son ancien voisin, l'évêque de Pavie, venait d'être élu pape, en novembre 983. Il ne l'avait point ménagé naguère; mais il se persuada que Jean XIV oublierait les injures adressées à l'archichancelier Pierre, et il recourut à lui, comme à son dernier espoir. « Où me tournerai-je? hélas! lui écrivit-il, en s'appelant « Gerbert, abbé seulement de nom « du cloître de Bobbio(2) ». Si j'en appelle au Siège apostolique, on se rit de moi. Je ne puis, à cause des ennemis, ni venir à vous, ni sortir librement de l'Italie. Et demeurer ici est chose difficile, quand, à l'intérieur et au dehors du monastère, il ne me reste rien que la crosse pastorale et la bénédiction apostolique. » Où étaient les espérances d'antan? « Je suis attristé, indigné, lui mandait-il quelques jours plus tard(3), de

1. Lettre VI.
2. Lettre XIV.
3. Lettre XXIII.

voir envahi, pillé le sanctuaire du Seigneur qui m'a été confié par la sainte Église apostolique et romaine. Qu'y aura-t-il désormais de solide, si l'on détruit, du consentement du prince, avec le choix des évêques, de par la volonté des clercs et du peuple, enfin par la consécration du plus haut placé parmi les hommes, du Souverain-Pontife ? Si les chartes sont violées, les privilèges méprisés, il n'y a plus de lois divines ou humaines. »

Il n'avait point perdu la confiance qu'Othon II lui donnerait enfin raison ; mais, au moment où il se demandait s'il ne serait point opportun de gagner Rome, pour intéresser à sa cause et le pape, et l'empereur qu'il savait être dans le sud de la péninsule, la nouvelle lui parvint foudroyante du trépas de son bienfaiteur. La partie dès lors lui sembla pour longtemps compromise ; l'audace de ses adversaires, l'indépendance de ses moines allaient s'accroître encore : il jugea donc prudent de se dérober. Son prédécesseur Pétroald n'était point mort ; il n'avait même pas quitté Bobbio : il lui remit le soin de sa communauté ; puis, après avoir confié ses meubles à quelques fidèles, il redescendit furtivement la vallée, dans les derniers jours de l'année 983. Où allait-il ? il avait d'abord pensé à Aurillac ; mais il revint à Reims où tant de souvenirs le rappelaient. Il comptait y reprendre ses chères études ; il y trouva des embarras et des soucis autrement graves que ceux qu'il venait de fuir.

Ce n'était point toutefois un adieu définitif qu'il avait adressé à la Trébie. Il n'abdiqua pas son bénéfice et il conserva la direction suprême de l'abbaye. Il cédait

prudemment à l'orage ; mais il ne prétendait pas abandonner ses droits et il comptait bien les faire triompher, à la confusion de tous ses ennemis. Quelques religieux dévoués entretenaient avec lui un commerce de lettres et il les chargeait de lui faire copier, à l'insu de tous et à ses frais, des ouvrages tels que l'*Astrologie* de Manilius, la *Rhétorique* de Victorin ou le traité de Démosthène sur l'*Ophtalmie :* il semblait qu'il eût la nostalgie de cette bibliothèque si riche et si variée ! Le jour parut même se lever, au milieu de ses ennuis de Reims, où ses vœux se réaliseraient. Déjà, il avait mandé son espoir à ses fidèles; mais la Providence obliqua d'un autre côté sa course aventureuse. Au lieu de la montagne, il revit la plaine ; au bonnet abbatial de Bobbio, fut substituée la mitre archiépiscopale de Ravenne et, quelques années plus tard, la tiare pontificale. La cité de saint Colomban ne crut point, comme d'autres, que, pour devenir pape, Silvestre II eût vendu son âme au diable ; sans le considérer comme un saint, elle se plut à le regarder comme l'une de ses gloires les plus hautes. Son souvenir resta gravé dans les mémoires, et ce fut sous son patronage que se plaça, vers la fin du dix-neuvième siècle, le cercle d'études qui réunit les catholiques dans l'une des salles du palais épiscopal, et, quand, tout récemment, Mgr Morganti quitta Bobbio pour le siège archiépiscopal de Ravenne, on ne manqua point de lui souhaiter de suivre Gerbert jusqu'au bout : l'à-propos s'imposait ; mais pourquoi le souhait ne se réaliserait-il pas ?

Troubles et difficultés ne firent que se compliquer

dans la suite. L'abbaye, nous l'avons vu, était soumise directement au Saint-Siège ; de par la force des choses, en ces temps d'usurpations, il en fut de même du territoire, et la haute vallée de la Trébie forma dès lors une enclave indépendante entre les diocèses voisins ; nul évêque ne pouvait y remplir les fonctions de son ordre sans en être prié par l'abbé, et ce serait peu connaître l'histoire ecclésiastique du Moyen Age que se figurer que les abbés des monastères exempts, si jaloux de leurs pouvoirs, consentaient volontiers à une visite épiscopale, ne fût-ce que pour assurer à leurs sujets les grâces du sacrement de confirmation. Le pieux empereur Henri II, zélé créateur d'évêchés, entreprit de régulariser la situation (1) : il obtint de Benoît VIII, en 1014, l'érection d'un siège épiscopal dans la cité de saint Colomban, et les noms des deux premiers évêques, Othon et Siegfried, montrent clairement que, s'il procurait le bien surnaturel des âmes, le saint monarque n'oubliait point les traditions de ses prédécesseurs : les titulaires des sièges italiens étaient, pour les Césars allemands, les représentants et les défenseurs de l'autorité impériale. Mais, dans une aussi petite ville que Bobbio, la cathédrale et l'abbaye étaient trop rapprochées pour ne point entrer en conflit : les religieux prétendaient demeurer exempts, eux et leurs hommes — on disait alors leurs *ministériaux* — et l'évêque, s'il se trouvait forcé de reconnaître l'indépendance de la communauté, ne pouvait,

1. Ughelli, *Italia sacra*, Bobbio. — Capelletti, *Le Chiese d'Italia*, Bobbio. — Rosetti, *Bobbio Illustrato*. Turin, 1795.

au risque de n'avoir point de sujets, étendre cette concession à tous les serviteurs du cloître ; de plus, il avait reçu de la munificence du souverain le comté de la ville épiscopale ; mais l'abbé restait comte du territoire : il fallait être du Moyen Age pour imaginer de telles complexités ! La solution la plus rationnelle eût été, semble-t-il, d'unir les deux crosses dans la même main : on s'en avisa au douzième siècle ; mais les choses n'allèrent jamais plus mal. Les moines, en bons logiciens, affectèrent de distinguer l'évêque et l'abbé : à celui-ci, ils devaient l'obéissance ; à celui-là, ils n'accordaient que le respect ; mais les évêques-abbés, Siméon Malviani surtout et son neveu, Ogliero Malviani, n'admirent point cette distinction subtile et la lutte aboutit alors à une véritable persécution : il faut lire en quels termes la chronique de Bobbio parle de ces deux prélats.

Ces dissensions n'étaient rien moins que favorables à la discipline régulière comme à la prospérité du monastère, et, dans le cours du quinzième siècle, la décadence s'accusa si profonde que, d'un commun accord, l'évêque Martianus de Bucariis et l'abbé Jean Malaspina demandèrent au pape Nicolas V l'autorisation d'agréger Bobbio à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, la même qui, plus tard, devait s'installer au Mont-Cassin, et grouper, dans une pratique plus rigoureuse de la règle de saint Benoît, la plupart des abbayes italiennes. Le bref fut accordé en 1048 et la réforme commença.

Durant toutes ces vicissitudes, le travail des co-

pistes continuait, autant que le permettaient le nombre et les ressources, et à la cellule d'un religieux de Bobbio pourrait s'appliquer une gravure naïve que nous présente un incunable de 1490. Dans un coin, une table avec le livre des Évangiles ouvert sur un pupitre ; devant, un prie-Dieu surmonté d'une croix et d'un bénitier ; à la muraille, une image de la Vierge et, en gros caractères, le mot *silentium ;* enfin, dans l'autre coin, les lunettes au front, courbé sur son écritoire, un religieux transcrivant un livre. Pourtant, chez nos moines, les goûts s'étaient modifiés. Grammaires et commentaires d'auteurs profanes reposaient sur les rayons, respectés comme de savants grimoires ou de vénérables reliques du passé ; mais, faute de pouvoir les lire et les comprendre, on les laissait « combattre tristement les vers et la poussière ». On n'allait point jusqu'à négliger complètement les travaux philologiques, car nous trouvons, parmi les manuscrits emportés de Bobbio au Vatican, en 1618, la *Summa grammaticalis* du dominicain Jean de Gênes († 1298) ; mais ce qu'on recherchait surtout, c'étaient les livres liturgiques ou hagiographiques, les œuvres des pères et des docteurs, les recueils de décrétales, les ouvrages ascétiques et, ce qui pourrait étonner quiconque ne connaîtrait point les préoccupations du clergé à cette époque, les traités de médecine comme le *Liber canon medicinæ* ou le *Galianus, super aphorismis Hippocratis,* tous deux aujourd'hui à l'Ambrosienne de Milan. Après comme avant la Réforme, la bibliothèque resta le trésor jalousement gardé. Les bénédictins venus de Sainte-Justine entreprirent tout

d'abord d'en marquer les livres de cette mention bien connue des bibliophiles : *Liber Scti Columbani de Bobbio* — pour ces hommes de foi, rappelons-le-nous, le livre appartenait au saint patron ; puis, ils dressèrent un nouveau catalogue que Peyron retrouva dans la Bibliothèque nationale de Turin et qu'il publia à la suite des *Prolégomènes* de son édition des fragments inédits de Cicéron. La Renaissance fut d'abord marquée dans l'Italie du Nord par une poussée d'érudition grammaticale et philologique : si Bobbio n'eût point été perdu dans un vallon reculé de la montagne, il fût sans doute devenu ce que Gerbert avait rêvé, le centre intellectuel de tout le bassin du Pô : sa « librairie » renfermait un tel nombre de ces manuscrits, que l'avide curiosité des humanistes recherchait avec tant d'amour ! mais, quelle que pût être leur bonne volonté, leur ardeur pour l'étude, ses religieux n'étaient point assez nombreux pour suffire à la tâche et surtout ils manquaient d'une formation spéciale et des connaissances indispensables pour comprendre et mettre en valeur l'héritage grammatical que leur avait légué la science philologique de leurs devanciers. Quel moine érudit eût consenti à monter s'ensevelir dans cette forêt profonde et sauvage ? Qui même soupçonnait alors, dans le monde lettré, les trésors qui se dérobaient sous une couche épaisse de grise poussière ? Il fallut un de ces hasards, comme il s'en rencontre dans l'histoire des découvertes humaines, pour attirer l'attention sur ce monastère presque oublié.

En 1482, Georges Mérula avait été rappelé de Venise,

où il professait depuis 1464, à Milan, par Ludovic Sforza, dit le Maure, pour y tenir la chaire de littérature latine et grecque et composer l'histoire de la maison de Visconti. Désireux de plaire à son protecteur et de composer un ouvrage qui leur fît honneur à tous deux, le savant humaniste envoya partout ses secrétaires fouiller les archives et les bibliothèques. Dans le courant de 1493, l'un d'eux, Georges Galbiato, poussa jusqu'à Bobbio. Quel ne fut point son étonnement, il serait plus juste de dire son scandale, d'y trouver ensevelies dans une poussière sordide tant de raretés? A cette époque, où les érudits, soucieux de surprendre les secrets du style cicéronien et plus encore de se faire un nom par des découvertes sensationnelles, étaient à l'affût de toutes les raretés, Galbiato se figura la joie, le ravissement de Mérula, l'envie de tous ses rivaux. Non sans un mépris secret pour l'ignorante négligence de ces moines arriérés, il s'empressa de dresser une liste de vingt-quatre manuscrits qui lui parurent les plus dignes d'intérêt, et, ne pouvant les transcrire tous cette fois, il sollicita de l'abbé Luchinus de Trottis l'autorisation de déchiffrer et de copier les traités de Terentianus, *de Metris et Syllabis Horatii;* de Fortunatianus, *de Carminibus Horatii;* de Velius Longus, *de Orthographia;* d'Adamantius, *de Orthographia,* et les *Catholica* de Probus, et les *Elegantiæ* de Cornélius Fronton. La permission, il faut le reconnaître à la louange des religieux, lui fut gracieusement octroyée; peut-être même, les calligraphes de la maison l'aidèrent-ils dans ce labeur de transcription, tout en trouvant bien singulier qu'on attachât tant d'im-

ce siècle, o Mérula ? pourquoi te glorifier d'avoir trouvé ces livres, sous les auspices de Ludovic Sforza ? Supprime sa protection... et tu verras certes s'élever contre toi une forte accusation. Du reste, c'est à toi de décider, car tu peux et tu dois, mieux que nous, savoir quel est ton devoir. »

A cette lettre plutôt aigre-douce, car les humanistes, comme les poètes, étaient gens irritables, Mérula répondit avec une ironie triomphante, le 24 février : « D'ailleurs, pour en revenir aux livres que, sous les auspices de Ludovic, prince très excellent, j'ai arrachés à la poussière et à une perte prochaine, pourquoi me crois-tu susceptible de reproche, comme si je voulais supprimer le bienfait que j'ai reçu. J'ai publié les noms des auteurs et les titres des ouvrages. Les ombres et les mânes de ces écrivains tressaillent, j'imagine, car la sollicitude et le zèle de Mérula ont dû parvenir jusqu'à elles. Penses-tu donc que je sois, sinon comme toi, du moins comme ces gens qui auraient enfoui à nouveau ces trésors, s'ils les avaient exhumés ? Tu m'objectes mes cheveux blancs ; ils ne me sont point importuns ; il me reste la vigueur de l'âme, la force du corps, l'activité de l'esprit : il me reste en outre une mémoire ample et tenace des lettres, comme des événements. » Et, à Sforza, deux jours plus tard, il écrivait : « Ce qui pique cet homme au vif, c'est que je n'ai point envoyé à Florence les livres que ma diligence a découverts sous vos auspices. Par deux fois, ils me les ont demandés. Bientôt, ils seront publiés et la postérité vous saura gré de ce que, sous vos auspices, les lettres latines renaîtront. »

Mais la mort guettait l'érudit aux cheveux blancs et aux trop longs espoirs : elle l'emporta, le 18 mars. « Il t'a laissé comme testament une étreinte et un baiser », manda à Politien Jacopo Antiquario : l'humaniste florentin, désarmé par ce souvenir suprême, eût pourtant préféré que son ancien ennemi lui eût confié le soin d'éditer les trésors emportés de Bobbio. Il s'offrit à Ludovic le Maure, pour reprendre la double mission de Mérula ; mais il se vit éconduire en termes polis et il ne tarda point, lui non plus, à subir le sort commun : il mourut le 24 septembre de cette même année 1494 ; vraiment, les grammairiens de Bobbio ne portaient point chance à qui s'occupait de leurs œuvres et de leurs manuscrits ! Le *Terentianus : de Litteris, syllabis et metris Horatii* parut enfin, en 1497, chez Ulrich Seinzenzeler, typographe milanais, par les soins de Georges Galbiato. Cet incunable est aujourd'hui excessivement rare ; on n'en connaît qu'un exemplaire : celui de la bibliothèque du *Joachimsthalschen Gymnasium,* à Berlin. La préface, écrite en des termes pompeux et méprisants pour l'ignorance des moines que Mérula n'aurait point désavoués, annonçait la prochaine apparition des cinq autres codex transcrits en 1493 ; mais, je ne sais pour quelle raison, le projet n'eut point de suite.

L'attention, dès lors, fut attirée sur Bobbio. Thomas Inghirami, le futur bibliothécaire du Vatican, y vint, « comme à une foire de livres », écrit Peyron, pendant qu'il séjournait, en l'année 1496, avec le légat Bernardin Carvajal, au camp de Vigevano, entre Milan et Pavie. Son compatriote et son contemporain,

Raphaël Volaterra, ajoute, au livre XXXVIII de ses *Commentaria urbana* (Rome, 1506), qu'Inghirami en remporta vingt-cinq manuscrits; il en donne même la liste, mais cette liste ressemble trop à celle que dressa Georges Mérula pour ne point exciter quelques doutes, et ces doutes se changent en incrédulité, quand l'on constate que plusieurs des ouvrages indiqués par le chroniqueur étaient encore à Bobbio dans le courant du dix-huitième siècle. Les moines de Saint-Colomban ne furent point aussi négligents de leurs trésors livresques que d'aucuns se le sont figurés : ils restaient fiers de leur bibliothèque, et les visites intéressées qu'ils recevaient des humanistes auraient suffi à exciter la défiance, même des moins prévenus.

Ce fut donc encore sur une copie que Jean-Paul Parisio, en humanisme Aulus Janus Parrhasius, dut éditer, à Milan, en 1501, aux frais de Janus et de Castellianus Cotta, le *Carmen paschale* de Sedulius; puis, en 1504, dans la même ville, chez Jean-Ange Seinzenzeler, les *Instituta artium* de Probus et d'autres œuvres de grammairiens. Les religieux semblent même s'être prêtés difficilement cette fois à ce demi-pillage, car, dans une de ces préfaces hautaines coutumières aux érudits de l'époque, Parisio se félicite de ce que la protection d'Étienne de Poncher, évêque de Paris et chancelier de Louis XII pour le duché de Milan, lui ait permis « de ramener à la lumière, du seuil de la mort où ils se trouvaient, des trésors exhumés depuis si peu d'années ». J'ignore par quel prodige d'adresse il parvint pourtant à se faire donner le *Liber*

Sosipatri, de Subtilitatibus Grammaticalium, aujourd'hui au Musée Bourbon, de Naples.

Était-ce aux difficultés que leurs bibliothécaires opposaient à l'impatience des érudits, que les moines de Bobbio durent de n'être point tourmentés durant le reste du seizième siècle? je ne sais; pourtant, on n'avait nullement perdu le souvenir de leurs richesses: le cardinal Frédéric Borromée le leur fit bien voir. En 1601, six ans après que Clément VIII l'eût élevé au siège archiépiscopal de Milan, il avait commencé à rassembler les collections de sa bibliothèque Ambrosienne; savants et fureteurs étaient envoyés par lui, jusqu'au delà des mers, à la découverte des manuscrits, et, vers la fin de 1605, le juriste et humaniste Jean-Jacques Valeri vint frapper à la porte de l'abbaye de Saint-Colomban et témoigna le désir d'en visiter la bibliothèque. On lui en fit les honneurs sans grand empressement; mais, comme il avait de bons yeux et une mémoire plus excellente encore, il put, de retour dans sa chambre à l'hôtellerie, dresser une liste de quatre-vingt-six manuscrits antiques, dont vingt-deux en caractères lombards et cinquante-huit autres d'une très grande ancienneté. Il envoya subrepticement cette liste au cardinal, en y ajoutant cette note suggestive (1) : « Il y a en plus beaucoup de livres grecs, mais tous modernes, bien reliés; d'où je conjecture — en cela, les inventaires lui donnent tort — que les anciens manuscrits ont été enlevés et remplacés par des copies. Il en reste aussi plusieurs dans

1. Cette lettre est citée par Seebass, *op. cit.*

plusieurs caisses ; mais, comme ces pères ne me les ont point montrés, je n'ai point voulu paraître désirer les voir contre leur gré. » Ce fut sur les indications de Valeri que le cardinal entreprit ses négociations. Une première lettre, qui sollicitait l'échange de manuscrits antiques contre des livres imprimés, resta sans effet : l'abbé était absent et le prieur ne se croyait point autorisé à conclure une affaire aussi grave. Borromée revint à la charge ; l'abbé se laissa persuader, et plus de soixante manuscrits descendirent à Milan. Le dépôt accumulé par le patient labeur des siècles et jalousement conservé jusque-là se trouvait dès lors entamé, et l'on peut croire que ce ne fut point sans verser de larmes, sans élever même des protestations, que les moines virent charger sur une charrette ces codex si vénérables. La possession de beaux livres neufs, bien imprimés, utiles et intéressants, ne leur parut point une compensation de la perte de leurs trésors. Aussi, un second échange proposé par Valeri ne fut-il point accepté et pourtant, s'il faut en croire le négociateur, les conditions étaient magnifiques. Mais plus de soixante volumes avaient émigré dans la ville de saint Charles et de saint Ambroise, entre autres l'*Antiphonaire de Bangor,* ce contemporain probable des fondateurs, et un missel monastique (D. 84), curieux témoin des rites et des prières en usage dans les colonies irlandaises.

La Bibliothèque Vaticane ne put voir sans envie l'Ambrosienne s'enrichir de dépouilles aussi riches. En 1618, nous révèle un papier que Peyron découvrit dans les cartons de l'abbé Carisius, de Bobbio, le

pape Paul V obtint, de l'abbé Paul Silvarezza, un lot de vingt-huit codex : c'étaient surtout, comme aussi le cardinal Borromée, des ouvrages de patristique, d'hagiographie et de liturgie : notons-y le *Commentaire de saint Grégoire le Grand sur Ezéchiel,* livre dont saint Colomban avait tant souhaité la lecture, les sermons de Jacques de Voragine, cet archevêque de Gênes auquel on attribue la *Légende dorée,* et le traité fameux de Paschase Radbert, *de Corpore et sanguine Domini.* De ces vingt-huit manuscrits, sortis alors de Bobbio, un, l'*Officium mortuorum,* était, dès Plaisance, marqué comme disparu, par Jules de Milan, prieur de Saint-Sixte, intermédiaire des deux partis, et il ne fut point retrouvé, que je sache ; et un autre, l'*Exposé,* rédigé par *Nicolas Tréneth, des histoires étrangères des auteurs poétiques touchées par saint Augustin, dans son œuvre de la Cité de Dieu,* bien qu'il ait été immatriculé sous le numéro 5770, a subi depuis le même sort. Il est navrant de constater combien facilement s'égarent des volumes surveillés pourtant avec un soin jaloux ; les conservateurs de nos grands dépôts pourraient en dire long sur ce point ! ainsi, des vingt-quatre manuscrits dont Galbiato, nous l'avons vu, avait dressé la liste pour son maître Mérula, dix seulement ont survécu, plus ou moins intacts ; huit ne se sont conservés que dans une transcription et six sont regardés comme irrémédiablement perdus. N'est-ce point le cas de répéter, mélancoliques, avec Horace : « *Debemur morti nos nostraque ?* » Paul V ne manqua point de remercier Silvarezza de son filial et précieux envoi ; il le félicita de ce que son noble désintéresse-

ment ait mis à la disposition du monde catholique des livres cachés jusque-là dans une si profonde retraite et — ce à quoi Borromée n'avait point songé — il lui promit d'en former un fonds spécial, avec la mention de Bobbio.

La brèche ainsi faite, puis élargie, la distribution continua, au gré de l'abbé et de ses hôtes de distinction, et, insensiblement, le nombre des manuscrits diminua sur les rayons de la librairie; j'ignore si le nombre des imprimés augmentait en raison inverse. Mabillon, qui vint à Bobbio dans le dernier quart du dix-septième siècle, attiré par un renom glorieux, se déclara fort déçu : « Ce n'est plus que l'ombre d'un grand nom » écrivit-il dans ses *Musæi italici* (1). Il remarqua toutefois dans la bibliothèque une belle copie du *de Imitatione Christi* et un codex de liturgie gallicane, transcrit en majuscules splendides. Il s'empressa d'en proposer l'échange contre des livres imprimés ; on ne le lui refusa point, et c'est ainsi que Saint-Germain-des-Prés acquit le *Sacramentaire gallican,* aujourd'hui l'un des trésors de la Bibliothèque Nationale, de Paris.

Les volumes de prières ou de spiritualité ne tentèrent point Bonneval, lieutenant du prince Eugène, lors de son passage à Bobbio, après la délivrance de Turin, au mois de septembre 1706. Soit que l'auteur en fût son compatriote, soit qu'il partageât ses idées sur les moines, il préféra l'*Itinéraire* de Rutilius Namatianus. Il l'emporta, comme une dépouille prélevée sur le monachisme, avec un autre cahier dont le titre

1. *Mus. ital.*, I, 213.

ne nous fut point conservé ; mais il perdit l'un et l'autre dans ses marches et ses contremarches. Fort heureusement pour nous, l'exemplaire qu'il possédait n'était point le seul qui subsistât du curieux voyage de ce rhéteur du Ve siècle : Namatianus — et vraiment c'eût été dommage — serait demeuré dans un éternel oubli.

Malgré toutes ces soustractions, et bien d'autres que nous avons d'excellentes raisons de soupçonner, le chiffre des manuscrits restait encore relativement considérable. Rosetti, qui fut abbé de *San-Colombano* de 1790 à 1792, écrivait, dans son *Bobbio illustrato* (Turin, 1795), que le nombre des codex dépassait la centaine ; il protestait, non sans véhémence, contre l'application que Mabillon n'avait pas craint de faire à son abbaye du mot de Lucain sur Pompée, et il se plaisait à rêver pour le vieux cloître d'un avenir digne de son passé : *Multa renascentur, quæ jam cecidere,* avait-il inscrit en exergue au frontispice du monument que son amour et son admiration venaient d'élever à la gloire d'un monastère jadis si fameux, victime d'un dédain aussi peu mérité.

Mais la cognée était au pied de l'arbre. La Révolution française allait franchir les Alpes et déborder plus loin encore que les profondeurs de l'Apennin. Or, ses principes, si orgueilleusement proclamés et si brutalement mis en pratique, ne permettaient point aux institutions monastiques de subsister sur les territoires qu'elle prétendait émanciper. L'œuvre de saint Colomban fut dès lors frappée de mort et, en attendant qu'un décret du vainqueur dispersât les religieux — ce qui ne tarda point — Paul Malchiodi,

syndic de la commune, et Marie-Joseph Olmi, juge de paix du canton, agissant par mandat du sous-préfet de l'arrondissement de Bobbio, apposèrent les scellés, le 21 fructidor an IX (7 septembre 1801), sur l'archive et la bibliothèque du monastère (1). La mesure n'avait pas été à ce point imprévue qu'il ne nous soit permis de supposer que les bénédictins ou leurs amis, puis les soldats et les fonctionnaires de la République, cachèrent ou détournèrent auparavant nombre de volumes intéressants ou précieux. La chose toujours se produisit dans des circonstances analogues : nous en avons des exemples récents ; il serait trop étonnant qu'elle ne se fût point produite dans le désarroi qui suivit l'occupation de la Lombardie et des duchés de Plaisance et de Parme : ce qui pourrait expliquer la dispersion de tant de manuscrits de Bobbio dans nombre de bibliothèques européennes.

Quoi qu'il en soit, les scellés furent levés par les mêmes commissaires, le 16 floréal an XI (6 mai 1803) et l'on procéda incontinent à l'inventaire et à l'estimation des volumes et des parchemins, puis des meubles qui les renfermaient. Pour cette opération, Paul Malchiodi et Marie-Joseph Olmi s'étaient donné pour assesseurs les citoyens Calvi, instituteur, et Jean-Baptiste Majolo, menuisier : il y avait à estimer des livres et des armoires, et les dignes magistrats se défiaient de leur propre expertise ! Quelle délicatesse de conscience chez ces prédécesseurs de nos modernes liqui-

1. Le texte intégral de ces procès-verbaux est donné par Ratti (*op. cit.*) d'après les originaux conservés aux archives épiscopales de Bobbio.

dateurs ! ils dépouillaient des moines étrangers, en dépit des droits les moins contestables de propriété ; mais ils entendaient le faire avec la plus exacte équité. Vraiment, à lire les procès-verbaux que le docteur Ratti vient de tirer des archives de l'évêché de Bobbio, on ne peut s'empêcher de songer aux cinglants anathèmes du Sauveur contre les Pharisiens qui payaient, sans y être tenus, « la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin » et négligeaient ce que la loi naturelle a de plus sacré, « la justice et la miséricorde ». Donc, « après un examen scrupuleux des livres », qu'ils trouvèrent « au nombre de six cent seize » (ce sont les termes mêmes du procès-verbal), les deux commissaires, éclairés par les lumières de Calvi, l'instituteur promu expert en bibliothèques, reconnurent « qu'ils étaient de faible valeur, étant presque tous dépareillés, la plus part (*sic*) usés et avec plus ou moins de feuilles manquans (*sic*) » et ils se crurent obligés « de les estimer en masse, pour le papier seulement, à la somme de cinquante francs », n'espérant pas les vendre « plus avantageusement au détail ». Un inventaire, malheureusement plus que succinct, qui fut sans doute dressé lors de l'apposition des scellés, relate que, dans ce nombre de six cent seize volumes, se trouvaient vingt et un fragments de vieux manuscrits et beaucoup d'autres encore, anciens ou récents. Les titres et les diplômes ne furent point compris dans l'estimation, réservés qu'ils étaient, suivant la loi, aux dépôts publics d'archives — ils sont aujourd'hui à l'*Archivio di Stato*, à Turin —; mais les soixante-quinze tiroirs qui les contenaient, et plu-

sieurs rayons de différentes grandeurs, furent cotés par le menuisier Majolo quarante-huit francs. Le total de la mise se montait donc au chiffre énorme de quatre-vingt-dix-huit francs, et il avait fallu quatre hommes pour le fixer ! O merveille de scrupules !

Sur ces données, établies avec tant de précautions, le 28 floréal an XI (18 mai 1803), à 9 heures du matin, dans la salle même de la bibliothèque du ci-devant monastère, F. Longuet, receveur de l'enregistrement et du domaine national, à Bobbio, en présence du citoyen Paul Della Cella, de ladite commune, commissaire nommé par la sous-préfecture de Bobbio, procéda, selon les formalités requises, à l'adjudication « des livres et des boiseries ». Les enchères furent peu disputées, car le citoyen Butler, de Bobbio — ce nom britannique égaré dans l'Apennin semble révéler l'un des religieux expulsés — obtint le lot des six cent seize volumes, pour la somme de cinquante-trois francs : c'étaient trois francs de plus que ne portait l'estimation du citoyen Calvi; mais quelle fin pour une aussi fameuse collection ! ses derniers débris à peine vendus pour le prix du papier !

Et voilà par quelles vicissitudes, durant le cours de trois siècles, se dispersèrent les manuscrits copiés avec tant de science, de zèle et de constance par les calligraphes de Bobbio. Il serait sans doute exagéré de répéter, après A. Peyron (1), que l'illustration des bibliothèques Ambrosienne et Vaticane, comme aussi de la Bibliothèque Nationale, de Turin, leur est venue

1. *Op.* et *loc. cit.*

du seul Bobbio ; mais il n'en demeure pas moins vrai que la fondation du cardinal François Borromée se félicite grandement de posséder *soixante-treize* codex de Bobbio ; que la Vaticane regrette d'en avoir seulement *vingt-huit* et que le monde savant apprit, non sans joie, dans l'angoisse qui l'étreignait, que, sur les *soixante-dix* manuscrits de Bobbio dont s'honorait la Bibliothèque Nationale de Turin, *cinquante-sept* avaient pu être arrachés aux flammes, dans la nuit sinistre du 25 janvier 1904. Florence montre avec orgueil, comme venant de Bobbio, son *Virgile Médicis ;* le Musée Bourbon, de Naples, son commentaire *de Subtilitatibus Grammaticalium et de Metrorum compositione,* cette œuvre de Sosipater qui lui vint de Parisio et sous laquelle fut ravivé un texte de Gargialius Martialis, *De Arboribus pomiferis ;* la Bibliothèque Nationale, de Paris, son *Sacramentaire Gallican* et son manuscrit de l'*Imitation ;* la Bibliothèque Palatine, de Vienne, ses traités de Probus, *de Arte grammatica ;* de Sergius, *de Littera, de Syllaba, de Pedibus... ;* de Maxime Victorin, *de Ratione Metrorum,* etc., etc. ; la bibliothèque du château de Wolfenbuttel, ses livres des grammairiens Agenius Urbicus, Hyginus, Balbus, Vitranius, etc. Le plus ancien manuscrit de la bibliothèque municipale de Nancy est une grammaire écrite au onzième siècle et marquée de l'*ex-libris* bien connu : « *Liber Sancti Columbani de Bobbio*[1]. » On signale encore des codex bob-

1. A. Colignon. *Note sur une grammaire latine manuscrite du septième siècle, appartenant à la Bibliothèque de Nancy* (*Revue de Philologie,* 1883).

biens à l'Escurial, à Parme, à Cambridge... et combien d'autres dont la provenance est ignorée ou qui ont à jamais disparu ! Si Bobbio, dès le temps de Mabillon, ne semblait plus être que l'ombre d'un grand nom, il faut déclarer en toute justice que ce nom fut et doit rester grand, non seulement dans les annales monastiques, mais dans les fastes de la littérature et de la philologie. Moins encore que tous les autres religieux, les fils de saint Colomban, même dans ce que l'on est convenu d'appeler les ténèbres du Moyen Age, méritèrent ce terme de « lucifuges » que Rutilius Namatianus déjà décochait à leurs aînés du cinquième siècle.

Avec ses moines qu'elle ne devait plus revoir, et les derniers débris de sa bibliothèque dont il ne lui reste même plus un seul manuscrit, Bobbio, cette même année, perdit encore son évêché. Durant quatorze ans, elle ne fut qu'une simple paroisse du diocèse de Casale : il est vrai qu'elle eut un sous-préfet impérial du département de Marengo ! Enfin, en 1817, son siège épiscopal et son diocèse lui furent rendus.

C'est un diocèse minuscule que ce diocèse de Bobbio : trente-deux mille quatre-vingt-quatre habitants, si mon calcul est bien exact ! et ce n'est pas encore le plus petit de la péninsule italique : dans les anciens États de l'Église et dans ce qui fut autrefois le royaume de Naples, il en est de plus exigus : Acquapendente et Bova n'ont chacun que 19 000 âmes; Fossombrone, comme San-Severino, n'en compte guère plus de 17 300, et Porto et Sainte-Rufine, dont le titulaire est l'un des

sept cardinaux-évêques du Sacré-Collège, n'en possède que 4 652 (1). A Milan, à Turin, à Bergame, à Bologne, à Gênes, etc., le clergé est écrasé par la besogne : la population de ces diocèses est trop considérable ! mais, dans tous les territoires de 30 000 à 50 000 habitants qui sont la généralité sur les deux versants de l'Apennin, prêtres séculiers et réguliers n'ont vraiment pas de quoi s'occuper : que peuvent bien faire, à Montefiascone, par exemple — le siège où végéta, bien malgré lui, le cardinal Maury, — avec 25 641 habitants et 18 paroisses, 78 prêtres séculiers et 29 religieux? et il est des diocèses où la proportion est encore plus exagérée. Tôt ou tard, comme chez nous à la fin de l'Ancien Régime, un remaniement de la carte ecclésiastique s'imposera en Italie : l'Église assurerait par là une meilleure répartition des œuvres et des ouvriers. Les séminaires dont alors le nombre se trouverait réduit, avec celui des sièges épiscopaux, seraient plus peuplés; l'émulation y gagnerait, ainsi que l'ampleur des idées, et l'enseignement y serait donné plus complet, plus approprié aux exigences de la société de demain, par des professeurs, uniquement adonnés à cette mission et préalablement soumis à une formation spéciale. N'en déplaise aux louangeurs du bon vieux temps, l'éducation intellectuelle et scientifique du clergé fut trop négligée, en deçà comme au delà des Alpes, dans un trop grand nombre de diocèses. On prête à Pie X — que ne lui prête-t-on

1. Ces chiffres sont tirés de l'*Annuaire pontifical catholique*, de Mgr Battandier. Paris, Maison de la Bonne-Presse, 1905.

point ? — le projet d'établir en Italie des séminaires régionaux où seraient centralisés, pour y suivre les cours de philosophie et de théologie, les jeunes clercs des petits diocèses limitrophes. La mesure serait excellente, surtout si l'enseignement était, comme le besoin s'en fait parfois sentir, notablement relevé et mis à un degré qui préparât l'accord tant désiré de la science et de la religion : seules, les cathédrales y perdraient peut-être en beauté des chants et en pompe des cérémonies ; mais, on pourrait y créer des chorales et des maîtrises, et cette lacune serait vite comblée.

A Bobbio, pourtant, le clergé séculier suffit à peine aux exigences du saint ministère. Il n'y a point de couvent d'hommes dans la circonscription diocésaine, et soixante-dix ou soixante-quinze prêtres ont de quoi s'employer dans la desserte des cinquante-deux paroisses, peu considérables sans doute — vingt-cinq n'atteignent point cinq cents âmes — mais très étendues et dispersées à travers des terrains accidentés. Et encore, de ce contingent déjà restreint, il faut retrancher les vieillards et les infirmes et prélever un chapitre de douze chanoines. Certes, je le dis à leur honneur, les chanoines de la cathédrale Saint-Pierre de Bobbio ne rappellent en rien ceux dont Boileau s'égaya. Loin de laisser « à des chantres gagés le soin de louer Dieu », ils chantent eux-mêmes ou récitent tout l'office au chœur ; ils fournissent le corps professoral du séminaire et plusieurs d'entre eux sont encore membres de l'administration diocésaine ou chapelains d'églises de la banlieue : le prévôt du chapitre est à la fois vicaire général, professeur de physique et archi-

viste capitulaire ; tel autre est professeur de théologie morale et de droit canon, promoteur de l'officialité épiscopale et économe spirituel — nous dirions administrateur — de Saint-Christophe, groupement paroissial de 130 habitants, à quelque distance de la cité. Si, comme l'insinuent certains — en France, l'on aima toujours à se moquer des moines et des chanoines — le Sauveur institua les chapitres, quand il dit à ses apôtres : « Dormez désormais et reposez-vous », exception doit être faite pour les chanoines de Bobbio. Et, comme prébende, ils touchent par an sept cent cinquante *lire,* y compris les jetons de présence au chœur, et leur service au séminaire leur vaut un supplément de cent *lire* (la *lira* équivaut à notre franc) : c'est à peine de quoi vivre ! Les dignitaires de l'église de Bobbio ont moins que les curés des plus modestes paroisses dont la portion congrue vient d'être portée à mille *lire,* pour tout le royaume, par l'économat des biens de l'Église.

A lui seul, le labeur de l'enseignement absorberait toute l'activité des chanoines. Les élèves, il est vrai, sont peu nombreux au séminaire — quarante-deux, l'an passé, et c'était, paraît-il, un beau chiffre —; mais, comme les maisons de formation cléricale, en Italie, comprennent toutes les classes, depuis les éléments des langues anciennes jusqu'à la théologie et à la pastorale, les matières sont variées et les heures de cours multipliées. Tous ces *chierici,* comme leurs condisciples de la péninsule, ont la soutane, même les bambins de treize ans, « grands comme ma bouteille », me disait l'évêque en souriant ; mais, il faut en félici-

ter leurs maîtres — en Italie, on aime tant le galon ! — ils n'arborent point la soutane violette, comme c'est la mode ailleurs, ni même les boutons rouges; tout au plus, le dimanche et dans les grandes circonstances, portent-ils une ceinture de laine violette. Je ne voudrais point que l'on appliquât au séminaire de Bobbio ce que j'ai écrit plus haut : non seulement l'esprit en semble excellent, mais les études y sont aussi bonnes que le permettent des ressources forcément restreintes et, ce que je ne m'attendais point à rencontrer dans une ville aussi reculée, on initie et on exerce les futurs pasteurs des âmes à l'apostolat moderne.

Le peuple des montagnes de l'Apennin ligure a la foi robuste et l'habitude des pratiques religieuses; mais la presse antichrétienne pénètre jusque dans les hameaux cachés au fond des vallées, et la poussée de l'émigration met brusquement le paysan déraciné en contact avec une civilisation trop souvent matérialiste et athée. Le grand souci du clergé doit donc être d'éclairer, de fortifier cette foi et de la mettre en garde contre les sophismes de l'erreur et les séductions du socialisme — chez nos voisins, ce mot embrasse toutes les doctrines antichrétiennes. — Aussi, les derniers évêques de Bobbio, Mgr Morganti en particulier, ont vivement encouragé leurs collaborateurs, non seulement à multiplier les instructions et les catéchismes, mais à créer des associations d'hommes et de jeunes gens, et ils ont formé leurs séminaristes en conséquence. Déjà, plusieurs paroisses ont leur cercle catholique ou leur comité paroissial et, dans le palais épiscopal, le « Cercle Sylvestre II » est un foyer très

fréquenté de conférences et d'études. Un journal existait, mais à tendances plutôt douteuses : il avait pour titre *Le Bobbio* et, comme sous-titre, *qui se jette dans la Trébie*. Cette vérité topographique, car le torrent du Bobbio est un affluent de la grande rivière, devint une prophétie, au grand désespoir des rédacteurs. Le journal catholique, *La Trebbia*, fondé depuis deux ans, n'a point tardé à recevoir et à retenir la clientèle et, faute de lecteurs, *le Bobbio* s'est desséché : c'est un succès plein de réconfort et d'espérances !

L'action du clergé est grandement facilitée dans ces régions par le respect et la confiance que les fidèles témoignent à leurs curés : le *paroco*, on le sent, est vraiment le père de son peuple ; il ne se voit pas gêné, comme trop souvent le prêtre chez nous, par un réseau de suspicions. J'étais assez sceptique jusqu'ici sur la profondeur et l'importance du mouvement religieux en Italie, même dans l'Italie du nord : ce que j'ai vu à Bobbio et ce que j'ai entendu raconter, par des personnages autorisés, de Plaisance, de Milan, de Bergame, a totalement modifié mes sentiments. Je crois à un bel avenir du catholicisme dans le bassin supérieur du Pô ; plaise à Dieu que je ne me trompe point, et qu'il en soit de même aussi dans toute la péninsule et dans nos diocèses de France.

La vie est assez monotone dans cette petite et tranquille cité. Sauf ses souvenirs qui attirent de temps à autre des érudits et des chercheurs, Bobbio ne possède guère ce qui peut attirer le touriste. Sa cathédrale

pourtant, de style romano-lombard, mérite une visite, avec sa nef malencontreusement surhaussée d'une cinquantaine de centimètres, sa crypte et ses vestiges de constructions plus anciennes. Malgré sa large galerie ouverte sur un jardin, l'antique monastère n'a rien de cette ampleur grandiose que recherchaient nos Bénédictins de Saint-Maur ou nos Prémontrés ; il est occupé par le tribunal et, chose navrante ! l'on ignore même quelle fut la salle de la bibliothèque ! L'église abbatiale *San-Colombano,* actuellement centre d'une paroisse, vaste édifice des quinzième et seizième siècles, offrirait un bel aspect si, au bout d'une nef longue et élevée, accostée d'un transept, de bas-côtés et de nefs latérales, ornée de rinceaux et de fresques d'une facture remarquable qui ne demanderaient qu'à être ravivées, ne se voyait un chœur de style baroque, à la décoration tapageuse, dont le mur de fond est déshonoré par un buffet d'orgue peint en vert, et quel vert ! La crypte, très ancienne, conserve, sous un dais de pierre, la châsse du saint fondateur, des bas-reliefs de style lombard et une grille en fer forgé, aux volutes d'une finesse exquise. Quant au trésor, il est plutôt modeste : outre un buste de saint Colomban, en argent, et quelques autres reliquaires, on y montre une coupe en bois — Luxeuil en conserve une semblable — et un couteau qui passent tous deux pour avoir servi au saint patriarche, et une urne en albâtre, d'un galbe fort gracieux, que l'on voudrait avoir été l'une des six amphores de pierre qui servirent au Sauveur pour opérer son premier miracle.

Cette urne aurait été donnée par saint Grégoire le

Grand au fondateur de Bobbio, lors d'un pèlerinage que ce dernier aurait fait au tombeau des apôtres. Le malheur est que saint Colomban ne semble point avoir poussé jusqu'à Rome ses courses aventureuses et que l'on ne compte pas moins de trente-six vases — et le chiffre n'est point définitif — de formes et de matières différentes, dispersés à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Magdebourg, à Beauvais, au Louvre, à l'Escurial, etc., etc., pour lesquels on revendique le même honneur... avec, d'ailleurs, le même succès (1). Parmi ces trente-six vases, dits de Cana, celui de Quedlimbourg rappellerait celui de *San-Colombano :* il est, comme ce dernier, en albâtre translucide, richement veiné de jaune et de noir. Or, son histoire nous est connue et peut nous fournir quelques indications. Il fut rapporté d'Orient par l'impératrice Théophanie, femme de l'empereur Othon II, avec un autre, aujourd'hui à Hildesheim. Cet autre, en porphyre rouge, fut donné par Théophanie à l'évêque Bernward, le collègue de Gerbert dans l'éducation du jeune Othon III. Dès lors, serait-il téméraire de faire remonter à cette même époque la possession de leur urne précieuse, par les religieux dont Gerbert fut l'abbé ? Du reste, ce n'est point son origine qui fait la valeur de ce vase ; pour n'être point l'une des six amphores de Cana, il n'en reste pas moins un beau spécimen de l'art antique ; à défaut de trésor d'une sacristie, sa place serait dans un musée. Mais la vénération populaire n'admettrait

1. F. DE MÉLY, *Les Vases de Cana*, dans *Monuments de la Fondation Piot*, X, 145.

point ce qu'elle considérerait comme une profanation... et il n'y a point de musée à Bobbio.

*
* *

Coïncidence singulière, car je ne crois pas que, de sa part, il y ait eu calcul, saint Colomban établit ses deux principales fondations près de sources minérales. Luxeuil est l'une de nos bonnes stations balnéaires et Bobbio, en amont comme en aval de son vieux pont si pittoresque, possède, à Piancasale et à San-Martino, des eaux salso-iodiques, abondantes autant que salutaires. Elles n'ont été jusqu'ici connues et fréquentées que par les habitants du pays ; mais on rêve d'y créer un établissement et d'attirer, dans la vallée de la Trébie, la clientèle de Tabiano et de Salsomaggiore : ce serait assurer au pays des ressources et du profit. Mais, il faudrait pour cela que Bobbio ne fût plus au bout du monde, à cinq heures de voiture, « *un' po di vettura,* » de Plaisance et à dix de Gênes ! On parle bien d'un projet de chemin de fer qui relierait directement Gênes et Plaisance et formerait, plus tard, la voie la plus directe entre le grand port méditerranéen et l'Autriche, par le col du Brenner ; mais ce projet se réalisera-t-il et la ligne ferrée passera-t-elle par Bobbio ? De tout ceci, les gens de la vallée, en retard d'un siècle, comme me le répétait un de ceux qui les connaissent le mieux, semblent se désintéresser complètement et ne soupçonnent même point qu'il y a des ambitions rivales. Les désirs sont modestes à ceux qui restent dans leurs montagnes et ceux que poursuit une ardeur

plus inquiète émigrent à New-York ou à Rio-de-Janeiro. Chaque semaine, *La Trebbia,* dans un article invariablement intitulé : « *Verso la Ferrovia* », dénonce « le déplorable phénomène de léthargie chronique » qui pèse sur la contrée, et s'efforce de réveiller cette torpeur, de secouer cette inertie. Mais l'Italie est la patrie de la patience : tout voyageur s'en est aperçu, et il serait bien hardi de déterminer le temps qui s'écoulera avant qu'une locomotive, ou tout au moins un tramway électrique — la « houille blanche » ruisselle partout si facile à capter ! — amène les baigneurs à l'établissement thermal de Piancasale. Le travail de reboisement, si lent pourtant, sera peut-être alors en majeure partie réalisé et de vertes forêts, égayant les coteaux, fourniront de jolies promenades et procureront une délicieuse fraîcheur à ce cirque, si ombreux jadis et si romantique, dont les charmes et le mystère ravirent l'âme poétique du patriarche irlandais.

RECUEIL

DE REMEDES

FACILES

ET DOMESTIQUES,

CHOISIS, EXPERIMENTEZ, & tres-approuvez pour toutes ſortes de Maladies internes & externes, inveterées, & difficiles à guerir.

Recüeillis par les ordres charitables d'une illuſtre & pieuſe Dame, pour ſoulager les pauvres malades.

Augmenté de pluſieurs ſecrets, corrigé & mis dans un meilleur ordre que les Impreſſions precedentes.

Tres-utile & neceſſaire dans toutes ſortes de Familles, pouvant faire les remedes ſoy-meſme, & à peu de frais.

Imprimé à Dijon, & ſe vend
A PARIS,
Chez ESTIENNE MICHALLET, ruë Saint Jacques, à l'image Saint Paul, prés la Fontaine S. Severin.

M. DC. LXXVIII.
Avec Privilege du Roy, & Approbation.

LE RECUEIL DE REMÈDES

DE

MADAME FOUCQUET

LA MÈRE DES PAUVRES

PAR

ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

PREMIÈRE PARTIE

LE LIVRE

Par une riante matinée du mois de mars 1902, je remontais la rue Stanislas, à Nancy, morne et découragé : le parfum des violettes, le chant des oiseaux, tout invitait à la gaieté ; mais, après avoir fouillé les boutiques des marchands de vieux livres, je n'avais rien découvert à mon goût, à ma portée : c'était ou négligeable ou trop dispendieux. Un chasseur fier et passionné peut-il rapporter au logis sa charge de poudre ? De dépit, ma main vide et impatientée, au dernier étalage qui s'offrit à elle, saisit, pour quelques sous, dix à peine, un modeste et timide bouquin, petit in-12, dédaigné ; le dos, payant encore de mine, étalait l'or des fers et des filets, peu défraîchi, et les lettres gauches, irrégulières de son titre incomplet « Recueil de Remèdes ». (Peut-être est-ce providen-

tiel ? s'il renfermait un remède contre ma folle manie !) Mais le plat, en plein veau, frotté, usé, déteint, trahissait de fréquents déplacements. Heureusement, le papier sec n'a ni tache, ni piqûre ; la tranche, légèrement jaspée, nette, propre, luisante, atteste que ces remèdes n'ont pas eu beaucoup de clients, d'amateurs. Je l'ouvre : déjà la date MDCLXXVIII, avec privilège du Roy et approbation, m'a égayé ; voici que les feuilles naissantes des arbres me semblent charmantes, le cri des pinsons, divertissant. « Imprimé à Dijon et se vend à Paris, chez Estienne Michallet, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, près la Fontaine S. Severin. » Michallet, l'ami, l'éditeur de La Bruyère ! Quelle trouvaille ! Voyez comme je m'excitais ! Qui de vous aurait la cruauté de railler cet enfantillage de bibliomane ? Regardons le titre entier.

Quel remède dulcifiant déjà, quelle potion tonifiante, que ce titre onctueux ! La Bonne Dame ! Y en a-t-il encore comme cela dans notre siècle incrédule et corrompu ? (Voyez : je deviens partial, injuste !) Décidément, il n'y a de bon que le dix-septième siècle, et les livres de cette époque ! Mais quelle était cette Dame charitable ! On la dit illustre et pieuse. Quelques-unes ont mérité cette triple épithète ; en tout cas, pieuse veut dire vertueuse, pure, n'est-ce pas ? mon cercle se resserre ; n'en déplaise à sa modestie ; son nom se trahira bientôt. Eh bien, pas du tout, mon enquête n'aboutissait point ; une des trois qualités faisait toujours défaut ; telle, que vous connaissez illustre et pieuse, n'avait guère les moyens d'être très charitable ; telle autre, il est vrai... mais elle fut presque

libertine ; je crois tenir une candidate sérieuse, mais quelles mœurs ! grand Dieu ! Quel scandale elle a donné à la ville, à la cour !

Le haut de la page portait, tracé à la main, d'une belle grande écriture aristocratique, un peu jaunie, comme le visage d'une vieille marquise : « Tout en croissant. » N'est-ce pas une écriture de femme, de la Dame voilée ?

Ce doit être une devise. Mais oui : La famille de Kérangarz, en Bretagne, portait : « D'azur au croissant d'argent » avec la devise : « Tout en croissant. » Mais laquelle des dames de Kérangarz avait une si belle main ? On distingue, vous le savez, Messieurs, les Kérangarz de Bélair, les Kérangarz de Crec'Hourion, les Kérangarz de Penendreff, les Kérangarz de Roudouziel. Je m'y perds. Je ne les distingue plus du tout. Toutes me sont également sympathiques. D'ailleurs, elles ne sont guère illustres. Alors, grimpant à mon échelle, je mets ma Dame illustre et pieuse en pénitence, près du plafond, dans un coin.

D'heureuses découvertes que je fis plus tard furent cause que je l'oubliai jusqu'au 30 octobre.

Ce jour-là, comme tous les vendredis, je m'empressai de lire dans *le Journal des Débats* l'article d'André Hallays, cet esprit curieux et pénétrant qui, « en flânant » — c'est le titre de ses études, — nous instruit et nous charme par ses découvertes à travers la province. Le flâneur venait de visiter le château d'Oiron, en Poitou, un des plus curieux de France, entre Thouars et Loudun. Après une description enthousiaste, il ajoute : « Le 13 avril 1700, Mme de Montespan acquit

pour la somme de 340 000 livres le château et les terres d'Oiron... Elle avait alors cinquante-neuf ans. Depuis vingt ans, elle n'était plus la maîtresse de Louis XIV. Depuis dix ans, elle avait quitté la cour. Elle était « dans la pénitence ». Même au temps où elle était aimée du roi, elle n'avait jamais renoncé aux pratiques de la dévotion. Elle quittait souvent son amant pour aller prier Dieu ; elle observait les jeûnes prescrits et « faisait tous les carêmes » avec une grande austérité... Elle se retira dans le couvent des Dames de Saint-Joseph. » Mais, me dis-je, c'est une illustre et pieuse Dame ! Il n'y a pas à nier : les faits sont là ; toutefois il faut encore que mon inconnue soit charitable. Celle-ci le fut-elle ? Mais attendons la fin. Après avoir cité une lettre de la mélancolique châtelaine d'Oiron, où elle affirme qu'elle est « vide de désirs », M. André Hallays, pour faire bien voir ses dernières années, reproduit cette belle page de Saint-Simon : « Peu à peu, elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avait aux pauvres. « (Je brûle ! m'écriai-je, et vite, descendant mon volume oublié, je le mis avec précaution à portée de ma main.) « Elle travaillait pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers comme des chemises... sa table qu'elle avait aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés. Ses macérations étaient continuelles, ses chemises et ses draps étaient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires. Elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer qui lui faisaient souvent des plaies ; et

sa langue, autrefois si à craindre, avait aussi sa pénitence (1). » Suivent les détails sur les affres de la mort qui la tourmentaient. Je n'avançais guère, car, en somme, rien encore ne donne un ferme témoignage de son amour pour les pauvres, ni de son ingéniosité à leur procurer des remèdes.

« Il est encore, poursuit M. André Hallays, un autre document qui raconte à sa manière les derniers jours de Mme de Montespan, c'est l'inventaire des « meubles « meublants étant dans le château d'Oiron, restes du « décès de feue très haute et très puissante dame, « Mme Françoise de Rochechouart, marquise de Mon- « tespan, chef et surintendante des conseils et maison « de la feue reine, d'heureuse mémoire ». Cet inventaire fut rédigé par-devant Jean Clergeaux, sieur de La Barre, licencié ès lois, avocat, sénéchal des fief, seigneurie et haute justice d'Oiron, le 22 juillet 1707, deux mois après la mort de la marquise. Cet inventaire, découvert dans les archives d'Oiron, par M. Hugues Imbert, en 1867, a été, en 1868, reproduit par Pierre Clément dans son savant ouvrage : *Madame de Montespan et Louis XIV.* »

Parmi tous les objets, meubles, peintures, miroirs, énumérés par Jean Clergeaux, M. André Hallays s'en tient aux livres : « Ce sont eux, dit-il justement, qui nous renseigneront le mieux sur les préoccupations de la maîtresse du logis. Presque tous sont des ouvrages de piété ou de théologie. *Catéchisme de Grenade,*

---

1. *Mémoires du duc de Saint-Simon,* t. IV, p. 10 de l'édition Chéruel, in-12.

Abrégé de la Vie de Jésus-Christ, Mémorial de la Vie chrétienne, Confession de saint Augustin, le Guide des pécheurs, Motifs de conversion, Histoire des Juifs, Instruction pour les jardiniers, Méditations sur les principales vérités chrétiennes, Œuvres de Jansénius, Pharmacopée universelle, Un Cours de chimie, le Médecin et Chirurgien des pauvres, le Recueil des Remèdes faciles, la Vie des saints Pères du désert, par Arnauld d'Andilly, *les Psaumes de David, les Contes des Contes, les Contes nouveaux ou Fées à la mode,* etc., etc. Bref, la bibliothèque d'une vieille dame dévote et charitable, et un peu janséniste... On ne trouve point les livres de ces poètes que la favorite triomphante se faisait gloire de protéger et dont elle aimait les louanges délicates : pas un Boileau, pas un Racine, pas un La Fontaine. »

Avez-vous remarqué, au passage, mon petit livre dont un mot du titre seulement a été défiguré, *Recueil des Remèdes faciles ?* si c'était mon exemplaire ! Est-ce que, cette fois, je ne tiens pas mon illustre et pieuse Dame charitable ? On dirait que M. André Hallays va au-devant de mon désir : écoutez-le encore : « A l'extrémité du village d'Oiron, s'élève un hospice, fondé en 1704 par M^me^ de Montespan sous l'invocation de la Sainte Famille. Elle était généreuse et charitable et avait déjà construit, quelques années auparavant, près du monastère de Fontevrault, une maison pour cent vieillards et orphelins. Lorsqu'elle eut acheté son nouveau château, elle voulut transférer ses pauvres à Oiron. Les bâtiments de cet hospice n'ont pas été modifiés... Des religieuses passent dans les jardins.

Des vieillards se chauffent au soleil... Chaque soir et chaque matin, grêle et claire, la cloche de la petite chapelle invite les pauvres à prier pour le repos de l'âme de Mme de Montespan. » Mais cela a été écrit il y a plus d'un an. Les religieuses passent-elles encore dans les jardins ?

Je m'empressai de transmettre à M. André Hallays mes espérances, mes incertitudes. Immédiatement, sans que j'eusse l'honneur de le connaître, avec le plus cordial empressement, il me répondit : « Je vous remercie du renseignement précieux que renferme votre lettre. L'inventaire d'Oiron porte bien : *Recueil des Remèdes ;* mais c'est évidemment le même livre que celui qui est en votre possession. *L'illustre et pieuse Dame* est-elle Mme de Montespan ? Je le croirais volontiers. Le livre est de 1678 ; or, précisément, cette année-là, Mme de Montespan fondait un hôpital à Saint-Germain-en-Laye. »

Ai-je eu tort de croire un peu témérairement que Mme de Montespan a pu inspirer, commander, composer même peut-être, en partie, ce recueil de remèdes ? Qui de vous me jettera la première pierre ? On croit si aisément ce qu'on désire ! Ayons donc la foi, et permettez-moi d'ouvrir ce volume qui a pu, sinon guérir, du moins soulager tant de malades ! Ne rions pas trop de la naïveté de ces remèdes ! Étaient-ils inefficaces ? Un profane comme moi ne saurait le décider. Ils sont simples, faciles, empruntés aux choses de la nature, qui sont à la portée de tous. Ne

revient-on pas beaucoup à ce genre de médecine ? Et puis :

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Si la main royale de Louis XIV avait reçu de Dieu la vertu de guérir les écrouelles, la fine main qui, si souvent, a touché la sienne ne pouvait-elle pas communiquer aux remèdes qu'elle offrait généreusement, une efficacité merveilleuse ?

Lisons d'abord « L'Epistre » et la « Preface » et, presque au hasard, recueillons quelques recettes proposées, pour les recommander, s'il se peut à l'occasion, sans nuire à la Faculté, ou même pour les essayer au besoin.

Epistre aux dames pieuses et charitables (1).

Mesdames,

Ce Recueil de remedes est un present dont (*sic*) une des plus illustres, et des plus devotes, Dames du Royaume a

1. J'ai scrupuleusement gardé, dans les citations, le style, l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation de l'imprimeur de Dijon.

En 1678, à Paris, l'orthographe commençait à se rajeunir ; mais, en province, elle gardait encore ses formes archaïques très régulières, très curieuses, qui, malheureusement, ne se sentent presque pas à l'oreille. Ces textes portent très peu d'accents graves ; il n'y en a guère que sur la proposition *à*.

Dans son savant rapport sur la simplification de l'orthographe adressé au ministre de l'instruction publique en juillet 1904, le président de la commission, M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, signale que c'est le grand Corneille qui, en 1664, proposa l'accent grave pour désigner le son ouvert de l'*e* ; mais cette réforme ne semble pas avoir été connue ou goûtée par Ressayre, l'imprimeur de Dijon. L'accent aigu, introduit pour la première fois dans l'imprimerie par Geoffroy Tory en 1529, est même peu employé dans notre livre.

donné aux Pauvres ; Je serois coupable envers eux, si ayant pris dessein d'en donner une nouvelle impression augmentée de plus de moitié, je ne la dediois aux Protectrices des Miserables. Tout le monde sçait, MESDAMES, les rares qualitez que vous possedez ; et les actions continuelles de vos Vertus ; les Pauvres qui en sont le principal objet, en ressentent tous les jours les effets ; car vous n'adoucissez pas seulement l'amertume de leurs maux en les consolant, lors qu'à l'imitation de saint Paul, par vos zeles ingenieux vous entrez dans la participation de leurs souffrances, mais vous soulagez aussi leurs necessitez par vos liberalitez, qui sont d'autant plus agreables à Dieu, que vous les dispersez secretement dans une humilité admirable. Vos Charitez ardentes et infatigables, animent par leurs exemples celle des autres à secourir ceux que Dieu a choisis pour ses Predestinez, en les éprouvant et (*sic*) purifiant, comme l'or et l'argent dans la fournaise de la pauvreté. Vous ne pouvez douter, MESDAMES, que Dieu n'ait fait un choix de vos Personnes pour exercer sa misericorde envers ses enfans, par les occasions precieuses qu'il vous en donne ; et que ces saintes inclinations, dont vos cœurs sont remplis, ne soient des gages certains de vostre Predestination ; puisque ces Pauvres abandonnèz sont des bouches continuellement ouvertes, qui attirent du Ciel, sur Vous et sur vos familles toutes sortes de benedictions et de prosperitez. J'ose, MESDAMES, joindre mes souhaits aux prieres de ces puissans intercesseurs, et vous supplier d'agréer cette marque du profond respect avec lequel je suis,

MESDAMES,
Votre tres humble, et
tres obéissant serviteur,
J. R.

Ces initiales désignent « le sieur Ressayre, Marchand Libraire de nôtre ville de Dijon, » dit le « Privi-

lège du Roy, donné à Versailles, le troisième jour de Juin l'an de grâce 1677 ». Est-ce le marchand libraire qui a rédigé cette épître ? Il a pu en être capable. Les libraires du dix-septième siècle étaient, en général, fort lettrés et gens de goût.

Cette épître est suivie d'une « Preface à Messieurs les Curez et a toutes personnes charitables ». Il peut être curieux de voir quelles qualités et quels défauts avait, à cette époque, la langue de ceux qui s'occupaient de ce qui s'appelle aujourd'hui les œuvres d'assistance publique et de solidarité. Elle ne semble pas perdre à la comparaison. La voici d'ailleurs :

La Foy sans les œuvres est morte et la Pieté oisive est un arbre sans fruit ; et pour cette raison, entre les Vertus Chretiennes l'Apôtre donne la preéminence à la Charité, parce qu'elle consiste dans une action continuelle de faire le bien, et qu'elle est le lien qui unit les autres vertus à la perfection. Ce Livre qu'on donne au Public, plus ample que tous ceux qui ont paru jusqu'icy, vous fournit le moyen de pratiquer cette Vertu avec avantage, en vous appliquant à secourir les pauvres malades, par la dispensation des Remedes qu'il contient. Vous ne sçauriès mieux employer vôtre argent, que de soulager par ces Remedes les pauvres affligés, qui sont les membres de JÉSUS-CHRIST, puisque par cet employ vous le prêtés à interêt à Dieu même, qui s'oblige a vous en faire la retribution en ce monde par ses Graces, et en l'autre par la possession de la felicité Eternelle ; c'est la recompense de la misericorde qu'on exerce envers les pauvres.

JÉSUS-CHRIST, pour fondement de la Mission de ses Disciples, leur recommanda tres-expressement, « *curate infirmos* » ayés soin des malades : *Qui soulage les corps*

guerit aisément l'ame. Et il est certain, que par la guerison du corps on peut souvent guerir des ames, comme par des sermons et de bons avis; c'est pourquoy vous êtes obligés de procurer des remedes aux Pauvres quand ils sont malades, aussi-tôt que tout autre secours. Il en dit de même aux Pasteurs, quand il leur recommande d'avoir soin partout des malades, *in quamcunque civitatem intraveritis curate infirmos :* Et c'est pour cela qu'il canonise le samaritain, d'avoir bandé les playes de cet homme blessé dans le grand chemin, et qu'il prononce anatheme contre le Prêtre pour ne l'avoir pas fait; et lui ordonne de le faire à l'avenir : *Vade et tu, fac similiter.*

Tout ce qui invite à rechercher un Remede se rencontre dans ceux qu'on vous presente; y en ayant plusieurs pour les mêmes maladies, qu'on peut experimenter les uns aprés les autres; car il arrive souvent que les uns font ce que les autres ne peuvent faire, à cause de la diverse complexion des corps et de la diversité des parties où les tumeurs se forment, ou le mélange des humeurs qui les produisent, et de plus qu'on peut trouver facilement les Drogues pour l'un qu'on ne peut trouver pour l'autre. Le peu de dépense pour l'achat d'icelles, la facilité de les preparer, et de les mettre en usage, et le succés certain de leur operation, se connoistra par la lecture de ce Livre, qui vous persuadera la verité des avantages de ces Remedes, puis que les Drogues en sont si communes, et à si mediocre prix. Et quant à leur vertu et bonté, Monsieur de L'Escure, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, qui a donné son Approbation à ces Remedes, a temoigné publiquement qu'un Chirurgien de la ville d'Agde qui perdoit la veuë, s'étant inutilement servi des Remedes ordinaires, avoit été guery par ceux-cy. Monseigneur de Treguier, atteste que dans sa Ville Episcopale on a donné de ces Remedes à vingt-huit personnes en une semaine, dont vingt-quatre avaient été gueris (*sic*) le même jour qu'ils les prirent, et principalement un vieillard de quatre vingts ans de la fievre quarte qui le travailloit.

Monseigneur de Gap a écrit que les Curez de son Diocese qui distribuent de ces Remedes, passent pour des faiseurs de miracles; et principalement au sujet de la cure d'un enfant dont le visage ne paroissoit depuis deux ans qu'une masse de chair pourrie, qui l'empéchoit de voir, et lequel fut guery en quinze jours : tous ceux de la Ville qui le furent voir par admiration, en sont témoins.

Aprés tant d'illustres témoignages, on est persuadé que la charité que vous avés pour aider le prochain, vous fera embrasser avec joye l'occasion de soulager les pauvres affligez, qui gemissent sous le poids d'une infinité de maux; l'un étant devoré des écroüelles inveterées; l'autre comme noyé et suffoqué par l'abondance des eaux qui s'engendrent dans son corps; celui-cy tourmenté d'une cuisante brulure; et celui-la tirannisé (*sic*) par une Nephretique dont la douleur ne se peut exprimer, et tant d'autres qu'ils (*sic*) souffrent et qui meurent souvent faute de recevoir de legers secours. Puisque Dieu vous a laissé le pauvre, le pupil (*sic*) et l'orphelin pour vôtre partage, *Tibi derelictus est pauper, pupillo et orphano tu eris adjutor,* Psal. x, xv, 14 je croy que vous n'aurez pas d'autres sentimens pour les secourir, me persuadant que vous étes les très-parfaits imitateurs de JÉSUS-CHRIST et de ses Apôtres. »

Quel singulier mélange de la pure et noble éloquence des Pères de l'Église, de Pascal, de Nicole, de Bossuet, de Bourdaloue, et des boniments vulgaires, sarcastiques, de la satire Ménippée et des comédies de Molière! Mais prenons garde de nous laisser entraîner au profane plaisir de railler et de rire. Ce qui domine ici c'est une ardente charité, une foi invincible dans l'efficacité de la science, quand elle est pratiquée par des mains pures. Est-ce à nous de nous en plaindre? L'auteur anonyme de cette préface n'a pas peur

d'être soupçonné d'hérésie en mentionnant ces Curez qui « passent pour des faiseurs de miracles » quand ils guérissent, avec les remèdes de « l'illustre et pieuse Dame », la chair pourrie d'un enfant; ou plutôt il rapporte à Dieu cette guérison merveilleuse.

Mme de Montespan a-t-elle écrit ou, au moins, inspiré cette préface ? Il serait difficile de rien préciser là-dessus ; la prose de tous les écrivains de la première moitié du dix-septième siècle se ressemble fort : la langue est noble, simple, énergique, mais encore dure et lourde : bientôt elle s'assouplira pour acquérir la suavité de Racine, la douceur de Fénelon, la finesse de La Bruyère. En traitant de grandes questions, elle s'inspire plus de l'Écriture sainte que de l'antiquité grecque ou latine : quand il s'agit de charité, l'illustre et pieuse Dame peut avoir oublié qu'elle avait tout l'esprit des de Rochechouart Mortemart, qu'elle était la femme la plus spirituelle de France. Ce qui se voit encore plus clairement quand elle donne les recettes de ses remèdes, si c'est elle qui en a rédigé les ordonnances. Quant à son orthographe, les échantillons qu'en cite malicieusement M. Augustin Gazier(1) attestent qu'elle était ridicule, pitoyable ; mais cela n'avait pas d'importance. Feuilletons un

1. *Mélanges de littérature et d'histoire. L'orthographe de nos pères*, 1904, p. 336 : « Je suis bien fâchée que les soupsons de vostre Altesse roialle est eu desy juste fondeman et que vous soiies an nestat de perdre un homme quy me parest si nesaisere au personne auquelle il est attaché... Je puis asest vous dire la part que je prans à vostre douleur. Toutte selle que vous avest me sont très sansible et selle s'y me parest si resonable que je la sans doublement. »

peu le *Recueil de remèdes faciles et domestiques* qui remplissent 384 pages, choisissant surtout ceux que chacun de nous peut soi-même appliquer contre les maux qui, pour n'être pas dignes de la science d'un docteur, n'en sont pas moins pénibles. Ce ne sera pas un exercice illégal de la médecine, mais il est indispensable que nous ayons la foi.

REMÈDES CONTRE LE MAL DE TÊTE

1^er^ remède : *Drogues.*

Prenés Roses seiches, ou pain de Roses, ce que vous voudrés, son de froment autant que de Roses, Vin blanc, ce qu'il faut.

Préparation.

Faites bouillir le tout ensemble dans un plat jusqu'à ce que le vin soit consommé, et que les Roses soient quasi seiches; puis mettez ces Roses entremy des Estoupes, et les appliqués sur la Tête du malade.

2^e^ Contre les Bruits de tête, le mal de cœur, et pour rafraîchir.

Drogues.

Prenés eau commune à boire, une chopine et demie (*cela fait à peu près 75 centilitres*).

Racine de patience, douze onces (*l'once est la seizième partie de l'ancienne livre*).

Racine de Buglose, 4 onces.

Régalice (*sic*) coupée par morceaux, 1 once.

Préparation.

Il faut bien laver ces racines, et les couper par rouëlles, et les mettre dans un coquemar d'argent, ou de terre, avec l'eau commune, et les faire bouillir jusqu'à la diminution

d'un tiers ; après, vous jetterés dedans la Régalisse (*sic*), et retirerés le coquemar du feu : laissés infuser tout cela ensemble, pendant toute la nuit, le lendemain vous le coulerés.

Comment il en faut user.

Il faut prendre chaque matin à jeun un plein verre de cette Décoction, avec une cuillerée de *sirop violat* que vous mêlerés ensemble, et ne pas manger jusqu'au diner.

AUTRES REMÈDES CONTRE LE MAL DE TÊTE APPELÉ MIGRAINE

1° Il faut prendre trois grands verres d'eau, et après les avoir avalés, vous vous promenerés quelque temps, et vous verrés que la douleur cessera.

2° Faut prendre la tête d'une Corneille, la faire cuire sur les charbons ou autre part ; étant cuite, vous prendrés la cervelle, et la mangerés ; il n'y a point de douleur de tête qu'il ne fasse cesser, si grande qu'elle soit.

C'est plus simple, moins coûteux, et plus prompt que les pilules Pinck qui ont difficilement triomphé de la migraine « d'un membre de la Société des auteurs » dont la quatrième page des journaux nous représentait, naguère, la face douloureuse. Et puis, cette tête de corneille ne manque pas de poésie !

Voici un remède contre un mal moins fréquent, mais il n'en sera que plus précieux, car, en notre siècle, la *Psychiatrie* est une science qui en est encore à se former.

POUR CEUX QUI ONT PERDU L'ESPRIT,
POURVU QUE CE NE SOIT DE RACE

Drogues.

Prenés feuilles de Lierre, de celui qui rampe par terre, 3 poignés ; vin blanc, une chopine, huile d'olive, six onces.

Préparation.

Mettés dans un pot neuf vôtre vin blanc, avec les fëuilles de Lierre ; faites les boüillir pendant cinq ou six heures, à petit feu, le remuant diverses fois avec une cuillière (*sic*), jusqu'à ce que le tout ne revienne qu'à la moitié d'un tiers, ou un peu davantage ; après pilés le tout dans un mortier fort longtemps, et mêlés bien tout ensemble, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement incorporés pour l'usàge suivant. Faites tondre le poil du malade, deux travers de doigts, tout à l'entour du front, ensuite trempés vos doigts dans le jus ou suc des matieres contenuës dans le pot, et frottés en le front du malade pendant un quart d'heure. Après prenés la cinquiéme partie du marc qui reste dans le pot, mettés le entre deux linges, et faites en un bandeau qui couvre la partie tonduë du front, et les temples (*sic*). Continuez cette onction et cette application cinq fois, commençant le soir, puis le matin, et continuer les cinq fois de même.

Le remède contre le mal caduc est très compliqué, très long ; notons seulement qu'il doit être pris le dernier jour de la lune, pilé, mis en poudre fort subtile, avec *le crâne humain* que vous pilerez séparément... N'insistons pas ; c'est peu clair, et semble même macabre. Il y entre aussi un peu de vin blanc !

Pour guérir la Rusche, voici un remède infaillible :

Il faut prendre un gros crapau (*sic*), le mettre dans un pot de terre verny, et l'y laisser pendant vingt-quatre heures, bien bouché, après ayés un pot tout prêt, presque plein d'eau bouillante, jettés ce crapau dedans, bouchés bien le pot, et faites le boüillir à petit feu, jusqu'à ce que vous connoîtrés que le Crapau soit consumé et tout brisé. *Etc.*

De quoi guérir les crampes et stupeurs des membres. *Remède excellent :*

Prenés des limaces ou limaçons rouges, une bonne quantité, mettez les dans une serviete (*sic*), et couvrés les avec une assez bonne quantité de sel, mediocrement pulverisé : que deux personnes tiennent les deux bouts de la serviete, en remuant pendant une heure les limaçons et le sel dans la serviete ; pendés cette serviete ainsi jointe en quelque lieu propre, et mettés au dessous une écuelle, ou un autre vase convenable, pour en recevoir la liqueur qui en decoulera, et avec cette liqueur, vous frotterés chaudement les parties attaquées et engourdies, soir et matin, aussi l'épine du dos, depuis le col jusqu'à l'os appellé (*sic*) *sacrum,* voisin du fondement.

Qui n'a besoin de bons remèdes *pour les nerfs ?* Ils sont nombreux ; n'en prenons qu'un ; il est peu connu et semble mystérieux. « On peut aussi s'en servir pour les *goutes* (*sic*) *et sciatiques.* »

Drogues.

Prenés huile d'olive, 4 livres.
Fleurs d'Hypericon, demie (*sic*) livre.
Gros vin noir, un tiers.
Vers de terre, une livre.
Deux petits chiens en vie de l'âge de quinze jours.

Préparation.

Mettés l'huile et les fleurs d'Hypericon dans une bouteille de verre, que vous exposerés au soleil, l'espace de trente jours, pendant la Canicule, ou l'espace de quinze jours sur les cendres chaudes. Ce temps passé, il faut remettre le tout sur le feu, et y ajouter le tiers du gros vin noir, et le mettre sur le feu, jusqu'à ce qu'il boüille : après

il faut jetter (*sic*) dedans les deux petits chiens et la livre de vers de terre que vous laverés auparavant avec du gros vin, et couvrirés le pot, jusqu'à ce que le vin soit consumé. Ensuite vous le coulerés et garderés ce Baume dans une bouteille de verre, pour vous en servir au besoin.

La recette suivante est pour les dames :

Il peut arriver quelquefois que l'on sera piqué en quelque partie nerveuse par une épingle, une aiguille, ou par quelque épine (*sic*), d'où il s'ensuit une douleur assés facheuse. Pour l'appaiser (*sic*), il n'est rien de meilleur que cet excrement jaunâtre, qui s'engendre naturellement dans les oreilles. Il le faut tirer par l'introduction du petit doigt, ou de quelque autre chose, et l'appliquer sur la partie piquée, continuant cette application de temps en temps.

Les nerfs « retirés et racourcis » se rallongent infailliblement avec un onguent dans lequel entreront la « mouële et la graisse de trois têtes de mouton et de quatre pieds de bœuf ». Notez que ce remède peut s'appliquer aussi aux chevaux. C'est une médecine de cheval, sans en avoir l'air.

Et « pour purger la Mélancolie, Bile et Pituite » il n'est rien de plus souverain qu'une décoction de « sommités d'houblon ou pommes de renette, coupées en tranches, etc., si vous avez soin d'y ajouter douze grains d'Hellebore préparé ou des tendrons de couleuvre ».

Je laisse de côté, sans les dédaigner, les médicaments que l'usage a consacrés. S'ils figurent encore

au Codex, peut-être est-il juste d'en faire honneur à notre dame illustre et pieuse.

La surdité ne résistera pas à des œufs de fourmy broyés dans de l'huile d'olive ou à du jus de chou. (Cette dernière recette semble empruntée à Caton l'ancien qui, vous le savez, fait du chou une panacée.) Pour que les remèdes indiqués contre les maux d'yeux aient bon succès, « gardez-vous de manger des épiceries et viandes chaudes ». Ce serait trop long de détailler les dix remèdes prescrits pour conserver ou rendre la vue. Contre la fièvre quarte et la rage, outre six traitements très utiles, l'auteur préconise l'Orviétan : « De tous les remèdes que Dieu a révélés aux hommes pour la conservation de leur santé, celui qui a fait le plus de bruit. » « De la corne de cerf près de la tête » et du trochisque de vipère entrent dans sa préparation très compliquée.

Que ne donnerait-on pas pour se guérir « du Rhumatisme » ? Écoutez, et instruisez-vous, *Et nunc intelligite, eruditmini,* comme dirait Bossuet, après le psalmiste.

Le meilleur remède pour ces maux opiniâtres, est de suer dans un Tonneau couvert, ayant de l'eau de vie dans une écuelle de terre où le malade mettra le feu étant dans ledit Tonneau, la remuant avec un bâton. Notés que la sueur de Tonneau guerit aussi plus promptement les fievres. On entrera nud dans le Tonneau et on prendra huit onces d'Eau tiède.

Ce remède a-t-il vieilli ? ou notre auteur aurait-il pu dire, comme plus tard Senac de Meilhan, le fils du mé-

decin de Louis XV : « Hâtez-vous de prendre ce remède à la mode, pendant qu'il guérit. »

Rien n'est à signaler contre les maux de dents, sinon que, déjà, à cette époque, comme aujourd'hui, les remèdes indiqués étaient nombreux, probablement parce que aucun d'eux n'était d'un effet sûr. L'un des meilleurs semble avoir été « Du vitriol de Chypre qu'il faut tenir un peu dans la bouche, pendant l'espace d'un *Ave Maria.* » Auriez-vous le courage d'en essayer ?

Recommandation précieuse pour ôter les verrues :

Conservés les deux moitiés de pomme avec lesquelles vous avés frotté la verrue, dans un lieu bien fermé, qu'aucun animal ne les puisse manger; car dés aussi-tôt qu'elles commenceront à pourrir, les verrues commenceront à guérir, et quand elles seront tout-à-fait pourries, les verrues seront tout-à-fait gueries. Que si avant d'être pourries, quelque animal les mangeait, les verrues ne gueriroient pas.

Ce précepte me fait penser à une bonne femme du village de Laxou, près de Nancy, qui, quand j'étais enfant, me recommandait bien de rompre et de ne pas couper le pain dans ma tasse de lait, parce que « cela ferait mal aux vaches ».

Cette vieille paysanne était sincère. Et, à ce propos, demandons-nous si les donneurs des recettes qui remplissent mon volume méritent le même éloge. Y avait-il chez eux autant de charlatanisme que de naïveté ? Ils ne se faisaient pas payer, c'est déjà beaucoup. L'important serait de savoir s'ils guérissaient quelquefois

leurs malades et s'ils ne les tuaient jamais ! Les chiffres nous manquent. En tout cas, la mortalité ne semble pas avoir été excessive au dix-septième siècle et il y avait déjà beaucoup alors de *miséreux* très âgés et qui mouraient de vieillesse. Plusieurs de ces remèdes se retrouveront dans le *Medicinæ compendium in usum exercitationis domesticæ, digestum a Joanne de Gorter A. L. M. Medicinæ doctore et professore ordinario,* petit in-4, publié à Venise en MDCCLI à l'enseigne de l'*Aurore Apud Laurentium Basilium Superiorum permissu et privilegio,* avec un beau portrait de l'auteur gravé par Zucchi.

Avant que je m'arrête, car ce n'est ni gai ni réconfortant d'entendre si longtemps parler de maladies et d'apothicaireries, surprenons encore au passage une recette jolie et séduisante :

Au chapitre XLVI de la seconde partie c'est tout un bouquet :

Pour faire la véritable Eau de la Reyne d'Hongrie, qui guérit le mal des yeux, mal d'estomac, mal de poitrine; guérit les goutes (*sic*) Paralisies (*sic*), et toutes sortes de douleurs et membres infirmes, renouvelle les forces, fait bon esprit, nettoye les moëlles des os, fortifie les esprits de la vie en leur nouvelle opération ; elle est bonne pour les maladies qui trainent en langueur, et donne une parfaité beauté aux femmes et très-souveraine pour plusieurs autres maux

(Ne dirait-on pas la douce Revalescière du Barry ?) Gorgibus et Harpagon lui auraient peut-être fait grâce, pourvu qu'elle ne servît pas à la toilette.

Drogues.

Prenés de l'Eau de vie distilée (*sic*) quatre diverses fois 30 onces.

Fleurs de Romarin, 20 onces.

(C'est la plante funèbre et solennelle de la chanson de Malbrough composée en 1709.

A l'entour de sa tombe, Romarin l'on planta;
Sur la plus haute branche, le rossignol chanta.)

Préparation

Mettez le tout dans un vase convenable, bouchés le bien, et l'y laissés pendant deux jours; et ensuite de cela, vous distillerez cette liqueur dans un alambic au Bain-marie, et la conserverez dans de (*sic*) bouteilles bien bouchées, pour vous en servir.

Manière de s'en servir.

La dose de cette Eau est une dragme (*c'est-à-dire un gros, ou la huitième partie de l'once*), que vous prendrez mêlée dans quelqu'(*sic*) autre liqueur, soit vin ou boüillon, une ou deux fois la semaine, et c'est generalement pour tous les maux cy-dessus mentionnés; comme aussi de les en froter (*sic*). Notés que lorsque vous voudrés vous servir de ce Remede, soit pour le prendre, soit pour s'en froter, il ne faut pas le faire chauffer.

Cette Recepte fut donnée à Izabelle, Reyne d'Hongrie, par un Hermite, qu'elle n'avoyt jamais veu ny connu, ni ne peut voir après qu'il lui eut (*sic*) baillée, c'est pourquoy elle creut que ce fut par un Ange : laquelle Recepte l'on trouva écrite dans ses heures : et comme elle était gouteuse (*sic*) et infirme de tous ses membres, elle s'en servit pendant un an et fut parfaitement guerie, même elle s'en lavoit le visage, ce qui la rendit très-belle(1).

1. Ce doit être au treizième ou au quatorzième siècle; il y a trois Élisabeth ou Isabelle reines de Hongrie : la première, femme

Regrettons que ce soit à peu près la seule « recepte » dont l'origine historique ait été indiquée. Il nous plairait que les autres eussent aussi une origine miraculeuse qui serait un garant de leur vertu. Si M. Anatole France avait connu cette légende, il nous l'aurait sans doute racontée de la même plume qui a célébré si délicieusement la merveilleuse aventure du Jongleur de Notre-Dame, et elle aurait peut-être aussi séduit et tenté la tendre imagination d'un Massenet.

Je ne dirai rien des douze recettes que l'illustre et pieuse Dame a pris la précaution de recommander pour les femmes « qui sont en travail d'enfant ». Mme de Montespan a pu les utiliser successivement pour ses deux enfants légitimes et pour les huit bâtards qu'elle a donnés à Louis XIV.

Que n'a-t-on, dans la dernière maladie de Mme de Montespan, consulté notre livre qui avait été justement placé dans sa petite bibliothèque d'Oiron ? Mais elle prenait les eaux à Bourbon-l'Archambault. Saint-Simon raconte que : « Mme de Montespan, dans une très bonne santé, se trouva si mal une nuit, que ses veilleuses (qu'elle avait toujours au pied de son lit, par crainte de la mort) envoyèrent éveiller ce qui était chez elle. La maréchale de Cœuvres accourut des premières qui, la trouvant prête à suffoquer et la tête fort embarrassée, lui fit à l'instant donner de l'émétique de son autorité, mais une dose si forte que l'opération

d'Étienne V, morte en 1292 ; la deuxième, femme de Ladislas II, fille de Ladislas Ier, roi de Naples, mariée en 1286 ; la troisième, femme de Louis Ier le Grand, fille d'Étienne, Ban de Bosnie, morte en 1386.

leur en fit une telle peur, qu'elle résolut à l'arrêter, ce qui peut-être lui coûta la vie (1). » La table des matières du *Recueil de remèdes* ne mentionne jamais l'emploi de l'émétique que pourtant Dusausoi d'Abbeville avait très heureusement administré à Louis XIV, en 1658. J'espère donc que ce n'est pas ce livre qui a tué la malade et que la maréchale n'y a pas eu recours.

Voici le remède que la Dame charitable recommandait contre l'apoplexie.

D'abord que vous verrés une personne quelle qu'elle soit, attaquée de ce cruel et dangereux mal, il faut lui ouvrir les dents avec une cuillière (*sic*) et luy remplir la bouche de *gros sel*. Cela fait il le (*sic*) faut seigner tout-à-l'heure même, c'est à dire au beau commencement, et dans le premier moment, car icy la diligence est tout.

Dés que le malade sent ce sel, il jette quantité de Pituite, crasse, épaisse et visqueuse, que le sel attire dans sa bouche, à cause de l'acrimonie du sel.

Ce gros sel eût-il été plus efficace ? Il était au moins anodin.

Les bons remèdes font penser aux mauvaises, aux méchantes drogues, et nous ne pouvons oublier que le nom de Mme de Montespan se trouva fortement compromis dans l'*Affaire des poisons*. J'ai le droit de ne pas m'en occuper ici et je veux croire qu'elle ne s'est jamais servie de sa science, si elle en eut, que pour sauver la vie des pauvres malades. Du reste, il n'est heureusement pas prouvé qu'elle ait fait célé-

1. *Mémoires du duc de Saint-Simon*, tome II, p. 322 de l'édition Chéruel, in-12.

brer des Messes noires, ni qu'elle se soit débarrassée par un crime de sa dangereuse rivale, la jeune et séduisante Fontanges. Aussi bien cette question ne rentre-t-elle pas dans mon sujet. M. Jules Loiseleur et M. Frantz Funck-Brentano l'ont amplement traitée avec un vif souci de la vérité. Je vous y renvoie. Aujourd'hui j'ai pu ne vous dire que du bien d'une dame charitable qui mériterait même qu'on en dît davantage encore. Du reste, si quelques-uns d'entre vous ont confiance dans les ordonnances de mon Recueil, autres que les précédentes, *doctior cum libro*, je suis toujours à leur disposition.

P.-S. — J'ai fini par où il eût été prudent de commencer : consulter le savant *Dictionnaire des anonymes* de Le Barbier ; or, il n'hésite pas à attribuer le *Recueil des remèdes faciles* à M^me^ Foucquet. Voilà donc toutes mes suppositions détruites ! M'est-il permis pourtant de concevoir quelque espoir, quelques doutes ? Le Barbier ne donne aucune preuve. Quelle était cette dame Foucquet ? C'est ce qu'il faut rechercher. Elle a échappé jusqu'ici à mes investigations ; mais si elle a mérité les titres de pieuse, illustre, charitable, il ne devra pas être impossible, espérons-le, de retrouver sa trace. Vous me permettrez de vous communiquer les résultats de mon enquête ; si M^me^ Foucquet est bien réellement l'auteur de notre livre anonyme, elle aura le mérite d'avoir rehaussé sa bonté par sa modestie.

SECONDE PARTIE

L'AUTEUR

Je m'étais donc complu dans l'idée que l'auteur anonyme du *Recueil de remèdes faciles,* qualifié par l'éditeur de « Dame illustre et pieuse », était la marquise de Montespan ; bien que les femmes de cette qualité fussent nombreuses au dix-septième siècle, plusieurs indices semblaient désigner la trop célèbre favorite à ma préférence. Sans lui pardonner ses fautes, l'histoire doit reconnaître qu'elle s'appliquait à conserver intacte la vertu de la charité, comme une expiation capable de fléchir le jugement des hommes et de Dieu. Heureusement, je n'avais rien osé affirmer, car mon illusion ne fut pas longue. La Bibliothèque municipale de Nancy possède de ce petit livre une édition postérieure à la mienne, que je n'avais pas été à même de consulter. Le hasard malin voulut qu'elle me fût signalée trop tard. Or, cette édition porte le nom de l'auteur : « Madame Foucquet. » De plus, l'*Index-catalogue de la librairie,* publié à Washington, donne, au volume consacré à la médecine, une liste de très nombreuses éditions de cet ouvrage, et de traductions qui en furent faites notamment en allemand et en anglais, toutes attribuées à M^me^ Foucquet, sans compter ce que disent les diverses biographies de cette dame. Naturellement, d'abord, je regimbai : il est si pénible

d'avouer qu'on a été trompé, davantage encore, qu'on s'est trompé soi-même !

> L'homme est de glace aux vérités ;
> Il est de feu pour les mensonges.

La Fontaine l'a bien vu, et a eu le courage de le proclamer. Qui sait si ce n'est pas un prête-nom ? La marquise de Montespan, née de Rochechouart Mortemart, ne se croyait-elle pas trop grande dame pour signer un livre de médecine ? On a prétendu que Scipion Émilien était le véritable auteur des comédies attribuées à Térence (Boileau lui-même l'a cru)(1) ; que Shakespeare avait prêté ou vendu son nom au chancelier Bacon. *La Relation de l'Ile imaginaire, la Princesse de Paphlagonie, Zaïde* et *la Princesse de Clèves* ont paru sous le nom de Segrais, quand on en connaît maintenant les vrais auteurs, M^lle^ de Montpensier et M^me^ de La Fayette. Aujourd'hui encore, ces arguments d'avocat me touchent un peu. Il me sembla pourtant plus sage et plus commode, pour en finir, de me condamner moi-même, avec la satisfaction du reste d'arriver enfin, à peu près, à la certitude, et de pouvoir conclure : c'est donc convenu : le livre n'est pas de M^me^ de Montespan ; tout au plus y a-t-elle, peut-être, collaboré, comme d'autres dames pieuses et charitables, et l'ouvrage a été signé par celle qui a tenu la plume, qui a

1. Celui qui sut vaincre Numance,
Qui mit Carthage sous sa loi,
Jadis sous le nom de Térence
Sut-il mieux badiner que toi ?
(Boileau, *Stances à M. Molière.*)

inscrit, codifié, distribué les remèdes; cette œuvre collective, successivement revue, augmentée, se réédita longtemps après la mort de son auteur, ou de ses auteurs; le nom inscrit à la première page serait alors ce qu'on appelle un *pavillon,* tel Napoléon Landais, qui n'a jamais existé; tel l'abbé Claude Le Ragois qui composa, pour le duc du Maine, une *Histoire de France,* imprimée en 1684, et dont j'ai sous les yeux une édition, publiée toujours sous le même nom, en l'année 1836. Cela s'était fait déjà, dit-on, pour l'*Épitome* de Florus, continué jusqu'à Trajan. Mais ne vais-je pas recommencer à m'entêter? Non, n'ayez pas peur; l'auteur est bien Mme Foucquet; mais laquelle ? Il y en eut trois; la mère et les deux femmes du surintendant. Écartons tout de suite la première des deux épouses, Louise Fourché, dame de Quehillac, très riche héritière de Bretagne, qui est une figure effacée. La seconde femme était Marie-Madeleine de Castille Ville-Mareuil. Le choix devient assez difficile entre dames, chacune d'une piété et d'une charité remarquables. Aucun biographe pourtant n'a hésité pour désigner Mme Foucquet la mère, connue sous le nom de la mère des pauvres, et cette décision paraît juste.

En feuilletant au hasard les écrivains du dix-septième siècle qui parlent de leurs contemporains, voyons d'abord si ce qu'ils disent d'elle confirme cette réputation. Mme de Sévigné a dû fréquenter Mme Foucquet; et, de fait, la mentionne souvent. Suivons l'ordre des dates (1) :

1. Toutes les citations des lettres de Mme de Sévigné sont

Le jeudi 20e novembre 1664. A M. de Pompone.

Mme Foucquet la mère a donné un emplâtre à la Reine, qui l'a guérie de ses convulsions, qui étaient à proprement parler des vapeurs. La plupart, suivant leur désir, se vont imaginant que la Reine prendra cette occasion pour demander au Roi la grâce de ce pauvre prisonnier ; mais pour moi qui entends un peu parler des tendresses de ce pays-là, je n'en crois rien du tout. Ce qui est admirable, c'est le bruit que tout le monde fait de cet emplâtre, disant que c'est une sainte que Mme Foucquet, et qu'elle peut faire des miracles.

M. Monmerqué met en note : « On a de cette dame, qui s'occupait surtout de bonnes œuvres, un recueil de recettes (1665, in-12). » D'après le *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres,* de Brunet, la première édition anonyme donnée à Villefranche est, non pas de 1665, mais de 1675 ; la mienne est de 1678.

Le lundi 24e novembre. A M. de Pompone.

J'ai vu la mère de M. Foucquet : elle me conta de quelle façon elle avait fait donner cet emplâtre par Mme de Charost (*fille du premier mariage de Foucquet*) à la Reine. Il est certain que l'effet en fut prodigieux. En moins d'une heure, elle rendit sa tête dégagée et il se fit une évacuation si extraordinaire, et de quelque chose de si corrompu, et de si propre à la faire mourir la nuit suivante dans son accès, qu'elle-même dit tout haut que c'étoit Mme Foucquet qui l'avoit guérie ; que c'étoit ce qu'elle avoit vidé qui lui avoit donné ces convulsions dont elle avait pensé mourir la nuit d'auparavant. La Reine mère en fut persuadée et le

---

faites d'après l'édition de M. Monmerqué dans la collection des *Grands écrivains de la France,* donnée par la maison Hachette et Cie.

dit au Roi qui ne l'écouta pas. Les médecins, sans qui on avait mis l'emplâtre, ne dirent point ce qu'ils en pensoient et firent leur cour aux dépens de la vérité. Cependant cette vérité est dans le cœur de tout le monde. Voilà encore de ces choses dont il faut attendre la suite.

Dimanche au soir 21e décembre 1664. A M. de Pompone.

Ce matin le Roi a envoyé le chevalier du guet à Mmes Foucquet, leur commander de s'en aller toutes deux à Montluçon, en Auvergne (*c'est plus exactement en Bourbonnais, mais tout près de l'Auvergne, aujourd'hui dans le département de l'Allier*), le marquis et la marquise de Charost à Ancenis, et le jeune Foucquet à Joinville en Champagne. La bonne femme a mandé au Roi qu'elle avoit soixante et douze ans, qu'elle supplioit Sa Majesté de lui donner son dernier fils, pour l'assister sur la fin de sa vie, qui apparemment ne seroit pas longue. Pour le prisonnier, il n'a point encore su son arrêt. On dit que demain on le fait conduire à Pignerol, car le Roi change l'exil en une prison. On lui refuse sa femme, contre toutes les règles.

Lundi au soir, 22e décembre 1664. A M. de Pompone.

On a séparé de M. Foucquet, Pecquet.

Dans une note, M. Monmerqué dit : « Jean Pecquet, né à Dieppe, anatomiste célèbre, et médecin de Foucquet. On lit dans les *Mélanges* qu'Argonne a publiés sous le nom de Vigneul de Marville, que Pecquet ne pouvait se consoler d'avoir un si bon maître et qu'il disait souvent que *Pecquet* avait toujours rimé, et rimerait toujours avec *Foucquet*. Il fut relégué à Dieppe ; Mme Foucquet obtint son rappel. Il fut nommé membre de l'Académie des sciences, lors de la fondation de cette compagnie. Pecquet était aussi le médecin de Mme de Sévigné. » La *Grande Encyclopédie* des

sciences médicales de Dechambre confirme ces renseignements et cite de belles cures qu'il fit dans la famille de Mme de Sévigné. Aurait-il collaboré à notre petit livre ?

Plus loin, dans une même lettre :

On a obtenu que la mère n'ira qu'au Parc, chez sa fille qui en est abbesse. (*Marie-Élisabeth Foucquet, sœur du surintendant, abbesse de Parc-aux-Dames, près de Senlis.*)

Jeudi au soir, 25e décembre 1664. A M. de Pompone.

Enfin, la mère, la belle-fille et le frère ont obtenu d'être ensemble ; ils s'en vont à Montluçon, au fond de l'Auvergne. La mère avait permission d'aller au Parc-aux-Dames avec sa fille, mais sa belle-fille l'entraîne... Je crois que les pauvres exilés sont arrivés présentement à leur gîte.

A Moulins, jeudi 18e juin 1676. A Mme de Grignan.

Nous avons couché chez Mme Foucquet, où une fort jolie femme de ses amies nous vint faire les honneurs. Ces pauvres femmes sont à Pomé (*sic*), une petite maison qu'elles ont achetée, où nous allons les voir après dîner.

...Je vous écrirai de Pomé de grandes particularités qui vous surprendront, de Mme de Montespan : ce qui vous paraîtra bon, c'est que ce seront des vérités, et toutes des plus mystérieuses.

Remarquons ces relations qui seront fréquentes entre Mme de Montespan et la famille Foucquet. Il faudra y revenir.

A Moulins, à la Visitation, dans la chambre où ma grand'mère (Jeanne de Chantal) est morte... ce dimanche après vêpres, 17e de mai 1676. A Mme de Grignan.

J'arrivai hier au soir ici, ma chère enfant, en six jours, très agréablement. Mme Foucquet, son beau-frère et son

fils vinrent au-devant de moi; ils m'ont logée chez eux. J'ai dîné ici, et je pars demain pour Vichy..... Mme de Montespan est à Bourbon..... Elle a fait douze lits à l'hôpital; elle a donné beaucoup d'argent; elle a enrichi les Capucins. Elle souffre les visites avec civilité, M. Foucquet (*probablement, dit M. Monmerqué, Gilles Foucquet, frère du surintendant*) et sa nièce (*Mme de Crussal, la deuxième fille du surintendant*) l'ont été voir; elle causa une heure avec lui sur les sujets des plus délicats. Mme Foucquet s'y rendit le lendemain; elle l'écouta avec douceur et avec une apparence de compassion admirable. Dieu fit dire à Mme Foucquet tout ce qui se peut au monde imaginer de mieux, et sur l'instante prière de s'enfermer avec son mari et sur l'espérance qu'elle avoit que la Providence donneroit à Mme de Montespan, dans les occasions, quelque souvenir et quelque pitié de ses malheurs. Enfin, sans rien demander de positif, elle eut un art de faire voir les horreurs de son état, et la confiance qu'elle avoit en sa bonté, qui ne peut venir que de Dieu : ses paroles m'ont paru toutes choisies pour toucher un cœur, sans bassesse et sans importunité : je vous assure que le récit vous en aurait touchée. Le fils de Mme de Montespan est chez Mme Foucquet à la campagne, d'où elle est venue pour me voir. Il a dix ans; il est beau et spirituel; son père l'a laissé chez ces dames en venant de Paris.

(Il s'agit ici du fils légitime de Mme de Montespan, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, gouverneur de l'Orléanais, lieutenant-général, gouverneur d'Amboise, surintendant des bâtiments. « C'est, ajoute M. Monmerqué, ce courtisan raffiné dont Saint-Simon parle en tant d'endroits.)

A Ponté, samedi 20e juin 1676. A Mme de Grignan.

Toute la sainteté du monde est ici; cette maison est agréable; la chapelle est ornée.

A Moulins, dimanche au soir, 21e juin 1676. A Mme de Grignan.

Quel bonheur, ma très chère, de recevoir votre lettre du 17e, en arrivant de Ponté, où j'ai laissé les deux saintes. J'ai amené Mlle Foucquet qui me fait les honneurs de chez sa mère; elle s'en retournera demain matin, quand je partirai pour aller coucher à Nevers..... Mmes Foucquet m'ont chargée de leurs saints compliments.

Qu'était donc cette Mme Foucquet dont Mme de Sévigné parle avec tant d'émotion, de sympathie et d'admiration ? Disons d'avance qu'il n'y a qu'une voix sur son compte; fait à peu près unique dans l'histoire, un concert unanime d'éloges. La tendresse passionnée de Mme de Sévigné pour Foucquet l'a, peut-être, rendue un peu partiale à l'égard de la pauvre mère du prisonnier ? Vous réclamez des jugements plus désintéressés ! Saint-Simon, qui n'avait que six ans quand elle mourut, n'a pas pu la connaître; mais sa malice n'a trouvé aucun moyen de s'exercer sur elle.

La mère de Foucquet, dit-il, qui avait vu mourir quatre de ces fils dont trois ont figuré dans nos *Mémoires,* l'archevêque de Narbonne en 1673, l'abbé et le surintendant, succomba elle-même en 1681 dans un âge très avancé et avec une réputation méritée de vertu et de sainteté. (*Mémoires,* tome XVIII, p. 105. Édition Chéruel. in-12.)

Voici ce que rapporte l'abbé de Chaisy, si volontiers *cancanier et mauvaise langue :*

La Forest alla aussi chez Mme Foucquet la mère dont la vertu et la sainteté méritent l'attention. Elle ne s'était point élevée de la fortune de son fils, toujours occupée de la prière et du soin des pauvres. « Madame, lui dit brus-

quement La Forest, M. le surintendant a été arrêté à Nantes. » Elle se jeta aussitôt à genoux et dit : « Je vous remercie, *mon Dieu* : je vous ai toujours demandé son salut : en voilà le chemin. » Elle était aussi humble que la femme du surintendant était fière et insolente..... (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre III^e^, p. 590 de l'édition Michaut et Poujoulat).

Voyons dans l'histoire du dix-septième siècle, comme elle s'écrit aujourd'hui, *sine ira et studio*, avec un scrupule d'impartialité qui n'exclut pas la sympathie pour les malheureux, ce qu'elle dit de M^me^ Foucquet. Sans entrer dans une question étrangère à notre sujet, à savoir si le surintendant méritait les rigueurs cruelles de Louis XIV, deux de nos historiens récents, Chéruel et M. Jules Lair, peuvent à coup sûr être invoqués; l'un, grave, calme, mais visiblement fasciné par Louis XIV, l'autre, consciencieux, ému, suspect, peut-être, d'une pitié assez marquée envers Foucquet. S'ils diffèrent sensiblement sur le compte du surintendant, tous les deux s'accordent à exalter une mémoire à laquelle il est défendu de toucher, la mémoire de M^me^ Foucquet, la mère des pauvres.

Voici des extraits de l'ouvrage de CHÉRUEL, *Mémoires sur la vie publique et privée de Foucquet, surintendant des finances*. (Paris, Charpentier, 2 vol. in-12, 1862). Tome I, pages. 3 et 4.

Du côté maternel, Nicolas Foucquet descendait d'une ancienne famille parlementaire, celle des Maupeou qui a obtenu, au dix-huitième siècle, une triste célébrité, mais qui n'était encore connue, au dix-septième siècle, que par des traditions de vertus domestiques. Marie Maupeou, mère

des Foucquet, dont nous nous occupons, contraste par la simplicité et la pureté de sa vie avec l'éclat et la corruption de ses fils. Tandis qu'ils abusaient des plus hautes dignités pour y étaler leur faste et leurs vices, elle prodiguait des secours aux misères qu'avait multipliées la Fronde. Il ne faut pas oublier que, pendant cette époque si agitée par les factions, on vit se déployer, à côté d'effroyables souffrances, une ardente charité, féconde en établissements de bienfaisance. C'est alors que saint Vincent de Paul, que l'on appelait M. Vincent de la Mission, établit à Saint-Lazare des prêtres chargés de prêcher l'Évangile dans les campagnes et institua les sœurs de la Charité. Il fut secondé par M^me^ Legras (Louise de Marillac), veuve d'un secrétaire des commandements de Marie de Médicis et première supérieure de ces sœurs de la Charité ou sœurs grises qui ne tardèrent pas à se répandre dans toute la France pour soulager les malades et instruire les jeunes filles pauvres. M^me^ de Miramion, si connue par l'audacieuse tentative de Bussy-Rabutin, fonda, vers le même temps, la maison de Sainte-Pélagie qui offrait un asile aux femmes et aux filles perverties. Marie Maupeou a sa place parmi ces saintes femmes qui se dévouaient au soulagement de la misère et de la souffrance. Elle ne donna à ses fils que des exemples de vertu, qui malheureusement furent peu suivis.

Pour ce qui touche la mère de Foucquet, M. Jules Lair, dans sa savante biographie si documentée : *Nicolas Foucquet* (2 vol. in-8. Paris, Plon et Nourrit, 1890), ne contredit en rien l'austère Chéruel (Tome I, pp. 9 et suiv.) :

Lorsqu'en 1596, après les guerres civiles, Sully entreprit de réorganiser les finances, il constata que la province de Bretagne ne rapportait rien. Les impôts en régie produisaient peu, et ce peu se perdait par les chemins entre Rennes et Paris. Pour remédier au mal, Sully fit choix

d'un maître des comptes, Gilles de Maupeou, homme imbu de ses idées, fait en quelque sorte à son image. Gilles se rendit en Bretagne, séjourna plusieurs années à Rennes, trouva dans le parlement un utile concours qui fut continué à son beau-frère Morely, maître des requêtes, intendant en cette même province. On s'explique maintenant comment le jeune conseiller François Foucquet, troisième du nom, épousa, en 1610, Marie de Maupeou, fille de Gilles et de Marie de Morely. Le nouveau marié avait déjà repris au parlement de Paris le siège de conseiller, occupé jadis par son père. Il demeurait rue de Jouy. « Du mardy, après midy, 24 juillet 1640, a été inventorié ce qui suit. En suivent les titres. 1° Traicté de mariage entre François Foucquet et dame Marie de Maupeou, passé par-devant Lenormand et Hault de Sens, notaires à Paris, le 22 février 1610. » (Inventaire après décès des meubles de F. Foucquet ; étude de Me Lefebvre, notaire à Paris.)

La famille Maupeou tenait dans la société un rang au moins égal à celui de la famille Foucquet. Elle était même plus fortement établie. D'après Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* 1850, elle portait : D'azur à un porc-épic d'or (*Armorial de Paris,* Bibliothèque nationale, Ms.). Une branche aînée, anoblie en 1580, comptait parmi ses membres plusieurs conseillers au parlement : un René de Maupeou était conseiller à la Cour des aides ; la branche cadette avait pour chef notre Gilles de Maupeou. Le mariage des jeunes gens s'accomplissait dans un temps fortuné. François Foucquet fut le témoin des premières tentatives de révolte contre l'autorité royale. C'était heureusement un homme bien équilibré, marié à une femme d'un solide caractère. Tous deux, résignés à leur temps, s'en remettaient à la Providence du soin

de leur avenir. Dès la première année de leur mariage, un garçon leur vint, qu'on nomma François, comme tous les aînés de la famille ; il fut suivi de deux sœurs, et d'un frère, Nicolas, en 1615, le surintendant, né rue de la Verrerie, dans une maison où ses parents demeurèrent assez longtemps.

Voici son extrait de baptême retrouvé par Jal :

Baptistaire du surintendant au Registre de Saint-Jean en Grève, 27 janvier 1615 : « Nicolas, né rue de la Verrerie, fils de M. maistre François Foucquet, conseiller du Roy en sa court de parlement et commissaire des requêtes du Palais à Paris, et de demoiselle Marie Maupeou, son espouse. Le parrain, noble homme M. Nicolas Morely, S^r^ de Chenevier, conseiller notaire et secrétaire du Roy ; la marraine, Magdeleine Maupeou, femme de noble homme M. Claude de Bugnon, sg^r^. dud. lieu, conseiller trésorier du Roy en la généralité d'Amiens.

La même année, François Foucquet vendit 69 000 livres sa charge de conseiller au parlement, pour en acheter une de maître des requêtes de l'hôtel qui lui en coûta 90 000, afin d'obéir aux indications de son beau-père, alors chef de la famille, qui, l'année suivante, atteignait au sommet de la fortune, nommé contrôleur général des finances par le président Jeannin...

François Foucquet, ayant été choisi avec un autre maître des requêtes, Amelot, pour installer officiellement les jésuites au collège de Clermont, leur confia l'éducation de ses deux fils...

Page 61. M^me^ Foucquet était une sainte. Lorsque le Père Vincent fonda l'œuvre des Dames de la Charité, elle

fut l'une de ses premières assistantes avec Élisabeth d'Aligre, femme du chancelier Séguier, avec Anne Poitou, sœur du président Machaut, avec Mme de Lamoignon. Au point de vue mondain, l'œuvre procurait de belles relations; mais, en vérité, l'amour du bien dominait ces âmes d'élite. Jamais piété ne se montra plus sincère, ni charité plus délicate. Le premier soin de ces nobles femmes fut de libérer les malheureux pauvres de l'obligation de se confesser en entrant à l'Hôtel-Dieu. (*Vie de Mlle Legras*, p. 118.)

En 1635, M. et Mme François Foucquet avaient six fils et six filles; sur seize enfants, douze vivants. La mère était très méthodique. « Bonne, active, intelligente, résolue, vraie femme forte de l'Écriture; au milieu des soins prodigués à ses seize enfants, elle trouvait le temps de visiter les pauvres et de pratiquer sans ostentation toutes les bonnes œuvres (p. 65). » François Foucquet, inhumé en l'église de la Visitation, eut, malgré ses recommandations, de pompeuses funérailles qui coûtèrent 4 000 livres, c'est-à-dire 20 000 fr. Son fils aîné avait vingt-cinq ans; la veuve devait pourvoir encore quatre enfants, de dix-huit, douze, sept et cinq ans.

« Cette Mort, accablée de reproches, a souvent épargné les Foucquet, bien que la mère de famille, Marie de Maupeou, se soit posée comme son ennemie, en soignant les malades, en multipliant les remèdes efficaces. »

Cette pensée singulière est extraite de l'*Apologie de la mort* par le R. P. jésuite Cossart, ami et condisciple de Nicolas Foucquet (page 393).

La piété qui inspirait à Mme Foucquet une ardente charité, lui fut aussi d'un grand secours pour accepter, comme une juste expiation, les malheurs de son fils et pour les supporter avec résignation. Témoin ce passage curieux de *La Vie de saint Vincent de Paul*, par

COLLET, tome III, page 711. Édition abrégée, page 312, cité par M. Jules Lair :

« Elle avait fait placer le petit livre *Davidis suspiria*, du P. des Champsneufs, dans la grande Bibliothèque de son fils (sans doute pour qu'il y puisât de salutaires avertissements); mais, voyant que ces conseils n'étaient pas suivis, la mère de Nicolas, que cette prospérité inquiétait, que la vie fiévreuse et dissipée de son fils alarmait, alla exprimer ses craintes au Père Vincent. Ce saint homme connaissait Foucquet, ses défauts, ses vices, si l'on veut, mais aussi son bon cœur, son incomparable charité pour les pauvres et les missions. Il lui répondit : « Pendant des mois et des années, ni conseils, ni sermons, ne valent. Tout à coup une heure sonne où la voix, longtemps méconnue, se fait entendre aux fils des bonnes mères, où à ces mères chrétiennes Dieu rend bon compte de leurs fils. » Dirons-nous que cette pieuse mère ait été contente d'une catastrophe qui sauvait l'âme de son enfant ? Ce serait peut-être excessif; mais elle en accepta avec reconnaissance les salutaires conséquences.

La grande fortune de son fils ne l'avait pas éblouie. Elle l'inquiétait plutôt, comme en témoignent ses confessions au Père Vincent de Paul. « Donnez la mère et l'enfant à Dieu », lui avait répondu le saint. C'est encore Collet qui cite cette parole : « Quand Laforêt, accourant au galop de Nantes, lui annonça brusquement l'arrestation de son enfant, elle se mit à genoux et dit simplement : « Je vous remercie, mon Dieu, je vous ai toujours demandé son salut. En voici le chemin. » Quelques heures après, cette pauvre grand-mère était chargée du lourd fardeau de ses petits-enfants, à peu près jetés dans la rue par Séguier. »

Voici ce que raconte l'honnête Mme de Motteville :

Ses enfants... furent remis entre les mains de leur grand-mère, qui était une sainte. Quand elle sut le malheur de

son fils, elle remercia Dieu de ses disgrâces, espérant qu'elles romproient les chaînes qui le tenoient attaché au péché, et contribueront à son salut. » (*Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche,* p. 228 du tome V de l'édition princeps, 1723.)

Ces paroles de la pieuse dame ont frappé le sceptique Sainte-Beuve qui, au tome V des *Causeries du lundi,* page 250, après avoir relaté la disgrâce de Foucquet, ajoute :

Il sembla d'abord, à Pignerol, justifier le vœu de la respectable et sainte mère, laquelle ne voyait dans les grandeurs du surintendant qu'une occasion de fautes et de chutes et qui, en apprenant son arrestation à Nantes, se jeta à genoux, en s'écriant : « C'est à présent, mon Dieu, que j'espère le salut de mon fils. »

Elle demanda, nous dit M. Ravaisson, dans les *Archives de la Bastille,* que sa belle-fille et ses autres fils l'aidassent à défendre l'accusé : « Seule, vieille, malade, elle y succomberait. » Ici, vous le voyez, l'amour maternel, ce qui est bien permis, reprenait le dessus sur les calculs d'une piété qui paraîtrait inhumaine, si elle n'était chrétienne. On croit déjà entendre Bossuet s'écrier dans l'*Oraison funèbre* de Henriette de France :

Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir fait (*sic*) chrétienne ; l'autre, Messieurs, qu'attendez-vous ? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils ? Non : c'est de l'avoir fait reine malheureuse... Que ses douleurs l'ont rendue savante dans la science de l'Évangile, et qu'elle a bien connu la religion et la vertu de la croix,

quand elle a uni le christianisme avec les malheurs ! Les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent, nous égarent, nous font oublier Dieu, nous-mêmes, et les sentiments de la foi. De là naissent des monstres de crimes, des raffinements de plaisir, des délicatesses d'orgueil, qui ne donnent que trop de fondements à ces terribles malédictions que Jésus-Christ a prononcées dans son Évangile : « Malheur à vous qui riez ! Malheur à vous qui êtes pleins et contents du monde ! » Au contraire, comme le christianisme a pris sa naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient. Là on expie ses péchés ; là on épure ses intentions ; là on transporte ses désirs de la terre au ciel ; là on perd tous les goûts du monde, et on cesse de s'appuyer sur soi-même et sur sa prudence. Il ne faut pas se flatter, les plus expérimentés font des fautes capitales..... Nous voyons que Dieu seul est sage ; et, en déplorant vainement les fautes qui ont ruiné nos affaires, une meilleure réflexion nous apprend à déplorer celles qui ont perdu notre éternité, avec cette singulière consolation, qu'on les répare quand on les pleure.

Sénèque avait déjà, dans son *De Providentia,* exprimé, mais d'un ton moins élevé, une partie de ces idées. Sept ans avant Bossuet, M^me^ Foucquet les professe, sans aucun apprêt oratoire, avec une concision convaincue. George Sand, à un autre point de vue, les répète en écrivant la belle lettre[1] qu'Alfred de Musset s'est à peu près contenté de mettre en vers dans *La Nuit d'Octobre.* Qu'il a dû coûter à cette mère de déclarer qu'elle était contente de voir son fils souffrir ! L'Évangile ne nous dit pas que la Vierge Marie ait eu ce courage au pied de la croix. Mais ce contentement

1. Publiée par *la Revue de Paris,* livraison du 1^er^ novembre 1896.

n'empêchera pas Mme Foucquet de vouloir obtenir la grâce du condamné. La même piété héroïque se retrouve chez Mme de Maintenon. M. Alfred Rébelliau, dans une pénétrante étude sur le *Second veuvage de Françoise d'Aubigné,* la fait ressortir très nettement.

« Plus ma fortune s'améliorait, a dit Mme de Maintenon, plus je devenais dévote. » C'est qu'elle est de celles (et ici la marque protestante se sent) chez qui la piété est, en partie, volonté. Puis, à partir de 1680 environ, cette piété s'est accrue de l'idée de sa « mission » auprès de Louis XIV. Trente-cinq années durant, elle est allée chez elle en grandissant, à mesure que cette femme prenait une conscience plus claire, plus exaltée de ce dessein surnaturel en vue duquel ses confesseurs et directeurs lui répètent qu'elle a été « élue » et sans lequel serait inconcevable le prodige inouï de son élévation...

Or, en septembre 1715, il a fini de se réaliser, ce dessein. Elle a rempli sa « mission ». La *Conversion* du grand roi s'est confirmée et couronnée par le dénoûment triomphant, rêve de tout chrétien convaincu : — une bonne mort. — Mme de Maintenon a magnifiquement réussi. Non seulement Louis XIV avait acquis, visiblement, une « piété solide », mais « il a paru, à sa mort, si résigné, si humble, si rempli de piété, de religion, de paix et d'amour de Dieu », il a fini d'une manière si « édifiante », si « sainte », — tous ces mots sont de Mme de Maintenon elle-même, — qu'on peut être certain de son salut éternel. « Personne, parmi les gens de bien, n'en doute. » Mais alors, il faut nous figurer le sentiment qui pénètre la mystique et logique ouvrière de cette œuvre de rédemption. C'est *la joie*... Lorsque Mme de Maintenon, après avoir vu pour la dernière fois et quitté, avec la permission de son confesseur, le Roi qui ne la reconnaissait plus, roulait vers Saint-Cyr dans le carrosse du maréchal de Villeroy, « elle pleura, dit Mlle d'Aumale, qui l'accompagnait, *mais en chrétienne*...

Ses larmes étaient de joie. » Ce sentiment revient dans tous ses propos : « Dans le fond du cœur, sa mort chrétienne me donne de la *joie.* » « *Je ne pleure point le roi,* il est maintenant heureux. » « Consolez-vous, écrit-elle au maréchal de Noailles, par le *bonheur* de celui que vous regrettez. » Pour s'abandonner à cette allégresse, elle n'avait pas attendu son dernier soupir. Il n'avait pas encore fermé les yeux qu'elle avait « déjà » — c'est elle qui le déclare — dit plusieurs fois le *Te Deum.* (*Revue bleue* du 3 février 1906, p. 138.)

Le 5 août, rapporte M. Lair, trois femmes se rendent devant la grand'chambre, s'agenouillent, présentant une requête. C'étaient la mère, la femme et la fille de Foucquet qui réclamaient la protection de la Cour pour poursuivre devant des commissaires choisis. Lamoignon leur dit qu'elles eussent à se lever et qu'elles pouvaient présenter la requête sur le bureau qui était près d'elles. Le Parlement esquivait ainsi une acceptation immédiate et formelle de cette protestation. Elles se retirèrent (tome II, p. 164)... La mère récuse en vain deux rapporteurs... sur les 11 heures, on fit monter Foucquet en carrosse, sans lui permettre de voir sa mère, sa femme et ses enfants (tome II, p. 411).

M. Lair fournit de nouvelles preuves de l'entêtement que mit Mme Foucquet à sauver son fils des souffrances matérielles, la leçon donnée par la Providence lui paraissant suffisante : « Le vendredi 19 janvier 1663, la vieille mère de Nicolas, Marie de Maupeou, et sa jeune femme, Marie-Madeleine de Castille, se présentent humblement à l'entrée de la salle de la Chambre de justice, rapporte Ormesson. Averti par un huissier, Séguier perd aussitôt son sang-froid et, découvrant les alarmes de sa conscience, s'écria : « C'est une requête de récusation contre moi ! J'entends soutenir mon privilège ! » Talon s'oppose à l'admission des deux femmes, d'après Pellisson. On envoie Foucault leur notifier cette décision. Mme Foucquet insiste : « Ne pourront-elles parler à un de ces messieurs ? » Nou-

velle délibération. Nouveau refus. « Au moins remettre un pli cacheté ? » « — Non. » Alors elles le remettront ouvert ! — La Chambre ne recevra rien des supplications. Qu'elles aient à se retirer et à voir un des commissaires en particulier. Le Roi lui-même défend de les recevoir. » Les deux nobles femmes s'inclinent, écartées, non découragées. L'après-dîner du même jour, accompagnées du président de Maupeou, leur cousin, et de Gilles, frère de l'accusé, elles se rendent chez Ormesson et lui remettent deux requêtes. Ces requêtes contre Talon et Foucault furent rejetées ainsi que les autres. (J. LAIR, *op. cit.*, t. II, p. 201.)

M^me^ Foucquet avait aussi à sauver ses autres enfants...

Le dimanche 21 décembre 1664, le prévôt de l'Isle enjoignit à M^me^ Foucquet et à sa belle-fille de se rendre à Montluçon. La pauvre grand'mère supplia le roi de lui laisser au moins son fils Gilles : elle avait soixante-douze ans ; il l'assisterait à la fin d'une vie qui apparemment ne serait pas longue. Gilles, lui-même, abandonné par sa femme, M^lle^ d'Aumont, déclarait qu'il n'avait pas « pour se nourrir », si on ne le laissait avec ses parents. La permission lui fut accordée. » (J. LAIR, *op. cit.*, t. II, p. 419.)

Les premiers temps avaient été fort durs pour la famille de cet homme possesseur d'un si grand crédit, qu'il ne gardait même pas mille écus en réserve chez lui. Sans Gourville, M^me^ Foucquet eût manqué du nécessaire. On fut doublement heureux que la vieille grand-mère vécût encore conservant à ses petits-enfants, avec ses bons conseils, sa part de la fortune patrimoniale des Foucquet. Ce fut l'unique abri où se réfugia la famille. » (J. LAIR, *op. cit.*, t. II, p. 442.)

On voit que la piété exaltée de M^me^ Foucquet, qui aurait pu, semble-t-il, leur inspirer une résignation

inerte, un contentement passif, ne lui ôtait rien de son activité, de son énergie, sans qu'il y eût là ni contradiction, ni ostentation.

Plus loin nous apprenons que Foucquet reçut, avec une lettre de sa femme, un billet de sa mère qu'il regarde « comme un miracle et comme une relique ». (LAIR, *op. cit.*, t. II, p. 448.)

Incident curieux, pour nous qui désirons établir que Mme Foucquet est l'auteur du *Recueil de Remèdes faciles :* « Louvois, rapporte M. Lair, demanda un jour de l'eau de casse-lunettes à son prisonnier, *digne fils de sa mère, s'entendant en remèdes et en distilleries.* » « La fleur de bleuet est recommandée en infusion comme légèrement astringente ; son eau, distillée, a été préconisée contre les ophtalmies, d'où le nom de *casse-lunettes* donné quelquefois au bleuet. L'Euphrasie officinale, plante herbacée, était employée autrefois pour les maladies d'yeux, sous le nom de *casse-lunettes.* » (BOUILLET, *Dictionnaire des Sciences, des Lettres et des Arts.*)

Cette eau d'*Eufrasie* est recommandée à la page 35 du *Recueil des Remèdes,* édition de 1678 ; il en indique très minutieusement plusieurs autres aussi.

Et à ce propos, notre confrère, M. Justin Favier, le savant conservateur de la Bibliothèque de Nancy, m'a signalé un passage des *Mémoires* du marquis d'Argenson : « Le 27 novembre 1755, Mme la Dauphine s'en tirera au moyen d'un emplâtre d'onguent de Mme Foucquet. » Ce livre, ajoute, en note, l'éditeur E.-J.-B. Rathery, jouissait encore, comme on le voit, d'un grand crédit dans la seconde moitié du dix-hui-

tième siècle (*Journal et Mémoires du marquis d'Argenson,* édités pour la Société de l'histoire de France, tome IX, p. 137, Paris, Vve Jules Renouard, 1868). Le titre indiqué par M. Rathery diffère un peu du nôtre : *Remèdes charitables de Mme Foucquet pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux.* Lyon, 1681 ; mais c'est certainement le même.

Nous retrouverons tout à l'heure Mme Foucquet comme dame de charité ; son œuvre de mère n'est pas encore achevée, ne s'achèvera même pas, car elle eut la douleur de survivre à son fils mort le 25 mars 1680, et prolongea sa triste existence près d'une année jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1681. Il fallut rouvrir le tombeau de la chapelle de famille en l'église de la Visitation Sainte-Marie, rue Saint-Antoine ; on y descendit la mère et le fils. C'est aujourd'hui, dit M. Chéruel, un temple protestant.

Ce serait intéressant, mais trop long, d'entrer dans le détail des singulières négociations, confuses et compliquées, dans lesquelles se trouvèrent engagées Mme de Montespan, la Grande Mademoiselle et la famille Foucquet. La Grande Mademoiselle semble s'être vivement intéressée au sort du prisonnier, avoir pu même l'adoucir et presque obtenir la grâce, en faisant une concession qui intéressait fort Mme de Montespan : abandonner une partie de son immense fortune fournie par le comte d'Eu, qui serait donnée au duc du Maine. Foucquet allait peut-être sortir de sa prison, qu'était venu partager Lauzun, quand il mourut subitement. Retenons seulement ce fait, c'est que Mme de Montespan et Mme Foucquet, la mère, se fréquentaient beau-

coup; ce qui explique qu'elles s'associèrent souvent pour des œuvres de charité et purent collaborer au même livre dont la *maternité,* pour ainsi parler, fut laissée à Mme Foucquet. M. Lair a même dit à propos de Louis XIV : « Tout le secret de ces hésitations peu dignes d'un grand prince, c'est que ces grâces accordées ou permises n'étaient qu'un moyen de négociations entre Mme de Montespan et la Grande Mademoiselle. » (J. Lair, *op. cit.,* t. II, p. 468.) Une entrevue fut permise entre le prisonnier et sa famille : « Une personne cependant manquait à cette fête tant désirée : la mère, la sainte Mme Foucquet, trop âgée pour entreprendre ce grand voyage et donner sa bénédiction suprême à son fils dont la conversion lui avait fait oublier et presque bénir l'infortune. » (J. Lair, *op. cit.,* t. II, p. 469.)

Cette conversion paraît avoir été sincère et complète, comme c'est arrivé souvent à de grands pécheurs et à de grandes pécheresses, au dix-septième siècle. Témoin Rancé et La Palatine. D'Auvigny, dans la *Vie des hommes illustres de la France,* assure que Foucquet composa dans sa prison divers ouvrages de piété dont quelques-uns ont été donnés depuis au public, tels que les *Conseils de la sagesse, ou Recueil des maximes de Salomon, les plus nécessaires à l'homme* (Paris, 1677, 2 vol. in-12). On cite encore : *Suite des conseils de la sagesse* (Paris, 1683, in-12); *Méthode pour converser avec Dieu* (Paris, 1684, in-16); *Le Théologien dans les conversations avec les sages et les gens du monde* (Paris, 1684, in-4; Lyon, 1696, in-12). Est-il impossible que le pieux moraliste ait été aidé, ou au moins

inspiré par sa mère, aussi habile et empressée à donner des remèdes faciles aux âmes qu'aux corps des malheureux?

Demandons encore, comme vérifications, quelques renseignements à un de ceux qui ont le plus sûrement étudié l'histoire intime du dix-septième siècle, M. François Ravaisson, dans les documents inédits des *Archives de la Bastille* (Paris, librairie A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866). Il cite au tome II, pages 12 et suivantes, une lettre de M^me^ Foucquet la mère au roi, écrite le 9 mars 1662. Cette supplique, d'une éloquence digne, émue, majestueuse, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, mais très peu connue, mériterait d'être placée dans les anthologies à côté des plus beaux morceaux de la prose française au dix-septième siècle. En voici quelques passages :

FRAGMENTS DE LA LETTRE DE M^me^ FOUCQUET LA MÈRE AU ROI

5 mars 1662.

Sire, Marie de Maupeou, veuve de messire François Foucquet, conseiller d'État ordinaire, la plus malheureuse mère du monde, supplie très humblement Votre Majesté de regarder son extrême affliction d'un œil de pitié, et avec une bonté royale.

Depuis la perte de son mari, très fidèle serviteur des rois prédécesseurs de Votre Majesté, elle souffrait les ennuis d'un long veuvage, consolée seulement par les services que Votre Majesté recevait encore de sa famille, et, ne prenant autre part que celle-là aux choses du monde, ne pensait plus qu'à prier Dieu et à attendre une mort tranquille, lorsqu'elle apprit que celui de ses enfants à qui Votre Ma-

jesté avait confié ses finances, avait été arrêté par son commandement, ses biens saisis, sa femme reléguée, trois de ses frères exilés de la cour, ses enfants presque réduits à la misérable condition des enfants exposés, ses amis renoncer (*sic*) publiquement à ses intérêts, ou les trahir en secret, ses domestiques en prison ou en fuite, elle seule, âgée, malade, abandonnée de tous, restée d'une si nombreuse famille pour soutenir le poids de tant de malheurs, sans autre recours qu'à Dieu, en qui elle a toujours espéré, et aux bontés de Votre Majesté qu'elle implore avec tout le respect et l'humilité dont elle est capable.

Dieu est témoin, Sire, que ce qu'elle regrette dans ce malheur n'est pas les biens et la fortune de son fils, où elle a toujours été peu attachée ; toute sa douleur est qu'il ne lui soit plus permis de croire et de dire son fils innocent, quand le plus éclairé de tous les rois semble le traiter en coupable. Et dans l'excès de son affliction, elle lui redemanderait presque la vie qu'elle lui a donnée, si elle n'espérait encore que Votre Majesté le trouvera peut être moins criminel que son malheur ne le fait paraître... Les grâces infinies qu'il a reçues de Votre Majesté donnent lieu de croire que, s'il n'a pu s'empêcher de tomber dans quelque faute, ça été de celles qui sont presque inséparables des hauts emplois, sur lesquelles la justice de Votre Majesté peut fermer les yeux sans se faire tort, et pour laisser quelque matière à sa clémence...

La suppliante ayant été avertie qu'on envoyait des commissaires de la chambre de justice à son fils, demande pour première grâce à Votre Majesté que, sans lui donner d'autres juges, il lui plaise d'être elle-même le seul juge de son administration... quand il faut pénétrer dans ces secrets de l'État que la puissance souveraine a toujours cachés très sagement aux peuples pour leur propre intérêt... n'y ayant que Votre Majesté seule qui puisse connaître ces choses avec pureté, et qui, ne dépendant que de Dieu, est au-dessus de nos intérêts, de nos passions et de nos faiblesses...

La suppliante s'assure, Sire, que si Votre Majesté ne fait grâce, comme tout le monde l'attend d'un prince aussi magnanime, au moins personne ne doit-il craindre d'un prince aussi équitable qu'il veuille autre chose que la justice... La suppliante ose encore demander à Votre Majesté qu'il lui plaise d'agréer que la femme de ce fils infortuné et ses frères reviennent en cette ville pour instruire ses juges comme il a été accordé de tout temps, et pour veiller à la conduite d'un si important procès, de peur que, se trouvant ici seule, malade, sans connaissance des affaires, détachée du commerce du monde, elle ne succombât sous une aussi grande charge, on imputât à sa faute, ou à la faiblesse de ses vieux jours, le malheur de son fils... La suppliante continuera jusqu'au dernier moment de sa vie, qu'elle ne peut croire désormais être fort loin, à mêler aux soins qu'elle a toujours pris des malheureux, ses prières et ses vœux pour le bonheur, pour la gloire, la prospérité et santé de Votre Majesté. (Lettre tirée de la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Plus loin, page 18, est insérée une lettre de M. Pierre de Rouille du Coudray, conseiller au grand conseil, qui rapporte que « Mme Foucquet la mère a parlé de son fils à la Reine mère et je crois aussi à la Reine et a présenté quelques placets au Roi ». (Tirée de la Bibliothèque de l'Arsenal.) M. Bouhier fils mande à son père, président à mortier au parlement de Dijon, que « hier 23 mars 1662, Mme Foucquet (M. Ravaisson croit qu'il s'agit ici de la femme du surintendant ; dans le doute, nous pouvons citer la lettre) se jeta aux pieds du Roi, au sortir de son dîner ; elle était conduite par le chevalier de Machault, sans autre suite, et, se jetant aux pieds du Roi, toute baignée de pleurs, elle lui dit seulement ces trois mots : « Sire, Sire, miséricorde ! »

et voulait commencer un plus grand discours; mais le Roi ne lui en bailla pas le loisir, et, la relevant, il lui dit seulement deux ou trois mots si bas qu'on ne put les entendre, et passa outre. On remarqua qu'incontinent après, la Reine mère, en parlant au Roi, voulut exciter sa compassion en parlant de Mme Foucquet, et dit ces mots : « La pauvre femme était si trou-« blée qu'elle ne savait quasi que dire, elle fait pitié. » A quoi le Roi ne répondit pas le mot et changea de discours. On dit M. Foucquet perdu. » (Lettre tirée de la Bibliothèque nationale.)

Dans une lettre écrite en latin, l'abbé Bulliaud, à la date du 10 novembre 1662, rapporte à M. Rautenstein, que « la mère du surintendant, qui est une femme modeste et très pieuse, a envoyé dans les couvents et maisons religieuses des lettres par lesquelles elle les supplie de prier Dieu et d'invoquer son assistance afin qu'il inspire aux juges des intentions pures et sincères dans le jugement de son fils ». (Lettre tirée de la Bibliothèque nationale.)

Le 10 octobre 1662, le roi écrit à M. d'Artagnan : « Ayant su que le sieur Foucquet a besoin pour sa santé d'user d'eau de noix et étant bien aise de lui donner tous les moyens pour la recouvrer, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à permettre à celui qui vous rendra la présente de remettre au sieur Pecquet, médecin, lequel est près du sieur Foucquet, deux bouteilles de ladite eau de noix, pourvu que ce soit en votre présence... » Neuf jours après nouvelle lettre, qui permet quatre bouteilles. (Lettre tirée de la Bibliothèque nationale.)

Or, aux pages 350 et 351 de notre *Recueil des Remèdes faciles et domestiques,* l'*Eau de noix* est recommandée pour guérir « le mal d'Estomac, les Fièvres, la Peste, l'Hydropisie, et plusieurs autres maux » avec la manière de la préparer et de s'en servir, très soigneusement indiquée.

Le condamné s'est-il montré digne de la sollicitude de sa mère? Lui en a-t-il suffisamment témoigné sa reconnaissance? Voici une lettre qu'il lui écrivit de Pignerol, le 20 février 1679. Elle paraît manquer, sinon de franchise, du moins de naturel et de tendresse.

LETTRE DE NICOLAS FOUCQUET A SA MÈRE

Madame, je ne puis pas mieux user de la liberté d'écrire que la bonté du roi m'a octroyée, qu'en vous rendant, par cette lettre, une partie des respects que je vous dois, en attendant que la même clémence royale, laquelle, à l'exemple de celle de Dieu, se montre quelquefois peu à peu et s'avance par degré, juge à propos de me permettre d'aller consommer le surplus de mon devoir à vos pieds.

C'est là, Madame, que mon cœur, ma bouche et peut-être mes yeux, par leurs larmes, vous expliqueront plus au long ce que vous verrez ici maintenant en deux mots, c'est-à-dire le sensible regret des déplaisirs dont ma mauvaise conduite a troublé le repos de votre honnête vieillesse et donné un pénible exercice à votre vertu; c'est là que je vous demanderai très humblement pardon d'avoir mal pratiqué vos saints enseignements, et pris un chemin tout contraire à celui de vos bons exemples; et c'est là que je vous rendrai les grâces que je suis tenu de vous rendre pour celui que vos dévotes prières m'ont attiré du Ciel, et pour les maux dont elles m'ont préservé; mais c'est dès à présent et sans différer que je vous conjure d'employer ces

mêmes efficaces prières envers Dieu pour en impétrer les bénédictions les plus désirables sur la sacrée personne de Sa Majesté, en reconnaissance de la charité que j'en viens de recevoir, sans oublier d'obtenir les vertus qui me sont nécessaires pour mon salut, et pour être digne de la qualité de, etc... (*Archives de la Bastille,* t. III, p. 210, datée de Pignerol, 20 février 1679.) « Bien que la lettre du prisonnier n'engageât point le Roi, elle parut compromettante, on la garda. » (J. LAIR, *op. cit.*, t. II, p. 467.)

Puisque, à propos du *Recueil de Remèdes faciles et domestiques,* c'est surtout la *mère des pauvres* que nous avons voulu considérer en Mme Foucquet, laissons enfin de côté ses relations avec son fils, pour faire éclater sa charité. Elle fut une des amies les plus intimes, une des servantes les plus actives, les plus dévouées de saint Vincent. Ce titre la recommande déjà suffisamment à notre admiration. Il avait su lui donner du courage pour supporter la disgrâce de son fils; il lui apprit aussi à prendre en pitié les souffrances des autres, et, pour l'en récompenser, elle inventa, prépara, distribua des remèdes aux malheureux dont il soignait et guérissait les péchés, en soignant et guérissant, elle, leurs maladies. Telle dut être l'origine de notre modeste livre.

Le Père Vincent avait une première fois groupé plusieurs dames charitables. Collet nous apprend que c'est à une deuxième réunion que prit part Mme Foucquet : « Cette deuxième assemblée fut plus nombreuse que n'avait été la première. Il s'y trouva plusieurs dames aussi distinguées par leur vertu que par le rang qu'elles occupaient. Les plus connues sont : Élizabeth

d'Aligre, chancelière de France, Anne Petau, veuve de Messire Renaut, seigneur de Traversai, et Marie Foucquet. Cette dernière s'est fait un nom immortel par son attachement à Dieu, sa tendresse pour les pauvres, son amour pour la prière » (COLLET, *La Vie de saint Vincent de Paul, Instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité,* in-folio, tome I, page 235, Nancy, chez A. Leseure, imprimeur ordinaire du Roi, proche la paroisse Saint-Sébastien, 1748.)

Des détails très précis ont été fournis sur l'organisation de ces belles œuvres de charité, par les différents historiens de saint Vincent de Paul; je les trouve rassemblés dans un petit volume intéressant, discrètement signé : « Un Membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul » :

Vie de saint Vincent de Paul. Paris, au secrétariat de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, rue Garancière, 6, 1850, in-18.

C'était donc une œuvre délicate, difficile que Vincent était chargé de mener à bien; il réussit néanmoins pleinement. Il assembla quelques grandes dames, puis un plus grand nombre. Transcrivons ici, pour l'honneur de l'humanité et de la religion, les noms de ces femmes fortes et chrétiennes qui se montrèrent dociles au souffle divin, recherchèrent et suivirent fidèlement la direction de l'homme de Dieu qui leur était indiquée, opérèrent dans l'Hôtel-Dieu, en faveur des pauvres de Jésus-Christ, une double réforme morale et matérielle, et donnèrent l'exemple et la pensée d'autres associations charitables de dames obligées de vivre dans le monde, et qui, dès lors et depuis, se vouèrent cependant, sous toutes les dénominations, au service

des malheureux. Dans une de ses lettres, Vincent nomme lui-même Mesdames de Villesavin, Bailleul, du Mecq, Sainctot, Pouillalon, de Beaufort. Mesdames Fouquet, de Traverzay, de Nemours, du Perche, de Maignelet, de Lesdiguières, la chancelière de Lamoignon, d'Aiguillon, vinrent ensuite. Bientôt, par les soins de M^lle^ Legras, sous la présidence de M^me^ de Goussault et la direction de Vincent, plus de deux cents dames de la plus haute distinction se furent enrôlées dans la nouvelle association, et se partagèrent le soin des malades à l'Hôtel-Dieu et ailleurs. Elles louèrent près de l'Hôtel-Dieu une maison, où l'on préparait les linges, les bouillons et tout ce qu'elles voulaient donner à leurs pauvres clients. Quatre filles de la Charité y furent établies à demeure par M^lle^ Legras pour cet effet... Quant aux dames de l'association de l'Hôtel-Dieu, elles furent fidèles à venir, à leur jour et à leur heure, à leur petite maison, merveilleusement tenue par les filles de M^elle^ Legras; elles se répandaient de là dans les différentes salles des malades, portant ici des remèdes, là des aliments, partout des consolations. On peut se figurer les bénédictions qui répondaient à leurs soins généreux..... Elles attachèrent à leur œuvre six prêtres qui eurent l'unique, la douce et laborieuse mission de recueillir les fruits de salut qu'elles avaient préparés et mûris. Telle était donc l'économie de cette œuvre: des Filles de la Charité, comme préparation, principe et point de départ; les aumônes et les soins des dames, comme instrument et moyen; le ministère ecclésiastique, comme sanction et couronnement. L'âme, la vie, la règle de cette compagnie, c'était Vincent..... Ces femmes admirables ne se contentent pas de se dépouiller pour les pauvres; elles mettent la main à l'œuvre. Il y a parmi elles des princesses, de riches financières; elles prennent le tablier de service comme les autres; elles présentent à boire aux malades, leur portent à la bouche la nourriture, soulèvent au besoin leurs têtes appesanties, respirent leur haleine suffocante et conta-

gieuse ; de leurs mains délicates elles remuent leurs lits, pansent leurs plaies ; et ce service chrétien, ce service héroïque, elles le font, non pas une fois, mais avec persévérance, mais toujours, mais tant que Dieu leur conserve la force, la santé, la vie..... En 1657, vingt ans depuis leur première réunion, quatre ans avant la mort de Vincent, l'assemblée se tenait chez Mme la duchesse d'Aiguillon, présidente de la compagnie en cette année-là. Après avoir récité à genoux le *Veni Creator spiritus,* chacune des dames ayant pris place, Vincent leur adressa la parole..... Il prit en main l'état de la recette et de la dépense et en fit lecture ; il se trouva qu'on était en arrière de 1 500 fr. ; car la dépense avait été de 5 000 fr., et la recette ne s'était élevé qu'à 3 500 fr..... Il rappela que, pendant six ans, jusqu'au jour de la précédente assemblée générale, la compagnie des Dames de Charité avait contribué pour une somme de 348 000 fr., et que, depuis un an, elle n'y avait employé que 19 500 fr., ce qui était peu considérable... Vincent s'occupe enfin des enfants trouvés dont la compagnie prend soin. Il voit par le compte de Mme de Bragelonne, qui en est la trésorière et qu'il lit, que la recette pour la dernière année monte à 16 248 fr., et la dépense à 17 221 fr..... »

Soyons sûrs que le zèle de Mme Foucquet ne se ralentit point, quand la ruine de son fils la força à restreindre ses aumônes. La souffrance l'avait rendue meilleure encore, plus compatissante, plus ingénieuse, plus savante dans la charité ; et s'il ne m'est pas possible de vous fournir des preuves précises de son inépuisable bienfaisance, c'est que la main gauche de cette parfaite chrétienne ignorait ce que donnait sa main droite ; mais elle fut amplement récompensée dès ce monde-ci, puisqu'elle s'entendait nommer *la Mère des pauvres* et que ce nom elle le porte encore aujourd'hui.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1908.

2° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1907.

3° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1908.

7° Prix René de Goussaincourt.

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames.

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

9° Prix René de Goussaincourt.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1908.

10° Prix Cardin-Roussel.

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 fr. destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1907.

11° Prix des infirmiers militaires.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1908.

12° Prix Ferdinand Lachasse.

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Le concours est ouvert pour 1907.

CONCOURS DE 1907

L'Académie décernera en 1907 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Dupeux. — Deux prix de 350 fr. chacun attribués aux deux meilleurs ouvrages, manuscrits, ou imprimés depuis le 1er janvier 1900, qui auront été présentés : l'un sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, et l'autre sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1906 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1906.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Mangeon, de 100 fr., pour la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 fr., pour la piété filiale.

5° Prix René de Goussaincourt, de 200 fr., pour récompenser le dévouement d'un serviteur ou d'une servante. (Concours s'étendant à tout le département de Meurthe-et-Moselle.)

6° Prix Cardin-Roussel, de 200 fr., pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve. (Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis six ans.)

7° Prix René de Goussaincourt, de 100 fr., pour récompenser des actes de vertu dans la commune de Bouxières-aux-Dames. (Une résidence de trois ans dans cette commune est exigée.)

8° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1907, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1905

Arctowski (H.). — Projet d'une exploration systématique dans les régions polaires. Bruxelles, 1905, 1 br. in-8.

Arendt (K.). — Trinkspruch gehalten beim Festmahle gelegentlich der Frühjahrshauptversammlung des « Eifel-Vereins » zu Vianden, am 4. Juni 1905. Luxemburg, 1905, 1 br. in-18. — Luxemburg. 1 plaq. in-8. — Allgemeines über den Taufritus. — Aelteste Taufstätten im Luxemburger Lande. Luxemburg, 1904, 1 plaq. in-8. — Der Bock-Felsen zu Luxemburg. Luxemburg, 1905, 1 plaq. in-8. — Der alte Freihof zu Steinheim und die mit ihm verbundenen Sagen. Luxemburg, 1905, 1 plaq. in-8. — Die altluxemburgische Bauernwohnung auf der nationalen Ausstellung von 1904. Luxemburg, 1905, 1 album in-4 obl. — Diekirch und seine alte Pfarrkirche. Luxemburg, 1905, 1 plaq. in-8. — Zwei unsere Landesgeschichte interessierende Juwelen kirchlicher Kleinkunst. Luxemburg, 1905, 1 plaq. in-8. — Henri d'Esch s./S., héros luxembourgeois. Luxembourg, 1905. 1 plaq. in-24.

AUSTRASIE (L'), n° 1 et supplément. Metz, 1905, 2 br. in-8.

BADEL (E.). — La Protection des sites et des monuments en Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1905, 1 plaq. in-18. — L'Église de Varangéville en Lorraine et ses objets d'art. Saint-Dié, 1905, 1 vol. in-8. — Les Cardinaux français du onzième siècle à nos jours. Paris, 1905, 1 plaq. in-18.

BARBOT (Dr J.). — Les Chroniques de la faculté de médecine de Toulouse du treizième au vingtième siècle. Toulouse, 1905, 2 vol. in-8.

BARDY (H.). — Le Docteur Fournier. Belfort, 1905, 1 plaq. in-8. — La Place de Belfort au commencement de la Révolution. Belfort, 1905, 1 br. in-8.

BARRÈS (M.). — L'Appel au soldat; Les Amitiés françaises; Leurs Figures; Les Déracinés; Un Homme libre; Amori et dolori sacrum. Paris, 6 vol. in-18.

BEAUPRÉ (Cte J.). — Compte rendu des fouilles exécutées en 1904 dans les tumulus de Chaudeney (M.-et-M.). Nancy, 1905, 1 br. in-8. — Observations sur les fouilles faites à Scarpone en 1904. Nancy, 1905, 1 br. in-8.

BLED (O.). — Regestes des Évêques de Thérouanne, 500-1553. T. Ier, 3e fasc. Saint-Omer, 1904, 1 vol. in-4.

BLONDEL (R.). — Rapport sur les travaux de la faculté de droit pendant l'année scolaire 1903-1904. Nancy, 1905, 1 br. in-8.

BLUM (M.). — Bibliographie luxembourgeoise, 4e liv. H-J. Luxembourg, 1905, 1 vol. in-8.

BOSSU (L.). — La Pierre tombale de Gilette de Dugny à Saulmory. Paris, 1905, 1 br. in-8.

BOURIANT, LEGRAIN ET JEQUIER. — Monuments pour servir

à l'étude du culte d'Atonou en Égypte (t. Ier des Mémoires de l'Institut français d'archéologie). Le Caire, 1903, 1 vol. in-f°.

Boyé (Pierre). — Le Butin de Nancy (5 janvier 1477). Étude d'histoire et d'archéologie. Nancy, 1904, 1 vol. in-8. — Les Coutumiers du bailliage de Bar-le-Duc. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Éloge historique du chevalier de Solignac, premier secrétaire perpétuel de l'Académie, 1684-1773. Nancy, 1905, 1 vol. in-18.

Brissaud et Rogé. — Textes additionnels aux anciens fors de Béarn. Toulouse, 1905, 1 vol. in-8.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. III, fasc. 2, et t. IV, fasc. 1. Le Caire, 1903-1904, 2 vol. in-4.

Caisse des recherches scientifiques. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1904. Melun, 1905, 1 vol. in-4.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements, T. XXXVII, Tours, 2e partie ; t. XLII, XLIII. Paris, 1904-1905, 3 vol. in-8.

Cinquantenaire des facultés des sciences et des lettres, 1854-1904, et séance de rentrée de l'université de Nancy, 24 novembre 1904. Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

Clédat (Jean). — Le Monastère et la Nécropole de Baouît (t. XII, 1er fasc. des Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie au Caire).

Crépin-Leblond. — Annuaire de Lorraine pour 1905. Nancy, 1905, 1 vol. gr. in-8, cart.

Cros (Marcel). — De la notion du transport de contrebande de guerre et de sa répression. Toulouse, 1905, 1 vol. in-8.

CUNY (A.). — Étude d'alignements et création de nouveaux quartiers adjacents à la Pépinière (plan sous cadre en verre). In-f°.

DEIBER (Albert). — Clément d'Alexandrie et l'Égypte. Le Caire, 1904, 1 vol. in-f°.

DURAND (P.). — Contribution à l'étude de la pathogénie des paralysies dans les maladies infectieuses. Toulouse, 1904, 1 vol. in-8.

DUVERNOY (E.) et HARMAND. — Le Tournoi de Chauvency en 1285. Étude sur la société et les mœurs chevaleresques du treizième siècle. Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

FANUM APOLLINIS. Accedunt septem poemata laudata. Amstelodami, 1905, 1 vol. in-8.

FLICHE (P.). — Deux observations relatives à la flore des jeunes taillis. Paris, 1905, 1 plaq. in-4. — Note sur des bois fossiles de Madagascar. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

FLICHE et ZEILLER. — Note sur une florule portlandienne des environs de Boulogne-sur-Mer. Paris, 1904, 1 br. in-8.

GERMAIN DE MAIDY (L.). — Une Taque de foyer aux armoiries de Bernardin II de Lenoncourt, 1602. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8.

GRAND'EURY. — Sur les Graines trouvées attachées au Pecopteris Pluckeneti Schlot. Paris, 1905, 1 br. in-4. — Sur le Rhabdocarpus, les graines et l'évolution des Cordaïtées. Paris, 1905, 1 br. in-4.

GUYOT (Ch.). — Réponse du président, M. Ch. Guyot, aux récipiendaires, MM. Imbeaux et Boyé. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — Deux questions forestières : la nationalisation du sol forestier; les forêts de protection et le

régime des forêts des particuliers. Besançon, 1905, 1 vol. in-8.

HAILLANT (N.). — Comparaison de certains sons de divers patois vosgiens avec les sons russes, allemands, espagnols, arabes et néo-grecs. Épinal, 1904, 1 plaq. in-8. — Les Formes originales des noms de lieu vosgiens et leurs formes officielles. Épinal, 1905, 1 vol. in-8.

HUYGENS (Chrs.). — Œuvres complètes. T. X. La Haye, 1905, 1 vol. in-4.

IMBEAUX (Dr). — Sur la protection de la santé publique. Nancy, 1905, 1 br. in-8.

JADART (H.). — Les Passages et Séjour du roi Henri IV à Reims aux mois de mars et d'avril 1606. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Artistes rémois inconnus des quinzième et seizième siècles d'après les renseignements des archives de Reims. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Les Remontrances des habitants de Rethel et du bailliage de Vitry-le-François aux états généraux de Blois en 1588. Paris, 1905, 1 br. in-8.

JENKS (A. E.). — The Bontoe Igorot (t. I of the ethnological Survey for the Philippine Islands). Manila, 1905, 1 vol. in-8.

JÉRÔME (Abbé L.). — Compte rendu de l'exercice 1904-1905. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8.

LACAU (Pierre). — Fragments d'apocryphes coptes (t. IX des Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire).

LAFAYE, BERGER, LEVI et MÉNANT. — Conférences faites au Musée Guimet en 1903-1904. T. XVI. Paris, 1 vol. in-18.

LASTEYRIE (DE) et VIDIER. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. IV, 4e liv. Paris, 1905, 1 vol. in-4. — *Idem*, 1902-1903.

LEHR (E.). — De la situation juridique des enfants naturels. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1905, 1 br. in-8. — Éléments de droit civil anglais. 2e édit. T. I, II. Paris, 1906, 2 vol. in-8.

LE JOINDRE (Lieutenant-colonel R.). — La Corse et les Corses. Paris, 1904, 1 vol. in-18.

LEPESQUIER (P.). — La France et le Siam. Paris, 1897, 1 vol. in-8.

LEYMARIE (Léo). — La Richesse forestière du Canada confédéré et la pulpe de bois. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Une Ancienne Colonie : le Canada français. Paris, 1 br. in-8.

LIÉBAUT (Abbé). — La Mothe, ses sièges, sa destruction. Nancy, 1904, 1 vol. in-8. — Lamourette, prêtre et évêque assermenté, 1742-1794. Nancy, 1894, 1 br. in-8. — Origine en Lorraine des Épines de la sainte couronne de N. S. Nancy, 1898, 1 plaq. in-8. — Les Saintes Épines de La Mothe et de Sion. Réponse à M. l'abbé Didrit. Nancy, 1899, 1 plaq. in-8. — Outremécourt ou l'héritage de La Mothe. Simple notice. Langres, 1883, 1 vol. in-8.

MAIRE (Ch.). — Rimes du clair de lune. Vers et prose. Paris, 1904, 1 vol. in-8.

MARCHAL (le Chevalier Edm.). — L'Ancien Palais de Bruxelles et ses hôtes princiers. Bruxelles, 1905, 1 vol. in-8.

MARGERIE (A. DE). — Le Comte Alexandre de Lambel. Paris, 1905, 1 vol. in-18.

MARIN (Abbé). — Vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères blancs (1860-1901) d'après sa correspondance. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

MARTIN (Abbé Eugène). — Saint Colomban (vers 540-615). Paris, 1905, 1 vol. in-18.

MARX (Roger). — Les Médailleurs modernes, 1789-1900. Paris, 1900, 1 vol. in-f°, cart. toile. — Exposition de pastels, lithographies, croquis, esquisses, affiches illustrées de Jules Chéret. Paris, 1889, 1 vol. in-f°. — Edgard Chahine. Paris, 1900, 1 br. in-f°. — Jean Patricot, peintre et graveur. Paris, 1902, 1 vol. in-f°. — La Salle de billard d'une villa moderne. Paris, 1902, 1 vol. in-f°. — Conférence sur Émile Gallé. Nancy, 1904, 1 br. in-8.

MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. DE). — C. Cournault. 1815-1904. Nancy, 1905, 1 br. in-8.

MELIN (G.). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale. Nancy, 1905, 1 br. in-8.

MORENO Y ANDA (M.). — Observaciones meteorologicas practicadas en el observatorio astronomico nacional de Tacubaya y en algunas otras estaciones mexicanas durante el año de 1896. Mexico, 1905, 1 vol. in-f°.

NICKLÈS (R.). — Sur l'existence de phénomènes de charriage en Espagne dans la zone subbétique. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Sur quelques modifications à la reproduction des cloisons des Ammonites par la photographie. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8.

NOTICE sur M. Edmond Piette. Vannes, 1903, 1 plaq. in-18.

PANGE (J. DE). — Introduction au catalogue des Actes de

Ferri III, duc de Lorraine, 1251-1303. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

PAPELIER (Alb.). — Discours et allocutions, 1889-1902. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

PARISOT (Robert). — Deux Diplômes inédits pour la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun. Nancy, 1893, 1 br. in-8. — Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigeric ? Nancy, 1905, 1 br. in-8. — Les Origines du royaume franc de Lorraine. Nancy, 1903, 1 br. in-8. — Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens, 843-923. Paris, 1899, 1 vol. in-8. — De prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum quasi hereditario jure tenuit (959-1033). Nancy, 1898, 1 vol. in-8.

PAS (J. DE). — Cartulaire de la chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, près Saint-Omer. Saint-Omer, 1905, 1 vol. in-4.

PASCAUD (H.). — De la théorie de la valeur et des conséquences économiques des diverses définitions qu'on donne de la valeur. Paris, 1904, 1 br. in-8. — De l'organisation de la tutelle des mineurs et des modifications légales qu'afin de mieux les protéger peut suggérer l'étude des législations étrangères. Paris, 1905, 1 vol. in-18. — Rapport présenté au congrès international pénitentiaire de Budapest, 1905.

PERROUT (R.). — L'Histoire locale (discours). Épinal, 1898, 1 br. in-8. — Histoire d'Épinal au dix-septième siècle. Épinal, 1902, 2 vol. in-8. — Histoires lorraines. Épinal, 1903, 1 vol. in-18. — Autour de mon clocher. Épinal, s. d., 1 vol. in-18.

PFISTER (Chr.). — La fondation de la Ville-Neuve de

Nancy et la distribution des emplacements. Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

Piette (E.). — Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. Angers, 1902, 1 plaq. in-8. — Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton. Paris, 1902, 1 br. in-8. — Sur une Gravure du Mas-d'Azil. Paris, 1903, 1 plaq. in-4. — Études d'ethnographie préhistorique. Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Notions complémentaires sur l'asylien. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Les Écritures de l'âge glyptique. Paris, 1905, 1 br. in-8.

Recouvreur (A.). — En Lorraine. Les artistes de mon temps. 1re, 2e et 3e séries. In-4 br.

Reinach (S.). — La Collection Piette au musée de Saint-Germain. Paris, 1902, 1 plaq. in-8. — Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés aux concours des années 1903 et 1904 et lu dans la séance du 8 juillet 1904. Paris, 1903-1904, 2 plaq. in-8.

Roche du Teilloy (Alex. de). — Paul Crépin, 1877-1905. Nancy, 1 plaq. in-8.

Rosny (Léon de). — Les Religions de l'Extrême-Orient (leçon d'ouverture). Paris, 1886, 1 br. in-8. — La Méthode conscientielle. Paris, 1887, 1 vol. in-8. — Revue orientale et américaine. Nouvelle série, t. II. Paris, 1878, 1 vol. in-8. — Congrès international des sciences ethnographiques. Paris, 1889, 1 plaq. in-8.

Schaudel. — Les Pierres à sculptures préhistoriques de la Savoie. Le Mans, 1904, 1 plaq. in-8. — Le Préhistorique en Savoie. Chambéry, 1904, 1 vol. in-8.

THIEULLEN (A.). — Éolithes et autres silex taillés. Paris, 1905, 1 br. in-f°.

THOULET (J.). — Résultats des campagnes scientifiques du prince de Monaco. Mémoires océanographiques. 1re série. Monaco, 1905, 1 vol. in-4.

VACANT et MANGENOT (Abbés). — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XIV, XV, XVI, XVII. Paris, 1904-1906, 4 vol. in-f°.

VANSON (Général). — Crimée, Italie, Mexique. Lettres de campagnes, 1854-1867. Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

VIÉ (Louis). — Mobiles et Mobilisés de Muret en 1870-1871. Muret, 1903, 1 plaq. in-12. — Note sur quelques anciennes mesures locales. Saint-Gaudens, 1904, 1 br. in-8.

ZEILLER (R.). — Sur quelques Empreintes végétales de la formation charbonneuse supracrétacée des Balkans. Paris, 1905, 1 br. in-8.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1905-1906

Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (44, rue de Rennes, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS (et à l'abbaye de Ligugé). — Revue Mabillon (à Chevetogne, par Leignon, province de Namur [Belgique]).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements français

Aix. — Annales des facultés de droit et des lettres.
Chaumont. — Bibliothèque de la ville.
Lunéville. — Bibliothèque de la ville.
Paris. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
Paris. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).
Paris. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
Paris. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
Pont-a-Mousson. — Bibliothèque de la ville.
Toul. — Bibliothèque de la ville.
Vendôme. — Bibliothèque de la ville.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1905-1906

Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (14, rue des Ursulines).

BUFFALO (N. Y.). — Society of Natural Science.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ germanicæ naturæ Curiosorum.

HALLEA-SUR-SAALE. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences (Seventy-Seventh Street, Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.
STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.
STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
TOURNAI. — Société historique et archéologique.
TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.
TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.
UPSAL. — Geological Institution of the University.
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.
VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — Philosophical Society.
WASHINGTON. — United States Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.
CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.
CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.
FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.
HARLEM. — Archives du musée Teyler.
KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.
RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum national.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1906

BUREAU

Président : M. l'abbé Eug. MARTIN.
Vice-Président : M. le Dr IMBEAUX.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. LE MONNIER.

I

MEMBRE HONORAIRE

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), Membre de l'Académie française, via delle quattro Fontane, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1. L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. Fliche (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

Id. M. Druon (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. Mathieu de Vienne (Maurice), Colonel d'artillerie en retraite (Associé le 18 février 1887), 1, rue d'Alliance, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

16 Déc. M. Déglin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

1901. 25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 17, rue du Montet, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé le 6 mars 1896), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1904. 1er Juill. M. Schlagdenhauffen (le Dr Frédéric), Associé national de l'Académie de Médecine, Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie (Associé le 16 mars 1888), 63, rue de Metz, Nancy.

21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur des mines en disponibilité (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de Science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 2 Fév. M. Burnouf (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 34, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. Lafon (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

1863. 23 Janv. M. Liégeois (Jules), Correspondant de (Académie des Sciences morales et p Professeur honoraire à la Faculté (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er av 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. Jalabert (François-Philippe-Victor-T Doyen honoraire de la Faculté de Nancy, Professeur honoraire à la F Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 1880), 13, rue Saint-Martin, Versaille

16 Juin. M. Arnault de la Ménardière (Joseph Professeur honoraire à la Faculté de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mai 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. Jacquemin (Eugène), Directeur hon l'École supérieure de pharmacie, Asso nal de l'Académie de Médecine de Fr tulaire du 8 janvier 1875 au 16 décem 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage ville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. Lefebvre (Eugène), Professeur hon Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 186 vembre 1874), à Menotey (Jura).

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de à la Cour d'appel de Rennes [Ille-e (Titulaire jusqu'au 9 novembre 188 vard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. Michel (Émile), Membre de l'Institut [des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 déce au 7 novembre 1879), 9, avenue de toire, Paris (5e).

Id. M. Viansson (Lucien-Edmond), ancien I des contributions directes (Titulaire d 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, p sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. Pierrot (Émile), Avocat, ancien Mag tulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, pl Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. Rousselot (Paul), Inspecteur d'Acadé

raire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Maître de conférences suppléant à l'École normale supérieure (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1. La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article premier du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1863. 5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre). Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres. 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. Quintard (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. Bouvier (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1885. 20 Nov. M. Thirion (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal (Cher).

1886. 19 Mars. M. Tisserant (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. Krantz (Emile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. Colignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. Charaux (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

17 Juill. M. de Lannoy de Bissy (Victor-Amédée-Richard), Colonel du génie en retraite, au château de Bissy, par Chambéry (Savoie).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

*

1893. 7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Poirine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur adjoint de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le général de division Hippolyte),

du cadre de réserve, ancien membre du conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 23, rue Jeannin, Dijon (Côte-d'Or).

1901. 8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 10 Janv. M. Arth (Georges-Marie-Florent), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin. M. Brunotte (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. Gebhart (Émile), Membre de l'Académie française, Professeur de littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

1903. 15 Avril. M. Fournier (le vice-amiral Ernest), Membre du Conseil supérieur de la Marine, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

6 Mai. M. Theuriet (André), Membre de l'Académie française, 6, rue Houdan, Bourg-la-Reine (Seine).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

21 Oct. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle, 1, rue de la Monnaie, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Archiviste-paléographe, Attaché à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

1905. 17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

7 Juill. M. Parisot (Robert), Chargé d'un cours d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avr. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. Terrien de Lacouperie (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation

comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Id. M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Doyen et Professeur de procédure civile à la Faculté de Droit de Paris, 10, place du Panthéon. École de Droit, Paris (5e).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé Ernest), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue de Paradis, Paris (10e).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Dec. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. Mieg (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. Ingold (Armand), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Archiviste aux Archives nationales, avenue de Paris, à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. Beaune (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. Berger (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le général Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant militaire du territoire d'Aïn-Sefra (Oran).

1901. 19 Juill. M. Pascaud (Henri), Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

1903. 30 Oct. M. Lefort (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris (1er).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. Van der Straten Ponthoz (le comte F.), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H. W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), Drengeskole, 50, Vodrofsvej, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 31 mai 1906.

Pages.

Rapport sur les prix de vertu, discours de réception, par le lieutenant-colonel Le Joindre 1

Rapport sur le concours pour le prix de Guaita, par M. Pierre Boyé XVIII

Henri de Tourville et son œuvre sociale, discours de réception, par G. Melin. XXV

Réponse du président, M. R. Blondel, aux récipiendaires, MM. Melin et Le Joindre CVII

Compte rendu de l'exercice 1905-1906, par M. Pariset, secrétaire annuel. CXXVIII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Emmanuel Héré et la place Stanislas, par M. Chr. Pfister, associé-correspondant. 1

Le Portrait des Esprits (*Icon animorum*) de Jean Barclay, par M. Albert Collignon, membre titulaire. . . 67

L'Ecclésiaste, par Mme la marquise d'Eyragues 141

Lavoisier et le genre *Isoetes* dans les Vosges, par M. P. Fliche, correspondant de l'Institut, ancien professeur à l'École nationale forestière. 171

Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766), par M. P. Boyé. 176

Bobbio. L'ombre d'un grand nom, par l'abbé Eug. Martin, membre titulaire. 260

Le Recueil de remèdes de Madame Foucquet, la mère des pauvres, par M. Alexandre de Roche du Teilloy. 330

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Gravure tirée de l'*Histoire et recueil...* de Volcyr
(N° 127 de l'*Inventaire*.)

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

CLVII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME IV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1907

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 1907

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR M. CHARLES DESSEZ

INSPECTEUR D'ACADÉMIE

MESSIEURS,

En me confiant le rapport sur les prix de vertu, le vénérable président de votre commission m'a expressément recommandé de faire court, et j'ai bien tâché de me conformer à son désir. Mais, les faits que j'ai dû alléguer pour justifier chacun de vos choix ne m'ont pas toujours permis d'exécuter ma consigne. Du moins, ai-je écarté résolument toute considération étrangère à mon sujet, pour ne laisser parler que les faits eux-mêmes. Après tout, quel propos philosophique ou littéraire vaut, en éloquence, un acte de vertu? La charité, le dévouement ne sont-ils pas la suprême beauté comme ils sont la suprême grandeur?

— Je commence donc, messieurs, sans autre préambule.

Le prix Jules Gouy, destiné à récompenser le dévouement maternel, a été réparti entre Mmes Gérard (200 fr.), Fritz (150 fr.), Pigeon (150 fr.) et Cascaret (100 fr.)

Mme Gérard (1), qui a eu dix enfants, est restée veuve avec sept, cinq filles et deux garçons. Un des garçons gagne seulement 30 cent. par jour, l'autre est en apprentissage. Quant aux filles, la dernière n'a que vingt mois, deux sont en apprentissage, et l'aînée, qui a dix-neuf ans, gagne — quand elle a de l'ouvrage — 1 fr. 50 par jour, à des travaux de confection, exécutés à domicile, dans une chambre basse et mal éclairée. Mme Gérard ne peut donc compter que sur cette jeune fille et sur elle-même pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Mais elle est résignée, elle est vaillante ; elle travaille et ne se plaint pas.

Mme Fritz (2) est veuve d'un brave ouvrier en chaussures, né en Alsace, ancien soldat de la légion étrangère, et mort, il y a six ans, de la dysenterie chronique, dont il avait pris le germe au Tonkin. Elle a deux enfants, deux garçons, l'un de douze ans, l'autre de dix, qu'elle élève avec le plus grand soin, les tenant toujours proprement, veillant sur leur instruction et sur leur conduite, leur assurant le pain de l'âme avec celui du corps. Elle a encore sa vieille mère, et, malgré

1. Rue du Cheval-Blanc, 16.
2. Rue des Fabriques, 16.

les charges déjà si lourdes qui pèsent sur elle depuis son veuvage, elle ne laisse pas de prendre part aux frais de son entretien. Cependant la pauvre femme n'a d'autres ressources que son travail de couturière, et sa santé est plutôt chétive. Mais elle est d'une activité, d'une énergie inlassables ; souvent, elle passe au travail une partie de la nuit, quelquefois même la nuit entière, et, si elle souffre, on ne le voit pas. Tout ce qu'elle fait pour ses enfants et pour sa mère, elle le fait joyeusement.

Mme Pigeon (1) est veuve avec deux enfants, une fille et un fils. Son mari, ouvrier tapissier, habile et actif, gagnait de bonnes journées et assurait au ménage une aisance relative. Mais, il y a quatre ans, il a succombé, jeune encore, à un refroidissement contracté dans son travail, et, depuis lors, Mme Pigeon a dû pourvoir seule aux besoins de sa famille. Sa fille, qui a aujourd'hui quatorze ans, suit les cours de l'école ménagère et entrera prochainement en apprentissage, mais, avant plusieurs années, elle gagnera peu de chose. Son fils a six ans : il est atteint d'une conjonctivite et sa constitution débile, qui réclame beaucoup de soins, impose à la pauvre mère de grands sacrifices de temps et d'argent. Elle-même n'a qu'une santé précaire. L'an dernier, elle a souffert d'une crise d'appendicite, et maintenant elle se ressent encore des suites de ce mal. Néanmoins, Mme Pigeon accomplit sa lourde tâche avec vaillance : employée comme femme de ménage, à 1 fr. 50 ou 2 fr. par jour, elle est, de la part de toutes

1. Faubourg Stanislas, 24.

les personnes qui l'occupent ou la connaissent, l'objet des plus vifs éloges.

Après avoir eu dix enfants, Mme Cascaret (1) a dû se séparer judiciairement de son mari, et, depuis cinq ans et demi, elle a seule la charge de sa famille qui comprend, à l'heure actuelle, une fille âgée de douze ans et demi, et deux garçons jumeaux âgés de six ans. Pendant que les enfants sont à l'école ou sous la garde d'une voisine, elle va en journée comme lingère ; la journée faite, elle emporte de l'ouvrage chez elle et travaille souvent jusqu'à 1 heure du matin. Et, malgré tout, elle n'arrive pas à gagner plus de 10 fr. par semaine. C'est pourtant avec ce maigre salaire qu'elle entretient ses enfants et qu'elle a même longtemps satisfait aux exigences de son mari, — de son mari séparé d'elle. Bien plus, elle trouve encore le moyen de venir en aide à des familles plus malheureuses, leur distribuant, après les avoir racommodés, les vieux vêtements qu'on lui donne. Ce dernier trait n'est-il pas touchant, messieurs, et bien caractéristique de la charité populaire ? Certes, Mme Cascaret, comme Mmes Gérard, Fritz et Pigeon, a tous les titres voulus pour un prix de dévouement maternel : ces humbles femmes sont héroïques, tout simplement.

Le prix de 600 fr., fondé par M. Jules Gouy pour récompenser la piété filiale, a été partagé entre Mlle Marguerite Kœbel (300 fr.), le jeune Charles Collignon (200 fr.) et MMlles Haldrich (100 fr.).

1. Faubourg des Trois-Maisons, 39.

Mlle Marguerite Kœbel (1) est une jeune fille de dix-neuf ans. A l'âge de trois ans, elle a perdu sa mère ; son père, qui s'était remarié, est mort lui-même, il y a deux ans, la laissant seule avec sa belle-mère et une petite sœur. Et, depuis lors, c'est elle surtout qui, avec son gain modeste d'ouvrière tailleuse, pourvoit aux besoins du ménage. Elle n'est pas robuste ; les privations et le travail l'ont anémiée ; mais la bonté de son cœur fait son énergie. Le soir, quand elle rentre de l'atelier, elle veille pour confectionner les vêtements de sa petite sœur, et sa belle-mère est entourée par elle des soins les plus tendres. Détail significatif, messieurs, et plus éloquent que tous les éloges : ce sont ses compagnes d'atelier qui, touchées de sa douceur et de son mérite, ont elles-mêmes posé la candidature de Marguerite Kœbel au prix de piété filiale.

Charles Collignon (2) a douze ans et demi, et, à cet âge si tendre encore, il a déjà subi les plus rudes épreuves et consenti les plus lourds sacrifices. Sa mère meurt, à l'hôpital, après un long martyre de deux ans. Son père, miné par des souffrances physiques et morales de tout genre, a été frappé d'abord d'ataxie, puis de cécité. Son frère, né d'un premier lit, qui avait pu, quelque temps, subvenir aux besoins du ménage, fait son service militaire et le laisse dans le dénûment le plus complet. Charles ne se laisse pas un instant abattre. Tout d'abord, il se constitue, au foyer, le remplaçant de la mère absente, faisant la cuisine, raccom-

1. Rue de l'Étang, 80.
2. Rue Stanislas, 30.

modant et repassant le linge, rendant à son père les services les plus pénibles et les plus délicats. C'est lui qui lave le pauvre aveugle et l'habille, qui veille à son chevet ou guide sa marche incertaine. Au sortir de l'école, quand ses petits camarades se reposent et s'amusent, il court, lui, se consacrer au service de son père. Encore, s'il jouissait d'une bonne santé ! Mais la maladie s'acharne sur le pauvre enfant. Après une série de bronchites qui le fatiguent et l'épuisent, voici que des ulcères viennent couvrir successivement ses jambes, son dos, puis sa main droite, maintenant inerte sur une planchette. Il ne peut plus vaquer aux soins du ménage, et une petite sœur grise le remplace, mais il entend ne laisser à personne le soin de diriger, chaque jour, la promenade de son père. Si, à certaines heures, vous rencontrez, dans nos rues, un aveugle proprement, mais pauvrement vêtu, conduit par un petit garçon aux yeux intelligents et doux, au bras en écharpe, dites-vous que c'est Eugène Collignon et son fils Charles, ce bon, ce vaillant enfant que votre sympathie va soutenir et encourager.

M^lles^ Haldric (1) sont trois sœurs, — Amélie, Angèle et Marie-Joseph, — âgées aujourd'hui, la première de trente-six, la seconde de vingt-neuf, et la troisième de vingt-trois ans. Leur nom n'est pas inconnu à l'Académie. Déjà, en 1899, leur mère, restée veuve avec huit enfants qui, tous, ont été fort bien élevés, a obtenu un prix de dévouement maternel. Mais, votre commission a pensé qu'il convenait de récompenser les filles

1. Rue de la Charité, 23.

après la mère. Ce sont elles, en effet, qui ont rendu possible la bonne éducation des tout petits ; c'est grâce à leurs gains de lingères que la famille, privée de son chef, a pu vivre. Que de fois il leur a fallu prolonger leur travail fort avant dans la nuit, pour le reprendre dès 2 heures ou 3 heures du matin ! Que de privations elles ont dû s'imposer pendant les chômages de l'hiver ! Elles sont bien pauvres, et cependant elles n'ont pas hésité, il y a deux ans, à s'imposer une nouvelle charge. Comme le mari de leur sœur aînée est tombé gravement malade, elles ont pris avec elles son petit enfant. Voilà pourquoi, messieurs, voulant donner à Mlles Haldric une récompense proportionnée à leurs mérites, votre commission a recouru à une mesure exceptionnelle : à Mles Angèle et Marie-Joseph, elle a attribué les 100 fr. qui restent du prix J. Gouy ; à Mlle Amélie, elle a décerné le prix Mangeon (de 100 fr.)

Comme celui de Mlles Haldric, le nom de Mlle Alexandrine Gouvignon (1) ne vous est pas inconnu : en 1904, le prix Mangeon a été attribué à cette brave fille qui, depuis de longues années, est l'unique soutien de sa mère. Mais, avec le temps, ses mérites n'ont fait que s'accroître ; il a paru qu'elle était digne d'une promotion. Substituons-donc, comme le demande un de nos confrères, la rosette au ruban, au prix Mangeon de 100 fr., le prix Cardin-Roussel de 200 fr.

Le prix René de Goussaincourt, fondé pour récompenser la piété filiale, ou, exceptionnellement, tout

1. Rue de l'Abbé-Grégoire, 8.

acte de vertu et de dévouement, a été réparti entre M^lles Catherine Dégu (200 fr.) et Jeanne Commène (100 fr.)

M^lle Catherine Dégu (1) a soixante-quatre ans, et toute sa vie, écrit une des personnes qui ont posé sa candidature, n'a été que privations, travail et oubli d'elle-même. Elle n'avait qu'une vingtaine d'années quand elle perdit sa mère ; ce fut elle qui aida son père à élever ses deux frères et ses cinq sœurs. Le père devint infirme, ce fut elle encore qui l'entoura de ses soins. Maintenant, ses sœurs sont mortes et, de ses deux frères, l'un est marié, l'autre, âgé de cinquante-neuf ans, est atteint d'une maladie qui le rend incapable de travailler. M^lle Dégu s'est consacrée à lui comme elle s'était consacrée à son père. Vous lui avez donné, jadis, un prix de piété filiale, vous lui donnerez aujourd'hui un prix de dévouement fraternel.

M^lle Jeanne Commène (2) est venue à Nancy, il y a treize ans, avec sa sœur aînée et l'enfant de cette sœur. Toutes deux travaillaient ensemble à la confection de chaussons de lisière. Mais, bientôt, l'aînée devint phtisique. Pendant quatre ans, tout en soignant sa sœur, M^lle Jeanne travailla pour trois. Puis, la malade mourut, et M^lle Jeanne se chargea du petit orphelin qu'elle aima comme une mère. Aujourd'hui, son fils adoptif est élevé, et les dettes contractées au cours de la maladie de sa sœur sont éteintes, mais vous pouvez penser au prix de quels pénibles et généreux efforts !

1. Rue Victor-Hugo, 4.
2. Rue de Strasbourg, 87.

Mlle Céleste Masson (1) a obtenu, en 1892, un prix de piété filiale. Depuis, son dévouement a changé de forme et d'objet sans changer d'intensité. En 1895, bien que sa santé déjà ébranlée l'obligeât fréquemment à cesser son travail, elle n'hésita pas à prendre à sa charge une nièce, une enfant de deux ans que sa mère ne pouvait plus élever. Et cette enfant a été entourée par elle des soins les plus maternels. Elle a veillé à son éducation comme à sa tenue, à la formation de son esprit et de son cœur comme à la propreté de sa personne. Aujourd'hui, Mlle Céleste Masson a cinquante et un ans, elle est malade, elle ne peut plus travailler ni même sortir : jamais la vie ne lui a été si dure. Votre commission, messieurs, lui a attribué le prix Ferdinand Lachasse, voulant ainsi apporter à cette vaillante et malheureuse fille un peu de réconfort.

Le prix triennal, fondé par M. René de Goussaincourt au profit des habitants de Bouxières-aux-Dames, a été décerné à Mlle Jeanne Regrutto. Cette lauréate a vingt-six ans. Depuis huit années que son père est mort, elle s'est dévouée tout entière à sa mère malade et à son jeune frère. Sa mère, elle l'a soignée, vous écrit son excellent avocat, comme une sœur de charité, et ç'a été récemment pour elle une douleur immense que de la voir mourir entre ses bras. Son frère, elle l'a nourri du prix de son travail, d'un travail souvent supérieur à ses forces, et elle a fait de lui un bon ouvrier qui sera demain un bon soldat. Ce double

1. Rue de Strasbourg, 122

dévouement, à la fois filial et fraternel, mérite bien sa récompense.

Une autre forme de dévouement, plus délicate encore et plus rare, vous est présentée par Mlle Antoinette Keller, une fille admirable, messieurs. Entrée, dès l'âge de quatorze ans, au service d'une personne de Malzéville, Antoinette Keller y est restée quarante-deux ans, jusqu'à la mort de sa maîtresse. En même temps que celle-ci, elle a soigné toute la famille ; les enfants, les petits-enfants, les neveux, surtout la mère et le père, la mère atteinte d'hydropisie et de plaies suppurantes, le père qu'elle a conduit à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, et qui avait toutes les infirmités de l'extrême vieillesse. Et quel prix a-t-elle recueilli de travaux si longs, si pénibles, je puis dire, si rebutants ? Elle avait placé toutes ses économies — 18 200 fr., — dans la maison de commerce tenue par ses maîtres ; la maison s'effondra. Pourtant, elle ne se plaignit pas, elle n'eut point de rancœur. Au contraire, elle redoubla de zèle auprès de sa maîtresse appauvrie pour lui adoucir l'amertume de ses dernières années. Et, quand celle-ci fut morte, Antoinette courut à de nouveaux sacrifices. Depuis trois ans, elle est au chevet d'une vieille amie qui se meurt d'un cancer ; depuis trois ans, elle l'entoure d'un dévouement héroïque. Mais, ses forces sont épuisées : ses forces physiques, non son courage ; la neurasthénie est là, avec les sombres appréhensions qu'elle entraîne, et l'avenir apparaît bien noir. Vous l'éclairerez, messieurs, en remettant à Antoinette Keller le prix de vertu fondé par M. René de Goussaincourt pour récompenser les bons

serviteurs : vous ne ferez jamais de votre privilège un meilleur usage.

*
* *

Et maintenant que j'ai terminé cette revue du bien, laissez-moi vous exprimer les vœux de l'instituteur lorrain que je suis et m'honore d'être. Je souhaite qu'un grand nombre de legs ou de donations vous permettent de récompenser la vertu, le dévouement sous toutes ses formes, et quel qu'en soit le secret mobile, divin ou simplement humain ; je désire que ces générosités nouvelles ne se restreignent pas à une ville, mais s'étendent au département tout entier, je serais même tenté de dire à la Lorraine tout entière ; je voudrais enfin que, de vos rapports annuels, on pût un jour extraire la substance d'un Livre d'or qui s'en irait dans toutes nos écoles enseigner la vertu aux petits Lorrains. Cette morale en action serait, de toutes, la plus efficace. La vertu, dont elle présenterait l'image à nos écoliers, ne leur paraîtrait pas lointaine, inaccessible ; ce ne serait pas la fleur mystérieuse d'un pays inconnu. Elle leur semblerait, au contraire, à leur portée, puisqu'elle aurait été atteinte par des hommes, par des femmes, par des enfants dont ils connaîtraient la ville, le village et le nom. Ce serait l'épanouissement des fortes qualités dont ils auraient vu le germe près d'eux, au foyer domestique ; ce serait la fleur de leur race et de leur pays. Déjà, mes collaborateurs font connaître à leurs élèves la part glorieuse prise par la Lorraine à l'œuvre générale de la civilisa-

tion ; ils leur montrent ce qu'ils peuvent leur montrer de nos monuments et de nos œuvres d'art ; ils leur disent les noms de nos grands hommes, de ceux-là surtout qui, depuis plus de cent ans, par la parole ou par l'épée, avec la plume ou le pinceau, le burin ou l'ébauchoir, ont le plus brillamment servi la patrie française. Permettez-nous, messieurs, de compléter notre œuvre et d'enseigner à nos enfants, avec ces dévouements héroïques dont, chaque année, on vous dit l'histoire, la partie la plus pure et la meilleure de nos traditions locales, les vertus qui ont fait grand notre passé, et qui, j'en ai le ferme espoir, feront grand aussi notre avenir.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. ALBERT COLLIGNON

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour examiner les titres des candidats au prix Stanislas de Guaita m'a chargé de vous donner, en qualité de rapporteur, les raisons du choix qu'elle soumet à votre ratification. Ce terme de choix n'est pas impropre, encore qu'un concurrent unique se soit présenté ; car son talent le désignait tout particulièrement à vos suffrages. On peut même dire que déjà, l'année dernière, vous lui aviez donné implicitement un témoignage de l'estime où vous tenez ses écrits. Lorsque vous accordiez le prix Guaita au distingué et vaillant directeur du *Pays lorrain*, chacun des collaborateurs de cette revue ne recevait-il pas en même temps son petit brin de laurier ? Or, de ces collaborateurs, M. Émile Moselly a été l'un des plus assidus et l'un de ceux qui ont le plus contribué au succès.

Ce pseudonyme de Moselly doit être pour un instant écarté ; car il n'est qu'une sorte d'hommage rendu par celui qui l'a adopté à cette douce et riante Moselle sur les bords de laquelle il a grandi. Appelons de son nom véritable le bon Lorrain et le lettré délicat que nous vous proposons comme lauréat.

M. Émile Chénin est en effet de vieille souche lorraine ; dès 1610, on trouve les Chénin fixés à Chaudeney, et si celui de leurs descendants dont j'ai à vous entretenir est né à Paris, le 12 août 1870, c'est par suite de circonstances toutes fortuites. Il se réclame à juste titre de cette région du Toulois où se sont écoulées son enfance et son adolescence. Après avoir commencé au collège de Toul et terminé au lycée de Nancy ses études secondaires, il a suivi pendant deux ans les cours de notre faculté des lettres, pendant deux ans également ceux de la faculté des lettres de Lyon ; puis, reçu à l'agrégation des lettres, il est entré dans l'enseignement. Depuis sept ans, après cinq années de séjour à Montauban, il est professeur de seconde au lycée d'Orléans. Si je reproduis ici ce *curriculum vitæ,* c'est dans le dessein de vous faire voir sur quelle base d'études solides et profondes repose ce talent de nouvelliste et de romancier lorrain qu'il me faut sommairement analyser.

L'annexion de la Lorraine à la poésie et à la littérature descriptive est, vous le savez, relativement récente. Depuis longtemps les romantiques et leurs précurseurs, Jean-Jacques Rousseau et Chateaubriand, avaient révélé et dépeint les beautés de nos provinces les plus pittoresques. Mais, plus discret, le charme que la Lor-

raine exerce sur ceux qui ont vécu dans son intimité avait été senti plutôt qu'exprimé. Sans doute Ausone avait chanté les eaux transparentes de la Moselle, où se mirent les coteaux plantés de vignes; François de Neufchâteau avait célébré ces montagnes des Vosges, orgueil de sa province natale, mais la tâche dépassait les forces de ce pâle imitateur de la poésie didactique qui régnait alors. Il faut attendre plus d'un demi-siècle pour que la Lorraine rencontre enfin son poète et son romancier. C'est cet André Theuriet dont nous venons d'apprendre la mort avec une douloureuse émotion et dont le nom nous restera cher. En ses vers du *Chemin des bois,* tout imprégnés de la senteur forestière, il a dit le premier les agrestes séductions du Barrois, qu'il a donné aussi comme cadre à ses aimables et touchants récits où revit l'existence provinciale. A lui revient l'honneur d'avoir frayé la route; la Lorraine aura désormais tout un groupe d'écrivains, épris d'elle et curieux de son passé, qui en décriront avec un soin pieux les sites, les aspects si variés, les couleurs mobiles, le ciel inquiet, la physionomie agitée et changeante. Au premier rang de ceux-là se place Maurice Barrès. A combien de ses romans la Lorraine, avec sa sœur douloureuse, l'Alsace, ne sert-elle pas de sujet ou de fond de tableau ? N'est-ce pas à elle encore qu'il songe, même devant les merveilleux spectacles de la Grèce ? Ce sont des images cueillies dans les paysages lorrains qu'a semées parmi son œuvre le noble et délicat poète Charles Guérin, dont nous déplorons la perte récente et qui comptait déjà parmi les maîtres. Nombreux aujourd'hui sont ceux qui, suivant ces

exemples, se sont lancés dans la voie du lotharingisme littéraire, en même temps que nos peintres trouvaient dans la campagne lorraine les motifs de leurs tableaux et savaient parer de grâce et de poésie les sujets les plus simples et les plus familiers, un coin de forêt, la rue grimpante d'un village, une mare paisible où dorment des roseaux.

Le pays de prédilection de M. Émile Moselly est le Toulois, où se sont passées ses premières années et où il revient fidèlement quand a sonné l'heure des vacances. Sur les rives de la Moselle et du Madon, autour de Toul, de Chaudeney, de Villey-le-Sec, de Pont-Saint-Vincent, se développe l'action de ses nouvelles. Il nous trace de la nature et des mœurs de cette région de vives et frappantes peintures. Il estime qu'il convient, avant que les anciennes coutumes aient disparu, d'en fixer le souvenir, et son ambition ne va qu'à concréter en quelque sorte sous une forme artistique toute cette matière poétique lorraine qui est en train de s'évanouir[1].

Des nouvelles de M. É. Moselly publiées en diverses revues, un certain nombre ont été réunies et forment deux volumes : *Jean des Brebis* ou le *Livre de la misère*, et *les Retours*. Sans entrer dans le détail de chacune, on peut dire que toutes se distinguent par la finesse de l'observation, la vérité du ton, la justesse de la couleur, l'art avec lequel sont rendues de subtiles nuances. La plupart sont des histoires campagnardes ; deux cependant se rattachent à la vie militaire et s'inspirent

1. « La Vie lorraine » (*Pays lorrain*, 25 novembre 1905).

visiblement des souvenirs de la caserne. En général, la note qui domine est triste, mélancolique, et plutôt pessimiste. Les héros sont de pauvres gens, petits cultivateurs, bergers, bribeurs, chemineaux. Combien navrant est le récit intitulé : *A la belle étoile,* où nous est dépeinte la détresse d'un couple de bohémiens dont l'enfant meurt la nuit, loin de tout secours, dans une misérable roulotte ! Combien caractéristique de la dureté et de l'âpreté paysannes cette histoire du *Revenant* qui fait songer à certains contes de Maupassant, mais qui est moins cruelle et où il entre plus de vraie pitié ! La nouvelle qui a pour titre : *Les Haleurs* est poignante à la manière de la pièce de Mæterlinck, *Intérieur,* qu'elle rappelle un peu. D'autres récits, tel le *Soldat,* sont moins sombres dans leur réalisme.

L'intérêt et le mérite de ces nouvelles détachées faisaient naître chez le lecteur le désir de voir les précieuses qualités de l'auteur se développer dans une œuvre plus étendue. Ce vœu vient d'être satisfait, et l'on peut sans crainte prédire un vif succès au roman intitulé : *Terres lorraines,* que M. É. Moselly fait paraître à la librairie Plon. C'est une émouvante histoire d'amour, simple dans sa donnée, mais variée par de nombreux épisodes, par la peinture de diverses scènes de la vie lorraine au village, et où se meuvent les types les plus caractéristiques de nos campagnes. Nous y suivons, dans ses phases monotones que ramène le cours invariable des saisons, l'existence de nos vignerons, laboureurs, pêcheurs, bûcherons ; nous assistons aux veillées où l'on conte et où l'on *daille,* aux fêtes et

aux bals champêtres, au repas de fiançailles, à celui des funérailles, à la procession de la Fête-Dieu.

Mais ce qui surtout à mes yeux donne du prix à ce roman, c'est qu'on y retrouve presque à chaque page notre ciel, nos bois, nos horizons, notre Moselle, nos prairies, sous tous leurs aspects, à toutes les heures du jour et de la nuit. Avec une rare puissance d'évocation, M. Chénin nous décrit ou plutôt nous fait sentir ces paysages de Lorraine. Ici, c'est, par une aube pluvieuse de novembre filtrant du ciel bas et noyant les champs d'une infinie désolation, la fuite de la Moselle rapide et glacée sous des branches de saule, des brins de foin et de roseaux secs amenés par les crues récentes, que le vent agite avec un long froissement triste. Là, c'est la fin d'un jour de printemps par un crépuscule baigné de lumière blanche. Le soir s'attarde sur les prés, l'air est bleu, des branches d'églantier effeuillent au vent des pétales roses qui tourbillonnent. Puis ce sont les journées éclatantes de juillet, toutes pareilles dans la splendeur monotone de la lumière, où à midi tout flamboie dans l'immense accablement du soleil, où chaque brin d'herbe, chaque tige des chaumes moissonnés, chaque silex du chemin jette une étincelle, où la terre a soif, où elle se fend par places, entr'ouvrant au creux des sillons de larges crevasses dans l'argile desséchée. Ce sont les fins d'hiver qui se prolongent mélancoliquement, et ces retours hésitants, furtifs, du printemps lorrain, sans couleur et presque sans joie, grelottant sous les averses continuelles, risquant de temps à autre un rayon de soleil, comme un regard timide entre les nuées grises qui traînent

sur les toits. Je veux citer, sans l'abréger cette fois, cette peinture de notre été de la Saint-Martin :

« Un grand silence enveloppait les campagnes, le « silence d'automne, avant-coureur du repos hivernal. « Les bois lointains, les vignes, l'horizon des côtes re- « posaient dans un calme infini, une sérénité baignée « de lumière. Et les fils de la Vierge, se détachant « des buissons, dans le vide, se déroulaient dans leur « chute molle et sinueuse.

« Les dernières feuilles tombaient des arbres, em- « portées par des souffles froids. Au fond d'un verger, « quelques cerisiers, touchés par les gelées précoces, « semblaient revêtus d'un rouge éclatant, pourpre « somptueuse qui détonnait dans la nudité des cam- « pagnes.

« Une rumeur de vie courut de l'horizon, dans une « flambée de soleil. Le vent léger charriait des sons de « cloches, des claironnements de coqs, des appels de « bateliers. Puissant et tendre, ce mystérieux appel « réveillait la terre lorraine, suscitait la force fécon- « dante endormie au creux des sillons, donnait l'illu- « sion d'une splendeur fugitive de printemps[1]. »

Les descriptions de ce genre abondent dans *Terres lorraines*. Certaines ont la vigoureuse netteté et le relief de l'eau-forte. Ailleurs, le style s'assouplit pour traduire les molles langueurs de l'été. Il a partout l'harmonie et l'élégance; les termes techniques, employés avec discrétion, se mêlent artistement au tissu de la phrase. Tout au plus un critique vétilleux pour-

1. Page 19.

rait-il noter le retour trop fréquent de cert
de l'épithète *frissonnant* par exemple qu
semble affectionner.

J'espère que cette revue rapide des o
M. Chénin-Moselly vous aura, pour incompl
soit, montré néanmoins ce qui constitue l'
et la très réelle valeur de notre compatrio
Vous avez jugé, comme votre commission,
de ceux auxquels le prix Stanislas de Guait
le plus légitimement attribué.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

PAR M. PIERRE BOYÉ

MESSIEURS,

Quoique l'Académie soit à même de décerner, cette année, sur la fondation Dupeux, un double prix, elle n'aura pas la satisfaction de récompenser plusieurs mémoires qui, dans d'autres concours, eussent peut-être réuni ses suffrages. Malgré le mérite des différents travaux soumis à votre examen, deux d'entre eux, en effet, — l'un relatif à l'archéologie, l'autre à l'histoire proprement dite de notre province, — ont, par leur étendue et leur supériorité, attiré tout d'abord votre attention, bientôt fixé votre choix.

Les biographies et les études de détail concernant les fameux sculpteurs que furent les Richier, ne font pas défaut. Sans parler des notices de Dauban ou de Fournel, est-il besoin de rappeler qu'en 1883 l'abbé Souhaut signalait, avec une minutie méritoire, maintes productions de l'atelier sammiellois; qu'en 1887 votre regretté associé-correspondant M. Charles Cournault enrichissait la collection des *Artistes célèbres* d'un

volume consacré au maître de la statuaire lorraine au seizième siècle, et que, dès l'année suivante, Marcel Lallemend publiait, avec son *École des Richier,* des pages d'une lecture agréable et d'une forme très littéraire ? Je n'aurais garde surtout d'oublier les savantes dissertations de M. Léon Germain. La critique pénétrante et l'érudition si sûre de notre confrère ont élucidé nombre de points douteux.

Après ces prédécesseurs, M. Paul Denis, en se proposant de composer, à son tour, le livre qu'il présente à votre Compagnie : *Recherches sur la vie et l'œuvre de Ligier Richier,* ne pouvait prétendre à une haute originalité. La tâche était cependant séduisante et utile. Avec les meilleures intentions, Souhaut n'avait ni réflexion, ni sens esthétique ; il fut desservi par son imagination sans frein. Marcel Lallemend, doué des qualités qui manquaient à l'abbé, se révèle fâcheusement paradoxal. Archéologue avisé et esprit pondéré, M. Denis, tout en tirant bon parti du labeur de ces devanciers, a évité leurs torts. Il a su rassembler, classer et confronter la multiplicité des renseignements épars. S'il ne lui a pas été donné d'éclairer d'une vive lumière la vie de son personnage, qui, tels les grands artistes de la Grèce primitive, continuera de se dérober dans les brumes d'une confuse légende, du moins de sagaces investigations lui ont-elles fourni diverses mentions d'archives intéressantes. M. Denis a décrit et étudié avec amour chacune des œuvres pouvant être attribuées à Ligier Richier ; et, parvenu au terme de son récit, il a envisagé, avec une franchise que l'on n'eut pas toujours, la conversion au protestantisme du sculp-

teur de tant de Vierges et de tant de saints. Il a poussé le scrupule jusqu'à revoir sur place, à Nancy, à Metz, à Genève, les textes probants naguère exhumés par MM. les pasteurs Cuvier, Bonnet et Dannreuther.

Il est juste, cependant, de reconnaître que cette monographie est plutôt descriptive, j'allais dire laudative, qu'essentiellement critique. Non que M. Denis ne se soit imposé une méthode sévère. Mais cette méthode, la méthode stylistique ou morellienne, consistant à formuler les attributions par l'analyse de détails anatomiques accessoires, regardés comme des indices caractéristiques, cette méthode, quand elle est employée à l'exclusion de la méthode historique, laisse un peu trop de côté l'étude des documents positifs; elle peut amener à prendre pour des signatures personnelles des marques d'école ou même d'époque. Le retable d'Hattonchâtel offre avec la Mise au tombeau du Sépulcre de Saint-Mihiel des analogies de style et de facture. M. Denis prêtera donc à l'un et à l'autre une filiation commune. Mais M. Léon Germain a toujours été d'avis que ce retable n'était pas, ne pouvait être de la main de Ligier Richier. Avec les spécialistes de la Renaissance, avec Léon Palustre, notre confrère voit dans ce monument l'œuvre d'un artiste ayant atteint sa pleine maturité, non celle d'un jeune homme de dix-sept ans, de vingt-trois ans au plus. Le retable est daté de 1523. M. Denis a-t-il bien pesé les termes des lettres patentes par lesquelles le duc Antoine exempte, le 18 août 1530, Ligier Richier de certaines charges? Ligier, selon leur teneur, doit être revenu depuis peu à Saint-Mihiel; en tout cas, le mariage qu'il y contracta

est récent. Le prince a eu connaissance de son talent par « le bon rapport » qui lui en a été fait. Rien n'indique qu'il en ait lui-même éprouvé les capacités. On ne retrouve pas dans cet acte les expressions d'ordinaire usitées quand il s'agit de favoriser un homme personnellement apprécié du souverain, un artiste parvenu à la notoriété.

Je crains bien que ce ne soit par un jeu de sa dialectique habile, pour le seul plaisir de s'inscrire en faux contre une opinion unanime, que Marcel Lallemend ait essayé, un jour, d'enlever à Ligier Richier la paternité de son œuvre capitale, le Sépulcre de l'église Saint-Étienne. De plus avouables raisons ont amené M. Denis à augmenter la série des productions du sculpteur. A propos, croyons-nous, il lui restitue un Christ de la cathédrale de Nancy. L'attribution de trois statues de bois conservées à Génicourt nous a moins convaincu. Ces statues annoncent un imagier habile, mais au goût insuffisamment affiné. Au Calvaire de Génicourt nous sommes loin de la Mise au tombeau de Saint-Mihiel, voire du retable d'Hattonchâtel d'une touche déjà si savante. La manière est un peu fruste, un peu paysanne. On lui demande en vain la précieuse élégance à laquelle le ciseau du maître nous avait habitués. Le type, surtout aux époques anciennes, varie peu chez un même artiste. Le choix en paraît déterminé par l'âme même du créateur et par son éducation initiale. Tels peintres ont toujours représenté leurs Vierges sous les traits de robustes femmes du peuple, tandis que d'autres donnaient à ces Vierges des traits nobles et délicats, un port de souveraine.

M. Denis se souviendra que le propre des livres solides et pensés est de provoquer la discussion et de nourrir les controverses. Nos réserves légères lui attesteront avec quel sympathique intérêt nous avons lu une étude qui vient à son heure, alors que l'attention est plus que jamais éveillée sur l'école sammielloise, par la fondation, grâce à l'intelligente initiative de M. Henri Bernard, d'un Musée Ligier Richier auquel les pouvoirs publics ont tenu à accorder un effectif appui. Hier, cette étude valait à son auteur, auprès de la Faculté des lettres de Nancy, le diplôme de docteur d'Université. Puisse l'Académie, en la distinguant aujourd'hui, engager M. Denis à nous montrer bientôt, ainsi qu'il le projette, Ligier Richier suscitant dans sa famille, autour de lui et après lui, par la seule force de l'exemple, la vocation de toute une lignée d'artistes.

Aussi bien doit-il à ceux-ci une aimable réparation, pour avoir, d'un simple mot, trop absorbé leur propre gloire dans la gloire du chef. Le *Maître de Saint-Mihiel,* tel est le titre de début que M. Denis a inscrit au frontispice de son livre. Honneur un peu exclusif ; car s'ils n'y vécurent et n'y travaillèrent pas comme Ligier Richier, la cité des Grands Jours a cependant produit d'autres artistes inoubliables. Jean Richier, qui, se distinguant dans des genres plus variés que Ligier, exécuta l'Enfant aux têtes de mort ou la statue de la Paix dont s'orne notre porte Saint-Georges ; Joseph, son frère ; Jacob Richier, à qui sont dus : et la statue équestre de Lesdiguières qu'on admire à Vizille, et cet exquis médaillon de la marquise du Treffort, seconde femme du connétable, réputé une pure mer-

veille ; Jean Bérain, encore, qui dessina nombre des meubles exécutés par Boulle, et qui eut jusqu'au dix-huitième siècle une influence profonde sur l'art français, — puisque, par un privilège insigne, et alors qu'un style chassait l'autre, les meubles de Boulle furent copiés à l'époque de Louis XVI, — eux aussi ont vu le jour à Saint- Mihiel, eux aussi ont été des maîtres.

*
* *

Des règnes féconds d'Antoine et de Charles III, si propices aux arts, nous sommes transportés, avec l'ouvrage de M. Pierre Braun : *La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sénectère (1643-1661)*, à l'une des périodes les plus sombres de notre histoire provinciale. Quand s'ouvre le récit, la situation du Duché est lamentable. Sans interruption, depuis deux lustres entiers, Français, Allemands, Suédois, Hongrois, Croates, ont passé et repassé sur ce sol infortuné, exigeant des contributions énormes, brûlant, saccageant, massacrant. Jours sinistres, où, comme le consigne sur son registre de paroisse le curé d'Ottonville : « Vêtu, on ne sortait pas sans péril ; nu, on n'osait même garder la maison » ; où « la jouissance de l'air était refusée aux vivants, la sépulture aux morts ». Partout l'anarchie. Nulle sûreté. Les villes décimées, les villages déserts, les terres en friche. Des horreurs inouïes provoquées par la détresse ; la faim inspiratrice des pires abominations. Voilà en quel état des gouverneurs dont on fait parfois l'éloge, M. de

Brassac, M. du Hallier, avaient laissé réduire la Lorraine.

Mais Richelieu est mort. Louis XIII ne lui a pas survécu. Il y a changement de monarque, changement de ministre. Par bonheur pour un peuple accablé, il y aura aussi changement de tendances. Les dix premières années de l'occupation n'avaient laissé que des ruines. La domination sous Mazarin sera moins stérile. Le nouveau gouverneur, chargé de pacifier avant tout la province, puis, le calme revenu, d'y réparer tant de maux, d'y organiser l'administration et d'y assurer l'influence françaises, devait toutefois rencontrer dans l'exécution de son programme mille difficultés, dont la plus insurmontable restait l'orgueil national, que les souffrances n'avaient pas abattu.

A sa double mission le marquis de La Ferté-Sénectère, vaillant guerrier encore qu'esprit étroit et cœur sec, s'appliqua avec docilité et droiture. M. Braun nous donne d'abord le détail des opérations militaires qui, jusqu'au traité de Vincennes, maintinrent la Lorraine en la possession de Louis XIV. Et dans la seconde partie de son livre, la plus curieuse, la plus originale, il marque les efforts du gouverneur et des intendants pour rétablir, dans la limite de leurs instructions, la prospérité du pays.

Nos écrivains se sont montrés très durs envers La Ferté-Sénectère. On nous l'a dépeint, — l'expression est de dom Bigot, — comme un « nouvel Attila » ; c'est un soudard grossier et rapace, uniquement préoccupé de s'enrichir en foulant ses administrés. Plus qu'en ses prédécesseurs, en lui presque seul même, on dénonce

volontiers l'auteur responsable de l'épuisement du peuple et de la désolation des campagnes. Il est humain que les opprimés, en leur misère, aient cherché sur qui concentrer leurs haines, et que le bouc émissaire ait été, parmi des fonctionnaires détestés, celui qui, le dernier et le plus longtemps, présida à leurs destinées. Mais, dans le recul des siècles, la sérénité de l'histoire interdit d'épouser ces injustes querelles. La Ferté-Sénectère n'a pas été uniquement un pillard. Certes, ses propres exigences furent souvent rudes. Les archives locales en témoignent, elles qui nous ont transmis, avec des phrases naïves et des chiffres éloquents, les prétentions réitérées du gouverneur, les continuels soucis des échevins. Mais, comme l'a compris M. Braun, il est indispensable de tenir compte des habitudes morales et des usages administratifs de l'époque que l'on revit. En acceptant, en provoquant les dons des sujets, La Ferté ne faisait rien que de très coutumier. A considérer les idées courantes, il n'y avait pas exaction, son sans-gêne n'était pas illicite.

Cette revision d'un procès douteux est mieux qu'une réhabilitation individuelle. Elle a une grande portée, puisqu'aussi bien, en condamnant trop vite La Ferté-Sénectère, on risquait de méconnaître les véritables tendances de l'administration française incarnée en sa personne, de négliger les efforts indéniables et soutenus de Mazarin en vue de réparer les désastres accumulés par les invasions étrangères et de pallier les longs effets de la brutalité d'un Richelieu. Du livre de M. Pierre Braun ressort cette conclusion importante qu'au cours des dix-huit années que se prolongea le

gouvernement de La Ferté-Sénectère, la Lorraine fut traitée moins en pays conquis qu'en province française, associée ainsi que tout autre à la fortune changeante du royaume. Ce n'était pas assez pour cicatriser les plaies, ni surtout pour séduire les cœurs. Plus que de ces ménagements, les Lorrains étaient frappés des violences inévitables dont toute occupation s'accompagne. Pourquoi s'étonner, dès lors, que pas un instant ils n'aient cessé d'aspirer à la restauration de l'ancien ordre de choses, et que le retour de Charles IV ait été accueilli comme une délivrance, comme une victoire?

Il faut louer la conscience et l'impartialité dont l'auteur a fait preuve en rédigeant cette étude, qu'appuient, à chaque page, des documents de premier ordre, puisés pour la plupart aux Dépôts de la Guerre et des Affaires étrangères. Sobre et précis, le style n'en va pas sans charme. La narration, chargée de faits, demeure alerte. Les peintures, sans vain éclat, sont heureuses et saisissantes. C'est, dans toute la force du terme, l'œuvre d'un historien, d'un historien qui se doit à soi-même et de qui nous nous plaisons à attendre beaucoup.

De même qu'à M. Paul Denis, ancien élève de l'École du Louvre, archiviste municipal, l'Académie attribue à M. Pierre Braun, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, un prix Dupeux d'une valeur de 350 fr.

SOUVENIRS DE ROME

PAR

M. ALBERT MARTIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Quand vous avez bien voulu m'admettre dans votre Compagnie, vous m'avez fait un honneur dont je sens tout le prix et dont je suis heureux et fier. Vous avez voulu sans doute honorer en moi le doyen de la Faculté des lettres. Vous vous êtes souvenus aussi que tous les hellénistes qui ont enseigné dans une chaire de la Faculté des lettres, vous ont appartenu. Vous avez pensé qu'une tradition, si flatteuse pour l'hellénisme, ne devait pas être interrompue. Je vous en exprime ma profonde reconnaissance.

Ces hellénistes, mes devanciers à la Faculté et à l'Académie, ont été heureux; il leur a été donné de connaître la Grèce, d'y vivre, de fouler de leurs pieds le sol sacré. Je suis, hélas ! un helléniste qui n'a qu'entrevu la terre promise. Je me suis arrêté à mi-chemin, aux frontières de ce que les anciens appe-

laient la Grande-Grèce, à Naples et à Pestum. Tout chemin mène à Rome ; c'est l'hellénisme qui m'y avait mené ; il aurait certes dû me conduire plus loin ; la destinée fut plus forte que ma volonté. Après trois ans de séjour en Italie, je dus reprendre la route de France, comptant sur l'avenir, espérant qu'il m'offrirait bientôt l'occasion tant désirée ! Cette occasion n'est pas venue. Viendra-t-elle ? Est-il trop tard pour désespérer ? Je me console en répétant le proverbe cher à nos voisins d'au delà les Alpes : *Il tempo è galantuomo.*

Je ne puis donc pas vous parler de la Grèce. D'ailleurs ne me suffit-il pas de vous renvoyer au beau livre dans lequel notre secrétaire perpétuel, un de ces heureux que j'envie, a dit avec une émotion si sincère et un sentiment si fin, les impressions qu'il avait éprouvées sur l'Acropole, à Mycènes, au bord de l'Eurotas ? La Grèce m'étant fermée aujourd'hui, je voudrais vous dire quelques mots de l'Italie. Le sujet n'est pas neuf. Je n'abuserai pas de votre indulgence. Je voudrais seulement faire avec vous quelque chose comme une promenade à travers mes souvenirs, une promenade un peu à bâtons rompus, en nous arrêtant au hasard des rencontres, sans autre plan, sans autre guide que les évocations successives qu'en s'enchaînant les uns aux autres, éveilleront ces souvenirs.

J'arrivai à Rome par un froid matin de décembre du grand hiver de 1879. Le soir même de mon arrivée, un de mes nouveaux camarades, vieux *romain* de quatrième année, me conduisit au Forum. Nous suivîmes longtemps une rue étroite, tortueuse, malaisée, qui monte d'une pente roide pour descendre enfin

presque à pic et déboucher sur une sorte de grande place ou plutôt sur une vallée. La lune brillait toute grande, éclairant les collines voisines qui se détachaient nettement sur la blancheur du ciel. Dans le fond de la vallée, sa clarté était voilée par une brume légère d'où s'étaient envolés des nuages blancs, très longs, minces, effilés, qui semblaient comme des bandes de toile blanche accrochées sur le flanc des collines. J'écoutais mon camarade : « Devant nous, me « disait-il, ce grand mur droit sur lequel s'élève un « mince campanile, c'est le Capitole ; à gauche le « Palatin, plus loin l'Aventin ; là, au pied du Capi- « tole sont les restes du temple de la Concorde où « Cicéron prononça une des Catilinaires ; à nos pieds, « s'élevaient les Rostres où sa tête fut exposée ; voici « la Voie sacrée ; à cet endroit, les vaincus, traînés « derrière le char du vainqueur, quittaient le cortège « triomphal pour aller mourir dans le Tullianum qui « est caché derrière ce tertre. » Tous ces monuments m'apparaissaient comme dans un rêve, évoqués du fond de l'ombre brumeuse, l'un après l'autre, à mesure que leur nom était prononcé. Mon guide n'abusait pas des descriptions ; il me donnait quelques indications courtes et précises qui me suffisaient. Nous étions à présent de l'autre côté du Forum, aux pieds du Palatin. Les nobles lignes du temple de Faustine émergèrent un moment en face de nous, au-dessus des nuages. Dans cette longue promenade, par cette froide nuit d'hiver, nous n'avions pas rencontré âme qui vive ; et cette solitude était un charme de plus. Sur ce sol jonché de ruines et peuplé de morts,

qu'avions-nous à faire de la rencontre d'un être de chair et d'os ?

Nous venions de passer sous l'arc de Titus. Le Colisée était devant nous. Le cirque des Flaviens me frappa autant par sa masse que par la couleur rouge de ses murs, qui, aux rayons de la lune, avaient comme des reflets sanglants. Jusqu'ici la brume dans laquelle nous marchions, reculant les collines, élargissait l'étroite vallée. A présent un cercle de hautes murailles se dressait autour de nous, fermant le ciel, barrant l'horizon. Ce n'était plus la vision héroïque, l'épopée, les Victoires passant sur la Voie sacrée, les blanches collines entourées d'une auréole de gloire. Ce que nous avions devant les yeux à présent, sur ces grands pans de murs, coupés de larges brèches et rayés par les lignes des gradins, c'étaient cent mille spectateurs battant des mains, trépignant de joie en voyant couler le sang. Ainsi cette longue promenade à travers le Forum, le long de la Voie sacrée, près de ces temples, de ces ruines rayonnantes de tant de gloire, aboutissait à un édifice de fêtes, où les fêtes offertes à tout un peuple étaient les tortures, le martyre de milliers de malheureux. Jamais une évocation aussi nette des choses passées ne s'était levée devant mes yeux. Je regardais avec effroi cette arène toute déchirée de trous qui ressemblaient à des fosses. Je me mis à toucher de mes mains ce sol froid et humide en pensant aux malheureux dont les mains s'étaient crispées là dans une angoisse suprême. Je me sentais envahi par une horreur profonde. C'était donc là la grandeur romaine !

Nous sortions lentement ; sur le seuil nous nous étions arrêtés. L'horizon s'était brusquement ouvert. L'oppression qui m'avait étreint dans le Colisée se dissipait ; je respirais librement. Dans le lointain on apercevait les lignes pâles et légères du Capitole, du Palatin, de la basilique de Constantin. L'image de la Ville éternelle se levait de nouveau devant nous ; mais à présent cette image était couverte d'un voile de tristesse : tout ce sang que ma pensée avait vu ruisseler dans l'horrible arène était resté devant mes yeux et des teintes d'un rouge sinistre coloraient ces ruines lointaines découronnées de leur auréole.

Le droit de la guerre a été atroce pendant toute l'antiquité. Les Romains ne l'ont pas exercé plus cruellement que les autres peuples. Même devant le Colisée, ne soyons pas injustes envers Rome. Il y a eu dans la grandeur romaine autre chose que la violence et la cruauté.

Par l'effet des guerres incessantes, le monde antique tendait à l'unité. L'œuvre de Rome fut de constituer cette unité. La ville des Consuls et des Césars réussit là où avaient échoué la Perse, Athènes, la Macédoine, et elle réussit parce qu'elle sut créer une race d'hommes rudes sans doute, mais animés d'un ardent patriotisme, dociles à la discipline, doués d'esprit politique et capables de suite dans les desseins. La grandeur romaine a été une chose nécessaire, en ce sens qu'elle a été une chose fatale ; elle a fini par être bienfaisante. La grandeur romaine est devenue la paix romaine. Jusqu'à l'heure où nous sommes aujourd'hui, seuls de tous les peuples les Romains ont pu

assurer à l'humanité quelques siècles de paix et de repos. Ce n'était pas une vaine flatterie, mais un sentiment de juste reconnaissance qui poussait les peuples sujets de Rome à élever des temples à la Félicité publique; et lorsque, sous la poussée des barbares, l'empire romain se disloqua, les diverses nations qui le composaient ne se séparèrent qu'avec une profonde douleur, de cette Rome dont le nom était devenu synonyme d'union, de paix et de justice. Sans doute à l'endroit où nous nous trouvions, à quelques pas de la Voie sacrée, où ont été traînés Persée, Jugurtha, Vercingétorix, près de cet arc de Titus, qui rappelle une nation détruite, devant ce Colisée où tant de douleurs ont gémi, où tant de martyrs sont tombés, c'est d'abord la plainte des vaincus qui seule retentit à notre oreille, ce sont leurs fantômes douloureux qu'on croit voir flotter dans les coins obscurs du monstre de pierre et sur les flancs de ces collines dont les échos ont répété tant de cris d'agonie. Bientôt aussi par un secret sentiment de justice, notre pensée et notre pitié vont à ces vainqueurs dont la tâche fut si rude, à ce peuple de durs laboureurs, de durs soldats, qui ne parvint à établir la paix parmi les nations et à fermer le temple de la guerre, qu'après s'être usé dans des guerres sans nombre, qu'après avoir donné jusqu'à l'épuisement, le meilleur et le plus pur de son sang; et l'on plaint cette pauvre humanité qui s'en va par sa route incertaine et qui ne peut trouver quelques jours de paix qu'au prix de longues périodes de troubles, de luttes et de misères.

Je vous demande pardon de ces souvenirs classiques

si tristement évoqués, de ces descriptions trop sombres, de ces réflexions philosophiques d'un à-propos douteux. Mais vous conviendrez qu'un professeur de lettres anciennes, se trouvant pour la première fois en présence des débris de la Rome antique, ne pouvait manquer au devoir d'interroger l'esprit des ruines, de faire parler sa voix austère. Peut-être cependant était-il aussi de son devoir de vous épargner le récit des confidences que cette voix avait fait entendre.

Grâce aux bons offices de mes collègues, je fus vite installé dans ma vie nouvelle. Elle était du reste facile à régler. Le matin, séance à la bibliothèque Vaticane, ouverte de 8 heures à midi ; l'après-midi, séance à notre bibliothèque au palais Farnèse.

La salle de travail de la bibliothèque Vaticane était alors au bout de la galerie lapidaire, près d'une des plus riches salles du musée du Vatican, le *Bracchio nuovo*. Nous entrions par une porte de côté, la porte d'honneur étant réservée au pape. Il fallait arriver de bonne heure à la bibliothèque, afin d'avoir les meilleures places, près de l'unique fenêtre qui éclairait la salle. Pendant trois ans, sauf les séjours que j'ai faits à Naples, Florence, Ravenne, Venise, j'ai toujours travaillé à la même place, près de la porte d'honneur, à quelques pas de la fenêtre. Tous les jours, vers 11^{h} 30, de grands coups de hallebarde ébranlent cette porte. Un *custode* se précipite ; tous les assistants sont debout ou à genoux dans l'attitude du respect ; la porte s'ouvre. Les gardes-nobles entrent les premiers ; derrière eux, viennent les Suisses, avec ce bel uniforme bariolé qui aurait été dessiné par Mi-

chel-Ange ; après les Suisses, des domestiques, en costume violet du seizième siècle, ressemblant au costume de Raoul dans *les Huguenots,* portent une litière. Dans cette litière une forme blanche, un vieillard à la figure émaciée, aux traits fins, aux grands yeux perçants, c'est Léon XIII. A la place où je suis, c'est presque toujours sur moi que s'abaisse l'œil du pontife et aussi sa bénédiction. Le cortège traverse la salle et, par les appartements Borgia, gagne les jardins où le pape va faire sa promenade journalière.

Heureusement la bibliothèque Vaticane chôme souvent. A côté, ou plutôt au-dessous des grands saints que l'Église honore du chômage d'une journée entière, il y a bon nombre de saints, d'un rang moins élevé, à qui l'Église n'accorde que le chômage d'une demi-journée ; c'est une *mezza festa*. Comme la *mezza festa* se célèbre le matin, elle nous donnait une journée entière de repos. Ces journées-là étaient bien employées : c'étaient des visites aux monuments, des promenades à travers la ville, des flâneries dans les rues à regarder, à écouter, à nous faire à l'atmosphère nouvelle.

Rome est une grande ville, mal construite, aux rues étroites, tortueuses, pauvres en trottoirs, souvent boueuses et glissantes l'hiver, toujours poudreuses et brûlantes l'été : elle possède des ruines intéressantes, de beaux monuments, de riches palais ; mais tout cela est dispersé à travers la ville, au hasard, sans ordre, pêle-mêle ; la plupart des églises sont en style rococo, sans originalité, sans goût ; au bout de la ville,

il y a un fleuve toujours en colère, jaune, bourbeux, dans lequel on n'a pas envie de se baigner et qui est à peu près inutile à la navigation. Cependant les étrangers affluent dans cette ville. Il en vient de tous les points du monde; on ne voit guère qu'eux dans les rues, sur les places, dans les magasins et les musées.

Ce réquisitoire contre la Ville éternelle, que de fois l'ai-je entendu prononcer par un étranger nouvellement arrivé! Il faut le reconnaître : la première impression que produit Rome ne répond pas toujours à notre attente. Si l'on vient de Florence, de Venise, on a de la peine à ne pas se dire déçu. Ces villes nous surprennent davantage; leur beauté a quelque chose de plus nouveau pour nous; elles possèdent une originalité à laquelle nous sommes moins préparés. Cette originalité présente aussi un caractère très marqué d'unité ; elle est comme concentrée et ramassée autour d'une forme d'art unique, un peu exclusive. Venise, c'est le byzantinisme interprété par des Italiens des lagunes ; Florence, c'est la splendeur de la Renaissance. Ce sont autant d'expressions parfaites de la pensée d'un peuple qui, à une heure donnée, a eu une vision exquise du beau.

Il n'en est pas ainsi de Rome. Son originalité n'est pas enfermée dans une formule; elle n'est pas limitée dans une période de temps; elle déborde sur toute l'histoire. Elle est ainsi plus variée sans doute; elle présente plus d'aspects différents; mais, comme elle est aussi plus dispersée, éparse en fragments infinis sur l'étendue d'une grande ville, on ne l'embrasse pas

d'un seul regard ; elle ne s'impose pas à nous dès le premier jour, et l'impression qu'elle produit tout d'abord est moins vive. Il faut du temps pour sentir la beauté de la Ville éternelle. Les premiers jours, on est un peu perdu au milieu de toutes ces richesses semées au hasard, comme ferait un prodigue peu soucieux d'entasser son or pour étaler son opulence.

Le Français surtout a de la peine à se reconnaître au milieu de ce pêle-mêle ; il est surpris, mécontent ; il ne trouve ici rien de ce qu'il aime : les belles ordonnances, l'architecture correcte, la disposition régulière des rues et des places. Il s'indigne que quelque chose puisse ne pas être comme à Paris. Il faut, en effet, qu'il en prenne son parti : la vieille Rome n'a pas été construite sur le modèle de Paris ; c'est bien assez de la nouvelle. La symétrie, surtout, telle que l'entendent certaines écoles d'art, fait complètement défaut. Les siècles ont passé sur Rome, distribuant, au hasard de leurs convenances, les monuments qui ont fait de la Ville éternelle la ville historique par excellence ; ils n'ont pas soupçonné les exigences des symétries futures et ne se sont nullement souciés des aises des visiteurs à venir. Tel monument se cache dans un endroit écarté : il faut prendre la peine de le chercher. Tel autre est mal entouré : il faut faire effort pour trouver l'endroit précis où il se montre dans toute sa beauté.

Ceci indispose encore le Français. Quand il voyage, il aime ses aises ; il est venu pour se distraire, non pour se fatiguer ; il veut d'ailleurs tout voir en un moment ; nous avons dit qu'il était pressé, il court. A

Rome, il ne faut pas être pressé ; il ne faut pas courir ; car si l'on court, l'on s'échauffe et l'on prend la fièvre.

Pour connaître Rome, pour l'aimer, pour jouir de sa beauté, il faut nous défaire de nos préventions, de nos préjugés ; il faut nous défaire surtout de cette habitude de courir dans les rues. Les Romains rient de cette vaine agitation des Français ; comme ils ont raison ! Comme nous ferions bien de les imiter !

A travers ces rues étroites de la vieille ville, ils s'en vont, graves, tranquilles, placides, marchant lentement, parlant lentement, s'arrêtant pour saluer un ami assis sur le seuil de sa porte, pour regarder un chien qui passe. Ils tiennent le milieu de la rue, sûrs de n'être pas dérangés. Vont-ils quelque part ? Ont-ils souci d'arriver ? Par hasard une voiture passe, animée, bruyante, ce sont des étrangers qui visitent la ville ; ou silencieuse, traînée par deux chevaux noirs ; c'est un prince de l'Église qui va au Vatican. Quelquefois c'est un léger tourbillon de filles du peuple, leurs cheveux noirs collés aux tempes, sur le dos un grand châle qui descend jusqu'aux pieds ; elles ont fait quelque espièglerie et elles courent un moment pour reprendre bientôt leur pas tranquille.

C'est à ce pas, c'est à cette allure qu'il faut voir Rome, en marchant lentement, en faisant des haltes fréquentes, tantôt en regardant, tantôt même sans regarder, en s'abandonnant à ses rêveries. Chaque promenade nouvelle donne une nouvelle jouissance.

Après quelques visites, les ruines, les palais, les villas, les colonnes, les moindres monuments vous

deviennent familiers ; on en jouit parce qu'on les connaît et qu'ils vous connaissent : ce sont autant d'amis près de qui l'on est heureux de vivre, que l'on visite volontiers, avec qui on aime à causer parce qu'ils ont toujours des choses intéressantes à raconter ; et les récits que racontent ces monuments de Rome forment la page la plus émouvante de l'histoire de l'humanité. La ville de Romulus et des Étrusques, des Consuls et des Césars, des premiers chrétiens et des martyrs, la ville de la Renaissance et de l'humanisme, la métropole de la chrétienté devenue aujourd'hui la capitale d'un grand État moderne, quel drame ! Quelles péripéties ! Quelle suite d'événements grandioses ! On suit sur place ces changements, ces transformations, ces bouleversements dont le contre-coup a retenti sur le monde. Et peu à peu le charme de Rome vous envahit, vous prend tout entier, charme tel qu'aucune autre ville peut-être n'en exerce d'aussi puissant.

On raconte qu'un pape, en recevant les voyageurs qui venaient lui faire leur visite d'adieu, avait l'habitude de leur demander depuis combien de temps ils étaient à Rome ; à ceux qui répondaient : « Depuis quelques jours » il disait adieu ; il disait, au contraire : au revoir à tous ceux qui avaient prolongé leur séjour dans la Ville éternelle. Ce pape connaissait bien Rome et l'attrait qu'elle exerce.

Les étrangers, avons-nous dit, sont très nombreux à Rome. Un de nos meilleurs romanciers a donné à la Ville éternelle le nom de Cosmopolis. Elle méritait certes ce nom quand elle était la maîtresse du monde ;

malgré les changements survenus, elle le mérite encore. Il y a les colonies anglaise, américaine, française, allemande, russe. Tous ces étrangers passent l'hiver à Rome. Il se forme là une vie mondaine d'un genre particulier, que les romanciers de tous les pays se sont plu à décrire. Ces divers groupes ont leurs idées, leurs goûts, leurs habitudes; ils forment des petits clans qui tantôt s'isolent et s'ignorent, tantôt se rapprochent et se mêlent selon les exigences ou les caprices de la vie mondaine. Ce monde-là nous était à peu près inconnu ; nous l'apercevions quelquefois dans les salons d'une ambassade.

Les Écoles françaises d'Athènes et de Rome, l'Académie de France à la villa Médicis ont été instituées pour former des savants et des artistes. Elles ont un second objet, important aussi : maintenir l'influence de la France à l'étranger. Nous étions donc tenus d'aller dans le monde, obligation purement morale d'ailleurs. Toutes les semaines, il y avait un grand dîner suivi d'une réception chez notre directeur, chez le directeur de la villa Médicis, chez le marquis de Noailles, ambassadeur auprès du roi d'Italie. Dans ces trois salons, on était en France; les étrangers, qui y étaient reçus, prenaient vite le ton et les habitudes françaises. Il n'en était pas ainsi dans les salons italiens où nous avions l'honneur d'être reçus. Pas de dîner d'abord, de simples réceptions; souvent quelques tours de danse ou un peu de musique; on causait aussi. C'est une sorte de lieu commun pour le Français de proclamer la supériorité du salon français sur le salon italien, de proclamer surtout la maîtrise parfaite

de la femme française dans l'art si délicat de tenir un salon, de conduire et d'animer la conversation. Je ne suis pas si convaincu, je vous l'avoue, de l'infériorité de la femme italienne ; son esprit est différent, voilà tout : moins léger, moins agile, moins varié, moins fin peut-être, mais gai, franc, plus égal, moins enclin au caprice. Ceci tient sans doute à ce que l'Italienne est moins sûre d'elle-même, moins consciente de sa puissance ; c'est par ce trait surtout qu'elle diffère de la Française, si tranquille dans sa royauté incontestée. Il me semble que, depuis la Renaissance, la femme italienne a peu changé. C'est toujours cette belle créature amie des gais propos et des joyeux récits, souriante à la vie, indulgente à la nature, vraie fleur épanouie d'un pays où la vie a tant de sourires et la nature tant d'indulgences. Nous avons eu en France — je ne veux parler que du passé — des fleurs de ce genre : M^me^ de Sévigné, dans sa forte et rieuse jeunesse, avait bien des traits de l'Italienne.

Un salon de Rome avait une distinction particulière, c'est celui de la comtesse Lovatelli. Ersilia dei Caetani, comtesse Lovatelli, appartenait par sa naissance à cette famille des Caetani, qui donnait des papes à l'Église, dès le treizième siècle, à une époque où les noms des Barberini, des Chigi, des Torlonia étaient des noms inconnus. Ersilia avait épousé le comte Lovatelli, qui mourut jeune, la laissant veuve avec deux enfants. La descendante des Caetani chercha des consolations dans l'étude ; elle se donna à l'archéologie ; elle le fit simplement, sans fausse modestie, sans faux orgueil, sans pédanterie, trouvant tout naturel de

donner une occupation à sa vie devenue vide depuis le départ de l'époux. La comtesse Lovatelli a publié sur les jeux du cirque à Rome des travaux justement estimés. Des salons italiens qui nous étaient ouverts, c'est celui de la comtesse Lovatelli que nous avons surtout fréquenté. Ce salon était très gai. Une soirée était particulièrement amusante; elle avait lieu invariablement le 31 décembre. La comtesse voulait commencer l'année au milieu de ses amis, comme elle avait l'amabilité de nous dire. Quand minuit sonnait, on échangeait les compliments et les souhaits d'usage pour l'année nouvelle, avec effusion, entrain et une parfaite bonne humeur. C'était assurément nous faire commencer l'année sous les plus heureux auspices. C'est dans le salon de la comtesse Lovatelli qu'eut lieu la réconciliation de Mommsen avec la science française. On sait l'attitude déplorable prise en 1870 par le savant allemand contre un pays dont il était l'obligé. De bonne heure, il sentit qu'il avait commis une incorrection grave et il cherchait à la réparer. L'occasion se présenta en décembre 1881; il était alors à Rome; M. Gaston Boissier y était aussi; c'est par lui que l'affaire fut arrangée.

Le théâtre, en Italie surtout, est une des principales distractions de la vie mondaine. Il est avant tout un lieu de réunion. On va au théâtre se montrer, causer, voir ses amis; on écoute quelquefois ce qui se dit ou se chante sur la scène; il y a des passages connus pour lesquels on fait silence; l'acteur récite son morceau; on applaudit et les conversations recommencent. En arrivant en Italie, je m'étais bercé de l'espoir de

connaître enfin les vieux maîtres italiens aujourd'hui oubliés en France, Cimarosa, Bellini, le Rossini de la *Gazza ladra* et de *Tancrède*. Je fus vite déçu. On ne jouait guère alors en Italie que les opéras-comiques français, *le Petit-Duc*, *la Fille de la Mère Angot*, *la Belle-Hélène*. Il me suffisait d'avoir vu tous ces chefs-d'œuvre à Paris. Une seule fois, à l'Argentina, on devait donner le *Matrimonio segreto* de Cimarosa ; on joue l'ouverture ; la pièce allait commencer ; le rideau se lève ; c'est le régisseur qui apparaît, lugubre ; il annonce *una grande disgrazia*, l'attentat de Passanante à Naples contre le Roi ; l'orchestre joue l'Hymne royal, le public applaudit et l'on nous renvoie sans nous rendre notre argent, ce qui nous parut un peu exagéré comme manifestation du deuil national.

Le moment le plus important de la vie mondaine à Rome est le carnaval. Pendant trois semaines, grâce au carnaval, un mouvement inaccoutumé anime la vieille cité ; la foule remplit les rues ; les hôtels, les restaurants refusent des clients ; les magasins sont encombrés d'acheteurs. *Si lavora molto*, on travaille beaucoup ; ce cri, si rare à Rome, est alors dans toutes les bouches. Il ne faut point négliger ce point de vue pratique, à propos des fêtes de Rome. La question commerciale n'est pas assurément la seule raison de ces réjouissances : elle est cependant une des plus importantes pour une ville qui n'a ni industrie, ni commerce, ni agriculture. Ce qui montre bien la valeur commerciale du carnaval, c'est sa durée. Il commence l'avant-dernier samedi qui précède le carême ; il dure toute la semaine qui suit ce samedi et enfin les trois

derniers jours gras : le dimanche, le lundi et le mardi ; cela fait onze jours. Pendant tout ce temps, la vie commerciale proprement dite cesse à midi ; le reste du jour est consacré à la fête. Y a-t-il en Europe beaucoup de grandes villes dans lesquelles serait possible une si longue interruption des affaires? Mais ici les affaires, c'est le carnaval.

Une fête qui dure si longtemps, qui a pour centres successifs les rues principales, les places, les théâtres, les salles de concert, doit être sérieusement organisée. Une direction est nécessaire non seulement pour régler les réjouissances, pour en fixer l'emplacement, mais aussi pour entretenir, pour accroître même la gaieté du premier jour, pour faire que du commencement à la fin, le mouvement, l'entrain aille toujours en croissant. Il y a, pour cela, à Rome ce qu'on appelle le *Comité du carnaval ;* les hommes les plus influents de l'aristocratie, du monde politique, du monde financier, artistique, le composent. Ce comité rédige un programme qui est affiché quelques jours à l'avance et qui règle tous les détails. Il a à sa disposition des fonds qui proviennent soit de dons particuliers, soit des bénéfices produits par la fête même. A l'aide de ces fonds, le comité distribue des prix à la plus belle cavalcade, au plus beau char, au plus beau balcon, au plus joli masque. Pour la cavalcade, qui doit être toujours un cortège historique, le prix est de 2 000 fr. ; pour le plus beau char, de 800 fr.

Le carnaval commence donc le samedi avant la semaine qui précède le carême. Sous l'ancien gouvernement, l'ouverture du carnaval était annoncée par la

cloche du Capitole qui ne sonnait jamais que pour ces deux circonstances solennelles : la mort du pape et l'ouverture du carnaval.

Il y a deux sortes de fêtes : la fête de jour et celle de nuit. Cette dernière comprend les bals de nuit, *veglioni,* dans les divers théâtres de Rome. La meilleure société, les dames de l'aristocratie, les ministres avec leurs femmes, les personnages les plus importants de la ville vont au bal masqué ; la tenue de la foule est excellente ; on danse et l'on s'amuse beaucoup.

La fête de jour a son centre au Corso. On parlait déjà, il y a vingt-cinq ans, de déplacer la fête et de la transporter dans ces nouveaux quartiers dont les Romains sont si fiers, dans cette *Via Nazionale,* banale comme toutes les grandes rues modernes. Quelle erreur ! Le carnaval à Rome ne peut se faire qu'au Corso, dans cette longue voie étroite, qui est plutôt une galerie qu'une rue. De la disposition des lieux, la fête reçoit un caractère intime, amical ; les balcons sont presque à hauteur d'homme ; on se reconnaît, on se retrouve facilement. Dans la *Via Nazionale,* au contraire, avec ces maisons hautes comme des casernes, plus de rapports entre le monde des balcons et le monde de la rue. Allez donc parler ou jeter des fleurs à des gens qui sont à 10 mètres au-dessus de vos têtes.

La fête du Corso commence par la bataille de fleurs ou de confetti. Vous connaissez ce genre de divertissement ; il faut seulement se rappeler qu'en Italie les confetti sont de petites boules de plâtre qu'on lance aux passants. Des combats acharnés s'engagent entre

les gens de la rue et ceux des balcons. Les Anglaises et les Américaines y déploient une bravoure à toute épreuve, et aussi une indifférence pour leur toilette, qu'une Italienne ou une Française est absolument incapable de montrer. Que de fois ai-je vu une de nos compatriotes partir très résolue pour le combat et se retirer bientôt aux premières taches faites par le plâtre à la robe ou au chapeau. Le combat de fleurs est assurément plus galant. Que de choses dans un bouquet ! Les fleurs sont de charmantes messagères.

Confetti et *fleurs* durent jusque vers 5 heures. Un coup de canon retentit ; les jeux cessent ; les voitures quittent le Corso par les rues transversales ; la foule se serre sur les maigres trottoirs ; un son de corne se fait entendre et un hurrah s'élève ; la foule se range un peu ; et, dans l'étroit espace qu'elle laisse libre, passent, emportés par une course effrénée, poursuivis par un tonnerre de cris et de jurons, cinq ou six chevaux non montés, fouettés par les lanières garnies de plomb suspendues à leur dos. Il y a *barberi* tous les jours : c'est vraiment une chose merveilleuse qu'aucun accident n'arrive. Je ne crois pas qu'il y ait une autre ville au monde où un tel jeu, dans de telles conditions, soit possible.

Le jeu des *moccoli* est réservé pour le dernier jour, pour le mardi gras, après la course des barberi. La nuit commence à tomber ; nouveau coup de canon ; et aussitôt tous les balcons, toutes les voitures s'illuminent ; toutes les personnes qui sont sur le Corso tiennent en main une petite bougie, un *cerino,* qu'elles agitent avec frénésie. Le jeu consiste à conserver son

moccolo allumé et à éteindre celui du voisin. On invente des éteignoirs monstres, des soufflets invraisemblables. Les uns font la courte échelle ; les autres montent sur des échasses ; on s'accroche aux balcons ; on escalade les voitures. A ce moment, le Corso est une splendide féerie. Toutes ces joyeuses lumières qui s'agitent aux fenêtres, qui se promènent avec les voitures, l'appel : *Moccoli! Senza moccoli,* jeté aux balcons peureux ou paresseux qui ne sont pas éclairés, ces défis, ces joyeux combats, ces éclats de rire, cette gaieté, ce tapage font de cette fête dernière la plus belle, la plus brillante de toutes ces fêtes. Un peuple entier s'amuse, rit, chante et oublie. La joie populaire s'épanouit et se répand en gerbes brillantes, et au milieu de cette apothéose le carnaval meurt salué par les cris de joie d'un peuple qui a la conscience d'avoir dignement fêté son dieu.

En 1881, le carnaval romain dut une partie de son éclat à notre Académie de France. Les pensionnaires voulurent renouer la tradition interrompue depuis 1870. Ils portaient le costume des gentilshommes de la cour de notre roi Henri III ; le char qui les portait était splendide. Au milieu une statue de Minerve, ayant à ses pieds deux divinités couchées, représentant la Seine et le Tibre. Le succès fut très grand ; le char eut le premier prix.

Dans cette même année 1881, peu de jours après le carnaval, Rome était encore en fête ; le lundi 14 mars, elle célébrait l'anniversaire de la naissance du roi Humbert, *il natalizio del Re*. La fête comprend toujours une revue de la garnison sur la place du

Maccao. J'assistai à la revue. Malgré les acclamations qui saluaient le Roi, un nuage de tristesse était sur tous les visages. La veille, était arrivée à Rome la nouvelle de l'assassinat du czar Alexandre II. Deux de ses fils, le duc Serge et le duc Paul, se trouvaient alors à Rome. Dans l'après-midi de cette même journée du lundi, ils devaient visiter la villa Médicis. Les préparatifs étaient faits ; le marquis de Noailles, assisté de M. Cabat, directeur, devait recevoir les ducs et les conduire dans les ateliers des pensionnaires. Le lundi, les ducs quittaient Rome à la hâte et allaient en Russie assister aux funérailles de leur père. A la revue on ne parlait que de l'attentat. Je me souviens avoir entendu des gens du peuple, voyant passer le Roi au galop de son cheval, rappeler que lui aussi avait failli tomber sous les coups des assassins : « Ce sont là les petits profits du métier », devait-il dire un jour ! On racontait aussi la visite d'adieu que les ducs avaient faite au Roi. Jusqu'à ce moment, ils avaient montré assez de calme ; mais, quand ils furent en présence du Roi, la douleur l'emporta et ils éclatèrent en sanglots. Qu'aurions-nous dit dans cette matinée du 14 mars 1881, si le voile qui couvre l'avenir s'était brusquement déchiré devant nos yeux ? Le roi Humbert, le duc Serge, unis ce jour-là dans une même douleur, pleurant ensemble le czar assassiné, eux qui étaient réservés à une mort semblable, et qui devaient cruellement l'un à Monza, l'autre à Moscou, connaître ces petits profits du métier de roi !

Je ne veux pas vous parler politique, ou plutôt je ne veux pas vous parler de la lutte des partis, des

intrigues parlementaires ; cela n'est intéressant dans aucun pays. Je voudrais seulement vous dire quelques mots des mœurs publiques, de certains usages de la vie politique en Italie.

Un article de la Constitution du royaume déclare gratuites les fonctions parlementaires ; le seul privilège qui soit accordé aux membres du Parlement est le transport gratuit sur les chemins de fer. Les conséquences de ce régime sont très naturelles, très conformes à la nature humaine : sénateurs et députés ne sont presque jamais à leur poste. Ils restent dans leur province à gérer leurs propriétés, à diriger leurs usines ou leur maison de commerce. En temps ordinaire, il ne reste à Rome que les *dilettanti* de la politique, une centaine de députés tout au plus, qui vont à la Chambre causer chasse, théâtre, soirées. On discute aussi ; les discussions sont généralement longues ; on n'est pas pressé. Quand l'affaire paraît à point, on se décide à déranger les absents. Les chefs de groupe lancent des télégrammes de tous les côtés ; les députés arrivent ; ils votent ; les scrutins succèdent aux scrutins. Car on ne s'en tient pas à l'affaire en discussion ; il y a toujours de l'arriéré, de vieilles questions qui traînent et qu'il faut enfin régler. Les députés ne réclament pas ; ils sentent qu'eux aussi ont le devoir de se mettre en règle ; ils votent donc tant que l'on veut ; l'important est d'aller vite. Ceci explique pourquoi les crises ministérielles sont très courtes en Italie. Un conflit éclate : les députés mandés par leurs chefs accourent ; ils votent ; le ministère est renversé ; vite il faut en constituer un nouveau ; les députés n'ont

pas le temps d'attendre ; les décrets paraissent ; le nouveau cabinet se présente à la Chambre ; il est applaudi ; on crie : « Vive le Roi » et on court prendre le premier train.

La tenue des Chambres italiennes est un peu la tenue des Chambres françaises ; il y a plus de laisser-aller dans les manières ; plus de variété dans les costumes : le groupe des députés, vu des tribunes, présente un ensemble plus bariolé, plus fantaisiste. La gesticulation paraît moins nerveuse ; elle est en général dans la grande manière classique ; les gestes sont plus larges, moins saccadés, d'une ampleur plus académique. L'éloquence est aussi plus classique, plus nourrie des souvenirs de l'antiquité. Il y a souvent excès. Au moment de la crise provoquée par notre expédition de Tunisie, il y eut vraiment abus d'invocation à Scipion, Marius, César, Annibal, etc.

Pendant cette crise, les séances de la Chambre italienne présentèrent un vif intérêt ; tous les événements qui se sont passés alors soit à Tunis, soit à Paris, ont eu leur répercussion à la tribune italienne. L'émotion, vous le savez, fut profonde ; elle a été durable. Un fait suffira pour en montrer la gravité : en un mois, il y eut quatre changements de ministère.

De tous ces ministres qui parurent alors à la tribune des Chambres italiennes, ombres vaines qui n'ont fait que passer, je me souviens surtout de M. Depretis, qui fut président du conseil et eut l'honneur d'arranger les choses aussi bien qu'elles pouvaient alors être arrangées. C'était un vieux routier de la politique, un parlementaire renforcé, connaissant parfaitement

toutes les finesses, toutes les ruses, toute la stratégie du métier. Il avait surtout un talent merveilleux pour ménager et préparer ses effets ; et il avait des effets très drôles. En voici un dont j'ai été témoin. La séance était des plus orageuses. Les orateurs de l'opposition de droite, de l'opposition de gauche avaient mené contre le ministère une charge furieuse : « l'Italie était trahie, la patrie menacée, l'honneur national compromis ». La Chambre était véritablement remuée ; une crise parlementaire semblait inévitable. Le président du conseil sent qu'il est nécessaire d'intervenir. Je le vois encore à la tribune, déjà âgé, grand, maigre, la barbe blanche clairsemée ; il paraît soucieux, regarde à droite, puis à gauche ; il tire de sa poche deux ou trois morceaux de papier et les étale devant lui ; il lève la tête ; il va parler, non, il tire d'une autre poche un grand mouchoir rouge, jette un long regard circulaire sur la salle et se mouche lentement. Tous ces gestes faits avec une gravité tranquille, calculés avec un art accompli, avaient suffi pour retourner l'assemblée et ramener le calme dans les esprits. Préparé par une si savante stratégie, le discours que M. Depretis prononça après ces beaux gestes fut un triomphe : le ministère était sauvé. Le plus souvent il usait d'un autre artifice. Ses amis disaient que c'était un tic ; ses adversaires prétendaient que c'était un truc. Les uns et les autres avaient raison : c'était un tic qui était devenu un truc. Je vous demande pardon, messieurs, de ces expressions trop peu académiques ; mais, vous le savez, le langage parlementaire n'est pas toujours le langage académique. Le truc de

M. Depretis consistait à avoir l'air de chercher le mot; il hésitait, se frappait le front. Notez que son mot il l'avait déjà trouvé; il le tenait; il mettait une habileté, une malice infinie à le faire attendre; et, quand le moment était venu, il l'assénait sur son adversaire, tantôt avec de grands éclats de voix et des gestes tragiques, tantôt en le glissant comme un souffle, mais comme un souffle qui remplissait la salle. Cette manœuvre était sa ressource favorite et qui presque toujours avait plein succès; car il était homme d'esprit et il savait parfaitement trouver le mot qu'il fallait. Un jour cependant, au moment le plus aigu de la crise de Tunisie, ses collègues ne voulurent pas qu'en parlant sur un sujet si grave, le président du conseil s'abandonnât aux hasards de l'improvisation; ils lui imposèrent un discours écrit. C'était désarmer le vieux lutteur. Ce discours, froidement débité, fut froidement écouté; l'effet fut complètement manqué.

Le moment le plus pénible de la crise tunisienne se produisit à propos des événements survenus lors de la rentrée de nos troupes de Tunisie à Marseille. Des Italiens auraient sifflé nos soldats : il y eut un grand tumulte; le sang coula. Depuis deux mois, l'Italie vivait dans un état de fièvre violente; l'accès prit alors subitement la forme aiguë. Des manifestations contre la France éclatèrent sur tous les points du territoire. Rome eut aussi ses manifestations. Elle devait à son titre de capitale du royaume de ne pas paraître trop indifférente à l'outrage fait à l'honneur national. Elle manifesta, mais sans grande con-

viction. Nous n'avons jamais été inquiétés ; le palais Farnèse, siège de l'ambassade, où est aussi installée l'École de Rome, ne fut jamais inquiété.

Du reste, sauf dans le nord de la péninsule, l'Italien n'aime pas à descendre dans la rue pour y donner des coups ; il sait trop bien qu'il peut en recevoir. Il a vécu de longs siècles d'oppression et d'abaissement ; il a assisté à tant de changements, à tant de cabales, de palinodies, de volte-faces ; il est devenu sceptique ; et en politique, la prudence est une des formes les plus sûres du scepticisme. Cette prudence s'allie à un autre sentiment. L'Italien a une profonde admiration pour les Anglais. Depuis longtemps il les sait riches, il les sait puissants ; il voit qu'il y a là une force réelle qui tient une grande place dans le monde. Il s'est trouvé de plus que les intérêts de l'Italie sont sur la plupart des points en parfait accord avec les intérêts anglais. L'Italien a le sens des choses pratiques ; il ne se paie pas de phrases creuses, comme d'autres peuples ses voisins ; aussi a-t-il fait de l'alliance anglaise la base de sa politique extérieure. Enfin, depuis l'unité, l'Italie jouit du régime constitutionnel ; un Italien dira volontiers : « Il n'y a en Europe que deux peuples libres, l'Angleterre et nous. » Cette admiration pour l'Angleterre se traduit souvent par l'imitation des habitudes et des mœurs anglaises. L'Italien qui manifeste, le Romain surtout, a devant les yeux un modèle, un idéal : le meeting anglais. Quand un mouvement était préparé, presque toujours dans les proclamations lancées par les meneurs, dans les articles des journaux, j'ai vu rappeler ces manifestations grandioses de la

libre Angleterre, ces centaines de mille de citoyens anglais, parcourant les rues, graves et dignes, pour aller déposer une pétition ou saluer un personnage. L'Italien, qui se dit libre comme l'Anglais, veut, comme lui, se montrer digne de la liberté; il veut montrer qu'il sait exercer ses droits de citoyen, avec ordre et dignité. C'est là certainement un des beaux spectacles de l'Italie contemporaine : la prudence italienne se donnant les allures de la dignité britannique. Mais le tempérament italien n'est pas le tempérament anglais; aussi, malgré des efforts méritoires, le résultat était souvent médiocre : cette promenade, dans les rues, de citoyens libres manquait presque toujours d'ampleur et assez souvent de dignité.

Rien d'amusant d'ailleurs comme une manifestation politique en Italie. Le soir, sur la grande place, à l'heure de la *passeggiata,* une troupe de ces beaux jeunes gens dont la principale occupation est d'étaler leurs manchettes en regardant passer les voitures des *signori,* fait tout à coup irruption sur la place publique. Deux choses sont indispensables pour constituer une manifestation : d'abord un drapeau, avec ou sans les armes de Savoie, selon les opinions plus ou moins avancées des manifestants; en second lieu, un *concerto*. Le *concerto* tient une grande place dans la vie italienne; pas d'acte un peu important qui n'exige un *concerto*. Il y a en Italie des associations ouvrières florissantes, dont le principal objet est d'assurer aux associés des funérailles convenables, toutes avec *concerto*. Il ne meurt pas un pauvre diable à l'hôpital qui n'ait fanfares et trompettes à son enterrement, s'il est

membre d'une association. Faut-il voir là une survivance de ces associations funéraires de l'ancienne Rome, qui permirent aux premiers chrétiens de s'organiser et d'organiser le culte? Le *concerto* est composé surtout d'instruments de cuivre; le cornet à pistons est particulièrement goûté; c'est l'instrument sentimental qui plaît aux âmes tendres; le soir, des guitares, des mandolines se joignent à la bande. L'air de rigueur est l'Hymne royal, qui alterne assez souvent avec l'Hymne de Garibaldi. Le *concerto* prend la tête du cortège; le drapeau vient après lui, et derrière le drapeau, la foule des manifestants; on pousse toutes sortes de cris. La police est toujours avertie; on dit même que le plus souvent c'est elle qui a la délicate attention de procurer au bon peuple italien cette distraction innocente; au détour d'une rue, elle s'élance, arrête la troupe, s'empare du drapeau, disperse les musiciens. S'il y a quelques récalcitrants, elle les emmène et, après les délices du *concerto,* leur fait goûter les douceurs du *violon*.

Heureusement, grâce aux efforts du parti libéral qui ne voulait à aucun prix d'une rupture avec la France, grâce à l'attitude du gouvernement qui montra de la décision et de la fermeté, toute cette agitation n'aboutit à aucun de ces événements pénibles dont le souvenir reste toujours présent dans la mémoire de l'offensé.

Tous ces bruits qui agitent la ville, cris de joie et de fête, ou cris de colère et de discorde, viennent mourir aux pieds de la colline où veille et rêve l'ancien maître de Rome. Il est là écoutant les lointains mur-

mures, enfermé dans son palais d'où il ne sortira plus, d'où il ne sortira qu'un jour, quand on conduira son cadavre à sa dernière demeure.

J'ai vu les funérailles de Pie IX au mois de juillet 1881 ; j'habitais alors en plein quartier populaire de la vieille Rome, la maison même, disait mon propriétaire, de Benvenuto Cellini, dans cette rue des Banchi Vecchi qui aboutit à la place Saint-Ange. Pie IX avait demandé dans son testament à être enterré dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs qu'il avait réparée ; il avait même marqué la place de sa tombe, près d'une pierre sur laquelle on prétend que se trouvent des traces du sang du martyr. Des négociations officieuses avaient été engagées entre les représentants du Vatican et ceux du Quirinal. On s'était arrêté aux dispositions suivantes : la translation du corps aurait lieu la nuit, avec l'appareil le plus strictement nécessaire, c'est-à-dire le char mortuaire sans distinction particulière, et deux ou trois voitures pour les cardinaux chargés d'officier. Je parlai de ces dispositions à quelques vieux Romains, qui tous remuèrent la tête en disant : « Si simplement qu'on veuille procéder, deux choses sont nécessaires et se feront : l'illumination des rues et le cortège aux flambeaux. »

La cérémonie, qui avait été fixée au lundi 11 juillet, fut reportée au mardi 12. Vers 10 heures, toutes les rues de cette partie du Transtevère sont remplies de monde ; aux abords de Saint-Pierre sont groupées des voitures en très grand nombre ; c'était l'aristocratie romaine qui venait rendre ce suprême hommage au pontife défunt. Bientôt l'affluence est si considérable

qu'on peut à peine circuler. Tous ces quartiers des bords du Tibre, le Borgo, les Banchi, Tordinona, ont conservé intacte cette physionomie si intéressante de la vieille Rome ; l'invasion des idées et du goût modernes ne les a pas touchés. L'on cause beaucoup ; on raconte des histoires sur Pie IX et sur Victor-Emmanuel ; toujours cette idée si chère aux Romains qu'au fond, le pape et le Roi étaient les meilleurs amis du monde. Le sentiment qui paraît dominer dans la foule est la curiosité, la sympathie aussi ; les femmes surtout paraissent inquiètes et agitées.

Vers minuit et demi le Borgo et le pont Saint-Ange s'illuminent ; c'est comme un incendie qui approche ; des lumières en nombre infini marchent et s'agitent, éclairant les maisons et la rue. Le cortège arrive aux Banchi. En tête deux ou trois agents de police ; derrière eux, trois personnes en costume de deuil galonné ; on assure que ce sont des princes romains. Le char passe ensuite, simplement décoré ; il est traîné par quatre chevaux ; trois voitures suivent. Ce qui donne à ces funérailles si simples de l'homme qui fut si longtemps le maître de Rome, un caractère d'imposante grandeur, c'est que derrière le char se presse une foule immense de fidèles, tenant tous à la main un cierge allumé et récitant les prières des morts. Ils étaient bien quatre mille, tous très bien mis, chose fort importante à Rome : *Tutti signori*, dit-on près de moi. En même temps chaque fenêtre s'allume ; la rue paraît toute en feu. Cette double illumination des fenêtres et du cortège, ces prières des morts, graves et traînantes, que ceux de la rue entonnent et auxquelles

ceux des fenêtres donnent la réponse, cet appareil, ces chants, cette foule recueillie, la nuit, dans ces rues étroites de Rome, composait un tableau d'une originalité et d'une grandeur singulières. Les imaginations étaient vivement impressionnées. Beaucoup se souvenaient avoir vu passer dans les rues de Rome, entouré de son pompeux cortège de Suisses et de gardes-nobles, ce pontife qu'aujourd'hui on faisait enterrer la nuit, par tolérance, dans son ancienne capitale.

Vous savez que lorsque le cortège arriva dans les quartiers neufs, à la *Via Nazionale* surtout, des troubles graves se produisirent; je ne vous dirai rien de ces scènes auxquelles je n'ai pas assisté.

J'aurais encore bien des choses à vous dire; mais il est temps de m'arrêter. Je me suis certainement abandonné avec trop de complaisance au plaisir de rappeler des souvenirs qui n'ont sans doute d'intérêt que pour moi. Je vous ai promenés à travers ces souvenirs en faisant fonction de cicerone. C'est un métier qui fleurit en Italie et que nous n'aimions guère; le cicerone est souvent bavard et importun ; en vous parlant trop de moi, j'ai bien peur de ne pas avoir échappé aux défauts du métier.

A PROPOS DE PIERRES

PAR

M. François VILLAIN

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

J'ai maintes fois rêvé d'une histoire de la Lorraine, qui s'arrêterait au déluge.

Dans cette histoire, les pierres et les eaux joueraient le rôle principal. On y verrait la montagne et la mer se défier et se combattre, tels des héros d'Homère. Le feu, l'eau, l'atmosphère, grands acteurs qui jouent sur la scène du globe les premiers emplois, paraîtraient tour à tour, se réuniraient et se concerteraient pour édifier l'œuvre gigantesque du soubassement de notre pays. La voix retentissante de Pluton sortirait parfois des entrailles de la terre, pour protester contre ce dessein, et entraver son exécution. Enfin, Phœbus-Apollon, dans sa gloire radieuse, interviendrait comme arbitre pacificateur. Il obligerait chaque élément à occuper sa place définitive, et ferait succéder à ces luttes violentes, une longue période de paix, pendant laquelle les grands travaux de la sédimentation s'ac-

compliraient. On verrait alors se modeler successivement les différents reliefs du sol de la Lorraine, et on observerait, à certaines époques, le soin jaloux avec lequel, en des endroits privilégiés, la nature a dissimulé de précieux trésors : la houille, le sel, le fer.

Il faudrait, pour écrire une telle histoire, la philosophie d'un Gœthe et la plume d'un Kipling.

C'est en sentant toute mon indignité en face d'un pareil sujet, que je réunis ici les quelques réflexions qui vont suivre, sous le titre : *A propos de pierres !*

Les moyens que la nature met en œuvre sont d'une simplicité si grande, la continuité de son action est si évidente, qu'il faut toute l'imperfection humaine pour diviser son domaine en cases séparées, en catégories distinctes. D'abord, trois règnes ! animal, végétal, minéral. Où commence et finit chacun d'eux ? La réponse à cette question devient de plus en plus difficile, au fur et à mesure que la science fait de nouvelles découvertes. De la monade microscopique à l'homme le plus cultivé, le développement régulier de la série des êtres s'affirme avec une admirable continuité.

Puis, dans chaque règne, des êtres dits supérieurs, et d'autres qualifiés d'inférieurs. Pourquoi ? Pourquoi l'homme s'érige-t-il en juge de la perfection des espèces ? Pourquoi relègue-t-il les pierres au dernier rang des choses de la création ? Il les dédaignerait moins peut-être, s'il songeait plus souvent au *pulverem reverteris* de l'Écriture !

L'énergie constitutive des êtres n'est-elle pas une dans son essence ? Lorsque Newton arrache aux astres le secret de leur équilibre, il trouve en face de lui la

même énergie que celle qui règle les combinaisons des atomes dans la constitution des corps. Gravitation, cohésion, affinité, ne sont que des mots différents, exprimant des modalités d'une même cause.

Dans l'ordre psychique, n'est-ce pas aussi par un excès de classification qu'on a distingué trois facultés de l'âme : intelligence, volonté, sensibilité ? Où commence et s'arrête chacune de ces facultés ? Ce que nous appelons instinct chez l'animal, sensation confuse dans le végétal, n'est-ce pas, à des degrés divers d'intensité, la même force agissante, celle qui discipline la nature tout entière ? celle qui joint les atomes dans une pierre, comme les idées dans un cerveau ?

« Il n'y a qu'une Nature », a dit un savant physicien (1). « Les forces qui constituent le monde sensible sont celles mêmes qui animent les appareils de nos laboratoires et ceux de l'industrie. »

Ce qui empêche la multitude de distinguer cette vérité, c'est l'imperfection même du langage traditionnel ; c'est l'usage qui veut qu'on oppose le froid au chaud, l'attraction à la répulsion, bien que, au point de vue absolu, ces notions ne soient nullement contradictoires. L'unité est la grande loi de la Nature. Pour toutes les formes de l'énergie, cette loi constitue aujourd'hui un principe si élémentaire, qu'il s'enseigne ou devrait s'enseigner à l'école primaire. Pour la matière, la preuve n'est pas faite encore. Les alchimistes, qui l'avaient cherchée, se sont découragés trop vite.

---

1. Lippmann, *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Lyon, 1906.

L'idée d'unité s'affirme tellement dans l'Univers, et elle concorde si bien avec la conception du Créateur unique, que les anciens ont confondu parfois l'idée avec sa représentation. De là, la doctrine des panthéistes, une des plus poétiques que l'humanité ait imaginées pour figurer la divinité.

Tacite, parlant de la religion des Germains, écrit : « Ils croient qu'emprisonner leurs dieux dans des mu-« railles, ou les représenter sous une forme humaine, « c'est faire outrage à leur grandeur. Ils consacrent à « leur culte les bois et les forêts, et ces mystérieuses « solitudes où ils les adorent sans les voir, leur sem-« blent être *la divinité même.* »

Les poètes, qui possèdent la vérité d'intuition, et pour qui les choses ont des larmes, se sont toujours plu à animer tous les éléments, du plus petit au plus grand. Un lion ou un insecte, un roseau ou un chêne, un grain de sable, une montagne, un astre, retiennent indifféremment leur attention.

Gœthe fut, dans sa jeunesse, un fervent minéralogiste. Il aima les pierres, et trouva un vif plaisir à les étudier. Vous vous rappelez les vers de l'Ode à la Joie de Schiller, dont Beethoven fit le couronnement de sa neuvième symphonie :

Freude trinken alle Wesen
An den Brüsten der Natur ;
. . . . . .
Wollust ward dem Wurm gegeben.

(Tous les êtres goûtent la joie au sein de la nature... La volupté a été donnée au ver de terre.)

J'aime à me représenter le génie universel de Gœthe ajoutant une strophe à ce poème, et dépeignant lyriquement les changements d'état de la matière, la volatilisation des liquides, la sublimation des solides, ou la transformation d'une texture amorphe en une structure cristalline. N'est-elle pas admirable, cette loi qui veut qu'un corps prenant l'état cristallin, affecte, dans des circonstances semblables, des formes géométriques toujours identiques? Les anciens disaient que la géométrie était le plaisir des dieux; à ce compte-là, la matière jouit d'une supériorité sur l'humanité; car si celle-ci devine la géométrie, les pierres, elles, la possèdent.

Les minéraux ont leur destinée, comme les animaux et les végétaux : la terre les recevant dans son sein, se plaît parfois à les réunir et les confondre dans cette argile, que la légende biblique dit avoir servi à façonner l'homme même.

Depuis quelques mois, il existe, dans le musée de géologie de la faculté des sciences de Nancy, des milliers de spécimens de plantes fossiles, que les chercheurs de houille ont retirés du sol de Meurthe-et-Moselle, au cours de ces trois dernières années. On a pu les reconnaître, les cataloguer et les identifier avec les espèces connues dans le bassin de la Sarre, à 50 kilomètres de distance.

La constitution du vaste gisement houiller, qui est aujourd'hui connu depuis la vallée de la Sarre jusqu'à celle de la Moselle et même plus loin (puisque le terrain houiller a été reconnu jusqu'à Martincourt, à 10 kilomètres à l'ouest de la Moselle), offre un exemple des

plus frappants de l'action continue des forces cosmiques.

Arrêtons-nous un instant sur cette période des temps primaires, de laquelle date vraiment l'origine de la formation du sol lorrain.

Les massifs montagneux des Ardennes, du Hunsrück et des Vosges, venaient de se former, épisode du grand phénomène de plissement hercynien qui a édifié les monts de l'Europe centrale; géants, dont le Riesengebirge, le Hartz, le Thuringerwald, le Taunus et le Westerwald sont aujourd'hui les descendants dégénérés. Bien plus abruptes et plus élevées qu'aujourd'hui, ces montagnes dominaient les océans qui s'étendaient jusqu'à leurs pieds.

Les roches émergées, sans cesse minées et dégradées par les agents atmosphériques, fournirent dès lors un tribut constant de pierres au littoral, et celui-ci se couvrit d'une formation détritique s'augmentant sans cesse, et gagnant de plus en plus vers les fonds de la mer. Le sol, déjà exondé dans les parties montagneuses, continuait d'autre part à se soulever lentement, pendant que les dépôts détritiques se constituaient en bordure; l'Océan se retirait graduellement dans la direction de l'ouest. Entre le Hunsrück et les Vosges, il était resté une dépression lagunaire, dans laquelle les couches de houille et le terrain houiller de la Lorraine se constituèrent.

Comment peut-on expliquer que ces formations atteignent une épaisseur de 3 000 à 4 000 mètres? De la manière suivante : la dépression houillère tendait toujours à se combler par l'apport des sédiments, ou

stériles ou ligneux, qui y affluaient, mais, en même temps, le plissement hercynien, qui n'était pas terminé, continuait à creuser la dépression, de sorte que le creusement et le comblement du bassin progressaient en même temps et ne faisaient que se compenser.

On doit donc s'attendre à trouver le bassin houiller beaucoup plus épais dans le milieu de la dépression primitive que sur les bords, où il vient s'appuyer en biseau sur les flancs des montagnes limitrophes. C'est, en effet, ce qui s'est produit. Mais ce n'est pas toujours dans le calme que les sédiments houillers se rassemblèrent. Lorsque les plissements s'exagéraient, des masses énormes de terrains s'arrachaient de leur emplacement primitif, et venaient s'échouer plus ou moins loin de leur lieu de dépôt. Des couches, brisées par des poussées auxquelles elles ne pouvaient plus résister, subissaient, de cette façon, des déplacements énormes.

Et c'est ainsi pendant toute l'époque houillère. Quand elle prend fin, les terrains qui constituent les premières fondations du sol lorrain, présentent l'aspect d'un vaste chaos. En particulier, sur une direction que jalonne aujourd'hui la ligne droite joignant Sarrebruck à Pont-à-Mousson, se trouve une zone fortement surélevée, qui domine l'ancienne dépression houillère.

Cette ligne de surélévation, appelée par les géologues *anticlinal principal de la Lorraine,* est en quelque sorte l'épine dorsale du pays. Elle existe encore partiellement aujourd'hui. Il est donc naturel que l'on

ait adopté, dans ces dernières années, pour rechercher la houille en Meurthe-et-Moselle, la partie du département sous laquelle se prolonge cet anticlinal. La région délimitée par les localités d'Éply, Nomeny, Martincourt, Pont-à-Mousson, fut choisie en partant de cette considération. Plusieurs sondages de recherches y ont atteint et exploré le terrain houiller, au cours de ces trois dernières années. Quelques-uns y ont recoupé, entre les profondeurs de 900 et 1 500 mètres, des couches de charbon atteignant jusqu'à 2 mètres et plus d'épaisseur.

Avec quelle sollicitude, ces recherches furent suivies par les savants, les industriels et les populations de la région, cela se devine aisément. Il s'écoulera probablement encore de longues années avant que la houille de Meurthe-et-Moselle soit exploitée industriellement. Les difficultés de toutes sortes qui compliquent l'entreprise sont telles, qu'il ne faut rien moins que les progrès continuels de la science, pour conserver le ferme espoir de les voir un jour vaincues.

Il en va autrement, par bonheur, pour le sel et le fer, dont il nous reste à parler. Le sel d'abord.

Lorsque l'époque houillère s'achève, les espaces délimités par les massifs des Ardennes, du Hunsrück et des Vosges, entre lesquels la Lorraine est encore aujourd'hui enclose, sont jonchés de gigantesques masses rocheuses disposées dans le plus grand désordre. Un travail d'érosion immense, dû à l'action des eaux marines et fluviales, se met à préparer les sédimentations futures.

Alors commence un long combat entre le flot et le

roc. D'énormes masses de pierres, arrachées aux îles, aux récifs, aux falaises, tendent à combler les dépressions, et notamment celles qui subsistent au nord et au sud du grand anticlinal. Pendant toute l'époque dite « permienne », ce travail de comblement est ininterrompu, non sans être troublé à maintes reprises par des retours de l'activité éruptive, qui se manifeste une dernière fois, avant de s'éteindre pour longtemps. Contre Neptune, inlassable dans ses assauts, Pluton, terrassé, mais non vaincu, lance ses réserves désespérées. Porphyres et mélaphyres font irruption dans le chaos des matériaux gisant en désordre dans le golfe lorrain.

Quelles ruines de guerre, quelles forteresses anéanties, quelles cités détruites, pourraient donner une idée du spectacle que la terre de ce pays présentait alors? Quel chapitre grandiose de ce que Spencer a appelé « le grand poème épique que le doigt de Dieu a écrit sur les couches de la terre » !

L'écorce terrestre ayant enfin retrouvé le calme, les terrains « secondaires » commencèrent à se déposer. Dès ce moment, s'ébaucha le relief de la Lorraine.

Les puissantes assises de grès vosgiens et bigarrés, qui forment le pourtour de la Lorraine actuelle, et qu'on trouve à Saint-Avold, à Bitche et aux approches de Sarrebourg, se construisirent par le remaniement et le classement des dépôts primaires. Les matériaux quartzeux furent rassemblés avec des éléments micacés dans ces formations, qui sont en quelque sorte la contrescarpe de la bordure montagneuse.

Ensuite, les terrains marneux, puis calcaires, du muschelkalk, vinrent se modeler sur cette première ébauche, et aplanir ses formes accidentées. Bouzonville, Boulay, Faulquemont, Sarreguemines, Fénétrange, Blâmont, jalonnent aujourd'hui la limite occidentale des affleurements de ce terrain, dont la dominante est la chaux.

Enfin, dans la mer, en partie comblée par le dépôt des deux formations précédentes, la série des assises du keuper, ou marnes irisées, va encore ramener la ligne littorale plus à l'ouest. L'élément principal des marnes irisées est l'argile, matière fine et légère, qui pouvait désormais se déposer, à la faveur du régime sédimentaire devenu plus tranquille.

Une immense baie marine, de peu de profondeur, régnait au sud du grand anticlinal. L'atmosphère, purifiée de l'acide carbonique qui l'obscurcissait pendant la période primaire, et de la vapeur d'eau qui l'embrumait encore pendant le début des temps secondaires, était enfin claire et transparente. Le soleil dardait ses rayons sur la surface de l'Océan, devenu un vaste marais salant.

Ce fut l'époque où la mer, alanguie sous les caresses d'un jeune été, céda à la terre le précieux dépôt, dont Château-Salins, Dieuze, Varangéville, et tant d'autres localités de la Lorraine, tirent profit aujourd'hui. On ose à peine en chiffrer l'importance. Elle dépasse cent milliards de tonnes. Tout récemment, au sondage de Brin, dans la vallée de la Seille, on traversait une des plus belles couches de sel qu'on ait rencontrées jusqu'ici en Lorraine. Elle n'avait pas moins de 23 mè-

tres d'épaisseur, et la formation saline tout entière, 70 mètres.

L'esprit reste confondu d'admiration, quand on songe à la grandeur du phénomène naturel dont la Lorraine est le théâtre à cette époque. Dans la genèse de ces masses énormes de sel gemme, on voit l'énergie solaire obliger les molécules salines à se séparer de l'eau de mer, pour s'agréger entre elles et cristalliser. Les cristaux se rassemblent en un immense dépôt, qui se couvre ensuite d'un manteau gypsifère et marneux, par lequel est assurée pour toujours la conservation du sel.

Il est piquant de penser que si nous laissons fondre aujourd'hui une particule de ce sel sur notre langue, la sensation que nous éprouvons est un réveil de l'énergie assoupie depuis des milliers d'années dans le sein de la terre.

L'assimilation que le langage courant établit entre le sel et l'esprit est tellement usuelle, que la métaphore « manquer de sel » s'applique aussi bien aux propos qu'aux mets fades. Stendhal va plus loin : il assimile la formation des cristallisations salines à la naissance d'un sentiment. Qui ne connaît ce charmant épisode d'une visite de Stendhal aux mines de sel de Hallein, près Salzbourg, où il remarque la parure étincelante qu'une brindille de bois mort vient de revêtir, par le dépôt des cristaux de sel? « On jette, « dit-il, dans les profondeurs abandonnées de la mine, « un rameau d'arbre effeuillé par l'hiver; deux ou trois « mois après, on le retire couvert de cristallisations « brillantes : les plus petites branches, celles qui ne

« sont pas plus grandes que la patte d'une mésange, « sont garnies d'une infinité de diamants mobiles et « éblouissants ». Et Stendhal compare à ce travail d'embellissement du rameau, celui qui se fait dans l'esprit d'un être humain, lorsqu'une sympathie grandissante lui fait apparaître l'être préféré plus aimable de jour en jour. Cristalliser devenait synonyme d'aimer.

Le rameau diamanté de Salzbourg, engendré, comme Vénus, par l'onde amère, eut été digne de figurer dans la parure de cette déesse. Les salines de la Lorraine fabriquent tous les jours des quantités innombrables de ces joyaux, dont vos cuisinières, mesdames, font un emploi des plus prosaïques en assaisonnant le pot-au-feu familial.

Les femmes de l'antiquité aimaient-elles le sel et ses brillantes cristallisations ? On ne nous le dit pas. Par contre, un ancien affirme qu'elles aimaient le fer ; *Ferrum est quod amant,* a-t-il dit, voulant exprimer, par cette figure, la tendance qu'a le sexe faible à « cristalliser » pour les hommes qui manient le fer à la guerre. Le métal des forts existe abondamment en Lorraine, mesdames ; laissez-moi donc vous en parler un peu.

C'est dans l'étage géologique qui surmonte le keuper que se rencontre le minerai de fer. Il s'est déposé à la fin du « lias », à la fois dans les deux dépressions qui continuaient à subsister, bien qu'atténuées, au sud et au nord du grand anticlinal Sarrebruck—Pont-à-Mousson. La dépression du nord, à laquelle correspond la région minière actuelle de Longwy,

Esch, Fontoy, Briey, Conflans, a été de beaucoup la plus minéralisée.

Ce n'est qu'après le dépôt du minerai de fer que se sont formées les assises calcaires de l'oolithe inférieure, qui constituent aujourd'hui les plateaux de Haye, de l'Avant-Garde, de Briey, et du pays haut de Longwy. Un des membres de votre compagnie, trop tôt enlevé à la science, M. le professeur Bleicher, a montré jadis comment de puissantes érosions avaient fait disparaître une série des assises de l'oolithe, en burinant le sol lorrain pour lui donner son relief actuel. Nous avons maintes fois discuté ensemble, lui et moi, la question des origines du minerai de fer, et si nous n'étions pas toujours du même avis, nous avions du moins la satisfaction de nous sentir réunis par un sentiment identique : l'amour du vrai dans la Nature.

La théorie que nous cherchions alors à faire prévaloir, d'après nos observations personnelles, avait, à défaut d'autre mérite, celui de la simplicité. Nous la formulions ainsi : la région dans laquelle se rencontre actuellement le minerai de fer était, à l'époque toarcienne, recouverte par la mer. Dans le fond de celle-ci, des sources thermales amenant les composés du fer, trouvaient passage à travers des failles qui venaient de se produire dans les terrains préexistants, à la suite d'un mouvement d'affaissement local de l'écorce terrestre. Les dépôts ferrugineux, entraînés par la pesanteur, se rassemblèrent dans les parties déprimées du fond de la mer.

Avec le fer, et par les mêmes voies, est venu le

phosphore, son compagnon inséparable en Lorraine. Comment expliquer cette association intime et constante ? Si on veut bien se souvenir que les terrains se sont formés ici aux dépens des massifs granitiques des Vosges, on se demandera ce que les éléments constitutifs du granite, quartz, feldspath, mica, sont devenus dans leurs transformations successives. Les quartz ont donné les grès permiens, vosgiens, bigarrés ; le feldspath a fourni les argiles, notamment celles du keuper, et le mica a donné le fer, qui a coloré les premiers de ces terrains. Le phosphore devait se trouver dans les granites, sous la forme d'apatite, variété de phosphate de chaux. Ce minéral s'est disséminé avec le fer dans les grès et dans les terrains du trias, et aujourd'hui encore, en forant des sondages artésiens jusqu'à ces grès, on obtient des eaux chargées de principes salins et ferrugineux. Les sources sous-marines de l'époque toarcienne qui s'étaient minéralisées dans le trias devaient donc contenir à la fois du fer et du phosphore.

L'existence de ce métalloïde dans les minerais était autrefois une cause de discrédit pour ceux-ci, les fers phosphoreux n'étant pas de bonne qualité. Aujourd'hui, au contraire, par les procédés de fabrication employés dans nos grandes aciéries, non seulement on parvient à éliminer le phosphore, mais on l'utilise pour produire une combustion vive qui complète l'affinage de la fonte.

Cette transformation de la fonte en acier, s'opère dans ces gigantesques cornues Bessemer, que chacun connaît en Meurthe-et-Moselle, pour les avoir vues,

dans nos usines, projeter des gerbes d'étincelles dans l'atmosphère. Tout le monde sait aussi que les scories de ces usines sont très recherchées par l'agriculture, à cause des phosphates qu'elles renferment. Le phosphore de ces scories est peut-être celui qui a fait pousser le blé d'où a été tiré notre pain d'hier, et c'est peut-être lui qui, porté par la circulation du sang dans notre cerveau, sert à notre pensée de véhicule en ce moment même.

Ceux qui connaissent les phases d'une fabrication d'acier par la cornue Bessemer : bouillonnement impétueux du métal liquide, projection de la masse éblouissante dans la poche de coulée, et jaillissement dans le ciel d'immenses gerbes de lumière, savoureront l'analogie du labeur poétique exprimée par Victor Hugo dans les vers suivants :

Si ma tête, fournaise où mon esprit s'allume,
Jette le vers d'airain qui bouillonne et qui fume
Dans le rythme profond, moule mystérieux,
D'où sort la strophe ouvrant son aile dans les cieux,
C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie, etc...

Ne disions-nous pas tout à l'heure que les forces du monde sensible sont les mêmes que celles qui animent les appareils de l'industrie ? Voici que le plus grand de nos poètes, d'une façon tout à fait imprévue, nous amène par la magie des mots à la même pensée d'unité.

Messieurs, je songe que le sel, dont je vous parlais tout à l'heure, est l'emblême de la sagesse, et que j'aurais dû avoir plus tôt celle d'écourter ce discours.

Les trois minéraux dont il fait l'objet jouent un rôle si prépondérant dans la prospérité de la Lorraine, et l'Académie suit avec tant de sollicitude tout ce qui contribue à la gloire et à la richesse de ce pays, que je me suis cru autorisé à m'étendre un peu sur les origines de ces pierres si utiles. Pour m'efforcer, messieurs, de reconnaître la faveur que vous me fîtes en m'accordant vos suffrages, j'ai choisi à dessein le sujet que je viens de traiter si imparfaitement devant vous.

Certes, avant de l'épuiser, il y aurait encore beaucoup à dire. On pourrait, en particulier, disserter à perte de vue sur le minerai de fer, montrer comment il est distribué dans le sous-sol lorrain, comment il s'y est modifié localement, comment ses diverses variétés trouvent leur utilisation dans les hauts fourneaux, pour la fabrication de différentes fontes, comment les métallurgistes des pays voisins se trouvent amenés à en rechercher l'emploi. Vous ai-je dit que le gisement reconnu en deçà comme au delà de la frontière franco-allemande et luxembourgeoise, renfermait quelque cinq milliards de tonnes de minerais, dont un peu plus de la moitié pour notre seul département? Je renonce à vous décrire la transformation qui s'opère en ce moment même dans le pays de Briey, par suite du développement de l'industrie des mines. Rien qu'au point de vue ethnographique, il se prépare là, par la coexistence de nombreux ouvriers de différentes nationalités, un mélange de races curieux pour les futurs historiens de la Lorraine.

Quant aux vues théoriques que j'esquissais tout à l'heure au point de vue de la genèse de ce magni-

fique gisement, peut me chaut qu'elles soient ou non confirmées dans l'avenir. Il suffit, pour ma satisfaction — laissez-moi dire pour notre satisfaction commune — de savoir que notre richesse minière est considérable, unique, et qu'elle assure à notre métallurgie une longue période d'activité. Et puisque je vous ai retenus si longtemps *à propos de... pierres*, laissez-moi finir en vous citant une boutade de Flaubert, qui contient une leçon de modestie pour les théoriciens obstinés. Après avoir décrit minutieusement les nombreuses théories contradictoires émises sur les alignements de Carnac, Flaubert concluait malicieusement ainsi : « Pour en revenir aux pierres « de Carnac, ou plutôt pour les quitter, que si l'on « me demande, disait-il, après tant d'opinions, quelle « est la mienne, j'en émettrai une irréfutable, irréfra- « gable, irrésistible... Cette opinion, la voici : les « pierres de Carnac... sont de grosses pierres ! »

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. L'ABBÉ EUGÈNE MARTIN

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. A. MARTIN ET F. VILLAIN

MONSIEUR,

En vous souhaitant la bienvenue dans notre Compagnie — nos confrères me permettront de le dire tout d'abord — c'est une heureuse fortune pour l'étudiant de la Faculté des lettres que je m'honore d'avoir été, de pouvoir vous exprimer publiquement, à vous, monsieur le Doyen — et si vous m'y autorisez, à tous vos éminents collègues, l'hommage de ma respectueuse gratitude, et je sais répondre au désir de mes confrères de l'enseignement libre, en disant bien haut quelle reconnaissance, tous nous gardons, pour leurs doctes leçons et leur bienveillante sollicitude, à nos maîtres si dévoués de l'Université de Nancy.

L'Académie de Stanislas n'eut point, monsieur, comme votre modestie se le persuade, à invoquer des précédents pour vous ouvrir ses rangs. Vos titres s'imposaient tels, que je me surprends à me demander pourquoi j'ai l'honneur, moi, de vous recevoir

aujourd'hui, alors que depuis longtemps vous devriez être des nôtres.

La thèse qui vous valut en Sorbonne, voici quelque vingt ans, le titre de docteur ès lettres et des éloges si flatteurs, à elle seule eût suffi pour vous attirer nos suffrages (1).

C'était l'histoire tout entière de la cité de Pallas que vous projetiez, sous un angle nouveau, en un livre où l'érudition des plus fortes et des mieux averties s'était parée, comme il convient à qui parle d'Athènes, de toutes les grâces de l'exposition. Quel charme que d'être initié par un si renseigné « mystagogue » à la vie religieuse de l'Attique, et nul ne s'étonna de voir la religion trouver sa place dans un livre consacré aux cavaliers : aux temps anciens, au rebours de ce que l'on veut pour nos sociétés modernes, la religion pénétrait intimement la vie de la cité, et noble était le rang, considérable le rôle que vous nous montrez avoir été tenu, aux fêtes de Dionysos et de Pallas Athena, par cette brillante cavalerie dont vos savantes dissertations nous font présumer l'origine et nous retracent l'organisation.

Quel charme, de suivre, avec vous, l'évolution politique et sociale de la république athénienne ! Sans que vous paraissiez y avoir songé, car votre science, toujours sereine, ne sait point sortir de son domaine, entre cette cité inconstante et un pays que nous connaissons, les analogies se présentent si frappantes

---

1. « Les Cavaliers athéniens » (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. XLVII), Paris, Thorin, 1886.

que, sans cesse, les rapprochements hantent l'esprit : ceci fait de la lecture de votre ouvrage un attrait et un plaisir de plus.

Quel charme encore, de monter, conduit par vous, sur l'Acropole, non point, cette fois, pour y faire notre prière à la « déesse aux yeux bleus », mais pour y rechercher ce qui reste, après tant de déprédations des « Scythes » et des « Calédoniens », de cette admirable frise des Panathénées, où galopaient de si gracieux éphèbes sur leurs fringants coursiers thessaliens ! Ces monuments de la colline sacrée dont les ruines se dressent mutilées dans leur grandiose et mélancolique solitude, Périclès avait voulu qu'ils fussent l'affirmation de ce qu'il prétendait rendre sa patrie : « Athènes, disait-il[1], ne domine pas simplement par sa flotte et par ses armées : elle est l'éducatrice de la Grèce. » L'ambition de Périclès a été dépassée : Athènes demeure l'éducatrice de l'Univers.

Et cette cité n'a point cessé d'être l'objet de vos études : vous la faites aimer aux étudiants de la Faculté des lettres, heureux de promouvoir à son école, en des âmes enthousiastes, le culte du beau ; vous ne vous lassez point d'en parler, et toujours avec une érudition inattaquable, dans les plus savantes revues[2] ; le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio doit à votre collaboration des articles sur la cavalerie athénienne,

1. Thucydide, II, 41.

2. *Revue de Philologie ; Revue critique d'Histoire et de Littérature ; Revue des Études grecques ; Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, etc.

sur les *Hétaires,* dont plusieurs, à eux seuls, formeraient un volume (1) ; et, si je suis bien informé, l'Académie des inscriptions, qui vous compte au rang envié de ses correspondants, se prépare à insérer dans ses *Mémoires* un travail de vous sur *l'Ostracisme,* dont vous avez eu la délicate attention de nous offrir les prémices, en l'une de nos réunions intimes du vendredi.

Bref, vous êtes l'un des investigateurs passionnés, infatigables, du passé d'Athènes et, pourtant, comme vous en exprimez un regret bien légitime, vous n'eûtes point, monsieur, la joie d'évoquer, sur la voie d'Eleusis, les brillants cavaliers qui tant honorèrent Athena-Equestre, et de visiter ce qui fut le bois sacré de Colone, où Sophocle chanta les présents que Pallas avait prodigués au peuple de Thésée. Vous fûtes élève de l'École française de Rome, et le long séjour qu'il vous fut donné de faire en cette ville où tant de souvenirs se compliquent dans un harmonieux ensemble, vous a laissé — nous venons de nous en féliciter — les plus vivants souvenirs.

Ah ! je le comprends ! au soir même de son arrivée, pour un humaniste comme vous, quel spectacle ce dut être de voir se détacher, blafarde, sur la mystérieuse profondeur des ténèbres, aux rayons d'une lune d'Italie, la masse énorme du Colisée, déjà spoliée toutefois de son calvaire aux héroïques souvenirs, déjà dépouillée pourtant de ce moelleux vêtement

1. *Equus, Equites graeci, Hetairi, Hippagogi, Hippargus, Hippodrome, Lampadodromie, Leitourgia, Lytron, Mercenarii,* etc.

que la nature, toujours maternelle, jette sur les ruines, comme pour en voiler la misère. Hélas ! où est cette flore d'antan ? Le Colisée, comme le Forum, comme le Palatin aux émouvants cyprès, a pu révéler bien des secrets à l'archéologie, et profane, et sacrée ; mais, au prix de quelle poésie — je blasphème, peut-être — ces secrets ne furent-ils point achetés ! Quand Van Vitelli, quand notre Claude Lorrain peignaient leurs tableaux, quand Piranesi dessinait ses estampes si pittoresques, le Forum était le *Campo Vaccino*... et ces bergers qui gaiement jouaient de la cornemuse, assis sur le fût émergé d'une colonne, non loin de l'Arc de Septime-Sévère, aux deux tiers englouti par le flot montant des décombres, au pied du Capitole, jadis étincelant d'or, que les buissons et les chèvres avaient reconquis, devant le temple d'Antonin et de Faustine où s'était logée l'église *San-Lorenzo in Miranda*... tous ces contrastes donnaient à l'âme une révélation, combien effrayante ! de la caducité des choses d'ici-bas.

Et nos descendants, quand, à travers les tourniquets et les barrières, ils parcourront ces amas informes de briques et de travertin, aux reflets fauves d'usines incendiées, dénudés par les eaux du ciel, consolidés, contre tout sens commun — restaure-t-on des ruines ? — par de moderne ciment, nos descendants ne se prendront-ils point à regretter cette soif de savoir ?... Et, voici que l'on ouvre le sol sacro-saint du Forum, pour saisir les secrets de la préhistoire... on a parlé de renverser, comme feue Sainte-Marie Libératrice, la gracieuse église Sainte-Martine, ce chef-d'œuvre de Pierre de Cortone, et peu s'en est fallu que l'*Ara Cœli*,

le paisible séjour du *Bambino,* ne disparût pour céder la place au fastueux monument de Victor Emmanuel Ier ! Où s'arrêtera-t-on, grand Dieu ?... et pour quels barbares ne passerons-nous point ?

Ravenne, cette autre Rome, où vous fîtes, monsieur, un long séjour, où vous nouâtes des amitiés qui ont su, j'ai pu le constater, vous demeurer fidèles, Ravenne est moins dure à l'humaniste. Saint-Apollinaire reste perdu dans la plaine immense qui fut jadis l'emporium de Classe, et, dans l'église moussue de *Santa Maria in Porto fuori,* la Mort de la Madone, de Giotto, achève de s'éteindre sous le blanc salpêtre. A l'horizon de la campagne solitaire, fuit doucement la ligne sinueuse de l'Apennin et la Pinède, hélas ! dévastée par la tourmente, menacée par les hommes de Cervia, dresse vers le ciel ses coupoles feuillues de souvenirs, à l'ombre desquelles Dante place sa rencontre avec Béatrix (1) et Byron pleura sa plainte immortelle. Théodoric semble dormir encore dans son lourd mausolée ; le silence règne dans les larges et interminables artères ; les murs sont lépreux ; les campaniles, lézardés et branlants..... c'est bien la « douce morte » qui éprend le cœur d'une tristesse indicible..... Et, pourtant, sous les efforts intelligents de l'un de ses fils, Corrado Ricci, la « *dolce morta* » tend à devenir la « ville du passé vivant ».

Tout éblouissant de marbres et de mosaïques, le tombeau de Galla Placidia paraît attendre le convoi de la souveraine. Dans Saint-Apollinaire « au ciel

1. *Purgatoire,* chap. XXVIII.

d'or », la charmante théorie des vierges, au manteau blanc, semble parée pour recevoir l'exarque et, quand, l'an dernier, dans Saint-Vital, j'assistais à une messe pontificale, je croyais voir, entre Justinien et Théodora, environnés de leur cour brillante d'or et de gemmes, à leurs loges de mosaïques, je croyais voir officier l'évêque Maximien...

Par la contemplation de ces merveilles de la somptuosité byzantine, vous vous délassiez, monsieur, d'un labeur ardu, car si Ravenne longtemps vous retint, c'était à déchiffrer les scolies d'un manuscrit d'Aristophane, le trésor le plus précieux de la riche bibliothèque qu'avaient rassemblée les moines Camaldules (1). Et, c'est à ce même travail de découverte et de récolement que vous dûtes la joie de parcourir l'Espagne et le Portugal et que la sience française vous est redevable d'une précieuse contribution à l'œuvre magistrale du regretté Charles Graux (2); ce serait plus juste de dire : de son achèvement.

De ce labeur de patiente érudition, un mot fera savoir le mérite : désormais, nulle édition ne se publiera, soit des pièces du grand comique, soit des autres écrivains d'Athènes, qui ne profite largement du trésor de vos veilles.

Mais, s'en publiera-t-il encore beaucoup en notre France ? Trop éprise des réalités concrètes, notre ingrate génération ne se souvient plus que l'élégance

1. « Les Scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne. Étude et collation. » (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. XXVII, Paris, Thorin, 1882.)

2. *Fac-similé des manuscrits grecs d'Espagne*. Paris, 1891.

et la distinction vinrent, en grande partie, à notre littérature classique et à notre esprit français, de la fréquentation des écrivains attiques.

Vous ne me reprocherez point, monsieur, ces regrets adressés à une langue qui, chez nous, s'en va délaissée ; car ce n'est point uniquement, j'imagine, au sel de notre terroir, célébré tout à l'heure par vous en termes si piquants, ni même à l'esprit pétillant de votre Champagne, que vous êtes redevable de cet atticisme qui vient de nous exposer un sujet de prime abord aussi revêche.

Dans la lettre qui sollicitait de notre Compagnie le titre d'associé-correspondant, avec humour, vous nous racontiez comment, à un noir croisement de galeries souterraines, vous fûtes accosté par des sortes de brigands et vous vous entendîtes signifier que vous ne sortiriez de ces ténébreux séjours qu'après vous être engagé à signer une demande d'admission à l'Académie de Stanislas.

De ces brigands, j'étais, monsieur, et je n'en rougis point... L'homme qui connaît si profondément le sous-sol de notre Lorraine, qui ne se contente point de narrer avec tant de pénétration, j'oserais dire de divination, l'histoire du pays mosellan... avant le déluge, mais qui, lui-même, écrit, par ses recherches, par ses directions, l'histoire présente, si riche d'acquêts, si radieuse d'espérances, de notre belle et tant aimée province, cet homme méritait bien d'être enlevé par nous, dans le sanctuaire même de ses labeurs : notre Compagnie ne s'honore-t-elle point de grouper toutes

les compétences qui font de notre cité un foyer si actif de vie artistique, littéraire et scientifique ?

Je ne veux point reprendre le poème épique que vous venez de nous montrer écrit par le doigt de Dieu sur les couches de la terre, comme le dit l'un de vos auteurs favoris ; poème puissant d'énergie calme et souveraine ; poème ineffable d'unité, de continuité, d'harmonie : ce serait, à mon ignorance, pour le moins, témérité. Je noterai seulement que les trois chants de cette trilogie sublime ont sollicité et sollicitent encore — combien passionnants ! — votre active curiosité.

Pour tracer la frontière qu'il nous imposait, notre vainqueur de 1871 ne s'inspira pas seulement de considérations historiques ou militaires : il était trop informé des trésors du sol lorrain pour ne point se préoccuper de nous ravir, à son profit, les dépôts ferrugineux qu'il savait cachés, si riches, à l'ouest de la Moselle, dans les couches du toarcien. Mais la science de nos géologues, dont vous êtes, monsieur, a trompé ces combinaisons.

Ce que d'autres avaient pressenti et révélé, à peine arrivé parmi nous, vous en avez tiré les conclusions. Avec une sagacité pénétrante, vous avez étudié la genèse des gisements ferrifères de Briey et de Longwy (1) et vos théories n'attirèrent point seule-

1. « Sur la genèse des minerais de fer de la région lorraine. » (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 23 mai 1899.) — « Le gisement des minerais de fer en Meurthe-et-Moselle ; conférence faite à la Société industrielle de l'Est. » (*Bulletin Soc. ind. Est*, année 1899-1900.) — « Le gisement de fer oolithique en Lorraine. »

ment l'attention de notre regretté Bleicher ; elles vous valurent des discussions fécondes avec les Munier-Chalmas, les Lapparent. Aux industriels, avec un rare sens pratique, vous avez dicté leur voie et c'est en bonne partie à vos enseignements, à votre impulsion que se trouve due la merveilleuse expansion de ces dix dernières années qui fait de notre département, en minerai, en fonte, en acier, le grand pourvoyeur de la France et l'un des appréciés fournisseurs de l'étranger. Et quand, le soir, le regard contemple, ravi, se projetant sur l'épaisseur des ténèbres, ces reflets d'aurore boréale ou ces pluies d'étincelles, éblouissants feux d'artifice, l'esprit ne s'effraie point d'une telle intensité de production : vos calculs autorisés ont prévenu toute inquiétude et, par vous, nous savons que nos arrière-neveux n'auront point à nous condamner pour un imprudent gaspillage.

Un publiciste, dernièrement, frappait les imaginations, en parlant d' « or sous Nancy ». Cet or, monsieur, vous nous le procurez, vous et tous les ingénieurs qui travaillent avec vous à la conquête de notre sous-sol, car dans le développement de nos sociétés modernes, le fer n'est-il point le facteur indispensable, le métal précieux ? Et, détail intéressant, comme s'ils avaient connu les phases préhistoriques de notre pays, comme s'ils avaient eu l'intuition de l'avenir qui est notre présent, nos ducs ont bâti leur capitale au centre même économique de la région. Les pitons de Jarville qui se dresseront plus tard si pittoresques sous un manteau de buissons, dominent les étangs laiteux qui entourent les soudières de Saint-Flin ;

quand le vent souffle assez fort, les fumées se mêlent des hauts fourneaux de la *Société du Nord et de l'Est* et des salines de La Neuveville-devant-Nancy, et, vous nous le montriez tantôt, l'anticlinal principal des plissements hercyniens, se prolongeant de Sarrebruck vers Pont-à-Mousson, a déterminé, presque à la jonction des bassins du fer et du sel, le relèvement de la dépression lagunaire où, lentement, durant la période primaire, s'étaient déposés les sédiments du terrain houiller (1).

Les strates de ce terrain, dont une observation raisonnée — il serait plus vrai de dire une scientifique intuition, — avait déterminé, avec une précision étonnante, la direction et le plongement, renfermaient-elles du charbon en quantités suffisamment rémunératrices, en veines d'une épaisseur exploitable, à des niveaux encore accessibles ? Quelle que fût l'attirance, l'obsession d'un tel problème, longtemps, la prudence lorraine hésita : si coûteuse serait la recherche... et décevants, peut-être, les résultats. Des hommes enfin se rencontrèrent, qui résolurent de tenter l'aventure. En 1902, non loin d'Éply, une première sonde s'enfonça, et ce fut bientôt une belle, une féconde émulation, où se conquirent un rôle prépondérant vos *Sociétés lorraines de charbonnages réunies*. Les Alliés, en 1815, avaient enlevé à la France le bassin de la Sarre : la science de nos ingénieurs nous donna Stiring et Petite-Rosselle... et, maintenant que Sti-

1. Villain, « La houille en Lorraine. Conférence faite à la Société industrielle de l'Est. » (*Bulletin Soc. ind. Est*, 1903.)

ring et Petite-Rosselle ne sont plus à nous, sans jamais connaître l'abattement, la ténacité de notre race a scruté plus profondément. Les sondages n'ont point trahi sa confiance et un jour viendra, où la houille, remontée de 800, de 1 000, de 1 300 mètres, fera de notre Lorraine l'une des régions les plus industrielles, partant, des plus riches de l'ancien continent. Sans doute, il va falloir s'armer de patience ; de longues années s'écouleront, avant que les résultats économiques des recherches auxquelles vous avez présidé, monsieur, puissent se faire utilement sentir ; mais, un profane peut bien le déclarer sans être accusé d'une vaine complaisance, l'industrie lorraine, aidée de vos conseils, vient de donner un bel exemple de foi dans les oracles de la science, d'initiative, de désintéressement et d'union dans l'effort.

Dans cette grande et patriotique entreprise, l'industrie peut à bon droit se féliciter du précieux concours que ne lui marchande point l'Université de Nancy. Ah ! combien ne nous sentirons-nous point « enracinés » davantage encore, s'il est possible, à notre bonne terre de Lorraine, quand nous parcourrons les galeries de la Faculté des sciences qui vont renfermer tant d'empreintes de la flore primitive, telle qu'elle s'épanouit, longtemps, longtemps avant le déluge, et quand, à cette Exposition de 1909 qui, dès maintenant, s'annonce devoir être si révélatrice de notre vitalité, il nous sera donné de suivre, soigneusement teintées sur des lamelles transparentes, jusqu'à des profondeurs de 1 500 mètres, les péripéties de cette lutte épique que vous nous avez chantée,

monsieur. Non ! jamais sol ne fut aussi fouillé... nulle terre ne fut et ne sera mieux aimée !

Cette union féconde entre les maîtres de notre Université et les pionniers de l'industrie qui donne à notre activité régionale une telle intensité de force, une telle fermeté de direction, l'Académie de Stanislas est heureuse de la saluer, en ce jour où elle a la joie de recevoir le doyen de la faculté des lettres et le président de la *Société industrielle de l'Est;* l'helléniste dont les leçons font briller, sous notre ciel gris, comme un reflet du beau soleil de la Grèce, et le savant qui vient de nous montrer, se formant mystérieusement dans le recul des révolutions géologiques, les éléments qui assurent le progrès de notre vingtième siècle, les trésors naturels qui contribuent à faire de notre Lorraine un pays véritablement complet.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1906-1907

PAR

M. G. LE MONNIER

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

La tâche qui s'impose au secrétaire annuel, chargé de vous présenter le compte rendu de l'exercice écoulé, exigerait une étendue de connaissances et une variété d'aptitudes auxquelles je suis loin de prétendre. Pour parler dignement des confrères que nous avons perdus au cours d'une année, pour retracer avec autorité les mérites des candidats sur qui vos choix se sont portés, il ne suffirait pas de joindre la compétence du critique d'art à celle d'un érudit épigraphiste, il faudrait encore savoir reconnaître la valeur d'un jurisconsulte ou d'un historien militaire et trouver la délicate louange qui convient à l'œuvre d'un poète. Votre Compagnie, fidèle à d'antiques traditions, ne veut méconnaître aucun genre de talent, elle se refuse à la spécialisation, si fort à la mode aujourd'hui, et compte parmi ses membres des représentants des cinq classes de l'Institut de

France. Vous voudrez donc bien m'accorder votre indulgence si, à défaut de ressources personnelles, j'use, largement et sans vergogne, de la faculté de puiser dans les rapports qui vous ont été présentés, et vous ne taxerez point de plagiats des emprunts qui sont un hommage à la valeur de leurs appréciations.

L'année 1906-1907 n'a pas été clémente pour l'Académie qui a perdu deux membres titulaires et neuf associés-correspondants, huit nationaux et un alsacien-lorrain. Les deux membres titulaires ont été remplacés cette année même, mais cinq élections seulement d'associés correspondants ont eu lieu. En sorte qu'une diminution sensible s'est produite dans le nombre total des membres de l'Académie.

*
* *

M. le colonel M. DE VIENNE, qui fut élu associé correspondant le 18 février 1887, sur un rapport de M. Chassignet, est devenu membre titulaire le 17 juillet 1891, pour repasser dans le cadre des associés-correspondants, quand les obligations de la vie militaire l'ont éloigné de Nancy (novembre 1894), et rentrer définitivement dans le rang des titulaires le 16 décembre 1898. Il est mort à Nancy le 26 janvier 1907.

Officier distingué dans une arme d'élite, le colonel de Vienne a écrit, sur l'organisation et la tactique de l'artillerie, nombre de mémoires importants, qui sont restés manuscrits parce qu'ils traitent de questions techniques pour lesquelles une publicité complète ne serait pas sans inconvénients. Ces travaux cependant

ne furent pas des titres médiocres aux yeux de l'Académie toujours heureuse de témoigner sa sympathie et son estime aux officiers laborieux de notre armée nationale.

En dehors de ses études militaires, M. de Vienne s'était adonné à des recherches de numismatique sur lesquelles il a publié soit dans les *Mémoires* de la Compagnie, soit dans d'autres recueils, d'importantes notices. Toute la période du Moyen Age, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du monnayage féodal, fournit des sujets d'études à ses savants travaux. Les procédés monétaires et surtout les questions d'ordre économique qui se rattachent à l'usage de la monnaie et à l'appréciation de sa puissance d'achat, sont abordés par l'auteur qui est ainsi conduit à faire preuve d'une érudition aussi étendue que solide. Dans un autre ordre d'idées, il faut encore mentionner une curieuse *Note sur l'antiquité de la connaissance d'une mesure exacte de la terre*.

Par ses origines essentiellement nancéiennes, par ses alliances, le colonel de Vienne était fortement rattaché à notre Compagnie pour laquelle sa fin prématurée a pris le caractère d'un véritable deuil de famille.

M. Déglin (Henri), quoique entré jeune encore à l'Académie, ne lui a appartenu que pendant une période de dix ans. Élu associé-correspondant le 20 novembre 1896, il devint membre titulaire le 16 décembre 1898 et fut enlevé par une mort prématurée le 16 juillet 1906.

Henri Déglin était d'une ancienne famille de Nancy

bien que son acte de naissance (1859) soit daté de Madrid. C'est à Nancy que s'est écoulée toute son existence. Élève du lycée puis des facultés de droit et des lettres de notre ville, il termina de brillantes études par la conquête des diplômes de docteur en droit et de licencié ès lettres, qu'il obtint en 1881. La situation de fortune de sa famille lui assurait toute l'indépendance nécessaire pour choisir sa voie au gré de ses goûts personnels et, bien qu'inscrit comme avocat au barreau de Nancy, il se sentit tout de suite attiré vers les affaires publiques et s'y donna entièrement.

Autant sous l'impulsion d'une chaleur de cœur naturelle que pour obéir aux préceptes d'une religion qui fait de la charité la première des vertus, Henri Déglin porta ses premiers efforts sur les œuvres destinées à secourir les misères humaines. Nous n'avons pas à relever ici ce qu'a pu être sa bienfaisance personnelle et privée, à compter ce que sa main droite donnait à l'insu de sa main gauche; sur ce domaine intime il ne permettait à personne de jeter un regard indiscret. Mais si grand que fût son respect pour la charité privée, il en connaissait les insuffisances et s'efforçait d'y ajouter l'action de la charité organisée. C'est ainsi qu'il prit une part prépondérante dans la direction de la Société immobilière nancéienne destinée à améliorer l'habitation ouvrière et par là à remédier aux multiples défauts d'un logement insuffisant: défauts d'hygiène, défauts moraux qui réagissent les uns sur les autres, s'aggravent les uns par les autres et sont, au jugement de beaucoup, d'importants facteurs dans la genèse des misères d'une grande ville.

Puis vint la question de la protection de l'enfance. La fréquentation des milieux de misère révèle à l'observateur combien sont graves et souvent irrémédiables les tares physiques ou morales qui, contractées dès l'enfance, développent leurs funestes conséquences dans l'âge mûr. Il y a donc, à défendre l'enfance, un intérêt de premier ordre. Bien plus, le sort misérable, les souffrances de l'enfant qui n'a pas fait sa destinée sont particulièrement dignes de pitié. Les fautes même de cet âge presque inconscient appellent d'autres remèdes que la répression pure et simple. Secourir l'enfance, la redresser si elle incline vers le vice, nulle tâche ne saurait passionner davantage le philanthrope. M. Déglin ne se contentait pas de prendre pour sujet de son discours de réception en 1902 : *Les jeunes coupables*, il avait, dès avant cette date, créé à Nancy une section de la Société pour la protection de l'Enfance et de l'Adolescence.

Le discours auquel je viens de faire allusion avait été précédé de différents mémoires et rapports sur les œuvres auxquelles s'était associé M. Déglin, et son élection comme associé-correspondant est due, sans doute, à ces écrits au moins autant qu'aux thèses qu'il avait présentées pour obtenir le titre de docteur en droit. Ceci soit dit sans méconnaître le mérite de ces thèses dont M. H. Mengin, le rapporteur de 1896, atteste l'intérêt.

Les organisations d'assistance touchent de trop près aux intérêts généraux de la société pour qu'en s'adonnant aux unes, on ne soit pas bien tenté de s'occuper des autres. En fait M. H. Déglin, doué d'un tempéra-

ment ardent jusqu'à l'impétuosité, animé de convictions politiques et religieuses très arrêtées, ne tarda pas à prendre une part de plus en plus grande aux luttes des partis. L'étude purement littéraire qu'il publia dans nos *Mémoires* sur *Marguerite Plantin* est restée isolée dans son œuvre.

L'Académie ne veut pas connaître les combats politiques de ses membres, elle les déplore surtout quand elle voit, comme ce fut le cas pour M. Déglin, ces agitations détourner les esprits des paisibles travaux littéraires, absorber les forces, user les tempéraments, abréger enfin les existences où elle avait mis son espoir.

Le nom d'Émile Burnouf évoque le souvenir d'un Nancy bien différent de celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux, car l'élection du savant helléniste dans les rangs de l'Académie (2 février 1855) nous reporte à plus de cinquante ans en arrière. M. Burnouf avait été l'un des fondateurs de notre Faculté des lettres, à laquelle il a appartenu pendant treize ans, jusqu'au jour où il fut chargé de la direction de l'École d'Athènes. Pendant cette période il s'associa très activement avec Guerrier de Dumast et Leupol, aux tentatives faites pour introduire l'orientalisme dans le cadre des études classiques françaises. Si le rêve de ces esprits enthousiastes ne s'est pas réalisé sous la forme où ils l'avaient conçu, il ne faut pas cependant refuser toute efficacité au mouvement intellectuel qu'ils ont suscité ; il est permis de croire qu'en appelant, à Nancy, l'attention sur les études les plus désintéressées, ils

ont été les précurseurs de l'activité de la génération actuelle.

Du reste, bien qu'éloigné de Nancy depuis 1867, bien que passé depuis 1872 dans le cadre des associés-correspondants, M. Burnouf était rattaché à Nancy par des liens de famille trop étroits pour perdre le contact avec notre ville, et c'est au cimetière de Préville que ses cendres ont été confiées, le 26 janvier dernier.

L'ardeur de ses convictions républicaines et la hardiesse des opinions philosophiques affirmées dans son livre sur la *Science des religions* n'ont pas été sans retentir sur la carrière universitaire de M. Burnouf qui prit prématurément sa retraite en 1877. Les loisirs qu'il s'était ménagés furent consacrés à la philosophie, à la science des religions et aux études sanscrites, comme ses années de service actif. Émile Burnouf s'est montré digne du nom qu'avait illustré son oncle le latiniste J.-F. Burnouf et son cousin l'orientaliste Eugène Burnouf.

M. Glasson (Ernest), doyen de la Faculté de droit de Paris, avait été admis comme associé-correspondant le 3 juin 1881, sur un rapport de M. Liégeois.

Il avait appartenu pendant deux années à la Faculté de droit de Nancy et, fidèle aux relations amicales et scientifiques que ce séjour lui avait values, il avait tenu à conserver un lien avec les savants de la ville de ses débuts. Le souvenir de son enseignement brillant et la valeur des ouvrages dont il accompagnait sa demande assurèrent son élection et l'événement a justifié les

prévisions du rapporteur qui lui prédisait un brillant avenir.

Les ouvrages les plus considérables de M. Glasson ont été consacrés à l'histoire des institutions juridiques de la France et de l'Angleterre. Ils ont donné à leur auteur la plus légitime célébrité et l'ont fait admettre dans les rangs de l'Académie des sciences morales et politiques.

Bien que M. Glasson ait été maintenu par ses fonctions loin de Nancy, nous devons reconnaître en lui un membre zélé de notre compagnie. Il n'a jamais manqué, en effet, de faire don de ses ouvrages à notre bibliothèque et cela dès leur apparition, quand ils possédaient tout l'attrait de la nouveauté. Combien il serait à souhaiter que ce bon exemple fût, par tous nos associés-correspondants, fidèlement suivi !

M. Antoine (Ferdinand), associé-correspondant depuis le 7 décembre 1883, est décédé au mois d'août 1905 à Toulouse où il occupait la chaire de langue et de littérature latines de la Faculté des lettres.

M. Antoine était originaire de Domgermain près Toul ; ancien élève du petit séminaire de Pont-à-Mousson, puis de la Faculté des lettres de Nancy, il était resté profondément attaché à son lieu d'origine et vint longtemps y passer ses vacances. Aussi dès qu'il jugea ses travaux littéraires suffisants pour justifier son admission à l'Académie, s'empressa-t-il de demander un titre qui constituait pour lui un précieux lien avec le séjour de sa jeunesse.

Il venait d'obtenir de la Faculté de Paris le titre de

docteur ès lettres, sur la présentation de deux thèses, monuments d'une profonde érudition. La thèse française est consacrée à Grimmelshausen, l'auteur assez peu connu du roman de *Simplicissimus* dont le type est encore populaire en Allemagne. La thèse latine sur la syntaxe des cas dans Virgile, est jugée par M. Benoît, rapporteur de la candidature de M. Antoine, un solide travail de savante linguistique. L'excellent doyen ne peut s'empêcher de remarquer qu'une pareille étude sur Virgile le surprend et lui paraît un médiocre moyen de pénétrer dans le sentiment d'une poésie divine; mais aussitôt, il énumère les mérites de la philologie moderne, il cite les jeunes savants qui se sont fait un nom dans ce genre de recherches. On dirait qu'il cherche à se convaincre lui-même de la valeur de cette importation germanique.

M. Antoine n'éprouvait pas ces doutes et il continua à appliquer les méthodes modernes dans les éditions de Cicéron, de Salluste, de Cornelius Nepos auxquelles il donna ses soins.

M. l'abbé Allain, associé-correspondant depuis 1888, est décédé en 1904, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux sans que le bureau de l'Académie en eût été informé. Nous nous trouvons ainsi, et bien involontairement, en retard pour rendre à la mémoire de notre confrère l'hommage qui lui est dû.

M. Allain fut nommé associé sur un rapport de M. Maggiolo. Il était alors archiviste du diocèse de Bordeaux et s'occupait de travaux relatifs à l'histoire de l'enseignement en France sous l'ancien régime.

C'était aussi le sujet de prédilection des études de M. Maggiolo. Les recherches de M. Allain étaient poursuivies dans le même esprit, suivant les mêmes méthodes que celles de l'ancien recteur de l'Académie de Nancy.

De cette communauté d'études naquit, malgré l'éloignement des régions explorées, une quasi collaboration rendue plus intime par la rencontre des deux historiens aux congrès des sociétés savantes et qui fut l'origine de la candidature de M. l'abbé Allain.

M. le Dr Barthelémy (Toussaint), associé-correspondant depuis le 5 avril 1889, est mort, le 20 février 1906, médecin de l'hôpital Saint-Lazare. Un rapport détaillé présenté par le doyen Tourdes au nom d'une commission composée des Drs Hecht et Poincaré fait connaître les titres de M. Barthelémy. Ancien élève de la Faculté de Nancy, puis de celle de Paris, Barthelémy avait affronté avec succès le difficile concours de l'internat. Devenu chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis dans le service du professeur Fournier, il s'était, sous la direction de ce maître éminent, consacré à l'étude des affections de la peau et des maladies syphilitiques. Le poste qu'il occupait en dernier lieu montre qu'il avait persévéré dans la voie de ses débuts, et pris rang définitivement dans ce corps des médecins des hôpitaux qui réunit l'élite des praticiens de la capitale. Les ouvrages du Dr Barthelémy sont nombreux et importants ; outre les questions purement médicales, ils abordent les difficiles problèmes de l'hygiène so-

ciale, notamment ceux qui concernent les mesures de police sanitaire propres à enrayer les progrès des maladies syphilitiques.

Le colonel DE LA NOY DE BISSY n'a pas habité Nancy bien qu'il y eût des relations de famille et d'amitié ; mais par ses travaux géographiques, il était entré en rapport avec un des membres les plus zélés de notre Compagnie, le regretté J.-V. Barbier. C'est sur le rapport de cet apôtre de la géographie que le colonel, alors commandant du génie à Épinal, fut élu associé-correspondant le 17 juillet 1891.

J.-V. Barbier, qui s'y connaissait en fait d'ardeur à l'étude, témoigne de la plus vive admiration pour le travail que M. de La Noy de Bissy a mené à bien en établissant la carte au 1/2 000 000 du continent africain et des îles qui s'y rattachent. Cette œuvre cartographique comprend soixante-deux feuilles qui, réunies, constituent la carte la plus vaste qui ait été publiée, non seulement pour l'Afrique, mais pour aucune partie du monde. Elle représente le fruit de plus de quinze années de travail et résume toutes les données fournies par les cartographes et les explorateurs antérieurs à sa publication. Avec les notices explicatives qui accompagnent une bonne partie des feuilles, elle coordonne les résultats des recherches faites sur le terrain. Cela exige une comparaison, une discussion des observations qui ne se rejoignent pas toujours, et parfois semblent se contredire.

Les plus hauts témoignages d'estime accordés à M. de Lannoy par les maîtres de la science cartogra-

phique n'ont fait que confirmer l'accueil dont l'Académie avait honoré ses travaux.

M. INGOLD (Armand), ancien notaire à Cernay (Alsace), a été élu associé-correspondant le 1er février 1895. Il est mort le 30 septembre 1906 à Colmar où il s'était retiré. Beau-frère de notre regretté confrère Bleicher et proche compatriote de M. Pfister, M. Ingold était assuré par avance de sympathies chaleureuses au sein de l'Académie. La nature et la valeur de ses travaux historiques lui auraient d'ailleurs rendu inutile ce double patronage.

L'Académie aime les vocations fondées sur l'attachement à la terre natale ; elle tient en particulière estime ceux qui savent faire naître l'intérêt de l'étude approfondie, patiente et sagace d'un domaine restreint.

Tel fut M. Ingold qui, sans sortir des environs de Cernay, a pu aborder les études si diverses que comporte l'histoire des temps gallo-romains, celle du Moyen Age, celle enfin des temps modernes. Aux portes de Cernay, la vaste plaine de l'Ochsenfeld fut, suivant lui, le théâtre de trois faits militaires où figurent César et Arioviste, Bernard de Saxe-Weimar et Charles IV de Lorraine, enfin Wellington.

Mais l'histoire militaire n'attire pas seule l'attention de M. Ingold. Il sait découvrir les traces d'un *vicus* gallo-romain, tout aussi bien qu'il se plaît à décrire les coutumes et l'organisation d'une commune d'Alsace au Moyen Age, et, dans toutes ses œuvres, faire circuler l'action vivifiante de l'ardent amour qui l'attache à son beau pays.

La carrière de M. Beaune (Henri) s'est partagée en deux périodes. D'abord magistrat distingué, il était parvenu aux hautes fonctions de procureur général près la cour d'appel de Lyon quand les événements politiques vinrent, en 1879, changer sa destinée. Rentré dans la vie privée, il accepta une chaire à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Lyon. Si pendant toute sa vie M. Beaune a donné ses plus grands efforts aux études juridiques, il a aussi publié un nombre considérable de travaux de critique et d'histoire. Déjà, quand il posa en 1897 sa candidature à une place d'associé-correspondant, le catalogue de ses livres ou brochures contenait une centaine de numéros. Le plus important de ces ouvrages, au jugement de M. Audiat, rapporteur de la candidature de M. Beaune, est celui qui contient, en quatre volumes, la substance du cours de l'éminent professeur sur l'étude historique du *droit coutumier français*. Puis viennent d'intéressants travaux sur le parlement de Bourgogne, sur la correspondance de Voltaire, sur les procès de Marie Stuart et de Lally-Tollendal, sur les Mémoires de Gourville etc. Il est impossible de donner ici autre chose qu'une idée bien superficielle de l'œuvre considérable de M. Beaune, mais cette revue rapide suffit à justifier son élection qui eut lieu le 4 mars 1898 et les regrets que vous a inspirés sa mort récente.

M. André Theuriet n'entra à l'Académie de Stanislas que le 6 mai 1904, sur un rapport présenté par M. de Roche du Teilloy; il est mort le 26 avril 1907, et

n'a donc appartenu qu'à peine trois ans à votre Compagnie. Qui cependant aurait été plus digne de représenter au milieu de vous la poésie et le roman locaux? N'est-il pas, pour le grand public, le chantre ému et séduisant de la forêt lorraine? N'a-t-il pas dépeint avec un charme attendrissant les mœurs des bûcherons de l'Argonne, compagnons de ses années de jeunesse? N'a-t-il pas sauvé de l'oubli maint vocable provincial en lui donnant asile dans ses œuvres d'une langue si pure?

Il est vrai; mais Theuriet demeura, même après le succès, même après son élection à l'Académie française, un modeste, presque un timide. Ce qu'il aimait le mieux dans sa terre natale, c'était la solitude des grands bois et il fallait l'aller chercher, presque le prier quand il s'agissait de poser une candidature. Se déclarer candidat, c'est avouer que l'on se croit digne de l'honneur sollicité. Theuriet aimait, en pareil cas, à laisser l'initiative à ses amis, et ce rare scrupule de délicatesse a sans doute retardé de bien des années son inscription sur les listes de l'Académie, inscription qui fut votée d'enthousiasme dès que son nom fut prononcé.

Nous ne pouvons, dans ces brèves notices, ni citer ses nombreux ouvrages, ni entreprendre d'en faire valoir le charme exquis. Il nous suffit de constater que l'écrivain n'avait pas oublié votre Compagnie et que celle-ci ne l'a pas méconnu.

*
* *

Quand, au mois d'octobre 1904, vous avez élu associé-correspondant M. Ém. Duvernoy, il était dans la pensée de chacun que cette nomination n'était que provisoire et que le nouvel associé ne tarderait pas à prendre définitivement rang parmi les membres titulaires; cette prévision s'est réalisée le 4 janvier dernier par votre vote unanime. Par ses origines, par ses fonctions, par ses travaux, M. Duvernoy est appelé à rendre d'incessants services à tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale; son concours est depuis longtemps précieux pour l'Académie, il deviendra une action prépondérante par la mise à exécution du projet de *Biographie lorraine* dont M. Duvernoy vous a déjà entretenus et que vous avez mis à l'étude.

Depuis la publication des thèses qui l'ont fait nommer associé-correspondant, et dont le souvenir est tout frais dans vos mémoires, M. Duvernoy n'a pas cessé de fournir d'intéressantes contributions à nos revues locales.

M. Dessez est un universitaire dévoué et un Lorrain convaincu; quand le service l'a exigé il n'a pas hésité à s'éloigner de la terre natale qu'il chérit par prédilection, mais depuis que l'Université a bien voulu le ramener à Nancy, il ne demande qu'à y rester le plus longtemps possible. Ce désir de stabilité, il l'a traduit à l'égard de l'Académie en sollicitant son passage de la catégorie des associés-correspondants à celle des membres titulaires dès qu'une vacance s'est produite. Associé-correspondant du 20 juillet 1906, il est devenu titulaire le 26 avril 1907. Vous ne pouviez hésiter à

vous attacher définitivement un écrivain et un administrateur tel que M. Dessez, étant assurés que la plus parfaite conformité de vues existe entre vous et lui. Si les besognes administratives ne laissent pas à M. Dessez tous les loisirs qu'exigerait la préparation d'importantes études littéraires, si elles l'ont obligé à abandonner un travail déjà commencé sur *Lamennais*, la nature du délicat lettré qu'est notre inspecteur d'académie s'est fait jour dans l'exercice de ses fonctions elles-mêmes. Un discours de distribution des prix, une allocution à propos d'une inauguration d'école, une conférence à une société de secours mutuels lui sont des occasions suffisantes pour prouver sa valeur littéraire. Là où trop souvent on n'entend que banalités redondantes, M. Dessez apporte une étude sur quelque point des méthodes ou de l'organisation de l'enseignement public, à moins que, s'élevant plus haut encore, il ne prêche dans une langue pure et forte, alerte et séduisante, les grandes idées de dévouement à la République et à la patrie qui vous sont chères, comme à lui.

Ces discours réunis en volume ont conquis les suffrages des autorités universitaires, ils ont sollicité également les vôtres et vous ne les leur avez pas marchandés.

Si l'œuvre de M. le chanoine Ulysse CHEVALIER ne comprenait que l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, vous auriez trouvé dans cette seule production de quoi justifier amplement son élection comme as-

socié-correspondant. Cet ouvrage, divisé en deux parties : la Biobibliographie et la Topobibliographie, forme un ensemble de six mille deux cent trente colonnes grand in-8 d'une impression compacte, uniquement constitué par d'innombrables indications des textes qui se rapportent aux hommes et aux choses du Moyen Age. Ce répertoire immense représente un travail qui semblerait au-dessus des forces d'un seul homme et, au dire des savants compétents, il constitue pour les travailleurs voués à l'étude du Moyen Age un guide exact et sûr, un instrument précieux pour toutes leurs recherches.

Mais bien loin d'être isolé, le *Répertoire* ne forme qu'une partie de l'œuvre gigantesque de M. Chevalier. Dès 1903 le catalogue de ses publications scientifiques comprenait quatre cent soixante-deux numéros. Beaucoup, sans doute, ne sont que des brochures de peu d'étendue ou même de simples comptes rendus, mais quelques-uns forment de véritables volumes, tels que ceux qui sont consacrés au *saint Suaire de Turin* ou à la *Santa Casa de Lorette*.

Dans la fréquentation des textes que suppose l'établissement de ce vaste recueil de documents, l'esprit critique a une excellente occasion de se développer et M. Chevalier n'a pas manqué d'en profiter. Ayant vu comment une légende se forme sur une confusion originelle et se développe ensuite par l'attrait du merveilleux, il n'a pas craint de soutenir et de défendre les privilèges de la vérité contre les empiétements de traditions contestables. Il a dû parfois soutenir des discussions animées et a fait preuve dans ces contro-

verses d'une largeur de vues, d'une loyauté intellectuelle, d'une sûreté de critique auxquelles les meilleurs juges du monde savant ont plus d'une fois rendu hommage et qui vous ont décidés à joindre vos suffrages à ceux des corps savants les plus considérables.

M. Alexandre de METZ-NOBLAT n'avait peut-être pas mis dans ses rêves de jeunesse d'entrer dès le 15 février 1907 dans les rangs de vos associés-correspondants. Certes, l'Académie de Stanislas lui était connue de longue date par les traditions répétées de sa famille, mais les candidats à l'école de Saint-Cyr et les jeunes officiers ambitionnent ordinairement d'autres lauriers que ceux dont sont tressées vos pacifiques couronnes. En fait, le jeune sous-lieutenant sorti de l'École militaire en 1907 s'empressait d'aller chercher en Algérie l'initiation à la vie militaire la plus active. Mais la maladie survint qui l'obligea à donner à sa vie une orientation nouvelle; il dut renoncer à la carrière de son choix et se soumettre à une règle de vie presque recluse. Dans cette retraite une vocation inattendue se fit jour et, rapidement, se développa.

Le soldat devint un poète et un poète tout d'intimité, de recueillement, de douceur et de foi. Vous avez déjà, au concours de 1905, couronné du prix Stanislas de Guaïta les premiers chants de M. de Metz-Noblat. Vous y avez été conviés par un rapport que je me garderai bien de refaire, car vous n'en avez pas perdu le souvenir. Depuis, renouvelant ses travaux, mais conservant la pureté et l'élévation de son inspiration

première, le jeune écrivain n'a pas cessé d'acquérir des titres aux suffrages que vous lui avez accordés avec joie.

M. Paul PERDRIZET a été élu associé-correspondant le 15 février 1907 sur un rapport présenté par M. le doyen Alb. Martin. Ancien élève de l'École normale supérieure, où il entra en 1890 le premier de sa promotion, ancien membre de l'École d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres depuis 1899, M. Perdrizet réunissait déjà par l'importance de ses travaux et la distinction de son enseignement, tous les titres à votre bon accueil, quand son mariage avec une fille de votre illustre et regretté confrère Émile Gallé a noué un lien nouveau entre lui et la Lorraine, l'a introduit, en quelque sorte, dans l'intimité de l'Académie de Stanislas.

La science archéologique de M. Perdrizet s'est fondée sur une participation exceptionnellement prolongée aux recherches poursuivies en Grèce et en Orient. Associé dès 1894 aux fouilles entreprises à Delphes, il fut par deux fois rappelé, en mission extraordinaire, sur le théâtre de ses premiers travaux, il y était encore en 1904. C'est donc pendant une période de dix ans qu'il a participé à ces fouilles célèbres. Le résultat de ses travaux s'imprime en ce moment, il fournira la matière du tome V de la grande publication sur les *Fouilles de Delphes*.

Mais les études de M. Perdrizet ne se sont pas limitées à ce seul point. Trois longs séjours en Macédoine en 1894, 1899 et 1901 lui ont permis de faire d'inté-

ressantes découvertes qui enrichiront un travail d'ensemble sur la patrie d'Alexandre. Deux visites en Syrie (1896 et 1902), une à Constantinople (1896), enfin une mission archéologique en Angleterre (1898) lui fournirent l'occasion de nouvelles observations. Il n'est donc pas un spécialiste au sens restreint du mot ; son activité a porté sur les domaines divers de l'épigraphie, de l'archéologie, de la numismatique, de l'histoire politique et de l'histoire de l'art, et partout il a montré la même compétence.

A Nancy M. Perdrizet trouve un heureux emploi de ses dons naturels et de l'expérience acquise par une longue et laborieuse préparation. La création d'un musée de moulages, désirée depuis l'origine de la Faculté des lettres, est enfin réalisée et c'est à M. Perdrizet que revient l'honneur d'avoir organisé cette collection et d'avoir déployé autant de science dans le choix des moulages que de goût artistique dans leur arrangement. La réunion des principales œuvres des grandes écoles d'art depuis l'époque archaïque jusqu'à la période gallo-romaine rendra les plus grands services aux études artistiques.

Encore faut-il qu'un enseignement relatif à ces œuvres d'art soit le commentaire vivant de la collection elle-même. Grâce à la Société lorraine des Amis des Arts, M. Perdrizet a pu faire des conférences sur l'histoire de l'art qui ont eu le plus légitime succès aussi bien quand il a traité des origines de la statuaire en Chaldée, en Égypte et en Grèce que lorsqu'il a étudié la naissance de la peinture religieuse en Italie.

Ces débuts sont loin d'épuiser une matière presque

infinie, mais M. Perdrizet a les privilèges de la jeunesse, celui surtout de voir devant lui un long avenir pour donner corps aux espérances qu'il fait concevoir à ses amis.

M. Henry POULET, lorrain de naissance, est, habituellement, parisien de résidence. Ses fonctions de maître des requêtes au Conseil d'État, succédant à celles qu'il a remplies pendant plusieurs années auprès du président de la République, ne lui permettent le séjour en Lorraine qu'à titre de voyage de vacances. Pour être de courte durée, ces contacts avec le sol natal ne sont pas moins suggestifs et leur influence a suffi à fixer le choix des sujets de ses études. M. Poulet s'est fait l'historien de Thiaucourt ou du moins d'un moment caractéristique dans l'existence de cette petite ville.

Dans les pages consacrées à *Thiaucourt en 1787-1789,* M. Poulet présente un tableau fidèle et attrayant de cette commune à la veille de la Révolution. Dans d'autres articles publiés par les *Annales de l'Est et du Nord* ou par *le Pays lorrain,* l'auteur poursuit son étude jusqu'au lendemain de la Révolution.

Le Sans-culotte Philip (*1793-1794*) nous fait connaître la physionomie médiocrement sympathique d'un agitateur qui, tout-puissant pendant quelques mois à Nancy, tombe aussi vite qu'il s'était élevé et finit obscurément.

Les débuts de M. H. Poulet promettent donc d'intéressantes contributions à vos *Mémoires.*

M. PROUVÉ (Victor) a été élu associé-correspondant

dans la séance du 20 juillet 1906, à la suite d'un rapport de M. de Meixmoron de Dombasle que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement.

Fils d'un dessinateur en broderies qui était en même temps un habile sculpteur, M. Prouvé manifesta dès son enfance une irrésistible vocation pour les arts. Successivement élève de Devilly à Nancy et de Cabanel à Paris, il débutait au salon de 1882 par un tableau, *Adam et Ève,* dont la critique s'émut. Peu après, son tableau de la *Madeleine* obtenait une médaille qui le plaçait hors concours.

En 1890, M. Prouvé s'affiliait à la Société nationale des Beaux-Arts et prenait part à ses expositions, non seulement par des tableaux, mais encore par des sculptures et des ouvrages d'art décoratif de toutes sortes. Cette période de la vie de l'artiste est marquée par une fécondité extraordinaire. Grandes compositions murales, portraits, paysages, objets d'orfèvrerie, ciselure, dessins de dentelles, gravures en couleur, il n'est aucune branche de l'art qu'il n'ait traitée avec maîtrise. En 1896, à l'occasion de l'inauguration du monument Carnot, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par le nombre, l'éclat et la variété de ses œuvres, M. Prouvé a rapidement conquis un des premiers rangs parmi les artistes lorrains et il était tout désigné, à la mort d'Émile Gallé, pour remplacer notre regretté confrère à la présidence du groupe artistique fondé par l'éminent verrier sous le nom d'École de Nancy. C'est ce titre que M. Prouvé invoque surtout dans la lettre par laquelle il pose sa candidature à l'Académie.

Et, en effet, rien ne pouvait plus toucher votre Compagnie que cet effort de décentralisation artistique dont la belle exposition d'art décoratif organisée par M. Prouvé a démontré le succès.

Depuis quelques années M. Prouvé a quitté Paris pour s'installer définitivement à Nancy et, par ses conseils et son exemple, développé dans sa ville natale un centre de mouvement artistique dont vous avez été heureux d'accueillir le chef.

***

Après avoir salué la mémoire des membres disparus et souhaité la bienvenue aux recrues de l'année, j'ai encore, messieurs, le devoir de mentionner les événements qui ont marqué l'exercice qui va se clore.

Votre année académique s'était ouverte sous d'heureux auspices; elle débutait à peine quand S. Ém. le cardinal Mathieu, membre honoraire de l'Académie, fut, le 29 juin 1906, élu membre de l'Académie française. L'Académie de Stanislas était fière de compter sept de ses membres dans les rangs de l'illustre Compagnie; la mort de M. André Theuriet est malheureusement venue nous faire perdre ce chiffre. On dit qu'il pourrait être prochainement reconquis. Nous souhaitons tous que cette prévision se réalise et que de nouveau la coupole de l'Institut ait à répéter les échos d'une voix lorraine. Cela s'est produit deux fois cette année grâce à M. Maurice Barrès et à Mgr Mathieu. Le président de l'Académie de Stanislas devient un personnage familier les jours de réception. Encore un peu

ce n'est plus sa présence qui sera remarquée et signalée, ce sera son absence qui excitera les commentaires.

D'autres distinctions encore sont échues à plusieurs de nos confrères ; M. de Goussaincourt a reçu une médaille d'or de la Société d'encouragement au bien ; M. l'abbé Marin a été nommé chanoine honoraire ; M. P. Boyé est devenu vice-président de la Société d'Archéologie lorraine, tandis que la Société nationale d'Agriculture s'attachait M. Guyot comme membre correspondant. L'honneur fait à nos confrères nous a causé une joie sans mélange, il ne nous coûtait rien. Que n'en est-il de même de la nomination de notre cher M. Pfister comme professeur titulaire à la Sorbonne ! Nous savions bien, quand il a été appelé à Paris comme chargé de cours, qu'on ne nous le rendrait pas et que l'*essayer c'était l'adopter,* suivant la formule en usage pour vanter les produits de premier ordre. Néanmoins, ce n'est pas sans un peu de regret jaloux que nous avons félicité M. Pfister de son élévation définitive à une chaire parisienne.

Mais nous ne voulons pas être injustes, même par excès d'affection. Si M. Pfister devient Parisien et sorbonniste, il nous prouve qu'il garde au fond du cœur les sentiments d'un excellent Nancéien et d'un confrère dévoué. Maintes fois, cette année comme jadis, ce sont ses travaux sur l'histoire de Nancy qui ont occupé nos séances. L'un d'eux même, relatif au *Chapitre primatial de Nancy,* fera partie du volume de nos *Mémoires.*

Vos séances ont été tenues régulièrement et toutes ont été occupées par d'intéressantes et instructives lectures. Dès l'ouverture de l'année notre zélé président,

M. l'abbé Eug. Martin, vous présentait sur l'*Art moderne lorrain* des considérations élégantes et fines, où il se montrait aussi sensible aux mouvements de l'âme contemporaine que nous le savions habile à faire revivre les émotions des âges passés. M. le doyen Alb. Martin, dans une nouvelle lecture sur l'*Ostracisme*, M. Ém. Gebhart, avec un fragment sur *Botticelli*, nous ont dit la vérité sur une coutume et sur un homme dont beaucoup parlent communément sans les guère connaître.

Une poésie de M. Th. Lambert sur *Adelaïde Ristori au théâtre de Nancy* a ranimé les souvenirs lointains des aînés de la Compagnie et peut-être révélé à quelques-uns des plus jeunes la grandeur et le charme d'une artiste que le siècle écoulé avait jugée incomparable.

Émile Gallé écrivain a fourni à M. Roger Marx le sujet d'une étude où l'admiration et l'amitié s'unissent pour rendre un hommage nouveau au maître dont la gloire grandit à mesure que le temps en confirme la solidité.

MM. F. Villain et Imbeaux vous ont entretenus, le premier, des *Recherches de houille en Lorraine*, le second, des *Impressions et souvenirs d'un voyage en Tunisie*. Ces simples causeries ont retenu votre attention par l'exactitude et la précision des faits qu'elles vous révélaient et vous avez été reconnaissants à leurs auteurs du caractère scientifique de leurs exposés.

C'est aussi une œuvre scientifique et un travail de précision que l'étude sur la *Bibliothèque du duc Antoine* dont M. Collignon enrichit vos *Mémoires*.

Malheureusement, de cette bibliothèque il ne nous reste que le catalogue et il a fallu que l'auteur de cette notice usât de toutes les ressources de l'érudition pour tirer de cette sèche nomenclature de titres quelque enseignement sur les goûts et la culture littéraire de la cour lorraine au seizième siècle.

Un legs important représentant 1800 fr. de rente annuelle a été destiné par M. Bour à la fondation de prix de piété filiale dont l'attribution est confiée à l'Académie. Votre Compagnie apprécie hautement les sentiments qui ont dicté cette libéralité et est très flattée de l'honneur que lui apporte la mission de juger et de récompenser les actes de vertu. Elle souhaiterait peut-être, qu'à l'avenir, les donateurs lui fissent encore plus largement confiance et, par une moins stricte délimitation du genre de vertu à récompenser, lui permissent de porter ses encouragements sur les mérites qu'elle jugerait les plus rares et, à la fois, les plus féconds en heureuses conséquences. Il est une forme de vertu qui lui semble ne pas toujours trouver l'aide nécessaire à son entier développement. Je veux parler de l'amour de l'étude désintéressée, du travail scientifique dépourvu de résultats immédiats. Comme toute vertu celle-ci exige du courage, de l'abnégation, de la persévérance. Ne serait-il pas bon et équitable qu'une part fût faite à ces dévouements? Ne serait-il pas profitable, aussi, qu'une vocation scientifique naissante pût être fixée par une aide opportune? Le vieux savant à qui ses peines et ses veilles n'ont pas assuré les ressources nécessaires, ne mériterait-il pas qu'une pensée

généreuse ait préservé sa vieillesse du dénûment ou même de la gêne? Quelques-uns de vos confrères estiment qu'il y a là une voie à ouvrir, une forme de bienfaisance à signaler aux cœurs généreux et que l'Académie serait heureuse d'avoir la charge de distribuer des subsides de ce genre.

Puisse ce vœu être entendu et sa réalisation fournir à l'Académie de Stanislas les moyens de rendre de nouveaux services à la vie intellectuelle de notre ville et de notre pays.

DISCOURS PRONONCÉ

le 18 juillet 1906

AUX OBSÈQUES

DE M. HENRI DÉGLIN

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. LE CHANOINE EUG. MARTIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En agrégeant M. Henri Déglin à votre Compagnie, ce n'était point le docteur en droit ou l'avocat que vous prétendiez surtout distinguer, et pourtant le docteur avait présenté et soutenu deux thèses fort remarquées et l'avocat, lorsque ses occupations lui en laissaient le loisir, prononçait des plaidoiries pleines de science, de finesse et d'humour dont s'honorait le Barreau nancéien.

Le regretté confrère, pour briguer vos suffrages, invoquait, comme protecteurs et comme garants, les enfants malheureux ou coupables au service desquels — il l'avouait avec une émotion communicative — « il avait consacré les meilleurs moments de sa vie (1) ». Ce n'était là, vous le saviez, qu'une faible partie de

---

1. *L'Enfance coupable* (*Mém. Ac. Stan.*, 1901-1902, t. LXVIII).

ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens : il était, selon sa propre expression, « pris dans l'engrenage » des œuvres sociales et charitables. La visite des pauvres à domicile qu'il pratiquait depuis longtemps, chaque semaine, comme membre de l'admirable *Société de Saint-Vincent-de-Paul,* avait révélé à son attentive sollicitude les conditions déplorables de l'habitat ouvrier ; cette fréquentation assidue des classes laborieuses lui avait ouvert les yeux sur les dangers de la famille et de la rue qui menacent l'enfant du peuple, et l'habitude des œuvres lui avait montré que la bienfaisance se laisse trop ingénument exploiter ou ne sait point ordonner ses ressources, toujours trop restreintes, pour leur faire produire ce qu'elles peuvent et doivent rendre.

C'est que, toutes ces questions et combien d'autres encore, M. Déglin les étudiait non point en dilettante ou en théoricien, mais en ami de l'homme, en chrétien surtout, fidèle aux leçons, aux exemples du Christ Jésus. Quand il sollicitait une place dans vos rangs, il avait pris une part active à l'élaboration de la *Société immobilière nancéienne pour les habitations ouvrières ;* il avait fondé la *Société nancéienne du patronage de l'enfance et de l'adolescence ;* il préparait l'organisation de cet *Office central des œuvres de bienfaisance,* si utile, si nécessaire, mais encore trop peu connu et trop peu fréquenté.

Et votre Compagnie, qui se fait un honneur de grouper toutes les compétences en un faisceau puissant, fut heureuse d'accueillir cette requête. Chargée par la confiance de ses concitoyens d'encourager, de récom-

penser la piété filiale et les autres vertus du foyer, elle témoignait une fois de plus quelle part elle entendait garder à la grande œuvre de solidarité sociale qui devient l'angoissant problème des temps présents.

De cette œuvre, votre regretté confrère vous entretint, avec quelle âme, avec quelle science, surtout avec quel esprit pratique, vous vous le rappelez, messieurs ! Vous vous rappelez ce discours de réception où, en termes émus, il vous dénonçait la folie de notre société moderne qui va séparant l'un de l'autre, opposant l'un à l'autre les trois facteurs nécessaires de l'éducation : la mère, le maître et le prêtre, et nous prépare des générations dont la pensée déjà nous épouvante (1). Vous vous rappelez ce rapport magistral sur les prix de vertu où il vous remerciait — et avec quelle sincérité ! vous le sentiez à son accent — « des joies austères » que lui avait procurées cette recherche du mérite qui souvent s'ignore lui-même (2). Vous vous rappelez ces lectures du soir où il nous entretenait d'une « transformation excessivement remarquable... dont les résultats pour le bien de l'humanité seront considérables », l'organisation de la charité (3), ou bien, *A propos d'une lettre de Madeleine Plantin* à son père (4), il nous enseignait à ne point flétrir du même opprobre tous les mendiants, à ménager à la

1. *Mém. Ac. Stan.*, 1901-1902.

2. *Ibid.*, 1898-1899.

3. « L'Organisation et les organisateurs de la charité. » (*Mém. Ac. Stan.*, 1897-1898, p. 165).

4. *Ibid.*, 1901-1902.

misère vraie, si douloureuse, le réconfort, l'aumône, le lieu de refuge et de soulagement.

Il nous avait promis, pour l'hiver prochain, une autre de ces prenantes études, car c'était pour lui un doux repos de se retrouver en nos si cordiales, si confraternelles réunions. Il ne manquait jamais, sans s'excuser, à nos séances du vendredi; mais, hélas! depuis quelques années, il y manquait souvent, obligé qu'il était de compter avec une santé précaire. Son inlassable activité usa prématurément ses forces; mais, en rendant à Dieu son âme si noble, si généreuse, il a pu, en toute justice, se porter témoignage qu'à l'école de l'Évangile, il avait mesuré « le prix de la vie » et qu'il avait, dans sa plénitude, accompli son « œuvre d'homme ».

« Avant de parler au peuple, écrivait dernièrement un publiciste, il importe que les Catholiques lui montrent ce qu'ils sont capables de faire pour lui (1). » M. Déglin pouvait parler au peuple!

Ce regret unanime et poignant qui accueille son trépas sera, nous n'en doutons point, pour la compagne assidue de sa vie et de ses labeurs, une bien précieuse consolation. Elle sentira que le défunt se survit dans ses œuvres et dans le bien qu'il opéra. Qu'elle me permette de lui offrir, au nom de l'Académie de Stanislas, l'hommage respectueux des plus vives condoléances.

1. M. DE LAMARZELLE, dans le *Correspondant*, 10 juillet 1906.

*

DISCOURS PRONONCÉ

le 29 janvier 1907

AUX OBSÈQUES

DE M. LE COLONEL DE VIENNE

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. LE CHANOINE EUG. MARTIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Ce fut en 1887, voici quelque vingt ans, que votre Compagnie s'agrégea M. Maurice de Vienne. Nommé chef d'escadron au 8e régiment d'artillerie, cet ancien élève de notre Malgrange, que l'on fut accoutumé d'applaudir, disputant à son frère, hélas ! enlevé comme lui par une mort foudroyante, les premiers prix de leur classe ; ce valeureux combattant des luttes premières autour de Metz ; ce prisonnier à l'âme intrépide qui savait, par les travaux de la science, endormir les inquiétudes et les chagrins d'une rude captivité ; cet officier qui se faisait remarquer par une intelligence ample, profonde, de son noble métier et par une érudition des plus averties, venait d'être rendu à notre terre lorraine, à notre cité de Nancy, où son honorable et

tant appréciée famille s'était si amoureusement enracinée.

L'Académie de Stanislas, toujours ouverte à toutes les compétences, toujours accueillante à toutes les activités, lui avait décerné, avec d'autant plus d'empressement, le titre d'associé correspondant, qu'en distinguant un rare mérite, l'occasion lui était fournie de témoigner sa patriotique sympathie à ce corps d'officiers qui poursuivent avec ardeur, malgré les fatigues du service actif, la recherche des moyens qui assureront à notre armée une supériorité incontestable et redoutée.

C'est que les titres de votre nouvel associé correspondant se trouvaient être de deux sortes. A l'appui de sa candidature, il avait présenté cinq mémoires.

Le premier étudiait les *Causes qui amenèrent la substitution de l'étalon d'argent à l'étalon d'or transmis par les Romains*. Il révélait, non point l'un de ces Diognètes qui s'attachent uniquement à savoir « d'une médaille, le frust, le feloux et la fleur de coin », mais un philosophe — le mot n'est pas trop fort — qui, également versé dans l'une comme dans les autres, éclairait d'un jour réciproque la science des monnaies, l'histoire et l'économie politique. Déjà, l'érudit, ou plutôt le savant, s'était tracé sa voie large et lumineuse, sur ce terrain, qui paraît aux profanes si obscur et si restreint, de la Numismatique, et c'était avec autorité qu'il pouvait revendiquer, de la part des historiens, pour sa science de prédilection, plus de considération et de respectueuse déférence.

Mais cette étude des monnaies, si profonde fût-elle

poussée, n'était, pour l'officier amoureux de ses fonctions que s'honorait d'être M. Maurice de Vienne, qu'une reposante distraction. Il voulait avoir de son art de l'artillerie une connaissance aussi complète, aussi utile, que le rêvait son sentiment du devoir et son ardent patriotisme : les autres mémoires qu'il vous apportait, en constituaient la preuve manifeste. Jugez-en plutôt par le simple énoncé des titres : *Règles du tir en France et en Allemagne. — Nécessité de rétablir le train d'artillerie. — Tactique de l'artillerie en campagne. — Pourquoi faut-il de l'artillerie aux divisions de cavalerie?* Ces quatre mémoires, fort documentés, formaient autant de conférences qui avaient été faites aux officiers, et tous les hommes du métier s'accordaient pour en louer, non seulement la netteté, l'entrain, l'intérêt, mais l'observation judicieuse, les initiatives fécondes, les vues singulièrement étendues.

Vous ne fûtes point longtemps, messieurs, dans vos cordiales réunions du vendredi, sans apprécier les qualités d'esprit et de cœur de votre nouveau confrère : sa mémoire si riche en connaissances variées ; son intelligence ouverte, large, élevée ; sa pénétration des hommes et des choses ; sa franchise et sa rondeur toutes militaires. Plusieurs fois — trop rarement à votre gré — il vous lut sur l'objet chéri de ses études, les monnaies et la métrologie, des communications qui vous donnaient l'exquise jouissance de voir clair en des régions d'ordinaire ténébreuses et de vous intéresser à des sujets pourtant bien ardus. Un Fustel de Coulanges eût envié les leçons — n'est-ce point le terme? — qu'il vous fit sur l'*Usurpation dans le mon-*

nayage féodal (1) et sur la *Fin du monnayage en France* (2). Après l'avoir suivi, dans ses déductions si claires, vous vous sentiez capables de discuter, en économistes, sur les *Anciens prix et les difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle* (3), et vous étiez en garde contre les *Malentendus habituels qui surgissent au sujet aes anciens procédés monétaires* (4).

Quand, pour lui marquer votre haute estime, vous reçûtes, en 1891, M. Maurice de Vienne au nombre de vos membres titulaires, vous ne vous dissimuliez point que les dures exigences de la carrière des armes vous exposaient à le perdre et, en effet, trois ans ne s'écoulèrent point, sans que Dijon ne vous l'enlevât, et l'Académie de cette ville, plus implacable envers ses recrues et partant plus heureuse que votre Compagnie, eut l'avantage d'entendre, comme discours de réception, une causerie des plus instructives qui révélait l'influence de la monnaie sur la solde et de la solde sur la transformation des armées.

Ce bon Nancéien, toutefois, ne nous avait point quitté sans esprit de retour. En 1898, sa compétence et ses mérites lui valurent la très importante direction de l'artillerie de Toul et, dès la première vacance qui se produisit, vous vous empressâtes de lui rendre son siège de membre titulaire.

Vous vous flattiez, surtout depuis le moment où il

---

1. *Mém. Acad. Stan.*, 1894.
2. *Ibid.*, 1897.
3. *Ibid.*, 1891.
4. *Ibid.*, 1897.

dut prendre prématurément sa retraite, que M. le colonel de Vienne vous consacrerait, plus libéralement encore que par le passé, les richesses de son érudition et vous vous promettiez la joie d'applaudir un discours de réception, lequel serait une fête littéraire, autant que scientifique. Mais la Providence en avait autrement disposé. Un an déjà passé, la mort marqua votre confrère d'un signe redoutable et, au moment même où l'affection paternelle préparait, pour un fils, un heureux établissement, d'un geste impérieux elle renouvela son inexorable appel.

Et voilà comment nous sommes ici, au milieu de ces tombes des vieilles familles de notre vieux Nancy, confiant à la terre la dépouille mortelle et recommandant aux divines miséricordes l'âme de ce confrère, dont nous avons aimé le caractère, plus encore, s'il est possible, que nous n'avons admiré son intelligence et son érudition.

Nous prions son épouse, si durement frappée, ses enfants qui furent sa joie et sa fierté, nos estimés confrères, M. le colonel Le Joindre et M. de Metz-Noblat, et toute son honorable et bien chère famille, d'agréer nos respectueuses condoléances.

LETTRE

ADRESSÉE PAR LE BUREAU DE L'ACADÉMIE

à MM. les Membres du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Nancy, août 1907.

MONSIEUR LE CONSEILLER GÉNÉRAL,

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle devant être saisi, dans sa session d'août, du renouvellement annuel de la subvention de 1 500 fr. qu'il veut bien accorder à l'Académie de Stanislas, nous nous permettons, à la suite des élections départementales qui viennent de se faire, de vous présenter quelques observations sur les titres de notre Compagnie à la continuation de cette subvention.

L'Académie dispose, en effet, d'un budget des plus modestes, principalement alimenté par les subventions du département de Meurthe-et-Moselle et de la ville de Nancy. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'édition du volume annuel de ses *Mémoires*.

Les autres fonds dont elle a la gestion ne lui appartiennent, ni ne lui profitent en rien ; ils sont affectés

par les fondations d'où ils proviennent, à des prix scientifiques et littéraires, et surtout à des prix de vertu assez nombreux, les uns et les autres imposant plutôt à l'Académie quelques charges et dépenses accessoires, frais d'enquêtes, de correspondance, de diplômes.

La publication des *Mémoires de l'Académie* dépend donc des subventions du département et de la ville, et c'est surtout sur les avantages que procure cette publication que nous tenons à fixer votre attention.

Depuis 1834, en effet, et en exécution d'une convention intervenue entre la ville et elle, l'Académie a déposé et continue à déposer à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy tous les livres et ouvrages qui lui appartiennent et lui parviennent, sous la seule réserve de sa propriété, mais avec autorisation pour la ville de faire figurer ces ouvrages au catalogue de sa Bibliothèque et d'en faire profiter les travailleurs, conformément au règlement de cet établissement public.

C'est ainsi que plus du quart des livres et brochures du fonds lorrain de la Bibliothèque publique municipale proviennent de l'Académie.

C'est ainsi surtout que l'Académie enrichit chaque année la Bibliothèque publique, sans qu'il en coûte à celle-ci un centime, des publications des sociétés savantes du monde entier. Ces publications ne sont pas dans le commerce : beaucoup d'entre elles, en particulier celles d'Amérique et de Russie, sont éditées avec autant de luxe, cartes, figures, qu'elles sont remarquables par leur intérêt et par leur science. Aucun autre moyen n'existe de se les procurer, que l'échange

des publications entre sociétés savantes. Les professeurs de l'Université diraient au Conseil général qu'ils possèdent là, pour l'enseignement et les progrès de la science française, des ressources introuvables ailleurs et autrement. Le même avantage s'étend aux nombreux travailleurs et emprunteurs de tous ordres de la Bibliothèque publique.

L'Académie verse ainsi chaque année à la Bibliothèque publique de Nancy les publications annuelles, trimestrielles ou mensuelles de deux cent douze instituts, sociétés savantes, etc., de toutes les parties du monde.

C'est ainsi encore qu'il y a quelques années, en se faisant admettre comme correspondante du ministère de la guerre, elle a pu verser et continuera à procurer à la Bibliothèque publique les *Publications de l'État-major français* qui ne sont pas dans le commerce, et qu'il est impossible de se procurer par une autre voie.

Toutes ces richesses — le mot n'a rien de forcé — sont obtenues par le seul échange du volume des *Mémoires de l'Académie*. Celle-ci n'a pas à faire l'éloge de ce qu'il contient chaque année; elle est plus satisfaite du produit inestimable, et qu'aucun sacrifice d'argent ne réaliserait, que ce modeste volume procure à la Bibliothèque municipale publique, c'est-à-dire, il serait superflu de le démontrer, à l'intérêt général dans l'ordre des sciences, des connaissances industrielles, commerciales, artistiques, autant que dans l'ordre des lettres, de l'histoire, de la politique, de la guerre. Cet intérêt est celui non seulement de la ville de Nancy,

mais du département, remarquable par son poste d'avant-garde, par sa puissance industrielle, par son rayonnement scientifique, dont cette ville est le centre d'action et de ressources.

L'Académie peut ajouter qu'elle reçoit aussi chaque année et verse également à la Bibliothèque un nombre important d'ouvrages que lui offrent, de tous les points de la France et de l'étranger, les auteurs membres de la Compagnie ou même ne lui appartenant pas.

Ces renseignements, ces indications, en quelque sorte brutalement matériels et de nature purement économique, convaincront assurément le Conseil général de l'utilité et du profit des subventions que reçoit l'Académie, et dont le chiffre est absolument indispensable au maintien de ses *Mémoires* et de leur publication, autant qu'à la conservation d'une des sources les plus précieuses, et assurément les moins onéreuses, d'accroissement pour la Bibliothèque publique.

La Compagnie s'est engagée naguère dans un sacrifice exceptionnel et devenu indispensable pour le classement des matières de ses *Mémoires,* par une remarquable table établie par M. le bibliothécaire de la ville Favier et précédée d'une introduction de M. le professeur Pfister.

L'Académie croit encore devoir ajouter que l'utilité publique, à laquelle elle vient de montrer sa collaboration sous une de ses faces, a toujours été, et dans l'esprit le plus large et le plus pratique, sa mission et son rôle. Elle n'a par exemple jamais cessé de veiller aux intérêts de l'enseignement dans le département,

depuis le moment où, en 1791, elle mettait son bibliothécaire à la disposition du District de Nancy, pour classer, en exécution d'un décret de l'Assemblée constituante, les livres saisis sur les émigrés et les couvents, depuis le moment où elle intervenait, en 1793, auprès de la Convention, pour obtenir au département un Lycée à Nancy, jusqu'à celui où elle employait toutes ses influences pour la création des Facultés à Nancy et plus récemment de son Université.

En présence de l'attraction exercée par Paris, côte à côte avec l'Université de Nancy, l'Académie de Stanislas perpétue sa mission de demeurer un centre local et régional d'action intellectuelle, groupant tous les mérites dans le recrutement de ses membres, les récompensant aussi dans ses concours, en seule considération de leur autorité et de leur valeur.

C'est dans le même esprit qu'elle remplit encore un rôle social dont l'importance croît rapidement dans notre société moderne et ne peut ni échapper au Conseil général ni le laisser indifférent.

La confiance qu'inspirent l'Académie et les hommes qui la composent, son nom, la publicité de ses séances solennelles et celle de ses *Mémoires,* la tradition à cet égard des Académies, lui attirent de continuelles fondations de prix de vertu. L'attribution qu'elle fait chaque année de ces prix, dont certains s'étendent au département tout entier, ainsi que les prix littéraires et scientifiques, lui permet non seulement de récompenser de modestes et admirables mérites, mais d'en signaler le salutaire exemple à l'attention publique

dans les milieux populaires si dignes d'encouragement au bien et, au surplus, si capables d'en comprendre le sentiment et d'en contracter l'émulation.

Voilà, Monsieur le Conseiller général, les titres auxquels nous croyons devoir signaler à la continuation de la bienveillance du Conseil général une Compagnie qui n'a nulle pensée de vanter son œuvre, mais qui a la conscience de remplir un rôle pratique et actuel dans la vie moderne et dans les multiples éléments de l'intérêt général.

Nous devons nos ressources indispensables aux subventions du département et de la ville ; notre action, nos *Mémoires,* notre vie même dépendent d'elles. L'esprit de notre institution, en effet, la limitation fondamentale et assez étroite du nombre de ses membres et les règles d'un recrutement qui ne peut tenir compte que du mérite des candidats et de l'équilibre de la composition de la Compagnie parmi des compétences d'ordres très divers, s'opposent à toute idée de cotisations à la charge de ses membres. Un semblable impôt ne donnerait d'ailleurs que des résultats insignifiants dans une société aussi peu nombreuse.

En vous offrant, Monsieur le Conseiller général, l'hommage de notre reconnaissance pour les égards que vous daignerez avoir aux observations que nous venons de prendre la liberté de vous exposer, nous vous prions d'agréer la respectueuse expression de notre très profonde considération.

Le Secrétaire perpétuel,
Gabriel THOMAS.

Le Président,
Docteur IMBEAUX.

LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC ANTOINE

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES
SUIVIES DE L'INVENTAIRE ANNOTÉ

PAR M. ALBERT COLLIGNON

I

INTRODUCTION — LE VIEUX FONDS DES DUCS DE LORRAINE

En constatant que le règne du duc Antoine (1508-1544) concorde, à quelques années près, avec celui de François Ier, le « père des lettres », le fondateur du Collège de France, on est naturellement amené à se demander quelle part la Lorraine et Nancy, sa capitale, ont prise à la Renaissance pendant cette première moitié du seizième siècle. Laissons aujourd'hui de côté les divers arts, au développement desquels notre province offrit un terrain favorable, et bornons-nous à considérer la Renaissance sous sa forme littéraire et érudite. Que de questions se posent! Quels sont les écrivains de quelque valeur nés en Lorraine? Quels sont ceux qui, venus d'ailleurs, y ont vécu et laissé des traces de leur séjour? Quels encouragements ont-ils reçus du prince? Quelles relations a-t-il lui-même, directement ou indirectement, liées avec les poètes, historiens ou savants les plus renommés

de son époque ? Quelle place faisait-il aux travaux de l'esprit dans une existence que remplissaient, outre les guerres, les négociations, de fréquents voyages et les soins constants donnés aux affaires de l'État, la pratique scrupuleuse des devoirs de piété, les divertissements et fêtes et les exercices physiques, les armes et la chasse ? Par où pénétrait en notre Lorraine cette lumière de la Renaissance qui, en Italie surtout, brillait déjà d'un si vif éclat ? Où en étaient chez nous l'imprimerie, la librairie, les écoles ?

Beaucoup de ces points sont traités avec une érudition consciencieuse dans les livres de nos historiens lorrains, des Digot et des Lepage, pour ne parler que des morts, et en un grand nombre d'articles épars dans nos *Mémoires* ainsi que dans ceux de la Société d'archéologie lorraine.

C'est là qu'on apprend la vie et les œuvres des historiographes de nos ducs, de leurs médecins et de leurs secrétaires, les noms des hommes instruits, prélats ou magistrats, qui vécurent auprès d'eux, des prédicateurs qui se firent entendre à la cour, des écrivains qu'elle accueillit.

On peut dire que les monographies de nos savants lotharingistes contiennent presque tous les matériaux d'un livre qui reste encore à écrire (1) sur les tenta-

1. Le résumé d'Aug. Digot au tome IV de son *Histoire de Lorraine* ne saurait tenir lieu du travail bien documenté que je souhaiterais. Je n'aurai garde d'omettre le brillant tableau, tracé par M. l'abbé Eugène Martin dans son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (t. I), de la littérature en Lorraine au commencement du XVIe siècle. Mais ce n'est là en quelque sorte qu'un épisode dans son œuvre.

tives de renaissance littéraire qui se sont produites en Lorraine sous René II et Antoine. La présente étude n'a pas d'autre but que d'apporter à ce futur livre une contribution, par le commentaire d'un document publié naguère par M. de Chanteau[1] et qui, examiné de près, peut nous fournir d'utiles renseignements.

Je veux parler de l'inventaire de la bibliothèque du duc Antoine[2], fait en mars 1544[3]. Où trouver en effet des informations plus précises sur les lectures du bon duc et de son entourage? Grâce à ce catalogue de livres, il nous est permis de nous faire une idée au moins approximative des connaissances que l'on pouvait avoir à la cour de Lorraine à l'époque qui nous occupe. Nous devons donc le dépouiller avec soin. Cette bibliothèque était renfermée dans un coffre en bois (une armoire) placé dans la galerie de la « maison de Nancy » (palais ducal). Elle contient, à vrai dire, tous les livres réunis par nos ducs, vieux fonds lentement et patiemment accru, dans la suite des règnes, « par des acquisitions dont

---

1. *Collections lorraines aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*. Documents conservés à la Bibliothèque nationale, recueillis et annotés par F. DE CHANTEAU (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, pour 1880). Nous renverrons toujours au tirage à part. Nancy, Crépin-Leblond, 1880.

2. Rappelons qu'Antoine, fils de René II et de Philippe de Gueldres, succéda à son père en 1508 et mourut au château de Bar le 14 juin 1544.

3. Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 462, p. 106. Ce volume contient, pages 147 et 271, deux autres copies de cet inventaire, qui a été fait par François de Bassompierre, bailli de Vosges, Jean Bourges, contrôleur général, et Didier Mengel, greffier des comptes de Lorraine.

l'importance nous est parfois révélée par les comptes du trésorier général » (1).

La liste comporte 183 numéros, pas davantage (en tout 198 manuscrits ou livres).

Certes, du haut de ses 126 149 volumes(2), notre Bibliothèque municipale aurait le droit de contempler avec dédain ce chiffre dérisoire. Quelle taupinière auprès d'une telle montagne ! Mais c'est plutôt avec un sentiment ému et une sorte de piété filiale que nous nous reportons à ces humbles origines de ce qui est devenu le trésor chaque jour enrichi de l'universel savoir. Au sortir du moyen âge, elle marque une étape notoire vers le progrès, cette pauvre bibliothèque ducale qui tient tout entière dans un coffre en bois. De quelques-uns de ces livres reliés en cuir, en velours de diverses couleurs, noir, violet, jaune orange, couverts de damas noir, de satin vert de Bruges, quelle clarté déjà rayonne ! En opposition avec la liste des livres *escripts à la main*, n'est-ce pas une étrange nouveauté que ce simple titre : *Aultres libvres en pappier imprimez* ?

Née à la fin du siècle précédent, l'imprimerie va ouvrir la porte à la Renaissance et à la Réforme, ces deux grands faits du seizième siècle.

Et n'est-elle pas aussi bien significative et, pour ainsi parler, grosse d'avenir, la mention de ces deux livres : *La Navigation et découvrement des Indes supérieures*, et : *Le Nouveau Monde et navigations faites*

1. De Chanteau, *op. cit.*, p. 43.
2. Chiffres relevés en 1907.

par Emeric de Vespuce, florentin? nouveau monde dont la première carte a été dressée en Lorraine.

Interrogeons donc cet inventaire, puisque les livres eux-mêmes nous manquent. On doit supposer que la plupart sont partis pour Florence, puis pour Vienne, avec bien des objets de valeur, tableaux, pièces d'archives, etc., emportés par notre dernier duc, François III, celui qui devint l'époux de la grande Marie-Thérèse (1). Ce prince, qui ne joua guère, comme on l'a dit, que le rôle de « mari d'étoile », avait du moins, à défaut de qualités brillantes, l'esprit d'ordre et d'économie poussé à un haut degré. N'a-t-on même pas prétendu que, sous le nom de Toussaint, il dirigea, tout empereur qu'il était, quatre banques à Vienne?

L'inventaire divise en deux classes les ouvrages composant la bibliothèque du duc Antoine : 1° livres en parchemin; 2° livres en papier. Mais, comme le constate M. de Chanteau (2), « tous les livres en par-

---

1. Cf. Chr. Pfister, *Les Manuscrits lorrains de Florence* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1900). « Une partie de la bibliothèque fut aussi gardée à Florence. Les volumes imprimés sont confondus aujourd'hui avec ceux de la Bibliothèque laurentienne, et seules les armoiries de Lorraine sur les plats des livres reliés permettraient encore de les distinguer. Il en est de même des manuscrits qui traitent de sujets étrangers à la Lorraine », p. 116.

Aucun des manuscrits concernant la Lorraine, dont M. Pfister donne la description dans cet article, ne remonte au delà de la fin du XVI^e^ siècle.

Une autre partie de la bibliothèque de nos ducs fut transportée à Vienne. Peut-être retrouverait-on là quelques-uns des livres et des manuscrits énumérés dans l'inventaire qui nous occupe.

2. *Op. cit.*, p. 44.

« chemin ne sont pas des manuscrits. Nous trouvons « en effet un *Nanceidos opus* et un exemplaire des « *Chroniques d'Austrasie* de Symphorien Champier, « imprimé sur vélin. Il faut encore remarquer qu'un « livre en papier : *Le troysiesme libvre des fais de* « *chevalerie* figurait dans la première partie de l'in- « ventaire, sans doute à cause des miniatures dont il « était orné, car il n'est pas fait mention d'ouvrages « *historiés* dans la seconde partie. »

Essayons de distinguer les divers éléments de cette bibliothèque et de déterminer les acquisitions que l'on peut attribuer ou avec certitude ou avec vraisemblance au règne d'Antoine.

Naturellement, les manuscrits, au moins pour la majeure partie, représentent les ouvrages anciens que par héritage nos ducs se sont transmis. De quelques-uns l'antiquité est telle que les rédacteurs de l'inventaire semblent avoir éprouvé quelque peine à les déchiffrer, car ils se contentent de cette mention : *Treize libores en parchemin, de plusieurs histoires fort vieilles escriptures tant grans moyens et petits esquels il n'y a nulle intitulation* (1).

Puis, à côté des manuscrits, sont venus prendre place, vers la fin du quinzième siècle, les ouvrages imprimés. Entre tous nos ducs, René II se distingue par sa curiosité d'esprit ; il achète, et les comptes des trésoriers mentionnent plusieurs de ces achats, bon nombre de ces livres, produits d'un art encore à son berceau, que les bibliophiles se disputent aujour-

1. N° 54 de l'inventaire.

d'hui; il garnit aussi sa bibliothèque de manuscrits richement enluminés; car il eut, comme son grand-père, le roi René, le goût des belles miniatures.

Comme lui aussi(1), il fut un ami et un protecteur des lettres. Ses connaissances en histoire, en philosophie et en théologie sont attestées par Symphorien Champier(2) et par Nicolas Remy. « Il se plaisait « grandement, écrit ce dernier(3), à la lecture non « seulement de l'histoire... mais aussi des livres de « la philosophie et même de la sainte théologie : des « questions desquelles il répondait ès poincts les plus « communs, presque aussi pertinemment que ceux « qui en font profession ordinaire...

« Il disait qu'un prince non lettré était un âne cou- « ronné. Et qu'il l'avait ainsi lu au prologue du livre « que saint Augustin a écrit de la Cité de Dieu. Et « comme il ouit un jour raconter qu'un certain prince « de son temps disait que le latin et les lettres « n'étaient chose digne de l'exercice et de l'occupa- « tion d'un grand prince, il répondit que ces propos « ressentaient plutôt le muglement d'un bœuf que le « langage d'un homme, ajoutant que comme peu de « gens osent dire la vérité aux grands, il n'y avait « que les morts pour le faire par les écrits qu'ils

1. Voir, entre autres, Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, p. 180 sq., sur les rapports de René Ier avec les littérateurs italiens Philelphe, Antoine Marcello, qui lui envoie un exemplaire de la *Cosmographie* de Ptolémée, le traité de Quintilien, etc. Cf. *ibid.* le catalogue de sa bibliothèque.

2. *Le Recueil ou Croniques* (l. III, partie 2, chap. XII).

3. *Discours des choses advenues en Lorraine* (Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1605), p. 193 sq.

« nous ont laissés. Et partant qu'il convenait en-
« tendre leur jargon et se faire le chemin à eux par
« l'apprentissage des langues esquelles ils avaient
« parlé, si on voulait faire profit de leurs écrits et
« s'en servir. »

Ainsi René pratiquait les auteurs latins, soit dans le texte, soit dans les traductions. La phrase de saint Augustin qu'il alléguait, selon Nicolas Remy, il l'avait lue dans l'exemplaire de la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles, imprimée en 1486 (nos 62 et 63 de l'inventaire). Et au n° 160 figure le Suétone où Balthazard d'Haussonville lui lisait la *Vie de Titus* (1).

Nous savons d'autre part combien vivement René II s'intéressait à la géographie. Ce fut lui qui encouragea Vautrin Lud, chanoine de Saint-Dié, son chapelain et son secrétaire, à entreprendre une édition de la traduction latine de Ptolémée, d'après le manuscrit envoyé par Jean Pic de la Mirandole (2). Ce fut lui qui communiqua à ce même Vautrin Lud un récit abrégé des quatre voyages d'Amérie Vespuce, qui, traduit en latin par Jean Basin de Sandaucourt, fut imprimé à Saint-Dié par Vautrin Lud à la suite de la *Cosmographiæ introductio* (3). Il fit éditer à ses frais une partie des cartes et, en particulier, celle des

1. Chevrier, *Histoire de Lorraine*. Bruxelles, 1758, t. IV, p. 42-43.

2. Elle parut à Strasbourg en 1513.

3. Voir L. Gallois, *Amérie Vespuce et les géographes de Saint-Dié* (*Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, année 1900, p. 71).

duchés de Lorraine et de Bar, une des premières cartes régionales qui aient été imprimées (1).

Il nous est évidemment impossible de distinguer avec précision dans la bibliothèque des ducs de Lorraine les acquisitions faites par René II. La liste qu'on en pourrait dresser ne comprendrait en toute certitude que les livres composés ou publiés pendant son règne. C'est une liste de ce genre que nous essaierons d'établir en ce qui concerne le duc Antoine, ce qui est proprement notre sujet. Mais le père et le fils, cela va de soi, ont dû augmenter le vieux fonds des ducs de Lorraine de manuscrits ou de livres antérieurs à leur règne. Je ne reviendrai pas sur cette observation une fois faite.

Bornons-nous à relever quelques ouvrages que les comptes des trésoriers nous indiquent comme ayant été achetés par René II. On lit dans ces comptes pour 1492-1493 (2) : « A messire Didier Tallart, qu'il avoit payé par ordonnance du Roy à maistre Jehan Grillet pour les œuvres de maistre *Jehan Gerson,* la relieure et enlumineure d'icelles, dix francs » ; — dans les comptes de 1501-1502 : « A Julien Logeart, libraire, pour l'achat de deux livres pour le duc, savoir les *Histoires de Martü Antonü Sabelli* et l'autre nommé Strabo, *De situ orbis* » (3) ; enfin, pour l'année 1505-1506 : « A Julien Logeart, libraire à Bar, treize flo-

1. Voir L. Gallois, *Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié* (*ibid.*, p. 227, note 2, et p. 229).

2. H. Lepage, *Le Palais ducal de Nancy.* Nancy, A. Lepage, 1852, p. 20, note 3.

3. H. Lepage, *op. cit.*, p. 21.

rins d'or pour les *Chroniques de Froissard* et ung florin pour un autre livre de *Bocasse*. » Le duc avait fait précédemment acheter, chez le même libraire, plusieurs « petits livres » dont on ne donne pas le titre.

De ces cinq ouvrages, trois se retrouvent dans notre inventaire : *Le Temple Jehan Bocace* (n° 13), *Enneades Martii Antonii Sabellici* (n° 57) et *Strabo, De situ orbis* (n° 93).

On doit encore placer au nombre des acquisitions de René II le petit livre en parchemin « escript à la main, au premier fueillet duquel sont les armes du duc d'Anjou, intitulé : *Les Louanges du viel roy René, duc d'Anjou* » (n° 48), dont l'auteur m'est resté inconnu. Est-ce un poème en l'honneur de l'aïeul de René II[1] ou un panégyrique en prose ? Un autre manuscrit : les *Commentaires de César* (n° 100), mis en français par frère Robert Gaguin, nous rappelle les relations qui ont existé entre René II et le savant humaniste, précurseur de la Renaissance, qui fut pendant plus de trente années le plus illustre représentant de l'université de Paris[2].

Gaguin avait connu à Tours Pierre de Blarru, le

1. Serait-ce la complainte en 24 strophes, composée en 1488 sur la mort du roi René par son trésorier, Guillaume II de Remerville, fils de Guillaume Ier, seigneur de Remerville, en Lorraine, près Metz, et arrière-petit-fils de Jean de Vassimon, prévôt de Nancy ? Voir DE VILLENEUVE-BARGEMONT, *Histoire de René d'Anjou*. Paris, Blaise, 1825, t. III, p. 388.

2. Robert Gaguin, né en 1433 à Calonne, sur la Lys ; mort à Paris le 22 mai 1501. Voir sa notice biographique dans : *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, texte publié par Louis THUASNE. Paris, Bouillon, 1903, t. I, p. 4.

futur auteur de la *Nancéide*, et était resté en rapports avec lui (1).

Après la victoire de René sur Charles le Téméraire, Gaguin « avait adressé un salut au vaillant duc de « Lorraine et donné, en deux distiques de style la- « pidaire, comme la matière du poème que Blarru « devait écrire plus tard sur ce mémorable événe- « ment » (2).

Enfin, Gaguin avait fait partie de l'ambassade envoyée en 1486 par Charles VIII à Florence et à Rome au sujet des revendications de René II sur le royaume de Naples. Nous possédons le texte du discours qu'il prononça le 12 mai au palais de la Seigneurie pour engager les Florentins à prendre le parti du duc René contre Ferrand, usurpateur du trône de Naples (3). La mission d'ailleurs échoua.

Nous venons d'énumérer quelques-uns des ouvrages dont on est en droit de faire remonter au règne de René II l'entrée dans la bibliothèque des ducs de Lorraine. Indiquons maintenant d'une manière sommaire ce que contenait cette bibliothèque à l'avènement du duc Antoine, autant du moins qu'on peut le

---

1. Voir les pièces de vers publiées par M. Camille Couderc, *Œuvres inédites de Pierre de Blarru et documents sur sa famille*, dans le *Bibliographe moderne*. Besançon, 1900, n° 2, p. 21-23 du tirage à part.

2. L. Thuasne, *op. cit.*, p. 40, et *ibid.*, note 2.

3. Voir *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, éd. L. Thuasne, t. II, p. 145. *Ad Florentinos Roberti Gaguini, regis Francorum Caroli octavi oratoris, in causa Renati ducis Lothoringie adversus Ferdinandum Neapolitanum oratio*, MCCCC octuagesimo *sexto VI idus maii.*

conjecturer d'après la date de la composition et de la publication des ouvrages, et en tenant compte des réserves précédemment exprimées.

Nous trouvons d'abord des ouvrages religieux, la *Bible,* historiée (n° 1), sans doute une de celles que le duc René faisait copier par François Elzvir et Gilles du Bouchet, enrichir d'enluminures par Jean Grillot, Pierre Garnier et maître Georges, relier par Pierre Jacobi et mettre par Petit-Jehan, orfèvre, dans des fermillons d'or (1); puis la *Bible,* imprimée, en deux volumes (nos 92 et 73), un psautier (n° 75), le *Catalogue des saints,* en latin, œuvre de Pierre de Natali (n° 72), l'*Exposition des Évangiles et des Épîtres,* 2 vol. (nos 69 et 86), les *Sermons vulgaires,* en latin (n° 155), la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (n° 102).

Nos pieux souverains lisent ces ouvrages de mysticité ou de morale religieuse si répandus au moyen âge et au quinzième siècle, le *Miroir de la Rédemption,* traduction du *Speculum humanæ salvationis* (n° 64), le livre de Ludolphe de Saxe, *De Vita Christi,* traduit par Guillaume Le Menand (n° 71), le *Pèlerin de vie humaine,* poème de Guillaume de Deguilleville, moine cistercien, traduit en prose par Jean Galoppes, à la requête de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou (n° 96); l'*Horloge de Sapience,* traduction du livre ascétique de Jean de Souabe, peut-être la première, celle qui fut faite en 1389, trente-quatre ans après la mort de l'auteur, par

1. H. Lepage, *Le Palais ducal,* p. 21.

un cordelier lorrain (n° 97), le *Chastel périlleux,* par le chartreux frère Robert (n° 111); la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles (n^os^ 62-63).

Une seconde division du catalogue comprendrait les livres relatifs à la politique, aux sciences et aux arts, ceux aussi qui sont d'utilité pratique et correspondent à nos manuels techniques, à nos dictionnaires, à nos encyclopédies. Nous y notons le *Songe du Verger parlant de la disputation du clerc et du chevalier,* ouvrage allégorique d'un auteur inconnu, écrit vers 1374, et où sont discutés impartialement, mais avec vigueur, les droits du pouvoir temporel et ceux du pouvoir spirituel (n° 87); le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais (n° 56); le recueil de Pierre Bersuire, *Reductorium, Repertorium et Dictionarium morale utriusque Testamenti* (n^os^ 59, 60, 61); le *Propriétaire des choses,* traduit par Jean Corbichon du latin de Barthélemy de Glanville, moine anglais (n° 66), bizarre encyclopédie d'histoire naturelle, très populaire aux quatorzième et quinzième siècles; le *Livre des prouffits champestres et ruraulx,* traduction faite par ordre du roi Charles V d'un ouvrage latin sur l'agronomie composé par l'Italien Pierre de Crescenzi (n° 121); un livre manuscrit sur l'art de la fauconnerie (n° 175); un autre sur la *Façon de plusieurs mors, freins et gourmettes* (n° 25); le *Traité de noblesse et de ses espèces* (n° 166); le *Livre du compas de la navigation,* ou portulan de la Méditerranée (n° 180).

Dans une troisième catégorie, nous rangerons les livres d'histoire et de voyages. L'ouvrage ainsi men-

tionné (n° 59), « un grant libvre en latin, intitulé : *De temporibus mundi*, » est sans doute le *Fasciculus temporum*, manuel historique et chronologique, qui eut une multitude de lecteurs à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, et dont l'auteur est Werner Rolewinck, chartreux de Cologne. Nous rencontrons ensuite (n°s 4 et 5) : *Romuléon*, histoire romaine par Roberto da Porta, de Bologne, traduite par Sébastien Mamerot; les *Chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne*, par Enguerrand de Monstrelet (n° 67), les *Ennéades* de Marc-Antonio Coccio Sabellico (n° 57)[1]; le *Voyage de Jérusalem* (n°s 26 et 114); le livre appelé *Mandeville*, relation de voyage, mêlée de contes merveilleux, qui fut célèbre aux quatorzième et quinzième siècles (n° 134). Je ferai rentrer dans cette division les traductions et les textes (ceux-ci beaucoup moins nombreux) des auteurs latins et grecs, qui ne comprennent guère que des historiens : *Plutarque*, manuscrit historié (n°s 18, 19); les *Commentaires de César*, traduits par Robert Gaguin (2) [n°s 100 et 149]; *Tite-Live*, de la traduction de Pierre Bersuire (n° 9); *Quinte-Curce*, dans la traduction écrite en 1466 par un Portugais venu à la cour de Bourgogne avec Isabel de Portugal, seconde femme de Philippe le Bon, Vasco de Lucena (n° 88). « Cette « traduction, dit M. Gaston Paris (3), est précédée « d'une préface extrêmement remarquable, où sont

1. Achetées par René II. Voir page 9.

2. Voir page 10.

3. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, p. 255.

« tournées en ridicule les prétendues histoires « d'Alexandre auxquelles avait cru le moyen âge, « où est affirmée l'obligation, pour l'historien, de ne « puiser qu'aux sources authentiques. Il faut noter « aussi que ce même Vasco traduisit en 1470 la *Cyro-* « *pédie* de Xénophon; c'est la première traduction « d'un auteur grec qu'on ait connue en France; elle « est indirecte, il est vrai, et faite sur une version « latine; mais qu'on ait été curieux de la posséder, « ce n'en est pas moins un signe des temps, comme « l'éveil de la critique dans la préface du *Quinte-* « *Curce ;* en plein milieu de cette cour de Bourgogne « qui s'efforçait de restaurer l'idéal du moyen âge, « fondait l'ordre de la Toison d'or et rajeunissait les « *Histoires de Troie,* d'après les dérivés de Benoît de « Sainte-More, ce Portugais avisé donnait le signal de « la chute définitive du moyen âge intellectuel et de « l'avènement en France de la Renaissance, qui déjà « s'épanouissait en Italie. »

L'ouvrage intitulé : *Le Livre de la république militaire* (n^os^ 77, 81, 82) est la traduction de Frontin, Végèce, Élien, Modestus. Puis nous trouvons le texte latin des Décades de *Tite-Live* (n° 172) et de la *Vie des Douze Césars* de Suétone (n° 160), ainsi que la traduction en latin de Strabon, *De situ orbis*[1] [n° 93], et celle d'Appien, *De bellis civilibus Romanorum* (n° 147). Relevons enfin au chapitre des auteurs anciens, sous le nom d'*Orose* (n° 113), une compilation historique extraite de différents écrivains.

1. Achetée par René II. Voir page 9.

Quand nous aurons ajouté les *Enéydes* de Virgile (n° 137) et le *De consolatione* de Boèce (n° 14), nous aurons épuisé la liste des auteurs anciens appartenant au vieux fonds des ducs de Lorraine avant l'avènement d'Antoine.

La littérature proprement dite constitue une dernière division. Elle comprend plusieurs romans de chevalerie, et d'abord : l'*Histoire de Garin le Loherain* (n° 3), historiée. On sait que le duc Raoul comptait Garin au nombre de ses ancêtres. Il avait fondé en 1339, à l'insigne église collégiale de Saint-Georges, un anniversaire (1) en l'honneur du héros romanesque de la geste qui porte ce nom. Cette geste a pour principal auteur Jean de Flagy et paraît s'être primitivement formée à Metz. Le manuscrit de notre inventaire était sans doute celui où au quatorzième siècle le duc Raoul lisait les exploits de Garin le Lorrain de Metz et de Begon son frère (2).

Les autres chansons de gestes qui figurent ici sont : le *Roman des enfances Ogier* par Adenet le Roi, qui appartient à la geste de Doon de Mayence (n° 98); *Fierabras,* célèbre roman d'aventures du treizième siècle, qui fait partie de la geste du roi ou de Charlemagne (n° 104); le *Recueil des Histoires de Troyes,* par Raoul le Fèvre, qui n'est qu'un rajeunissement

1. Ce service se célébrait le 10 février de chaque année. Voir Dom Calmet, *Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine,* t. I, éd. de 1745, col. 98-99.

2. Voir *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* Communication faite par M. J. Favier au Comité des travaux historiques sous le titre : *Tradition de Garin le Loherain à la cour de Lorraine au* XIV^e *siècle.*

et une réduction du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-More et de ses dérivés (n° 65). Au roman on peut rattacher la légendaire *Vie de saint Grégoire* (n° 6).

Suit une série de poèmes allégoriques, didactiques ou moraux : le *Roman de la Rose,* en double exemplaire (nos 8 et 21); le *Roman des déduits* (n° 108), long poème sur la chasse que Gasse de Buigne, premier chapelain de Jean le Bon, écrivit à la prière du roi, prisonnier à Londres ; le *Dialogue des créatures moralisé,* traduit du latin par Colart Mansion (n° 176); le *Roman des bonnes mœurs,* de Jacques Legrand (n° 107); le *Doctrinal de noblesse,* poème composé dans un couvent de Metz, par un auteur qui m'est resté inconnu. Il est ici en deux exemplaires (nos 44 et 171).

Quelques-uns des principaux prosateurs et poètes du quinzième siècle ont leur place dans la bibliothèque des ducs. Voici, manuscrit, le *Livre d'espérance de maître Alain Chartier,* le Normand patriote dont le dernier écrit[1] fut consacré à la glorification de Jeanne d'Arc (n° 45). De même, la *Belle Dame sans merci* (n° 165), « poème de pure galanterie, dit « M. Gaston Paris[2], écrit en 1426, au moment où « la France était au plus profond de ses misères, et « dont l'apparition surprend à une pareille heure, « dans la cour désolée de Charles VII à Issoudun ; « mais, ce qui surprend encore davantage, c'est l'effet

1. En latin.

2. *Op. cit.*, p. 228.

« que ce poème produisit. Sur la question de savoir si « les dames doivent ou non prendre pitié des pauvres « amants, toute une littérature se développa, qui dura « longtemps encore. »

N'oublions pas que le talent d'Alain Chartier était fort prisé du roi René d'Anjou qui, dans une de ses poésies, le place à côté d'Ovide, de Pétrarque, de Jean de Meung, et le met au-dessus de tous les chantres de l'amour qui sont venus après lui :

Alain Charretier
Qui tant sceut d'amour le mestier,
Qu'il en fist les très plus beaux ditz
Qu'oncques puis son temps furent ditz (1).

Lecoy de la Marche pense qu'Alain Chartier assista aux fêtes de Nancy, données par René Ier, « où brilla « la dauphine Marguerite d'Écosse, l'élève et l'admi- « ratrice du célèbre écrivain qui l'accompagnait sou- « vent » (2). L'hypothèse est plausible, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Au nombre des poètes, nous rencontrons encore George Chastellain, plus connu comme chroniqueur, écrivain fort inégal, mais d'une réelle valeur, dont nous avons sous le n° 168 l'*Instruction d'un jeune prince ;* puis Jean Meschinot, poète breton, représenté par ses *Lunettes des princes* (n° 144), où « il essaya de donner « aux gouvernants un manuel de morale et de poli-

1. Cité par Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, p. 178, d'après un manuscrit des Archives nationales, P. 1334⁶, f° 178 v°.

2. *Op. cit.*, t. II, *ibid.*

« tique; il eut un immense succès, que nous avons « peine à comprendre, car son style est à la fois plat « et recherché et ses idées sont assez communes; ce « livre ne garde d'intérêt pour nous que dans les par- « ties où l'auteur parle de lui-même et raconte d'une « façon à la fois pittoresque et émouvante les misères « de sa jeunesse »(1). Je ne vois plus à énumérer que deux poésies anonymes : le *Dialogue de bouche mesdisans et de femmes deffendantes* (n° 36) et le *Dialogue d'un jeune homme et d'un vieillard* (n° 163), et la traduction latine du poème satirique de Sébastien Brandt, de Strasbourg, *Narrenschiff* (la nef des fous) sous ce titre : *Stultifera navis;* de ce poème la vogue fut très grande à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

Il est à noter que Villon et Charles d'Orléans, les plus remarquables poètes du quinzième siècle, sont absents de notre bibliothèque.

Les ouvrages en prose sont ceux du Normand Martin le Franc, l'*Estrif* (débat) *de Fortune et de Vertu devant Raison*, long et ennuyeux traité de morale qu'il dédia au roi Charles VII (n° 20); de Christine de Pisan : l'*Épître sur le débat du roman de la Rose* (n° 38), critique du poème de Jean de Meung, et le *Troisième livre des faits de chevalerie* (n° 24). Christine de Pisan est aussi représentée ici comme poète par le *Prologue que la déesse Othéa envoya à Hector de Troye* (n° 76). On lisait donc à la cour de Lorraine les écrits de cette femme généreuse au fin et gracieux

1. G. Paris, *op. cit.*, p. 257.

talent, qui, malgré son origine étrangère, a aimé ardemment la France et chanté Jeanne d'Arc.

Peut-être aussi l'introduction dans la bibliothèque ducale du recueil d'historiettes intitulé : *Les Gestes romaines* (n° 133), si souvent imprimé dès la fin du quinzième siècle, est-elle antérieure au règne d'Antoine.

Comme auteur étranger, je n'ai à signaler que Boccace, dans la traduction ou imitation qu'a faite George Chastellain de son *De casibus virorum et feminarum illustrium* sous le titre : *Le Temple Jehan Boccace* (n° 13), et peut-être *Pétrarque* (n°s 16 et 17).

A ce fonds de bibliothèque à lui légué par ses ancêtres, qu'allait ajouter le duc Antoine ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

II

LES ACQUISITIONS DU DUC ANTOINE. — LIVRES RELATIFS A DIVERS FAITS DE SA VIE, A SA FAMILLE, AUX ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Quelques mots d'abord sur le plan que je compte suivre dans cet exposé des acquisitions du duc Antoine. Je ne puis, sans risquer de tomber en de fréquentes redites, me conformer ici d'une manière rigoureuse à l'ordre chronologique, les œuvres d'un écrivain se répartissant parfois sur toute la durée du règne. Il me semble donc préférable, à chaque nom d'auteur que je rencontre, d'épuiser la série de celles de ses productions qui figurent dans notre inventaire.

J'énumérerai en premier lieu les livres composés par les écrivains qu'Antoine a connus pendant son séjour en France, ceux qui rappellent sa famille et ses alliances, ceux enfin qui sont inspirés par les événements contemporains, par l'actualité.

Une seconde catégorie comprendra les œuvres des auteurs qui ont vécu à la cour de Lorraine, Gringore, Volcyr, Symphorien Champier, etc., œuvres dont bon nombre se rapportent à l'histoire de Lorraine et à la vie du duc Antoine.

Dans une troisième division, je ferai entrer les ouvrages qui seront restés en dehors des deux catégories précédentes.

Encore une ou deux observations préliminaires. On

remarquera sans doute la quantité relativement grande d'ouvrages composés sous Antoine qui existent ici manuscrits. Si quelques-uns sont vraisemblablement des hommages faits au duc, par l'auteur, de son texte original, on ne doit pas d'autre part perdre de vue que, pendant cette première moitié du seizième siècle, on n'avait pas cessé, malgré les progrès de l'imprimerie, de copier à la main beaucoup d'ouvrages, ceux surtout que pouvait orner l'art encore florissant des miniaturistes(1).

Il nous arrivera aussi, au cours de l'étude de notre inventaire, d'avoir à signaler l'absence de plusieurs livres que l'on se serait certainement attendu à y rencontrer, soit parce que, selon toute vraisemblance, ils ont dû être offerts au duc par leurs auteurs, soit parce qu'ils sont sortis des presses lorraines, soit enfin parce que les registres de la Chambre des comptes en relatent l'achat d'une manière précise (nous l'avons constaté pour le *Froissart* et le *Gerson* acquis par René II).

Pour se rendre compte, du moins en partie, de ces lacunes, il faut se souvenir que le livre, à l'époque où nous sommes, était encore un objet précieux et assez rare ; le don qui en était fait constituait par conséquent une libéralité très appréciable. On est donc porté à croire que, en plus d'une circonstance, nos ducs ont été amenés à offrir en présent, surtout à des

1. Cf. *La Vie de Jésus-Christ*, de Ludolphe de Saxe, que possédait Philippe de Gueldres. Abbé Guillaume, *Notice sur plusieurs éditions de la Vie de Philippe de Gheldres* (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, année 1852, p. 373).

ecclésiastiques et plutôt encore à des monastères (on sait s'ils étaient nombreux en Lorraine), quelqu'un des ouvrages de leur bibliothèque. Digot nous dit, par exemple[1], que René II remplit de livres excellents la bibliothèque du couvent des cordeliers de Nancy, où il allait passer de temps en temps quelques jours de retraite et où même une chambre (la *chambre du roi*) lui était réservée.

On doit penser aussi que, par voie d'échange, certains livres auront émigré de la bibliothèque ducale[2].

Ces hypothèses peuvent aider à nous expliquer des lacunes qui, au premier abord, paraissent singulières. C'est ainsi que j'ai cherché vainement dans la bibliothèque du duc Antoine les *Mémoires de Commines,* imprimés en 1523, où tient une si grande place ce Téméraire dont la défaite avait couvert de gloire la Lorraine et son duc.

Antoine avait passé sa jeunesse à la cour de France, près du roi Louis XII, qui l'affectionnait beaucoup. « N'estoit, dit Florentin le Thieriat, plus douce, ni « plus belle amitié qu'avoit Pylade pour son Oreste, « et quand il se faisoit quelque projet en la cour, fal- « loit-il qu'au préalable M. le duc de Lorraine fût du « conseil. Pourquoy iceluy Antoine ne balança d'aller « en cour, ce qui fut source de joye et bonheur pour « la France[3]. »

---

1. *Histoire de Lorraine,* t. III, p. 397.

2. On aurait pu supposer que quelques livres se trouvaient au château de Bar. Mais l'inventaire du mobilier de ce château n'en mentionne aucun.

3. *Coupures* de Bournon, *Documents lorrains,* 13 (1868), p. 82.

Plusieurs livres, œuvres des écrivains contemporains, nous rappellent ce séjour d'Antoine à la cour de France. Tout d'abord nous ne sommes nullement surpris de rencontrer en notre inventaire la plupart des écrits de l'historien et traducteur Claude de Seyssel, qu'il avait connu personnellement. Dans son livre intitulé : *Les Louanges du roy Loys douzième*(1), imprimé en 1508 (n° 131 de l'inventaire), Seyssel, après avoir déploré la mort du duc René, s'exprime en ces termes sur Antoine : « Mais il ha laissé Monsieur An-« toine, son aisné fils, et successeur au dict duché, « plein de vertu, et de noble cœur, autant que son « aage peut porter, lequel n'est pas pour degenerer de « l'amour et devotion de son pere, envers la dicte « couronne de France. Car il y ha esté nourry, et est « encore en la maison du dict Roy Louys, en la « mesme amour et charité que les autres Princes du « sang. Et si comme le Duché de Lorraine et autres « terres d'iceluy duc sont en grande seureté pour « l'amitié qu'il ha avec le dict Roy Louis, tout ainsi « fortifient grandement le royaume de France(2). »

Un an après, à la journée d'Agnadel (14 mai 1509), où le duc Antoine se distingua par sa bravoure, il put se rencontrer avec Seyssel, qui devait célébrer cette victoire en un de ses ouvrages, inscrit dans notre inventaire au n° 35 : Ung libvre en parchemin, im-

1. Composé d'abord en latin, puis traduit en français par Seyssel lui-même.

2. *Histoire de Louis XII, roi de France,* par Messire Claude de Seyssel, archevêque de Turin. Paris, A. Pacard, 1615, p. 143-144.

primé et historié, couvert de damas noir, intitulé : *La Victoire du roy de France contre les Vénitiens.*

De Seyssel, la bibliothèque d'Antoine possédait encore les traductions de Thucydide en double exemplaire (nos 80 et 85) et de Xénophon (*Anabase*) [n° 89], sous ce titre : *Le Véage de Cyrus.* C'est la traduction latine de Thucydide par Léonardo Bruni, dit Aretino, que Seyssel a translatée en français ; de même, c'est d'après la version latine de Lascaris qu'il a traduit Xénophon. On comprend dès lors que, n'ayant pas osé se mesurer avec l'original, il soit demeuré fort au-dessous de sa tâche. « Son style, mou et sans « couleur, écrit M. Egger(1), suit péniblement la « marche vive des narrations de Thucydide, et il « manque d'énergie pour reproduire la philosophie « politique qui fait le mérite principal des harangues « de l'annaliste athénien. »

L'œuvre désignée par le n° 101 de l'inventaire sous ce titre : *Exorde de messire Claude de Seyssel,* escript à la main, est vraisemblablement l'exorde dont Seyssel fit précéder sa traduction des « Histoires universelles de Trogue Pompée abbregees par Justin » et qui est une sorte de défense de la langue française(2).

Enfin, à Claude de Seyssel a été aussi attribuée, mais sans raisons suffisantes : *La Loy salicque, premiere loy des Françoys* (n° 151).

---

1. *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 193.

2. Voir Ferdinand Brunot : *Un projet d'* « *enrichir, magnifier et publier* » *la langue française en 1509* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, I, 1894, p. 27-37).

En laissant de côté ce qui est douteux, les livres que nous avons énumérés suffisent à rappeler les rapports qui s'établirent, en diverses circonstances, entre le savant prélat, historien et négociateur(1), et le duc, qui paraît avoir fait cas de ses ouvrages.

A la cour de François Ier, Antoine rencontra un écrivain d'un mérite bien supérieur. Voici, en effet, sous le n° 22 de l'inventaire, une désignation intéressante : « Ung petit libvre en parchemin, escript à la « main, couvert de cuyr doré, auquel sont les armes « de nostre dit seigneur, intitulé : *Le Premier libvre « de Métamorphose d'Ovide, translaté de latin en « françois.* » C'est l'exemplaire de sa traduction, encore inédite alors(2), offert par le « gentil poète » maître Clément Marot, au duc Antoine, quand celui-ci vint à Paris en mars 1531 pour assister aux cérémonies du couronnement de la reine Éléonore d'Autriche, femme de François Ier(3), et pour féliciter le roi du retour, après la paix de Cambrai, de ses deux

1. Sur Claude de Seyssel, voir Dufayard, *De Claudii Seissellii vita et operibus*, thèse latine. Paris, Hachette, 1892 ; E. Picot, *Les Français italianisants au* XVIe *siècle*. Paris, Champion, 1906, p. 1 à 25.

2. La plus ancienne édition du *Premier livre des Métamorphoses d'Ovide* dont nous avons connaissance porte la date de 1534 et a été imprimée pour le compte de Pierre Roffet (*Œuvres de Marot*, éd. Guiffrey. Paris, Quantin, t. III, note 1 de la page 174).

Pendant un séjour que fit François Ier au château d'Amboise en 1526, Marot lui avait lu les premiers fragments de sa traduction du premier livre des *Métamorphoses* (*ibid.*).

3. Voir Godefroy, *Le Cérémonial francoys*, I, 487, 489, 495 ; *Le Sacre et couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy*.

fils que l'on avait livrés comme otages à l'empereur. Il va de soi que cet hommage au duc de Lorraine était un appel indirect, mais suffisamment clair, à sa libéralité. En son épître dédicatoire, Marot nous fait connaître que, à diverses reprises, Antoine avait pris plaisir à entendre la lecture de ses vers :

> Ce neantmoins, sachant que tu as pris
> Par maintefoys plaisir en mes escripts,
> J'ayme trop mieulx t'escrire lourdement
> Que de me taire à ton advenement.
> . . . . . .
> Et te supply prendre en grè le présent
> Que je te fais de ce translaté livre,
> Pour ce que point le sens n'en est yssu
> De mon cerveau, ains a esté tyssu
> Subtilement par la muse d'Ovide ;
> Que pleust à Dieu l'avoir tout mis au vuyde
> Pour t'en faire offre !

Il souhaite que le cœur du duc s'y récrée :

> En attendant qu'en ta duché retournes,
> Duché puissante et duché souveraine,
> Duché de biens et de paix toute pleine,
> Duché de qui par tout le nom s'estend (1).

Il s'associe enfin aux regrets que laissait à Antoine

1. Ép. XXVI. *Epistre à Monseigneur de Lorraine nouvellement venu à Paris, par laquelle Marot luy présente le Premier Livre translaté de la Métamorphose d'Ovide*, p. 174, t. III, éd. Guiffrey.

la perte de deux de ses frères morts dans les guerres d'Italie :

> .....Mesme ta majesté
> Participante aux malheurs a esté
> En y perdant, soubz la fleur de jeunesse
> Deux frères pleins d'honneur, sens et prouesse.

Ces deux frères sont François, comte de Lambesc, marquis du Pont et d'Orgon, tué le 14 février 1524, à l'âge de dix-huit ans, à cette journée de Pavie où le poète lui-même avait été fait prisonnier avec François Ier, et Louis, comte de Vaudémont, mort au siège de Naples en 1528 à l'âge de vingt-huit ans[1].

A la cour du roi, Antoine retrouvait ses deux frères survivants, Claude, le fondateur de la célèbre maison des Guises, et Jean, cardinal de Lorraine, prélat fort riche, bien en cour, d'un caractère enjoué et de mœurs très libres, ami des lettres, protecteur des poètes. Ayant vécu à Paris et dans divers milieux où la Renaissance s'est développée plus à l'aise qu'en notre Lorraine, il est un des représentants de l'esprit nouveau et sera plus d'une fois le trait d'union entre les écrivains et le duc son frère.

Les *Épîtres* et le *Chant pastoral* que Marot adresse au cardinal et à Claude de Lorraine ne sont nulle-

1. « Le duc Antoine comptait bien encore un autre frère qui « avait péri, à la fleur de l'âge, sur le champ de bataille de « Marignan, mais ce souvenir était déjà éloigné et le poète ne « dépense son émotion que pour des deuils plus récents. » Note de l'éd. Guiffrey, t. III, p. 175.

ment désintéressés et on pourrait justement les qualifier de suppliques. Il dit du premier qu'il est

> Des bien aymez amans
> Des dicts dorez et des rithmes rommants,
> Soit de science ou divine ou humaine (1).

Il compose aussi un : *Chant pastoral à Mgr le cardinal de Lorraine qui ne pouvoit ouyr nouvelles de son joueur de flustes* (2).

L'épître à Claude de Lorraine (3) sollicite sa générosité pour le poète, à court d'argent, qui sort d'une longue maladie et qui

> Oncques ne fut si mince,
> Pasle et deffaict.

Notons encore l'épître XXVII (4) : *Pour Pierre Vuyart, à Madame de Lorraine* (5), 1530.

« Un Pierre Wyart figure avec la qualification de « *bourlier* dans les comptes de la maison de Lorraine « (B. N. ms. 8181, fos 74 et 101, vo). Il passa sans « doute au service du duc de Guise, en raison de ses « aptitudes pour organiser des montres ou revues. Il

---

1. Ép. XVIII, *au Reverendissime cardinal de Lorraine*, 1528, éd. Guiffrey, t. III, p. 101.

2. Éd. Jannet, t. II, p. 90.

3. Ép. XXXIII, *à Monseigneur de Guise, passant par Paris* (1531).

4. Éd. Guiffrey, t. III, p. 178.

5. Claude-Renée de Bourbon, duchesse de Mercœur, mariée en 1515 au duc Antoine.

« emprunte la plume de Marot[1] pour demander à la « duchesse de Lorraine, pendant son séjour à Paris, « un cheval en remplacement de celui qu'elle lui avait « auparavant donné[2]. »

Je ne l'ay plus, liberalle Princesse,
Je ne l'ay plus; par mort il a prins cesse,
Le bon cheval que j'euz de vostre grace.
N'en sçauroit-on recouvrer de la race ?
. . . . . .

La mort l'a pris, la mort l'a surmonté ;
Mais c'est tout un ; vostre bonté native
Morte n'est pas, ainçoys est si tresvive,
Qu'elle pourroit, non le ressusciter,
Mais d'un pareil bien me faire heriter.

A la duchesse de Lorraine Marot adresse aussi un rondeau sur sa devise : *Amour et Foy*[3]. Telles sont, autant que nous en pouvons juger par ses écrits, les relations qu'entretint avec la maison de Lorraine celui dont un critique[4] a dit qu'il est « le seul poète vrai- « ment supérieur de ce qu'on peut appeler le siècle « de François Ier, de ce seizième siècle commençant, « très lettré, point gâté encore par les pédants ».

Nous passons aux livres dont on s'explique la présence dans la bibliothèque du duc Antoine par cette

1. Marot envoie au même Pierre Vuyard une épigramme (t. III, éd. Jannet, p. 18, *épigr.* XXXVIII, 1531) et une *Épitaphe* pour son cheval (t. II, éd. Jannet, p. 217, XI, *Du cheval de Vuyart*, secrétaire du duc de Guise).

2. Note de l'éd. Guiffrey.

3. T. II, éd. Jannet, p. 162. Rondeau LXI.

4. E. Faguet, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 350.

raison qu'ils intéressent sa famille ou ses alliés, ou qu'ils ont été composés par quelque écrivain à leur service.

Nous ne nous étonnons pas de rencontrer ici, comme se rattachant au souvenir de l'arrière-grand-père d'Antoine, René, duc d'Anjou, l'*Histoire aggrégative des Annales et Chroniques d'Anjou,* de Jean de Bourdigné, chanoine d'Angers, mort en 1555 (1), dont la première édition parut à Angers en 1529. Le n° 10 est le manuscrit de cet ouvrage, portant au premier feuillet les armes de Lorraine.

Notons ensuite un livre composé vers le milieu du quinzième siècle, mais qui n'a été imprimé que sous le règne d'Antoine et que mentionne le n° 117 sous ce titre : *La Sallade,* nouvellement imprimée. Cette *Sallade* est l'œuvre d'Antoine de La Salle, précepteur du fils aîné de René d'Anjou, Jean de Calabre. C'est un résumé de ses leçons qu'il dédie sous ce titre à son élève et à la femme du duc de Calabre, Marie de Bourbon. « En publiant cette œuvre, dit M. Nève (2), La « Salle se proposait manifestement de condenser les « notions qu'il jugeait indispensables à la formation « d'un prince, et spécialement d'un prince appelé à « régner en Sicile. » Le titre est à double entente; l'auteur a appelé son livre *La Sallade,* d'abord par allusion à son propre nom, puis, comme il l'explique lui-même, parce qu'en la salade on met « toutes sortes

1. En 1545, suivant d'autres.

2. J. Nève, *Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages.* Paris, Champion. Bruxelles, Falk, 1903.

de bonnes herbes ». Cette compilation appartient en somme au genre ennuyeux. « On en peut détacher « pourtant, écrit Gaston Paris, quelques hors-d'œuvre « intéressants, par exemple le conte du *Paradis « de la reine Sibylle,* où la relation d'un voyage « réellement fait dans l'Apennin encadre le récit « enjoué d'une merveilleuse légende apparentée à « celle du Tannhaüser (1)..... La Salle devait se révéler « plus tard un peintre de mœurs et un auteur de pre- « mier ordre par les *Quinze joies de mariage* (2), par « le *Petit Jean de Saintré,* enfin par les *Cent nouvelles « nouvelles* (3). »

C'est à une époque plus récente et glorieuse entre toutes pour la maison de Lorraine que se rapporte l'ouvrage que la bibliothèque d'Antoine possède en double exemplaire, l'un manuscrit (n° 34), l'autre imprimé (n° 22). Ce dernier est ainsi désigné par l'inventaire : Un livre en parchemin, imprimé, historié, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : *Opus de bello Nanceyano.* Nous avons ici l'exemplaire de dédicace de la *Nancéide* de Pierre de Blarru, imprimé sur vélin par Pierre Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port en 1518. On ne connaît de ce poème que deux exemplaires imprimés sur vélin ; l'un est à la Bibliothèque

1. Voir Gaston Paris : *Le Paradis de la reine Sibylle* (*Revue de Paris,* 1897), II, p. 763 sq. — *La Légende du Tannhaüser* (*ibid.,* 1898), II, p. 306, 325.

2. M. J. Nève (*op. cit.,* p. 74 sq.) combat l'attribution à La Salle des *Quinze joyes de mariage* et des *Cent nouvelles nouvelles.*

3. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge,* p. 247.

nationale, l'autre à la bibliothèque publique de Besançon(1).

D'autres ouvrages ont pris place dans le grand coffre en bois qui y sont venus par l'intermédiaire de la duchesse de Lorraine.

Le 15 mai 1515, à Amboise, Antoine avait épousé Renée de Bourbon, dame de Mercœur, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier(2), et de Claire de Gonzague(3). L'évêque Robert de Lenoncourt, de Nancy, qui, le 25 janvier de la même année, avait sacré à Reims le roi François Ier, avait été, dit Chevrier, auprès de celui-ci le négociateur de ce mariage(4).

Les nouveaux époux firent en avril 1506 leur entrée solennelle à Nancy, où la duchesse devait mourir le 26 mai 1539.

En arrivant en notre ville, elle apportait sans doute, comme un souvenir de famille, le manuscrit qui figure au n° 154 de notre inventaire sous le titre de : *L'Ame dévote*. J'y reconnais un des traités spirituels de Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II, sire de la Trémoïlle. C'était la troisième fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et par conséquent la

1. Cf., dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* de février 1907, ma *Note sur deux exemplaires de la Nancéide imprimés sur vélin*.

2. Fils de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, de Clermont et de Sancerre, et de Gabrielle de la Tour.

3. Fille de Frédéric, marquis de Mantoue, et de Marguerite de Bavière.

4. Chevrier, *Histoire de Lorraine*. Braxelles, 1758, t. IV, p. 52.

tante de la duchesse de Lorraine. Elle aimait beaucoup les livres. Elle employait, dit Jean Bouchet, une partie des jours « à composer petitz traictez à l'hon-« neur de Dieu, de la Vierge Marie et à l'instruction « de ses damoiselles[1] », et il cite plusieurs de ses ouvrages[2]. L'un est intitulé : « Les Contemplations de l'*âme dévote* sur le mystère de l'Incarnation et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. » C'est celui-là que sa nièce avait reçu en don et qu'elle avait déposé dans la bibliothèque ducale[3].

Par Gabrielle de Bourbon elle connut aussi et fit connaître à Antoine les œuvres de Jean Bouchet[4], procureur des La Trémoïlle à Poitiers et qui resta toujours fort attaché à cette famille. Le grand rhétoriqueur poitevin n'a pas fourni moins de six volumes à notre bibliothèque. D'abord (n° 50), le manuscrit du *Chapelet des princes,* contenant cinquante rondeaux et cinq ballades[5], avec plusieurs chants royaux, qui sera publié à une date qu'on place entre 1522 et 1531. Ce livre, composé vers 1517, est dédié à Charles de la

1. *Le Panégyric du chevallier sans reproche.*

2. Les œuvres spirituelles de Gabrielle de Bourbon se trouvent en partie à la bibliothèque Mazarine (Hamon, *Jean Bouchet.* Paris, Oudin, 1901, p. 57 sq.).

3. Je ne donne ceci que comme une hypothèse. Il existe d'autres ouvrages dans le titre desquels se trouvent ces mots : *l'âme dévote.* Ainsi le : Petit traictié d'entre *l'âme dévote* et le cuer, laquelle s'appelle le mortifiement de vaine plaisance, fait et composé par René, roi de Sicile, duc d'Anjou, 1455. Manuscrit (Catalogue Brienne-Laire, t. II, p. 283).

4. Né à Poitiers en 1470, mort en 1550.

5. Disposés dans le même ordre que les *Pater* et les *Ave* du chapelet (Hamon, *op. cit.*, p. 42).

Trémoïlle, prince de Tallemont, fils unique de Louis de La Trémoïlle et de Gabrielle de Bourbon. Charles fut blessé en 1515 à la bataille de Marignan et mourut quelque temps après. Son corps fut transporté à Thouars. Bouchet, dont le prince aimait à lire les poésies, composa son panégyrique : *Le Temple de bonne renommée et repos des hommes et femmes illustres,* etc., Paris, Jehannot, 1518, qui manque à notre inventaire. Mais nous y voyons inscrits : les *Anciennes et modernes Généalogies des Roys de France et mesmement du roy Pharamond avec leurs Épitaphes et Effigies* (n° 158); l'*Histoire et Cronicque de Clotaire, Premier de ce nom,... et de sa très illustre espouse madame Sainte Radegonde* (n° 145), et les *Opuscules du Traverseur des voyes périlleuses* (n° 135). C'est sous ce nom bizarre de *Traverseur des voyes périlleuses* que Jean Bouchet publie ses vers[1]. Enfin, le n° 173 est le *Panégyrique du chevalier sans reproche,* publié en 1527. Cet ouvrage raconte la vie et la fin glorieuse de Louis II, sire de la Trémoïlle, oncle de la duchesse de Lorraine, « frappé à mort d'un grand coup de harquebuze »[2] à la bataille de Pavie (1525). L'amour et la reconnaissance inspirèrent bien Jean Bouchet dans la composition de ce livre « qui est, dit M. Hamon, un des meilleurs qu'il ait écrits ».

Un numéro de l'inventaire est relatif à un autre parent de la duchesse, tué deux ans après La Trémoïlle,

1. Cf. du même : *Les Regnards traversant les périlleuses voyes de folles fiances du monde.*

2. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

mais dans les rangs de l'armée ennemie, qu'avait combattue celui-ci. C'était ce connétable auquel le nom de traître à son roi est resté dans l'histoire, Charles III, duc de Bourbon, frère de la duchesse Renée(1), mort au siège de Rome le 6 mai 1527. Sous ce titre : la *Complainte de la mort de feu Mons^r de Bourbon*, escripte à la main (n° 109), je reconnais le petit poème, demeuré inédit, composé en 1528 par Laurent Pillard, le futur auteur de la *Rusticiade*, et dédié à la duchesse de Lorraine. Le connétable, dit-il, « la figure effigiée d'un esprit glorifié », lui est apparu en songe et l'a exhorté à réconforter sa sœur au milieu de ses larmes par la lecture de cette « deplorable et elegiable querimonye »(2).

Un autre livre de la bibliothèque d'Antoine évoquait encore le siège tristement fameux où son beau-frère avait trouvé la mort. C'est l'ouvrage en vers intitulé : *Les Prinses de Romme. Petit traité contenant la déploration de toutes les prinses de Romme, depuis sa fondation jusqu'à la dernière prise des Espagnols, qui a été plus cruelle que toutes autres,* par Jacques Gotard (1528) [n° 159].

Or, cette dernière prise est celle de 1527, par les Espagnols et les Allemands, que commandait le connétable de Bourbon pour l'empereur Charles-Quint.

En outre des ouvrages relatifs à divers membres de

---

1. De Claire de Gonzague, Gilbert de Bourbon avait eu quatre autres enfants.

2. Voir J. Gauthier, *Notice de deux manuscrits du British Museum*. (Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1897, p. 336 sq.)

la famille du duc Antoine, sa bibliothèque contient certains livres qui appartiennent à l'actualité et dont on pourrait presque déterminer la date d'entrée.

Ce petit livre en parchemin, écrit à la main, intitulé : *La Dame infortunée* (n° 33), c'est la poésie dédiée par Jean Le Maire de Belges à Marguerite d'Autriche, en 1508, sous ce titre : *Les Regrets de la dame infortunée*, où il déplore la perte que cette princesse avait faite de ses deux époux et de son frère, Philippe le Beau :

L'entreteneur de paix seure et certaine.

La poésie de Jean Le Maire ne fut imprimée que l'année suivante. Il est probable que le manuscrit fut acquis par Antoine tout au commencement de son règne, ou plutôt encore qu'il en reçut l'hommage.

Sa bibliothèque s'enrichit en 1512 ou 1513 du manuscrit sur parchemin intitulé : *Le Trespas de Monsieur de Nemours* (n° 27), dont l'auteur m'est demeuré inconnu. Le sujet de l'ouvrage est la mort de Gaston de Foix, tué le 11 avril 1512 à Ravenne, après avoir gagné la victoire sur l'armée hispano-italienne.

D'autres événements historiques sont commémorés par les ouvrages suivants :

Le Couronnement de la reine Claude avec son entrée à Paris (n° 30). C'est en 1517 qu'eut lieu le sacre et couronnement de la reine Claude, fille de Louis XII ; elle avait épousé en 1514 le dauphin qui fut François Ier.

La Prinse de Rodde (n° 125) est la relation d'un événement qui eut dans toute la chrétienté un re-

tentissement considérable : le siège de Rhodes par Soliman II, qui s'empara de la place en 1522. Les chevaliers de Rhodes, obligés de quitter l'île qu'ils occupaient depuis 1310, se réfugièrent d'abord à Viterbe, puis s'établirent en 1530 dans l'île de Malte que leur donna Charles-Quint. Le récit de cette « grande et merveilleuse et très cruelle oppugnation de Rhodes prise naguères par Sultan Seliman à présent grand Turc » a pour auteur Jacques de Bourbon, surnommé le Bâtard de Liège, fils naturel de Louis, évêque de cette ville, qui fut tué en 1482 par Guillaume de la Mark. Pourvu d'une riche commanderie de l'ordre des chevaliers de Rhodes, Jacques de Bourbon s'était signalé par son courage au siège de cette ville. Son récit avait donc toute la valeur d'un témoignage et on s'explique l'intérêt qu'il devait présenter au duc et à son pieux entourage. Cette prise de Rhodes était considérée comme une des grandes calamités qui s'étaient abattues sur l'Europe, et dont Nicolas Volcyr n'est pas éloigné de faire remonter la cause à l'hérésie de Luther, par laquelle toute la chrétienté est empoisonnée. « Ce qui est bien à considérer, écrit-il, « pour les malédictions qui règnent maintenant par- « tout : si comme la prinse de Rhodes par les Turcs, « et les royaulmes de Polone, Hongrie et autres, les « biens de la terre perduz et engelez, avec les boute- « feux et les divisions des princes, etc. (1). »

1. *L'Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire*, éd. de la Société d'archéologie lorraine (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. II [1856]. Nancy, A. Lepage, p. 326).

A la politique contemporaine se rattache encore le n° 157 intitulé : *Les Responces de l'empereur au roy de France.*

Le 22 janvier 1528, Guyenne, roi d'armes de France, et Clarence, d'Angleterre, s'étaient rendus à Burgos pour porter à Charles-Quint le défi de François Ier et le sommer de rendre, moyennant rançon, la liberté aux enfants de France. « L'Empereur répondit qu'il « s'esbahissoit » d'être défié par le roi de France, qui virtuellement était encore son prisonnier et lui avait engagé sa foi(1). » Le traité de Cambrai (août 1529) devait seul mettre fin à ces différends.

Pour n'être pas d'ordre politique, les événements que rapporte l'ouvrage inscrit au n° 40 n'en sont pas moins d'une plus grande portée que la plupart de ceux dont il vient d'être question. Le voyage de Magellan et de Cano, par lesquels le tour du monde fut accompli pour la première fois, devait avoir pour la science comme pour les relations économiques de l'avenir de grandes conséquences. Le manuscrit intitulé : *La Navigation et découvrement des Indes supérieures* est le récit de ce voyage, fait par un des plus vaillants parmi les marins qui y prirent part, Antoine Pigafetta, né à Vicence vers la fin du quinzième siècle. C'est à Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Malte, qu'est dédiée la relation de ce voyage mémorable qui dura onze cent quatre-vingts jours (années 1519 à 1522).

---

1. H. Lemonnier, *Histoire de France,* sous la direction d'Ernest Lavisse, t. V, 11, p. 56.

Des copies de sa relation furent envoyées par Pigafetta à un certain nombre de princes de l'Europe. Nous constatons que le duc Antoine fut de ceux-là. L'auteur savait sans doute l'intérêt que la Lorraine, sous René II, avait porté aux découvertes géographiques, auxquelles Antoine n'était pas non plus indifférent[1]. Au n° 46 de sa bibliothèque est la traduction du voyage de Vespuce publiée en 1516 : *Le Nouveau Monde et navigations faictes par Émeric de Vespuce, florentin*[2].

Le n° 124, *La Description de tous les pays,* est sans doute aussi un livre de géographie, à moins qu'il n'y faille reconnaître une reproduction inexacte du titre de la *Sallade* (dont il y aurait alors ici un second exemplaire). La *Sallade... laquelle fait mention de tous les pays du monde.*

---

1. M. L. Gallois (« Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié » *Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* 1900, p. 228) croit cependant pouvoir induire d'un passage de la dédicace de Waldseemüller, adressant au duc Antoine sa carte d'Europe (1511), que celui-ci s'était montré moins généreux que son père à l'égard de la géographie et des géographes.

2. La section cartographique de la bibliothèque d'Antoine ne comprend, outre le portulan de la Méditerranée qui lui vient de René II (n° 180), que deux cartes gallicanes (de France), l'une grande, l'autre petite (n°s 182 et 183).

III

ŒUVRES D'ÉCRIVAINS QUI ONT VÉCU A LA COUR DU DUC ANTOINE : GRINGORE, VOLCYR, CHAMPIER

Je classerai, ainsi que je l'ai annoncé, dans une division spéciale les livres des écrivains qui ont vécu à la cour de Lorraine, au temps du duc Antoine, qu'ils soient ou non originaires de notre province. Ces livres présentent pour la plupart ce caractère d'être relatifs aux événements dont la Lorraine a été le théâtre ou à l'histoire de nos ducs. Leurs auteurs ont en outre une réelle importance littéraire, soit par eux-mêmes, soit par leurs relations avec des personnalités plus en vue.

Auprès d'Antoine s'offre à nos yeux d'abord un poète fort remarquable par sa fécondité et la diversité de son œuvre, ainsi que par le rôle qu'il a joué dans les querelles politiques et religieuses de son temps. C'est Pierre Gringore, tour à tour pamphlétaire, orateur en vers, satirique, directeur de théâtre, polémiste religieux, auteur de poésies morales et pieuses, en qui M. Émile Faguet voit, toute proportion gardée, bien entendu, « le Voltaire de la fin du xv^e^ siècle et du commencement du xvi^e^ » (1). « Il en avait les prétentions du reste « et l'on sait son portrait qui s'étale en tête de presque

1. Émile Faguet, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 202.

« tous ses imprimés, Gringore en costume de « Mère « Sotte », avec la devise : *Tout par raison, raison « partout, par tout raison.* C'est un des hommes les « plus intéressants de notre littérature antérieure à la « Renaissance, et il est digne d'être l'objet d'une étude « détaillée que je ne crois pas qu'on ait écrite. »

Ce n'est pas ici le lieu de tenter cette étude souhaitée par le savant critique, ni même de narrer par le menu l'histoire des relations du poète avec son protecteur. Je dois me borner à quelques dates et à quelques faits (1).

Le Normand Gringore, né vers 1475, probablement à Caen, paraît en 1518 pour la première fois à la cour de Lorraine. Quelles sont les circonstances qui l'y amenèrent ? On a pensé que peut-être il n'avait pas trouvé, après la mort de Louis XII, la même protection que par le passé à la cour de France (2). On a supposé aussi que certaines entraves, apportées aux libertés du théâtre par les décrets de François Ier, et l'ennui que lui causait la rivalité des comédiens italiens l'avaient déterminé à quitter Paris. Il se pourrait qu'il eût suivi à Bar François Ier lorsque celui-ci y vint en 1517, pour être parrain d'un des fils du duc Antoine (3).

Quoi qu'il en soit, nous voyons que, par lettres pa-

1. Voir sur Gringore, outre les histoires littéraires de la France, l'édition de ses œuvres par Ch. D'HÉRICAULT et A. DE MONTAIGLON. Paris, Jannet, 1858, t. I. Introduction — H. LEPAGE, « Pierre Gringore » (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1849, etc., etc.).

2. H. LEPAGE, *op. cit.*, p. 21.

3. Voir DIGOT, t. IV, p. 21.

tentes données à Nancy, le 5 avril 1518, le duc Antoine confère à Gringore la charge d'huissier ou de héraut d'armes qu'il remplit sous le nom de Vaudémont. En cette qualité, il accompagne le duc et la duchesse de Lorraine à l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre, au Camp du drap d'or, et assiste à Bar au baptême de Nicolas, fils d'Antoine; il est de la suite du duc pendant la guerre des Rustauds et, reçu à coups de canon sous les murs de Saverne, il prend la fuite après avoir vu son trompette Cloche-d'armes tomber à ses côtés, frappé d'un coup mortel.

Si nous cherchons quelles traces le passage de Gringore en Lorraine a laissées dans notre inventaire, nous ne constatons avec certitude la présence que d'un seul de ses ouvrages : *Les Menus Propos de Mère Sotte*(1) [n° 141], écrit en octobre 1521 à Nancy, ainsi que le dit expressément le poète dans une des pièces dont est formé ce recueil : le *Testament de Lucifer :*

> Dormant ung iour fus si fantasieux
> Lan mil cinq cens vingt et un en octobre
> Dedans Nancy que ie euz peur et opprobre,
> Car ie songeay que en enfer descendis
> Et Lucifer par sur tous entendis.

Ce titre de *Mère Sotte* nous rappelle surtout le rôle que joua Gringore à la cour du duc comme lettré,

1. Les registres de la Chambre des comptes de Lorraine désignent assez souvent Gringore par ce nom de *Mère Sotte,* sous lequel était bien connu le célèbre auteur de *soties*.

Sot est une sorte d'équivalent de fou. Ainsi on lit dans le registre de la Chambre des comptes, 1515-1516 : Gérardin le *sot* (le fou) du duc.

comme organisateur des fêtes de la cour et *compo-seur* (1) de farces.

Dès son arrivée, en 1518, il préside aux réjouissances du « gras-temps », c'est-à-dire du carnaval, aux « momeries » ou mascarades, et dirige les représentations dramatiques, qui sont assez fréquentes (2) et ont lieu d'ordinaire dans la grande salle où se tenaient les états. Le duc se souvenait sans doute avec plaisir des mystères de Notre-Dame et des farces jouées devant lui à Paris par des écoliers du collège de Coqueret et du Plessis et par les Enfants sans soucy. Au reste, à Nancy, déjà sous René II et à partir de 1478, « presque « aucune année ne devait s'écouler sans que le peuple « fût convoqué à quelque solennel mystère dont il « fournissait les acteurs, et, de même, sans que des « acteurs de profession jouassent à la cour une joyeuse « sotie ou une moralité » (3).

Les représentations données à la cour du duc Antoine sont organisées par Gringore; car, sauf une exception, elles coïncident toujours avec ses séjours en Lorraine. H. Lepage en a relevé les dates sur les comptes des trésoriers. En 1526-1527, les compagnons de Nancy jouent la moralité : *Mundus, Caro, Dæmonia* (4); en 1532, le Jeu de Saint Job; d'autres

1. Expression du registre de la Chambre des comptes.

2. Gringore présidait également aux tournois. Il y en eut un au carnaval de l'année 1519-1520 (*Registre de la Chambre des comptes de Lorraine*).

3. Pfister, *Histoire de Nancy*, édit. de 1902, t. I, p. 676.

4. Représentée pour la première fois en 1505. C'est une sorte de *Tentation* analogue à celle de saint Antoine. Un chevalier subit les assauts du *Monde*, de la *Chair* et de *Satan* et sort

troupes représentent des farces dont le titre ne nous est pas indiqué, entre autres la troupe de maître Jean de l'Espine de Pont-Alletz, dit Songe-Creux, le célèbre bateleur des Halles. Il partage pendant quelque temps avec Gringore le privilège de donner passe-temps aux princes. Il joue à Nancy en 1519 avec « ses complices », pour employer l'expression dont se sert le registre de la Chambre des comptes (1). Il joue à Bar en 1524, aux fêtes du baptême de Nicolas, fils d'Antoine, « des farces vieilles et nouvelles reboblinées et joyeuses à merveille » (2).

De toutes ces pièces, mystères, farces ou moralités représentées à Nancy au carnaval ou en diverses solennités, la bibliothèque d'Antoine n'a pas conservé la moindre trace. Ajoutons même dès maintenant que,

---

vainqueur de la lutte. (Voir PETIT DE JULLEVILLE, *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, p. 85.) Volcyr fait allusion à cette moralité alors souvent jouée quand il écrit dans l'*Histoire et recueil* (l. I, feuillet xv, *verso*), en marge de ces mots : afin de vivre délicieusement: « Mundus, Caro, Dæmonia ad hoc inducunt apostatas et incredulos ventri potius indulgentes quam menti. »

1. B, 1021, 1515-1516. A Gérardin le sot (le fou) du duc pour acheter un cheval à Songe-Creux et à ses complices.

2. VOLCYR, *Le Baptesme*, etc. Jeté en prison pour quelques imprudences de langage, Jean de Pont-Alletz sollicite sa liberté et ajoute :

> Or est ainsy qu'en diverses provinces
> Je suys allé pour resjouyr les princes
> De jeux plaisans, traduictz en joyeux verbes,
> Propos nouveaulx, non d'oultrageux proverbes,
> Comme avez veu, tant Anjou que Poitou,
> Auvergne aussy, partout, je ne scay ou.

(Bibl. nat. mss français, n° 2206, f° 191.) Cité par E. PICOT, *P. Gringore et les comédiens italiens*. Paris, Morgand, 1878, p. 8.

d'une manière générale, nul poète dramatique n'est nommé dans l'inventaire, pas plus Terentius qu'Euripides ou Sophocles, dont, en 1537, l'*Électre* avait été traduite en vers français par Lazare de Baïf, lequel n'était pas un inconnu pour le duc de Lorraine (1).

Parmi les ouvrages de Gringore, nous savons quels sont ceux qu'il a écrits à Nancy. D'abord, nous l'avons vu, plusieurs des pièces dont se composent les *Menus Propos de Mère Sotte,* et notamment ce *Testament de Lucifer,* pièce satirique où pour la dernière fois il décoche des épigrammes aux nobles, aux courtisans, aux gens d'église, ainsi qu'aux hommes de tous états et de toute condition. Désormais, il va s'assagir et mettre son unique application à moraliser pieusement.

Dès l'année suivante, 1522, on le voit commencer sa traduction en vers des *Heures de nostre dame,* qu'il entreprend *par le commandement de Madame Regnee* (*Renée*) *de Bourbon,* duchesse de Lorraine, et qui ne sera imprimée qu'en 1525 (2). Ne serait-ce pas le manuscrit de cette traduction qui figure au n° 177 de notre inventaire sous ce titre : *Les Heures, speaulmes et aultres suffrages, escript à la main, translatées en ryme sur le latin?*

---

1. Lazare de Baïf était le protégé du cardinal Jean de Lorraine, auquel il a dédié son livre *De re vestiaria.* Il accompagnait le prélat quand celui-ci, au début de la guerre contre les Rustauds, vint rejoindre à Vic-sur-Seille le duc Antoine, son frère.

Voir Laurent Pillart, *La Rusticiade,* l. II, v. 340-342. Sur les rapports du cardinal de Lorraine avec Lazare de Baïf, voir l'ouvrage de M. L. Pisvert, *Lazare de Baïf.* Paris, Fontemoing, 1900, *passim.*

2. Lepage, *op. cit.,* p. 29.

Je supposerais encore volontiers, comme M. de Chanteau, que le manuscrit intitulé : *Rondeaux* (n° 52) est celui des *Rondeaux singuliers à tout propos* de Gringore, imprimés en 1527. De même le n° 128 : *Le Spealme de David,* escript à la main en françois, pourrait désigner la *Paraphrase et dévote exposition sur les sept très précieux et notables pseaumes du royal prophète David,* qui sera imprimée à Paris, chez Ch. l'Angelier, en 1541. On lit enfin au n° 53 la mention d'un manuscrit avec ce simple titre : *Grégoire* (1). Si l'on se souvient que le *Blason des hérétiques* fut dédié par Gringore au duc Antoine (2), on est porté à croire que nous avons ici le manuscrit de cet ouvrage, qui fut imprimé en 1524 par Jérôme Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port. Le *Blason des hérétiques,* c'est-à-dire la critique, la moquerie des hérétiques (cf. le sens du verbe *blasonner*), est un petit poème renfermant l'histoire abrégée et la condamnation des principaux hérésiarques, jusqu'au septième siècle, écrit sous l'influence des craintes que causaient les premiers progrès de la Réforme. L'œuvre est bien médiocre ; la tâche que s'était imposée le poète dépassait trop la mesure de son savoir et de son talent.

Tels sont les seuls écrits de Gringore mentionnés expressément dans notre inventaire ou que l'on croit

1. Il fut indistinctement appelé *Gringore, Gringoire* ou *Grégoire* (LEPAGE, *op. cit.*, p. 1).

2. Epistre adressant à tres illustre, tres hault et redoubte prince Anthoine, duc de Calabre, Lorraine et Bar, Marchis, marquis de Pont, présenté audict prince et seigneur par Pierre Gringoire, dict Vaudemont, son herault d'armes, compilateur d'icelle. (Œuvres de Gringore, éd. P. JANNET, 1858, t. I, p. 296).

pouvoir y reconnaître. Mais, à aucun des titres plus ou moins tronqués qui y sont énoncés, on ne saurait rattacher les autres œuvres du poète, telles que le *Chasteau de Labour*, le *Jeu du prince des sots*, l'*Entreprise de Venise*, la *Vie de Mgr Saint Loys* (1) etc., etc., ni même les *Chants royaulx* et les *Notables enseignements, adages et proverbes*, qu'il composa à Nancy. Ce dernier livre, imprimé en 1527, à Paris, chez Galliot du Pré, est dédié au duc Antoine. L'*acteur* s'exprime ainsi dans son prologue :

> Avec ce que ay moyennant la dieu grace
> Ymaginé dedans la terre grasse
> Ou tes subjectz reigles, conduys, repais,
> Et entretiens en bonne et seure paix,
> Tres vertueux et puissant duc Anthoine,
> Prince et seigneur de Calabre et Lorraine :
> Aussi de Bar, Vauldemont ton herault
> En fait present a ton pouvoir tres hault.

Une gravure représente Gringore offrant son ouvrage au duc Antoine.

J'ai cherché, sans les y découvrir, dans notre bibliothèque les écrits du héraut d'armes qui succéda à Gringore après quelques années d'intervalle, Émond du Boullay. Seul le n° 37 : Ung libvre en parchemin, imprimé, intitulé : *Dialogue*, historié au premier feuillet, pourrait bien être une de ses productions poétiques ; il y faudrait voir un exemplaire de dédicace sur parchemin de l'ouvrage par lequel du Boullay célébra

1. La *Vie de Mgr Saint Loys* est la plus remarquable des productions poétiques de Gringore. Elle a été publiée seulement au XIXe siècle (Voir Bibl. nat., mss. français, n° 17511).

en 1543 la naissance du fils aîné de François, duc de Bar, sous ce titre : *Les Dialogues des troys estatz de Lorraine, sur la tres ioieuse nativité de tres hault et tres illustre prince Charles de Lorraine...* Par M. Emond du Boullay, dict Clermont, poursuiuant de tres hault tres puissant et tres redoubte prince Anthoine, par la Grace de Dieu Duc de Calabre de Lorraine de Bar de Gueldre, etc. (1).

La même année il fit « en rithme françoise » une pièce sur le voyage du duc Antoine à Valenciennes « vers l'empereur Charles d'Autriche, cinquième de ce nom, pour traicter de la paix entre Sa Majesté et celle du roy François de Vallois, premier de ce nom, roy de France ». Cette pièce (2) manque à notre inventaire, ainsi que plusieurs autres dédiées au duc Antoine, telles que le *Blason de l'escu de Lorraine avec le grand mercy d'Emond du Boullay* (1542) [3] qui commence ainsi :

> Le grand mercy tant que seray vivant
> Puys que retins m'avez pour poursuivant
> Prinse royal, ma muse sonnera
> Et si très hault l'honneur résonnera
> Du noble sang de la maison Lorraine,

et l'*Origine de bataille et chevallerie* nouvellement composée en rithme françoise (4).

1. Imprimé à Strasbourg, d'après le *Catalogue du Fonds lorrain* de la bibliothèque de Nancy, n° 544.

2. Elle se trouve dans la *Vie et trespas des deux princes de paix*, Metz, Jean Palier, 1547.

3. Manuscrits de la bibl. munic. de Nancy, n° 1408.

4. *L'Origine de bataille et chevallerie, avec l'invention des*

Comment se fait-il que ces livres offerts au duc ou écrits pour lui ne soient pas enregistrés à son catalogue? La même question se pose pour les chroniques et généalogies dont du Boullay est l'auteur.

On peut répondre, je crois, que la plupart de ces ouvrages avaient été déposés dans les archives de la hérauderie, dont l'inventaire n'a pas été fait, puisque du Boullay a survécu au duc et continué à être sous son successeur l'archiviste du palais et le détenteur de tous les titres de noblesse.

Émond du Boullay est, à la fin du règne d'Antoine, le véritable représentant de l'historiographie et de la poésie officielles. Après Volcyr, il chante les merveilles du *parc d'honneur* (1) et célèbre avec plus d'enthousiasme que de talent et de goût les vertus du *prince d'amour, alliance et paix*.

Rappelons qu'Émond du Boullay était, comme Gringore, un Normand, né au hameau du Boulai, qui dépend aujourd'hui de la commune de Monnai (Orne, arrondissement d'Argentan, canton de La Ferté-Frênel). Il était le petit-fils du héraut d'armes de Charles VIII, Robert du Boullay. On le trouve en 1541 régent de la grande école de Metz. C'est le titre qu'il prend, ainsi que celui de *disciple de Marot,* quand il

---

couleurs d'armoyrie nouvellement composée en rithme françoise et dédiée à tres hault tres puissant et tres illustre prinse Anthoine....., par Emond du Boullay, son poursuyvant de herault d'armes et tres obéissant serviteur.

Publié dans les *Documents lorrains*, t. IV, 1859. Le manuscrit est au Musée lorrain. Voir notice de H. Lepage, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1858, p. 99.

1. C'est ainsi que Volcyr désigne le duché de Lorraine.

publie en 1541, à l'occasion de la visite de l'empereur à Metz, son *Dialogue en forme d'argument à l'honneur de Charles-Quint*. Vers la même époque, il dédie au duc Antoine, dont il se dit alors le sujet, un poème resté inédit, intitulé : *L'Illustration de la grâce de Dieu*.

En 1542, à Étain, il reçoit les lettres par lesquelles Antoine lui confie l'office de « poursuivant de héraut d'armes de son hôtel » sous le titre de Clermont. Sans doute il avait été recommandé au duc par son frère Jean, cardinal de Lorraine.

Du Boullay fut employé avec succès dans plusieurs missions diplomatiques. En 1544, par suite du décès du peintre Georges Gresset, héraut d'armes, il fut investi de cette dignité et changea son nom de *Clermont* pour celui de *Lorraine*. Il continua ses fonctions sous les ducs François Ier et Charles III (1), jusqu'en 1550 (date à laquelle il quitta le service du duc de Lorraine pour devenir héraut d'armes du roi de France), et produisit encore d'autres ouvrages dont nous n'avons pas à nous occuper ici (2).

---

1. Sur Émond du Boullay, voir :

H. Lepage, *Notice sur Émond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine sous les ducs Antoine, François Ier et Charles III* (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1855, t. IV).

H. Jadart, *Émond du Boullay, historiographe et poète du XVIe siècle, héraut d'armes de France et de Lorraine*. Recherches sur sa noblesse, ses alliances et sa postérité, avec documents tirés des archives de Reims et fac-similé de ses armoiries. Reims, E. Renart, 1883 (travaux de l'Académie de Reims, année 1881-1882).

2. Voir dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, 1751, t. IV. Brunet, *Manuel du libraire*.

Les *Généalogies des très illustres et très puissants princes*

C'est, il faut bien le dire, un assez triste poète qu'Émond du Boullay et dont les vers ne sont trop souvent que de la prose rimée. Quelques passages cependant, d'un tour plus aisé, prouvent que, s'il n'a pas su dérober au gentil maître Clément, dont il se dit le disciple, le secret de sa grâce alerte et légère et de sa finesse piquante, il s'est efforcé pourtant de l'imiter et lui doit ce qu'il a de meilleur (1).

Après les hérauts d'armes, arrivons aux secrétaires et aux médecins du duc Antoine. Deux d'entre eux ont contribué d'une manière assez notable à l'accroissement de sa bibliothèque.

Tous deux sont des personnalités intéressantes, curieuses au point de vue des rapports entretenus par la Lorraine avec diverses provinces de France. Ils méritent de nous arrêter quelques instants.

Je ne referai pas, après Augustin Digot, la biographie de Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine (2), et me bornerai à en rappeler les faits essen-

---

les ducz de Lorraine.... (1547) d'Emond du Boullay, contiennent l'histoire de Lorraine. Cet ouvrage est utile à consulter pour la guerre des Rustauds.

1. Comme je n'ai nullement l'intention de faire ici une étude littéraire sur du Boullay (elle pourrait être tentée), je ne relève pas ses imitations de Marot. On peut voir une citation de ce poète dans : *Le Catholique Enterrement de feu Monsieur le reverendissime et illustrissime cardinal de Lorraine.* Paris, Jehan d'Allier, 1550, p. 1.

> On dict bien vray. La mauvaise fortune
> Ne vient jamais qu'elle n'en apporte une
> Ou deux, ou troys.

(Marot, Épître au roy pour avoir été dérobé.)

2. *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr,* histo-

tiels. Né à Serrouville, près de Briey, vers l'année 1480, d'une famille noble mais peu fortunée, orphelin de bonne heure, il alla étudier la théologie à Cologne, où il apprit aussi la langue allemande et se perfectionna dans les langues anciennes. Puis il achève à l'université de Paris ses études littéraires, obtient le titre de maître ès arts et devient *régent et lecteur publicque* (1).

On peut supposer qu'il revint vers 1510 en Lorraine où le duc se l'attacha de 1513 à 1540, d'abord comme secrétaire, puis, quelques années après, comme historiographe. C'est ce qu'indique Volcyr lui-même dans le passage suivant de la préface de la *Cronicque abregee* (2) :

« Doncques non obstante la fragilité de mon petit « sentement et scavoir vous auroit pleu me donner l'of- « fice de historiographe par l'intercession de celluy qui « est prince tres illustre et cardinal reverendissime a « son joyeulx retour de Rome (3) au lieu de Nancy qui « est au meillieu dudit parc. »

Depuis son arrivée en Lorraine, Volcyr, qui est un écrivain singulièrement fécond, un infatigable compilateur et qui justifie pleinement le nom de *polygraphe* qu'il s'est donné, n'a pas cessé pendant huit ou neuf ans d' « entrelacer des méditations », mais sans arri-

---

riographe et secrétaire du duc Antoine, par Aug. Digot. Nancy, Grimblot et Raybois, 1849 (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*).

1. *L'histoire et recueil*, f° lxxxiij, 2°.

2. Préface du Collecteur, écrite à Neufchâteau en Lorraine, le 17 janvier 1522.

3. Jean fut créé en 1518 par Léon X cardinal-diacre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Onufre.

ver à faire aucunes œuvres ou recueils de ses « degustations, estudes et labeurs » (1). Il entend par là qu'il n'était pas parvenu à les faire publier. Car il y a longtemps qu'il s'est séparé « de l'art et practique pécuniaire et lucrative » et, d'autre part, « en ceste marche et contrée peu y a de Mecenes amateurs de littérature et discipline immortelle et perdurable ». Mais heureusement le duc Antoine a permis que les œuvres de Volcyr ne fussent « de pieça reboutees et abolyes ». Car les maîtres et docteurs qui, dès son enfance, l'ont décoré et instruit de nobles vertus (2) lui ont enseigné que « toutes œuvres beaulx faictz et gestes des renommez « preux sans histoire ou lettres sont transitoires, cor« ruptibles et caducques ». Il a donc encouragé et soutenu de ses dons son secrétaire et historiographe, lui a fourni des subsides pour l'aider à publier ses livres et lui a même accordé, à la date du 18 mai 1520, des lettres de noblesse.

Le plus ancien des ouvrages de Volcyr que contenait la bibliothèque ducale est inscrit au n° 153 : *Le Petit Recueil,* en françois. C'est le : *Collectaneorum poligraphi libellus. Le Petit Recueil du Poligraphe, instructif et moral, faict en latin et en françoys...* Pour deux ieunes princes de renom.

C'est un mélange assez incohérent de pièces diverses : Exposition de l'oraison dominicale, Prière à la Vierge, etc., précédé d'un interminable défilé de pré-

1. *Cronicque abregee.* Préface du Collecteur.

2. Antoine avait été élevé à la cour de Louis XII sous la direction de deux seigneurs lorrains, Errard de Dommartin et Louis de Stainville.

faces et de dédicaces. Le morceau le plus intéressant du recueil est le sermon prononcé en latin par frère Jean Glapion (1), de l'ordre des cordeliers, devant l'empereur Maximilien, à Bruxelles, le jour des Cendres de l'année 1522 (2). Volcyr, qui avait entendu ce sermon, en fit la traduction française et la présenta à Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur. Ce Jean Glapion avait en février 1520 (1521) prêché un carême en latin devant le duc Antoine et sa cour. Ce sont ces sermons que, sur l'ordre d'Antoine, Volcyr rédigea en français sous le titre : *La Cité du cœur divin,* précédé d'une préface : *Prologue du Collecteur* (3). Le manuscrit unique de cet ouvrage demeuré inédit se trouve à la bibliothèque publique de Nancy. « Il est certain, écrit Digot, (4) que cet exemplaire est bien celui qui appartenait au duc Antoine. Le volume possède encore sa reliure primitive, qui est assez élégante et parmi les ornements de laquelle on remarque plusieurs fleurs de lis. »

Nous aurions donc là le seul et unique débris authentique subsistant à Nancy de la bibliothèque du duc Antoine. Nous constatons d'autre part que l'inventaire n'en porte aucune mention. Mais on admettra facilement qu'il ait pu passer dans une bibliothèque de couvent, offert en présent par le duc.

---

1. Né à la Ferté-Bernard (Maine), *provincial de l'ordre des frères mineurs ès Gaules et régions cisalpines*, confesseur de l'empereur Maximilien et de son successeur Charles-Quint, mort à Valladolid, en 1552. La Croix du Maine, p. 229.

2. Le 5 mars 1521, vieux style.

3. Voir le titre complet dans Digot, *op. cit.*, p. 16.

4. Page 56, note 19.

Le n° 161 de notre inventaire intitulé : *Le Baptesme de Nicolas, monseigneur,* en françois, est la relation par Volcyr des fêtes célébrées à Bar-le-Duc à l'occasion du baptême de Nicolas, fils d'Antoine, né le 16 octobre 1524. Cet opuscule constitue un document précieux sur les usages et le cérémonial de la cour de Lorraine. Ce baptême donna lieu à de véritables bombances et l'énumération des mets qui furent alors servis aurait de quoi réjouir le cœur d'un Gargantua (1).

C'est en triple exemplaire que se présente à nous dans la bibliothèque ducale l'ouvrage que Volcyr avait été expressément chargé par Antoine de composer pour glorifier la victoire remportée par lui sur les Rustauds : *L'Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine...* Les n° 31 et 41 sont deux manuscrits sur vélin, historiés, de ce livre qui reparaît, imprimé, au n° 127. C'est l'ouvrage le plus connu de Volcyr, celui qui, au point de vue historique, a le plus de valeur (2).

Au n° 142, nous avons encore une production de Volcyr publiée en 1530 : la *Chronique abregee par petits vers huytains des Empereurs, Roys et ducz Daustrasie; Avecques le quinternier, et singularitez du parc d'honneur,* formant en réalité trois opuscules distincts, dont le dernier : *Traicte des singularitez du parc*

1. Voir A. Digot, *op. cit., Appendice,* p. 76, 77.

2. Voir A. Digot, *op. cit.,* p. 29 sq., et *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* t. II. Nancy, Lepage, 1856 : *Relation de la guerre des Rustauds,* par Nicolas Volcyr.

d'honneur a une réelle importance pour nous, à cause des renseignements qu'il renferme sur les richesses minéralogiques de la Lorraine et l'état de l'industrie de cette province au seizième siècle (1). Nous rappelons que ces mots : *le parc d'honneur* désignent la Lorraine (2).

On peut croire que c'est encore un livre de Volcyr que notre inventaire mentionne sous ce titre : Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : *Libvre des droiz d'armes. Frontin et Vegesse* (n° 7). Ce serait alors le manuscrit de la traduction de Végèce, Frontin, Élien et Modestus que Volcyr fit paraître en 1536 chez Chrestien Wechel et qu'il dédia au dauphin François, fils de Henri II (3).

Des autres ouvrages de ce trop fécond Volcyr notre inventaire n'en enregistre aucun, ni le *Tableau du sanglier* (4), ni le *Traicte nouueau de la desecration et execution actuelle de Iehan Castellan, hereticque, faicte à Vic le XII iour de Ianuier, avec une oraison de foy laquelle prouffitera beaucoup a la religion chrestienne* (1525) [5], ni le *Sermon de charité* de

1. A. Digot, *op. cit.*, p. 37.

2. On trouve au xvi^e^ siècle chez plusieurs écrivains des titres analogues. *Le Temple d'honneur et de vertu*, Jean Lemaire de Belges (1503); *Le Séjour d'honneur*, Octavien de Saint-Gelais (1526); *Le Parc de noblesse*, Jean Bouchet. Cf. Bibl. nat., catal. de l'histoire de France, t. I, p. 235, etc.

3. Peut-être enfin l'ouvrage désigné en ces termes au n° 181 : Ung libvre de musicque, est-il l'*Enchiridion musices*, publié en 1501, réimprimé en 1512, dont Volcyr a composé une des parties : *De Gregoriana*. Cette conjecture est de M. de Chanteau.

4. Digot, *op. cit.*, p. 13.

5. Digot, *op. cit.*, p. 23.

frère Thomas Illyrique, *avec les probations des erreurs de Luther, translate du latin en françois par le poligraphe* (1), imprimé à Saint-Nicolas-de-Port en 1525 chez Jérôme Jacobi par ordre d'Antoine ; ni la traduction de l'ouvrage de Paul Jove sur l'histoire de l'empire ottoman (Paris, Chrestien Wechel, 1540) [2], ni enfin la traduction du livre de maître Michel Lescot intitulé *La Physionomie* (Paris, Denis Janet, 1540) [3].

C'est à juste titre, assurément, que Volcyr s'est baptisé lui-même du nom de polygraphe.

Digot voit en lui, tant au point de vue religieux que sous le rapport des idées politiques, un des derniers représentants du moyen âge ; c'est un catholique zélé et fervent qui ne cesse de combattre avec la plus grande énergie les principes de la Réformation luthérienne (4). Au point de vue littéraire, il est aussi à certains égards du moyen âge.

Il y a beaucoup de vrai dans ce jugement. Volcyr a conservé du moyen âge la dévotion étroite et superstitieuse, la croyance aux généalogies fabuleuses (il fait descendre les ducs de Lorraine de Ninus et de Sémiramis, de Dardanus, fondateur de Troie, etc.). Il a de ce temps le goût des allégories, les subtilités puériles, le style verbeux et les bizarreries. Mais en lui apparaît néanmoins plus d'un des traits qui caractérisent l'homme de la Renaissance, ne fût-ce que cette intempérance d'érudition qui éclate dans ses œuvres. Les

1. Digot, p. 25.
2. *Id.*, p. 41.
3. *Id.*, p. 42.
4. *Id.*, p. 43, 45.

citations et allégations d'auteurs anciens y abondent. On le voit, dans l'*Histoire et recueil de la triomphante victoire,* citer ou nommer, pêle-mêle avec la Bible et les Pères, Philostrate, Cicéron, Celse, Valère-Maxime, Paul Orose, Eutrope, Asinius Pollion, Théopompe, Xénophon, Hellanicus, Ctésias, Pline, Tite-Live, etc. Son savoir est d'ailleurs solide. Il a une teinture du grec et possède à fond le latin. Il l'écrit même avec beaucoup d'aisance et l'on sent que cette langue lui est plus familière que le français. Il le déclare lui-même : « Et m'auroit este fort difficille de applicquer « mon stile au vulgaire françois, pour le goust, desir et « proffit que trouvoye en la langue latine, neust este « pour obtemperer au commandement de celluy « d'entre vous qui est principal chef dudit parc (1). » De fait, le français de Volcyr est particulièrement pénible et filandreux, et on ne songe pas trop à le contredire quand, modestement, il nous parle de « *sa rude plume et stille imbécille* » (2). Manifestement, chez lui, malgré toutes les réserves à faire, le fond est plus intéressant que la forme. A une crédulité naïve il mêle une curiosité qui est bien de son temps et qui se porte sur toutes les « choses nobles et dignes de mémoire », dont il s'enquiert soigneusement, afin de les mieux pouvoir rédiger par écrit (3). C'est ainsi qu'il fait copier di-

1. *Cronicque abregee*. Préface du Collecteur.

2. *Le Petit Recueil*, f° XXXIII recto.

3. *L'Histoire et recueil*, f° LXXIII recto.

Inquisition de l'acteur pour les choses anciennes. Epistre de l'abbé de Mormoustier audit acteur ; avec la coulonne rommaine en laquelle est la prophétie de Sybille.

verses inscriptions anciennes qu'il avait vues dans l'église de l'abbaye de Marmoutier (1), et qu'il signale un retable d'autel remarquable dans l'église de Villers (2). Il se plaît, en vue d'écrire les annales de la Lorraine, à rechercher et « revisiter lettres et chartres des fondations en divers lieux dudit parc sans reproche » (3). Ainsi Volcyr ressent, lui aussi, dans une certaine mesure, ce besoin de connaître et a ce goût passionné pour l'antiquité qui sont les caractéristiques des hommes de la Renaissance. Il n'avait pas en vain passé par l'université de Paris et entendu sans doute les leçons de Guillaume Budé, dont il se dit le *clientulus,* auquel il adresse une épître qui est en tête de l'*Histoire et recueil,* dont il a lu et relu, pendant un de ses séjours à Paris, le traité *De Asse et partibus ejus* (4). Ce traité, qui est une reconstitution de toute la vie antique, avait paru en 1514. « Quinze ans avant la fondation du *Collège de France,* Budé en avait déterminé l'esprit », dit M. H. Lemonnier au sujet de ce livre célèbre (5).

Volcyr n'est pas le seul des secrétaires d'Antoine qui ait composé des ouvrages. Parmi eux, Jean Aloys, chanoine de Toul, avait écrit en un latin pur et assez

---

1. *Ibid.* L. III. chap. septiesme.

2. *Ibid.*, f° XCV. DIGOT, *op. cit.*, p. 48-49.

3. *Ibid.*, f° LXXIX recto.

4. N. V. C. *Epistola ad Do. G. Budeum,* « ..... tuumque epithoma de Asse, opus percelebre apud te natum..... continuo revolvebam ».

5. *Histoire de France* de E. LAVISSE, V. I, *Les guerres d'Italie,* p. 163.

élégant la vie de René II (1); Nicolas de l'Escut avait publié trois ouvrages, sur les actions du droit, sur les preuves testimoniales, puis sur l'application des *Institutes* de Justinien aux lois et usages de la Lorraine (2); les deux derniers étaient dédiés au duc Antoine, les deux premiers au duc de Bar, depuis François Ier. Notre inventaire se tait sur les uns comme sur les autres et ne mentionne pas davantage le *Dialogue* de Jean Lud ni la *Chronique de Lorraine.*

Des secrétaires du duc Antoine, nous passons à ses médecins, dont l'un, le plus renommé de tous, est assez abondamment représenté dans notre bibliothèque. Je veux parler de Symphorien Champier. Il était né en 1472 à Saint-Symphorien-le-Chastel, gros bourg du Lyonnais (3). Il avait fait ses études littéraires à Lyon, puis à Paris, et pris à Montpellier ses degrés en médecine (4). Après avoir exercé à Lyon pendant un certain temps, il se rend à Metz en 1507, et là se lie d'une étroite amitié avec l'évêque de Toul, Hugues des

1. Imprimée à Saint-Dié en 1510.

Voir *Renati secundi.... vita* per Joannem Aloysium Crassum Calabrum, publiée avec la traduction française par M. l'abbé Guillaume (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 103).

2. Imprimés le premier à Haguenau en 1537, le deuxième à Strasbourg en 1540, le troisième à Paris en 1543.

3. Aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

4. Pour tout ce qui concerne la biographie et les œuvres de Symphorien Champier, l'ouvrage capital, auquel je renvoie une fois pour toutes, est celui de P. Allut, *Symphorien Champier.* Lyon, Scheuring, 1859.

Voir aussi la notice de M. Planchon en tête de : *Le Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles*, édit. Dorveaux. Paris, Welter, 1895.

Hazards (1). C'est probablement par l'intermédiaire de celui-ci qu'il se fit connaître du duc Antoine, qui l'attacha à sa personne et le nomma son premier médecin. Champier l'accompagna en Italie à la suite de Louis XII, en 1509, pendant la durée de la guerre contre les Vénitiens. Il se comporta bravement à la journée d'Agnadel, revint avec le duc à Nancy ; il repartit avec lui quelques années plus tard quand François Ier pénétra en Italie, et là encore se montra si vaillant que le duc l'arma chevalier sur le champ de bataille de Marignan.

Après ces diverses campagnes, il vécut tantôt à Nancy, tantôt à Lyon, où il occupa d'importantes fonctions. Il mourut dans cette dernière ville en 1537 ou 1538. Son fils Antoine hérita de sa charge et devint ensuite médecin et conseiller des ducs François Ier et Charles III.

Champier offrait à la cour de Lorraine un type plus complet et plus caractérisé que Volcyr de l'homme de la Renaissance savante. Il avait passé par trois des principaux centres de l'érudition en France, Paris, Montpellier et Lyon, qui à cette époque était la vraie rivale de Paris, « le second œil de France », selon l'expression de Jean Lemaire de Belges. On y vit en effet presque en même temps réunis des hommes qui constituent un groupe littéraire des plus remarquables : Rabelais, Marot, Scève, Dolet, Sainte-Marthe, Charles Fontaine, Jean Voulté, Macrin, Gilbert

1. Champier lui a dédié le *Recueil et cronique des hystoires d'Austrasie* (voir plus loin) et le *Triomphe du tres chrestien roy de France Louis XII.* 1503 (Allut, p. 156).

Ducher, etc. (1), Champier eut l'honneur d'appartenir à ce groupe. Il connut aussi Érasme, Badius, Perréal, et bon nombre d'autres parmi ceux qui s'intéressaient à la Renaissance.

Son savoir est universel, sa fécondité prodigieuse. Il traite les sujets les plus variés, médecine, histoire, chirurgie, philosophie, poésie, etc. Il est un des premiers à déchiffrer à Lyon la table de Claude et les marbres romains. « Il était, a-t-on dit de lui (2), en proie à une sorte de rêve encyclopédique où le moyen âge se mêlait aux idées nouvelles. »

Comme son érudition, sa vanité est exubérante. Il se glorifie avec un orgueil démesuré de son titre de chevalier, *eques auratus,* de son alliance avec une cousine de Bayard (3), de l'honneur que lui ont fait les docteurs de l'université de Pavie en l'agrégeant, quoique étranger, à leur collège. Oubliant son origine bourgeoise, il affiche des prétentions nobiliaires, se crée une longue suite d'aïeux et ne craint pas de s'apparenter aux Campegi de Bologne et aux Campesi de Pavie.

Au reste, les plus beaux esprits du temps lui prodiguent des éloges, comme on le voit par les épîtres et pièces de vers placées en tête de ses ouvrages, telles

---

1. Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 97.

2. J. Stecher, *Jean Lemaire de Belges, sa vie, ses œuvres.* Louvain, Lefevre, 1891, p. xii.

3. « Sa femme, Dauphinoise, Marguerite Terrail, était nièce de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, et cousine germaine du chevalier sans peur et sans reproche, dont Champier joignit le blason au sien » (Allut, *op. cit.*, p. 16).

que celle de Jean Lemaire de Belges qui commence ainsi :

> Champier gentil, riche champ, pur, entier,
> Ton nom, ton los jamais ne sont terniz,
> Ta gloire croît en sublime sentier
> En bruit haultain et en biens infinitz, etc. (1).

Mais, déjà du vivant de Champier, des notes discordantes se faisaient entendre, et Jules-César Scaliger, qui avait la dent dure, ne l'épargnait pas. Dans son *Ata,* il lance contre lui une cruelle épigramme, où il le traite d'ardélion insigne, insolent, enflé, bouffi de son titre de premier médecin, faussaire, envieux, inepte, plagiaire (2). J'abrège la litanie.

Sans doute Champier n'a mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. S'il a été un fort médiocre écrivain, s'il n'a eu qu'un savoir confus, superficiel et fumeux, du moins a-t-il aimé les lettres et la science. M. Allut, qui, malgré un peu de partialité involontaire, a voulu porter sur lui un jugement équitable, n'a pas tort de constater que ses chroniques et ses poésies ne sont après tout ni meilleures ni pires que la plupart de celles qu'on composait de son temps, et qu'il a eu le mérite de contribuer dans une certaine mesure au progrès de l'art médical (3).

Symphorien Champier dut être à la cour de Lorraine un personnage important et convaincu de son impor-

---

1. Cité par Allut, p. 147.
2. *Ibid.*, p. 56.
3. *Ibid.*, p. 73 sq.

tance de premier médecin ordinaire (*archiatrus*) de très haut et très vertueux prince Antoine, duc de Lorraine, de Calabre et de Bar, etc., lequel lui fit l'honneur de tenir en 1512 sur les fonts baptismaux son fils, Antoine Champier.

Ceux de ses ouvrages que contient notre inventaire ont sans doute été offerts par lui en hommage au duc Antoine.

Le plus ancien en date est le n° 143 : *La Nef des dames vertueuses,* qui a été imprimée au plus tôt en 1503. C'est une œuvre en prose, mêlée de vers, huitains, rondeaux et doubles rondeaux. « *La Nef des dames vertueuses* est la contre-partie du petit libelle contre le sexe féminin intitulé *La Malice des femmes* qui se trouve dans la *Nef des princes,* autre ouvrage de Champier, et qui est extrait de Matheolus (1). »

Le *Recueil et croniques des histoires d'Austrasie* est en double dans l'inventaire (n^os^ 23 et 122). Champier avait composé ce livre pour complaire au duc Antoine. La *Cronique* s'arrête peu après le retour de celui-ci dans ses États, c'est-à-dire au commencement de 1510. « Champier, dit M. Allut (2), n'a pas manqué « de donner à la maison de Lorraine une origine fabu- « leuse, et il termine son livre, qu'il a écrit moitié en « français, moitié en latin, par un éloge pompeux du « duc Antoine. Il dit de lui que jamais prince n'aima « plus passionnément les lettres; qu'il recherchait en « tous lieux les savants et ne négligeait jamais les

1. Allut, *op. cit.*, p. 89.
2. *Op. cit.*, p. 19.

« occasions de leur témoigner l'estime qu'il faisait « d'eux et de leur savoir, en les aidant de sa bourse « et en les comblant de bienfaits. »

C'est aussi en double exemplaire (nos 15 et 136) que la bibliothèque du duc Antoine avait reçu un autre livre de Symphorien Champier : *Les Gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard,* imprimé en 1525 et plusieurs fois réimprimé, où il glorifie les hauts faits de celui dont il était devenu par alliance le cousin germain. On ne doit pas non plus oublier que le chevalier sans peur et sans reproche fut jusqu'en 1521 lieutenant de la compagnie de lances du duc Antoine, qu'il était avec lui à Agnadel et à Marignan (1). De cette compagnie faisait aussi partie un ancien page du duc et de la duchesse de Lorraine, appelé à devenir célèbre comme soldat et comme écrivain, Blaise de Montluc.

Des si nombreuses productions de Symphorien Champier, celles-là seules ont pris place dans le coffre du duc Antoine. Il eût été cependant assez naturel d'y rencontrer le *Medicinale bellum inter Galenum et Aristotelem gestum,* composé à Nancy, et dont la première partie est dédiée à Jean de Lorraine, évêque de Metz (2), et la *Rosa gallica,* que Champier écrivit également à Nancy, *apud Nanceium Lotharingiæ pri-*

1. « Le roy Louys luy donna ceste compagnie de cent hommes d'armes, en le priant de vouloir prendre de sa main, et non d'autre, M. de Bayard pour son lieutenant. Je vous laisse à penser s'il la refusa venant de si bonne main et ayant un si brave capitaine pour son second. » Brantôme, *Œuvres complètes. Panthéon littéraire,* t. I. p. 282, LXIX (Paris, Desrez, 1838).

2. Voir Allut, *op. cit.,* p. 184 sq.

marium oppidum, en 1512 (1), mais qui ne fut imprimée qu'en 1514.

Parmi les autres médecins attachés à la personne du duc Antoine, on peut citer : Bartolomeo-Castel Sannazar, italien d'origine (2), que Champier lui-même recommanda au duc, en 1515, et qui paraît avoir été un assez triste personnage, un charlatan cupide, menteur et haineux ; Jean Galfredus (Geoffroy), de Condrieu (Rhône), auquel Champier, son ami, adresse une épître en tête de son livre : *Le Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles ;* Jean de l'Hospital, père du grand chancelier Michel de l'Hospital ; Louis le Pois, apothicaire du duc, et Antoine le Pois, un de ses médecins, dont la descendance devait acquérir quelque réputation. Mais, s'ils ont écrit, aucun de leurs livres n'a laissé de trace dans notre inventaire.

1. *Ibid.*, p. 167 sq.

2. Né à Côme. Peut-être parent du célèbre poète italien et latin Sannazar (1458-1530).

IV

LES LIVRES DE PIÉTÉ, DE RÉFÉRENCES, D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE — CONCLUSION

Après l'étude des deux catégories d'ouvrages dont nous avons essayé d'établir la raison d'être dans la bibliothèque ducale, il nous reste à passer en revue les autres livres qui s'y trouvaient. C'est ce que nous allons faire, en nous conformant à la division précédemment adoptée pour le vieux fonds.

Le nombre des livres de piété, de mysticité et de controverse s'est accru sous ce prince très religieux, le digne fils de Philippe de Gueldres. « Car fut la dite dame des plus devotieuses princesses que fut onc [1]. »

Notons un psautier, le *Spalterium grecum* en latin (n° 75), puis le *Catalogue des saints et saintes* en français (n°s 74 et 83), traduction par Guy Breslay du livre de Pierre de Natali; les *Commandements de Moyse* (n° 91); le *Manuel de la parole de Dieu* (n° 39); le *Myroir de la chrétienté* (n° 95); le *Commentaire sur les sept psaumes de la pénitence,* en latin, par Jean de Neufville de Joinville, prieur de Saint-Christophe de Vic (n° 150) [2]; le *De veritate contritionis* de Jean-

1. Mory d'Elvanges. Manuscrit 775 (207) de la bibliothèque municipale, p. 168. *Coupures* de Bourson.

2. En manuscrit, l'ouvrage n'ayant été imprimé qu'en 1556.

Louis Vivaldus, (1) [n° 163]; l'*Encomium trium Mariarum* de Jean Bertaud, apologie du culte des trois Maries contre les Luthériens (n° 123); les *Épîtres de saint Jérôme,* en français (n° 68), et, comme ouvrage de morale, le *Doctrinal salutaire,* traduit par Robert Frescher du latin de Pic de la Mirandole (n° 49).

Le rayon des ouvrages que nous avons appelés de références, comprenant les traités techniques, dictionnaires, grammaires, etc., nous présente en premier lieu le *Livre de Champfleury*..... auquel est contenu l'art et proportion des lettres attiques..... par maître Geoffroy Tory de Bourges, imprimeur et érudit, dont les éditions, remarquables par leurs beaux caractères, sont ornées d'estampes portant pour la plupart la double croix ou croix de Lorraine (n° 116).

Il faut sans doute ranger parmi les grammaires le manuscrit intitulé: *Des mots qui n'ont point de propres en françois* (n° 2) et (n° 169) *Theodoro*, qui pourrait être la traduction en latin de la grammaire grecque de Théodore de Gaza, *Theodori Gazæ grammaticæ græcæ institutiones,* ouvrage plusieurs fois imprimé au commencement du seizième siècle et qui jouit d'une grande estime à cette époque.

Sous la rubrique : Sciences, art, politique, traités spéciaux, classons les numéros suivants, quelques-uns, il est vrai, d'une manière conjecturale:

N° 43, *Nature humaine* (manuscrit); n° 140, *Epître hortative,* si c'est bien, comme le croit M. de Chanteau,

1. Peut-être acheté déjà par René II, à moins que ce titre *Johannes Ludovicus* ne désigne un des ouvrages de Jean-Louis Vivès.

l'*Épistre exhortative touchant la perfection et commodité des arts libéraux mathématiques* par Oronce Fine, mathématicien et astronome, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555; l'*Administration des choses publiques* (n° 84), qui doit être la traduction de l'ouvrage de François Patrizi, évêque de Gaëte, faite par Regnault et imprimée à Paris en 1530; le premier volume de la *Toison d'or,* composé par Guillaume Filastre, évêque de Tournay (n° 99) et précédemment de Verdun et de Toul. Les n^{os} 55 et 181 portent cette simple désignation : *Musique.*

Cette division contient en somme peu de livres; il en est de même pour les ouvrages historiques, en y comprenant les auteurs anciens, qui sont exclusivement des historiens. J'enregistre : la *Récitation de diverses sentences et variables opinions des histoires touchant la primitive imposition du nom de la ville de Rome* (n° 11); la *Création du monde* (n° 90) où je reconnaîtrais le titre écourté de l'ouvrage de chronologie suivant : le *Registre des ans passez depuis la creation du monde jusqu'à l'heure presente,* ou *Cronica Cronicorum* (1532); la *Description en latin de Sigismunde* (n° 132); le *Livre des rois de France et d'Angleterre* (n° 103); la *Mer des histoires et croxiques de France,* traduction du livre latin *Rudimenta novitiorum,* composé par Pierre Desrey. C'est ici l'édition de 1518 en quatre volumes in-f°. Les quatre tomes sont inscrits aux n^{os} 94, 105, 112, 115 de notre inventaire.

Je fais entrer dans cette division l'ouvrage de Polydore Virgile, désigné comme historiographe : *Des*

Inventeurs des choses (n° 118). C'est la traduction des trois premiers livres par Guillaume Michel, dit de Tours (1520), que nous allons retrouver.

A l'histoire religieuse se rapporte le n° 78 : le premier et le second volume de *Tomus primus quatuor conciliorum generalium,* en deux volumes in-f°, par Jacques Merlin, auteur d'une Collection de tous les conciles, né à Saint-Victurnien en Limousin, mort à Paris en 1541.

Aucun texte latin ou grec d'historien ancien, mais quelques traductions, celle de Suétone : *Les Gestes des empereurs romains,* par Guillaume Michel, dit de Tours (n° 106); celle de Lucien, des *Vrayes Narrations,* par Simon Bourgouyn (n° 167) et du même la traduction d'une des vies de Plutarque, la *Très illustre Vie de Démostènes,* manuscrite (n° 12); enfin deux traductions de Flavius Josèphe : le *Grand Almageste de tres noble et tres illustre Hystoriographe Joseph Flavie duc de Juifz,* dont j'ignore l'auteur (n° 79), et *Joseph Juif et Hebrieu Historiographe grec de l'antiquité Judaïque, nouvellement translaté de Ruffin, Aquileian, en vulgaire françois,* par Guillaume Michel (n° 70). Cette traduction, publiée en 1534, est dédiée au duc Antoine. L'épître dédicatoire, parmi des louanges hyperboliques et amphigouriques selon la mode du temps, contient quelques renseignements sur l'auteur. Elle nous apprend qu'il est né à Châtillon-sur-Indre, en Touraine, et nous fait connaître celui qui l'a mis en relation avec le duc Antoine. Citons ce passage qui donnera une idée du ton général du morceau.

«... N'est maintenant mon office narrer et escripre

« les choses par vous tant clèrement et tant noblement « accomplies tant en bataille qu'en la chose publicque : « car je seroye veu passer et excéder la mesure de ma « préface, veu que voz faictz et voz œuvres dignes « d'ung Sophocles demandent et requièrent autre « traicté que mon prélude, n'y eust-il seulement que « vostre dernier et glorieux chef-d'œuvre militaire « contre les faulx luthériens et dilacérateurs de la foy « catholique, lesquelz vous avez vertueusement de- « bellez, chassez et mis à mort comme venans au con- « traire propos et institution chrestienne de vos ma- « jeurs Godeffroy de Bouillon et ses frères qui tant « souffrirent pour la foy en la sainte conqueste de « Hiérusalem. Et ainsi doncques, tant de biens en vous « approuvez, tant d'honneurs accreuz et admis et « toutes autres choses justement ordonnées, Je, vostre « petit serviteur à la requeste de mon cher amy Guil- « laume Telin, domestique de très hault et vertueux « seigneur monseigneur de Guyse vostre frère, bien ay « voulu adresser et dédier à vostre noblesse ce livre « parlant des Antiquitez Judaïques, supposant que le « bien dedans inséré et mis ne peult donner occasion « à tel homme que vous estes, de faire chose qui ne « soit de très juste droict et bonté, mais plus tost ac- « croistre l'intention de vertu ; car tous bons exemples « prouffitent, servent et attirent le hault degré de plus « juste perfection..... »

Les livres qui se rangent dans la littérature proprement dite sont :

La *Ballade de la sallemande* (*sic*), manuscrit (n° 32);

Des *Rondeaux à la louange de la vierge Marie* (n° 47), manuscrit ;

Le Chevalier transfiguré (n° 29). Sous ce nom de chevalier transfiguré, un poète, resté inconnu, adresse au roi François Ier, à l'occasion de son avènement, une épître où il lui fait donner par Pépin et par Charlemagne de sages conseils et d'affectueuses exhortations. Ils l'encouragent à conserver et à accroître la gloire que ses aïeux lui ont transmise ;

Le Siècle doré (n° 126), contenant le temps de paix, amour et concorde, œuvre poétique plus que médiocre de Guillaume Michel, dit de Tours, dont nous avons déjà mentionné les traductions de Polydore Virgile, de Suétone et de Josèphe.

Comme ouvrages d'imagination en prose, nous avons le *Recueil des histoires romaines* (n° 110) et le *Violier des histoires romaines* [1](n° 120) ; les traductions de divers poèmes italiens, le *Pélegrin traitant des pudiques amours* (n° 129), translaté de l'italien de Giacomo Caviceo par François Dassy ; la *Complainte de Flammette* (n° 156), traduction du roman *Amorosa Fiammetta*, de Boccace. C'est sous ce nom que le célèbre conteur florentin désigne la fille naturelle de Robert, roi de Naples, la reine Marie, dont il est épris. Il lui fait exprimer de tendres regrets sur l'absence de son cher Pamphile, lequel n'est autre que Boccace lui-même.

Peut-être, ainsi que nous l'avons dit au chapitre I,

1. Le *Violier des histoires romaines* est en même temps une œuvre d'édification ; chaque récit y est accompagné d'une longue moralité.

le *Pétrarque*, deux volumes inscrits nos 16 et 17, appartenait-il déjà à la bibliothèque de René II. Il est probable qu'il s'agit ici de la traduction des *Triomphes*. — Le n° 170 est la traduction latine du poème d'un autre Italien, Antonio Cornazano, de Plaisance : *Opera dell'arte militare*.

Les textes italiens sont au nombre de deux, l'un impossible à déterminer, puisque le scribe qui a grossoyé l'inventaire s'est borné à écrire : *Incomincia*, commencement, laissant tomber le reste du titre (n° 174); l'autre est le dialogue des Azolans, *Gli Azolani*, où six jeunes gens réunis dans le château d'Azola discutent sur la nature de l'amour, œuvre du cardinal Bembo, publiée en 1505, mais souvent réimprimée et dont on ne peut dire non plus avec certitude si elle a été acquise par Antoine ou par son père. C'est ce dialogue mêlé de récits que mentionne notre inventaire sous le titre estropié de : *Eliasolani* (n° 148).

Il n'est pas possible de deviner quels auteurs figuraient au n° 164 sous le titre : *Langaige espagnol* et aux nos 178 et 179 sous cette désignation : *Livre allemand*(1).

Il ne nous reste plus qu'à mentionner la traduction d'un auteur latin moderne, un des plus grands du seizième siècle, Érasme. Au n° 152 est inscrit la *Complainte de la paix*, translatée de l'ouvrage intitulé : *Querela pacis undique gentium ejectæ profligatæque*

1. Je n'ai classé dans aucune catégorie plusieurs des ouvrages que je n'ai pu identifier et dont le titre est trop peu significatif : n° 28, *Le Jardin de mariage ;* n° 51, *Prophéties des choses advenir ;* n° 139, *Clemens septimus*.

(1516). Une telle plainte devait toucher le cœur du prince essentiellement pacifique que fut le duc Antoine. La paix qu'il s'efforça de maintenir dans ses États, la guerre des Rustauds mise à part, on sait qu'il essaya aussi d'en assurer au dehors les bienfaits, en cherchant à réconcilier par un arbitrage désintéressé le roi de France avec son puissant rival Charles-Quint. Cet amour de la paix lui fut parmi les Lorrains un éminent titre de gloire. On lit, écrit à la main sur les marges du feuillet liminaire appartenant à un incunable de notre bibliothèque municipale, ce quatrain qui est du temps :

> Guerre desprise et gens de vices taincts
> Le noble duc et prince des Lorrains,
> Regnant en paix, desprisant folle guerre.
> Heureux est cil qui tient en paix sa terre (1).

Nous avons terminé le recensement des livres que contenait la bibliothèque du duc Antoine. S'il en est quelques-uns, une vingtaine, que nous n'avons pu parvenir à identifier malgré de minutieuses recherches, c'est que souvent le titre a été mal transcrit par le copiste, ou tronqué et réduit à une vague indication.

D'autre part, certains ouvrages composés en Lorraine ou ailleurs ont pu être offerts au duc en manuscrit sans qu'ils aient été publiés ou qu'ils aient laissé de traces. Cela est vrai surtout des petits livres de morale ou de dévotion écrits par des prêtres ou des

1. Cité par M. Favier : *Sentences et proverbes français recueillis en Lorraine au* XVI^e^ *siècle* (*Annales de l'Est*, 18^e^ année, 1904, p. 108 sq.).

Ces résultats sont dus à l'influence persistante du *Gymnase vosgien,* qui avait groupé sous René II des humanistes et des érudits tels que Vautrin Lud, Pierre de Blarru, Jean Basin, Mathias Ringmann (Philesius), Martin Waldseemüller (Hylacomilus), etc. (1).

Il est assez surprenant qu'aucun des livres publiés par le *Gymnasium Vosagense* (ces mots désignent d'abord l'imprimerie de Vautrin Lud, avec son personnel savant de correcteurs et de commentateurs) n'ait pénétré dans la bibliothèque de nos ducs. On n'y voit ni la *Grammatica figurata* de Ringmann, ni la *Cosmographiæ introductio,* imprimée en 1507 par Vautrin Lud, ni le *Ptolémée* de Ringmann et Waldseemüller, qui parut en 1513 à Strasbourg chez Jean Schott (2). On n'y voit pas davantage le *De artificiali perspectiva* de Jean Pèlerin (*Viator*), chanoine de Toul (3).

Absent également, à moins qu'il ne faille le reconnaître sous le n° 146 désigné par ce simple titre : *Poema,* le poème élégiaque composé par Christophe Preud'homme, de Bar-le-Duc, sur la mort de la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon, et imprimé à Strasbourg en 1539 (4).

---

1. Voir G. Save, « Vautrin Lud et le Gymnase vosgien » (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* vol. XV, 1889-1890).

L. Gallois, « Le Gymnase vosgien » (*Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* année 1900.

2. Cf. d'Avezac, *Martin Hylacomylus* (*Waldseemüller*), *ses ouvrages et ses collaborateurs.* Paris, Challamel, 1867.

3. Ce livre, imprimé à Toul, eut trois éditions, 1505, 1510, 1521.

4. Deploratio super morte illustrissimæ Principis Lotharin-

Malgré les hypothèses que j'ai émises au chapitre II touchant les lacunes de la bibliothèque ducale, on a peine à s'expliquer cette pénurie dans l'inventaire de livres imprimés en Lorraine, d'autant plus que chez nous les productions de la typographie étaient rares. Sans doute, au début, elle avait accompli quelques progrès, grâce surtout aux efforts de Martin Mourot, de Vautrin Lud, de Pierre et Jérôme Jacobi. Mais la décadence avait été rapide. Les causes de cette décadence ont été trop bien exposées par Beaupré (1) pour que je ne me borne pas à renvoyer à ses ouvrages. On y verra comment la peur de la Réforme amena en France des mesures de rigueur contre l'imprimerie, « mesures dont l'influence au moins « indirecte dut atteindre l'industrie typographique de « notre région, qui se trouvait en quelque sorte aux « avant-postes du catholicisme ». La crainte du luthéranisme, surtout après le grand effroi qu'avaient

---

giæ Renatæ a Borbonia, uxoris illustrissimi et sapientissimi Principis Antonii Lotharingiæ, Barri et Gueldriæ ducis. Per Christophorum Probum Barroducanum (Strasbourg, 1539).

Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières*, t. II, p. 164.

Cf. Beaupré, *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine*, t. I, p. 113, note.

Manque de même le volume ainsi mentionné dans le catalogue de la bibliothèque que Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, possédait dans son pavillon de Pont-Saint-Vincent (1576) : « N° 37. Une poésie française, dédiée à Monseigneur le duc Antoine, de Nicolas Gondet, à veau noir », p. 72 de l'article de M. de Chanteau : *Collections lorraines aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, tirage à part, extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1880.

1. *Recherches*, etc., p. 117 sq.

causé les Rustauds, rendit le livre quelque peu suspect.

Beaupré donne encore d'autres raisons du peu d'extension de l'imprimerie en Lorraine : le petit nombre des écoles, le faible développement qu'y avait pris l'instruction, le pays étant toujours exposé : entre la France et l'Allemagne, à devenir le théâtre de la guerre étrangère. De plus, il n'y avait de culture littéraire que dans le haut clergé séculier et régulier, parmi la noblesse de cour, les magistrats, les jurisconsultes, les médecins. Pour ceux-là, les livres publiés à Paris, à Lyon et ailleurs suffisaient amplement (1).

Trente années s'écouleront donc, après 1528, sans que l'imprimerie donne aucun signe d'existence dans le duché de Lorraine, tandis qu'ailleurs ses progrès sont constants et rapides (2).

A nous en tenir au point de vue purement littéraire, cette grande peur de l'hérésie et des nouveautés a peut-être empêché l'humanisme de se développer en Lorraine autant que dans les pays voisins, ceux qui en adoptaient les doctrines inspirant aux croyants une certaine défiance. J'incline à croire que, sans le contrecoup des événements politiques et religieux, la part de la Lorraine dans la Renaissance littéraire aurait été plus grande et aurait mieux répondu aux espérances

1. Il est probable que Symphorien Champier, dans ses fréquents voyages à Lyon, Volcyr et Gringore, pendant leurs séjours à Paris, étaient chargés de se procurer des livres pour le compte du duc Antoine.

2. Beaupré, *op. cit.*, p. 98.

qu'elle avait fait d'abord concevoir, grâce surtout au chapitre de Saint-Dié (1). La victoire de René II avait fait glorieusement connaître notre duché, qui, d'autre part, jouissait d'une réelle prospérité. Les guerres et les négociations l'avaient mis en contact avec l'Italie qui, de bonne heure, rompant avec l'esprit du moyen âge, en était revenue à la culture ancienne et classique. Les expéditions de René d'Anjou et de ses successeurs « delà les monts » leur révélèrent cette civilisation. Ils furent suivis, à leur retour dans leur duché, par un certain nombre de familles italiennes qui contribuèrent à introduire chez nous quelques-uns de leurs goûts artistiques et littéraires. N'oublions pas non plus les rapports que la religion créait nécessairement entre le duché de Lorraine et Rome. Cette influence s'est fait sentir dans les arts.

Enfin, nous avons dit quelles relations étroites s'étaient établies, sous Antoine, entre la Lorraine et la France, alors un des foyers de la Renaissance.

Pour les raisons que j'ai indiquées, et dont la principale est la crainte de l'hérésie, qui a le livre pour véhicule, notre province n'a su tirer qu'un insuffisant parti de ces conditions relativement favorables au développement de l'humanisme.

On ne saurait écrire une histoire de la renaissance des arts sans que la Lorraine, grâce surtout à Ligier Richier, y ait sa place (2). On ne peut certes hasarder

1. L'Alsace, où la Renaissance a été avant tout érudite, peut être considérée comme la principale inspiratrice du *Gymnase vosgien*. Elle lui a donné Ringmann et Waldseemüller.

2. Cf. L. Palustre, *L'Architecture de la Renaissance*, 1892.

la même affirmation quand il s'agit de la renaissance des lettres. Le sol de notre province a été peu fertile en écrivains de tout genre. Quel poète, quel historien trouver qu'on puisse mettre en parallèle, je ne dis pas avec un Richier, mais avec Mansuy Gauvain, Martin Crock et autres « ymagiers » ?

Néanmoins, ne résulte-t-il pas de mon sommaire exposé qu'il y eut en Lorraine, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, à la petite cour de René II et dans l'entourage d'Antoine, une assez vive curiosité pour les choses de l'esprit ? Nos ducs encouragent et protègent les écrivains. Assurément, je le répète, la Lorraine n'en produit guère. De tous ceux qu'Antoine appelle auprès de lui, il en est bien peu qui soient nés dans notre province : Aloysius Crassus, Nicolas Volcyr, quelques survivants du règne précédent, Jean Basin de Sandaucourt, et puis, dans les toutes dernières années, Herculanus, Pilladius. Mais du moins, à défaut de lettrés ou de savants autochtones, nos ducs sauront attacher à leur personne comme médecins, hérauts d'armes, secrétaires, ou choisir comme précepteurs de leurs enfants quelques poètes ou érudits de valeur. Ils ne restent donc pas indifférents au mouvement de la Renaissance, et ils s'en constituent les témoins attentifs et, dans une certaine mesure, les patrons éclairés(1). On pourrait même, en récapitulant tous les écrivains avec lesquels Antoine fut en rapport, dont plusieurs vécurent auprès

1 On retrouverait pareillement auprès des successeurs d'Antoine des lettrés appelés des autres provinces. Ainsi un des secrétaires de Charles III fut du Souhait, qui eut de son temps

de lui et lui dédièrent leurs ouvrages, constater qu'il y eut à la cour du duc tout au moins, sinon dans le pays, les éléments d'une vie intellectuelle restreinte sans doute, mais réelle et attestée par des témoignages contemporains.

Emond du Boullay nous entretient du goût d'Antoine pour les lettres : « Car, outre les disciplines sermocinales, il se delectoit fort en la rhetorique et en sentences deduictes en rithme (1). » Il y avait en son palais un appartement retiré que Volcyr appelle « nostre chambre secrette, propice à littérature, tant en latin comme en françois » (2), où il se plaisait à venir. Nous aimons aussi à nous le représenter en sa librairie, ou « escriptoire », où sont rangés dans une armoire les livres que nous avons énumérés.

Les meubles ont été sculptés par « l'imageur » Jean Crocq. De là on a vue sur le jardin, où s'élève une fontaine qui est entourée de six colonnes de marbre amenées de Lombardie (3).

En cette librairie purent être admis à discuter avec

---

une réputation bien vite éclipsée, si l'on s'en rapporte à ces vers de Boileau :

> On ne lit guère plus Rampale et Ménardière
> Que Magnon, du Souhait, Corbin et La Morlière.

(*Art poétique*, IV, v. 35.)

Un autre secrétaire de Charles III est Louis des Masures, né à Tournay, traducteur des *Psaumes* et de l'*Énéide*, que Rabelais range parmi les meilleurs poètes de son temps.

1. *La Vie et Trespas des deux princes de paix*, p. 54, *recto*.

2. *L'Histoire et Recueil de la triumphante victoire*, feuillet liminaire 6, *recto*.

3. *Registre de la Chambre des comptes*, G. DES MOYENS, 1527-1528.

le duc, sur divers points de littérature, d'histoire, voire de théologie, maints clercs ou laïcs versés dans la connaissance de l'antiquité profane et sacrée et que le souffle de la Renaissance avait effleurés.

Si je voulais me livrer au jeu quelque peu suranné qui consiste à combiner avec des éléments assez disparates une manière de petite Académie factice et anachronique, il ne me serait pas trop malaisé de disposer en imagination, dans la chambre du duc Antoine, des fauteuils de titulaires ou de correspondants et d'en désigner les occupants. On pourrait y faire asseoir Symphorien Champier, Pierre Gringore, Hugues des Hazards, évêque de Toul, Théodore de Mitte, abbé de Saint-Chamond, Mansuy Gauvain et Jean Crocq, le polygraphe Nicolas Volcyr, que son ardeur à l'étude et la variété de ses travaux prédestineraient à remplir les fonctions de secrétaire perpétuel, etc. Une place de correspondant serait assurément bien due au cardinal Jean de Lorraine, un vrai prélat de la Renaissance, ainsi que je l'ai dit, et par le goût très vif qu'il eut pour les lettres, et aussi, semble-t-il, par le laisser-aller de ses mœurs, curieuse figure qui n'a pas encore été, ce me semble, suffisamment étudiée.

Mais, sans m'attarder à ces arrangements fantaisistes, j'aime mieux m'en tenir, en restant sur le terrain historique, à une remarque qui a son importance. Il est certain qu'à l'époque où nous reporte la présente étude il n'y eut pas chez nous à proprement parler, exception faite du *Gymnase vosgien,* d'association, de groupement ayant pour objet la culture en commun des lettres et des sciences et leur avance-

ment. Néanmoins, dès ce temps, une entente et une sorte de collaboration s'établissent entre ceux qui, dans notre Lorraine, se livrent aux travaux de l'esprit, et cette confraternité intellectuelle que crée la pratique des mêmes études s'étend bien loin au delà des frontières de notre duché. Elle se traduit par les épîtres dédicatoires, les pièces de vers louangeuses qui s'étalent en tête des ouvrages et dont la sincérité, nous le savons, peut être à bon droit suspectée. Ces éloges, dont l'exagération parfois comique fait sourire, n'en prouvent pas moins que des rapports assez suivis existaient entre les savants et lettrés de la cour d'Antoine.

Ces écrivains, médecins, secrétaires, prélats, prédicateurs se sont réciproquement encouragés, se sont communiqué leurs ouvrages, ont enfin, sous la bienveillante tutelle du prince, entretenu de cordiales relations. Grâce à de fréquents voyages, ils ont cherché ainsi à lier commerce avec ceux qui, en ce temps, étaient considérés comme les premiers dans la république des lettres. Nicolas Volcyr dédie un livre à Budé et adresse une dédicace (1) à Paolo Emili, chanoine de Notre-Dame, historiographe de France. Il écrit un *Panegyricum carmen* en tête d'un des volumes de Champier (2). Celui-ci dédie ses *Gestes... du chevalier Bayard* à Mellin de Saint-Gelais, il corres-

1. *Collectaneorum Poligraphi libellus.*
Epistola Poligraphi Eloquentissimo viro Do. Paulo Emilio... Franciæ Regis chronographo.

2. *Symphonia Platonis cum Aristotele.* Paris, Josse Bade, 1514.

pond avec Érasme, avec Lefèvre d'Étaples(1), avec François Dalès, premier médecin du roi François Ier, avec Albert du Puy, médecin de la reine, avec bien d'autres personnages notoires. Il reçoit les éloges de Jean Aloysius Crassus, de Mathias Ringmann, etc.(2).

Enfin, n'oublions pas qu'il fit à Lyon partie du cénacle d'érudits que fréquenta Rabelais. L'auteur de *Pantagruel* cite, il est vrai, assez ironiquement parmi les livres de la bibliothèque de Saint-Victor un ouvrage de Champier : *Campi Clysteriorum* S. C(3). Mais Rabelais en a égratigné bien d'autres, et qui étaient de ses amis.

Je me borne à ces exemples pour montrer que les rapports entre les divers écrivains qui vécurent en Lorraine et ceux qui florissaient dans les centres importants, tels que Paris et Lyon, furent en somme assez fréquents. Notre duché suit, de loin et prudemment, le mouvement de la Renaissance, mais n'y demeure pas tout à fait étranger. Ils sont malheureusement trop aisés à compter, les Lorrains d'origine qui ont participé à ce mouvement. Sachons gré néanmoins à ceux qui, dans la mesure de leurs forces, malgré les préjugés qui régnaient alors, malgré des obstacles de diverses sortes, ont essayé en Lorraine de contribuer au progrès des bonnes lettres. Devant ce merveilleux épanouissement de la science contemporaine et cette floraison de poésie et d'art dont

1. Allut, *op. cit.*, p. 202 et 264.
2. Allut, p. 188 sq.
3. *Pantagruel*, livre II, ch. VII.
Cf. G. Planchon, *op. cit.*

s'enorgueillit notre vingtième siècle, il nous plaît de nous retourner, pour leur donner un sympathique souvenir, vers les hommes de bonne volonté que vit à l'œuvre chez nous, mais en trop petit nombre, l'aube bienfaisante de notre grand seizième siècle, le siècle de la Renaissance.

V

INVENTAIRE ANNOTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC ANTOINE

Nous reproduisons, d'après M. de Chanteau, l'inventaire des livres composant la bibliothèque du duc Antoine. Nous nous sommes attaché et avons réussi le plus souvent à identifier les ouvrages qui y sont énumérés. Pour quelques-uns, cependant, nos recherches sont demeurées infructueuses, soit à cause de la rareté de ces livres, soit qu'ils appartiennent à des auteurs anonymes, soit enfin, et le cas paraît fréquent, que le titre ait été plus ou moins défiguré par ceux qui ont dressé l'inventaire.

Quant aux éditions, nous avons, pour beaucoup, été dans l'impossibilité d'en fixer la date, ou nous ne l'avons fait pour un certain nombre d'ouvrages que d'une manière approximative et hypothétique. Seuls, les livres publiés pour la première fois sous le règne du duc Antoine, de 1508 à 1544, nous ont fourni, cela va de soi, des dates certaines d'impression.

Pour l'identification des ouvrages, nous avons transcrit les notes de M. de Chanteau toutes les fois que nous les avons trouvées exactes. Mais il ne nous a pas semblé nécessaire d'établir toujours dans le détail une distinction entre ce qui lui appartient et nos additions et corrections, qui sont en très grand nombre.

Nous avons, pour faciliter les renvois à l'étude qui précède, conservé les numéros d'ordre ajoutés par

M. de Chanteau ; mais, au lieu de rejeter, à son exemple, toutes les notes à la fin de l'inventaire, nous avons fait suivre chaque article des indications bibliographiques qui le concernent.

Inventoire de tous les meubles estans en gallerie et au rond en la maison de Nancy appartenans à nostre souverain seigneur lesquelz meubles Claudine Boussart, jaidis femme de chambre de feue nostre souveraine dame (1), que Dieu absoille, avait en charge. Iceluy inventaire fait par nous François de Bassompierre, baily de Vosge, Jehan Beurges, controlleur général et Didier Menget greffier des comptes de Lorraine par commandement et ordonnance de nostredit souverain seigneur commencé le vingt et uniesme jour de mars mil-cinq-cens-quarante-trois (2) et continué comme s'ensuyt.

Les libvres estans au grant coffre de bois en la devantdicte gallerie, et premier :

1. La **Bible**, en parchemin, escripte à la main, historiée.

Peut-être la traduction de Raoul de Presles.

(Bibl. nat., ms français, nos 20065-20066. Bible en français, trad. de Raoul de Presles, miniat., 2 vol. xve siècle.)

2. Un gros libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Des mots qui n'ont point de propres en françois.**

3. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **L'Histoire de Loherens Guerin**, historié.

Garin le Loherain, une des cinq grandes chansons de la geste des *Loherains* (Hervi, Garin, Girbert, Asseis, Yon), qui constitue un cycle épique entier. Cf. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 3e éd. p. 49.

(Bibl. nat., ms français, 1461. La geste des Loherains, xiiie siècle, 19161, xive s., etc.)

1. Renée de Bourbon, morte en 1539.

2. On lit à la fin de l'inventaire la date du « pénultième jour de mars 1544 ».

4. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour vert, garnye de fermeture dorée, intitulé : **Premier Volume de Romuléon.**

5. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour vert, garny comme dessus, intitulé : **Le Second Volume de Romuléon.**

Ouvrage composé en latin au XIVe siècle, par Roberto da Porta de Bologne. C'est une histoire romaine en dix livres qui va de la fondation de Rome à la mort de l'empereur Maximien. **Romuléon** a été traduit en français par Sébastien Mamerot, de Soissons, chapelain de Louis de Laval, et par Jean Miélot, sur l'ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

(Bibl. nat., ms français, nos 364, 365, 367, miniat., XVe siècle.)

6. Un libvre en parchemin, escript à la main : **De la vie saint Grégoire.**

« Ce poème en vers de huit sylllabes, qui remonte au commencement du XIIe siècle, est un des plus remarquables monuments de notre ancienne poésie. Le héros est saint Grégoire, personnage tout imaginaire, auquel sont attribués, en partie, les forfaits involontaires d'Œdipe, qui les expie par une pénitence extraordinaire et finit par devenir patriarche ou pape » (Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge*, p. 234).

La **Vie saint Grégoire** a été publiée pour la première fois par V. Luzarche en 1857.

7. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Libvre des droiz d'armes. Frontin et Vegesse.**

Ce pourrait être un manuscrit de la traduction des *Scriptores de re militari*, par Nicolas Volcyr, terminée vers la fin de 1535 et imprimée, l'année suivante, chez Chrestien Wechel sous ce titre :

Flave Vegece Rene, *homme noble et illustre, Du Fait de guerre et fleur de chevalerie.* — Sexte Jule Frontin, *Des Stratagèmes.* — Ælian, *De l'Ordre et instruction des batailles.* — Modeste, *Des Vocables du fait de guerre, pareillement CXX histoires concernant le fait de guerre, traduitz fidellement du latin en françois par le polygraphe humble secrétaire et historien du parc d'honneur.* — Ouvrage dédié par Volcyr au dauphin François, fils de Henri II. — In-fo, 6 feuillets liminaires, 320 pages, 1 feuillet où sont 2 figures ; gothique, nombreuses

gravures sur bois (A. Digot, *Notice sur Volcyr*, p. 39 du tirage à part).

M. de Chanteau croit que le **Libvre des droiz d'armes** pourrait être la compilation exécutée en 1481 sous la direction de Gille, roi d'armes de Maximilien d'Autriche.

(Bibl. nat., ms français, n° 1280.)

8. **Le Romant de la roze**, en parchemin, escript à la main.

On sait combien a été populaire au moyen âge le poème allégorique commencé par Guillaume de Lorris et achevé par Jean de Meun. Les copies manuscrites du **Roman de la Rose** sont innombrables.

La bibliothèque du duc Antoine en possède un deuxième exemplaire, enluminé (voir n° 21).

9. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, intitulé : **Titus Levius.**

Sans doute la traduction de Pierre Bercheure ou Bersuire qui sera imprimée sous ce titre : *Les Grandes Décades de Titus Livius, translatées du latin en français.* Paris, 1486 et 1487, 3 v. in-folio, — ou tout au moins une partie de cette traduction. Nombreux manuscrits. (Bibl. nat., ms français, nos 36-37, XIVe et XVe siècles ; nos 15469, 15470, XVe s. ; nos 20071, 20072, XVe s. ; 20312, XIVe s. ; 20313-14, XVe s., etc.)

10. Ung libvre de parchemin escript en forme (1), couvert de velour tanné, intitulé : **L'Histoire aggrégative des annales et cronicques d'Anjou**, auquel sont au premier fueillet les armes de Lorraine.

C'est le manuscrit d'un ouvrage de Jean de Bourdigné qui sera imprimé en 1529.

Lystoire agregative des annalles et cronicques Danjou... et plusieurs faictz dignes de mémoire advenus tant en France, Italie, Espaigne, Angleterre, Hierusalem et autres royaulmes tant chretiens que sarrazins... reveue et additionnée par le Viateur (2). On les vend à Angiers en la boutique de Charles de Boigne et Clement Alexandre, etc.

---

1. Forme ou lettres de forme. On appelait ainsi une écriture assez forte, dont les caractères se terminaient en pointe, et qui servit de modèle pour les types des premiers livres imprimés.

2. Le Viateur est Jean Pèlerin, chanoine de Saint-Dié, de

A la fin : Imprimées à Paris, par Anthoyne Couteau, imprimeur, en lan mil cinq cens xxix, in-f° goth.

11. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour violet, intitulé : **La Récitation de diverses sentences et variables oppinions des histoires touchant la primitive imposition du nom de la ville de Romme.**

12. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour violet, historié, intitulé : **La très illustre Vie de Demostènes.**

« On ne connut longtemps que quelques biographies isolées de Plutarque, traduites du latin par d'obscurs interprètes : *La très illustre Vie de Romulus, La très illustre Vie du jeune Caton*, etc., traductions inédites de la fin du xv^e^ ou des premières années du xvi^e^ siècle » (A. de Blignières, *Essai sur Amyot*. Paris, Durand, 1851, p. 177).

Cette traduction pourrait être de Simon Bourgouyn, valet de chambre de Louis XII, qui avait translaté plusieurs Vies de Plutarque.

13. Ung aultre libvre de parchemin, en forme, couverture de cuir rouge, intitulé : **Le Temple Jehan Boccace.**

Poème de George Chastellain, imprimé à Lyon, en 1482, par Mathieu Husz, sous ce titre : *Le Livre de la ruine de nobles hommes et femmes de Boccace*. — Il y a une édition de 1517 sous ce titre : **Le Temple Jehan Boccace**, de la ruine daulcuns nobles malheureux tant de France que d'autres nations étrangères faict par George son imitateur. Imprimé à Paris, par Galiot du pré sur le pont Nostre-Dame. Mil cinq cens xvij, in-f° (Brunet, *Manuel*, Supplément).

14. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de satin noir, intitulé : **Boëce, De consolation.**

Le **Traité de la Consolation** de Boëce a été très répandu

Nancy et de Toul. Les *Chroniques d'Anjou*, auxquelles il collabora, ne parurent que cinq ans après sa mort.

Voir G. Save, Jean Pèlerin le Viateur, Saint-Dié, 1897. (*Extrait du Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, vol. xxii, p. 85).

au moyen âge et a donné lieu à beaucoup de commentaires, de paraphrases, d'imitations et de traductions, soit en prose, soit en vers, soit, comme l'original, en prose entremêlée de vers. Il existe à la Nationale de nombreux manuscrits de diverses traductions anonymes de l'ouvrage de Boëce. On connaît celles de l'Anglo-Normand Simon de Fraisne (xiiᵉ siècle), de Jean de Meun, de Reynaud de Louens.

15. Ung autre libvre de parchemin, en forme, intitulé : **Les Fais et gestes du chevalier Bayart.**

Manuscrit de l'ouvrage de Symphorien Champier, dont la 1re édition est ainsi décrite par M. Allut (1) : **Les Gestes ensemble la vie du preulx Chevalier Bayard** : avec sa genealogie : comparaisons aulx anciens preulx cheualiers gentilx : Israelitiques : et chrestiens. Ensemble oraisons : lamentations : Epitaphes dudit chevalier Bayard. Contenant plusieurs victoyres des roys de France. Charles viij. Loys xij et Francoys premier de ce nom.

Champier.

Ont (*sic*) vent lesditz liures à Lyon en rue merciere a lenseigne de sainct Jehan baptiste en la maison de Gilbert de Villiers. Cum priuilegio.

Petit in-4° goth. de LXXVIII ff. chiffrés, VI ff. non chiffrés pour la table des matières et pour diverses pièces en prose et en vers latins.

Ces pièces sont imprimées en caractères italiques. Figures en bois ; celle du frontispice représente Bayard sur son cheval de bataille.

Imprimé en 1525. On lit à la fin de la table : Cy finissẽt les faictz et gestes du noble chevalier Bayard lieutenant du Daulphine. Imprime a Lyon sur le Rosne par Gilbert de Villiers. Lan de grace MCCCCCXXV. Le XXIIIJ de novembre.

L'ouvrage imprimé figure au nº 136 de l'inventaire.

16. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour violet garnye d'argent doré, intitulé : Le premier volume de **Pétrarque.**

17. Le second volume, intitulé ledit : **Pétrarque,** en parchemin, escript et garny comme dessus.

Les Triomphes de « messire François Pétrarque », tra-

1. Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier. Lyon, Scheuring, 1859, p. 209.

duits par Salel, XVIe siècle, 2 v. (Bibl. nat., ms français, nos 2500 et 2501), ou bien : Les six Triumphes messire François Petrarque, translatez du tuscan en rime et langaige gallique par Symon Bourgouyn...

Grandes miniatures à pleine page. XVIe siècle. 2 vol. (Bibl. nat., ms français, nos 12423, 12424.)

18. Le premier volume de **Plutarque**, en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour violet.

19. Le second volume dudit **Plutarque**, couvert de velour rouge, escript et historié comme dessus.

20. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour tanné, garnie de ferremenz doré, intitulé : **L'Estrif**(1) **de fortune et de vertuz devant raison.**

L'Estrif de vertu et de fortune, par Martin Le Franc(2), en prose et en vers.

Bibl. nat., ms français, 19125 : Fol. 2 : « A très hault, très puissant et très excellent prince Philippe, duc de Bourgoigne..., Martin le Franc, prévost de Losanne, secrétaire de Nostre Saint Père le pape Nicolas, très humble recommandation. » Miniat. XVIe siècle ; no 600, XVe s. ; no 19126, XVe s., etc.

La 1re édition, s. l. n. d., est extrêmement rare. Imprimé à Bruges, Colard Mansion, 1480, etc.

21. **Le Romant de la roze**, en parchemin, escript à la main, historié.

(Voir no 8.)

22. Ung libvre en parchemin, imprimé, historié, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : **Opus de bello Nanceyano.**

C'est le poème de Pierre de Blarru :

Petri de Blarrorivo Parhisiani insigne Nanceidos opus de bello Nanceiano hac primum exaratura elimatissime nuperrime in lucem emissum...

A la fin : Finit feliciter Egregium ac insigne Nanceidos opus

1. Le débat.

2. Martin le Franc ou Franc, poète du XVe siècle, connu surtout par le *Champion des dames*.

Petri de Blarrorivo Parhisiani de bello Nanceiano. Impressum in celebri Lothoringie pago divi Nicolai de portu per Petrū Jacobi pbrm loci paganū. Anno Christiæ Incarnatiōis MDXVIII. Nonas Januār. Quo die ipsīm quoque bellū Nancieanū pactū est añō eiusdem Incarnationis MCCCCLXXVI.

23. **Les Cronicques de Lorraine**, en parchemin, imprimées, couvert de velour noir. Cf. n° 122.

« Il faut entendre par là, dit M. de Chanteau, l'ouvrage de Symphorien CHAMPIER intitulé : **Recueil et Croniques des hystoires d'Austrasie**, mais qu'on désignait habituellement sous le nom de **Chronique de Lorraine**. Exemple : l'extrait suivant du compte de Jehan Gerlet, cité par M. Beaupré, *Nouvelles recherches*, p. 23 : « A Me Simphorien Champier 40 florins « d'or que mondit seigneur le duc luy a ordonné, pour faire im- « primer les **Couronnicques de Lorraine**, au lieu de Lyon, le « XXIII jour de may mil Ve et dix. »

L'ouvrage de Champier est ainsi intitulé : **Le recueil ou croniques des hystoires des royaulmes daustrasie** ou france orientale dite a present lorrayne De hierusalem de Cicile et de la duche de bar. Ensemble des sainctz contes et euesques de toulz. Contenant sept livres tant en latin que en francoys...

Oultre ce que dessus y est adiouste le liure intitulé : *Lordre de chevalerie...*

In-4 goth. de CIX ff. à longues lignes, non chiffrés. Un grand nombre de figures en bois dans le texte.

Au bas du frontispice : Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum in officina Vincentii de portonariis de tridino (1).

(ALLUT, *op. cit.*, pp. 158-167.)

24. **Le Troysiesme libvre des fais de chevalerie**, historié, escript en papier.

Le **Livre des faits d'armes et de chevalerie** est un ouvrage de Christine de Pisan, qui fut traduit en anglais et imprimé par ordre du roi Henri VII, en 1489.

(Bibl. nat., ms français, n° 603, XVe siècle.)

---

1. M. Beaupré croit que ces mots : *Venundantur apud Nanceium...*, qu'on lit sur le titre de certains exemplaires de cette *Chronique* signifient que Champier se trouvait à Nancy quand il l'a composée. Je suis d'avis qu'il faut les traduire simplement par : *En vente à Nancy...*

25. Ung libvre en parchemin couvert de cuyr, contenant : **La Façon de plusieurs mors, frains et gormettes.**

26. Ung libvre de parchemin, en forme, historié, intitulé : **Le Veage de Jhérusalem.** (Cf. n° 114.)

Les ouvrages portant ce titre ne sont rares ni au moyen âge, ni aux xv^e^ et xvi^e^ siècles. Serait-ce : **Le Saint Voyage de Jherusalem** du seigneur d'Anglure (publié par François Bonnardot et Aug. Longnon [Société des anciens textes français, 1878]) ?

(Bibl. nat., ms français, n° 15217.)

27. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **Le Trespas de Monsieur de Nemours.**

Pièce dont l'auteur m'est resté inconnu, où était racontée et glorifiée la mort de Gaston de Foix, né en 1489, fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, qui érigea pour lui en 1505 le comté de Nemours en duché-pairie. Je rappelle qu'il gagna, le 11 avril 1512, sur l'armée hispano-italienne, la bataille de Ravenne, mais fut tué pendant qu'il poursuivait les ennemis en fuite.

28. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour jaulne, intitulé : **Le Jardin de mariage.**

29. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, historié, intitulé : **Le Chevalier transfiguré.**

Epistre envoiée de Paradis au très chrestien roy de France Fransçoys, premier de ce nom, de par les empereurs Pepin et Charlemaigne, ses magnifiques predecesseurs, et presentée audit seigneur par le chevalier Transfiguré, porteur d'icelle (1515).

Publié d'après un manuscrit sur vélin, in-4° de 14 feuillets, faisant partie du cabinet de M. le baron de la Carelle, par Anatole de Montaiglon : *Recueil de poésies françaises des* xv^e^ *et* xvi^e^ *siècles*. Paris, Jannet. 1856, t. IV, p. 180.

Pièce d'un poète inconnu au roi François I^er^, où, à l'occasion de son avènement, il fait ses vœux pour la gloire et prospérité de son règne (250 vers). Suivie d'une lettre en prose où l'auteur sollicite la générosité du prince.

30. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, his-

torié, couvert de cuyr doré, intitulé : **Le Couronnement de la reine Claude avec son entrée à Paris.**

« Le sacre, couronnement, triumphe et entrée de la tres crestienne reyne et duchesse... madame Claude de France, fille du... roy Loys XII, et sa reception faicte à Paris, 1517. »

(Bibl. nat., ms français, n° 14116. Nombreuses miniatures à pleines pages, XVI^e siècle. 49 ff.)

(*Ibid.*, n° 5750.)

31. Ung autre petit libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de cuyr roge, intitulé : **Histoire à la louange de Monseigneur Anthoine, duc de Lorraine.** (Cf. n° 41.)

On reconnaît ici l'ouvrage de VOLCYR que l'on trouvera plus loin (n° 127), imprimé. Le titre est : **Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire** obtenue contre les seduyctz et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc., en deffendant la foy catholique nostre mere leglise, et vraye noblesse, a lutilité et prouffit de la chose publique. Auec privilege.

Imprimé à Paris, par Galliot du Pré, 1526. Voir la description du livre par A. DIGOT (*op. cit.*, pp. 51 et 61, note 50).

Voir aussi *Bulletin du Bibliophile*, 1894, p. 211.

La bibliothèque de Nancy possède un exemplaire de cet ouvrage (Catal. du fonds lorrain, n° 530). Un exemplaire sur vélin existe à la bibliothèque municipale de Besançon (VAN PRAET, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*. Paris, de Bure, 1822, t. V, p. 38).

32. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de satin vert, intitulé : **Ballade de la sallemande.**

S'agit-il de la Salemonde ou Sanamonde (giroflée)? Cf., Bibl. nat., ms français, 834, 16 : « Les vertus de l'eau Salemonde « commençant (fol. 139) par : Ce sont les vertus de l'aigue « Salemonde, laquelle vault à garir trop de diverses maladies », et finissant par : « Item à ce vault aigue distillée de cherfeuille. » XIV^e siècle.

33. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **La Dame infortunée.**

Les **Regrets de la dame infortunée** est une poésie de Jean

Le Maire de Belges dédiée à Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie.

Imprimé dans un livre contenant plusieurs œuvres de Jean Le Maire :

La Legende des Veniciens ou aultrement leur cronicque abregée par laquelle est demonstré le tresiuste fondement de la guerre contre eulx. — La plainte du Desiré. — Les regrets de la dame infortunee, s. l. n. d. (Lyon, Jehan de Vingle, 1509. In-8 goth.).

(J. Stecher, *Jean Le Maire de Belges, sa vie et ses œuvres*. Louvain, Lefevre, 1891. *Bibliographie*, p. xcvi.)

34. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **Opus ad ducem Lothoringorum.**

Sans doute, comme le pense M. de Chanteau, un manuscrit de la *Nancéide*.

35. Ung libvre en parchemin, imprimé et historié, couvert de damas noir, intitulé : **La Victoire du roy de France contre les Vénitiens.**

Ouvrage de Claude de Seyssel, **La Victoire du roy contre les Veniciens.** — Acheue d'imprimer le xiie iour de may mil cinq cẽs et dix. Pour Anthoine Verard libraire. Petit in-4 goth., de 47 ff.

Id. (s. l. n. d.), édition un peu moins ancienne que la précédente, in-4 goth. de 32 ff. (Brunet.)

Van Praet, *Bibliothèque du roi. Catalogue des livres imprimés sur vélin*, t. V, p. 111, signale plusieurs exemplaires de l'édition de 1510, enrichi d'initiales peintes en or et en couleurs, de deux figures sur bois enluminées et de quelques autres ornements.

36. Ung petit libvre en parchemin, imprimé, intitulé : **Le Dialogue de bouches mesdisans et de femmes deffendantes.**

« **Débat entre « bouche medisant » et « femme deffendant** », commençant par : « Pluseures le temps passé se sont efforcez de blasmer et vituperer le devot sexe feminin » et finissant par : « noble cité de quoy est nommé Libie Cyrenesie ». Explicit. xve siècle.

(Bibl. nat., ms français, no 1990.)

37. Ung libvre en parchemin, imprimé, intitulé : **Dialogue**, historié au premier fueillet.

Peut-être : **Les Dialogues des troys estatz de Lorraine, sur la troisième nativité de très hault et très illustre prince Charles de Lorraine**, par Émond du Boullay. Strasbourg, 1543.

38. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Les Espitres sur le débat du romant de la roze.**

Cet écrit de Christine de Pisan a pour objet la critique de l'ouvrage de Jean de Meun, qu'elle considère comme un livre dangereux.

(Bibl. nat., ms français, n° 7217.)

39. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Le Manuel de la parolle de Dieu.**

40. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de toille blanche, intitulé : **La Navigation et découvrement des Indes supérieures.**

Navigation et discovement (*sic*) **de la Indie supérieure,** faicte par moy Anthoine Pigaphete (Pigafetta) Vincentin, chevalier de Rhodes (1519-1522).

En tête, dédicace à Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Malte. Cartes manuscrites.

Relation plusieurs fois publiée en différentes langues.

(Bibl. nat., ms français, n° 2424; *ibid.*, n° 5650.)

41. Ung libvre en parchemin, historié, couvert de satin de Bruges violet, intitulé : **La Victoire obtenue par nostre souverain seigneur contre les Luthériens.**

Autre manuscrit de l'ouvrage de Nicolas Volcyr. (Voir n° 31.)

42. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr doré, auquel sont les armes de nostredit seigneur, intitulé : **Le Premier Libvre de métamorphose d'Ovide, translatée de latin en françois.**

Exemplaire de sa traduction, encore inédite à cette date, offert par Clément Marot au duc Antoine lors de son voyage à Paris, en 1531.

43. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de cuyr noir, intitulé : **Nature humaine.**

44. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Doctrinal de noblesse.** (Cf. n° 171.)

Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, n° 15218. Recueil « **Doctrinal de noblesse.** A l'honneur, gloire et reverence de nostre benoist createur ». A la fin, adresse en vers à la cité de Metz (f° 122 v°), XV^e^ siècle.

Un autre manuscrit du Doctrinal de noblesse est ainsi décrit dans l'*Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500* (Catalogue de Brienne-Laire. Sens, Tarbé, 1791, p. 287). Codex membraneus, optimæ notæ decimi quinti sæculi, cum litteris pictis et deauratis; ex 146 foliis. Opus prosaicum et metricum. Folio 129 legitur : « Et par ce dernier chapitre vous baille conclusion finale de ce présent traitié nommé doctrinal de noblesse, fait, compilé, composé et entièrement accomply en la maison de Bonaventure située en la noble cité de Metz, le quinze jour de may l'an MCCCC quatre vingt unze, qu'il plaise aux lisans et assistans à la lecture qui trop y trouveront a corriger et remedier prendre et recevoir son contenu en bonne part. »

45. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Libvre d'espérance de maistre Alain le Cherretier.**

L'Espérance, ou consolation des trois vertus c'est assavoir Foy, Espérance et Charité. Œuvre d'Alain Chartier en prose mêlée de vers, écrite vers 1438.

(Bibl. nat., ms français, n^os^ 12435, XVI^e^ siècle; 12436, XV^e^ s.; 12437, XVI^e^ s., etc.)

La première édition des œuvres d'Alain Chartier, dont la Bibliothèque nationale possède plus de 40 manuscrits, est celle de 1489. Paris, Le Caron.

46. Ung libvre en parchemin, imprimé, couvert de cuyr, intitulé : **Le Nouveau Monde.**

Le Nouveau Monde et navigations faictes par Emeric de Vespuce floretin, Des pays et isles nouvellement trouvez, auparavant à nous incongneuz tant en Iethiope q̄ Arabie Calichut et aultres plusieurs regions estranges. Translate de italien en Lāgue francoyse par Mathurin du Redouer licencie es loix, cum privilegio regis. Imprime à Paris, pour Galiot du Pre marchant libraire demourant sur le pont Nostre Dame, a lenseigne de la gallee.Privilège daté du 10 janvier 1516. (Brunet).

47. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : **Rondeaulx à la louange de la vierge Marie.**

48. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, au premier fueillet duquel sont les armes du duc d'Anjou, intitulé : **Les Louanges du viel roy René, duc d'Anjou.**

49. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Doctrinal salutaire.**

Le livre **De la Doctrine salutaire,** par Picus Mirandula, traduction par Robert Freschek. XVIe siècle.
(Bibl. nat., ms français, no 2444.)

50. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, et enluminé, couvert de velour noir, intitulé : **Chappelet des princes par ballades.**

Le **Chappellet des prices** contenant L Rondeaulx et V Ballades. Plusieurs chās royaulx, Ballades et Rondeaulx, a été publié avec d'autres écrits de Jean Bouchet dans les :
Opuscules du Traverseur Des voyes Perilleuses. Nouuellement par lui reueuz Et amendez et corrigez, s. l. n. d. (Voir no 135.) — Autre édition qui a dû paraître de 1522 à 1531, Paris. Jean Jehannot. — Autre édition. Poitiers, Jacques Bouchet, 1526.
Le **Chappellet des princes** a été publié à part chez Galliot du Pré, Paris, 1527, et en 1536, Paris. *Imprimé nouuellement... en la rue neufve Nostre Dame a lanseigne Sainct Iehan Baptiste.*
Cet opuscule, avec les *Rondeaux et Ballades* et l'*Epistre de la royne Marie à son frère,* se trouve joint au *Temple Iehan Boccace* de la ruyne daulcuns nobles malheureux, faict par George son imitateur. (Voir no 13.) (Bibl. nat., ms français, no 1367.) Rés. Z 349. (A. Hamon, *Jean Bouchet,* p. 402-403.)

51. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, enluminé, couvert de velour noir, auquel sont les armes de nostre souverain seigneur, intitulé : **Prophéties des choses advenir.**

Peut-être : **Les Prophéties de Merlin.** (Bibl. nat., ms français, no 15211, XIVe siècle.)
Imprimé à Paris, pour Antoine Verard, 1498, avec gravures,

et *ibid.* 1526. En la grant rue sainct Jacques a lenseigne de la Rose blanche couronnee.

Ou : La prognostication du siecle advenir contenant trois petits traités par Gen. Gillebaud. Imprimé à Lyon par Olivier Arnoullet, 1533, 8°.

Ce genre d'ouvrages n'est d'ailleurs pas rare au moyen âge, ainsi qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

52. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert la moitié de velour noir et l'autre jaulne et blanc, intitulé : **Rondeau.**

Peut-être les Rondeaux de Gringore, qui furent imprimés après 1521, probablement par Jehan Saint-Denys, sous ce titre : **Rondeaulx nouveaulx. Iusques au nombre de cent et troys....** On les vend à Paris en la rue neufve Nostre Dame a lenseigne sainct (*sic*) Nicolas, s. d. pet. in-8, goth. de 44 ff.

Autre édition. Paris, par Galliot du Pré, 1527, in-8.

53. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de toille enluminée, auquel sont les armes de Monseigneur, intitulé : **Grégoire.**

Peut-être : Gringore : *Le Blazon des hérétiques.* Imprimé en 1524 par Jérôme Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port et, à Paris, par Philippe Le Noir.

54. Treize libvres en parchemin de plusieurs histoires fort vieilles escriptures tant grans moyens et petits esquelz n'y a nulles intitulations.

AULTRES LIBVRES EN PAPPIER IMPRIMEZ COUVERT DE CUYR ET AUTREMENT COMME S'ENSUYT

55. Premier, un grand libvre de musicque.

56. Ung autre grant libvre en latin intitulé : **Incipit speculum naturale Vincentii.**

Un des tomes de l'ouvrage de Vincent de Beauvais, volumineuse compilation, sorte d'encyclopédie du XIII^e^ siècle. **Vincentii bellovacensis. Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale, historiale.** Argentinæ. Joannes Mentelin, 1473 et 1476. 7 v. gr. f°.

Après les éditions de Strasbourg, viennent celles de Nuremberg, 1483-1486, 4 v. in-f°, et de Venise, 1493 et 1494, 4 v. in-f°. (Brunet.)

Traduction : Vincent de Beauvais. *Miroir historial.* Paris, A. Verard, 1495 et 1496, avec gravures.

57. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Enneades Martii Antheni** (*sic*) :

Marcii Antonii Coccii Sabellici **Enneades seu rhapsodiæ historiarum**, imprimé à Venise de 1498 à 1504. 2 vol. in-f°.

L'ouvrage de Marc-Antonio Coccio Sabellico, historien italien (1436-1506), fut acheté 15 ff par René II, avec *Strabon* (n° 93) en 1501.

Comptes des trésoriers.

58. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **De temporibus mundi.**

Peut-être l'abrégé d'histoire universelle intitulé : *Fasciculus temporum*, dont l'auteur est Werner Rolewinck, chartreux à Cologne, mort en 1502. Cette chronologie a eu de très nombreuses éditions ; on en compte plus de vingt-cinq antérieures à 1501 et soixante-douze au commencement du XVI^e^ siècle.

Première édition. Cologne, chez Ther-Hœrnen, 1474.

59. Ung grant libvre en latin, intitulé : **Prima pars repertorii Berchorii.**

60. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Secunda pars repertorii Berchorii.**

61. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Tercia pars repertorii Berchorii.**

Reductorium, Repertorium et Dictionarium morale utriusque Testamenti. Strasbourg, 1474. Sorte de recueil encyclopédique, œuvre du bénédictin Pierre Bersuire (Bercheure), né vers 1300, mort en 1362, qui fut le premier traducteur français de Tite-Live. (Cf. n° 9.)

62. **Le Premier libvre de S^t^ Augustin,** imprimé, en françois.

63. Ung autre libvre en françois, intitulé : **S^t^ Augustin. De la cité de Dieu.**

C'est la traduction de Raoul de Presles. Abbeville, Jean Dupré

et Pierre Giraud, 1486. 2 vol. f°, 339 et 328 ff. Paris, Galliot du Pré, 1531, f°.

(Bibl. nat., ms français, n°s 17-28, xv^e siècle; 6271, 6272, xiv^e s.; 20105-20106, xiv^e s., miniat., etc.)

64. **Le Miroir de la rédemption,** en françois.

Traduction du **Speculum humanæ salvationis. Le Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage,** traduit par Julien Macho. Lyon, Mathieu Husz, 1476. Autres éditions, *ibid.*, 1478, 1479, 1482, etc.

Le Miroir de l'humaine rédemption. Paris, Philippe le Noir, 1531, etc.

MM. J. Lutz et P. Perdrizet publient en ce moment le texte critique du *Speculum humanæ salvationis,* avec la traduction inédite de Jean Miélot (1448), chez Meininger, à Mulhouse.

65. **Les Histoires de Troye la grande,** en françois, escriptes à la main.

Le Recueil des hystoires de Troyez, composé par venerable homme Raoul Le Fèvre, 1464.

(Bibl. nat., ms français, n° 59. *Id.*, 138 à 141, 252 et 253, xv^e et xvi^e siècles, etc.)

Le **Recueil des histoires de Troyes,** par Raoul Le Fèvre, fut imprimé pour la première fois probablement à Cologne, vers 1466, puis à Lyon, f°, 1484; *ibid.*, 1490, Michel Topie et Jean Heremberck (avec figures), etc.

66. **Le Propriétaire,** en françois.

Le Propriétaire des choses, traduction du livre de Barthélemy de Glanville, moine anglais, composé vers 1350, intitulé : *Liber de proprietatibus rerum,* sorte d'encyclopédie d'histoire naturelle, divisée en neuf livres.

C'est à la requête de Charles V que Jean Corbichon, aumônier de ce prince, traduisit cet ouvrage sous le titre singulier de : **Le Propriétaire des choses.** Sa traduction fut revue par le moine Farget.

Imprimé à Lyon en 1482, chez Mathieu Husz (avec figures). Quatre autres éditions chez le même de 1485 à 1491. Cet ouvrage fut très populaire aux xiv^e et xv^e siècles. Nombreux manuscrits.

(Bibl. nat., n°s 216 à 221, xv^e siècle; 22531 à 22534, xiv^e et xv^e s., etc. Nombreuses éditions aux xv^e et xvi^e s.)

La bibliothèque de Nancy en possède une de 1556.

67. Deux volumes de **Enguerant de Montelet** (*sic*), en françois.

Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.

Imprimée plusieurs fois depuis la fin du xv^e^ siècle. Titre : *Les Chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne*, etc. Paris, Anth. Verard, 3 vol. in-f° goth. Verard a donné deux éditions s. d. de la chronique de Monstrelet, qui toutes deux ne vont que jusqu'en 1467. Éditions de Jehan Petit et Mich. le Noir. Paris, 1512. 3 tomes pet. in-f° goth., avec la continuation par Pierre Desrey, et de François Regnault. Paris, 1518, 3 v. pet. in-f°, avec les additions jusqu'en 1516. (BRUNET.)

68. **Les Espistres de S^t^ Jhérosme**, en françois.

Les Epistres Monseigneur sainct Hierosme en françois. On les vend à Paris à la rue neufve Nostre Dame a lenseigne de Lagnus Dei. Imp. pour Guill. Eustace, 1520. 3 part. en 1 vol. in-f° goth. (BRUNET.)

69. Le second volume **des Expositions des épîtres et évangilles**, en françois. (Cf. n° 86.)

Exposition des Evangilles et des Epistres, translatées de nouveau de latin en françois. Chambéry, Antoine Neyret, 1484, f°.

Lyon, 1488 : imprimé chez Jean de La Fontaine. — Guillaume le Rouge, imprimé à Chablis, 1489 (fig. sur bois).

Autre édition de 1500, s. l. n. d., f° (volume qu'on regarde comme imprimé à Lyon). (G. BRUNET, *La France littéraire au XV^e^ siècle*, p. 74.)

L'édition qui se trouvait dans la bibliothèque du duc Antoine comprenait 2 volumes.

70. **Josephus**, en françois.

Joseph Juif et Hebrieu, Historiographe grec de l'antiquité judaïque, nouvellement translaté du latin de RUFFIN, Aquileian, en vulgaire françois, par Guillaume MICHEL, Paris le xv^e^ jour d'avril 1534 par Nicolas Couteau pour Galliot du Pré, in-f°.

Au folio 4 se trouve l'épître dédicatoire de Guillaume Michel au duc Antoine.

Autre édition, Paris, 1539, « par Estienne Caveiller, imprimeur, demourant en la rue du Bon Puyz, à lenseigne des Cinq miroers ».

71. Le deuxiesme volume : **De vita Christi.**

Ouvrage de Ludolphe de Saxe, prieur de la chartreuse de Strasbourg. C'est sans doute la traduction de Guillaume LE MENAND, imprimée chez Jacques Buyer et Mathieu Husz, Lyon, 2 vol. in-f°, 1487 (avec fig.) ; *id.*, 1488, 1493, et chez A. Verard, Paris, 1500-1502.

Le livre de Ludolphe de Saxe est moins une Vie de Jésus qu'une

suite de méditations pieuses. Une copie de la traduction française fut exécutée à Nancy en 1508 pour Philippe de Gueldres ; 2 vol., nombreuses et belles peintures et miniatures. Le premier de ces volumes a été acheté en 1845 par l'archevêque de Lyon, et le deuxième fait partie aujourd'hui de la collection d'un riche amateur anglais. Consulter sur ce manuscrit la *Notice* de l'abbé GUILLAUME (*Bulletin de la Soc. d'arch. lorraine*, 1852, p. 390) et la note du comte DE MARSY (*Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, 1897, p. 67).

(Bibl. nat., ms français, nos 20096-20097, 2 v., XVe siècle ; 6264, 2 v., XVe s., etc.)

72. **Le Catalogue des sainctz**, en latin.

Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus. Vicence, 1493. Lyon, 1519.

Œuvre de Pierre de NATALI ou de NATALIBUS, historiographe de la fin du XIVe siècle.

73. Le second volume de la **Bible**, en françois. (Cf. n° 92.)

74. Le premier volume en françois du **Cathalogue des saincts et sainctes.** (Cf. n° 83.)

Le **Catalogue des saints et saintes,** traduit du latin de Pierre des Natalles en françois, par Guy BRESLAY. Paris, Galliot du Pré, 1524, 2 v. in-fo.

75. Le **Spalterium grecum**, en latin.

Est-ce le : **Psalterium hebr. græc. latin.** Parisiis, 1533, fo ?

76. **Le Prologue que la déesse Othéa envoya à Hector de Troye**, en françois, escript à la main.

L'Epistre Othea la déesse qu'elle envoya à Hector de Troye quand il estoit en l'aage de quinze ans.

L'un des premiers ouvrages de Christine de PISAN : Traité de morale, dédié au jeune duc d'Orléans, fils de Charles V.

Bibl. nat., ms français, n° 606, XVe siècle ; 15214, XVe s. ; 12438, XVe s. ; etc. Imprimé à Paris par la veufve de Jehan Trepperel (s. d.), vers 1518, in-4 goth. (BRUNET.)

77. **Le Libvre de la république militaire**, en latin, imprimé.

78. Le premier et le second volume de **Tomus primus quatuor consilio** (*sic*) en latin.

Titre tronqué. C'est l'ouvrage de Jacques MERLIN, théologien

français, intitulé : **Tomus primus quatuor conciliorum generalium**, en 2 vol. in-f° imprimés en 1524. Paris. Autres éditions : Cologne, 1530, in-8; Paris, 1535, in-8. (Voir BRUNET, article Merlinus.)

79. **Le Grand almageste du grand Joseph duc de Juifz.**

Le Grant Almageste de Tres noble et tres illustre Hystoriographe Josephe Flavie Duc de Juifs et grant Zelateur de la loi Mosaïque. Nouvellement imprimé à Paris. Mil cinq cens XXXIII. On les vend à Paris par Denis Janot au premier piller de la grande salle du Palais; in-f°.

80. **L'Histoire de Tucidide, athényens**, en françois. (Cf. n° 85.)

L'Histoire de Thucydide Athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponesiens et Atheniens, translatée du latin de Laurent VALLÉ en langue françoise, par Claude de SEYSSEL, à Paris, en l'hôtel de maître Josse Badius, le X jour d'aoust 1527, in-f°. (Bibl. nat., ms français, n°s 17211-17212, XV.e siècle.)

81. Le quatriesme livre **De re militari**, en latin, imprimé. (Voir n° 77.)

82. Encore ung libvre, **De re militari**, en latin. (*Id.*)

Probablement : **Militaris rei scriptores.**

Sextus Julius FRONTINUS, vir consularis, *De re militari.* — Flavius VEGETIUS, vir illustris, *De re militari.* — ÆLIANUS, *De instruendis aciebus.* — MODESTI *libellus de vocabulis rei militaris.* Impressit Plato de Benedictis Bononiæ, 1496. *Id., ibid.*, Joannes Antonius de Benedictis, 1505. *Id.*, Parisiis, 1515, in-4, 1523. (PANZER, t. VIII, p. 86.)

83. Le deuxiesme volume du **Catalogue des sainctz**, en françois. (Voir n° 74.)

84. **L'Administration des choses publiques**, en françois.

Liure très fructueux et utile à toute personne, **de l'institution et administration de la chose publique**, composé en latin par Fr. PATRICE DE SENES, et translaté en françois. Imprimé à Paris le dernier jour d'avril 1520 par Pierre Vidoue, imprimeur, pour Galliot du Pré, marchand libraire, in-f° goth.

L'ouvrage de PATRIZI, **De Institutione reipublicæ**, avait paru chez le même éditeur en 1518; 2e éd., 1519.

(Patrizi, né à Sienne, évêque de Pienza et de Montalcino, mort à Rome en 1496.)

85. **L'Histoire de Tucidide**, athéniens, en françois.

Autre exemplaire de la traduction de Claude de Seyssel. (Voir nº 80.)

86. **L'Opposition des évangilles**, en françois.

Faute de copie, probablement, pour : **L'Exposition des Évangiles**. (Voir nº 69.)

87. **Le Songe du vergier parlant de la disputation du clerc et du chevalier**, en françois.

(Bibl. nat., ms français, nº 9195, xvᵉ siècle ; 12442, xvᵉ s. ; etc. Imprimé à Lyon, Jacques Maillet, 1491 ; Paris, Jehan Petit, vers 1500.)

88. **L'Histoire de Alexandre le grant**, en françois.

Quinte Curce, **De la Vie dalexandre le grant**, traduit par Vasquez de Lucene. Paris, A. Verard, vers 1490, fº. Autres éditions : 1503, 1530, 1534, 1535. (Brunet.) Nombreux manuscrits à la Bibliothèque nationale : nº 6440, enluminures, xvᵉ siècle ; nº 20311, xvᵉ s. ; nº 9738, Quinte Curce, **Du faiz du grant Alexandre**, traduction de Vasquez de Lucene, Portugalais (1468).

89. **Le Véage de Cirus**, en françois.

Histoire du voyage que fit Cyrus à l'encontre du Roy de Perse Artaxerses son frère, contenue en sept livres, écrits par Xénophon, auteur grec, traduits premierement en latin par Jean Lascaris et du latin en vulgaire françois par messire Claude de Seyssel iadis Evesque de Marseille. Pour honeste personne Galliot du pré marchant libraire iure de luniversité de Paris. Mil cinq cens XXIX, fº.

Cette traduction en latin fut faite par Jean Lascaris sur un manuscrit de la belle bibliothèque que Louis XII avait réunie au château de Blois.

En envoyant un exemplaire manuscrit de sa traduction française au roi François Iᵉʳ, l'auteur y joignait ces vers :

Prenez en gré, roy très chrestien,
Ce petit don que je vous fois ;
Je feray mieulx une aultre fois ;
S'il n'est tel qu'il vous appartient :
Pourtant que je suis Savoisien
S'il tient ung peu de mon patois,
Prenez en gré.

Le conte est plaisant et ancien :
Lascary l'a mis de grégeois
En latin, puis moy en françois ;
Si chose y a qui ne soit bien,
Prenez en gré.

(Bibl. nat., ms. français. 702, fol. 11 v° [1].)

90. **La Création du monde**, en françois.

Peut-être : Le registre des ans passez depuis la **Création du monde** jusqu'à l'heure présente, ou **Cronica Cronicorum.** Achevé d'imprimer le VI d'avril par Antoine Couteau, imprimeur, pour Galliot du Pré, libraire juré de l'Université de Paris. 1532. 4°.

91. **Les Commandemens de Moyse**, en françois, escript à la main.

92. Le premier volume de la **Bible**, en français. (Voir n° 73.)

93. **Strabo. Des** (*sic*) **situ orbis**, en latin.

La géographie de Strabon. Ce livre avait été acheté en 1502. Voir les comptes du trésorier général, publiés par H. Lepage dans son ouvrage sur le *Palais ducal* (*Bulletin de la Soc. d'arch. lorr.*, t. III, page 20 du tirage à part), et *Inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, B 1001, n°s 1501-1502 : « A Julien Logeart, libraire, pour l'achat de deux livres pour le duc, savoir les *Histoires de Marcii Antonii Sabelli*, et l'autre nommé Strabo, **De situ orbis.** » (Note de M. de Chanteau.)

Strabo. Geographia latine, ex interpretatione Guarini Veronensis et Gregorii Typhernatis. Romæ per Conr. Sweynheym et Arnoldum Pannartz (absque anno), gr. in-f°, a dû paraître en 1469 ou 1470. *Id.*, Venetiis per Vindelinum spirensem, 1472, in-f°. *Id.*, Romæ. Conrad Sweynheym et Arn. Pannartz, 1473, in-f°. *Id.*, *ibid.*, 1494. (Brunet.)

94. Le quatriesme libvre des **Cronicques de France**, en françois.

C'est la **Mer des histoires et croniques de France**, traduction un peu modifiée du livre latin connu sous le nom de : *Rudimenta novitiorum*, traduction dont l'auteur est Pierre Desrey. Imprimé à Lubeck en 1475. (Voir Brunet.)

---

(1) Cf. C. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus* (Paris, Hachette, 1892), p. 92-93.

La **Mer des histoires** a été imprimée à Paris, Pierre Le Rouge, 2 vol. in-f°, 1488, avec fig.; à Lyon, Jehan Dupré, 1498, 2 vol. in-f°. — Réimprimée souvent au commencement du XVI^e^ siècle, 1506, 1514, 1515-1516, 2 vol. in-f°, Paris, Galliot du Pré, et 1517-1518, 4 vol. in-f°, *ibid.* (C'est cette édition qui figurait dans la bibliothèque du duc Antoine.)

95. **Le Myroir de la chrétienté**, en françois, escript à la main.

Serait-ce le : **Mirouer de l'Église**, translaté du latin en françois par frère Jehan DU VIGNAY, de l'ordre de Saint-Jacques de Hault pas, XV^e^ siècle? (Bibl. nat., ms français, n° 19810. — Cf. Catal. des incunables de la bibliothèque municipale de Besançon, p. 645. *Speculum christianorum*, imprimé en 1486.

96. **Le Pélerin**, en françois, escript à la main.

Traduction en prose par Jean GALOPPES, *dit* LE GALLOIS, du **Pèlerinage de vie humaine**, poème de Guillaume de DEGUILLEVILLE, prieur de l'abbaye de Chaalis. Ce poème allégorique, composé en 1355, fut très célèbre au moyen âge. Il fut mis en prose par Jean GALOPPES, à la requête de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou. (Bibl. nat., ms français. Nombreux manuscrits du **Pèlerinage de vie humaine**, n^os^ 12461, XV^e^ siècle; 12462, XIV^e^ s.; 12463, XV^e^ s.; 12464, XIV-XV^e^ s.; 12465, XIV^e^ s., etc.) Imprimé à Lyon, chez Mathieu Husz, 1485, avec fig.; Paris, pour A. Verard, 1499, 1506, etc.

97. **Horloge de sapience**, en françois, escript à la main.

Traduction d'un ouvrage ascétique en latin d'un juriste allemand, Henri de SERVIS, nom fort altéré par les copistes; il vivait au XIV^e^ siècle. Divers manuscrits le nomment Jean de Suabe, ou de Sausobe, ou de Suzo. Il mourut en 1365. Son livre : *Horologium sapientiæ* eut un grand succès et fut traduit en diverses langues. (G. BRUNET, *op. cit.*, p. 154.)

(Bibl. nat., ms français, n° 1323.) « Horloge de Sapience... composé de frère Jehan, de l'ordre des Freres Prescheurs, de la nacion d'Alemaigne, du païs de Souaube, translaté du latin en rommant par Jehan, frère de la nacion de Lourraine, de l'ordre des Freres meneurs, du couvent de Neufchastel, 28 avril 1389. » N^os^ 446, 455-56, XV^e^ siècle; 9609, XIV-XV^e^ s.; 17099, XV^e^ s.; 22922, XV^e^ s. L'**Orloge de sapience** fut imprimée à Paris, pour A. Verard, 1493, in-f°, etc.

98. **Le Romant des offenses** (*sic*) **Ogier**, escript à la main, en ryme françoise.

Le Roman des Enfances Ogier, par Adenet le Roi. (Bibl. nat., ms français, nos 12467, 1448, 1449, xiiie siècle, etc.)

99. Le premier volume de la **Toison d'or**, imprimé.

La première édition de la **Toison d'or** de Guillaume Filaster ou Fillastre est de 1517, Paris. Celle que possédait la bibliothèque d'Antoine est la suivante : Le premier volume de la **Thoison d'or**, composé par Guillaume (Filastre), Eveque de Tournay. Paris, chez Jean Petit, 1530, fo. (La deuxième partie fut imprimée à Troyes la même année par Nicolas le Rouge, imprimeur et libraire. [Panzer, t. VIII, p. 132].)

100. **Le Commentaire César**, escript à la main.

C'est la traduction de Robert Gaguin, dédiée à Charles VIII, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale : **Les Commentaires de Jules César.** A tres chrestien et tres excellent prince Charles huitiesme de ce nom, roy de France, Robert ministre general de l'ordre de saincte Trinité et redemption des prisonniers christiens, dit et desire en toute humilité, honneur, gloire et longue vie.

L'ouvrage de Robert Gaguin a été imprimé en 1485, in-fo, à Paris, au nom d'Antoine Verard, bien qu'il semble sorti des presses de Pierre Levet. Une seconde édition, sans date, puis une troisième, avec la date de 1488, montrent le succès qu'avait obtenu l'œuvre de Gaguin. (L. Thuasne, *Roberti Gaguini epistole et orationes*, t. I, p. 61-62, t. II, p. 299 sq.)

101. **Exorde de messire Claude de Seyssel**, escript à la main, en françois.

Probablement l'« exorde » dont Claude de Seyssel fit précéder sa traduction en français de l'*Histoire* de Justin. Cet exorde contient un plaidoyer des plus curieux en faveur de la langue vulgaire. (Bibl. nat., ms français, 715. Cf. E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*. Paris, Champion, 1906, t. I, p. 9.)

102. **La Légende dorée**, escripte à la main, en françois.

Par Jacques de Voragine. Nombreux manuscrits. Bibl. nat., ms français, nos 6448 : Jacques de Voragine, **Légende dorée**, trad. de Jean de Vignay, xve siècle; 9759, xve s.; 20330, etc. Imprimé à Lyon, Barthélemi Buyer, 1476; Paris, J. du Pré, 1493, etc.

103. **Le Libvre des roys de France et d'Angleterre**, escript à la main, en françois.

104. **Firabras**, imprimé, en françois.

« Épisode détaché et fort allongé d'un poème plus ancien, perdu, dont la scène est en Italie, et qui se termine par la conquête et le transport à Saint-Denis des célèbres reliques de la *Passion*, exposées à la vénération des fidèles le jour de *l'endit*, devenu la fête du *Lendit*. » (G. PARIS, *op. cit.*, p. 45.)

Les nombreuses éditions de ce poème à la fin du XV^e^ siècle prouvent la vogue dont il jouissait alors. **Fier a Bras le geant.** Genève, Adam Steinschaber, 1478; Lyon, Guillaume Le Roy, 1486, f°; Genève, 1488, f°; Lyon, J. Maillet, 1489, f°; Lyon, 1491, chez Jean de la Fontaine; *ibid.*, 1496, f°. P. Mareschal et B. Chaussard, 1497, 4°, etc.

105. Le tiers volume de la **Mer des histoires et cronicques de France**, en françois, imprimé. (Voir n° 94.)

106. **Les Gestes des empereurs romains**, en françois, imprimé.

La tres illustre et memorable vie, faitz et gestes des douze Cesars nouvellement translatee du latin en francoys par Guillaume MICHEL dict de TOURS. Imprimé à Paris par Pierre Vidoue pour Galliot du Pré. 1520, pet. in-8° goth., fig. sur bois. — Le même. On les vend a Paris pour Jean Petit, MDXXX. (A la fin.) Imprime par Pierre Leber... et fut acheue le troiziesme iour de Feurier mil cinq cens xxx, in-4° ou pet. in-f°. (BRUNET.)

107. **Le Romant des bonnes œuvres**, imprimez en françois.

Peut-être : **Le Livre des bonnes mœurs** de Jacques LEGRAND. Paris, Pierre le Rouge, 1478. Une édition de ce livre, cité par DU VERDIER, est intitulée : **Livre des bonnes œuvres et mœurs.** (Nombreux manuscrits. Bibl. nat., ms français, n° 17116, XVI^e^ siècle, etc.)

108. **Le Romant des déduictz**, escript à la main, en françois.

Le Déduit des chiens et des oiseaux, traité de vénerie et de fauconnerie, en vers, composé, sur l'ordre de Jean le Bon, prisonnier en Angleterre avec son fils, Philippe, duc de Bour-

gogne, par Gace de la Buigne, son chapelain, et destiné à l'éducation du jeune prince.

Imprimé d'abord par Verard, à la suite du traité de Phébus, puis par Trepperel (s. d.), par Michel Lenoir (1520), etc.

(Bibl. nat., ms français, 1614, 1620, xv^e siècle.)

(Cabinet des livres de Chantilly, manuscrits, t. II, p. 75.)

109. **La Complaincte de la mort de feu Mons^r de Bourbon**, escripte à la main, en françois, couvert de velour noir.

C'est la pièce composée par Laurent Pillard en 1528 et dédiée à la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon, où il déplore la mort et célèbre l'apothéose du connétable de Bourbon, tué au siège de Rome. L'ouvrage, demeuré inédit, n'est connu que par un seul manuscrit, celui du British museum (addit. ms.) n° 17385.

Voir Jules Gauthier, *Notice de deux manuscrits du British museum*. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1896, p. 331.

110. Le **Recueil des histoires romaines**, imprimé, en françois.

Le Recueil des hystoires rommaines, nouvellement imprime à Paris Lan mil cinq cens et douze le xx^e iour Doctobre pour guillaume eustace, in-f° à 2 col., fig. sur bois.

Ce recueil est le même que celui-ci, dont le titre est plus détaillé :

Le Recueil des histoires romaines, extraict de plusieurs historiographes, c'est assavoir : Tite Live, Valere, Orose, Justin, Saluste, Cesar, Lucan, Suetone, Eutrope et aultres, avec la destruction de Thebes et de Troye la grant mise au commencement du volume, selon les vrays auteurs d'icelle c'est assavoir Dictys Cretensis et Dares Frigien : en ensuyuant virgille en aucuns lieux, *nouvellement imprime a Paris* par François Regnault... MCCCCXXVIJ, in-f° goth. à 2 colonnes, VIII et CLXII ff.

Finit en 1306 au règne de l'empereur Albert; orné de figures en bois avec frontispice au prologue, etc. (Brunet.)

111. **Le Chastel périlleux**, escript à la main, en françois.

Par frère Robert de l'ordre des chartreux.

Bibl. nat., ms français. N° 1009. **Le Chastel perilleux** commençant (fol. 34) par : « Intravit Jhesu in quoddam castellum. Cette parole est l'evaangille saint Luc, laquelle est exposée

par figure de la tres doulce vierge Marie », et finissant par : « nous puissons veoir l'un l'autre on royaume de paradis à grant compaignie de nos amyz. Amen. Finitur. » xv[e] siècle.

N° 1033. **Le Chastel perilleux** commençant par : « O sa chiere cousine et amie en Dieu, grace en ce present siecle et gloire en l'autre » — et finissant par : « ... Nous puissons veoir l'un l'autre en paradis. Amen. Cy fine le *Chastel de cueur* qui est appellé *Le Chastel perilleux*, etc. » Fin du xv[e] siècle.

N° 445. **Le Chasteau perilleux**, compilé et ordonné d'un moyne de l'ordre Chartreuse pour une nonnain de l'ordre de Frontevaulx, commençant par « A sa chiere cousine, suer et amye en Dieu, Rose, Frere Robert, vostre cousin », et finissant par : « Nous puissons veoir l'un l'autre à grant compaignie de noz amis. Amen. » xv[e] siècle.

Cf. n[os] 1879 à 1882.

112. Le second volume des **Cronicques de France.** (Voir n[os] 94 et 105.)

113. Le premier volume de **Orose**, en françois, imprimé.

Paris, A. Verard, 1491, 2 vol. f°.

Ce n'est pas une traduction d'Orose, mais une compilation historique, extraite de différents auteurs, rédigée au xiv[e] siècle, retouchée plus tard par un anonyme et dédiée à Charles VIII.

Le prétendu Orose eut assez de succès pour que Verard fût conduit à le réimprimer sans date (en 1503) et en 1509; d'autres libraires parisiens le firent également reparaître en 1514, 1526 (translaté par Philippe le Noir), 1529.

Il est vraisemblable que Jean Seyssel revit cette traduction anonyme « faicte pour presenter au roy Charles VIII, pour prendre en lysant ou oyant lire celui liure aucune recreacion. » (G. Brunet, *op. cit.*, p. 135.)

114. **Le Vèage de Jhérusalem**, imprimé, en françois. (Cf. n° 26).

Est-ce : **Le saint Voyage et Pèlerinage de la cité saincte de Hierusalem** du doyen de Mayence Bernard de Breydenbach et de Jean, comte de Solms, traduction de Jean de Versin, 1489, Lyon, imprimé par Gaspard Ortuin? ou bien : **Le Voyage de Hierusalem** de frère Jean Thavoud, gardien des frères mineurs ou cordeliers d'Angoulême de 1512 à 1523, et imprimé à Paris chez la veuve de Jean de Saint-Denis? (La Croix du Maine, t. I, p. 592.)

Nombreux d'ailleurs sont au xv[e] et au xvi[e] siècle les *Voyages à Jérusalem*.

115. Le premier volume de la **Mer des histoires de France**, imprimée, en françois. (Voir nos 94, 105, 112.)

116. **Le Livre de champ fleury**, en françois.

Champ Fleury. Auquel est contenu L'art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques quon dit autrement Lettres Antiques et vulgairement Lettres Romaines proportionnees selon le Corps et Visage humain. *In fine.* Cy finist ce present Livre avec Laddition de treze diverses façons de Lettres. Et la maniere de faire Chiffres pour Bagues dor, ou autrement. *Qui fut achevé d'imprimer le mercredy XXVIII jour du mois Dapril. Lan mil Cinq Cens XXIX. Pour maistre* Geoffroy Tory *de Bourges, Autheur dudict Livre, et Libraire demeurant a Paris qui le vent sur Petit Pont a Lenseigne du Pot Casse. Et pour Giles Gourmont aussi Libraire demeurant au dict Paris, qui le vent pareillement en la Rue Sainct Jacques a Lenseigne des Trois-Couronn's,* in-4°.

117. **La Sallade**, nouvellement imprimée.

La Salade nouuellemẽt imprimee laquelle fait mention de tous les pays du monde. Et du pays de la Sybille avec la figure pour aller au mont de la belle Sibille. Et aussi la figure de la mer et de la terre et plusieurs belles remonstrances. — (A la fin) : *Cy finist ce present liure nouvellement imprime en la Rue saint iacq̃s, a lẽseigne de la Rose blanche* (a Paris). *Et fut acheue le dix-huytiesme iour de ianuier* (1521), in-f° goth., fig. en bois. 2e édit. 1527. Paris, Philippe le Noir, fig. sur bois.

Ouvrage d'Antoine de La Salle, composé entre 1438 et 1442. Il l'écrivit pour l'éducation du jeune prince dont il était alors gouverneur et auquel il l'a dédié, le fils du roi René d'Anjou, Jean de Calabre.

118. **Pollidore Virgille, historiographe**, en françois, imprimé.

Polydore Virgile, des Inventeurs des choses, 3 livres, traduits du latin par Guillaume Michel, dit de Tours. Paris, Pierre le Brodeur, 1520.

La traduction complète de cet ouvrage de **Polydore Virgile** *de inventoribus rerum,* qui contient 8 livres, ne sera donnée que postérieurement à la mort du duc Antoine, par Belleforest. Paris, 1576, 1582, 8°.

(La Croix du Maine et Du Verdier, t. I, p. 334.)

119. **Alexandre le grant**, escript à la main, en françois.

M. de Chanteau indique : *Quinte-Curce*. Mais celui-ci figure déjà au nº 88. Je croirais plutôt qu'il s'agit ici du roman d'**Alexandre li grant**, par Lambert le Tort et Alexandre de Bernay.

(Bibl. nat., ms français, ancien fonds, nº 1375, xvᵉ siècle, etc.)

120. **Le Violier des histoires romaines**, imprimé, en françois.

Le Violier des histoires Romaines moraliseez sur les nobles gestes, faictz vertueulx et anciennes Croniques des Rommains fort recreatif et moral nouuellement translate de latin en Francois et imprime pour Jehan de la Garde...

Cy finist le viollier des hystoires rommaines... imprime a Paris par Jehan de la Garde, libraire iure de Luniversite. Et fut achevé le VI iour Dapuril... Lan Mccccxxi. Pet. in-fol. goth. fig. en bois. *Id.* Denis Janot. 1529.

Ce violier est une traduction peu fidèle des *Gesta Romanorum ;* mais les *Gestes romaines*, traduites par Robert Gaguin, ouvrage qu'on a quelquefois confondu avec le précédent, sont tirées de la 3ᵉ décade de Tite-Live. (Brunet.)

121. **Maistre Pierre de Crésance**, imprimé.

Pierre de Crescensies. *Le livre des prouffits champestres et ruraulx*. Imprimé à Paris, Jehan Bonhomme, 1486, fº avec figures ; également en 1486 sans figures, 1494, fº. Plusieurs éditions au xviᵉ siècle.

Traduction faite, par l'ordre du roi Charles V, de l'*Opus ruralium commodorum*, encyclopédie agronomique de Pierre de Crescenzi ou de Crescentiis, médecin et professeur à Bologne, où il naquit en 1250.

122. **Cronicque de Lorraine**, imprimée, en françois.

Ouvrage de Symphorien Champier. (Voir nº 23.)

123. **Encomium trium meriarum**, en latin, imprimé. (Lire : **Mariarum**.)

Encomium trium Mariarum cum earumdem cultus defensione adversus Lutheranos. — Solennique missa et officio canonico, in quibus omnibus desideres nihil, emissum opera et industria Joannis Bertaudi Petragorici utriusque juris licentiati. Turrisque albe in ducatu Engolismensi alumni; aus-

piciis augustissimæ principis Joannæ Aurelianensis, Gyuerensium dominæ, a Comitis Du Barcq. 1529, in-4.

Venumdatur Iodoco Badio et Galeoto a pratis.

(Van Praet. — *Catalogue des livres imprimés sur vélin* t. I, p. 185.)

124. **La Description de tous les pays**, imprimé, en françoys.

125. **La Prinse de Rodde**, en françois, imprimée.

La grande et merveilleuse et tres cruelle oppugnation de Rhodes prinse naguières par Sultan Seliman a present grand Turcq (après avoir prospéré deux cens et quatorze ans en honneur) rédigée par escript par excellent et noble chevalier frère Jacques Bastard de Bourbon, commandeur de Saint-Maulviz, etc., et se vend à la rue Saint-Jacques a lenseigne des troys couronnes pres Saint-Benoist; imprimé par maistre Pierre Vidoue pour honneste personne Gilles de Gourmont libraire juré en l'Université de Paris, par commandement de la Cour, etc., in-folio, 1525. *Id.*, 1526. Oppugnation de Rhodes par Jacques Bastard de Bourbon, Paris, imprimé sur vélin. (Bibl. nat. Vélin. n° 1165.)

126. **Le Siècle dorez**, en françois, imprimé.

Le **Siècle doré**, contenant le temps de paix, amour et concorde. On les vend à Paris. Composé par Guillaume Michel et imprimé par Guillaume Fesendad, achevé le xx jour de febvrier par Hemon Le Fèvre. Permis d'imprimer le 19 février 1519. Autre édit. Paris, 1521, in-4.

127. **La Victoire contre les Luthériens**, en françois.

Ouvrage de Nicolas Volcyr. (Voir nos 31 et 41.)

128. **Le Speaulme de David**, escript à la main, en françois.

Note de M. de Chanteau : « Gringore a publié une : *Paraphrase et dévote exposition sur les sept très précieux et notables pseaumes du royal prophète David.* Paris. Ch. L'Angelier, 1541, petit in-12. »

129. **Pélegrin traictant du pulicque amour**, imprimé, en françois.

Le Peregrin traitant de l'honneste et pudique amour. Lyon, par Claude Nourry dit le Prieur. 1503, in-4. *Id.*, 1528.

Dialogue très élégant intitulé : le **Peregrin**, traictant de

l'honneste et pudicque amour, concilié par pure et sincère vertu, trad. de l'italien de Giac. Caviceo (1) en françois par F. Dassy (2) et corrigé par Jehan Martin. Paris, 1535, in-8.
(Bibl. nat. ms français, n° 19172, xv.e siècle.)

130. Ung libvre en latin et grec, imprimé, à la couverture duquel sont les armes de Monseigneur.

131. **Les Louanges du roy Loys douziesme**, imprimées, en françois.

Les **louenges du roy louys xij**e de ce nom. Nouvellement composées en latin par maistre Claude de Seyssel, docteur en tous droitz et maistre des requestes ordinaires de lhostel du Roy. Et translatees par luy de latin en françois.

A la fin : Imprimé à Paris nouuellement par Anthoine Verard le xxiii iour de decembre mil cinq cents et huyt. In-4 goth.

132. **La Description en latin de Sigismunde**, où sont les armes de Lorraine.

133. **Les Gestes romaines**, en latin, imprimée.

Gesta Romanorum. Ex gestis romanorum historiæ nobiles de vitiis virtutibusque tractantes cum applicatione moralisatis et misticis. Incipiunt feliciter. (*absque nota*), in-folio goth.

Autre édition également s. l. n. d. La première édition avec date est celle de Gérard Leeu, Gouda, 1480.

Le recueil des *Gesta Romanorum* a joui d'une grande vogue à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. De 1480 (2e édition) à 1558, 24 éditions se sont succédé (Nuremberg, Strasbourg, Paris, Lyon, Venise, etc.). Voir n° 120, *Le Violier des histoires romaines*.

134. Ung libvre escript à la main, intitulé : composé par messire **Jehan de Mandeville**, chevalier.

Mandeville (le livre appelé) fut imprimé pour la première fois en 1480, in-folio 86 ff. avec figures (sans indication de lieu, probablement à Lyon) ; *ibid.*, 1490, etc.

La relation des voyages de Mandeville eut le plus grand succès ;

---

1. Né à Parme en 1443. *Il Peregrino* est une imitation du *Filocopo* de Boccace.

2. François Dassy fut secrétaire de Louise, duchesse de Valentinois.

elle fut traduite dans presque toutes les langues de l'Europe et dut sa vogue au merveilleux qui y surabonde.

G. BRUNET, *op. cit.*, p. 122 et supplément de BRUNET, I., p. 1056.

(Bibl. nat. ms français, nos 5633, 5634, 5635, 5586, 24436, xve siècle).

135. **Le Traverseur des voyes périlleuses**, en français, imprimé.

Opuscules du Traverseur des voyes Perilleuses. Nouuellement par lui reueuz. Et amendez et corrigez. Lepistre de justice. A l'instruction et honneur des ministres dicelle. Le chappellet des princes contenant L. Rondeaulx et V. Ballades. Plusieurs chās royaulx. Ballades et Rondeaulx. La Deploration de Leglise militāte sur les psecutions, laquelle deteste guerre et invite les roys et princes à paix ; *nouuellement reueu, corrige et augmente p̄ le dit acteur. Et imprime nouuellement.* XVIIC, s. l. n. d. pet. in-4 avec 1 gr. sur bois, goth., 76 ff. non chiffrés.

Opuscules du trauerseur des voyes perilleuses. Nouuellement par lui reueuz amendez et corrigez jouxte la dernière impression... *On les vend à Paris par la veufve de feu Iehan ianot tenant et demourāt en la rue de marchepalu a lenseigne de la corne de cerf.* Pet. in-4°, goth. de 76 ff. non chiffrés. Cette édition sans date doit avoir paru de 1522 à 1531. Autres éditions : Poitiers, Jacques Bouchet, 1526, in-4° goth.; *ibid.*, 1525. Rouen, J. Burger, pet. in-8, goth.

A. Hamon. Bibliographie des œuvres de Jean Bouchet, à la suite de sa thèse française: *Un grand rhétoriqueur Poitevin, Jean Bouchet,* 1476-1557 ? (Paris, Oudin, 1901).

136. **Les Gestes du chevalier Bayart.** (Voir n° 15.)

Il s'agit ici du livre imprimé.

137. **Les Énéydes de Virgille**, en latin, imprimé.

L'édition *princeps* des *Œuvres* de Virgile est celle de Rome, Sweynheym et Pannartz, 1469.

L'édition de l'*Énéide* dont il est ici question nous paraît devoir être la suivante : *Æneis Virgiliana* cum Servii Honorati grammatici commentariis, Philippi Beroaldi annotationibus, Jodoci Badii Ascensii elucidatione, etc. Venundantur Parrhisii a Joanne Parvo et Joanne Confluentino ad vicum Cytharae. 1500, petit in-folio.

138. **Stultifera navis**, en latin, imprimé.

Œuvre de Sébastien BRANDT.

Stultifera navis... per Sebastianū Brant. Jo Bergman de Olpe. Bâle, 1497. *Id.*, in imperiali urbe Augusta per Johannem Schursperger, 1497; Strasbourg, 1497; Lyon, 1498, etc. Paris, Josse Badius, 1505.

139. **Clemens septimus**, en latin, imprimé.

Comme il n'existe pas d'ouvrages de Clément VII, en dehors de ses bulles, brefs, capitulations, dont je ne pense pas qu'il soit ici question, il se pourrait que le scribe qui a rédigé l'inventaire ait pris pour le titre du livre le nom du pontife auquel il était dédié.

Serait-ce : De bello Rhodio libri tres Clementi VII, pontifici maximo dedicati, authore Jacobo Fontano, Brugensi jurisconsulto. Romæ, in ædibus F. Minitii Calvi, mense februario, 1524, f°? (Brunet.)

140. **Epitres hortatives**, en latin, imprimées.

Peut-être, selon M. de Chanteau, est-ce l'ouvrage d'Oronce Fine :

Epistre exhortative (en vers) **touchant la perfection et commodité des ars liberaulx mathematiques** composée soubz le nom et tiltre de la tres ancienne et noble princesse dame philosophie et puis nagueres presentee au tres-chrestien roy de France. Imprimée à Paris par Pierre Leber avec congé et privilège pour ung an MDXXXI le VIII de janvier.

Colophon. Hanc epistolam sub ipsa philosophia dictabat Orontius F. Delph. liberalium mathematicarum professor regius. Lutetiæ Parisiorum, anno Christi MDXXXII in-8°.

141. **Les Menus propos**, en françois, imprimez.

Grisgore. — **Les menus propos**. Imprimé à Paris par Gilles Couteau, l'an mil cinq centz vingt et ung le dernier iour de decembre, gr. in-8° goth. de 130 ff. non chiffrés, fig. en bois. Autres éditions. Paris, Philippe le Noir, 1522, 1525, 1528, Lyon, Arnoullet, 1535.

142. **Cronicques abrégées**, en françois.

Ouvrage de Nicolas Volcyr.

Chronicque abregee par petits vers huytains des empereurs roys et ducz Daustrasie: *Auecques le quinternier et singularitez du parc d'honneur. Ilz se vendent en la rue Saint-Jacques chez Didier Maheu a lenseigne sainct Nicolas.*

Le recto du cinquante-sixième et dernier feuillet présente la mention suivante : « Cy fine la cronicque des renommez empe-

« reurs, roys et ducz Daustrasie : auec le quinternier et singula-
« ritez du parc dhonneur nouuellement imprimée à Paris, par
« Nicolas Couteau demourant en la rue Saint-Victor. »

Petit in-4 goth. de 4 feuillets liminaires et 56 feuillets chiffrés ; sign. A—PIII. Le titre offre une petite vignette gravée sur bois et représentant le combat de saint Michel et du dragon.

L'ouvrage est sans date ; mais, comme le privilège est daté du 11 mars 153o (1531), l'impression a dû être achevée vers le mois de juin ou de juillet.

A. Digot. *Notice sur Volcyr*, p. 34 et 62.

Beaupré. Notice sur un ouvrage de Volcyr imprimé en 153o.

143. **La Nef des dames vertueuses**, en françois.

La **nef des dames vertueuses** composee par maistre Symphorien Champier, docteur en medecine. Contenant quatre livres. Le premier est intitulé la fleur des dames. Le second est du regime de mariage. Le tiers est des propheties des sibilles. Et le quart est le livre de uraye amour. In-4 goth. à longues lignes ; LXXXVI ff. non chiffrés ; f. d. signat. a — x. Titre rouge et noir ; un grand nombre de figures en bois dans le texte. Au recto du f° LXXXVj et dernier : Cy finist la nef des dames vertueuses... Imprimé à Lyon sur le rosne par Iacques arnollet.

La **Nef des dames** n'a pas pu être imprimée avant la fin de 15o3. Elle a eu trois éditions. Paris, Jehan de Lagarde, 1515, petit in-4 de 100 ff. Paris, Philippe Le Noir, petit in-8 goth. s. d., fig. en bois. Cette édition ne peut pas être antérieure à l'année 1531.

Voir Allut. *Étude sur Symphorien Champier*, p. 131 sq.

144. **Les Lunettes des princes**, en françois.

Recueil de poésies par Jean Meschinot, seigneur de Mortières. Nantes, Étienne Larcher, 1493, avec fig. petit in-4 goth.

Les **Lunettes des princes** eurent au moins vingt-deux éditions en l'espace de cinquante ans.

145. **La Cronicque de Clotaire, roy de France**, couverte de velour roge.

Lhistoire et cronicque de Clotaire | Premier de ce nom, VII roy des frācoys et monarque des gau | les, Et de sa tres illustre espouse Madame Saincte Radegonde | extraicte au vray de plusieurs cronicqs antiqs et modernes [par Jean Bouchet].

A la fin : *Ceste vie a este imprimee a Poictiers par sire Enguil | bert de marnef, libraire iure de lad universite demou* |

rant a lenseigne du Pellican deuant le palis (sic) *dud pot | ctiers.*

Le iour du moys de Lan mil cinq cens, Et sont a vendre au pellican.

Aud Poictiers et aussi a Paris.

Le privilège placé en tête du livre porte : Donné a Ambroise le xxvii iour de Ianvier, Lan de grace mil cinq cens et Dix sept et de notre regne le quatriesme.

Hamon, *op. cit.*, p. 402.

L'Histoire et cronicque de Clotaire n'est pas autre chose que la fameuse vie de Sainte Radegonde commencée par Jean Bouchet, à la demande de Charles VIII, en 1497. Il transforma ensuite cet essai. (*Ibid.*, p. 474.)

146. **Poema**, imprimé, en latin, couvert de velour jaulne orange.

147. **Appiano Alexandrino**, en latin, couvert de velour noir.

Appiani Alexandrini, de bellis civilibus Romanorum.... libri e græco latine redditi, interprete Petro Candido, Venetiis; Vindelinus de Spira, 1472 f°. *Id.*, Venetiis, per Bernardum Pictorem et Erhardum Ratdolt de Augusta. 1477. 2 tomes en 1 vol. pet. f°. *Id.*, Mayence. Johann Schæffer, 1529, in-8, etc. (Brunet).

148. **Eliasolani**, en latin, couvert de velour noir et tanné.

Erreur dans le titre : il faut lire *Gli asolani*, en italien.

Gli asolani di messer Pietro Bembo, Impressi in Venetia nelle Case d'Aldo Romano nel anno MDV, del mese di Marzo : con la concessione delle Illustrissime Signorie nostre ; che per X anni ne luoghi al Venetiano Domino sottoposti nessuno altro gli possa imprimere, o impressi vendere, sotto la pene, che in lei si contengono (éd. *princeps*).

(Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, t. I, p. 190).

Dans ce livre, Bembo imagine un dialogue tenu entre six jeunes gens des deux sexes sur la nature de l'amour. Le dialogue a lieu à Azolo, dans le Trévisan, d'où le titre.

Ce livre jouit d'une grande vogue en Italie et en France. Souvent réimprimé et traduit au xvi^e^ siècle. Nous ne pouvons donc déterminer l'édition qui figurait dans la Bibliothèque d'Antoine.

149. **Les Commentaires de César**, en françois. (Voir n° 100.)

150. **Johannis Novillei**, en latin, couvert de velours jaulne orange.

Note de M. de Chanteau : « **Joannis Neovillei Jainvillani in septem spalmos penitentes comentarii.** — Ouvrage de Jean de Neufville de Joinville, prieur de Saint-Christophe de Vic. »

Il ne saurait être question ici que du manuscrit de cet ouvrage, qui n'a été imprimé qu'en 1556.

151. **La Loy salicque, première loy des François.**

La loy salicque, première loy des Francoys, faicte par le roy Pharamond, premier roy de France, faisant mention de plusieurs droictz, cronicques et hystoires des ditz roys de France.

A la fin : Imprimé par Guillaume Nyuerd, librare (*sic*) demourant à Paris (s. d.), petit in-4 goth. (La 1re édition doit être du commencement du XVIe siècle.) Autres éditions, Paris, 1507. — Rouen, Michel Angier, vers 1522. — Paris, 1541, etc.

Il n'est pas certain que Claude de Seyssel soit l'auteur de cet ouvrage, qu'on lui attribue d'ordinaire. (Brunet.)

152. Deux petitz libvres en françois, imprimez et intitulés : **Complaincte de la paix.**

La Complainte de la paix, par Erasme, nouvellement traduite du latin en françois. Brunet en cite une édition in-8 goth., de 56 ff. non chiffrés qu'il pense sortie de presses lyonnaises, vers 1530. (Note de M. de Chanteau.)

Je suppose que malgré les mots : *en français*, appliqués par le copiste aux deux petits livres qu'il enregistre, l'un des deux était le texte latin de cette Complainte de la paix :

Querula pacis undique gentium ejectæ profligatæque. — Encomium matrimonii et artis medicæ. 1re édit. Bâle, Froben, 1516, in-4.

153. **Le Petit recueil**, en françois.

Le petit recueil du Poligraphe, ouvrage de Nicolas Volcyr. Collectaneorum Poligraphi libellus, Instructif: et moral : faict en latin et francoys : sur les elementz des lettres : commandemens de la loy : oraison dominicale : et sermon des cendres. Pour deux ieunes princes de renom : lequel a cause des translatz dung langaige en laultre : pourra estre utile et profitable a tous ieunes enfans dhonneur. Cum privilegio et gratia.

Petit in-4, de 44 feuillets, caractères gothiques. Il n'indique ni l'année, ni le lieu de l'impression, ni le nom du typographe, mais il est sorti des presses du lorrain Didier Maheu.

L'approbation des docteurs en théologie est datée du 27 juillet 1523. Le privilège est daté de Fontainebleau le 2 août : enfin, la permission d'imprimer, signée Robertet, est du 3 août.

Le titre porte une vignette gravée sur bois, qui représente Volcyr offrant son livre au fils aîné du duc Antoine, le jeune François, marquis de Pont-à-Mousson.

A. Digot, *Notice sur Volcyr*, pp. 19, 20 et 56.

154. **L'Ame dévote**, escripte à la main.

Probablement : Les contemplations de l'*âme dévote* sur le mystère de l'Incarnation et Passion de N.-S. Jésus-Christ, par Gabrielle de Bourbon, tante de la duchesse de Lorraine.

155. **Sermons vulgaires**, en latin.

Les sermons et sermonnaires sont très nombreux au moyen âge. Cf. Aubertin, *Histoire de la littérature française*, t. II, p. 308 sq.

156. **La Complaincte des Flammettes**, en françois.

Œuvre de Boccace.

Complainte des tristes amours de Flamette à son amy Pamphile. Lyon, A. Nourry, dict le Prince, 1532, in-16, goth., fig. sur bois. *Complainte très piteuse de Flamette à son amy Pamphile*, translatée d'italien en vulgaire francoys. Imp. à Paris, par Anth. Bonnemère pour Jehan Longis. 1532, pet. in-8 de 95 ff. *Id.*, Lyon, François Juste, 1532, in-4 goth., fig. *Id.*, Paris, 1541. Denys Janot, libraire et imprimeur, in-16 de 134 ff. chiffrés et 1 f. non chiffré. Fig. sur bois dans le texte, etc. (Brunet.)

157. **Les Responces de l'empereur au roy de France**, en françois.

Responce du puissant et très invict empereur Charles le V, roy d'Espaingne..... sur les lettres du roy de France aux princes electeurs, et aussi sur l'appologie ou contradiction du mesme roy, à lencontre le tractat faict entre lui et l'Empereur à Madrile en Espaigne ; item plusieurs autres choses dignes de lire. Anvers, Guil. Vorsterman, 1527, pet. in-8, goth.

Responce de la tressacree maieste Imperiale tousiours auguste Charles cinquiesme..... sur le cartel du deffiement et combact du roy de France presente par le roy Darmes Guienne à la M. I..... 1529, petit in-8 goth. de 26 ff. (Brunet.)

158. **Les Anciennes généalogies des roys de France,** en françois.

Œuvre de Jean Bouchet : Les **Anciennes et modernes geneälogies des Roys de France, et mesmement du roy Pharamond avec leurs Epitaphes et Effigies.** — Et sont a vendre a Paris en la rue Saint Iacques et a Poictiers au Pellican. Et a l'imprimerie a la Celle et deuant les Cordeliers p. Iacques Bouchet... *Cy finissent... imprimez nouuellement* a Poictiers p. Iaques bouchet imprimeur le vingt sixiesme iour de āvier lan mil cinq cens vingt et sept, in-4, goth.

Autres éditions. 1530 (Brunet). 1531. Poitiers. Jaques Bouchet ; *ibid.* 1535. 1534, Paris. 1536, Paris. Gallot du Pré, etc.

A. Hamon, *Jean Bouchet.* Bibliographie, p. 405 sq.

159. **Les Prinses de Romme,** en françois.

Petit traité contenant la déploration de touts les prinses de Romme, depuis sa fondation jusqu'à la dernière prise des Espagnols qui a été la plus cruelle que toutes autres, par Jacques Gotard. Paris, par Jean Longis, 1528, 8°.

Pièce en vers français. Jacques Gotard ou Godard était curé et chanoine de La Châtre, en Berry.

160. **Suetonius, De Vita duodecim Cesarum.**

La première édition de Suétone est celle de Venise, 1470 : Caii Suetonii Tranquilli de XII Cæsarum vitis libri XII ex recognitione et cum præfatione Jo. Ant. Campani... — *Id.,* Rome, Sweynheym et Pannartz, 1470. Nombreuses éditions à la fin du xv^e^ siècle, 1471, 1472, 1473, 1475, 1480, 1488, 1490, 1491, etc. (Voir Brunet.)

161. **Le Baptesme de Nicolas, monssigneur,** en françois, couvert de satin vert de Bruges.

Opuscule de Nicolas Volcyr.

Batesme nouveau de Nicolas Monsieur (fils de Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et de madame Renée de Bourbon, duchesse de Lorr. et de Bar), in-4 goth. de 9 feuillets, sign. A-B, v.

On lit au verso du titre gravé : Fut fait à Nancy ce vingt sixiesme jour de novembre, lan mil cinq cens vingt et quatre, par votre humble poligraphe N. V. de Serouville.

A. Digot. *Notice... sur Nicolas Volcyr,* p. 84. *Note additionnelle.*

162. **Ung dialogue d'un jeusne homme et d'un viellart,** escript à la main, en françois.

Le **debat du viel et du jeune** commençant, folio 106, par : « Le second jour de ce printemps (Bibl. nat., ms français, nº 1661-10º). Imprimé à Paris, chez Denis Meslier (qui a exercé de 1490 à 1495). Voir CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie,* t. II, p. 115.

BRUNET, t. II, p. 32, a catalogué d'autres éditions ayant pour titre : *Le débat du vieulx et du jeune.*

Cf. d'HÉRICAULT et MONTAIGLON, *Anciennes poésies françaises,* t. VII, p. 211, *Le débat du jeune et du vieulx amoureux,* et *ibid.,* t. IX, p. 216, *Le débat du Viel et du Jeune* (par BLOSSEVILLE), poésie tout à fait différente de la précédente. Cf. encore *Dialogus de sene et juvene de amore disputantibus,* Antverpiæ, per me Gerardum Leeu, quinto die julii 1491. 8º. PANZER, t. I, p. 11.

163. **Johannes Ludovicus,** en latin.

Est-ce : **Johannis Ludovici** Vivaldi aureum opus de veritate contritionis. Lugduni, per Claudium dauost alias de Troye, 1504 ? Plusieurs fois réimprimé : Lyon, Gueynard, 1505, 1509; Paris, Jean Barbier, 1508.

164. **Langaige espaignol.**

165. **La Belle dame sans mercy,** en françois.

Le **Lay de la Belle Dame sans mercy,** petit poème de 658 vers, par Alain CHARTIER. In-4 de 18 ff.

Il en existe une édition ancienne en caractères gothiques, sans chiffres ni réclames, mais avec la signature *a, b, c.* (BRUNET.)

(Bibl. nat., ms français, nº 15219, XVe siècle.)

166. **Le Traicté de noblesse et de ses espèces,** en françois.

Est-ce : **Le traicté de la vraye noblesse** translaté nouvellement du latin en français, trad. du *De vera nobilitate opusculum,* auctore Jodoco Clichtoveo. Parisiis, H. Stephanus, 1512; Jehan Longis, s. d. ? *Id.,* Lyon, Thibault, 1533, Paris, 1535.

(Joannis GUIGARD, *Bibliothèque héraldique de la France,* p. 79.)

167. **Lucian, Des vrayes narations,** en françois.

Lucian, des vrayes narrations, traduict du grec en latin, et nouuellement du latin en francoys, par Simon Bourgoyn, escrivain et vaslet de chambre du roy. Avec loraison de Lucian grec contre caloumnie, medisance, tromperie et faulx rapport. Cū privilegio. *Ils se vendent a Paris en la grā salle du palais... en la boutique de Galliot du Pre...* Au verso du dernier f. *Fut acheue d'imprimer le unziesme iour du moys de mars lan mil cinq cens xxix,* in-8, goth.

168. **L'Instruction d'un jeusne prince,** en françois.

L'institution du jeune prince, de George Chastelain, est en vers et se trouve imprimée avec le *Temple Jehan Boccace,* du même auteur (voir nº 13). Paris, Galliot du Pré, 1517.

Ce volume contient aussi le *Chappelet des Princes,* en cinquante rondeaulx et cinq Ballades, par le Traverseur des voyes perilleuses, et, du même, *Lepistre de la royne Marie à son frère Henry roy d'Angleterre.* (Brunet.)

169. **Theodoro,** en latin, escript à la main.

Peut-être l'*Introduction à la grammaire grecque* de Théodore Gaza, byzantin (1400-1448), ouvrage qui jouit d'une grande estime au commencement du xvie siècle. Il fut, dit Brunet, d'un usage général pour l'enseignement de la langue grecque, et les différents livres qui le composaient se réimprimaient fréquemment. 1re éd. Theodori introductivæ grammaticæ libri quatuor. Venet. in ædibus Aldi romani ...1495. Grammatices introductionis libri IV. Florentiæ, impensis Ph. Juntæ. *Id.,* Parisiis. Ægid. Gourmontius, 1516, etc.

170. **Cornazano, De re militari,** en latin.

Poème italien sur l'art militaire. *En latin* est une erreur du copiste.

Opera bellissima del arte militar del excellentissimo poeta miser Antonio Cornazzano in terza rime. Au verso du dernier feuillet : stampato in Vinexia p. Maistro Christophoro da Mādello a poste del Venetabili (*sic*) Homo miser Pre Piero Benalio adi otto Novembre de lāno MCCCCLXXXXIII, fº. Assez grand nombre d'éditions au xvie siècle. Opera dell'arte militare di Antonio Cornazzano Poeta Piacentino in terza rima per Hieronymo Soncino novamente impresso. In Pesaro per Hieronymo Soncino, 1507. Venise, Bern. di Bindoni, 1515 et 1521. Orthona ad mare, Soncino, 1518. Firenze, per li heredi di Philippo di Giunta, 1520, etc. (Brunet.)

171. **Le Doctrinal de noblesse**, en parchemin, escript à la main, (Cf. n° 44.), en françois.

172. **Dechades Titi Livii**, en latin.

On s'accorde à donner à l'édition *princeps*, Rome, Sweynheym et Pannartz, la date de 1469. Nombreuses éditions à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle. (Voir BRUNET.)

173. **Le Chevalier sans reproche**, en latin.

Ces mots : *en latin* sont une erreur du scribe, qui vient de les écrire après *Dechades Titi Livii*, comme il les répète aux n^os^ 170 et 174, livres en langue italienne.

C'est l'ouvrage de Jean BOUCHET intitulé : **Le Panégyric du Che | vallier sans reproche**. — Cy finist le Chevalier sans reproche cōpose p maistre Iehan Bouchet Procureur es cours royalles de | Poictiers. *Imprime p Iacqūes Bouchet demourant | aūd Poictiers a la Celle. Et se vēdēt en la boutique du | dit Bouchet au Pellican pres le Palais.* Et fut acheue | le XXVIII iour de mars mil cinq cens XXVII. (B. N. L [27] 11678.)

Cet ouvrage a été publié en grande partie dans la collection Michaud et Poujoulat, et dans le *Panthéon littéraire* (A. HAMON, *op. cit.*, p. 407).

174. **Incomincia**, en latin.

Ouvrage italien commençant par le mot **Incomincia** que l'on a pris pour le titre. Exemple : *Incomincia* el libro della vita di Philosophi et delle loro elegantissime sententie extracto da D. Laertio. Florence, 1505. PANZER, t. VII, p. 9.

175. Ung libvre escript à la main, touchant la faulconnerie.

Ce peut être : **L'art et science de Faulconnerye** de Jehan DE FRANCIÈRES : Bibl. nat., ms français, n° 24273, XVI^e^ siècle ; la *Fauconnerie* de Charles D'ARGUSIA ; l'*Art de la Fauconnerie* de François SFORZIN ; ou : le *Livre des oyseaux et chiens*, autrement de *L'art de Faulconnerie et de chiens de chasse* par Guillaume TARDIF, A. Verard, 1492, f°, ou encore : *L'art du Fauconnier*, par Jehan TREPPEREL, libraire à Paris, sans date.

176. **Le Dialogue des créatures**, imprimé en françois.

Ouvrage en prose qui se compose de 122 apologues servant chacun à établir une vérité morale ; on l'a attribué à un certain Nicolas PERGAMENUS ou à Alexandre de HALES.

Imprimé pour la première fois à Gouda, Gérart Leeu, 1480,

f°, figures au trait. — Autres éditions. *Ibid.*, 1482. Lyon, Husz et Schabeller, 1483, f°. Antverpiæ, per Gerardum Leeu, 1486. — Traduction en français, attribuée à Colard Mansion. — Bibl. nat., ms fr., n° 1151. « Dialogue des creatures moralizié, translaté de latin en franchois. » xv^e^ siècle.

Voir G. Brunet, *op. cit.*, p. 86.

177. **Les Heures, speaulmes et autres suffrages,** escript à la main, translatées en ryme sur le latin.

Peut-être les : **Heures de nostre dame** translatées en françoys et mises en rithme par Pierre Gringoire dit Vaudemont... par le commandement de... madame Regnee (Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine), imprimées en 1525.

Cf. Beaupré. *Recherches*, etc. Émile Picot. *Pierre Gringore et les comédiens italiens*, p. 17 sq. et 28.

180. **Le Libvre du compas de la navigation.**

Le Livre du compas c'est assavoir le livre de navigation ou portulan de la méditerranée. xv^e^ siècle. Bibl. nat., ms français, n° 25376.

181. Ung libvre de musicque couvert de satin vert de Bruges.

Note de M. de Chanteau : « Peut-être l'ouvrage de Volcyr sur le chant, publié à Cologne en 1501, réimprimé à Paris en 1512 sous le titre de : **Enchiridion musices.** Ce livre renferme trois traités, dont le premier : *De Gregoriana* est l'œuvre de Volcyr. »

182. Item, plus une grande galicane en parchemin, enluminée.

Carte de France.

183. Encor une petite carte galicane en parchemin avec deux rolleaux en parchemin l'un historié et l'autre non.

INDEX DE L'INVENTAIRE[1]

Adenet le Roi, 98.
Administration (L') des choses publiques, 84.
Ælian, 7.
Alexandre le grand, 88, 119.
Allut, 15 et *passim*.
Ame (L') dévote, 154.
Anglure (d'), 26.
Anjou (Histoire des annales et cronicques d'), 10.
Antoine (Histoire à la louange de Monseigneur), duc de Lorraine, 31.
Appiano Alexandrino, 147.
Argusia (Charles d'), 175.
Asolani (Gli), 148.
Augustin (St), 62, 63.
Austrasie Voy. Champier (Symphorien).

Baptesme (Le) de Nicolas, 161.
Bayard (Les Gestes et Les Faits et gestes du chevalier), 15, 136.
Beaupré, 23 et *passim*.
Belle dame (La) sans mercy, 165.
Belleforest, 118.
Bello Nanceyano (Opus de), 22.
Bembo (Pietro), 148.
Bercheure (Pierre) et Berchorii. Voy. Bersuire.
Bernay (Alexandre de), 119.
Bersuire (Pierre), 9, 59, 60, 61.
Bertaud (Jean), 123.
Bible (La), 1, 73, 92.
Blarru (Pierre de), 22.
Blason (Le), des hérétiques, 53.
Blosseville, 162.
Boccace, 156.
Boccace (Le Temple Jehan), 13.
Boëce, 14.
Bonnardot (François), 26.
Bouchet (Jean), 50, 145, 158, 173.
Bourbon (La Complaincte de la mort de feu M. de), 109.
Bourbon (Gabrielle de), 154.
Bourbon (Jacques de), 125.
Bourbon (Renée de), 177.
Bourdigné (Jean de), 10.
Bourgouyn (Simon), 12, 17, 167.
Brandt (Sébastien), 138.
Breslay (Guy), 74.
Breydenbach (Bernard de), 114.

1. Les noms des auteurs des ouvrages mentionnés dans l'inventaire pour lesquels il n'y a aucun doute sont imprimés en petites capitales. — Les titres, en *italiques*.

Les numéros indiqués sont ceux de l'inventaire.

Candidus (Petrus), 147.
Carte galicane, 182, 183.
Caton, 12.
Caviceo (Giac.), 129.
César (Jules), 100, 149.
Champ fleury (*Le Livre de*), 116.
Champier (Symphorien), 15, 23, 122, 143.
Chanteau (de), 7 et *passim*.
Chappelet des princes, 50.
Charles-Quint, 157.
Charles VIII, 15.
Chartier (Alain), 45, 165.
Chastel (*Le*) *périlleux*, 111.
Chastelain (George), 13, 168.
Chevalerie (*Le Troysiesme libvre des fais de*), 24.
Chevalier (*Le*) *sans reproche*, 173.
Chevalier (*Le*) *transfiguré*, 29.
Christi (*De vita*), 71.
Chronique (*La*) *de Clotaire*, 145.
Chronique de Lorraine, 122.
Chroniques abrégées, 142.
Chroniques de France, 94, 105, 112.
Chroniques (*Les*) *de Lorraine*, 23.
Cirus. Voy. Cyrus.
Claude (*Le Couronnement de la reine*), 30.
Clément VII, 139.
Clichtoveus (Jodocus), 166.
Clotaire, 145.
Commentaires (*Les*), 100, 149.
Compas (*Le Libvre du*), 180.
Complainte de la paix, 152.
Complainte (*La*) *de Flammette*, 156.
Consiliorum (*Tomus primus quatuor*), 78.
Corbichon (Jean), 66.
Cornazano, 170.
Couronnicques. Voy. *Chroniques*.
Création (*La*) *du monde*, 90.
Crésance (Pierre de), 121.
Cronica Cronicorum, 90.
Cronicques. Voy. *Chroniques*.
Curce (Quinte), 88.
Cyrus (*Le Véage de*), 89.

Dame (*La*) *infortunée*, 33.
Dassy (François), 129.
David, 128.
Débat. Voy. *Dialogue de bouches mesdisans*.
Débat (*Les espitres sur le*) *du romant de la roze*, 38.
Déduit (*Le*) *des chiens et des oiseaux*, 108.
Deguilleville (Guillaume de), 96.
Demostènes (La très illustre vie de), 12.
Description (*La*) *de tous les pays*, 124.
Des Natalles (Pierre), 72, 74.
Dialogue, 37.
Dialogue d'un jeusne homme et d'un viellart, 162.
Dialogue de bouches mesdisans, 36.
Dialogue (*Le*) *des créatures*, 176.
Doctrinal (*Le*) *de noblesse*, 44, 171.
Doctrinal (*Le*) *salutaire*, 49.
Droiz d'armes (*Libvre des*), 7.
Du Boullay (Emond), 37.
Du Redouer (Mathurin), 46.
Du Vignay (Jehan), 95.

Eliasolani, 148.
Enchiridion, 181

Encomium trium Mariarum, 123.
Epitres hortatives, 140.
Erasme, 152.
Escriptures, 54.
Estrif (L') de fortune, 20.
Evangiles (Expositions des Épitres et), 69.
Évangiles (L'Opposition des), 86.

Farget, 66.
Fauconnerie (Ung libvre touchant la), 175.
Fier a Bras, 104.
Filastre (Guillaume), 99.
Fine (Oronce), 140.
Firabras. Voy. *Fier a Bras*.
Flavie (Josèphe). Voy. Josèphe.
Foix (Gaston de). Voy. *Nemours*.
Fontanus (Jacobus), 139.
Fraisne (Simon de), 14.
Franc. Voy. Le Franc.
Francières (Jehan de), 175.
François Ier, 15.
Frontin, 7.

Gace de La Buigne, 108.
Gaguin (Robert), 100, 120.
Galicane (Une grande), 182.
Galoppes (Jean), 96.
Gaza (Théodore), 169.
Garin le Loherain, 3.
Généalogies des roys de France, 158.
Gestes (Les) des empereurs romains, 106.
Gestes (Les) romaines, 133.
Gille, 7.
Gillebaud (Gen.), 51.
Glanville (Barthélemy de), 66.
Godard ou Gotard (Jacques), 159.
Grégoire, 53.
Grégoire (St), 6.
Gringoire (Pierre) ou Gringore, 52, 53, 177.
Guerin. Voy. Garin le Loherain.

Hales (Alexandre de), 176.
Hamon, 145.
Hector de Troye (Le Prologue que la déesse Othéa envoya à), 76.
Heures (Les), 177.
Histoires, 54.
Histoires romaines (Recueil des), 110.
Histoires romaines (Le violier des), 120.
Horloge de sapience, 97.

Incomincia, 174.
Indes, 40.
Instruction (L') d'un jeusne prince, 168.

Jehan. Voy. Suabe (Jean de).
Jérôme (St), 68.
Jérusalem (Le Véage de), 26, 114.
Jhérosme (St). Voy. Jérôme (St).
Jhérusalem. Voy. *Jérusalem*.
Joannes Ludovicus, 163.
Josèphe (Flavius), 70, 79.
Justin, 101.

Lambert Le Tort, 119.
Langaige espaignol, 164.
La Salle (Antoine de), 117.
Lascaris (Jean), 89.
Le Cherretier (Alain). Voy. Chartier (Alain).
Le Fèvre (Raoul), 65.
Le Franc (Martin), 20.

Le Gallois. Voy. Galoppes (Jean).
Légende dorée (La), 102.
Legrand (Jacques), 107.
Le Maire de Belges (Jean), 33.
Le Menand, 71.
Le Noir (Philippe), 113.
Lepage (H.), *passim*.
Le Prieur, 129.
Levius (Titus). Voy. Livius.
Libvre (Ung) en latin et grec, 130.
Livius (Titus), 9, 172.
Loherens. Voy. Garin le Loherain.
Longnon (Aug.), 26.
Lorraine (Charles de), 37.
Lorris (Guillaume de), 8, 21, 38.
Louanges (Les) du roy Loys douziesme, 131.
Louens (Reynaud de), 14.
Louis XII, 15, 131.
Loi salicque (La), 151.
Lucene (Vasquez de), 88.
Lucien, 167.
Ludolphe de Saxe, 71.
Lunettes (Les) des princes, 144.
Luthériens (La victoire contre les), 41, 127.
Luzarche (V.), 6.

Macho (Julien), 64.
Mamerot (Sébastien), 5.
Mandeville (Jehan de), 134.
Mansion (Colard), 176.
Manuel (Le) de la parolle de Dieu, 39.
Mariage (Le Jardin de), 28.
Marie (Rondeaulx à la louange de la Vierge), 47.
Marot (Clément), 42.
Martii Antheni. Voy. Sabellicus (Marcus-Antonius Coccius).
Martin (Jehan), 129.
Maximien (empereur), 5.
Menus propos (Les), 141.
Mer des histoires, 94, 105, 115.
Merlin (Jacques), 51, 78.
Meschinot (Jean), 144.
Meun (Jean de), 8, 14, 21, 38.
Michel (Guillaume), 70, 106, 118, 126.
Miélot (Jean), 5, 64.
Miroir (Le) de la chrétienté, 95.
Miroir de la rédemption, 64
Mirouer. Voy. *Miroir*.
Modeste, 7.
Moïse, 91.
Monstrelet (Enguerrand de), 67.
Montaiglon (Anatole de), 29, 162.
Montelet (Enguerant de). Voy. Monstrelet (Enguerrand de).
Mors (La façon de plusieurs), 25.
Mots (Des) qui n'ont point de propres en françois, 2.
Moyse. Voy. Moïse.
Myroir. Voy. *Miroir*.
Musicque, 55, 181.

Nanceidos opus, 22, 34.
Narrations (Des vrayes), 167.
Natali (Pierre de). Voy. Des Natalles (Pierre).
Nature humaine, 43.
Navigation (La) et découvrement des Indes supérieures, 40.
Navis stultifera, 138.
Nef (La) des dames vertueuses, 143.

Nemours (*Le Trespas de Monsieur de*), 27.
Neufville de Joinville (Jean de), 150.
Noblesse (*Le Traicté de*), 166.
Nourry (Claude), 129.
Nouveau Monde (*Le*), 46.
Novillei (Johannis). Voy. Neufville (Jean de).

Opus ad ducem Lothoringorum, 34.
Orloge. Voy. *Horloge de sapience*.
Orose, 113.
Othéa (*Le Prologue que la déesse*) *envoya à Hector de Troye*, 76.
Ovide, 42.

Patrice de Senes, 84.
Pelegrin traictant du pudicque amour, 129.
Pélerin (*Le*), 96.
Pélerinage de vie humaine, 96.
Péregrin. Voy. *Pélegrin*.
Pergamenus (Nicolas), 176.
Petit recueil (*Le*), 153.
Pétrarque (François), 16, 17.
Pharamond, 151, 158.
Philippe le Bon, 5.
Pic de la Mirandole, 49.
Pigaphete (Anthoine), 40.
Pillard (Laurent), 109.
Pisan (Christine de), 24, 38, 76.
Plutarque, 12, 18, 19.
Poema, 146.
Polydore Virgile, 118.
Porta (Roberto da), 5.
Presles (Raoul de), 1, 63.
Prinses (*Les*) *de Romme*, 159.
Prophéties des choses advenir, 51.
Propriétaire (*Le*), 66.
Psalterium, *Psaume*. Voy. *Spalterium*, *Speaulme*.

Re militari (*De*), 81, 82, 170.
Récitation (*La*) *de diverses sentences...*, 11.
René (*Les Louanges du viel roy*), 48.
Réponses (*Les*) *de l'empereur au roy de France*, 157.
République (*Le Libvre de la*) *militaire*, 77.
Rhodes (*La Prinse de*), 125
Robert, 111.
Rodde. Voy. *Rhodes*.
Rois de France (*Le Libvre des*), 103.
Rolewinck (Werner), 58.
Roman de la Rose. Voy. Lorris (Guillaume de).
Roman (*Le*) *des bonnes œuvres*, 107.
Roman (*Le*) *des déduictz*, 108.
Roman (*Le*) *des Enfances Ogier*, 98.
Romant (*Le*) *de la rose*. Voy. Lorris (Guillaume de).
Romant (*Le*) *des offenses Ogier*. Voy. *Roman des Enfances Ogier*.
Romme. Voy. *Récitation*.
Romuléon, 4, 5.
Romulus, 12.
Rondeau, 52.
Ruffin, 70.

Sabellicus (Marcus-Antonius Coccius), 57.
Saints (*Le Catalogue des*), en latin, 72; en français, 74, 83.
Salade (*La*), 117.
Salel, 17.
Salemonde. Voy. *Sallemande*.

Sallade. Voy. *Salade.*
Sallemande (*Ballade de la*), 32.
Sanamonde Voy. *Sallemande.*
Sausobe (Jean de), 97.
Saxe (Ludolphe de). Voy. Ludolphe de Saxe.
Scriptores (*rei militaris*), 82.
Sermons vulgaires, 155.
Servis (Henri de), 97.
Seyssel (Jean), 113.
Seyssel (Claude de), 35, 80, 85, 89, 101, 131.
Sforzin (François), 175.
Siècle (*Le*) *dorez,* 126.
Sigismunde (*La Description de*), 132.
Solms (comte de), 114.
Songe (*Le*) *du vergier,* 87.
Spalterium (*Le*) *grecum,* 75.
Speaulme (*Le*), 128.
Speaulmes, 177.
Speculum naturale. Voy. Vincent de Beauvais.
Speculum humanæ salvationis. Voy. *Miroir de la rédemption.*
Strabo ou Strabon, 57, 93.
Suabe (Jean de), 97.
Suétone, 160.

Tardif (Guillaume), 175.
Temporibus (*De*) *mundi,* 58.
Thavoud (Jean), 114.
Theodoro, 169.
Thoison d'or. Voy. *Toison d'or.*
Thucydide, 80, 85.
Titus Livius. Voy. Livius.
Toison d'or (*La*), 99.
Tory (Geoffroy), 116.
Toul (comtes et évêques de), 23.
Tours (de). Voy. Michel (Guillaume).
Traverseur (*Le*) *des voyes périlleuses,* 135.
Trepperel (Jehan), 175.
Troye (*Les Histoires de*) *la grande,* 65.

Vallé (Laurent), 80.
Végèce, 7.
Versin (Jean de), 114.
Vespuce (Emeric de), 46.
Victoire (*La*) *du roy de France,* 35.
Vie des douze Césars, 160.
Vignay (Jean de), 102.
Vincent de Beauvais, 56.
Virgile, 137.
Volcyr (Nicolas), 7, 31, 41, 127, 142, 153, 161, 181.
Voragine (Jacques de), 102.

Xénophon, 89.

FLEURS D'HIVER

PAR M. THÉOPHILE LAMBERT

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

ADÉLAÏDE RISTORI

Souvenir de la représentation de la *Médée* d'Ernest Legouvé qu'elle donna au théâtre de Nancy, avec ses deux petits enfants, il y a plus de quarante ans.

Epître à mon ami Alexandre de Roche du Teilloy.

Quand il nous fut donné de la voir, de l'entendre,
Je n'avais que vingt ans, ô mon cher Alexandre !
Aussi, comment, vieillard, dépeindre nos transports
Et notre enthousiasme ? On était jeune alors ;
On aimait avec feu l'art et la poésie ;
L'âme était vivement remuée et saisie
Devant tant de puissance et tant de vérité :
Dieu ! quelle voix, quel geste et quelle dignité !
Et dire que j'osai, poète misérable,
Chanter en pauvres vers l'artiste incomparable !
A cette folle audace au lieu de m'arrêter,
Je voulus les écrire et les lui présenter.
Il m'en souvient encor. Je la vois seule, assise,
Les mains sur les genoux, près de la toile grise
Qui servait d'enveloppe à l'éclatant rideau.
Rêveuse, elle était là sur un humble escabeau.

Moi, gauche, sans trouver le moindre mot à dire,
Je lui tendis mes vers. Elle, avec un sourire
Aimable, accompagné d'un doux remerciement,
En accepta l'hommage et les prit gentiment.
Intimidé devant ce charme et cette grâce,
Je m'inclinai bien vite et regagnai ma place,
Sans plus m'inquiéter de mes malheureux vers,
Car déjà le rideau remontait dans les airs ;
Et celle qu'avec peine à l'instant j'avais vue,
Dans un coin du théâtre, épuisée, abattue,
Reparaissait vivante et merveilleuse à voir
D'attitude, et la flamme au fond de son œil noir,
Tout entière, par l'art comme transfigurée,
Plus belle, s'il se peut, et de tous admirée,
Communiquant à tous et selon le moment
La tristesse, la joie ou l'attendrissement.
C'est alors que soudain cette artiste sublime,
De l'illusion même admirable victime,
Nous sembla succomber à sa propre douleur.
Le visage défait et presque sans couleur,
Comme la Malibran, cette autre souveraine,
Nous la vîmes verser de vrais pleurs sur la scène.
On dit même qu'après les terribles instants
Où Médée en fureur égorge ses enfants,
Croyant avoir tué les chères créatures,
Ses larmes inondaient leurs blondes chevelures (1).
O triomphe éphémère ! O regrets superflus !
C'en est fait maintenant, nous ne l'entendrons plus.
Et sur terre voilà ce que c'est que la gloire !
Quand nous l'aurons suivie, où sera sa mémoire ?
A la postérité son nom fût parvenu,
Si, plus heureuse, au lieu d'un rimeur inconnu,

1. Fait authentique : Mme Ristori déclara qu'elle ne pouvait pas s'habituer, en jouant cette pièce, à étrangler ses propres enfants qui figuraient les deux fils de Médée, et qui, en voyant les pleurs de leur maman, sanglotaient.

Elle avait de Musset inspiré le génie.
Mais qu'importe ? Sa tâche est désormais finie ;
Avec son noble cœur, tous nos cœurs ont vibré ;
Nous l'avons applaudie et nous avons pleuré.
Le théâtre où sa voix pénétrait dans nos âmes,
Quelques jours avant elle a péri dans les flammes (1)
Comme s'il eût voulu partager son destin.
On brise, quelquefois, la coupe d'un festin,
Pour que nul, désormais, n'en profane l'usage.
La mort du vieux théâtre était-elle un présage ?
Objets inanimés, si vous sentez ainsi,
Pleurez ce double deuil, fontaines de Nancy !

La Roche-sur-Yon, 15 octobre 1906.

QUE CROIRE ?

Épître à Madame E. Longuet

De mon rêve éternel poursuivant le mystère,
Vainement je parcours les chemins de la terre ;
Je ne puis à l'énigme arracher son secret.
Comme le voyageur, au fond d'une forêt,
Désire une clarté qui, dans la nuit, le guide,
Je m'avance, au milieu des ténèbres du vide,
Vers l'invisible hôtel et vers l'hôte inconnu.
En cette obscurité comment suis-je venu ?
Pourquoi ? Que me veut-on ? Chétive créature,
C'est ce que je demande à toute la nature.

---

1. Le théâtre de Nancy fut détruit par un incendie le 4 octobre 1906 ; quelques jours après, Adélaïde Ristori, marquise del Grillo, mourait à Rome, le 9 octobre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

J'appelle, j'interroge et rien ne me répond.
Le ciel silencieux, impassible, profond,
Ne déroule à mes yeux qu'une morne étendue
Où n'ose s'élancer ma pensée éperdue.
Je n'aperçois aucun refuge, aucun appui.
Où trouver Dieu ? Par où m'élever jusqu'à lui,
Dans l'espace effrayant semé d'astres sans nombre,
Spectacle à redouter que la raison n'y sombre ?
L'œil le cherche partout, ne le voit nulle part.
Pourquoi refuse-t-il d'apparaître au regard ?
Que d'esprits ont voulu résoudre le problème !
Pascal, en cet effort, a succombé lui-même,
Sans plus nous éclairer que ses prédécesseurs.
Au doute ont abouti presque tous les penseurs.
Seul, un instant, l'amour, au dire des poètes,
Peut nous révéler Dieu. Doux menteurs que vous êtes,
Vous nous trompez aussi ! Votre cœur enchanté
Prend une illusion pour la réalité.....
Mais à quoi bon alors ces milliards de mondes
Dont les courses ne sont rien moins que vagabondes ?
Dans l'immensité libre ils roulent sous nos yeux,
En observant toujours un ordre harmonieux.
N'ont-ils d'autre destin que d'étonner les hommes ?
Et la terre elle-même, et la terre où nous sommes,
Globe infime parmi tous ces globes géants,
Comme une île perdue au sein des océans,
Est-ce pour nous voir naître et mourir sur sa fange
Qu'elle accomplit aussi sa destinée étrange ?
Voilà ce que chacun répète autour de moi.
En notre siècle, hélas ! peu d'hommes ont la foi ;
Et ceux qui l'ont encor me laissent sans réponse.
Le reste des mortels à de tels soins renonce,
Et préfère au hasard abandonner ses jours.
A qui donc m'adresser, pour avoir du secours,
Moi que ces questions depuis longtemps tourmentent ?
Ceux qui disent : « Qu'importe ? » ou sont fous, ou bien
[mentent.

Impossible de vivre en cette absurde paix !
Pourtant, de l'existence il faut porter le faix.
Mais comment échapper à l'obsédante idée ?...
Un homme, un jour, náquit au pays de Judée.
Un homme... Était-ce un homme ? Était-ce un fils des [dieux ?
Son semblable jamais ne parut sous les cieux.
La persuasion découlait de ses lèvres,
Sa parole calmait des cœurs toutes les fièvres,
Et le doute surpris à sa voix hésita.
Il disait : « Ego sum veritas et vita » ;
Et l'on ne pouvait pas l'accuser d'imposture,
Car sa vie était sainte et sa morale pure.
Quand il se déclarait le fils du Dieu vivant,
Était-il le jouet d'un songe décevant ?
Était-ce un insensé, lui, le sage des sages,
Dont le Verbe vainqueur a traversé les âges ?
Sans doute, il a connu le découragement
Et l'ennui, ce fléau de l'âme. En ce moment
Il a semblé douter de son Père, ô tristesse !
Et sa bouche mourante a crié sa détresse.
Mais ensuite voici ses derniers mots humains :
« Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. »
Que faire ? Que conclure ? Il faut bien que l'on croie,
Sinon, du désespoir on redevient la proie.
Eh bien ! avec Jésus, puisqu'il nous a parlé,
Espérons en ce Dieu qu'il nous a révélé.
Aucun autre recours que le gibet sublime
Qui brille, comme un phare allumé sur l'abîme,
Pour guider le navire et le conduire au port.
Et quand nous passerons de la vie à la mort,
Jusque sous les sueurs d'une lente agonie,
C'est encor le rayon de cette croix bénie
Qui nous consolera, comme un dernier soleil
Que l'on salue, avant le suprême sommeil.

. . . . . .

Voilà ce qu'a tiré de sa pauvre cervelle,
Pour une noble dame, un vieux poète obscur.
Ces vers évidemment ne sont pas dignes d'elle.
Le poète eût mieux fait de se taire, c'est sûr !
Mais acceptez du moins son excuse, Madame !
C'est vous, sans le vouloir, qui l'avez inspiré,
Aux mains du nautonnier vous avez mis la rame,
Et l'esquif a fendu la mer au flot nacré.

La Roche-sur-Yon, 9 juin 1907.

AU PAYS BRETON

Qu'il me plaît d'errer seul, le soir, sur la falaise,
Dans un sable où le pied s'imprime à chaque pas !
L'air partout me pénètre et je respire à l'aise,
Sous la clarté d'un ciel que les cités n'ont pas.
Quelques troupeaux de bœufs, de l'herbe courte et rare
Broutent la maigre tige et semblent satisfaits
Du peu que leur accorde une nature avare,
En ce vaste désert où règne au moins la paix.
Un petit gars, là-bas, conduit ses chèvres brunes
Sur les bords d'un étang qu'abrite le roseau :
L'étang de Ker-Ouriec où le chasseur des dunes
Vient aussi quelquefois guetter la poule d'eau.
Par une pente enfin me voilà sur la grève !
A mes yeux éblouis des splendeurs de la mer
L'îlot de Rohellan se dresse, comme un rêve,
Avec ses noirs rochers que bat le flot amer.
La vague ourle ses bords d'une frange d'écume
Dont le couchant vermeil empourpre la blancheur,
Et l'oiseau, dans son vol, l'effleure de sa plume.
Puis, tout joyeux d'avoir senti cette fraîcheur,

Il reprend son essor et se perd dans les nues.
En pensée, à l'instant, je m'élance après lui,
Mais pour chercher plus haut des terres inconnues
Où jamais le soleil de nos mondes n'a lui.
Bientôt, lasse d'errer dans ces espaces vagues,
Mon âme qu'emportait un vol audacieux,
Redescend et retrouve, au sein des mêmes vagues,
Ilot de Rohellan, ton front silencieux !
Et j'admire, debout près de la Roche-Sèche,
Cette mer où, laissant derrière elle un sillon,
La barque passe au large, en route pour la pêche.
Du côté du midi s'allonge Quiberon.
Au centre on aperçoit le fort de Penthièvre,
Géant sombre et pensif, il surveille, il attend
Que la guerre, allumant au fond des cœurs sa fièvre,
Un navire ennemi paraisse à l'occident.
Vers la droite, une ligne à peine... C'est Belle-Isle ;
Puis Groix plus rapprochée et puis, plus près encor,
Les Poul-Haut, deux écueils qu'aurait chantés Virgile.
Après avoir longtemps contemplé ce décor,
Mon regard entrevoit, sur les confins de l'onde,
Dans la sérénité de ce limpide soir,
Gâvres bornant au loin l'immensité profonde,
Qui de l'infini donne et l'idée et l'espoir.
Et je quitte à regret cette plage dorée,
Mais pour apercevoir la rivière d'Etel
Dont un sable mouvant ferme presque l'entrée,
Etel tout égayé des sourires du ciel.
Devant ce frais tableau mon âme est attendrie ;
Je songe que c'est là, dans ce calme séjour,
Que mon fils a trouvé comme une autre patrie,
Et l'épouse idéale et l'immortel amour,
Et qu'il y vit heureux auprès d'une famille
Où chacun le reçoit, mère, frères et sœur,
Avec ce bon visage où la tendresse brille,
Avec cette amitié qui vient tout droit du cœur ;

Et, du regard alors saluant ce beau site,
Ces barques de pêcheurs et ces flots radieux,
Je rentre lentement dans le paisible gîte
Où m'attend de deux cœurs l'empressement pieux.
Et je bénis le Ciel et je le remercie
D'avoir à mon hiver réservé ce soleil :
En mes jours assombris c'est comme une éclaircie,
Avant de m'endormir de mon dernier sommeil.
Adieu donc maintenant, gracieux paysage !
En vain par tant d'attraits tu veux me retenir ;
De la terre bretonne, où je suis de passage,
Je m'en vais, mais j'emporte en moi ton souvenir.

Etel (Morbihan), 25 novembre 1906.

LE

CHAPITRE PRIMATIAL

DE NANCY

PAR

CHR. PFISTER

I

Charles III veut créer un évêché à Nancy. — Raisons qui le déterminent. — Biographie de son second fils Charles de Lorraine. — Sa nomination à l'évêché de Metz. — Ses études à l'université de Pont-à-Mousson. — Ses nombreuses prébendes. — Sa santé chétive et son fanatisme. — Sa nomination de cardinal. — Son titre de légat *a latere*. — Son élection à l'évêché de Strasbourg et la guerre des évêques. — Charles III demande pour son fils un évêché à Nancy. — Opposition du cardinal d'Ossat. — Le pape propose de créer à Nancy une primatiale. — La bulle du 15 mai 1602. — Son importance. — Le cardinal Charles primat. — Ses réformes religieuses à Nancy. — Maladie du cardinal. — Ses exorcismes. — Sa mort.

Après que Charles III eut créé, à côté de la Ville-Vieille de Nancy, la Ville-Neuve aux rues droites et bien alignées, après qu'il y eut attiré de nouveaux bourgeois et de nombreux artisans, il eut une autre ambition. Les deux villes de Nancy comptaient à ce moment plus de 10 000 âmes, ce semble ; la cour, par ses dépenses et ses fêtes, y entretenait une assez grande animation et une véritable prospérité. Depuis 1595, elle possédait trois paroisses : la vieille paroisse Saint-Èvre et la paroisse Notre-Dame dont le culte se célébrait dans l'église de l'ancien prieuré place

de l'Arsenal, pour la Ville-Vieille, et une paroisse pour la Ville-Neuve dont les exercices avaient lieu provisoirement dans la petite chapelle de l'hôpital Saint-Julien. Elle renfermait de nombreux couvents, et le chapitre Saint-Georges avait un grand renom. Mais Nancy n'avait pas d'évêque ; et Charles III rêvait de créer un évêché à Nancy, tant pour l'embellissement de la ville que pour certaines considérations politiques.

Depuis le fameux « voyage d'Austrasie » d'Henri II, en 1552, la France occupait les trois villes de Metz, de Toul et de Verdun, et elle s'efforçait de changer cette occupation en une véritable annexion. Elle avait mis la main non seulement sur les trois villes, mais sur les nombreux territoires dépendant des évêchés et enclavés dans le duché de Lorraine, par exemple sur Liverdun, qui appartenait à l'évêché de Toul, sur Dieulouard, propriété de celui de Verdun, sur Baccarat et Rambervillers, qui relevaient de celui de Metz. L'indépendance politique du duché était ainsi menacée ; mais son indépendance spirituelle surtout courait grand risque. En effet, depuis le concordat de 1516, le roi nommait directement les évêques de son royaume et déjà il songeait à étendre ce concordat aux Trois-Évêchés. Si un jour les prélats de Metz, de Toul et de Verdun devenaient des créatures du Roi, ne mettraient-ils point à sa disposition leur pouvoir ecclésiastique sur le duché de Lorraine ? Ne commanderaient-ils point à tous les sujets du duc, au nom de Dieu ? Le danger était grand, et il préoccupa vivement les Lorrains.

Déjà, au concile de Trente, le cardinal de Lorraine avait proposé de transférer les trois sièges épiscopaux dans des villes lorraines : à Nancy, à Bar-le-Duc et à Saint-Dié (1). L'affaire n'eut point de suite. Du reste, il était bien évident que la France ne consentirait jamais à la suppression des évêchés de Toul, de Verdun et de Metz ; si la Lorraine ne voulait point dépendre d'évêchés situés en France, pour des raisons analogues la France ne pouvait tolérer que des territoires occupés par elle eussent comme prélats des évêques habitant en Lorraine. Charles III se rendit bien compte qu'il était impossible de supprimer les évêchés existants. Mais n'y aurait-il pas moyen de tailler un évêché entièrement lorrain dans les anciennes circonscriptions? Le duc y songea, après que la paix de Folembray en 1595 eut rendu la sécurité à ses États.

Il se trouvait que l'évêché de Toul était l'un des plus considérables du monde chrétien. Il comprenait tout notre département des Vosges, une grande partie du département de la Meurthe à l'exception du bassin de la Seille et de la Sarre, près de deux cents paroisses avec Ligny, Gondrecourt, Bar-le-Duc, au sud du département de la Meuse, puis tout le coin sud-est du département de la Haute-Marne avec Bourmont, Merrey, Reynel, sans compter le doyenné de Blaise, enclavé entre les diocèses de Troyes et de Châlons (2).

---

1. Le pape Pie V donna même un indult au cardinal de Lorraine pour la création de ces trois évêchés. A. D., G. 299.

2. Voir la carte dressée par l'abbé Eugène Martin au tome II de son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, 1903.

Charles III souhaitait qu'on partageât en deux ce vaste territoire. L'évêché de Toul en aurait conservé toute la partie ouest ; un nouvel évêché serait créé à Nancy, auquel l'on attribuerait comme circonscription toute la vallée de la Meurthe, depuis Saint-Dié jusqu'à Nancy, soit environ soixante-dix paroisses, en y ajoutant quarante-cinq paroisses environ, prises au diocèse de Metz, sur la rive droite de la Moselle autour de Pont-à-Mousson. Le duc proposait d'assurer à l'évêque et au chapitre cathédral un revenu convenable par la suppression de divers couvents, tombés depuis longtemps en décadence, et dont il dressait déjà la liste. Il demandait à nommer l'évêque de Nancy, comme le roi de France nommait ceux de son royaume. Ainsi il aurait un prélat à lui, dévoué à sa maison, à sa politique ; en cas de conflit avec la France, cet évêque s'opposerait à ceux de cette puissance, lancerait mandements contre mandements, excommunication contre excommunication. Le choix du premier évêque était déjà arrêté dans l'esprit du duc : ce devait être son propre fils, Charles, cardinal de Lorraine et, avant d'aller plus loin, il nous faut présenter ce personnage.

Charles de Lorraine, second fils du duc Charles III et de Claude de France, vint au monde au palais ducal de Nancy le 1er juillet 1567. Il eut pour parrain le grand cardinal de Lorraine, frère de François de Guise. Il était de constitution chétive et pendant toute sa vie il endurera des souffrances physiques fort vives, comme sa sœur Catherine de Lorraine, la célèbre abbesse de Remiremont. Était-ce à cause de cette faiblesse de complexion, était-ce pour assurer à ce cadet

de très riches prébendes ecclésiastiques ? Probablement pour les deux motifs réunis, il fut destiné dès son enfance à la vie ecclésiastique. A ce moment l'évêché de Metz était depuis quatre générations au pouvoir de la maison de Lorraine. Le duc René II avait réussi à faire élire par le chapitre son oncle Henri en l'année 1484, et, depuis, pour conserver la charge dans la famille, chaque évêque désignait l'un de ses parents comme coadjuteur. On vit ainsi le siège de Metz au pouvoir de Jean, fils de René II et premier cardinal de Lorraine, l'un des prélats qui ont cumulé sur leur tête le plus de bénéfices ; de Charles de Lorraine, frère de François de Guise, celui qu'on a appelé le grand cardinal ; puis de son frère puîné Louis de Lorraine. La France laissait faire, puisque aussi bien l'évêque Charles accepta très vite le changement de 1552 et que son frère François de Guise se couvrit de gloire en défendant Metz contre Charles-Quint. Et voici que, pour clore cette liste, Louis de Guise choisit pour son coadjuteur en 1573 le jeune Charles, fils de Charles III. L'enfant avait six ans, et la maison de Lorraine donnait ainsi l'exemple de violer les canons du concile de Trente que le grand cardinal avait fait voter.

Bientôt le jeune Charles fut inscrit en tête de la liste des élèves de la nouvelle université lorraine, créée à Pont-à-Mousson (1). L'un de ses professeurs, qui plus tard devait prononcer son oraison funèbre, rendra de

1. Abbé Eugène Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 24.

lui ce témoignage : « Il fut logé, pour la commodité de ses études, dans le collège même, où il passa plusieurs années, donnant exemple à ceux de son âge par sa piété, son respect et obéissance à ceux qui avaient la charge de son gouvernement et de son institution, et par sa grande bénignité à l'endroit de tous ceux qui le hantaient (1). » Au sortir de Pont-à-Mousson, Charles alla passer quelque temps à Paris où il fréquenta l'université et aussi un peu la cour d'Henri III, où régnait une princesse lorraine, Louise de Vaudémont. Pendant qu'il poursuivait le cours de ses études, il entra en 1578, à la mort de Louis de Guise, en possession, à l'âge de douze ans, du siège épiscopal de Metz, ou du moins à partir de cette date on lui servit les revenus très considérables de la mense épiscopale. En 1585, quand il eut atteint sa dix-neuvième année, on lui confia l'administration même de ce temporel. En 1591, deux années après qu'il eut été nommé cardinal, le pape l'autorisa, à vingt-quatre ans, à gouverner le diocèse au spirituel. Charles de Lorraine n'y fit que de rares visites, s'en fiant aux chanoines délégués par lui dans ses fonctions. Son entrée officielle à Metz n'eut même lieu qu'en 1607, trente années après son élection. Il est juste d'ajouter que son pontificat a laissé de durables souvenirs. Les progrès du protestantisme furent arrêtés en la cité de Metz, alors à moitié gagnée à la Réforme. Charles

1. Léonard Périn, *Oraisons funèbres sur le trespas de feu... Monseigneur Charles III... et de feu Monseigneur son fils Charles, cardinal de Lorraine.* Pont-à-Mousson, M. Bernard, s. d., p. 132.

de Lorraine créa à l'université de Pont-à-Mousson un séminaire pour élever douze clercs pauvres de son diocèse. Il fonda le premier collège de Metz, celui de Saint-Éloy, qui fut d'abord confié à des régents séculiers, pour être livré plus tard, en 1622, aux jésuites. Il introduisit à Metz les capucins et il établit dans la rue des Allemands les minimes.

Avec l'évêché de Metz le jeune Charles cumula d'autres prébendes. Déjà, en 1574, à la mort du grand cardinal, on lui avait réservé les revenus de l'abbaye de Gorze. Le grand monastère bénédictin fut sécularisé par lui : les moines qui avaient fait le renom de l'abbaye furent dispersés et remplacés par un chapitre sans importance et presque sans rente ; l'église fut rasée, pour ôter aux religieux tout espoir de restauration. Les ornements du culte furent vendus, pour fournir de l'argent à la Ligue(1). En même temps que l'évêché de Metz, Louis de Guise avait laissé à son cousin les revenus de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Plus tard encore, Charles devait acquérir la grande abbaye de Beaupré près de Lunéville et celle de Saint-Mihiel sur la Meuse. Quelques humbles moines restaient dans ces maisons, vivant dans la pauvreté et s'entretenant comme ils pouvaient ; les revenus assez gros allaient directement à l'abbé.

Ce ne fut pas tout. Grâce à la protection de son père, le jeune prince obtint des canonicats dans deux chapitres importants de l'Allemagne, à Mayence et à

1. Chaussier, *L'Abbaye de Gorze*, pp. 324-327.

Trèves. Ici du moins il voulut faire le stage qui était prescrit par les canons. Il passa à Mayence toute l'année 1585, et à Trèves six mois de l'année 1586. Il gagna l'amitié des électeurs de ces villes, qui vantèrent sa piété (1).

Charles de Lorraine n'était en aucune façon l'un de ces seigneurs légers, dépensant comme tant d'autres ses grands revenus dans une vie de dissipation, comme fit par exemple le second cardinal de Guise, celui qui sera assassiné aux États de Blois. Les plaisirs lui étaient interdits par sa santé même. Il ne pouvait presque jamais marcher ; il sentait dans ses membres des douleurs intolérables, sans doute causées par des rhumatismes ou par la goutte. Depuis 1587, il vécut fort triste au palais ducal de Nancy. A cause de ses souffrances mêmes, il devint fort pieux, d'un catholicisme ardent et fanatique. En 1588, il assista dans le vallon de Boudonville à la fameuse assemblée où la Ligue fut formée pour la deuxième fois (2). S'il ne pouvait remplir les devoirs religieux auxquels il était tenu, au moins dépensa-t-il les revenus de ses canonicats, de ses abbayes et de son évêché à défendre la bonne cause.

Aussi fut-il en grande faveur auprès des papes. Ceux-ci avaient toujours eu une vive amitié pour cette famille de Lorraine qui ne s'était point laissé entamer par l'hérésie, et qui était l'un des remparts les plus

---

1. Périn, *Oraisons funèbres*, p. 133.

2. Voir notre article, *Nancy pendant les guerres de religion*, dans les *M. S. A. L.*, 1907.

fermes du catholicisme. Toujours ils avaient concédé à l'un de ses membres un chapeau de cardinal ; on vit même pendant un certain temps tout ensemble un cardinal de Lorraine et un cardinal de Guise. Sixte-Quint, pour témoignage spécial d'estime envers le jeune évêque de Metz, lui envoya en 1589 le titre de cardinal-diacre, encore qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans. Le camérier pontifical fut chargé de lui remettre la barrette en toute solennité ; la cérémonie se fit dans l'église collégiale Saint-Georges. Charles voulut aussitôt se rendre à Rome pour recevoir le chapeau des mains du pape. Il en fut empêché pendant quelque temps par la maladie et, quand il se mit en route, porté en sa litière, Sixte-Quint n'était plus. Grégoire XIV venait de lui succéder (5 décembre 1590). Ennemi acharné du Béarnais, levant contre lui une armée qu'il se proposait d'envoyer au duc de Lorraine, il reçut Charles avec empressement et conféra au cardinal le titre de Sainte-Agathe. Bien plus, il le nomma légat apostolique dans les Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun. Charles reçut de la sorte une autorité supérieure à celle de ses collègues de Toul et Verdun ; il fut véritablement *pape* en Lorraine, pour nous servir d'une expression du cardinal d'Ossat. Il avait, dans l'étendue de sa légation, le droit de réformer les monastères et les prieurés ; de juger en appel tous les procès ecclésiastiques, même les causes matrimoniales ; il pouvait légitimer les bâtards. Ce n'est pas tout. Le pape avait en Lorraine la nomination aux bénéfices vacants pendant huit mois de l'année ; il céda ce droit à son

légat(1). Celui-ci donna les principales cures aux élèves de l'université de Pont-à-Mousson : il peupla même les pays rattachés à la France de clercs tout dévoués à la maison de Lorraine. Pendant les quatre autres mois de l'année — ceux des patrons — il exerça une surveillance sur toutes les nominations aux bénéfices (2).

Quand le cardinal Charles revint de Rome en Lorraine, une nouvelle dignité ecclésiastique l'y attendait. L'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, venait de mourir à Saverne (2 mai 1592). L'église qu'il avait dirigée était alors dans une situation des plus critiques. La ville de Strasbourg avait embrassé la Réforme et chassé le prélat. Les chanoines de la cathédrale s'étaient divisés en deux camps; les uns, en plus grand nombre, s'étaient déclarés protestants; huit seulement étaient restés fidèles à l'ancienne foi. Il nous semblerait aujourd'hui tout naturel que les chanoines protestants, en renonçant au catholicisme, eussent abandonné leurs prébendes qu'ils détenaient

1. Il est vrai que, depuis le concile de Trente, les cures vacantes dans les mois du pape devaient être données au concours ; mais ces concours étaient presque toujours illusoires. Rappelons encore que les monastères nommaient en tout temps aux cures dites cures unies, c'est-à-dire à celles dont ils étaient censés être les propriétaires.

2. Plus tard, quand Henri IV eut été reconnu en France, le cardinal d'Ossat protesta à Rome, au nom du Roi, contre les pouvoirs accordés au fils de Charles III ; on les lui retira, tout en lui laissant jusqu'à sa mort le titre de légat du saint-siège : mais ce fut désormais un simple titre, sans pouvoir réel. Notons encore que Charles de Lorraine rencontra en ce voyage d'Italie l'archevêque de Milan, François Borromée, avec lequel il entretint dans la suite les plus amicales relations. C'était un cousin du célèbre Charles Borromée.

de la générosité d'anciens catholiques : mais l'on ne raisonnait pas ainsi au seizième siècle. Non seulement ces chanoines gardaient pour eux tous leurs revenus, mais ils prétendaient nommer l'évêque — un évêque protestant — et leur choix se porta sur Jean-Georges, margrave de Brandebourg, fils de l'électeur Joachim-Frédéric! La minorité catholique naturellement protesta : les chanoines de cette faction se réunirent à Saverne et élurent Charles de Lorraine ; ils comptaient bien que ce prince serait appuyé par son père qui le rendrait maître de l'évêché par la force des armes.

L'évêché de Strasbourg était de grande importance. Le prélat ne possédait pas seulement des dîmes et des cens considérables ; il était seigneur temporel dans la vallée de la Bruche, à Erstein, à Benfeld, à Markolsheim ; il possédait Rouffach dans la Haute-Alsace et beaucoup de villages de l'autre côté du Rhin, dans le duché de Bade actuel. Aussi les deux adversaires se livrèrent-ils une guerre acharnée. Toute la Basse-Alsace fut dévastée par les soldats : ce fut pendant huit mois une série de batailles qui semblaient annoncer d'avance les ravages de la guerre de Trente ans. Enfin, au mois de mars 1593, les deux compétiteurs signèrent une trêve à Sarrebourg ; l'empereur Rodolphe II devait décider lequel des deux était légalement élu ; et, en attendant sa sentence, les revenus de l'évêché étaient partagés en deux parts égales. La trêve fut à diverses reprises prorogée ; et, après toutes sortes d'alternatives, la paix fut signée à Haguenau, le 22 novembre 1604, sous la médiation

du roi de France Henri IV. Charles de Lorraine fut reconnu officiellement comme unique évêque de Strasbourg ; mais il dut laisser aux chanoines protestants toutes leurs prébendes, et la possession de leurs maisons capitulaires de Strasbourg, leur vie durant ; il céda au jeune Frédéric de Würtemberg, auquel le margrave de Brandebourg avait vendu ses droits, la possession du bailliage d'Oberkirch, sur la rive droite du Rhin. Il renonça volontairement à certains revenus ; mais, au prix de cet abandon, il demeura évêque et garda au catholicisme cette importante charge(1).

Charles de Lorraine s'efforça de bien gouverner l'évêché de Strasbourg et d'y maintenir la foi orthodoxe. De Nancy il en surveillait l'administration avec beaucoup de sollicitude. Il rétablit à Saverne et à Rouffach les couvents de franciscains ; il protégea le collège des jésuites de Molsheim qu'il opposa au gymnase protestant de Strasbourg ; il fonda un séminaire afin de recruter des prêtres pour les paroisses d'Alsace ; il rétablit à Molsheim les chartreux que les Strasbourgeois avaient chassés de leur ville. Il aurait voulu restaurer le culte catholique dans la cathédrale de Strasbourg : mais les temps étaient trop mauvais. Il transporta le grand chapitre et le grand-chœur dans l'église paroissiale de Molsheim qui fut déclarée cathédrale. Il ne négligea pas non plus le temporel.

---

1. Cf. la chronique publiée par Rudolf Reuss, *Die Beschreibung des bischöflichen Krieges anno 1592*. Strasbourg, 1878.

Pour la première fois furent établies, grâce à lui, des forges dans la vallée de la Bruche à Schirmeck (1).

Charles de Lorraine possédait déjà de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il était évêque de Metz et disputait à un concurrent l'évêché de Strasbourg, il était cardinal et légat du saint-siège en Lorraine, quand Charles III voulut encore faire de lui un évêque de Nancy.

En 1597, la demande d'érection d'un évêché à Nancy fut adressée par le duc au pape Clément VIII (1592-1605). Elle fut portée à Rome par le jésuite Commolet et ne pouvait qu'être accueillie favorablement. Le pape promit (fin de 1597-début de 1598) de s'occuper aussitôt de l'examen de l'affaire. Aucun obstacle ne devait venir de l'évêque de Metz, puisque ce que celui-ci perdrait comme évêque de Metz il le gagnerait comme évêque de Nancy. L'évêque de Toul, Christophe de La Vallée, devait son siège au duc de Lorraine et ne pouvait s'opposer au démembrement de son diocèse : on lui promit du reste comme dédommagement une pension. Tout semblait marcher à souhait, quand le duc de Lorraine se heurta à l'opposition de la France.

La France et la Lorraine s'étaient réconciliées à Folembray et même il était question, pour cimenter cette alliance, du mariage du fils aîné du duc, le marquis

---

1. Sur le rôle du cardinal Charles dans l'évêché de Strasbourg, on consultera les excellents articles de Dag. Fischer, « Le cardinal Charles de Lorraine. Quinze ans d'histoire de l'évêché de Strasbourg (1592-1607) » dans la *Revue d'Alsace*, 1876, pp. 145-178 et 346-376.

du Pont, avec la sœur du roi, Catherine de Bourbon, bien que la princesse fût âgée de quarante ans et qu'elle fût restée fidèle à la religion protestante. Malgré cette bonne entente, Henri IV ne pouvait pas ne point s'opposer à l'érection d'un évêché indépendant à Nancy. Il ne pouvait pas permettre le démembrement des évêchés de Toul et de Metz dont il espérait nommer un jour les titulaires. Il comptait que par ces prélats il exercerait une action sur le duché de Lorraine. Henri IV eût-il ignoré les conséquences d'une telle mesure qu'il eût été mis au courant par l'homme qui gérait à Rome les affaires de France, l'un des diplomates les plus avisés que le pays ait jamais eus. Le cardinal d'Ossat, tout en sollicitant auprès de Clément VIII les dispenses nécessaires pour le mariage de Henri, marquis du Pont, et de Catherine de Bourbon, s'opposa de toutes ses forces à la création d'un siège épiscopal à Nancy. Il fit valoir qu'on ne pouvait ériger en cathédrale une église qui était encore à fonder ; que le duc de Lorraine, pour créer un évêché à Nancy, dégradait ceux de Metz et de Toul qui étaient hors de ses États, sous la protection directe du roi de France ; que l'évêque de Metz ne pouvait détériorer la condition de sa propre église. N'était-il pas déjà scandaleux qu'il eût livré à son père l'une des principales places fortes de son temporel, la ville de Marsal, et cela sans aucun dédommagement ? Et que valait le consentement d'un prélat aussi dépendant de la Lorraine que Christophe de La Vallée (1) ?

1. *Lettres du cardinal d'Ossat,* nouvelle édition par Amelot de La Houssaie, Paris, 1698, t. II, p. 8. Du 17 janvier 1599, à

Contre les évêques de Metz et de Toul d'Ossat s'efforçait de provoquer les oppositions des deux chapitres et celles de l'archevêque de Trèves, métropolitain. Sans doute il échoua auprès du chapitre de Toul qui donna son assentiment les yeux clos (1) ; mais celui de Metz se montra nettement hostile au projet de Charles de Lorraine, et l'archevêque de Trèves refusa son approbation.

Le pape Clément VIII se montra ébranlé par ces oppositions et par les raisons qu'avait développées d'Ossat. Sur la demande du représentant de la France, il traîna l'affaire en longueur (2). Il la renvoya d'abord à une de ces nombreuses congrégations qui aident le saint-siège dans sa tâche, celle des matières consistoriales : c'était gagner du temps ; car les congrégations travaillent avec une sage lenteur. On nomma un rapporteur, le cardinal Mantica, chargé d'examiner quels avantages le séjour de Nancy présenterait pour un évêque et si les biens dont on voulait doter la nouvelle église cathédrale étaient suffisants. C'était encore un nouveau délai. Le représentant du duc à Rome, Jean Poirot, avait beau multiplier les démarches, voir les cardinaux de la congrégation les uns après les autres ; d'Ossat à son tour faisait des visites, et aux

---

Villeroy. D'Ossat avait eu vent du projet dès juin 1598. Il avait prévenu Henri IV qui lui répondit le 2 juillet : « C'est bien le moins qu'on me consulte pour ce qui regarde les pays de ma protection. » *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 710.

1. On avait promis à l'archidiacre de Port, qui aurait perdu deux doyennés, une pension de cent francs barrois.

2. D'Ossat à Villeroy, 22 janvier 1599, *loc. cit.*, t. II, p. 14.

mines opposait des contre-mines. Sur ces entrefaites arriva à Rome la nouvelle que le mariage du marquis de Pont-à-Mousson avec la protestante Catherine de Bourbon avait été signé. L'archevêque de Rouen, frère bâtard d'Henri IV, avait béni cette union. Le pape se montra irrité contre le duc Charles III qui n'avait tenu aucun compte des objections du saint-siège et, à la fin de 1599 et au début de 1600, les négociations pour la création d'un évêché à Nancy furent interrompues.

Elles ne furent reprises qu'à la fin de 1600. Charles III envoya à Rome en très grand secret un gentilhomme piémontais, Baretti, qui l'avait déjà servi pendant six ans en Espagne. Mais le cardinal d'Ossat fut aussitôt prévenu, et mit tout en œuvre pour faire échouer le projet de création. Le duc et le cardinal de Lorraine eurent beau lui écrire, pour le fléchir; il se borna à répondre qu'on ne pourrait agir sans le Roi et les chapitres, et que ceux-ci empêcheraient toujours un tel dessein (1). Il arriva à se faire communiquer le 19 juin le dossier de toute l'affaire, et il la résuma admirablement au Roi dans une lettre du 23 juin qui est un véritable chef-d'œuvre de style diplomatique (2). Puis, en juillet, il présenta au pape les observations de la France. Clément VIII n'osa passer outre, et il refusa de créer à Nancy un nouvel évêché.

Mais le pape ne voulut point mécontenter entière-

1. Lettre à Villeroy, 14 mai 1601, *loc. cit.*, t. II, p. 373.
2. *Loc. cit.*, t. II, p. 410.

ment le duc de Lorraine : il chercha à lui donner au moins une satisfaction extérieure. Que ne demandait-il, à défaut d'une cathédrale, une église qui eût le prestige d'une cathédrale, qui embellirait sa Ville-Neuve de Nancy, mais sans être la tête d'un nouveau diocèse. Il n'y aurait point à Nancy d'évêque, mais un dignitaire ecclésiastique qui aurait les honneurs extérieurs d'un évêque. Il n'y aurait point de chapitre épiscopal, mais un chapitre d'une nature particulière que présiderait ce dignitaire. Charles III écouta ces suggestions : ne pouvant avoir la proie, il se rabattit sur l'ombre. Il demanda la création à Nancy d'un primat et d'un chapitre primatial. Le pape Clément VIII s'empressa d'accéder à cette supplique par bulle du 15 mars 1602 (1). Le cardinal d'Ossat ne fit plus d'opposition. Le primat n'était à la tête d'aucun diocèse ; on n'arrachait aucune paroisse à Metz ou à Toul ; l'évêque de Toul ne devait perdre que la juridiction sur les biens et les personnes du nouveau chapitre ; et en vérité, cette perte était insignifiante, et l'on ne pouvait pas, en refusant d'y consentir, mécontenter le duc de Lorraine dont le fils était devenu beau-frère du roi de France.

Ce titre de primat était dans l'Église tout nouveau. Sans doute il y avait déjà des primats, mais tous

---

1. La bulle est datée comme suit : *Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo secundo, idus Martii, pontificatus nostri anno duodecimo.* Elle fut fulminée à Nancy le 11 décembre 1603. On trouve de nombreuses copies de la bulle et l'original de la fulmination A. D., G. 296.

étaient en même temps des archevêques, ainsi les primats de Reims, de Lyon, de Bourges, de Bordeaux, etc. On n'avait point encore vu de primat sans diocèse. Sans doute — et d'Ossat a eu raison d'y insister — cette dignité était avant tout honorifique ; mais peut-être, dans ses lettres, le célèbre cardinal la rabaisse-t-il trop. Cette création de primat de Lorraine et d'un chapitre primatial à Nancy est, dans l'histoire de la ville, un grand événement. Le chapitre primatial, plus élevé en dignité que les simples collégiales, a jeté sur Nancy un nouveau lustre ; il a augmenté sa réputation ; il a achevé de faire de la ville une véritable capitale, peu après l'époque où sa superficie avait été triplée et où avaient été construits autour d'elle les plus beaux remparts du monde. Désormais la ville de Nancy put s'appeler « ville métropolitaine de la Lorraine ». Puis n'était-il pas à redouter que le primat, fort de son titre, ne cherchât à empiéter sur la juridiction de Toul et de Metz ? Cette primatie n'était-elle pas comme l'amorce d'un évêché ? Et en fait, cent soixante-quinze années plus tard, un évêché sera créé à Nancy et le chapitre primatial deviendra chapitre cathédral. Mais, en 1777, toute opposition avait cessé entre l'évêché de Toul et la Lorraine ; Nancy et Toul appartenaient à un même prince, le roi de France.

Le duc de Lorraine avait obtenu le droit de désigner le primat, et il s'empressa de nommer son fils, le cardinal Charles.

Celui-ci avait alors trente-cinq ans et il ne devait occuper ce poste que pendant cinq années ; mais il

sut bien les employer. Il déploya beaucoup de zèle pour la réforme des ordres monastiques. Didier de La Cour venait d'introduire une règle sévère à Saint-Vanne de Verdun, et son exemple avait été suivi à Saint-Hidulphe de Moyenmoutier. Les deux abbayes se formèrent en congrégation à laquelle devaient s'adjoindre toutes les maisons lorraines décidées à embrasser la réforme. Sur l'intervention du cardinal Charles la nouvelle congrégation fut reconnue par le pape Clément VIII, en 1604, sous le titre de congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. Elle servira d'exemple à la congrégation française de Saint-Maur. Le cardinal Charles réussit à introduire la réforme dans les monastères de Saint-Mihiel, de Saint-Avold et de Longeville. Il aurait voulu créer à Nancy même un couvent de bénédictins réformés ; mais ce ne fut qu'après sa mort que son frère, le duc Henri II, y fonda dans la rue des Ponts le prieuré de Sainte-Croix qui deviendra au dix-huitième siècle l'abbaye Saint-Léopold. Charles de Lorraine protégea aussi la réforme des prémontrés et fut en relations avec Servais de Lairuels. Il connut le vénérable Pierre Fourier qui réforma l'ordre des chanoines augustins ; aidée par lui, la mère Alix Le Clerc fonda à Nancy le couvent de la Congrégation, et put y organiser l'enseignement des jeunes filles.

Le primat fut aussi un protecteur éclairé de cette université de Pont-à-Mousson dont il avait été le premier élève ; il vit la période de grande prospérité de l'institution, au moment où elle comptait 1 500 étudiants. Ainsi on retrouve le nom de Charles de Lor-

raine dans toutes les réformes ecclésiastiques qui furent réalisées à cette époque dans le duché et en nulle période il ne s'en accomplit un aussi grand nombre : une nouvelle vie animait l'église chrétienne. Charles a aussi joué un rôle politique. Son père Charles III le consultait souvent ; à deux ou trois reprises, pendant ses absences de Nancy, il le chargea de la direction des affaires.

Et cet homme remplissait toutes ces charges, alors qu'il était en proie à des maux affreux : nulle souffrance physique ne lui était épargnée. Il était entièrement perclus en ses membres, et chaque mouvement lui causait des douleurs atroces. On fit venir pour le guérir les médecins les plus célèbres de France, d'Allemagne et d'Italie. La veuve d'Henri III, Louise de Vaudémont, lui envoya le sieur de Lorme qui nous a laissé un traité sur la maladie du cardinal, et dont le traitement parut d'abord réussir ; mais ce ne fut qu'une illusion. Le cardinal Charles se crut dès lors ensorcelé, et tout le monde autour de lui partagea sa croyance. Lui aussi fut exorcisé comme Catherine de Lorraine, sa sœur. Il fit venir d'Italie des religieux ambrosiens qui passaient pour fort habiles en cet art et il les installa au prieuré de Saint-Nicolas. Rien n'y fit. « On lui a ôté le sort, dit Léonard Périn, par les moyens dont l'Église se sert en tels accidents. Mais le mal avait agi en ce corps si violentement, principalement aux bras, mains, jambes et pieds dont peu à peu, par continuation du tourment et de la malignité de sa cause, l'usage s'était perdu, que ces parties de son corps ainsi estropiées ne purent être rétablies

par la rupture de ce sort[1]. » Le cardinal n'éprouva quelque soulagement qu'en touchant les reliques de saint Sébastien qu'on venait de transférer de Dieulouard à Nancy, pour les déposer dans la première église primatiale. Afin de restaurer sa santé, il fit aussi un pèlerinage à Notre-Dame de Montaigu, descendant la Meurthe, la Moselle et le Rhin jusqu'à Cologne, puis se faisant porter par terre. Il revint mieux portant[2]. En souvenir de ce voyage, l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, envoya à Nancy une image de la Vierge, taillée dans le chêne miraculeux[3]. Mais ce ne fut qu'un répit dans la douleur, et non la guérison. La paralysie du corps devint générale, ne laissant de libre que la tête et la langue. Nous possédons une gravure le représentant[4]. On devine à sa figure ravagée les souffrances qu'il a éprouvées. Il fut enfin délivré le 24 novembre 1607, âgé de quarante ans. Il mourut très pieusement, après avoir reçu les derniers sacrements. Son cœur fut donné à l'église du noviciat des jésuites ; son corps, comme nous le

---

1. *Oraisons funèbres*, pp. 157-158.

2. Chanoine de la Primatiale de 1619 dans dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 47.

3. Le cardinal fit placer cette statue dans une niche superbe à l'église du noviciat et orna la tête de la Vierge et de l'enfant Jésus de couronnes d'or très fin. Il voulut qu'à sa mort son cœur fût déposé aux pieds de cette image. Le duc Charles III commanda à son peintre Jean de Wayembourg un superbe tableau représentant la famille ducale aux pieds de la Vierge de Montaigu. LIONNOIS, t. III, pp. 190-191.

4. Cette gravure, dans un médaillon ovale, mesurant 71 millimètres sur 57, ne porte pas de nom d'auteur. On lit autour : † CAROLUS D. G. EPISCOPUS. ARGENTO. MET. DVX. LOTHARING. A. 1605.

verrons plus loin, reposa successivement dans les deux primatiales provisoires, puis sous la chapelle Saint-Fiacre, en notre cathédrale. Cette mort porta un coup terrible à son père. Moins d'une année après, le 18 mai 1608, le duc Charles entra à son tour dans la voie de toute chair, et le jésuite Léonard Périn, né à Étain, professeur distingué à l'université de Pont-à-Mousson, prononça à la fois l'oraison funèbre du père et du fils les 18, 19 et 21 juillet 1608, la première, de Charles III, en l'église collégiale de Saint-Georges, les deux autres, de Charles III et du cardinal Charles, à l'église des Cordeliers (1).

1 Ce sont les oraisons funèbres que nous avons souvent citées.

II

1° **Emplacement d'abord fixé pour l'église primatiale. — La première primatiale provisionnelle. — Charles III recule vers l'est la Ville-Neuve. — Le quartier clérical. — La seconde primatiale provisionnelle. — Les demeures du grand-doyen, du chantre, de l'écolâtre. — Les seize maisons des chanoines. — Difficultés à propos de ces maisons.**

2° **Les divers statuts et usages de la Primatiale. — Pouvoirs du primat, la mense primatiale. — Le grand-doyen, le chantre, l'écolâtre. Les treize chanoines. — Le chapitre devient en partie un chapitre noble. — Mode de nomination des dignitaires et des chanoines. — Privilèges honorifiques du chapitre. — Les heures canoniales. — Les assemblées capitulaires. — Les huit vicaires perpétuels et le petit personnel.**

3° **La mense du chapitre. — Abbayes et prieurés unis : l'abbaye Saint-Martin-lès-Metz, le prieuré Notre-Dame de Salonne, la collégiale de Dieulouard, les prieurés de Saint-Nicolas et de Varangéville, les trois places de chanoines de Saint-Dié, la collégiale Saint-Georges. — Nombreux procès du chapitre. — Les prébendes des chanoines. — Leur genre de vie et leur fortune. — Cures dépendant du chapitre. — Le chanoine tournaire.**

Après avoir esquissé la figure du premier primat de Nancy, il nous faut revenir en arrière et rechercher successivement en quel endroit de la ville fut installé le nouveau chapitre, quelles en furent la composition et les attributions, quels revenus servirent à sa subsistance.

1° Dans une précédente étude(1), nous avons exposé qu'au moment de la fondation de la Ville-Neuve, Charles III se proposait de créer une grande église entre la rue Saint-Dizier et la rue de l'Église, dans le rectangle qui plus tard sera occupé par le marché;

---

1. *La Fondation de la Ville-Neuve de Nancy et la distribution des emplacements,* p. 52. Extrait des *M. S. A. L.*, 1905.

cette « grande église », ainsi qu'il affectait de la nommer, devait dans sa pensée devenir la future cathédrale. Quand, au lieu d'une cathédrale, il n'eut obtenu de Rome qu'une simple primatiale, on éleva à la hâte dans le voisinage une primatiale provisoire, « provisionnelle » comme on disait, entre la rue des Ponts et la rue Notre-Dame, en bordure sur le côté sud de la rue Saint-Thiébaut. L'église était achevée dès le mois de septembre 1603, et fut bénite le 14 par le grand-doyen, Antoine de Lenoncourt. Elle fut dédiée à saint Sébastien dont les reliques y furent apportées de Dieulouard. Les chanoines y dirent leurs offices jusqu'en 1607, la vendirent à cette date à la ville pour servir de siège à la paroisse de la Ville-Neuve. Cette première primatiale provisionnelle fut démolie sous le règne de Léopold, et, sur son emplacement agrandi, l'architecte Jennesson éleva, en 1720, le nouveau Saint-Sébastien.

Au moment où l'on allait construire, entre la rue Saint-Dizier et la rue de l'Église, la primatiale définitive, on s'aperçut que l'endroit était mal choisi. C'était l'un des quartiers les plus bruyants de la Ville-Neuve, et les cris de la foule y auraient troublé les offices. Puis, si l'on avait une place pour l'église, on n'en avait pas pour loger les chanoines qui, dans les premiers temps, durent se chercher eux-mêmes des demeures. Nous avons dit ailleurs que le duc, pour trouver un emplacement pour la primatiale et les logements des chanoines, reporta vers l'est la Ville-Neuve qu'il venait d'achever ; sur le territoire ainsi conquis, il réserva un vaste espace pour la pri-

matiale, et aussitôt fit tracer le plan du nouvel édifice. Le monument devait être orienté la façade tournée à l'ouest, regardant la porte Saint-Jean. Les frais étaient à la charge du chapitre ; mais, comme ses revenus n'auraient pas suffi, l'on décida d'y employer le produit de la vente de la première primatiale provisionnelle. Charles III mit aussi une taxe, au profit de la construction, sur toutes les lettres de grâce, de noblesse, de pension, de nomination à un office, qui seraient conférées les quinze années suivantes ; les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice furent invités à donner une somme à volonté ; des quêtes furent faites à Nancy et en Lorraine. Toutes ces ressources demeurèrent insuffisantes. Après que le cardinal Charles eut posé la première pierre le 4 juillet 1607, quelque temps avant sa mort, les travaux restèrent suspendus. On les reprit en 1610, mais sur un plan nouveau, tournant la façade au nord, du côté de la rue Saint-Georges. Les murs s'élevaient déjà à une hauteur de 15 pieds, lorsque survinrent les affreux malheurs de la Lorraine (1633). La construction fut abandonnée jusqu'au dix-huitième siècle et l'église, commencée en 1607, ne sera achevée qu'en 1742, sous Stanislas.

Derrière la place réservée pour l'église, on éleva un temple provisoire, la seconde église primatiale provisionnelle. Elle était achevée et livrée au culte en 1609. C'était un bâtiment très simple, à une seule nef. Le provisoire dura cent trente-trois années, et ce ne fut qu'en 1742 que les chanoines quittèrent cette église. Elle ne fut pas tout de suite détruite : c'est ici que Jean Lamour installa ses forges et créa les admirables

grilles de notre place Stanislas (1). Tout autour, les chanoines, qui ne voulaient point vivre en communauté, se construisirent leurs demeures moitié à leurs frais, moitié à ceux du chapitre. Ils firent venir un ingénieur de Paris, maître Lambert, pour procéder au partage. Le primat, qui devait avoir une part prépondérante, obtint tout l'espace entre la future primatiale et notre rue du Manège. Antoine de Lenoncourt, qui succéda dans cette dignité au cardinal Charles, s'y bâtit au fond d'un vaste jardin un superbe hôtel qui fut abattu au dix-huitième siècle, et a fait place, en 1762, à des constructions nouvelles, l'hôtel occupé par les sœurs de l'Espérance et le vaste bâtiment où se trouvaient naguère encore les frères de Saint-Joseph (2). Dans l'intervalle, les terrains en bordure sur la place Saint-Georges, la rue Saint-Georges et la rue du Manège avaient été vendus, et des particuliers y avaient élevé des maisons.

---

1. L'église fut accordée à la ville par arrêt du Conseil du 4 janvier 1744, malgré les véhémentes protestations du chapitre. Elle ne fut démolie définitivement qu'en 1769 ; on construisit sur son emplacement plusieurs maisons qu'en général le chapitre louait. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 118. Cf. p. 172, n. 1.

2. L'hôtel du primat devint en 1777 l'hôtel épiscopal. Il fut vendu, le 28 messidor an V (16 juillet 1797), pour une somme de 50 000 francs à Étienne-Jean-Simon Pelet de Bonneville, qui agissait tant en son nom qu'en celui de Nicolas-Jean-Marie Larcher et Louis-Benoît Grosjean. La demeure fut morcelée en diverses parts. En 1804, le département songea à racheter le tout pour y loger l'évêque ; mais le projet n'aboutit pas. L'hôtel fut acquis par les sœurs de l'Espérance vers 1840 ; elles en cédèrent une partie, le bâtiment sur la place, à l'école professionnelle de Saint-Joseph ; mais, en 1905, ce bâtiment a été adjugé à un journaliste de Nancy, qui y a installé les bureaux de son journal et un hôtel de voyageurs, l'hôtel de la Poste.

Le primat étant pourvu, les trois dignitaires, grand-doyen, chantre, écolâtre, et les treize chanoines se partagèrent le reste du terrain acquis par le chapitre. Le grand-doyen obtint portion double comme dans le partage des revenus; le chantre et l'écolâtre chacun une portion et demie. Le grand-doyen, Pierre de Stainville, construisit la jolie maison de brique, celle qui fut ornée d'un buste du duc Henri II (n° 9, rue Mably); le chantre se bâtit la demeure qui est aujourd'hui le pensionnat de M^lle^ Boyer (n° 1, rue Mably) et l'écolâtre une maison qui est le n° 7 de la rue des Chanoines. Le grand-doyen ne pouvait habiter que la maison de brique; au décès du titulaire, son successeur était obligé de la prendre au prix d'estimation. Mais les deux autres demeures ayant une égale valeur, pouvaient être mises aux enchères entre le chantre et l'écolâtre : celui qui offrait la plus grande somme pouvait choisir.

Les maisons des treize simples chanoines s'alignèrent des deux côtés de la rue actuellement encore nommée rue des Chanoines — jadis deuxième rue des Chanoines — ou comblèrent l'intervalle entre les numéros 1 et 9 actuels de la rue Mably, jadis première rue des Chanoines (1). Elles étaient très paisibles, entre cour

1. Trois maisons de chanoines séparaient l'hôtel du grand-doyen de celui du grand-chantre ou écolâtre. En 1767, elles étaient occupées par MM. de Dombasle, Sallet et Lefebvre (n^os^ 3, 5 et 7 actuels). Les dix autres chanoines avaient leurs maisons dans la rue des Chanoines. Du côté est, se succédaient, en l'année 1767, après M. de Tervenus, écolâtre, MM. de Gourcy, de Ligniville, de Bressey, de Brechainville; de l'autre côté on trouvait d'abord des dépendances de la primatiale, puis MM. de Ligniville, Guilbert, Anthoine, de Ravinel, Malvoisin et Lapierre.

et jardin dans un quartier que nul bruit ne troublait. Chacune d'elles était, à la mort du possesseur, mise aux enchères entre les douze confrères qui lui survivaient et le successeur qui le remplaçait. La moitié du prix d'achat revenait aux héritiers du chanoine décédé, l'autre moitié au chapitre. Ainsi le chanoine achetait sa maison, mais sans être le vrai propriétaire, le chapitre ayant sur elle un droit éminent.

Quand, en 1742, après la réunion à la primatiale de la collégiale Saint-Georges, il y eut vingt et un chanoines au lieu de treize, il semblait que les enchères dussent monter, huit d'entre eux ne pouvant être logés près de l'église : il n'en fut rien. Par esprit d'indépendance, les chanoines préféraient s'installer loin des deux clochers de l'église et surtout loin de leurs collègues. On obligea même le plus ancien chanoine qui n'eût pas de maison canoniale à prendre celle qui était vacante au prix d'estimation. Ces maisons étaient au reste une source de conflits entre le chapitre en sa collectivité et chaque chanoine individuellement. Qui était chargé des réparations, des petites, des grosses, celles qu'on appelait en la coutume de Lorraine les *vilains fondoirs?* Le chanoine pouvait-il avoir avec lui des parents ? Pouvait-il sous-louer en cas d'absence ou si fantaisie lui prenait d'habiter la campagne? Questions graves qui furent discutées avec une véritable passion, et il nous est arrivé un écho de ces discussions dans les mémoires dirigés au dix-huitième siècle par les chanoines contre le primat, Mgr de Choiseul-Beaupré. Dans ce quartier paisible, dans ces maisons silencieuses, les passions

étaient vives et il y eut souvent des discussions orageuses :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! (1)

---

1. Sous la Révolution, les maisons que le chapitre louait furent considérées comme biens nationaux et vendues aux enchères :

Le 25 floréal an III (14 mai 1795), la maison n° 310 faisant face sur la rue Loustalot (*de la Primatiale*) et la rue Montesquieu, occupée par le citoyen André, accusateur public au tribunal criminel du département de la Meurthe, en vertu d'un bail du 30 avril 1791, a été vendue pour 54 000 livres à Jean Thiébaut, marchand de meubles, qui a déclaré être de société avec Pierre-Èvre Dupal et Jean-Baptiste Tonnela.

Le même jour, la maison n° 314 de la rue Loustalot, occupée par les sieurs Meguet et Bouzonvillers, en vertu de baux des 12 et 30 avril 1791, a été vendue pour 36 500 livres à André Multzer, tapissier.

Le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795), la maison n° 312 de la rue Loustalot, habitée par le citoyen Desmarets, en vertu d'un bail du 30 avril 1791, a été vendue pour 235 000 livres à André Multzer, tapissier.

Le même jour, la maison n° 313 de la rue Loustalot, occupée par Charles-Albert Guedon, aubergiste, et Pierre-Dominique Collin, huissier, a été vendue pour 293 500 livres à Nicolas Leclerc, jardinier, demeurant au faubourg des Trois-Maisons.

Les maisons des chanoines qui émigrèrent ou qui furent reclus, furent saisies et vendues comme biens nationaux de seconde origine :

Le 13 pluviôse an II (1er février 1794), une maison et un jardin rue Mably n° 325, ayant appartenu à l'émigré Marcol, ex-chanoine, est adjugée à Marchal (Joseph).

Le 13 floréal an II (2 mai 1794), une maison rue Mably, n° 323, ayant appartenu à l'émigré Claude-Louis Dombasle, est adjugée à Saulnier (Louis).

Le 29 messidor an II (7 juillet 1794), une maison et un jardin derrière rue Mably, ayant appartenu à l'émigré Anthoine, ex-chanoine, est adjugée aux sieurs Sigisbert et Sébastien Mandel (c'est la maison du grand-chantre).

Le 28 thermidor an II (15 août 1794), une maison Ville-

Pour achever ces descriptions de bâtiments, ajoutons qu'après l'achèvement de l'église primatiale, on construisit à l'ouest de la façade un bâtiment qui forma le pendant à l'hôtel du primat; il servit de demeure au personnel secondaire du chapitre et aux enfants de chœur : on l'appela la maîtrise (1).

Neuve, rue de l'Homme-de-bien (*rue des Chanoines*), ayant appartenu à Vulmont, ex-chanoine reclus, est adjugée à Beaupré (Claude).

Le 18 frimaire an III (3 décembre 1794), une maison à l'angle des rues de la Reconnaissance (*des Chanoines*) et de Mably, faisant face sur la rue Lazouski (*des Tiercelins*), n° 320, ayant appartenu au sieur Bressey, prêtre reclus, par indivis et pour moitié entre la commune et la République, est adjugée à la citoyenne Lucile Provensale pour une somme de 35 000 livres (Bressey était l'ancien écolâtre du chapitre).

Le même jour, une maison, située rue de l'Homme-de-bien, n° 319, entre un domaine national (*la maison de Bressey*) et le citoyen Ligniville, provenant de François-Étienne Gourcy, prêtre reclus, par indivis et pour moitié avec la République, est adjugée pour 22 500 livres à François Breuillard Balbâtre, marchand, et Albanel, traiteur.

Le 6 vendémiaire an III (28 septembre 1795), une maison à l'angle des rues Loustalot et de l'Homme-de-bien, ayant appartenu à Chrysostome Bréchainville, ex-chanoine reclus, est adjugée à Nicolas Joyeux.

Les chanoines qui n'émigrèrent pas, comme Nicolas-Jean-Jacques de Ligniville, disposèrent de leur maison à leur gré.

1. Le 24 messidor an IV (12 juillet 1796), on vendit au citoyen Claude Bêtis « la maison dite des enfants de chœur, aisances, dépendances et cimetière au derrière à la suite de la cour, située à Nancy entre le temple d'un côté et la rue de Montesquieu d'un autre côté ». Elle était occupée autrefois par le maître de musique, les enfants de chœur et la bibliothèque du chapitre; elle n'était point louée. Le prix de vente fut de 21 600 francs. Le 25 fructidor (11 septembre 1796), le citoyen Jean-Jacques Beaulieu acquit à l'extrémité du cimetière une petite maison où était autrefois logé le sacristain. Celle-ci fut détruite, et des immeubles se sont élevés sur le terrain en bordure de la rue Montesquieu; ils sont restés propriété privée.

2° Aussitôt le chapitre constitué, il se donna dès l'année 1603 des statuts qui furent signés du cardinal de Lorraine et des chanoines de la fondation (1).

En l'année 1611, sous Antoine de Lenoncourt, second primat, on renouvela les statuts de 1603; mais en réalité on y apporta de grands changements (2); l'on rédigea aussi en cette année les usages du chapitre sous le nom de *louables coutumes* (3). Ces premiers règlements ne paraissent point avoir été imprimés. Un grand laps de temps s'écoule ensuite sans qu'aucun nouveau code ait été écrit pour le chapitre. La consti-

---

Mais au cours du dix-neuvième siècle, la mense épiscopale a de nouveau acquis la maîtrise où ont habité le curé et divers chanoines de la cathédrale.

1. Nous n'avons pas retrouvé ces statuts auxquels il est fait souvent allusion dans les documents suivants.

2. *Statuta insignis ac sanctæ sedi immediate subjectæ ecclesiæ Deiparæ Virginis Mariæ in oppido novo Nanceii institutæ et er·ctæ, primatialis Lotharingiæ nuncupatæ, jam primum ab illustrissimo et reverendissimo domino Carolo a Lotharingia, Metensi et Argentinensi episcopo, sanctæ sedis apostolicæ de latere legato, ejusdem ecclesiæ tunc prothoprimate, una cum capitulo ipsius condita ; nunc vero a reverendissimo domino Antonio de Lenoncourt dictæ ecclesiæ moderno primate et ab eodem capitulo ad perpetuam eorum pro se successoribusque suis observantiam denuo condita, recepta et approbata.* Diverses copies **A. D.**, G, 328. Ces statuts en latin sont divisés en vingt paragraphes.

3. *Usages et louables coustumes receuez et observeez en l'insigne eglise primatiale de Notre Dame de Nancy, recogneues et approuveez en chapitres generaulx celebrez et tenuz en la dite eglise primatiale au 14 juillet 1610 et 22 de janvier 1611, pour a l'advenir estre perpetuellement observeez en la mesme Eglise par les S^rs venerablez doyen, chanoines et chapitre d'icelle et par tous les autrez vicairez et membres de la mesme eglise tant en general qu'en particulier.* Original, **A. D.**, G, 328. Ces statuts et ces usages ont été approuvés le 7 mai 1621 par le pape Grégoire XV.

tution intérieure se modifia peu à peu, par suite de circonstances extérieures; on précisa aussi dans les assemblées capitulaires sur quelques points de détail les droits et les devoirs des chanoines. En 1758 seulement, le primat de Choiseul-Beaupré fit voter un nouveau règlement d'ensemble; ce règlement souleva la réprobation de quelques membres du chapitre qui se plaignirent vivement qu'on attentât à leur indépendance; ils publièrent contre le primat une série de pamphlets dont le ton est très vif et fort peu respectueux; Choiseul dut répliquer et cette controverse suscita une série de mémoires devenus aujourd'hui très rares (1). Les chanoines mécontents s'adressèrent à la justice, pour obtenir annulation des nouveaux statuts; mais Stanislas évoqua l'affaire en son Conseil, et finalement, le 8 juillet 1762, homologua le nouveau règlement composé de cent trente et un articles (2); il donna raison presque sur tous les points au primat et il ordonna « que les termes injurieux, répandus dans les imprimés des chanoines, fussent supprimés ». C'est d'après ces divers actes, manuscrits ou imprimés, que nous allons faire connaître la constitution du chapitre primatial aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Le chapitre était soumis directement à l'autorité du saint-siège. L'évêque de Toul n'avait aucun droit sur

1. Ils sont réunis dans un volume relié aux A. D., G, 328; un volume analogue se trouve à la bibliothèque du grand séminaire.

2. *Arrêt du conseil d'État du Roi.* 31 pages in-fol. A Nancy, de l'imprimerie de Jean-Baptiste-Hiacinthe Leclerc, 1762. L'arrêt sur parchemin, A. D., G. 328. Les statuts ont été aussi imprimés en une plaquette in-4° de 36 pages. A Nancy, chez la veuve Charlot.

lui, même au cas où il aurait été revêtu de la dignité de cardinal et où il aurait reçu le titre de vicaire du pape. Ses pouvoirs expiraient devant le portique de la primatiale dans laquelle il n'avait pas le droit de pénétrer; les chanoines n'étaient en aucune façon sous sa discipline. Le prélat de Toul se montra mécontent de cette diminution d'autorité; et, à partir de 1602, il bouda la ville de Nancy, qu'il honora très rarement de sa visite; il fit faire les confirmations ou les autres offices de sa dignité par des évêques *in partibus* délégués. Le chapitre était sous l'invocation de la Sainte Vierge : le prieuré Notre-Dame de Nancy fut englobé dans ses biens et l'on ne pouvait supprimer de la sorte une maison dédiée à la Vierge sans en créer une autre. D'une façon plus précise, c'était la Sainte Vierge en son Annonciation qui présidait à ses destinées. Ses armoiries sont formées des armes pleines de Lorraine avec, *en chef,* une reproduction de l'Annonciation. Elles figurent sur les *ex-libris* de sa bibliothèque. Le second patron fut saint Sigisbert, le premier roi fainéant : les reliques de ce saint qui se trouvaient à l'abbaye Saint-Martin devant Metz avaient été apportées à Nancy, au prieuré Notre-Dame, en 1552; du prieuré elles furent transférées en 1609 dans la seconde primatiale provisionnelle. Elles avaient la propriété de faire pleuvoir dans les temps de sécheresse et aussi d'arrêter la pluie, quand elle menaçait de détruire les récoltes (1).

1. H. Lepage, *Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy*. Nancy, Vagner, 1889. Cf. A. D., G, 327.

Le chapitre à l'origine se composait de quatre dignitaires et de treize chanoines, en tout dix-sept stalles. Quand la collégiale Saint-Georges fut réunie en 1742 au chapitre, rien ne fut changé au nombre des dignitaires (1); seulement celui des chanoines fut porté à vingt et un, leurs attributions demeurant les mêmes.

Les quatre dignitaires étaient, dans l'ordre hiérarchique, le primat, le grand-doyen, le chantre et l'écolâtre. Le primat est placé à la tête du chapitre : il préside les réunions capitulaires. A-t-il aussi juridiction sur les chanoines? Nul doute ne peut subsister à ce sujet, bien qu'au dix-huitième siècle quelques-uns lui aient voulu contester ce droit. Mais dans le cas où le primat ne peut exercer lui-même cette juridiction, à qui est-elle confiée? On ne s'entendit jamais sur ce point. Le chapitre prétendait l'exercer lui-même, le primat entendait déléguer son autorité à l'un de ses vicaires. Le primat, de l'avis de la majorité des chanoines, peut faire des statuts nouveaux ou modifier les anciens. Il est assimilé à un évêque : il porte le costume épiscopal, mitre, crosse, anneau, sandales. Entouré de son chapitre, il officie pontificalement dans son église et dans celles qui dépendent de la primatiale. Il n'est pas seulement primat de Nancy ; il est primat de Lorraine. Il préside à toutes les cérémonies qui se font en présence du duc ;

1. Nous verrons plus loin, page 209, que les dignitaires de la collégiale Saint-Georges gardèrent leur titre et prirent rang après les dignitaires correspondants du chapitre primatial : mais, à leur décès, les charges de Saint-Georges furent supprimées ; il n'y eut plus de prévôt, d'aumônier, de chantre, de trésorier, d'écolâtre. Cf. *Histoire de Nancy*, t. I, pp. 226 et suiv.

ainsi, pour les solennités qui intéressent la famille ducale, mariage, baptême, enterrement, célébration d'anniversaires, *Te Deum* en l'honneur de quelque victoire, les princes lorrains peuvent se passer du concours du prélat de Toul, qui est sous l'autorité française, et c'est même cette considération qui a décidé Charles III à demander la création de cette singulière dignité de primat de Lorraine, non liée à la possession d'un siège épiscopal. Le primat peut même officier pontificalement dans toutes les églises du duché, mais sans préjudice des droits de l'ordinaire. On lui donne aussi quelques attributs épiscopaux : il peut bénir les ornements ecclésiastiques, sauf ceux où il faut appliquer l'huile sainte ; il peut réconcilier les églises polluées, inaugurer les églises nouvelles. Mais, à moins d'unir à sa dignité un évêché, il ne saurait donner la confirmation ou conférer les ordres sacrés : une série de droits épiscopaux lui échappent. En somme, la création de la primatie n'a point diminué beaucoup la puissance ecclésiastique de l'évêque de Toul ; elle a simplement rehaussé l'éclat des cérémonies religieuses faites à Nancy, en présence de la famille ducale.

Le primat a sa mense séparée : les revenus dont il jouit sont entièrement distincts de ceux du chapitre. En 1602, au moment de la constitution du chapitre, Charles de Lorraine était abbé de Clairlieu en la forêt de Haye. Il unit, tout simplement, cette mense abbatiale à la dignité nouvelle ; tous les revenus que touchait l'abbé de Clairlieu, dîmes nombreuses à Ludres, Messein, série de droits féodaux, etc., passè-

rent au primat. Les religieux de Clairlieu obtinrent permission d'élire un autre abbé, et ils partagèrent avec lui les revenus communs qui leur restaient. Au nord de notre département de la Meuse, se trouvait un prieuré consacré à saint Dagobert, celui de Stenay. Il fut ajouté à la mense primatiale à laquelle il apporta les dîmes de Stenay et de quelques villages des environs. On voulut aussi unir à la charge de primat l'abbaye de Gorze. Nous avons dit que cette abbaye avait été donnée à Charles de Lorraine; mais celui-ci en laissa la jouissance viagère à son frère bâtard, Charles de Remoncourt(1), qui la garda jusqu'à l'invasion de la Lorraine par Louis XIII. Les Français s'en emparèrent, et Gorze avec son territoire fut réunie en 1661 au royaume par le traité de Vincennes, comme se trouvant sur le chemin français, qui coupait en deux le duché. Pour indemniser le primat, on ajouta à sa mense l'abbaye de Lisle-en-Barrois(2).

Le second dignitaire est le grand-doyen (3). Il supplée le primat dans ses fonctions et il exerce la *cura animarum*. Mais son ressort n'est pas considérable. Il n'est pas curé de Nancy; après le Concordat de 1802 seulement, une cure sera unie au chapitre. Son autorité spirituelle ne s'étend que sur les membres et les commensaux de l'église, une quarantaine de personnes au plus. L'église primatiale a droit de cime-

1. Elle ne devait revenir à la mense primatiale qu'à la mort de Charles de Remoncourt. CHAUSSIER, *op. cit.*, p. 338.

2. Canton de Vaubécourt, arrond. de Bar-le-Duc, Meuse.

3. Sur le grand-doyen, voir A. D., G., 301.

tière pour ses suppôts. Les morts furent enterrés d'abord près de la seconde église provisionnelle, puis dans les chapelles de Saint-Sigisbert[1] et de Saint-Sébastien de la primatiale, enfin dans un cimetière derrière la maîtrise dont il a été question plus haut.

La troisième charge est celle du grand-chantre, qui veille à la régularité des offices et qui a la police du chœur. L'écolâtre enfin surveille l'éducation des clercs qui vivent près de la primatiale. Il partage avec l'écolâtre de Saint-Georges et il exerce tout seul, après la suppression de ce dignitaire, la surveillance sur les écoles de la ville : nul ne peut enseigner à Nancy sans sa permission. Il examine les livres que les libraires de la ville mettent en vente, exerçant ainsi une véritable censure[2].

Les chanoines, en principe, devaient avoir vingt et un ans révolus ; en réalité ils pouvaient se faire dispenser de cette règle par le saint-siège ; comme nous le verrons, la charge de primat a été donnée à des enfants au berceau. Les chanoines qui n'avaient pas encore terminé leurs études avaient le droit de les achever dans un séminaire ou une université publique ; ils touchaient pendant ce temps les deux tiers de leur prébende. Tous les chanoines devaient être reçus prêtres à l'âge de vingt-cinq ans ; celui qui ne remplissait pas cette condition se voyait retrancher sa prébende, et même, s'il tardait encore, il était privé

1. Cette chapelle resta jusqu'à la Révolution affectée à la sépulture des chanoines.

2. Sur le chantre et l'écolâtre, voir A. D., G, 302.

de son bénéfice et exclu du chapitre. Les bâtards, les fils d'hérétiques, ceux qui avaient quelque défaut corporel ne pouvaient être reçus. Au début, tous les Lorrains étaient aptes à entrer au chapitre, sous les réserves indiquées et à l'exclusion des étrangers. Mais Léopold, après son retour dans ses États, déclara, le 30 septembre 1698, que les quatre dignités et les trois quarts des prébendes, c'est-à-dire neuf places sur treize, seraient laissées à des ecclésiastiques justifiant de trois degrés de noblesse du côté paternel. Pareille mesure était prise pour la collégiale Saint-Max de Bar. Le tiers des places, soit quatre, devait être laissé à des docteurs en théologie, en droit canon et droit civil, ou en droit canon seulement, « parce que tous nos sujets, dit l'édit, ne peuvent pas avoir le même avantage de la naissance (1) ». Le chapitre primatial prit désormais place parmi les chapitres nobles, sans pourtant être aussi exigeant sur les « lignes » que le grand-chœur de Strasbourg.

Depuis cet édit, il y eut opposition dans le chapitre de Nancy entre les nobles, dont quelques-uns étaient assez ignorants, et les roturiers docteurs. Le duc de Lorraine nommait les quatre dignitaires. Il présentait ceux qu'il avait choisis au pape qui les investissait par une bulle spéciale. Sur les treize chanoines, douze étaient de même soumis à sa nomination. Ils étaient

1. *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 75. Léopold déclara par le même édit qu'il ne nommerait aux dignités de prévôt de Saint-Georges de Nancy, de Saint-Pierre de Bar ou de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson que des sujets pouvant faire preuve de trois degrés de noblesse du côté paternel et aux autres dignités de ces chapitres que des personnes nobles ou licenciées.

présentés par lui au primat qui les investissait de leur fonction. Charles III promit la disposition du treizième canonicat à l'abbé de Clairlieu (1). Il voulait dédommager par là ce monastère dont il avait pris la mense abbatiale pour le primat. On appela plus tard ce canonicat le *canonicat de Clairlieu* (2). Mais l'abbé de Clairlieu n'était pas toujours libre dans son choix ; il dut souvent se plier à la volonté expresse du duc. Il était considéré comme chanoine d'honneur de l'église. Il pouvait siéger au chœur après le primat et le doyen. Le jour de l'Annonciation (25 mars), le chapitre lui devait *sufficentem pitanciam panis et vini.*

Le duc Henri II se relâcha en faveur du chapitre de la rigueur de son droit de nomination. Pour remercier les chanoines d'avoir renoncé en faveur des oratoriens à la cure Notre-Dame de Nancy, il leur donna le droit de désigner aux postes qui viendraient à vaquer en avril. C'était une concession assez mince, un douzième de nomination. Le choix se faisait en ce cas par le chanoine *tournaire* (3).

Les chanoines une fois nommés devaient faire dans l'église primatiale un stage de six mois qui ne pouvait être interrompu, sinon pour cause de maladie. Le « stagiste », comme l'on disait, était tenu d'assister tous les jours aux matines, à la grand'messe et aux vêpres. Il ne touchait aucun fruit de sa prébende, mais seulement les distributions journalières. Le stage

1. Le duc nomma toutefois le premier titulaire.

2. Sur le canonicat de Clairlieu, voir A. D., G, 304.

3. Sur le tournaire, cf. *infra*, p. 196.

devait commencer à des jours fixes, soit à Noël, soit à la Saint-Jean-Baptiste, 24 décembre ou 24 juin. L'épreuve terminée, le chanoine était solennellement reçu et participait à tous les avantages du chapitre.

Au début, les chanoines portaient en ville le costume ecclésiastique ordinaire. Mais ils s'estimaient bien supérieurs à la masse des clercs, surtout depuis que le chapitre était devenu noble, et ils cherchèrent à se distinguer des simples prêtres. A la suite de démarches multiples en cour de Rome, le pape Benoît XIV leur accorda, par bulle du 15 décembre 1756, l'autorisation de porter la soutane violette en ville et au chœur le rochet sur cette soutane (1). C'est avec grande joie que les chanoines accueillirent cette nouvelle, et, sitôt la bulle promulguée, ils endossèrent leur nouveau costume qui était tout prêt. Mais les chanoines ressemblaient désormais trop à des évêques, et le primat, Mgr de Choiseul-Beaupré, en fut mécontent. On décida alors qu'ils borderaient leurs vêtements violets d'une bande d'hermine large de deux doigts, blanche pour les dignitaires, mouchetée pour les autres. La distinction entre un prélat et un chanoine était ainsi conservée (2).

A la même époque, Stanislas autorisa les chanoines de la primatiale à porter suspendue à leur cou une croix pectorale en or. Il fit fabriquer cette décoration sur sa cassette particulière ; et, en octobre 1757, les

1. A. D., G, 300.

2. Les chanoines de Toul se montrèrent aussi très mécontents de cette faveur accordée aux chanoines de Nancy.

chanoines délèguèrent à Lunéville quatre d'entre eux auxquels le roi de Pologne attacha lui-même leur nouvel insigne et qui furent chargés de rapporter celui des autres (1). Les chanoines de Toul en pâlirent de jalousie et ils demandèrent plus tard au roi de France d'être, eux aussi, *crucifiés*.

Les chanoines avaient pour mission de célébrer le culte chaque jour dans l'église primatiale. Ils devaient assister au moins à trois grands offices, et tout d'abord aux matines. En principe, dans les collégiales comme dans certains monastères, ces matines devaient être chantées à minuit ; peu à peu l'heure en fut reculée et la cérémonie ne commençait plus guère qu'à 6 heures ou 6 heures et demie. A 9 heures était célébrée la grand'messe, à 2 heures de l'après-midi les vêpres. Pour chacune de ces cérémonies, les chanoines touchaient une distribution, prise sur la masse commune. Elle était plus ou moins élevée selon la solennité de la fête. Le chanoine qui manquait sans excuse valable, celui qui n'était pas sur son siège avant le *Gloria Patri* du premier psaume à matines ou à vêpres ou avant l'épître de la grand'messe, ou bien celui qui partait avant la fin, ou bien encore celui qui n'était pas assez recueilli, ne pouvait prendre part aux distributions. Bien plus, il devait payer une petite amende pour chaque office manqué ; il était « piqué » : le chanoine « ponctateur » inscrivait son nom sur la liste des défaillants ; les présents se divisaient sa part et

1. A. D., G, 300. Cf. Aug. Digot, *Mémoire sur les décorations des chapitres en Lorraine*, dans *M. S. A. L.*, 1864, p. 9

l'amende. Outre ces grands offices, l'on célébrait encore les *petites heures :* mais celles-ci étaient bien moins suivies, car l'absence n'entraînait aucune amende.

Chaque chanoine avait droit par année à trois mois de congé, soit d'un seul bloc, soit partagés. Il continuait de toucher pendant ces trois mois sa prébende, mais sans prendre part aux distributions. S'il s'absentait davantage, il était piqué, et, pour chaque journée de congé en plus, il payait 3 francs d'amende ; s'il s'absentait une année entière sans motif valable, il perdait la moitié de sa prébende ; au bout de la deuxième année, il ne touchait plus aucun revenu, et la troisième on pouvait procéder contre lui suivant la rigueur des canons et lui enlever sa charge. Par ces dispositions sévères l'on espérait forcer les chanoines à la résidence : on n'y parvint jamais complètement.

Le primat, les trois autres dignitaires et les chanoines formaient le chapitre. Le chapitre ordinaire se tenait tous les samedis, après prime. Le primat ou, à son défaut, le grand-doyen pouvait convoquer des chapitres extraordinaires, toutes les fois qu'il était nécessaire. Le chapitre, dans ces réunions, gouvernait son temporel, procédait aux nominations collectives, prenait toutes les mesures nécessaires pour la célébration du culte. Il était tenu registre de ces délibérations, et nous avons aux archives départementales tous les procès-verbaux depuis 1675 jusqu'en 1790 (1). Chaque année avait lieu, en outre, dans la semaine sainte, un

1. A. D., G, 602-608. Il existe une table alphabétique pour ces registres de 1603 à 1783, G, 609.

chapitre général auquel tous les membres étaient obligés d'assister sous des peines sévères ; le primat devait y donner lecture du règlement et indiquer à chacun ses devoirs. Les actes étaient scellés d'un sceau avec les armes du chapitre et la légende : *Sigillum ecclesiæ primatialis Lotharingiæ.*

Mais le chapitre ne se composait pas seulement de dignitaires et de chanoines. Au-dessous des chanoines, huit vicaires perpétuels veillaient au culte. Ces huit places étaient constituées en bénéfice et les titulaires touchaient sur la masse commune une part convenue(1). La nomination se faisait en chapitre. On recommandait aux chanoines de choisir toujours des prêtres compétents et intègres. Du chapitre dépendaient en outre des vicaires amovibles, une maîtrise avec un chef de chœur, un organiste et des enfants de chœur. Il y avait enfin une série d'officiers inférieurs, sacristains, vergers ou bedeaux. En 1602, le chapitre comprenait en tout quarante personnes ; mais le nombre de ces charges inférieures augmenta dans la suite. Tous ces sous-ordres étaient nommés dans le chapitre à la pluralité des voix et pouvaient être remerciés ; ils touchaient un traitement fixe(2).

Ce petit personnel se montra souvent hostile aux chanoines, et, à mesure qu'on approche de la Révolution, l'esprit d'indiscipline augmente. Les registres capitulaires sont remplis de récriminations : les chantres chantent trop bas et sont à peine entendus de

1. Cf. *infra*, p. 194.

2. Sur tous ces offices, voir A. D., G, 305 et 306.

leurs voisins ; leur conduite au lutrin est scandaleuse ; ils paraissent en ville sans rabat ni collet avec des redingotes ou des fracs à l'anglaise ; ils vont au spectacle. Les chanoines essaient de réprimer ces abus ; mais ils sont impuissants. De jour en jour le mécontentement grandit et se manifeste par de violentes diatribes.

Pour entretenir tout ce personnel, pour célébrer le culte avec quelque éclat, pour assurer ensuite aux chanoines une prébende suffisante, il fallait des revenus assez considérables. Charles III, en créant la primatiale, s'appliqua à les trouver. On ne pouvait plus compter, au début du dix-septième siècle, sur la générosité de particuliers, livrant de vastes terrains, comme il avait été fait au temps des premières abbayes bénédictines ou des premières abbayes cisterciennes. Le domaine ducal lui-même était trop pauvre pour qu'on créât à son détriment un vaste corps de biens pour la primatiale. Mais il existait en Lorraine quelques abbayes ou quelques prieurés d'où s'était retirée la vie religieuse ; l'on imagina de les supprimer et d'en affecter les revenus à la primatiale de Nancy. La plupart de ces bénéfices étaient entre les mains des ducs de Lorraine ou appartenaient personnellement au premier primat, le cardinal Charles ; on évita de la sorte les réclamations. Quelques-uns furent pris sans que le duc y eût aucun droit, par suite d'une usurpation que sanctionna le souverain pontife. Voici la liste de ces couvents dont les biens continuèrent du reste de former jusqu'à la Révolution un corps à part, avec une administration spéciale, surveillée par le chapitre primatial.

Le duc de Lorraine avait sous sa domination directe une abbaye aux portes mêmes de Metz, sur la rive gauche de la Moselle, l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz. En 1552, au moment où Charles-Quint menaça d'assiéger la ville, le duc de Guise fit raser cette maison, comme toutes celles qui auraient pu gêner la défense. Les religieux vinrent dans la suite chercher un refuge à Nancy, apportant avec eux les reliques de saint Sigisbert. Le duc Charles III abolit l'abbaye et donna son domaine à la primatiale (1). Ce domaine était formé du ban Saint-Martin près de Metz, de dîmes et de droits seigneuriaux sur un grand nombre de villages, entre autres Châtel-Saint-Germain, Hatrize, Lucy, Condé-sur-la-Nied (2), etc. Plus tard la primatiale échangea avec l'abbaye de Saint-Clément les biens à l'entour de Metz contre des biens à Nomeny et le gagnage de Saint-Flin, commune d'Art-sur-Meurthe. Ce fonds de Saint-Martin resta le principal revenu de la primatiale jusqu'en 1789. Il rapportait bon an mal an 50 000 francs (3).

Sur la place de l'Arsenal, à Nancy, se dressait l'ancien prieuré de Notre-Dame, érigé en abbaye au seizième siècle. Charles de Lorraine, qui en fut abbé commendataire, le livra à la primatiale. Le domaine

1. Cf. Henri Lepage, *L'Abbaye de Saint-Martin devant Metz*, dans les *M. S. A. L.*, 1878, pp. 109 et suiv.

2. Châtel-Saint-Germain, canton de Gorze ; Hatrize, canton de Briey ; Lucy, canton de Delme ; Condé, au confluent des deux Nied, canton de Boulay. L'abbaye de Saint-Martin avait aussi des biens considérables à Morelmaison, canton de Châtenois, Vosges.

3. Les archives de Saint-Martin se trouvent A. D., G, 520-555.

du prieuré n'était pas considérable, mais par lui le chapitre acquit des droits religieux sur Nancy même. Il leva sur la banlieue le tiers de la dîme ; il obtint droit de présentation du curé de Notre-Dame (1) et du curé de Saint-Sébastien, plus tard des autres curés de la Ville-Neuve ; il put au moins avec un semblant de raison se proclamer curé-primitif de Nancy (2).

Tout près de la nouvelle frontière entre la France et l'Alsace-Lorraine s'élève le village de Salonne. Il y avait là autrefois un prieuré fondé au temps de Charlemagne par le célèbre Fulrade. Il fut soumis d'abord à Saint-Denis, puis devint la propriété de l'abbaye de Saint-Mihiel sur la Meuse. Charles de Lorraine était abbé commendataire de Saint-Mihiel ; il en profita pour enlever le prieuré à l'abbaye et pour le donner à la primatiale de Nancy. Les moines de Saint-Mihiel réclamèrent en vain ; on leur répondit que le prieuré des bords de la Seille était beaucoup trop loin de leur résidence pour pouvoir être bien gouverné par eux. Le chapitre s'enrichit ainsi d'un revenu de 10 000 francs environ, consistant en dîmes, droits seigneuriaux à Salonne, à Abaucourt, à Gelucourt, à Vannecourt et autres lieux voisins de la Seille (3).

A Dieulouard s'était constituée au Moyen Age une

---

1. Cette cure fut, en 1618, unie à la maison de l'Oratoire.

2. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 342. A partir de 1731, la ville leva la dîme sur son territoire et paya aux curés une portion congrue.

3. A. D., G, 468-500. Abaucourt, canton de Nomeny ; Gelucourt, canton de Dieuze ; Vannecourt, canton de Château-Salins.

collégiale sous l'invocation de Saint-Laurent. Elle relevait au temporel de l'évêché de Verdun et elle possédait une série de droits, particulièrement à Faulx, puis dans la Lorraine allemande à Bistroff, Assenoncourt (1) et Dieuze. Tous ces droits furent livrés au chapitre primatial, et l'évêque de Verdun, parent de Charles de Lorraine, laissa faire. Mais, comme sur cette collégiale pesaient beaucoup de charges religieuses, les chanoines de Nancy appelèrent, pour les remplir, des bénédictins anglais. Ils les établirent dans les anciens bâtiments mais gardèrent pour eux presque tous les revenus. Ces moines anglais, pour vivre, fabriquèrent une bière légère qui fut très vite renommée. Rappelons que dans cette collégiale se trouvaient les reliques de saint Sébastien qui furent transférées à Nancy et qui ont valu son nom à l'une de nos paroisses (2).

A l'est de Nancy, à Saint-Nicolas-de-Port, près de la belle église élevée par Simon Moycet, existait un prieuré. Il fut supprimé et uni à la primatiale. Mais comme il fallait desservir le pèlerinage encore assez fréquenté au mois de décembre, le cardinal de Lorraine plaça dans le couvent les religieux ambrosiens qu'il avait fait venir d'Italie pour l'exorciser. La primatiale garda pour elle les rentes, notamment la dîme

---

1. Bistroff, canton de Gros-Tenquin, Moselle ; Assenoncourt, canton de Réchicourt-le-Château.

2. A. D., G, 501-519. Sur ces bénédictins anglais, voir MELNOTTE, *Notice historique sur Scarpone et Dieulouard*. Nancy, 1895. *Archives de la France monastique*, publiées par les bénédictins, t. IV, p. 72. Cf *J. S. A. L.*, 1899, p. 235.

sur la banlieue de Saint-Nicolas, le gagnage de la Vacherie, les cens de Dombasle, la seigneurie de Chicourt (1) : elle ne laissa aux ambrosiens que les produits du pèlerinage. Ceux-ci furent bientôt mécontents, d'autant plus que, ne parlant que l'italien, ils pouvaient difficilement s'entendre avec le paysan lorrain. Ils retournèrent à Milan et cédèrent la place à des bénédictins qui sont restés à Saint-Nicolas jusqu'à la Révolution (2).

En face de Saint-Nicolas, de l'autre côté de la Meurthe, se trouve le village de Varangéville. Là aussi était un prieuré dont l'église si curieuse mériterait davantage d'être visitée par le touriste. Il était consacré à saint Gorgon et relevait jadis du grand monastère de Gorze; en 1602, il était donné en commende à un gentilhomme M. d'Ourches. Celui-ci consentit à l'union avec le chapitre de la primatiale, à condition qu'on le laissât jouir de son bénéfice jusqu'à sa mort; la mort arriva et, malgré les stipulations convenues, le prieuré fut de nouveau donné en commende à une série de titulaires. Au dix-huitième siècle seulement, sous le règne de Léopold, le chapitre put faire valoir ses droits; il s'enrichit ainsi de la dîme à Varangéville, à Cercueil, à Rémérèville, de droits féodaux à Dombasle, de l'ermitage de la côte Sainte-Geneviève au-dessus de Dommartemont (3).

---

1. La métairie de la Vacherie où Charles III avait fait venir des vaches de Suisse était située près de Laneuveville. Chicourt, au canton de Delme, actuellement Lorraine annexée.

2. A. D., G, 449-467.

3. A. D., G, 428-448.

Enfin, Charles III supprima trois places de chanoines dans l'insigne chapitre de Saint-Dié ; le produit en fut affecté à la primatiale de Nancy, et jusqu'en 1790 cette anomalie subsista. Les chanoines de Saint-Dié envoyaient chaque année dans la capitale, à la Saint-Jean et à Noël, l'argent provenant de ces trois prébendes qui étaient ajoutées à la masse capitulaire, sans que les Nancéiens eussent aucune peine.

En 1742, le chapitre primatial reçut les biens du chapitre de Saint-Georges, et, avec eux, les prieurés jadis unis à cette collégiale : celui de Saint-Don à Dombasle, celui de Saint-Melain à Vandœuvre, ceux de Gerbéviller et de Lièvre en Alsace. Toutes ces possessions, qui continuèrent de former un corps à part, donnaient un revenu annuel d'une valeur de 30 000 francs (1).

Au cours des temps, des particuliers cédèrent aussi quelques revenus ou quelques cens à la primatiale à charge de messes ou d'anniversaires ; mais ces fondations privées étaient en petit nombre : l'on était trop malheureux en Lorraine au dix-septième siècle, trop incrédule au dix-huitième. En réalité la primatiale avait peu de biens propres. Elle vivait des revenus provenant des abbayes ou des prieurés que nous venons d'énumérer. Quand ces possessions lui furent données, elles étaient au pillage ; les paysans avaient

1. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 224. Sur tous les bénéfices unis en 1602 à la primatiale, on consultera le Mémoire sur Nancy du chanoine de 1619, dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 59 et suivantes.

profité de la décadence des prieurés pour se soustraire à leurs obligations, aux dîmes, aux redevances féodales. La primatiale dut faire des procès pour ne pas laisser périmer ses droits. Le chapitre qui touchait les redevances était tenu d'acquitter un certain nombre de charges. Seigneur décimateur, il devait entretenir la toiture ou la nef de l'église, fournir les animaux reproducteurs ; il lui fallait en tel village payer le curé de ses deniers ; il était tenu d'acquitter une série de fondations. Ce fut une autre source de procès entre lui et les habitants des communautés qui lui reprochaient souvent de ne pas faire honneur aux engagements pris. Aussi, d'une façon à peu près permanente, le chapitre avait à se présenter en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur ; dans les comptes de chaque année, il y a un article spécial : *Avocats et frais de procès*. Mieux eût valu certainement une dotation sûre que cet ensemble de droits, quelques-uns infiniment petits, disséminés sur la Lorraine entière et même sur l'Alsace (1).

Chaque corps de bien avait, comme il a été dit, son administration particulière, et les receveurs spéciaux comptaient avec le receveur général du chapitre. Ce dernier à son tour présentait son budget de chaque année au chapitre, à la fin de novembre ; et dès lors

1. De nombreuses liasses concernent ces procès. A. D., G, 568-591. A l'occasion de ces procès, de nombreux factums ont été imprimés pour ou contre le chapitre. Voir le *Catalogue du fonds lorrain de la bibliothèque de Nancy*, par J. Favier. Trois avocats à la Cour souveraine formaient le Conseil du chapitre ; en 1763, ces avocats étaient Dordelu, Drouot et Dumesnil.

De nos jours les curés sont nommés d'une façon uniforme par l'évêque qui possède sur son diocèse un pouvoir plus considérable que n'en avait le prélat de l'ancien régime.

Avant 1789 chaque cure appartenait à un individu ou à un corps particulier qui jouissait du droit de présentation, qui était le patron de l'église. Le chapitre de Nancy possédait ainsi une cinquantaine de cures et une série de chapelles éparses dans les diocèses de Metz, Toul, Verdun et Strasbourg. Il nommait le curé de Buzy, près d'Étain, celui de Salonne, de Burthécourt, près de Vic, celui de Dieuze, ceux de Lièvre, L'Allemand-Rombach, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Hippolyte en Alsace, etc. Ces bénéfices n'étaient toutefois pas concédés par le chapitre en bloc en ses séances capitulaires ; ils étaient donnés *per turnum*, et ce n'est pas là une des singularités les moins étranges du chapitre de Nancy. Les chanoines avaient à tour de rôle un jour : si ce jour-là mourait par exemple le curé de Lièvre, il appartenait au chanoine *tournaire* de choisir son successeur. Par exception le primat possédait deux jours de suite et ses chances de faire des nominations au nom du chapitre étaient doublées (1).

1. Voir A. D., G, 328, un ordre de la nomination aux bénéfices, pour 1769 et 1770. Monseigneur le primat a le droit de nommer les 16 et 17 janvier 1770 ; le 18 c'est le tour du grand-doyen, le 19 celui du chantre, le 20 celui de l'écolâtre ; puis du 21 janvier au 8 février se succèdent dans l'ordre suivant les dix-neuf chanoines en exercice : Le Febvre, Guilbert, de Ravinel, de La Pierre, de Bressey, Bresseau, de Ligniville, de Gourcy, de Ligniville le cadet, Anthoine, Sallet, de Malvoisin, de Dombasle, Alliot, de Bréchainville, de Marcol, de La Morre, de Lort, de Turique.

Chaque chanoine avait des créatures personnelles, une clientèle ecclésiastique qu'il cherchait à caser dans un poste important. Henri II avait même donné aux chanoines tournaires le droit de désigner les chanoines du chapitre en remplacement de ceux qui viendraient à mourir au mois d'avril (1). Ces règlements donnèrent lieu à de grandes difficultés. Qu'arriverait-il si une cure vaquait par démission du curé, et non par mort; si l'on ne savait pas à quel moment précis le curé était mort, avant ou après minuit; si le chanoine tournaire mourait lui-même à son jour, ce qui est un comble de malchance? Dans ces cas, le chapitre rentrait dans ses droits, et la désignation du successeur était faite en assemblée générale. Du reste, toute nomination devait être approuvée par le chapitre en corps; la présentation était faite à l'évêque diocésain qui donnait les lettres d'institution. La désignation du chanoine en cas de vacance en avril était soumise au duc de Lorraine et approuvée par lui. La plupart des cures dont disposait le chapitre avaient été unies aux prieurés ou abbayes supprimés en sa faveur. Le chapitre pouvait donc choisir le successeur *omni die et mense*. Pour quelques cures seulement, celle de la Ville-Neuve de Nancy par exemple, il y avait doute. Ces cures étaient réputées libres et le chapitre ne pouvait exercer son droit qu'en mois de patron, c'est-à-dire en mars, juin, septembre et décembre. Les huit autres mois, les mois du pape, ceux pendant lesquels le souverain

1. Cf. *supra*, p. 182.

pontife avait disposé longtemps des bénéfices vacants, les curés étaient nommés par voie de concours, sous la surveillance de l'évêque diocésain (1).

---

1. Voici l'indication des terres qui furent vendues pendant la Révolution, sur la banlieue de Nancy, au détriment du chapitre, avec l'indication des acquéreurs :

7 avril 1791, terres à Boudonville, acquises par Jadelot et Henry ;

12 mai 1791, vignes à la fameuse côte des Chanoines, par Voirand, Leclerc, Didelot, Minoux et Leclerc ;

24 mai 1791, un jardin hors la porte Saint-Georges, par Henrion-Bertier ;

6 juin 1791, terres à Turique, par Henry et Royer ;

12 mars 1792, terres en friche à la côte de Buthegnémont, par Bénard ;

21 décembre 1792, une maison Grande-Rue-Ville-Vieille, n° 71, par Lisez ;

25 août 1793, terres et prés, par Leclerc et consorts ;

18 nivôse an III (7 janvier 1795), logement de vigneron, une cour, une bougerie, un terrain à la côte de Buthegnémont, par Bureau le jeune ;

18 brumaire an IV (9 novembre 1795), pré derrière la Pépinière, par Mariotte, Sellière et Poupillier ;

9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800), une pièce de pré dans la prairie de Nancy.

III

Succession des primats de 1607 à 1777. — Antoine de Lenoncourt : sa piété ; ses bienfaits. — Charles de Remoncourt. — Charles de Lorraine, le futur Charles V. — Louis Alphonse, chevalier d'Harcourt. — Dispute entre M. de Savary et Charles de Lorraine, fils de Charles V. — Charles de Lorraine reconnu en 1698 ; il renonce à la mense primatiale ; construction de l'église. — La charge laissée vacante de 1715 à 1722. — Marc de Beauvau-Craon. — Antoine-Clériadus de Choiseul. — Union des deux chapitres de Nancy. — Inauguration de l'église primatiale. — Mort de Stanislas. — Conclusion.

Nous nous proposons de retracer brièvement l'histoire du chapitre depuis la mort du premier primat, en 1607, jusqu'au moment où fut fondé dans la ville un évêché indépendant en 1777. Dans cet intervalle de plus d'un siècle et demi, sept ou huit primats se sont succédé.

Après la mort de son fils, le duc Charles III appela à la charge de primat le grand-doyen Antoine de Lenoncourt. Celui-ci était issu d'une des familles les plus illustres de Lorraine, qui pouvait citer parmi ses membres deux cardinaux ; il avait une grande fortune personnelle et jouissait de l'abbaye de Beaupré et du prieuré de Lay ; il avait en plus un réel mérite personnel. Antoine n'unissait pas d'évêché à sa primatie ; il ne fut point légat *a latere* du saint-siège. Il n'avait d'autorité que dans sa primatiale ; mais il sut s'y rendre utile, pendant les vingt-neuf années qu'il exerça cette charge. Il fut le primat modèle, remplissant avec zèle ses fonctions.

Il se montra très généreux et favorisa toutes les réformes religieuses. Il acheva la construction de la

seconde primatiale provisionnelle — la vieille primatiale — et éleva le palais primatial. Il enrichit l'église de chapes, de calices, d'ornements religieux. Il fit venir de Milan une châsse d'ébène, couverte de plaques d'argent émaillées, pour y déposer les reliques de saint Sigisbert. Il céda aux jésuites une partie du terrain sur lequel fut bâti le noviciat ; il favorisa les carmes établis rue Saint-Dizier, les bénédictins appelés dans la rue des Ponts. Il se montra surtout le protecteur de la mère Alix Le Clerc, et fut le vrai fondateur du couvent de la congrégation Notre-Dame. Il contribua à fonder à l'église Saint-Èvre la confrérie du Saint-Sacrement, lui donna le dais magnifique que les confrères portaient au-dessus des saintes espèces, et lui légua une somme de 1 000 francs (1). Antoine de Lenoncourt a ainsi laissé un souvenir durable dans notre cité. Quand il mourut en 1636, quand on porta son corps à l'église du noviciat (2), son cœur dans

1. Les confrères devaient en échange faire célébrer au jour anniversaire de sa mort une messe solennelle dans l'église du noviciat ; cette messe, qui était célébrée par des prêtres de Saint-Èvre, devait en principe être dite par les chanoines de la primatiale. Cf. l'épitaphe.

2. Il fut enterré dans une chapelle de l'église du noviciat ; on lui éleva un tombeau qui le représentait à genoux. Sur une plaque de marbre noir on lisait cette longue inscription (Lionnois, t. III, p. 186) : « *Memoriæ nobiliss. et reverendissimi viri* D. Antonii de Lenoncourt, *comitis sacri imperii, qui ex illustri christianæ equestris militiæ flore clarissima Lenoncuriana familia ortus, Primas Nanceianus atque Abbas Bellopratensis, monasterii congregationis Divæ Mariæ Nanceii fundator, sacrum hoc templum ab se a fundamentis erectum societati Jesu, datis jam ei attiguis ædibus suis, a se donatum, sedem corpori suo ultimam elegit. Cœli et animæ memor, præter jugem certamque a societate Jesu precum ac missarum ardui-*

celle de la Congrégation, il fut profondément regretté des chanoines, des religieux et aussi du peuple de Nancy. Antoine de Lenoncourt vécut assez longtemps pour voir les malheurs de la Lorraine. Depuis 1633, Nancy était occupée par les Français.

Ce sont ces Français, maîtres du duché, qui disposèrent de la dignité primatiale, et ils la donnèrent à un prince de la famille lorraine, pour le récompenser de s'être soumis à eux. C'était un fils naturel de Charles III, un frère par suite du premier primat. On l'appelait Charles de Remoncourt, d'un fief qu'il détenait aux environs de Blâmont(1). En l'année 1603, le cardinal Charles avait résigné en sa faveur l'abbaye de Gorze dont le revenu était considérable. Charles de Remoncourt agit à Gorze en seigneur souverain ; il y fit frapper de belles monnaies d'or et d'argent ; il ordonna de rédiger les coutumes qui devaient être suivies dans les villages relevant de sa souveraineté, ce qu'on a nommé « le droit de Saint-Gorgon » ; il prit des

---

tatem, etiam annuatim ipso obitus sui posteroque die officium defunctorum sacrumque missæ sacrificium solemni ritu ab ecclesia sua primatiali celebrandum, permissu præpositi generalis societatis Jesu, fundarat. At, mutata mente, eamdem suam ecclesiam onere levaturus, totum id in ipsa Primatiali Ecclesia fieri permisit, ea lege ut circa idem recurrentis anni tempus missa ritu privato sexies in hoc ipso suis impensis fabrefacto sacratissimæ Christi Passionis Altari ab ecclesia primatiali curaretur ; sodales autem Augustissimi Sacramenti, collatis in hujus sodalitii ærarium mille francis, ad annale illud officium defunctorum ternique solemnis sacri tributum quotannis in hoc Templo solvendum adegit. Obiit de religione, patria, principibus, societate Jesu ac universo clero optime meritus, anno D. MDCXXXVI, 16 julii, ætatis suæ 77. Requiescat in pace.

1. Remoncourt est aujourd'hui au canton de Blâmont.

1670 ; ils se crurent le droit de disposer de la primatie, et, le 19 novembre 1682, ils y nommèrent M. de Savary, ancien aumônier de la reine de France et évêque de Seez(1). Ils mirent aussi la main sur les dignités de grand-doyen, de chantre et d'écolâtre qui étaient vacantes par suite des décès de Claude Drouot, Jean Le Moleur, François de Gondrecourt, et y appelèrent de La Loubert, Anthoine et Dumolard. Mais, comme le roi de France n'était pas le souverain légitime, les candidats désignés ne purent obtenir du pape ni bulles ni provisions canoniques(2). Du reste, à la nouvelle de la mort du chevalier d'Harcourt (1685), le duc Charles V choisit comme primat son second fils Charles-Joseph-Ignace qu'il destinait à l'Église. A la mort de Charles V, Léopold désigna de son côté François Le Bègue comme grand-doyen, Jean-Nicolas Canon comme chantre et François-Joseph de Nay comme écolâtre.

Quand Léopold vint en 1698 prendre possession de la Lorraine, les intrus durent céder la place aux élus du duc ; pourtant Léopold finit par donner à Anthoine le titre de chanoine ; quant à Dumolard, il fut nommé économe et préposé à la conduite des travaux de l'église qu'on venait de reprendre : le choix était excellent, puisque c'est à Dumolard que Nancy doit la construction de sa cathédrale. Charles de Lorraine,

1. Il était fils d'un négociant de Paris. Désigné comme évêque de Seez par le Roi, en octobre 1682, il ne fut institué par le pape qu'en 1690 et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 12 octobre 1692. Il mourut à Seez le 16 août 1698. *Gallia christiana*, t. XI, col. 707.

2. *Journal* du libraire Nicolas, p. 18.

qui était venu à Nancy avec son frère, prit possession de l'hôtel primatial et des revenus de la primatie. Nous ne pouvons ranger le frère de Léopold parmi les prélats intègres. C'était surtout un grand seigneur, aimant à dépenser ; les aventures galantes ne lui firent pas défaut. Charles, élevé à Vienne, était devenu Allemand de cœur. A la primatiale de Nancy, il joignit les évêchés d'Olmütz et d'Osnabrück. Plus tard il sera nommé coadjuteur, puis archevêque de Trèves. Mais du moins, sur l'invitation de son frère, il ne toucha point aux revenus de la primatiale qui servirent à construire l'église ; pendant qu'il était primat, de 1703 à 1715, les travaux furent poussés avec activité. Et voici en quels termes le jésuite Cathalan célèbre, dans l'oraison funèbre du prince, ce grand fait : « Il lui parut honteux que l'Éternel n'eût pas une demeure assez digne de sa sainteté dans l'enceinte d'une ville capitale qu'il aima et dont il était le primat. Il ne put souffrir qu'une église primatiale n'eût rien de vénérable que l'ancienneté de ses années, la singularité de ses titres, le mérite des personnes qui se sont dévouées au culte du Seigneur ; et, touché du même zèle que Salomon, il voulut que le Seigneur, qui y est servi avec régularité, le fût aussi avec plus de majesté et de splendeur. Sa piété forma le projet de ce temple nouveau ; ses lumières en tracèrent le dessin, en arrangèrent le plan ; ses revenus qu'il y consacra en pressèrent l'exécution (1). »

---

1. Cathalan, *Oraison funèbre de... Charles-Joseph de Lorraine...* prononcée le 18 de janvier 1716 en l'insigne église prima-

Après la mort de Charles de Lorraine, la charge de primat resta vacante cinq années (1715-1720). Léopold voulut que tous les revenus de la primatie fussent consacrés à l'achèvement de l'église. Malheureusement il ne put résister à certaines sollicitations : la princesse de Craon était toute-puissante sur son cœur, et, en 1720, il nomma primat l'un des fils de celle-ci, François-Vincent-Marc de Beauvau, qui venait à peine d'atteindre sa neuvième année. L'économe Dumolard prit possession de la dignité le 30 mars 1722 au nom du primat, qui fut peu après installé par l'abbé de Lenoncourt (1). Le jeune Beauvau dépensa pour lui et sa famille les revenus de la mense primatiale, et les travaux de construction de l'église furent ralentis. La primatiale n'était point terminée, lorsque Stanislas prit possession en 1737 du duché de Lorraine. C'est à lui que reviendra la gloire d'inaugurer la « grande église » de Nancy, comme aussi de fixer la situation des deux chapitres de la primatiale et de Saint-Georges. Le primat, Marc de Beauvau-Craon, était mort le 9 juin 1742 (2); il appartenait à Stanislas de désigner son successeur et naturellement son choix se porta sur un Lorrain tout dévoué à sa famille et à la France.

---

tiale de Nancy, en présence de S. A. R. Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1716. Cf. Pierre Béguin, *Oraison funèbre de..... Mgr Charles de Lorraine..... et de très puissant François-Anthoine de Lorraine, prince de Stavelot, prononcée en l'église collégiale de Longuyon le 5 mars.* Nancy, R. Charlot et P. Deschamps, 1716.

1. *Journal* du libraire Nicolas, p. 52. Le 26 janvier 1721, le pape Innocent avait approuvé cette nomination.

2. Journal ms. de Durival, t. I, fol. 53.

Parmi les grandes maisons lorraines qui s'étaient ralliées très vite au nouveau gouvernement figurait celle de Choiseul, qui était du reste d'origine étrangère, mais qui avait acquis le fief de Stainville(1). L'un de ces Choiseul, né sur notre place de la Carrière à Nancy même, deviendra plus tard le célèbre ministre de France; un de ses frères, le comte de Stainville, sera commandant en Lorraine. Nancy lui doit quelques embellissements à la fin du dix-huitième siècle. A une autre branche de cette même famille, celle des Beaupré-Daillecourt, appartenait un ecclésiastique de grande distinction, Antoine-Clériadus de Choiseul. Stanislas le nomma le 16 juillet primat et il lui donna avec ce titre celui de son grand aumônier(2). Choiseul se distingua par son faste; il fit élever le palais primatial qui est encore debout à l'est de la cathédrale; et, avant la Révolution, au-dessus de la grande porte cochère qui y donne accès, étaient sculptées ses armoiries. A la dignité de primat il eut l'ambition de joindre d'autres charges ecclésiastiques. Grâce à la haute protection de son parent et de Mme de Pompadour, il fut nommé par Louis XV archevêque de Besançon, en 1754. Plus tard (1761), on obtint pour lui en cour de Rome le chapeau de cardinal. Il mena une vie de grand seigneur, comme les Rohan de Strasbourg, dépensant à la cour sans compter ses revenus et au delà, et finalement il laissa de fortes dettes, quand il mourut en 1774. A Nancy, il était entré en

1. Canton d'Ancerville, arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse.

2. En remplacement de M. l'abbé Zaluski, qui venait de mourir. Journal de Durival, t. I, fol. 53.

lutte violente avec son chapitre, pour maintenir ses prérogatives ; mais il avait dû céder à plus d'une reprise devant la coalition des chanoines ; à la fin de sa vie il vint du reste rarement en Lorraine, se bornant à toucher les revenus de sa mense.

Quand de Choiseul-Beaupré fut élevé à la dignité de primat, l'église primatiale était à peu près terminée. Mais avant de l'inaugurer, le roi Stanislas voulait donner un nouvel éclat au chapitre, en y réunissant l'ancienne collégiale Saint-Georges. Déjà ce projet avait été caressé par Charles III au moment de la création de la primatiale, mais le duc ne sut pas concilier les prétentions de l'ancien chapitre avec celles des nouveaux chanoines ; des conflits de préséance s'élevèrent, et, pour éviter toute discussion, chaque corps eut son existence séparée. Quand Henri II devint duc, on crut, selon l'expression d'un contemporain, qu'on « remettrait le paquet(1) » sur Saint-Georges ; mais le prince respecta la volonté de son père, et la collégiale Saint-Georges subsista jusqu'à l'époque de Stanislas. Cependant de jour en jour le chapitre de la Ville-Vieille perdait son importance ; pendant les malheurs de la Lorraine, il fut obligé pour subsister de vendre ses objets précieux, et, quand de meilleurs jours furent venus, ses revenus furent absorbés par d'interminables procès contre les chanoines de la primatiale à propos de l'ordre des processions et de questions d'étiquette. En 1717, le duc Léopold, pour

1. Chanoine de la primatiale dans dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 57.

construire son Louvre au bout de la place de la Carrière, abattit le chœur de l'église Saint-Georges et quelques maisons canoniales : le service religieux continua sans éclat, sans pompe, dans l'église mutilée. Stanislas fit ce que n'avaient pas osé les ducs de la vieille dynastie. Par lettres patentes du 10 septembre 1742, il déclara qu'à Nancy deux chapitres ne pouvaient subsister concurremment, qu'il valait mieux les réunir en un seul pour que le service religieux se fît avec plus de dignité; en conséquence les deux chapitres étaient unis, leurs biens formèrent une seule masse. Le chapitre unique devait conserver ses anciens dignitaires : primat, doyen, chantre et écolâtre. Mais les dignités de Saint-Georges, prévôt, chantre, écolâtre, trésorier et aumônier, devaient être supprimées à l'extinction des titulaires, et, en attendant, on leur assigna rang honorable dans le nouveau chapitre. Les chanoines devaient être portés au nombre de vingt et un ; comme il y en avait treize à la primatiale, et quatorze à Saint-Georges, les six premiers canonicats vacants devaient être supprimés (1).

Le 31 octobre 1742, la sainte messe fut célébrée pour la dernière fois dans la vieille collégiale du duc Raoul ; M. de Vence, le prévôt, consomma les saintes espèces. Ce même matin la nouvelle primatiale était bénite par le grand-doyen, M. de Bouzey. Dans l'après-midi, à 1 heure et demie, chanoines de la primatiale

1. *Recueil des ordonnances*, t. VI, p. 340. Le 29 novembre 1742, Stanislas décida que les places de conseillers-prélats en la Cour souveraine seraient attribuées à l'évêque de Toul, au primat et au grand-doyen de l'église primatiale, *ibid.* 348.

et anciens chanoines de Saint-Georges choisirent, dans la nouvelle église, leur place au chœur (1). Et le lendemain 1er novembre, pour la première fois, la messe fut chantée en présence du chapitre uni. Stanislas honora cette cérémonie de sa présence, et il accepta à dîner chez le grand-doyen, M. de Bouzey. Avec beaucoup de bonne grâce, il venait d'offrir au chapitre un magnifique ornement en drap d'or et de soie (2).

Il y eut naturellement des froissements entre les chanoines de la primatiale et ceux de Saint-Georges ; il y eut même entre eux des contestations fort vives. Stanislas fut obligé d'intervenir à diverses reprises pour concilier les intérêts et mettre fin aux différends (3).

---

1. « 31 octobre. Le corps de saint Sigisbert fut transféré des Tiercelins de Nancy à la primatiale. Il n'y avait que deux ou trois mois qu'on l'avait porté là de la vieille primatiale qui menace ruine. » Journal de Durival, t. I, fol. 55.

2. *Journal* du libraire Nicolas, p. 152. Le primat était absent de Nancy pendant ces cérémonies.

3. Le 22 décembre 1744, Stanislas décida que les biens des deux chapitres formeraient une masse commune ; un tiers devait en être distrait pour la fabrique ; sur les deux autres tiers on prendrait un préciput de 13 736 livres au profit des dignitaires, chanoines et chapitre, le préciput devant diminuer au fur et à mesure que mourraient les chanoines dont les canonicats étaient destinés à disparaître. On devait en outre sur ce préciput payer les intérêts des dettes contractées par le chapitre de la primatiale, et 2 000 livres pour acquitter le capital de la dette. Cette somme, après l'extinction des canonicats supprimés, serait portée à 4 000 livres. Le surplus du revenu de la mense devait être distribué en prébendes aux dignitaires, chanoines et vicaires, tant de l'ancien chapitre de Saint-Georges que de celui de la primatiale, suivant les parts auxquelles ils avaient droit. Défense était faite au chapitre de contracter aucun impôt nouveau sans l'autorisation du Roi ; un chanoine devait être nommé maître de

D'ailleurs il écouta tantôt les uns, tantôt les autres, selon l'humeur du moment. En 1748, il rétablit la dignité de grand-prévôt et lui affecta deux prébendes, réduisant le nombre des simples chanoines à dix-neuf ; le 15 février 1751 il supprima de nouveau cette charge et maintint le chiffre de vingt et un chanoines.

Après la mort de Stanislas, rien ne s'opposait plus à la création d'un évêché à Nancy. Toute rivalité entre Nancy et Toul avait disparu ; les deux villes faisaient au même titre partie du royaume de France. Mais, avant d'entreprendre des négociations à Rome pour le démembrement de l'évêché de Toul et la création d'un évêché à Nancy, on attendit la mort de l'évêque, Mgr Drouas, qui survint en 1773, et celle du primat, Mgr de Choiseul, en 1774. Le gouvernement français nomma en remplacement du premier M. de Champorcin, en lui demandant de consentir au projet de démembrement ; en remplacement du second, Louis de Sabran, de la famille des comtes de Forcalquier, avec promesse de lui conférer bientôt une dignité plus haute. Les négociations furent commencées en cour de Rome : elles durèrent quelques années. Finalement, le 21 juillet 1777, parut la bulle de Pie VI qui instituait un évêché à Saint-Dié et nommait évêque Chaumont de La Galaizière, fils du chancelier et frère de l'intendant ; le 19 novembre paraissait la seconde bulle créant l'évêché de Nancy.

---

fabrique et gérer le tiers de revenu mis à part. Les chanoines ne devaient rien changer à la disposition de l'église et des bâtiments en dépendant, sans permission du Roi. *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 60.

A la place de M. Sabran, qui venait d'être appelé à Laon, était nommé évêque Mgr de la Tour du Pin-Montauban, prêtre du diocèse de Paris et vicaire général d'Autun. Le titre de primat de Lorraine, considéré comme honorifique, était réuni au nouveau siège. Les limites assignées au diocèse de Nancy étaient bien différentes de celles que Charles III avait demandées en 1597 ; aucune parcelle du diocèse de Metz n'y fut englobée ; la vallée supérieure de la Meurthe relevait de l'évêché de Saint-Dié ; le nouveau diocèse en revanche s'étendait de Marbache au nord jusqu'à Charmes et Châtel au sud. L'ancienne primatiale était désormais cathédrale ; elle garda ses trois dignités de grand-doyen, de chantre et d'écolâtre, ses vingt et un chanoines et ses huit vicaires. Une nouvelle période, du reste fort courte, 1777-1790, commence dans l'histoire religieuse de Nancy.

L'histoire du chapitre primatial n'est point marquée par des événements très importants : elle reflète fidèlement l'histoire générale de la Lorraine ; néanmoins il faut lui faire une place dans une histoire de Nancy. Le chapitre de la Primatiale a été, malgré certaines défaillances, une des principales institutions de la ville. Il en a rehaussé l'éclat ; il y a célébré le culte avec une pompe nouvelle ; il a créé l'église qui est l'un des principaux monuments de la cité ; il a achevé de donner à Nancy le caractère d'une capitale et a préparé la création dans notre ville d'un évêché ; il a fait de Nancy une « cité ».

APPENDICE

Nous donnons une liste provisoire des dignitaires du chapitre primatial dont nous avons retrouvé les noms.

Liste des grands-doyens

Antoine de Lenoncourt, 1602-1607.

Pierre de Stainville, † 1627.

1er décembre 1627. — Charles de Stainville, seigneur de Couvonges, Morley, etc., prieur de Lay, Auzécourt et Flaban, grand-chancelier de Remiremont (reçoit l'ordre de sortir de Nancy le 18 avril 1635 [1]). Il résigne en faveur du suivant.

Claude Morison, chanoine en l'église collégiale de Saint-Pierre de Bar en 1650, ayant prêté serment au Roi, peut prendre possession de cette dignité, par décision du parlement de Metz séant à Toul, du 1er décembre 1650 (2).

22 octobre 1660. — Thomas Avissé de Lancourt, conseiller aumônier du Roi et de Son Éminence le cardinal Mazarin. Il est nommé malgré l'opposition du chapitre avec lequel il a les plus grandes difficultés.

---

1. Charles de Stainville garda le prieuré de Lay. Il mourut en octobre 1657. Cf. dom Calmet, *Histoire du prieuré de Lay*, dans *J. S. A. L.*, 1863, p. 201.

2. Morison était petit-fils du marchand barrois dont M. Fourier de Bacourt a publié le curieux livre de raison, dans *J. S. A. L.*, 1898, p. 211.

Février 1662. — Claude Drouot. Il quitta vraisemblablement Nancy en 1670, et termina sa vie à Rome où il fut plusieurs fois recteur de Saint-Louis des Français et de Saint-Nicolas des Lorrains. Il mourut le 21 juillet 1690 et fut enterré dans cette dernière église (1).

La Loubert, nommé par le roi Louis XIV. Il ne peut obtenir de lettres de provisions du pape.

19 juin 1698. — François Le Bègue, abbé de Bouzonville, conseiller et ministre d'État de S. A. (M. Le Bègue continua de remplir ses fonctions de ministre d'État).

Février 1711. — Henri-Hyacinthe, comte de Tornielle.

1742. — Jean-Claude de Bouzey.

1762. — Abbé Chaumont de La Galaizière.

1762. — Jean-Joseph de Grandchamp.

1769. — Jacques-Marc-Antoine de Mahuet de Lupcourt (demeure rue Saint-Dizier, n° 202); à partir de 1786 l'*Almanach de Lorraine* donne comme adresse 265, rue Saint-Dizier.

Liste des grands-chantres

11 juin 1605. — Ulrich d'Ourches.

Le prince Henri de Lorraine, dit de Bainville-aux-Miroirs, fils naturel de Henri II.

4 décembre 1632. — Balthasar Berget.

5 mai 1636. — Christophe Barjot, prieur d'Anneuil et de Saint-Thiébaut, nommé par le roi de France.

19 mai 1642. — Jacques Le Moleur, prêtre du diocèse de Verdun.

1653. — Pierre Bertrand, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Jean Le Moleur.

---

1. Son épitaphe est publiée dans les *M. S. A. L.*, 1853, p. 365

Anthoine, nommé par le roi Louis XIV, est renvoyé par le duc Léopold.

1698. — Jean-Nicolas Canon, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois (comme il est envoyé en mission par le duc, il ne fait pas son stage).

29 octobre 1699. — François-Joseph de Nay du Plateau, autrefois écolâtre.

1704. — De Brevilliers, premier aumônier de S. A. R. (est dispensé du stage).

Nicolas Anthoine † 8 juin 1708.

7 avril 1714. — Jean-Claude de Bouzey, plus tard grand-doyen.

1742. —De Suzemont.

1760. — Marc-Sigisbert Anthoine (demeure rue des Chanoines, 38).

1772. — François-Paul de Vintimille-Lascaris (même demeure).

1792. — François-Pascal-Marc Anthoine (même demeure).

Liste des écolâtres

Nicolas Viardin † 1647.

François de Gondrecourt en 1680.

18 octobre 1680. — François-Bouvier Dumolard, prêtre du diocèse de Toul; il est nommé par le roi Louis XIV, mais ne reçoit pas de lettre de confirmation du pape.

1698. — François-Joseph de Nay du Plateau, plus tard grand-chantre.

Abbé Philpin.

1736. — Louis-Joseph Nicolas, prêtre, docteur en théologie.

1742. — Anthoine.

1748. — Henri-Honoré de Ligniville.

1766. — Charles-François DE TERVENUS, ancien écolâtre de Saint-Georges (demeure rue des Chanoines, 45).

1778. — François-Nicolas DE BRESSEY (même demeure).

En 1790, au moment où le chapitre fut supprimé, les chanoines étaient, par ordre d'ancienneté : Nicolas-Jean-Jacques de Ligniville, *rue des Chanoines, 47;* François-Antoine-Étienne de Gourcy, *rue des Chanoines, 46;* Claude-Antoine Sallet, *rue des Chanoines, 40;* Melchior-François de Malvoisin, *rue des Chanoines, 55;* Claude-Louis Duhoux de Dombasle, *rue Sainte-Catherine, 84;* Jean-Chrysostome des Noyers de Bréchainville, secrétaire du chapitre, *rue des Chanoines, 49;* Basile-François-Xavier de Marcol, *rue Saint-Georges, 259;* Henri de Lort de Saint-Victor, *rue des Chanoines, 50;* Léopold Remi de Turique, *rue Saint-Nicolas, 174;* Dominique Protin de Vulmont, procureur du chapitre, *rue des Chanoines, 51;* Léopold Barail, *rue Saint-Georges, 73;* François Thouvenel, *rue des Chanoines, 48;* Antoine-Hilaire Person de Grandchamp, *rue de la Congrégation, 115;* Henri-Ben. de Gelnoncourt, maître de fabrique, *rue Sainte-Catherine, 559;* Marc-Antoine de Gastel, *rue Saint-Georges, 77;* Jean-Paul-Hubert de Crèvecœur, *petite rue de la Primatiale, 61* bis; Jean-François Camus, *rue des Chanoines, 39;* Jean-François d'Oppel, *rue du Manège, 3;* Joseph-Zacharie de Cueillet, *place Saint-Georges, 5;* Charles-Louis Guilbert, *rue de la Communauté, 562*. Une place était vacante. Lemoine, *rue Saint-Georges, 73,* avait le titre d'archiviste du chapitre depuis 1788; c'est lui qui avait rédigé en 1780 les dix volumes d'inventaires des archives, avec les tables, qui nous ont été conservés A. D., G. 282-294.

UN POÈTE LORRAIN DU QUINZIÈME SIÈCLE

JEAN BAUDOUIN

DE ROSIÈRES-AUX-SALINES

PAR

ÉMILE DUVERNOY

Les grandes bibliothèques de l'Angleterre renferment encore nombre de monuments inédits de notre ancienne littérature, et de temps à autre, les érudits de toute nationalité qui les explorent y font des découvertes précieuses, ou tout au moins intéressantes. C'est ainsi qu'un des maîtres des études de philologie romane, M. Paul Meyer, membre de l'Institut et directeur de l'École des chartes, a retrouvé à Saint-John's College de Cambridge le manuscrit (1) d'un long poème écrit par un Lorrain dans la première moitié du quinzième siècle. Il a donné de ce poème d'assez longs extraits accompagnés de remarques historiques et littéraires dans la *Romania* d'octobre 1906 (2). Nous ferons connaître ici les résultats essen-

1. Petit in-folio de 191 feuillets à deux colonnes, coté T, 14.

2. *Romania*, recueil trimestriel consacré à l'étude des langue et littérature romanes, fondé en 1872. Paris, Champion, in-8. — La notice de M. Meyer occupe les pages 531 à 554 du volume de 1906.

tiels de cette étude, puis nous indiquerons ce que les documents de nos archives lorraines permettent d'y ajouter.

Le poème est intitulé l'*Instruction de la vie mortelle.* L'auteur, ne voulant pas rester ignoré, comme le furent tant d'autres écrivains du Moyen Age, a pris soin de se nommer, et il l'a fait par un artifice assez souvent employé dans cet âge qui se complaisait aux subtilités de toute sorte : il a inscrit son nom et son lieu de naissance en acrostiche dans l'épilogue du poème, et nous lisons :

JEHAN BAUDUYN DE ROUSIERRES AULZ SALLINES

Chacune des lettres de ces six mots forme le commencement d'un vers de l'épilogue, et les nécessités de la versification expliquent que l'auteur ait dû redoubler *r* dans *Rosières* et *l* dans *salines;* ces façons d'écrire n'étaient pas habituelles de son temps (1). Il a dû aussi modifier légèrement son nom qu'il signait *Balduyn* et non *Bauduyn,* comme nous le dirons plus loin. Notre auteur est donc tout à fait lorrain, et, autant qu'il est possible, notre compatriote. Mais avons-nous le droit d'être très fiers de lui ?

Tout d'abord, nous sommes frappés de la longueur du poème : plus de 47 000 vers, nous dit M. Paul Meyer, vers de dix syllabes sans doute, mais c'est

1. Cependant on trouve *Rosières* écrit avec deux *r* dans un document de 1499, mais c'est une exception. Dans *salines,* les documents de cette époque redoublent *n* et non *l.* Voir LEPAGE, *Dictionnaire topographique de la Meurthe.* Paris, 1862, in-4.

plus qu'il n'en faut pour assurer au moins de la considération à un écrivain qui a aussi peu ménagé sa peine, et qui n'a pas reculé devant un pareil effort. Dans nos littératures occidentales, la plupart des grands poèmes restent bien au-dessous de ce chiffre : l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont chacune environ 15 000 vers, l'*Énéide* n'en compte pas 10 000, la *Chanson de Roland* atteint 4 000 à peine, *Girard de Roussillon* parvient à 10 000, le *Roman de la Rose* reste à 22 000, et il a fallu deux poètes successifs pour l'écrire ; l'ensemble du roman de *Perceval* s'élève bien à 63 000 vers, mais répartis entre trois ou quatre auteurs. Par malheur, Jean Baudouin n'est, est-il besoin de le dire, ni un Homère, ni un Virgile, ni même un Jean de Meung, et ce ne sera pas un fleuron d'or fin ou d'argent, mais seulement de cuivre très martelé qu'il ajoutera à la couronne poétique de la Lorraine. Ici, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les appréciations de l'érudit qui a parcouru cet interminable poème, en a transcrit plusieurs fragments, et qui est trop habitué aux longueurs et aux faiblesses d'expression de notre littérature médiévale pour ne pas leur garder quelque indulgence : « Baudouin, écrit-il, est un écrivain prolixe et ennuyeux » ; dans son poème, « il n'y a rien de bien intéressant » ; ce poème « n'enrichira guère la littérature française. C'est l'œuvre d'un compilateur honnête et laborieux, mais dépourvu d'originalité. L'idée morale qui l'inspire ne supplée pas à la pauvreté du sentiment poétique. L'*Instruction de la vie mortelle* a été peu lue et vite oubliée. Aucun contemporain, à ma

connaissance, n'en a parlé ». — « On ne peut pas dire que notre Jean Baudouin ait un style bien caractérisé. Il écrit simplement et clairement, ce qui est assurément un mérite, mais l'expression manque de relief, et la pensée, toujours banale, est présentée sans art. C'est plat (1). »

Pour en finir avec les questions de forme, nous noterons que tout le poème est écrit en décasyllabes rimant deux par deux, mode de rime qui n'est pas fréquent dans l'ancienne poésie française, dit M. Meyer. L'auteur se méfie de son savoir-faire et s'excuse :

> Se ma rime est troup rude, car pas né
> Je ne fu mie de Saint-Denis en France,

mais l'excuse se rapporte plus peut-être à sa langue qu'à sa prosodie, car, ainsi qu'il est naturel, il écrit dans un dialecte lorrain, pas très marqué du reste : il forme des prétérits comme *allit* pour *alla, allirent* pour *allèrent;* il écrit *poc* et *pouc,* tandis que le dialecte français de la même date emploie déjà notre forme actuelle *peu* (2).

Quant au fond, l'*Instruction de la vie mortelle* est un vaste récit d'histoire, tout entier puisé à des sources latines, quelquefois apocryphes, et divisé en cinq parties. Pourquoi cinq parties ? Parce qu'il y a cinq sens, et que l'auteur fait correspondre chacune de ses parties à chacun des sens, sans que cette rela-

1. *Romania,* p. 533, 534, 536.

2. *Ibid.,* p. 535, 536. — Le français du douzième et du treizième siècles écrit *pou* et *poi.*

tion apparaisse bien clairement. La première partie traite des philosophes anciens, la seconde et la troisième de l'histoire sainte jusqu'à la prédication des apôtres, et un peu de l'histoire profane, la quatrième raconte l'histoire de l'Église jusqu'au temps où vivait l'auteur, la cinquième est consacrée à la théologie morale. Mais l'auteur n'a pas attendu jusque-là pour moraliser, il le fait dès le début : comme le titre l'indique, il veut avant tout instruire ses lecteurs, — entendez les édifier, — leur inspirer une conduite chrétienne et de fortes résolutions. Il écrit une sorte de traité de morale en action. Et il convient ici de le laisser s'expliquer lui-même : voici le commencement du prologue de tout l'ouvrage; en même temps qu'il nous en expose clairement l'objet et le plan, il nous donne un échantillon du style et de la langue du Lorrain Jean Baudouin :

Ezechiel nous tesmoingne en son livre :
Qui le mauvais de mauvestié delivre
Par beau parler, par exhortacions,
Par son preschier ou ses correpcions,
Qu'il guaingne l'ame du mauvais et la sienne (1),
Et donq, pour tant que je guaigne la mienne
Et que je puisse aucune œuvre parfaire
Par quoi pecheurs si se puisse[nt] retraire
De leurs folies et de leur mauvestié,
Ay je voulu commencer ce traitié ;
Et me plait bien, s'il vous plait, qu'on l'apelle
Instruction de la vie mortelle
Ou *de la vie humainne le roman,*
Car yci vueil, par prière et comman

1. Cf. Ezech. xviii, 27, et xxxiii, 9 (note de M. Meyer).

D'aucuns amis, les beauz dis rimoier
Des philosophes ; mieulz ne pui emploier
Le temps que faire choze dont mon prochain
En vaille mieulz et au soir et au main (1)
Et chastoier puisse leur maise voie.
Si prie à Dieu que mon œuvre convoie
Et me doint l'ur (2) que la puisse parfaire
Tant que les puisse de mal en bien retraire,
Et parvenir en puissent en paradis
Par mon moien, moienans les beauz diz
Que philozophes volrent jadis escripre,
Priant à tous de les parfaire et lire
Dont puissent vivre sans pechiez et sans blasme,
Et que ce soit au proffit de mon ame (3).

Cette ardeur de prosélytisme, cette préoccupation du salut des âmes sont si réelles chez lui qu'il les exprime encore ailleurs ; ainsi, dans le prologue de la seconde partie :

Je n'ay pas fait pour loenges quelzconques
Cest euvre cy, pardonné me soit donques,
Car je voulroie, par Dieu de paradis,
Que sauver puisse par mes fais ou mes dis
Une seule ame pour trestout mon louvier (4).

Et tout à la fin du cinquième livre, immédiatement avant l'épilogue où il a inscrit son nom, Jean Baudouin prie ses lecteurs de lui pardonner les fautes qui les choqueront, dans le fond et dans la forme de son

1. Matin.
2. Bonheur.
3. *Romania*, p. 537.
4. Loyer. — *Romania*, p. 544.

poème, puis, voulant terminer sur une pensée religieuse :

> Et se rien truevent par quoi en vaille mieulx
> Rien n'attribuer a moy, mais tout a Dieux
> Dont vient tout sens, sapience et savoir
> Et l'industrie des choses concevoir ;
> Et ne demande en retribucion
> Fors que prieres et intervencion
> Pour mes torfais, que Dieu pardon m'en face
> Et en la fin d'en acquerir sa grace (1).

Ce poète médiocre, mais honnête et si bien intentionné, qui se montre si attaché à sa foi et à son Église, a-t-il un attachement pareil à sa patrie, la Lorraine, et son œuvre nous donne-t-elle quelques indications utiles sur notre histoire locale ? Il est difficile de répondre à cette question, puisque, de cette œuvre touffue, nous ne possédons dans la *Romania* que des fragments, 500 ou 600 vers au plus. Il serait bien surprenant que, dans ce poème de 47 000 vers, Jean Baudouin n'ait pas consacré quelques passages aux événements qui intéressent son pays, à ceux surtout qui s'étaient accomplis sous ses yeux. Il vaudrait la peine d'examiner de près le manuscrit de Cambridge à ce point de vue, et cette recherche pourrait tenter quelqu'un de nos compatriotes voyageant en Angleterre. Songeons que Jean Baudouin écrivait dans les premières années du duc René Ier, quand déjà était déchaînée cette terrible guerre de la Succession de Lorraine qui, de 1431 à 1441, incendia le duché et

1. *Romania*, p. 553-554.

compromit son indépendance; bien des épisodes de cette guerre sont encore très mal connus, et il y aurait peut-être à faire dans l'*Instruction de la vie mortelle* des découvertes intéressantes. Et qui sait si le poète de Rosières-aux-Salines ne nous garde pas quelque détail inédit sur la Pucelle dont les exploits sont aussi contemporains de son labeur rimé, et qu'il avait peut-être vue de ses yeux, soit à Nancy, soit plus près encore de chez lui, à Saint-Nicolas-de-Port, en janvier et février 1429 (1)?

A défaut d'indications sur les faits, on en trouve au moins sur les mœurs dans un des fragments édités par M. Meyer; l'auteur explique que, s'il a entrepris de mettre en français les histoires du temps passé, c'est parce qu'on ne trouve plus de personnes qui veuillent ou puissent lire des ouvrages écrits en latin :

> Il est des gens qui volentier liroient
> Histoires anciennes s'en roumans les trovoient
> Et passeroient maintes oisivetez,
> Festes et dimenches ou ils sont occupez
> Jouvans aux tables, aux cartes ou autrement.
> Car ilz ne scevent la maniere comment
> Le temps, vaugans en bien, puissent passer.

Les prêtres eux-mêmes ne daignent lire aucun livre latin, et ils s'en excusent ainsi :

> Pour quoi ma teste en cecy romperoie ?
> Ne tiers ne quart je n'y entenderoye
> . . . . . .
> Mais que je die mes heures c'est assez.

1. Sur ce voyage de Jeanne d'Arc, voir Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*. Paris, 1886, in-8, pp. cxcvii et ccIV-ccvi.

Ce qu'un ingénieux publiciste a appelé la question du latin daterait-il donc du Moyen Age finissant, et d'autre part, ce moraliste d'il y a cinq siècles n'est-il pas très moderne par la conviction, exprimée avec tant d'insistance, des bienfaits de la lecture ? N'ayant pas, continue-t-il, d'ouvrages sérieux pour remplir leurs journées, ces clercs ne pensent qu'au jeu ou à la chasse :

> Les uns aux champs portent des espreviers
> Comme se fuissent bairons ou chevaliers,
> Et vont chasser (*sic*) toute la matinée,
> Non retournans tant que messe est chantée,
> Sans qu'ilz leurs chaille de Dieu ne du mostier.

Et ils reviennent tellement harassés qu'ils ne peuvent plus dire un mot,

> Ne une antienne au besoing entonner (1).

Pour esquisser ce tableau assez piquant, il est à croire que Jean Baudouin s'est inspiré de ce qu'il avait sous les yeux, qu'il nous renseigne sur le faible degré de culture des lecteurs lorrains et spécialement du clergé lorrain au début du quinzième siècle. Nous savons par ailleurs que la Lorraine du Moyen Age, pays très féodal et batailleur, assez pauvre, sans grandes villes, n'a jamais été bien lettrée, et qu'en particulier, à l'époque qui nous occupe, les études y étaient fâcheusement délaissées, faute d'université et par suite de la décadence des écoles épiscopales et

1. *Romania*, p. 540, 541.

monastiques (1). Ce passage a donc du prix pour notre histoire lorraine, puisqu'il retrace des traits de mœurs et des défauts bien lorrains.

*
* *

Tel est le poème; que savons-nous du poète? Il a écrit lui-même son nom et le nom du lieu où il est né et où probablement il vivait, Rosières-aux-Salines; l'époque de sa vie est facile à déterminer, nous dit M. Meyer, car dans la quatrième partie de son œuvre, Jean Baudouin mentionne la mort du pape Martin V qui s'est produite le 20 février 1431, et il ne dit mot d'Eugène IV, son successeur, 1431-1447, en sorte que cette portion du poème a dû être écrite après la mort du premier et avant que le pontificat du second fût très avancé, donc en 1431 et années suivantes, les trois premières parties ayant été rédigées antérieurement. Reste à savoir à quel monde appartenait notre homme, quelle était sa profession? Tenant compte du caractère religieux et même dévot de son livre, M. Meyer estime qu'il devait être ecclésiastique. L'examen des documents d'archives (2) nous donne la quasi-

1. Voir Digot, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 376-378; t. III, p. 209-211.

2. Nous avons dépouillé aux archives de Meurthe-et-Moselle (en abrégé: M.-et-M.) les layettes Rosières-aux-Salines (B, 879-883), les registres de comptes B, 967, 968, 1921, 8466, 8467, les fonds de la cure de Rosières (G, 1153-1170), des bénédictins de Rosières (H, 264-266), de la commanderie d'hospitaliers de Cuite-Fève, près de Rosières (H, 3120-3150). A part les deux ouvrages d'Henri Lepage, *Communes de la Meurthe* (Nancy,

certitude qu'il était laïque, et que ce fécond auteur de 47 000 vers, fort peu inspirés à vrai dire, exerçait le plus prosaïque des métiers, celui de notaire.

Il y avait à Rosières-aux-Salines une communauté de prêtres séculiers, fondée sans doute au cours du quatorzième siècle, et qui avait reçu de nombreux dons et legs. L'inventaire qui a été fait des titres de cette communauté mentionne que nombre de ces titres, rédigés à la fin du quatorzième siècle et dans le premier tiers du quinzième, sont signés Baudouin (1). Ceci est encore peu explicite, mais ceux de ces titres qui ont subsisté le sont davantage : nous n'en avons pas trouvé moins d'une douzaine à la fin desquels le nom du notaire rédacteur est écrit comme suit : *S*[*ignum*] *Johannis Balduyn* (ou *Balduyni*) *de Ros*[*ières*] (2); ces actes sont des années 1396, 1397, 1398, 1403, 1407, 1408, 1410, 1429, 1431, 1432, ce qui cadre bien avec les dates que M. Meyer assigne à la composition de l'*Instruction de la vie mortelle*. On trouve encore son nom dans un contrat du 9 juin 1437, mais cette fois il y figure comme témoin, sans doute parce qu'il avait cessé d'exercer sa charge de notaire (3).

1853) et *Archives communales et hospitalières de la Meurthe* (Nancy, 1858); les livres imprimés ne nous ont rien appris. En particulier ni la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine (édition de 1772-1773), ni la *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet (1751) ne nomment Jean Baudouin.

1. M.-et-M., G, 1161, fol. 5, 37, 38, 44, 46-49, 73.

2. *Ibid.*, G, 1164, 1165, 1169; H, 264, 265, 3121. Tous ces actes sont des originaux en parchemin.

3. *Ibid.*, H, 264, orig. parch. — Dans le corps de l'acte, il y

Les contrats que Jean Baudouin signe dans l'intérêt d'autrui ne sont pas les seuls que nous possédions ; il nous en reste deux qui le concernent personnellement : par l'un, du 7 mai 1407, Gérardin, dit Towebelz, de Rosières, et Agnès, sa femme, vendent pour douze gros tournois d'argent à Jean Balduyn de Rosières, tabellion du duc (1), et à Giénate (2), sa femme, un terrain à Rosières (3). L'autre, du 24 avril 1421, est plus personnel encore : Jean Baudouin avait, à une date que nous ne connaissons pas, mais antérieure à celle-là, fait son testament, et y avait inscrit un legs en faveur de cette communauté des prêtres de Rosières dont nous parlions plus haut ; celle-ci se fit délivrer un extrait en règle de la clause la concernant (4), et voici les parties essentielles de ce document :

Saichent tuit que comme Jehans Balduyn de Rouzieres, taubellion monsignour le duc feist et ordonnait son testa-

---

a : *maistre Jehan Bauduin, tesmoin,* et en signature : *S*[*ignum*] *Jo*[*hannis*] *Balduyn de Rouss*[*ières*]. Les deux indications se complètent.

1. Cette qualification s'explique par ce fait qu'au Moyen Age, les notaires étaient en Lorraine de véritables fonctionnaires ; leurs offices appartenaient non à eux, mais au duc. Voir la thèse de M. Maurice Louyot, *Recherches historiques sur le notariat en Lorraine et Barrois.* Nancy, 1906, p. 92.

2. Jeannette (?) L'indication est utile : Jean Baudouin était marié, donc il était laïque.

3. M.-et-M., H, 264, orig. parch.

4. Remarquer que l'extrait est délivré du vivant du testateur, aussi ne le qualifie-t-on pas *feu* ou *de bonne mémoire*. Noter aussi que ce document a des traits assez accusés de dialecte lorrain, entre autres une production abondante d'*i* : *sai* pour *sa*, *voluntei* pour *volonté*, etc.

ment et sai danrenne voluntei, lequel testament est estei groxit et mix en forme et saelleit du sael du tabellion mon dit signour le duc de sai court de Rosieres, on quelx testament plusous clauses ilz sont contenues et devisee; et entre lez aultres clauses, la clase que cy apres s'ensuit il est contenue de mot en mot : Item, je done alz signours prestrez chappellains de Rosieres que seront presens et que diront messe pour l'ame de my, de mes ancessours et successours, le jour que on feront mon dit anniversaire, lez censalx cy apres escript..... Et veulx encor que la distribucion des dis vingt sols de cen soit faite aus dis signours prestres chascun an par les dis curei et vicaire de Rosieres ou par lours certain commendement. En tesmongnaige de veriteit, a la requeste de messignours Abrit Quapperatte, de Rosieres, prestre, procurour pour adonc dez aultres signours prestres de Rosieres, est ceste presente clause extraite du testament du dict Jehan Balduyn, et saiellee du dict sael dou dit tabellion mon dit signour le duc, saulf son droit et l'autrui; que fuit faite, requise et demandee l'an de graice Nostre Signour mil quaitres cent et vingt et ung, le vingt et quaitres jours dou mois d'apvril; présens, discreite personne messire Jehan dit des Fosselz, cureit de Seffet, et le prevost Thirion Boinchoseil de Rosieres, tesmoingnaiges ad ceu especialment appelleis et requis.

(M.-et-M., G, 1162, orig. parch. scellé.)

Ce legs de vingt sous de cens annuel ne marquait pas seulement de la piété, mais aussi une certaine fortune ; il semble du reste que cette famille Baudouin était une des familles notables et aisées de la petite ville de Rosières (1), et laissant là Jean, le poète, sur

1. Plus petite maintenant qu'au Moyen Age où elle avait une réelle importance. Elle était fortifiée, tandis que Saint-Nicolas ne l'était pas, et si bien fortifiée, protégée en outre par des inon-

lequel nous ne savons rien de plus, dont nous ne suivons pas la trace au delà de 1437, ignorant à quelle date sa mort mit la communauté des prêtres en possession de son legs, nous dirons quelques mots d'autres Baudouin qui vivaient dans la même ville au quinzième siècle, et dont nous ne pouvons du reste déterminer le degré de parenté avec celui-là.

L'un est Poiresson Baudouin qui paraît avoir vécu à peu près à la même époque que Jean, et avoir exercé successivement deux métiers assez différents : en 1422, il est gouverneur de la saline de Rosières (1); en 1441 et 1442, il est notaire, ayant peut-être succédé dans cette charge à son parent, Jean (2); dans

---

dations, que Charles le Téméraire n'osa pas l'attaquer en 1476. Dès le quatorzième siècle, Rosières était une ville de bourgeoisie pourvue de privilèges exceptionnels qui la font appeler quelquefois république de Rosières dans les documents du quatorzième et du quinzième siècle. Outre sa florissante communauté de prêtres, Rosières avait un hospice, mentionné déjà dans un titre de 1366, et jouissait encore d'un autre avantage : le collège de Lamarche, fondé en 1431 près de l'Université de Paris, recevait six boursiers, quatre de Lamarche (Vosges), deux de Rosières. Cf. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, Nancy, 1843, p. 492; *Archives communales de la Meurthe*, p. 222.

1. Le 20 juillet 1422, Henri de Ville, évêque de Toul, reconnaît avoir reçu 6 muids de sel de Poiresson Baulduyn et de Jehan de Darney, gouverneurs des salines de Rosières (M.-et-M., B, 881, n° 8, orig. parch.). — Le 31 octobre 1422, le duc Charles II mande à Poiresson Baulduyn, gouverneur de sa saline de Rosières, de délivrer 2 muids de sel à Jean de Prény, son prévôt dudit lieu (*ibid.*, B, 880, n° 133, orig. papier); dans cet acte, « dudit lieu » désigne Prény et non Rosières, comme le montrent des documents de H. 1153, 1166; ces deux localités avaient alors des prévôts.

2. Le registre de compte de 1441 (*ibid.*, B, 968, fol. 35 v°) donne la liste des tabellions de Rosières : Jehan Marien, Poires-

l'intervalle, il est encore question de lui dans des documents de 1432 (1) et de 1439 (2), qui sont muets sur sa qualité.

Vers la fin du même quinzième siècle, nous rencontrons, toujours à Rosières, deux Poiresson Baudouin que les documents distinguent en les appelant respectivement l'aîné et le jeune. Le premier parvint à une haute situation : il fut conseiller et secrétaire des ducs de Lorraine Jean II, Nicolas et René II (3), eut

---

son Baulduyn, Facin, Jean Pahée. — Par un acte du 15 novembre 1442, Poiresson Baudowin de Rosières, tabellion du duc, et Biétris, sa femme, fondent une messe de Notre-Dame dans la chapelle de feu Poiresson Maloste, grand-père dudit Baudowin (*ibid.*, G, 1154, orig. parch.).

1. Le 31 décembre 1432, Poiresson Balduin de Rosières est témoin dans une transaction passée par les hospitaliers de Cuite-Fève, et le notaire qui rédige cet acte est Jean Balduyn (*ibid.*, H, 3121, orig. parch.).

2. Le registre de comptes de 1439 note la recette suivante : « Item, de Poiresson Bauldowin pour la franchise de son waingnaige, séant au fuerbourg de Rozières, audict terme, une pinte de cire » (*ibid.*, B, 967, fol. 60).

3. Voici les pièces qui le concernent : 17 juillet 1460, échange de terrains fait par Poiresson Baulduyn, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, et Agnès de Toul, sa femme, avec noble homme, Collignon Melliant, de Rosières, et Hillewix, sa femme (M.-et-M., G, 1169, orig. parch.). — 17 novembre 1472, Poiresson Baudouin, de Rosières, secrétaire et conseiller du duc de Calabre et Lorraine, gouverneur de ses salines, et Agnès Garsière, de Toul, sa femme, fondent à Dieuze un hôpital sous le vocable de la sainte Croix et le confient à des sœurs de saint François (*ibid.*, H, 2819, copie) ; dans la même liasse sont des lettres patentes de René II et du 1er janvier 1494, n. st., qui confirment cette fondation. — 12 novembre 1473, René II retient Poiresson Baudouin pour son conseiller (*ibid.*, B, 1, fol. 52). — Même jour, le même confirme au même l'office de la taille des salines de Rosières et l'office de baschure (magasinier ?) des salines de Dieuze (*ibid.*). — 3 décembre 1473, le même confirme

assez de fortune pour fonder de son vivant un hôpital à Dieuze et une école à Rosières-aux-Salines, et mourut avant 1486 (1). Le second exerça modestement cette charge de notaire à Rosières-aux-Salines que déjà deux personnes de sa famille avaient occupée (2), et mourut entre 1483 et 1486 (3). L'un de ces deux Poiresson Baudouin, à moins encore que ce ne soit leur homonyme de la première moitié du quinzième siècle, fut un grand voyageur : il fit les trois pèlerinages les plus solennels et les plus sanctifiants que

---

au même la franchise de deux gagnages sis à Rosières (*ibid.*, analysé par LEPAGE dans *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 425. — 1er janvier 1475, n. st., Poiresson Bauduyn l'aîné, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, et Agnès Garsire, de Toul, sa femme, font don de leur maison de Rosières à la communauté de cette ville pour y établir une école (LEPAGE, *Arch. commun. Meurthe*, p. 212). — 15 décembre 1478, acquêt par Poiresson Bauldowin, conseiller et secrétaire du duc, et gouverneur des salines de Moyenvic, demeurant à Rosières, et par Agnès, sa femme, d'un cens sur une maison de Saint-Nicolas-de-Port (M.-et-M., G, 1165, orig. parch.).

1. Le 9 octobre 1486, Agnès Garsière, de Toul, veuve de Poiresson Bauduyn l'aîné, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, fonde des messes dans la chapelle des Innocents de Rosières (*ibid.*, G, 1163, orig. parch., extrait dans LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 434) ; le 28 avril 1513, la veuve de Simon l'organiste, demeurant à Rosières, fit un don pour augmenter cette fondation (M.-et-M., G, 1166, orig. parch.).

2. 2 décembre 1474, acquêt d'un cens par Poiresson Bauduyn le jeune, tabellion de Rosières, et par Jennette, sa femme (*ibid.*, G, 1155, orig. parch.).

3. 1er juillet 1486, extrait du testament de feu Poiresson Bauduyn le jeune, demeurant à Rosières, en date du 25 octobre 1483, relatif à des fondations de messes (*ibid.*, G, 1163, orig. parch.). — Dans le compte de 1492, mention de Jeannette, veuve de Poiresson Bauduyn le jeune (*ibid.*, B. 8467, fol 103).

connût le Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle, Rome et Jérusalem (1).

Vers le même temps, nous trouvons encore deux Baudouin vivant à Rosières-aux-Salines : François, seigneur du fief de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, fut anobli par celui-ci en 1489 (2); Mengin Bauldouyn fut receveur de la prévôté de Rosières de 1504 à 1517 (3). Décidément, cette famille Baudouin devait avoir de la fortune, ou du moins une belle aisance, outre la notoriété qu'assurent en tout temps les charges publiques importantes. Elle occupe un rang honorable dans le duché de Lorraine du quinzième siècle, et plusieurs de ses membres ont fait des fondations pieuses ou charitables qu'on pourrait croire inspirées par la si chrétienne *Instruction de la vie mortelle*.

Nous terminerons par deux observations : il n'est pas absolument certain que Jean Baudouin, le notaire de Rosières-aux-Salines, indiqué par nombre de chartes de nos archives, doive être identifié avec le poète Jean Baudouin découvert par M. Paul Meyer. Le fait qu'il y a eu dans cette petite ville, au quin-

---

1. Le fait est rapporté dans un document non daté : « Remarques touchant la chapelle des saints Innocents à Rosières », d'une écriture du dix-septième siècle (*ibid.*, H, 266), que LEPAGE a analysé dans *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 435.

2. Dom PELLETIER, dans son *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, décrit ainsi ses armes : « D'argent à trois têtes de nègres tortillées de sable, deux et un, le tout surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet, et d'un lambrequin aux métal et couleur de l'écu. » Il avait épousé Meline Le Galand.

3. M.-et-M., B, 8474-76.

zième siècle, trois personnages nommés Poiresson Baudouin montre qu'il faut être très circonspect, car le prénom de Jean était bien plus usité que celui de Poiresson, il est sans doute même le nom de baptême le plus en honneur au Moyen Age, et il peut se faire que deux Baudouin au prénom de Jean aient vécu dans la même localité exactement aux mêmes dates.

D'autre part, on s'étonnera peut-être de voir faire de si longues recherches à propos d'un poème dont l'éminent érudit qui l'a étudié reconnaît très franchement la médiocrité. Mais il faut observer que le quinzième siècle n'a pas composé beaucoup d'œuvres de longue haleine, ce qui augmente l'intérêt relatif de celle-ci. Et si nous lui donnons pour cadre, non plus la littérature générale du temps, mais la littérature spéciale de la Lorraine, alors l'*Instruction de la vie mortelle* prend une importance singulière, nous dirons presque énorme. M. Meyer a noté que, si Metz à cette époque fournit quelques écrits littéraires, le duché même de Lorraine n'avait donné jusqu'à présent « à peu près rien » (1). Augustin Digot a tracé dans deux chapitres le tableau des lettres et des arts en Lorraine pendant le quatorzième siècle et la première moitié du quinzième (2) : s'il trouve à signaler un assez bon nombre d'architectes et de sculpteurs méritants, s'il mentionne aussi quelques théologiens et canonistes du second ou du troisième ordre, il ne

1. *Romania*, p. 536.

2. *Histoire de Lorraine*, t. II, pp. 376-380 ; t. III, pp. 209-215.

rencontre aucun écrivain ; on joue assez souvent des mystères, mais leurs auteurs ne sont pas du pays. Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines nous est donc fort utile, malgré la faible qualité de sa poésie, pour échapper à cette conclusion attristante que la Lorraine de la fin du Moyen Age était un pays étranger à toute préoccupation littéraire, incapable de tout élan d'imagination, une vraie Béotie.

ÉMILE GALLÉ ÉCRIVAIN

PAR ROGER MARX

[illegible]

Notice lue à l'Académie de Stanislas dans sa séance du 23 novembre 1906

Messieurs,

Il n'a pas suffi que la fin prématurée d'Émile Gallé infligeât à notre Compagnie une épreuve si cruelle, qu'elle suscite, sans qu'on s'en puisse défendre, d'intimes remords contre les arrêts exemptes de la faculté: en différant l'hommage que l'Académie de Stanislas devait à cette grande mémoire, les empêchements ont encore accru l'amertume et la tristesse de notre deuil. Par un trait qui découvre assez sa modeste nature, Émile Gallé avait désiré que la vérité s'arrêtât sur lui dans le recueillement du silence. Il lui paraissait sans doute que la vraie dignité repousse le bruit de l'éloge et jusqu'au témoignage pieux de l'admiration et du regret. Votre pensée, respectueuse d'une aussi haute volonté, s'était proposé de s'acquitter au moins à l'égard du maître qui l'avait honorée de votre amitié, de votre

des funérailles. Déjà même il s'était mis au travail et ses notes — dont une obligeante bienveillance a favorisé pour nous la communication — laissent pressentir l'éloquence à laquelle n'eût pas manqué d'atteindre son discours. C'est que le docteur Friot ne professait pas seulement le culte des gloires lorraines ; la réussite de son entreprise était encore secondée par les ressources et la souplesse de son esprit, et notre Compagnie ne perdra pas de sitôt le souvenir de ce savant aimable chez qui la passion de la science s'accompagnait d'un sentiment instinctif du beau. La mort l'a pris, lui aussi, avant l'heure, sans permettre à son dessein de s'accomplir. Votre choix a voulu que sa tâche m'incombât aujourd'hui, et vous comprendrez, Messieurs, quel doute est le mien, à l'instant de l'aborder. Tout me manque pour faire oublier le collègue éminent de qui vous espériez tenir cet éloge ; d'autre part, l'obsédant souvenir d'une affection qui remonte à l'enfance, en avivant la peine du cœur, ne sait qu'affaiblir les forces de la raison, puis l'esprit reste comme paralysé, au seuil de cet examen, par la grandeur même de son objet.

L'œuvre d'Émile Gallé est un vaste temple aux arcanes profonds que nul n'explorera jamais sans respect et sans trouble. La grâce et la beauté n'en sont que les parures extérieures ; la flamme de l'esprit luit au fond du sanctuaire. Considérez le monument dans son entier, avec la volonté d'en pénétrer l'origine et le sens : il apparaît comme un hommage à la création et à la vérité ; la joie d'exister, de rêver, d'aimer l'a inspiré ; il est la manifestation expressive d'une sensibilité et

d'une intelligence au spectacle de la nature et de la vie. Si l'ingénuité de l'artiste et du poète s'y épanche tendrement, il n'en découvre pas moins les éléments d'une esthétique régénérée et le système d'une doctrine philosophique qui est celle même du panthéisme spiritualiste. La conception porte la date d'un temps et la marque d'un pays ; elle participe de tous les émois de l'inquiétude moderne ; elle reflète l'humeur de la terre natale.

Depuis un demi-siècle, dans notre province, que de maîtres ont conquis l'admiration des artistes et des penseurs ! Celui-ci, à l'esprit visionnaire, s'est senti attiré vers les mirages du rêve, et je songe à Charles Sellier ; un autre, foncièrement paysan, a tiré de son village le texte même de son art : il se nomme Bastien-Lepage ; Edmond de Goncourt et Paul Verlaine ont enrichi de domaines ignorés le patrimoine des lettres françaises. Tels sont, Messieurs, les devanciers d'Émile Gallé et ses véritables précurseurs ; il s'affilie à tous ; il est de leur famille ; il continue leur tradition, il la renouvelle et jamais l'âme lorraine ne s'est incarnée sous de plus magnifiques espèces.

En effet, l'erreur serait grande de restreindre l'œuvre d'Émile Gallé aux seuls ouvrages qui ont répandu sa gloire dans les musées et appris son nom aux deux mondes ; je n'ignore rien de leur inégalable prestige, du lustre qu'ils ont fait rejaillir sur la patrie, mais personne ne se risquerait à en traiter ici après qu'ils ont été analysés dans leur forme et dans leur esprit, commentés en termes définitifs, par le peintre et le critique qui donne à l'Académie de Stanislas l'illusion

de compter, parmi ses membres, un second Fromentin. Aussi bien, dans l'occurrence, la mesure du génie semble fournie par la diversité des voies qu'il emprunte pour se traduire : comme Bernard Palissy, auquel on l'a plus d'une fois comparé, Émile Gallé posséda le don de l'expression multiple ; sa pensée put à sa guise se confier à la matière ou se formuler par l'imprimé et la parole ; l'artisan se double chez lui d'un apôtre à la foi ardente, d'un maître styliste dont les écrits, pour être peu connus, n'en demeurent pas moins essentiels à qui veut approfondir le tempérament de l'homme, la psychologie du penseur, la production de l'artiste.

Ce sont d'ailleurs ses titres scientifiques et littéraires — j'en appelle aux archives de l'Académie — qu'Émile Gallé invoquait en première ligne, lorsqu'il sollicitait l'honneur de vos suffrages, Messieurs. Une fois admis, vos *Mémoires* éditent de lui d'ingénieux aperçus sur *Une race monstrueuse de gentianes :* ils précèdent de huit années le discours de réception fameux où le chef de l'École de Nancy allait fixer pour l'avenir la portée et les règles du décor symbolique. Rien qu'à rappeler la commune origine de travaux à ce point dissemblables et qui opposent si curieusement les lentes investigations de la science aux intuitions de l'esthétique, on s'édifie sur l'étendue du champ ouvert à la spéculation ; il n'en est pas de plus vaste : une vie intérieure s'atteste d'une activité sans seconde, la vie d'une intelligence rayonnante, sollicitée de toutes parts, rompue à l'examen des plus graves problèmes de l'art, de la science et de la destinée.

Écrivain ou artiste, Émile Gallé fut avant tout un homme et rien de ce qui touche à l'évolution humaine ne lui demeura étranger. La recherche du bien, du vrai, le préoccupe autant que la convoitise de la beauté. Loin de lui l'idée de se terrer prudemment dans la sûre retraite d'une tour d'ivoire; il veut entendre les bruits du dehors et se mêler intimement à l'histoire de son temps. De même qu'il a su pendant la guerre néfaste remplir son devoir de patriote, on le verra plus tard, avec la même valeur, faire acte de citoyen; et qui donc, pense-t-il, guidera la masse si l'élite se dérobe? Aucune considération ne le détourne d'obéir à l'appel de sa conscience; le salut de son semblable lui importe plus que son salut propre; sa pitié s'émeut; il revendique au nom de son idéal fraternel; il parle, il écrit, il touche, et nous ne l'admirons que davantage, Messieurs, d'avoir préféré à l'égoïsme de l'indifférence l'âpreté des luttes où il s'est dépensé avec toute l'ardeur de sa foi généreuse et de sa conviction profonde. L'impartiale sincérité interdisait d'omettre ces discours, ces articles que l'on peut, après tant d'années, juger librement et sans passion, avec le respect dû à la mort, dans la sérénité du calme maintenant revenu. Nulle part ailleurs Émile Gallé n'apparaît ainsi, se haussant au rôle du philosophe social et du moraliste, prouvant des talents ignorés d'orateur et de polémiste. Le lauréat des prix de composition française si fréquemment applaudi aux distributions de notre vieux lycée s'est souvenu des leçons de ses professeurs et de la devise du blason lorrain; mais jusque dans le pamphlet, il garde cette urbanité et, ce respect d'autrui qui

demeurent, en toute circonstance, la marque de sa distinction native.

Les théoriciens de l'idée, ardents à réclamer le bienfait de l'égalité, n'acceptent pas toujours, dans la pratique de la vie, les conséquences de leur doctrine. Chez Émile Gallé rien de tel ; sa loyauté et sa droiture lui conseillent de conformer ses actes à ses principes, de joindre l'exemple au précepte ; les artisans de ses ateliers sont les membres d'une même famille qui est la sienne propre ; il vit en communauté étroite de cœur et d'esprit avec les compagnons de son labeur quotidien ; il veut que, pour eux aussi, l'art soit « le travail fait avec joie » ; il leur communique son inspiration, il leur insuffle sa pensée ; à force de l'aimer, on le comprend et l'accord s'établit entre la main de l'ouvrier qui exécute et le cerveau du créateur qui conçoit et commande.

Ainsi Émile Gallé ne perd jamais conscience de la tâche qui lui est dévolue ou, plutôt, de la mission qu'il s'est assignée. Le succès pour soi seul ne propose pas à l'effort une fin suffisante ; l'intérêt général doit prévaloir. Il y a chez le maître d'inépuisables réserves d'altruisme — la fondation de l'École de Nancy en témoigne ; avant cette institution, une suite d'études, qui relèvent de l'économie politique, avait affirmé la volonté d'appeler la collectivité à faire son bénéfice d'observations et d'enquêtes toutes personnelles. Émile Gallé s'y montre légitimement soucieux de l'avenir de nos industries, de leurs conditions d'existence, de développement et de progrès. Verser dans la complaisance d'un optimisme vain n'est pas son fait ; à

l'entendre, les droits de la propriété artistique sont méconnus, les fraudes de la contrefaçon restent impunies ; l'heure est venue de modifier la loi de 1806 et l'arbitraire des tarifs douaniers ; ailleurs, il signale les abus du protectionnisme à outrance, le danger de la concurrence étrangère, les efforts réalisés par les nations pour l'incessant perfectionnement de l'outillage ; il déplore notre ignorance des langues vivantes, notre effroi du voyage, notre mépris des marchés lointains ; il supplie l'initiative privée d'assurer au commerce français une plus large zone d'exploitation hors de nos frontières. Depuis le comte de Laborde personne, que je sache, n'a poussé un tel cri d'alarme, ni prodigué d'aussi salutaires avertissements.

S'il est bien de dessiller les yeux troublés par une sotte adulation de soi-même, on trouve cependant moins d'honneur à dénoncer le péril qu'à le conjurer. Comment y parvenir, si ce n'est en préparant par une éducation mieux entendue des générations plus aptes à soutenir la rude lutte pour l'art et pour la vie? En ce qui concerne les industries décoratives, la question d'enseignement professionnel est de première importance : il vaut ce que valent les méthodes suivies et leur degré d'appropriation à leur objet. L'étude du dessin constitue, cela va de soi, la base fondamentale ; mais, ces notions préliminaires une fois acquises, la compréhension du monde extérieur pourra seule en favoriser un emploi logique et une application heureuse.

Émile Gallé ne préconise pas d'autre règle d'existence et de travail que l'exercice permanent d'une

sympathie qui va de l'être humain à l'univers tout entier. Ce faisant, il suit l'inclination de son tempérament tendre, affectueux, éminemment sensible au prix de la beauté. La beauté ! Il en a goûté éperdument toutes les manifestations, sous leurs formes les plus différentes. Sa culture était riche à miracle. Le long de sa vie, il tient commerce avec les esprits qui sont l'orgueil et la consolation de l'humanité ; il vibre à l'unisson des poètes de tous les temps ; il pénètre le secret des compositeurs héroïques. Et cependant, rien ne l'a autant ému que la nature qu'il a chantée en artiste, en lettré, en savant. Si la piété du souvenir réunit quelque jour, comme le devoir l'exige, les écrits d'Émile Gallé, les publications par où s'est traduit son rusticisme informé et affiné prédomineront dans ce recueil. Que sont cependant ces travaux qui présentent, selon l'opinion d'un bon juge, « un curieux mélange d'observation scientifique et d'imagination fantaisiste », et qui rejoignent, dans les préférences de notre souvenir, la *Vie des abeilles* de Maurice Maeterlinck ? Des mémoires lus à des congrès, des comptes rendus d'expositions agricoles, des rapports, des notes de voyages, des communications à la *Section vosgienne du Club alpin* ou plus souvent au *Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Nancy*. Les problèmes ardus de la classification naturaliste y alternent avec les questions d'ordre utilitaire, comme la nécessité pour la Lorraine de diversifier ses plantations, de repeupler ses vignobles dévastés, de secouer l'apathie du paysan réfractaire aux modes de culture nouveaux. N'ayez crainte, Émile Gallé ne chôme pas à prendre en mains la cause de

nos promenades publiques menacées et de nos forêts suburbaines, non plus qu'à fournir des indications pratiques sur la régénération opportune du verger, du potager. La plus humble plante ne lui semble indigne ni de son attention, ni de son amour. Le ton se hausse jusqu'au lyrique pour vanter les bégonias tuberculeux, les clématites à larges fleurs, ou encore les chrysanthèmes du Nippon tant aimé; la flore exotique et la flore fossile lui sont également familières; il s'oblige à dégager sur place les caractéristiques de l'horticulture en Alsace et dans la Haute-Italie; à l'époque des vacances la montagne l'attire : il gravit le Hohneck ou atteint jusqu'au sommet neigeux des Alpes pour y cueillir l'edelweiss ou la mystérieuse soldanelle. Aussi bien avons-nous affaire à un érudit qui entend appuyer ses dires sur le contrôle de l'expérience; Émile Gallé est — M. Le Monnier en a fait la juste remarque — « un herborisant passionné, un zélé collectionneur de plantes vivantes; le merveilleux jardin de la Garenne lui est à la fois un délassement précieux et un laboratoire d'études ». Son art procède d'une science botanique pleinement possédée ou, plutôt, c'est à cette science même que sa production céramique, verrière ou ligneuse doit de se varier à l'infini, comme la nature dont elle s'inspire.

Vous savez maintenant, Messieurs, à quelle source toujours vive s'alimenta le génie ornemental d'Émile Gallé; mais, avant de s'attarder à la qualité de ses inventions, il sied de remonter au principe générateur de son esthétique, tel qu'il l'a lui-même formulé. D'aucuns ont taxé Émile Gallé de révolutionnaire; je

préfère saluer en lui le libérateur qui a émancipé la décoration de son temps, le promoteur de la renaissance par où s'est affirmée, au déclin du dix-neuvième siècle, la survivance de notre goût. Ce fut un initiateur enthousiaste, patient et volontaire, qui ne laissa rien à l'imprévu et dont la verve sut se subordonner à des règles lentement mûries et déduites. Quand il débute, on dirait la sève morte et l'inspiration tarie ; nos industries traversent une période de lamentable décadence ; tout est à réformer ; Émile Gallé entreprend de tout réformer ; il réforme tout. Dès 1882, s'énoncent les lois de l'observance desquelles il ne se départira jamais. Le décorateur doit être original, moderne, français ; original « en buvant dans son seul verre, fût-ce de l'eau claire seulement » ; moderne, en fuyant l'anachronisme des styles morts ; français, en respectant les traditions de l'esprit et de la race. Il faut aussi qu'il s'impose de songer à autrui, de créer selon les règles de la logique et les suggestions du monde qui l'entoure. Son effort se dédiera libéralement à tous, c'est-à-dire que, à côté des rares pièces de collection précieusement élaborées, d'autres se multiplieront, exécutées pour servir, ornées pour plaire, et destinées à rendre l'existence plus douce, meilleure, en n'offrant rien au regard, à l'usage que l'art n'ait relevé du prestige de la beauté. Toute œuvre n'aura droit au jour que « si elle présente ce double caractère : une ornementation vraie et simple épanouie comme d'elle-même à la surface de la construction, sous l'influence d'une naïve scrutation de la nature ».

Va dans le jardin, dit Ruskin au dessinateur, et

prends pour modèle ce qui t'aura séduit. Émile Gallé ne stimule pas d'autre façon les artisans à l'intention de qui fleurissent les parterres voisins de ses ateliers. Il apprend aux fidèles disciples de l'École de Nancy que « chaque plante a son style, que chaque époque, chaque maître qui a tenté de se l'approprier, y a mêlé involontairement quelque chose de soi-même ». A son instigation une évolution se produit dans les arts appliqués, semblable à celle dont la peinture et la statuaire sont, vers le même temps, témoins; vous la définiriez volontiers une recherche de la vérité, guidée par le tact du goût, ennoblie par la poésie du sentiment. L'accord entre la conception et les moyens de traduction seconde une volonté ardente de spiritualiser la matière. A l'expérience du savant, disons à la magie de l'alchimiste, est attribuable, pour une bonne part, le privilège d'une intellectualité sans rivale, sans égale. Loin d'aboutir à la copie stricte et muette des apparences, l'art d'Émile Gallé se pare de sens; il s'élève à un symbolisme que le progrès incessant de la technique fait, d'année en année, plus parlant aux yeux, et à l'esprit, si bien que l'on prend coutume de demander au vase, au meuble, comme à la plaquette ou à la médaille, la perpétuité des plus augustes souvenirs.

Depuis 1882, Émile Gallé ne s'interrompt guère de publier sur les arts qu'il pratique; il enseigne, il juge, il se commente. Mainte étude générale révèle la genèse de sa production et les principes qui président, avec un rigoureux esprit de suite, au difficile enfantement; puis des descriptions insérées ici et là, dans les revues, dans les *Notices aux Jurys* de 1884, de 1889, de 1900,

dans des catalogues d'exposition même, immortalisent les fragiles et sublimes chefs-d'œuvre que recèlent aujourd'hui les vitrines des cabinets d'amateurs et les musées publics. Ce double donné aux créations de l'artiste n'est pas sans rappeler, à certains égards, le Livre de Vérité qu'institua jadis notre grand Claude de Chamagne ; s'il initie au fond même de la pensée, aux discrètes intentions de l'inventeur, il désigne du même coup à l'avenir quels ouvrages ont absorbé le meilleur des énergies et de l'effort. Singulier spectacle, en vérité, celui qu'offre la lutte, chez le même maître, de facultés différentes, ainsi mises en rivalité pour la traduction parallèle d'un sujet unique, le littérateur demandant aux artifices d'un style coloré, imagé, le secret des thèmes que le verrier ou l'ébéniste s'est ingénié à évoquer par le verbe de la matière !

Mieux encore qu'en ces descriptions amoureusement ciselées, comme les modèles dont elles réfléchissent la splendeur, l'individualité de l'écrivain se dégage dans les lettres adressées par Émile Gallé aux amis de la pensée, aux confidents de son labeur. Le genre épistolaire est pour convenir excellemment à la spontanéité subtile et à la nervosité tant soit peu féminine de sa nature. Vibrant à toute perception, sensitif et expansif à l'extrême, son plus grand plaisir est de se rapprocher des esprits chers et de leur faire part, sans différer, des impressions éprouvées au fil de la vie. A parcourir ces feuillets, aux lignes serrées, à l'écriture fine, le lecteur reste ravi par la prodigieuse aisance et le délicieux abandon avec lesquels Émile Gallé s'entretient de tout, s'avoue et se livre. Dans l'élan du prime-saut,

l'idée semble jaillir de la forme ; l'écrivain-artiste possède le don inné du récit entraînant, de l'expression pittoresque, de l'épithète imprévue ; il s'amuse du cliquetis des mots, il se grise au bruit des assonances ; sous sa plume abondent et se pressent les adages, les citations grecques ou latines, les locutions de l'ancien langage, les termes familiers à nos vieux auteurs. Il y a chez leur descendant du sentimentalisme de Bernardin de Saint-Pierre, de l'ironie d'Anatole France, de la fantaisie de Théodore de Banville. Sa correspondance allie l'humour à la grâce, l'imagination au bon sens, la poésie au rêve ; tel jour voici l'auteur enjoué, tel autre jour précieux, tel autre jour encore mélancolique ou grave ; comme au cours des péripéties d'une alerte comédie, il marivaude, il raille, il ricane, il se révolte, il éclate en sanglots, puis, l'instant d'après, il sourit à travers les pleurs.

Émile Gallé eût-il seulement signé ces études d'esthétique, de morale sociale, d'histoire naturelle, ou ces lettres d'un tour original etd'un si rare agrément, c'en serait assez pour garantir son nom contre l'oubli et pour lui valoir la dévotion de ceux que touche pardessus tout une conception neuve et forte revêtant pour s'exprimer les dehors du beau langage. Viennent les destins à s'accomplir, et les écrits, disséminés à tous les vents de la pensée maintenant, à être demain rassemblés, on s'étonnera de la richesse et de la haute portée de l'œuvre littéraire ainsi réalisé en marge de l'œuvre de l'artisan, comme en se jouant, et en manière de distraction. Le chef de l'École de Nancy prendra

alors rang à côté de William Morris, parmi les créateurs dont la bienfaisante action s'est prolongée dans les pures régions où l'esprit vit de sa vie propre, en dehors des contingences de la matière. C'est ainsi, Messieurs, qu'il convient d'exalter son souvenir et tel, imaginons-nous, Émile Gallé se présente à l'admiration de la postérité : un maître d'élection, dont l'œuvre plane au-dessus des limites tracées au génie, dont l'existence offre l'héroïsme d'une lutte sans trêve, et auquel il échut d'élargir, d'ennoblir, par un insigne exemple, l'idéal et la conscience de la dignité humaine.

L'ACTION PROVOCATOIRE

ET SON UTILITÉ JURIDIQUE

PAR

M. HENRI PASCAUD

PRÉSIDENT DE CHAMBRE HONORAIRE
ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Il faut être doué d'un certain courage pour se hasarder à produire devant une compagnie habituée aux plus distingués travaux d'érudition, aux études historiques et littéraires du plus vif intérêt, une communication qui, en somme, ne porte que sur une question de procédure. Notre excuse résultera, nous l'espérons, de l'importance que présente l'action provocatoire pour assurer à ceux qui les possèdent, la jouissance paisible de droits divers dont l'exercice peut être troublé par des manifestations et prétentions menaçantes. Supposons, par exemple, qu'un tiers se prétende en mesure d'intenter contre une personne déterminée une demande de nature à l'atteindre dans sa réputation ou dans ses intérêts, qu'un tiers proclame qu'il a un titre de propriété ou une servitude à faire valoir contre l'immeuble d'une autre personne, sans que dans ces deux cas une action soit introduite en justice : est-ce que ceux qui ont à souffrir de ces prétentions et de

l'insécurité qui en est la conséquence, quant à leurs droits, ne pourront pas trouver dans les dispositions de notre procédure civile un moyen d'y mettre fin ?

Ce serait un malheur qu'il en fût ainsi. Mais la question peut sembler délicate, étant donné le principe que nul ne peut être contraint à former une demande devant la justice. Si les prétentions, même hautement formulées, contiennent les éléments d'une action à intenter, celui qui a le droit d'agir est libre de choisir le moment qui, à sa guise et au point de vue de ses intérêts, lui paraît le plus opportun pour le faire. Pourvu qu'il n'ait pas laissé écouler les délais de la prescription, dix, vingt, trente années par exemple, signifiât-il son assignation au dernier jour, il est dans son droit et on ne saurait lui objecter juridiquement comme un préjugé défavorable la tardivité de sa demande.

Est-il besoin d'insister longuement sur l'étrange et pénible situation qui est faite au propriétaire dont les droits sont menacés, au citoyen dont l'honneur peut être compromis par les allégations qu'un adversaire dépourvu de scrupules dirige contre eux ? Ils n'ont qu'à se tenir tranquilles, dit-on, jusqu'à ce que celui qui a émis les prétentions et propos qui leur portent préjudice, se décide à en faire juges les tribunaux. Mais un tel état de choses peut durer longtemps. Ce propriétaire, bon administrateur, désireux pour lui-même et pour sa famille de jouir sans entraves de ses droits légitimement acquis, va-t-il durant de longues années être condamné à une perpétuelle inquiétude, à une insécurité prolongée ? Son intérêt privé, l'intérêt pu-

ments du passé et aux règles édictées par la législation étrangère contemporaine.

En droit romain, c'est dans la loi *Diffamari* (Code, loi 5, livre VII, titre XIV) que se trouverait le principe de l'action provocatoire ou de jactance. Il s'agissait d'un ingénu dont l'état d'homme libre avait été mis en doute par des bruits propagés sur son compte par l'erreur ou la mauvaise foi. Désireux de recourir à tous les moyens propres à faire cesser ce langage préjudiciable, il s'adressa aux empereurs Dioclétien et Maximin qui répondirent que si, après avoir sommé son adversaire en justice, celui-ci s'obstinait à faire courir des bruits fâcheux, le président de la province pourrait statuer sur son état. Tout bien considéré, ce texte ne contient aucune disposition qui institue une procédure en vertu de laquelle l'auteur des propos diffamatoires pouvait être sommé de les prouver dans un délai déterminé et, faute de l'avoir fait, être condamné à un perpétuel silence, c'est-à-dire à être déchu des prétentions dont il s'était targué. C'est cependant en ce sens qu'a été interprétée la loi précitée par de nombreux juristes, et quelques autres textes paraissant susceptibles de se prêter à la généralisation du principe que nous venons de faire connaître, on en a conclu que l'action de jactance puisait sa source dans le droit romain, bien qu'en somme les empereurs susnommés n'aient eu peut-être d'autre intention que de réserver à l'ingénu une de ces actions appelées à Rome *præjudicia*. Cette dernière opinion est soutenue par M. Valabrègue (*Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, année 1888) avec un grand luxe d'érudition et d'ar-

guments. Il se peut bien que cet auteur ait raison, mais ce dont nous sommes sûr, c'est que son interprétation n'a pas prévalu même pour le droit romain, et que dans la période moderne la plupart des juristes parmi lesquels figure Merlin, font dériver des lois romaines l'action de jactance telle que nous venons de l'énoncer.

Que les légistes et les anciens parlements, croyant se rattacher au passé, aient ou non créé une innovation, il est constant que, dans notre vieux droit, l'action provocatoire était admise avec l'extension aux matières civiles et pénales et avec les conséquences que nous avons signalées : la citation en justice à l'effet de justifier les prétentions dont on s'était *jacté* et, à défaut de justification, la condamnation à garder, en ce qui les concernait, un silence perpétuel. Vainement quelques jurisconsultes tentèrent de résister : cela n'empêcha pas l'action provocatoire d'être bientôt d'un usage très répandu. Il résulte des témoignages de Boyer, d'Automne, de Bretonnier sur Henrys, de Bouvet, de Julien, qu'on y avait recours dans le Lyonnais et dans toute l'étendue du département de Bordeaux, en Dauphiné, ainsi que dans les ressorts des parlements de Dijon et de Provence.

L'assignation une fois donnée, le cité, s'il comparaissait en justice, pouvait reconnaître que ses prétentions étaient mal fondées et qu'il n'avait aucune action à intenter contre son adversaire. En ce cas, le procès se terminait tout naturellement et celui qui bénéficiait de cet aveu obtenait contre son adversaire un jugement qui en donnait acte et condamnait ce dernier à ne

jamais reproduire ce dont il s'était vanté. Dans le cas, au contraire, où l'assigné persistait dans ses allégations par lesquelles il avait diffamé le demandeur ou prétendu des droits sur sa chose, on lui impartissait un délai pour en administrer les preuves. Selon qu'il y réussît ou non, il obtenait gain de cause ou succombait avec injonction de ne jamais recommencer l'instance. Mais quand le cité faisait défaut, pouvait-on lui imposer un perpétuel silence après une seule assignation? On s'accordait généralement à reconnaître qu'une citation unique était insuffisante pour que le défendeur fût réputé avoir été sommé de se présenter. Selon Boyer, on en exigeait quatre en France. Sans doute, celui qui n'était assigné qu'une fois ne recevait pas une sommation assez formelle, assez complète d'avoir à comparaître, étant donnés les errements des procédures ordinaires qui admettaient largement le défaut, mais on ne saurait contester que quatre citations constituaient un luxe excessif d'exploits. Quand le défendeur s'était vu ordonner par défaut de garder le silence à perpétuité, faute de justifications, il ne pouvait plus être jugé à nouveau, eût-il découvert ultérieurement des pièces décisives ou des témoignages de nature à lui donner raison.

L'action provocatoire n'étant aujourd'hui prévue par aucun texte du Code de procédure civile, on peut se demander si elle existe encore. Cette question, quoique déjà quelque peu controversée, mais moins généralement que dans la période actuelle, s'est résolue à une certaine époque par l'affirmative, aussi bien en doctrine qu'en jurisprudence. Merlin, Demo-

lombe, Aubry et Rau, Bonnier, Poncet, Chauveau, Ancelot, Garsonnet (nous n'indiquons pas les références des ouvrages) se prononçaient en ce sens. La jurisprudence des cours d'Aix, 12 juillet 1813, de Bordeaux, 16 juillet 1851 (D. P. 1861, 2, 198), d'Angers, 8 juillet 1868 (D. P. 1868, 2, 154), de Nancy, 5 juin 1869 (D. P. 1872, 2, 116) s'était ralliée à la même solution. Elle ne qualifiait pas, toutefois, dans toutes les espèces, l'action intentée d'action provocatoire : pour justifier les demandes, elle se fondait parfois sur l'intérêt né et actuel qu'a celui à l'encontre duquel ont été émises des prétentions préjudiciables, de faire prononcer leur défaut de fondement.

Actuellement, il semble qu'on revient sur ces idées. Moins nombreux sont les jurisconsultes qui admettent l'action provocatoire et quelques-uns même la repoussent formellement (Voir notamment GLASSON, *Traité théorique et pratique de procédure civile,* 8e action; DALLOZ, *Jurisprudence générale et supplément,* sous la même rubrique). La jurisprudence des cours d'appel est défavorable : Orléans, 15 mars 1889 (D. P. 1889, 2, 188); Grenoble, 17 janvier 1891 (D. P. 1892, 2, 265); Limoges, 21 mai 1894 (D. P. 1897, 2, 377). Quant à la Cour de cassation, la chambre des requêtes n'a eu qu'une fois, à notre connaissance, l'occasion d'examiner la question. Dans un arrêt du 18 décembre 1878 (D. P. 1881, 1, 23), elle s'est prononcée d'une manière peu catégorique et semble avoir jugé que l'action intentée avait été à tort qualifiée action de jactance. La chambre civile, sans se prononcer sur l'admissibilité de l'action provocatoire a, une première

fois, cassé pour défaut de motifs, un arrêt de la cour de Paris qui avait laissé sans réponse des conclusions formulées devant elle (D. P. 1888, 1, 417). Enfin, la chambre civile a admis la validité d'une action qui avait de l'analogie avec l'action provocatoire, mais présentait plutôt le caractère d'une demande en franchise d'immeuble (23 juin 1890, D. P. 1890, 1, 289). Comme on le voit, en somme, il n'est pas possible de soutenir que la cour suprême a résolu nettement la question qui nous occupe.

Il nous faut maintenant examiner à fond les considérations invoquées en faveur de l'existence de l'action provocatoire dans notre droit actuel. Elle est conforme, dit-on, à une tradition des plus imposantes de notre ancien droit, et il n'est pas vraisemblable que le législateur ait voulu rompre avec le passé. Nulle part, ni dans les travaux préparatoires, ni dans les textes du Code de procédure civile, ni dans aucune loi postérieure, on ne trouve la trace d'intentions novatrices de sa part, et tout porte à croire que s'il avait eu la volonté d'innover, il se serait nettement expliqué. Ce sont là des arguments dont il ne faut pas exagérer la portée : au point de vue d'une modification législative, ils sont excellents, mais en ce qui touche l'application du droit actuel, ils n'ont aucune efficacité. On ne peut pas, en effet, se fonder sur le silence d'une loi codifiée comme le Code de procédure pour en induire l'existence d'une action. Il faudrait, pour la consacrer, une disposition précise qui ne saurait être suppléée par une tradition, si ancienne et si respectable qu'elle puisse être.

Celui qui est en butte à des menaces de poursuites ou de procès, à des jactances de nature à nuire à ses intérêts matériels et à sa considération, n'est-il pas digne de la protection légale, ajoute-t-on ? S'il n'a pas la possibilité d'y mettre un terme avant qu'il plaise à son adversaire d'introduire une demande qui peut être reportée jusqu'aux limites de la prescription, il est exposé à se voir lésé dans sa fortune, son crédit et son honneur, au grand détriment de sa propre personnalité et de sa famille. Pourquoi la victime d'allégations et de prétentions préjudiciables n'intenterait-elle pas l'action en jactance ? Elle a bien l'intérêt nécessaire pour donner naissance à une action judiciaire, et cet intérêt ne se base pas sur une éventualité ; il est né et actuel, puisque le préjudice résultant des jactances de l'adversaire est réalisé et que, sans être aussi considérable qu'il le deviendra plus tard, il a une consistance suffisante qui ne permet pas de le considérer comme hypothétique. Le trouble dans la jouissance de ses droits, les inquiétudes qui en sont la conséquence, les menaces de contestations suspendues sur sa tête, la crainte d'un dépérissement des preuves favorables à sa cause, constituent au profit de celui contre lequel on a émis des prétentions ou des propos nuisibles, de sérieuses raisons d'agir.

Rien de plus exact comme doctrine juridique, cette solution se défend par elle-même, mais comme élément générateur d'une action tendant à faire valoir un droit, alors qu'on ne saurait la puiser dans l'interprétation même extensive d'une disposition légale, il est plus difficile d'admettre qu'elle soit soutenable.

Certes, si l'un des adversaires en présence dans la situation que nous visons est intéressant, ce n'est pas celui qui a émis des prétentions sur les droits de l'autre ou des allégations portant atteinte à sa considération. Tout le monde est d'accord à cet égard, et si l'application des lois se fondait sur des arguments de sentiment et non sur des règles formelles, il n'y aurait pas lieu d'hésiter en ce qui touche l'admissibilité de l'action provocatoire.

Les non-partisans de l'existence de cette action font grand état de cette idée, que l'on ne peut sans arbitraire intervertir l'ordre légal de l'administration des preuves par la transformation en demandeur de celui qu'on assignerait en justification de ses prétentions et jactances ; et à défaut pour lui de la produire, en condamnation à un perpétuel silence. Si cette argumentation était fondée, elle s'appliquerait aussi bien à la réforme législative dont nous sommes l'adepte convaincu, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'à la solution jurisprudentielle dont l'exactitude juridique est discutable.

L'interversion de la preuve, dit-on, constituerait un grave danger parce qu'il suffirait à celui dont les droits tont mal établis et qui serait certain de succomber comme demandeur de faire état de propos et prétentions du tiers contre lequel il ne peut agir, dont il redoute les revendications, et de l'assigner en justification desdits propos et prétentions, et s'il ne la produit pas dans un délai déterminé, en déchéance de ses droits. On se garde bien de dire que le tiers en question ne s'est peut-être livré à ses jactances que dans

le but d'exercer une pression sur un adversaire qui craint les procès et n'a peut-être jamais plaidé de sa vie, et de l'amener ainsi à composition en en tirant, sous couleur d'une prétendue indemnité, un bénéfice immoral. Mais en quoi donc l'auteur de jactances regrettables est-il contraint de devenir demandeur malgré lui au mépris des règles de notre droit ? Ce n'est pas la loi, ce sont les actes et propos mêmes de ce soi-disant *demandeur forcé* qui lui font perdre les avantages de sa situation de défendeur. Si cette situation lui échappe, c'est à cause de sa jactance, de sa faute par conséquent, et il ne saurait s'en faire un titre pour conserver sa position antérieure et ne pas subir l'interversion de la preuve. Il n'avait qu'à se tenir tranquille et l'état de choses juridique dont il profitait n'aurait pas été modifié.

On ne peut non plus, à l'encontre de notre raisonnement, se faire une arme du principe qu'on ne peut être contraint d'agir en justice malgré soi, car ce principe est susceptible de recevoir des exceptions, témoins les assignations en déclaration de jugement commun qui non seulement sont possibles, mais parfois deviennent nécessaires. Or, s'il est intéressant pour une partie de pouvoir mettre en cause tous ceux dont elle aurait à craindre une manifestation d'intérêts contraires, il n'est pas moins important d'assurer la défense de celui qui ne demande qu'à vivre en paix et qui pendant dix, vingt, trente années, sera inquiété dans ses droits sans avoir la possibilité de les faire valoir en justice.

L'objection tirée de ce qu'on n'a pas le droit de

priver l'auteur des jactances du bénéfice de la prescription ne paraît pas fondée. Ce n'est pas la loi qui le lui enlèvera, c'est lui-même qui s'en privera par ses propos et prétentions, par toute sa conduite qui implique l'abdication des délais légaux. On ne peut renoncer qu'à une prescription acquise, et toute renonciation faite à l'avance est nulle, la prescription étant, dans cette mesure, d'ordre public, ajoute-t-on. Nous n'avons rien à objecter à un principe constant de notre droit, mais sans y faire échec, le législateur prévoyant de la part de certaines parties des actes inconciliables avec la conservation des avantages que la loi leur assure, ne pourrait-il pas édicter une réglementation nouvelle de la prescription et décider que, dans l'éventualité dont nous nous occupons, l'auteur des jactances n'y aurait plus droit, la situation s'étant par son fait modifiée depuis la date où ont commencé à courir les délais de prescription? Rien, ce semble, ne saurait s'y opposer, car à un état de choses nouveau une nouvelle règle est applicable.

Si quelques esprits considèrent la procédure provocatoire comme contraire aux inspirations de l'équité et aux vrais principes juridiques, il est des nations étrangères comme l'Allemagne et l'Autriche qui l'admettent ou la remplacent par des équipollents.

Le Code de procédure civile allemand de 1877 a donné à l'action provocatoire une extension qui mérite de retenir l'attention. Elle a pour effet de permettre à la personne qui y est légitimement intéressée, de se mettre immédiatement à l'abri de réclamations de la part non seulement de ceux qui se sont targués de

prétentions pouvant porter atteinte à ses droits, mais encore d'individus indéterminés ou inconnus et de les sommer d'avoir à faire valoir leurs droits en justice avec preuves à l'appui sous peine de déchéance. Cette procédure s'applique surtout en cas de perte d'effets négociables endossés en blanc ou de titres au porteur, mais l'emploi n'en est pas restreint à ces seules éventualités. Voici comment le législateur règle la manière de procéder : la demande à fin de procédure provocatoire est faite par écrit ou déclaration au greffier qui en dresse procès-verbal. Il peut être statué sans débat oral préalable. En cas de recevabilité de la demande, c'est le tribunal de bailliage compétent sans limitation de valeur qui décerne la sommation. Cette pièce de procédure doit contenir l'invitation de produire ses prétentions et ses droits, au plus tard au jour fixé pour procéder sur la sommation, l'indication des déchéances qui seront encourues à défaut de la production demandée, enfin la fixation d'un jour pour être statué sur la sommation. Elle est publiée par voie d'affiche dans le tableau du tribunal et insérée dans l'*Indicateur de l'empire d'Allemagne,* conformément aux règles prescrites pour les citations, sauf disposition spéciale contraire. Cette publication est valable, alors même que l'affiche est prématurément enlevée du tableau ou, si elle a été renouvelée, même quand les intervalles fixés n'ont pas été observés. A moins que la loi n'en ait autrement ordonné, il doit y avoir un intervalle de six semaines au moins entre le jour de l'insertion ou de la première insertion dans l'*Indicateur de l'empire d'Allemagne,* et le jour fixé pour

procéder sur la sommation. Après la clôture de l'audience sur la sommation, mais avant la prononciation du jugement de forclusion, la production peut encore être réputée faite en temps utile.

Le jugement de forclusion est rendu en audience publique et sur conclusions. Avant de le prononcer, le tribunal peut prescrire une plus ample information et notamment ordonner que le demandeur affirmera sous la foi du serment la vérité de ses allégations. Le pourvoi immédiat est admis contre le décret qui a rejeté les conclusions tendant à obtenir le jugement de forclusion, et contre les restrictions ou réserves ajoutées à ce jugement.

S'il est fait une production qui conteste le droit allégué par le demandeur, il y a lieu, suivant les circonstances, soit de surseoir à la procédure provocatoire jusqu'à la décision définitive qui fait l'objet de la production, soit de réserver dans le jugement de forclusion le droit au sujet duquel a été effectuée cette production.

Lorsque le demandeur n'a pas comparu au jour indiqué pour procéder sur la sommation, il est indiqué, sur ses conclusions, une nouvelle audience, mais les conclusions ne sont recevables que dans les six mois, à partir du jour de l'audience fixée par la sommation. En cas d'indication d'une nouvelle audience, il n'est pas nécessaire d'annoncer cette audience par un avis public.

Le tribunal peut ordonner la publication des dispositions essentielles du jugement de forclusion au moyen d'une insertion dans l'*Indicateur de l'empire*

d'Allemagne. Ce jugement n'est susceptible d'aucun recours, dans le sens que l'on attribue ordinairement à cette expression, mais il est possible de l'attaquer par voie d'action devant le tribunal régional dans le ressort duquel siège le tribunal de bailliage qui a délivré la sommation.

Ainsi, ce qu'on ne peut faire par voie d'appel on peut le faire par voie d'action directe devant une autre juridiction, dans certaines conditions déterminées, il est vrai, mais malgré cette condition une telle procédure n'est pas sans étonner quelque peu. Il y a lieu d'intenter cette action quand on ne se trouve pas dans l'un des cas où la loi autorise la procédure provocatoire, ou bien si la publication de la sommation ou l'un des modes de publication prescrits par la loi ont été omis. Il en est de même lorsque le délai fixé pour la sommation n'a pas été observé; quand l'exercice des fonctions judiciaires était de plein droit interdit au juge qui a connu de l'affaire; si, malgré la production faite, une prétention ou un droit n'a pas été pris en considération dans le jugement; ou enfin, dans le cas où les conditions dans lesquelles l'action en restitution est admise à raison d'un fait punissable, se rencontrent dans l'espèce. Une loi du 17 mai 1898 et un certain nombre d'articles du Code civil de 1900 ont pu modifier en quelques points de détail l'application de la procédure provocatoire, mais l'ont maintenue dans ses grandes lignes.

Il y a dans cette procédure d'excellentes choses en ce sens qu'avec elle les droits se consolident et perdent toute incertitude à bref délai. Que son extension à des

personnes indéterminées ou inconnues lorsqu'il s'agit de titres et valeurs égarés soit satisfaisante, nous l'admettons. Mais il n'en saurait être de même lorsqu'il s'agit d'autres intéressés dans les affaires ordinaires. Ceux-ci, qui n'ont jamais manifesté de prétentions contraires aux droits du demandeur, n'en sont pas moins contraints de comparaître en justice sans qu'on puisse leur imputer d'avoir provoqué leur comparution par leurs agissements. Ils sont, en dehors de toute faute de leur part, privés des délais de la prescription, et si au point de vue immobilier cela n'a pas grande importance grâce au fonctionnement des livres fonciers, au point de vue des créances et des autres droits de nature mobilière, il en peut résulter de sérieux inconvénients pour eux. Ces motifs nous font dire que la législation allemande ne nous offre pas en la matière un modèle qu'il y ait lieu d'imiter.

L'Autriche a pendant de longues années admis l'action provocatoire provenant de la loi *Diffamari,* mais dans le Code de procédure civile de 1895, elle l'a remplacée par une action appelée *négative,* dont le but est de constater que tel ou tel droit existe ou n'existe pas. On arrive de la sorte, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par l'exposé de la procédure suivie, à des résultats plus étendus que ceux de l'ancienne action provocatoire.

Nous devons les renseignements que nous allons fournir sur l'action *négative* à M. François Klein, directeur au ministère de la justice à Vienne et rédacteur du nouveau Code de procédure civile autrichien, et nous avons à cœur de lui exprimer ici toute notre

gratitude pour le service qu'il nous a si obligeamment rendu.

Aux termes de l'article 228 du Code de procédure autrichien, on a le droit d'intenter en justice une action destinée à la constatation de l'existence ou de la non-existence de droits, à établir qu'une personne est en relations de droit avec une autre personne, qu'un titre est authentique ou non, si le demandeur a un intérêt immédiat à ce que ce droit ou cette authenticité soit aussitôt constaté par une décision judiciaire. Cet intérêt n'a pas besoin d'être prouvé lorsqu'il s'agit de l'État qui doit établir des prétentions de sa part à l'égard de ses employés ou des prétentions résultant d'un bail envers les preneurs des biens de l'État. Ainsi l'édicte sur ces derniers points la loi d'introduction du Code de procédure civile.

Cette même loi (art. 39) dispose que le juge ou bien le président du tribunal peut ordonner dans un pareil procès, suivant la proposition du demandeur ou d'office, que le défendeur présente les titres et les pièces qu'il possède et qui concernent la contestation. Il a également la faculté de prescrire à la requête du demandeur ou d'office, l'apport des titres concernant le procès qui sont en dépôt auprès d'une autorité ou chez un notaire.

L'article 48 du règlement sur les livres fonciers permet au propriétaire d'immeubles ou d'un droit qui est reconnu par les livres fonciers d'intenter l'action provocatoire si quelqu'un a obtenu une prénotation, qui a été déjà effacée, n'ayant pas été justifiée. Il peut ensuite, en cas de nécessité, prévenir la nouvelle con-

cession de la prénotation en notant le jugement sur les livres fonciers. Dans cette éventualité, la loi d'introduction du Code de procédure civile admet qu'une action soit formée pour constater que le droit prénoté n'existe pas et que le demandeur puisse ensuite, s'il y a nécessité, prévenir la nouvelle concession de la prénotation en notant le jugement dans les livres fonciers.

Quant aux preuves, la situation accidentelle des parties n'influe pas d'une manière décisive sur la détermination de la personne tenue de les produire. La doctrine enseigne que ce n'est pas au demandeur qu'il appartient d'établir que le droit du défendeur est inexistant, que c'est au contraire à ce dernier qu'incombe la charge de prouver son existence. D'après cette opinion, l'avantage qu'offre l'action provocatoire reste intact, en ce cas aussi, c'est-à-dire l'obligation de fournir les preuves ne sera pas modifiée.

L'action négative du Code de procédure autrichien, sauf qu'elle est applicable à tout litige, présente certaines analogies avec les actions confessoire et négatoire du droit romain qui ne régissaient que les servitudes. Par la première, celui qui voulait exercer un droit de servitude concluait à ce que l'auteur du trouble dont il était victime fût déclaré soumis à cette servitude avec défense d'y troubler le demandeur. Par l'action négatoire, le propriétaire d'un immeuble prétendûment astreint à une servitude demandait que son fonds fût déclaré libre et qu'il fût interdit à celui qui se prévalait de cette servitude, de s'en servir.

Telle que nous venons de la décrire, il faut le reconnaître, l'action négative autrichienne donne toutes

garanties pour la sauvegarde des droits et présente de sérieux avantages. La négation qui est son caractère distinctif peut cependant parfois faire naître des difficultés ; on sait, en effet, qu'une négation ne se prouve pas toujours aisément.

Somme toute, malgré l'appréciation que nous venons de formuler sur la procédure autrichienne, nous préférons l'action provocatoire comme étant mieux déterminée, mais nous ne lui donnerions pas l'extension que lui attribue le droit allemand, et voici comment nous la réglementerions : lorsqu'une personne se targuerait d'allégations ou de prétentions de nature à nuire à la considération ou aux intérêts d'une autre personne, cette dernière aurait le droit de l'assigner devant le tribunal civil à l'effet par elle de faire la preuve des allégations et prétentions qu'elle aurait émises. Le tribunal, après avoir statué sur la recevabilité de l'action, fixerait au cité un délai pour faire valoir les droits dont il se serait targué, et, passé ce délai, celui-ci serait forclos. C'est au demandeur qu'en cas de dénégation de la jactance incomberait le fardeau de la preuve, et s'il ne l'administrait pas, le cité obtiendrait gain de cause sans plus de formalités. Dans le cas où la jactance serait établie, son auteur devrait, dans un délai à impartir par le tribunal, former sa demande au fond, sinon il serait condamné à un silence perpétuel sur ses prétendus droits et en serait déclaré déchu. Si le cité faisait défaut, le jugement de recevabilité lui serait notifié avec sommation de prouver ce dont il se serait *jacté,* puis publié dans un ou plusieurs journaux du département ; ensuite, dans les deux mois

à partir de cette publication, il serait statué au fond sur la demande du citant sans aucune opposition possible et le cité encourrait la déchéance, sauf à user du droit d'appel dans les conditions du droit commun. Cette procédure serait de nature à sauvegarder tous les droits, elle constituerait pour eux un moyen efficace de défense et de consolidation et comblerait une lacune de notre procédure civile. Nous estimons donc qu'il est avantageux de l'introduire dans notre législation.

Telles sont les conclusions qui se dégagent de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer. Nous n'avons rien négligé pour la rendre intéressante et en démontrer l'utilité. Avons-nous réuni, dans ce travail, les conditions que visait le poète latin, pour d'autres œuvres à la vérité, dans ce vers si connu :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Ce serait s'illusionner que de le croire. Cette bienfaisante combinaison de l'utile et de l'agréable ne se rencontre pas toujours sous la plume des écrivains et dans les sujets qu'ils traitent ; l'on sait, d'ailleurs, que dans notre prosaïque existence, l'utile a un rôle plus important que l'agréable. Pour nous qui avons élaboré ce mémoire, nous n'avons qu'une ambition : c'est, en nous étant occupé de l'utile, d'être agréable à l'Académie qui a bien voulu nous recevoir parmi ses associés correspondants.

POÉSIES

PAR ALEXANDRE DE METZ-NOBLAT

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

CRÉPUSCULE

Au coucher du soleil déjà tardif, au terme
D'un dur après-midi de labour dans le champ
Qui chevauche la lourde échine du versant,
L'homme et ses quatre bœufs ont regagné la ferme.

Le bruit sourd de leurs pas se perd dans l'ombre accrue
Là-bas, vers le chemin de terre du vallon;
Amorçant de son soc intrépide un sillon,
Seule, au sommet du champ, demeure la charrue.

Un dernier chant de merle adoucit la tristesse
Du soir qu'appesantit le mystère vernal:
Le silence s'aggrave et le linceul égal
De la fatale nuit s'alourdit et s'abaisse.

Au milieu de la haie, un cerisier sauvage
Effeuille en hésitant ses corymbes fleuris:
Et, vol d'elfes légers, les pétales flétris
Voltigent en jouant de branchage en branchage.

Le vent tiède mollit: la glèbe humide fume
Au faîte du versant fraîchement éventré,
Et la lune qui monte argente sur le pré
Des ondes de brouillard et des nappes de brume.

... Les jantes et les rais criblés d'argile brune,
Le coutre embarrassé d'herbes, et le versoir
Émergeant à demi, poli comme un miroir,
Dans le champ la charrue est seule, au clair de lune;

Seule comme au repos de son labeur austère...
Et voici que soudain, l'aile lente, sans bruit,
Rasant le chaume vient se percher pour la nuit
Sur l'un des mancherons un corbeau solitaire...

UN SOIR DE MAI

Davos, 190...

Le printemps la visite enfin, cette vallée
Qui dort, frileuse encor, jusqu'à la fin d'avril
Sous un linceul tardif de neige et de grésil,
Propice au long sommeil de la terre gelée.

Au bord de la forêt de sapins chante un merle...
La sève gonfle et fend les bourgeons des sureaux ;
Les saules sont fleuris : de leurs souples rameaux
S'égrènent les chatons de peluche gris perle.

Voici, flèche rapide, un couple d'hirondelles
Qui frôle de si près les chevrons de mon toit
Que je vois le moelleux duvet du corps étroit,
La fourche de la queue et la moire des ailes.

J'entends le gazouillis d'alouettes légères
Ruisseler au zénith, vibrant, joyeux et clair,
Et l'essaim des bourdons sonores emplir l'air,
Guidés par leur instinct vers les fleurs printanières.

L'eau du torrent gonflé mousse, mugit et gronde
Et fouette en dévalant la folle herbe du bord ;
Parfois, au fil du flot, dérive un arbre mort
Arraché, vieil ancêtre, à la forêt profonde.

A bientôt dans les prés les crocus diaphanes,
L'anémone velue et le beau trolle d'or,
La campanule frêle et pâle, et, rare encor,
Intense et pur saphir, l'œil bleu des gentianes.

A bientôt la bruyère et les champs de pensées,
Les grands chardons cendrés et les fiers aconits,
Les orchis, l'alpenrose et, parmi les granits,
L'élégante fougère aux frondes élancées.

A bientôt les sommets crêtés de roche chauve,
Hautes cimes sans neige à peine quelques mois,
Où niche l'aigle noir et bondit le chamois,
Où meurent les couchants et naît l'aurore mauve.

... L'air est tiède, ce soir. Aucun vent ne torture
Les panaches bleutés qui s'échappent des toits ;
Le ciel va s'éclaircir et les nuages froids
Fondent à l'horizon dans l'immensité pure.

L'heure est douce. Il fait bon respirer le silence.
L'ombre vient de gagner le fer de mon balcon
Et laisse resplendir le neigeux Rhætikon,
Muraille immaculée où mon rêve s'élance.

J'ai sous les yeux des prés, tendres et vertes moires,
Que découpe le cours d'innombrables ruisseaux :
L'un frôle une scierie et j'entrevois ses eaux
Écumer sur la roue et les palettes noires.

Au flanc de la montagne, au-dessus de l'église,
Le petit cimetière enclos de murs nouveaux :
Je vois ses croix, son saule et, parmi les tombeaux,
L'herbe qui croît touffue et s'incline à la brise.

Ce soir, mai jusqu'à lui monte, chante et rayonne
Et peut-être les morts, dans leur sommeil glacé,
Tressaillent-ils quand l'air tiède vient caresser
Les croix de pierre blanche et l'herbe qui frissonne...

Ce soir, le champ des morts me semble moins austère.
Je sens que le printemps est là, près de franchir
Le seuil grillé ; qu'il veut entrer pour adoucir
D'une moisson de fleurs sa tristesse sévère.

... Et voici que, la pelle et le pic sur l'épaule,
Un vieillard fait grincer la grille sur ses gonds.
Il entre. Je le vois marcher dans les gazons,
Chercher puis s'arrêter dans l'ombrage du saule.

La pointe de son pic sur la terre rebelle
Résonne : je perçois la plainte du gravier...
... Et le vieux fossoyeur d'un geste coutumier,
Pioche, déblaie et creuse une tombe nouvelle...

Ah ! Mort ! Infatigable et muette compagne
Qui nous suis pas à pas, prête à poser ta main
Glacée à notre épaule, au tournant du chemin,
Pour qui donc cette tombe au flanc de la montagne ?

Qui viens-tu d'arrêter de ta main décharnée ?
Enfant ? Vierge ? Amoureuse ? Épouse ou vieillard las ?
A qui viens-tu d'ouvrir le tragique au-delà
Au soir d'une aussi belle et paisible journée ?

CIGOGNE D'ALSACE

A M. H...

(Écrit un an après le traité de Vereeniging)

Au faite d'un clocher paroissial d'Alsace,
Sur la flèche de grès renforcé de granit
Dominant les plus fiers pignons de la grand'place,
La cigogne rêvait, seule au bord de son nid.
Septembre s'achevait. Déjà les matinées
Avaient fraîchi. Houblons et pampres, par endroits,
Abandonnaient au vent leurs verdures fanées,
Et du givre, à l'aurore, avait poudré les toits.
Le soir, des brouillards gris ouataient les oseraies ;
Par troupes les enfants s'échappaient tout le jour
Pour cueillir les fruits mûrs des buissons et des haies,
Et la forge affûtait les socs pour le labour.

Les lointains bleus perdaient leur chaude transparence,
Sur les Vosges mouraient de plus graves couchants
Et les regards des vieux qui travaillaient aux champs
Planaient plus volontiers vers l'horizon de France...

Sur son clocher de grès rose, vers le midi,
La cigogne rêvait, frileuse. Je lui dis :
Quand la rigueur d'un froid prématuré te chasse
Vers la splendeur de cieux cléments, hors de l'Alsace,
Où t'emporte ton vol hâtif ? A quels climats
Demandes-tu l'oubli de nos âpres frimas ?

L'oiseau me répondit : Par delà des mers bleues,
Des déserts embrasés, des lacs et des marais,
Par delà l'ondoiment ténébreux de forêts
Qui boisent des milliers et des milliers de lieues,
Je m'enfuis chaque automne. Et sur un toit béni,
Émergeant d'une mer sans bords de pâturages,
Des fermiers m'ont construit de tourbe et de branchages
Sur une cheminée un nid

L'herbe épaisse du veldt autour de nous ondule ;
Le soleil tropical brûle sur l'horizon ;
Déjà le blé nouveau germe dans le sillon ;
Les bœufs ne rentrent plus quand vient le crépuscule.
Le ciel des nuits voit naître et cligner l'infini
Flamboiment irisé des étoiles australes
Où, ruisselante ainsi que des gouttes d'opales,
La croix du Sud trône au zénith.

Comme ici, les enfants avec des cris de joie
Accueillent mon retour printanier sous leur ciel :
J'annonce les beaux jours et le règne annuel
De l'été sur la glèbe austère qui verdoie.
... Puis un soir, au poudreux berceau de bois tourné
Qui berce chaque année une nouvelle vie,
Quand tous dans les lits clos sommeillent, je confie
Comme en Alsace un nouveau-né...

Les fusils sont muets... La chaude averse lave
Les murs que l'incendie avait vêtus de deuil ;
Les morts ont maintenant l'aumône d'un cercueil...
Mais sous le joug frémit un peuple fier et grave...
Les tocsins et les glas ont tari leurs sanglots...
Mais jamais je ne vis tant de veuves plaintives
Sur le seuil de l'église et tant de croix hâtives
Sous les ifs du champ du repos.

Pendant les nuits, j'entends de mon toit solitaire
Étouffer dans le vent de rauques cris humains,
Et parfois je devine aux côtés des chemins
Des spectres décharnés surgis au ras de terre.
Ils s'assemblent, hagards, et, tendant les genoux,
Linceuls flottants, ils vont de demeure en demeure
En clamant d'une voix qui siffle, râle et pleure :
« Frères vivants, souvenez-vous ! »

Alors il me souvient que la nuit, en Alsace,
Du haut de mon clocher de grès rose, j'entends
Geindre les mêmes voix qui frôlent les vivants :
« N'oubliez pas vos morts, frères de notre race ! »
Je vois, nombreux, jaillir dans les chaumes déserts,
Dans les brouillards des prés et chaque houblonnière,
Ces fantômes qui vont de chaumière en chaumière
Frapper au bois des volets verts.

Ce sont les morts sacrés tombés pour la Patrie
Dont le sang répandu n'a pas été vengé,
Et que le pas brutal d'un vainqueur étranger
Vient éveiller au fond de leur tombe transie.
Ils vont, claquant des dents, le front bas, tous ces preux,
Sous les linceuls bruit comme un cliquetis d'armes,
Et dans l'obscurité je vois perler les larmes
Qui glissent de leurs grands yeux creux...

LES DEUX SŒURS

A M. Ch. G...

Au bord du talus du chemin,
A l'ombre d'élégants cytises,
Deux sœurs qui se donnaient la main
Étaient assises.

Deux sœurs, vierges aux cheveux blonds...
Le soleil fauve entre les branches
Tigrait d'un vol de papillons
Leurs robes blanches.

Bandeaux joliment retroussés
Par un discret peigne d'écaille,
Et liserons roses tressés
Marquant la taille.

Pieds nus, bras souples devinés,
Sous l'encens des dentelles blanches ;
Pour bijoux des jasmins glanés
Et des pervenches.

J'allais solitaire, étranger
A l'allégresse printanière,
Le cœur lourd sous le ciel léger,
Et l'âme amère.

Sans savourer l'éveil joyeux
Du jour, insensible à son charme :
Parfois je sentais à mes yeux
Sourdre une larme.

— Ami, m'ont dit les blondes sœurs,
Triste et plaintif ami, nous sommes
Celles qui bercent les douleurs
Des fils des hommes.

Nous avons jeunesse et beauté,
Un même désir nous assemble :
Nous voulons faire à ton côté
La route ensemble.

Tu nous confieras ton chagrin,
Ton amertume et tes alarmes :
Nous savons d'un doigt souverain
Tarir les larmes.

Nous rendrons à ton front chargé
De soucis sa fierté ravie ;
Nous te ferons d'un cœur léger
Aimer la vie.

Laisse-nous te donner la main,
Accepte-nous pour tes compagnes,
Nous voulons suivre ton chemin
Par les montagnes.

... Et les deux sœurs prenant les mains
Du passant las et solitaire,
Sablaient de leurs exquis jasmins
Sa voie austère.

— Êtes-vous anges, blondes sœurs,
Pour qu'aucun mal ne vous résiste,
Et que vous chassiez les noirceurs
De l'âme triste ?

Fîtes-vous déjà refleurir
Sur les tombeaux des fleurs de joie ?
Pour aimer, panser et guérir,
Qui vous envoie ?

Dieu vous donna-t-il mission
De vaincre et dompter la souffrance ?
— Oui ! Nous sommes l'Illusion
Et l'Espérance !

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1908.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1909 (sujet de science ou de linguistique).

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1908.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1908.

10e Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 fr. destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1908.

11e Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1908.

12e Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Ce prix est à décerner pour 1908.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 fr., institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1908.

CONCOURS DE 1908

L'Académie décernera en 1908 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin. — Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur la question dont l'énoncé suit :

De l'insuffisance actuelle des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine (routes, voies navigables, chemins de fer, grands express internationaux). Étude *détaillée* des conséquences de cette insuffisance et des moyens d'y remédier.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1907.

Ils porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

2° **Concours Stanislas de Guaita.** — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1907.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° **Prix Gouy**, de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Gouy**, de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° **Prix Mangeon**, de 100 fr., pour la piété filiale.

4° **Prix René de Goussaincourt,** de 300 fr., pour la piété filiale.

5° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 fr., pour actes de dévouement.

6° **Prix Chassignet,** de 1 500 fr., en faveur de la femme, fille, épouse ou veuve jugée digne par l'Académie.

7° **Prix Cardin-Roussel,** de 200 fr., pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve. (Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

8° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 fr., pour le dévouement d'un infirmier militaire.

9° **Prix Ferdinand Lachasse,** de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement.

10° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 fr., pour les ouvriers et ouvrières de l'industrie.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1908, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1906

ABRAHAM (Tancrède). — Angers et ses environs. — Album de gravures à l'eau-forte. Château-Gontier, 1876, 1 vol. in-folio.

ACADÉMIE DE MACON. — Fêtes du centenaire, 5 septembre 1905. *Médaille commémorative en argent.*

BADEL (Émile). — Au pays du soleil. Excursions en Provence. Nancy, 1906, 1 vol. in-18. — En remontant la Moselle. Excursions dans les Vosges en 1901 et 1902. De Charmes à Remiremont. Épinal, 1906, 1 vol. in-8. — Les Gloires militaires de Lunéville. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Mon amoureuse. Nancy, 1906, 1 vol. in-12. — Le Général Félix et ses trois frères colonels. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Le Trésor de Saint-Nicolas-du-Port volé le 6 décembre 1905. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

BARDY (H.). — La Place de Belfort au commencement de la Révolution. 1788-1792. Belfort, 1905, 1 br. in-8. — L'Armorial de Saint-Dié en 1697. Saint-Dié, 1905, 1 plaq. in-8. — Souvenirs lorrains. Les otages de Saint-Dié (19 avril 1793-décembre 1794). Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Gustave Dauphin (1804-1859), peintre d'histoire. Belfort, 1906, 1 br. in-8.

BEAUPRÉ (Cte J.). — Sépultures barbares découvertes à Ludres en 1905. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — La Station funéraire de Bois-l'Abbé (Sexey-aux-Forges). Nancy, 1905, 1 br. in-8. — Note sur l'âge attribué aux enceintes préhistoriques. Dijon, 1906, 1 plaq. in-8. — Observations concernant une forme particulière de tumulus signalée en 1882 par M. Chauvet. Le Mans, 1906, 1 plaq. in-8.

BÉNARD (C.). — Projet d'expédition océanographique double à travers le bassin polaire arctique. Bruxelles, 1906, 1 br. in-8.

BERNARDAKIS. — La Restauration du Parthénon. Athènes, 1906, 1 vol. in-18. — Le Stade et les jeux olympiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (en grec moderne). Athènes, 1906, 1 vol. in-24. — Sur le costume. Athènes, 1906, 1 vol. in-18.

BLONDEL (R.). — Réponse du président, M. R. Blondel, aux récipiendaires MM. Melin et Le Joindre. Nancy, 1906. 1 plaq. in-8.

BOPPE (L.). — Les Établissements publics hospitaliers à Nancy. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

BOSSE (Louis). — Maisons ardennaises éteintes ou disparues. La famille des Portes. Paris, 1906, 1 br. in-8.

BOTÉ (P.). — Les Abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Étude d'économie historique. Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux quinzième et seizième siècles. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766). Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Essais de culture du riz en Lorraine

au dix-septième siècle. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — La Querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

BOUVIER (Félix). — La Révolte de Casalmaggiore. Août 1796. Mâcon, 1906, 1 br. in-8.

CAISSE DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1905. Melun, 1906, 1 vol. petit in-4.

CHARAUX (A.). — Esther et Jeanne d'Arc, libératrices de leur patrie. Paris, 1906, 1 br. in-8.

CHAROUX (V.). — Cinq conférences d'histoire : sur les traités de 1815 ; sur la question d'Orient ; sur l'Égypte et le Soudan égyptien. Lille, 1906, 1 vol. in-8.

CHASSINAT (E.). — Bibliothèque des arabisants français. 1re série. Sylvestre de Sacy. T. I. Le Caire, 1905, 1 vol. in-8. — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. IV, 2e fasc. Le Caire, 1905, 1 vol. in-4. — Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. T. III ; t. XII, 2e fasc. ; t. XIV. Le Caire, 1906, 3 vol. in-folio.

CHEVALIER (Ulysse). — Répertoire des sources historiques du Moyen Age. — Topo-bibliographie. Paris, 1894-1903, 6 vol. in-8.

CINQUANTENAIRE de la chambre de commerce de Meurthe-et-Moselle. Revue des industries du département. 1905, Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

COLLIGNON (A.). — Le Portrait des esprits (*Icon animorum*) de Jean Barclay. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

CONFÉRENCES faites au musée Guimet. T. XVIII, XIX. Paris, 1906. 2 vol. in-18.

Congrès international des sciences ethnographiques. Paris. 1889. 1 plaq. in-8.

Constantis. — Des hémorragies tonsillaires et de leur traitement (Thèse de médecine). Toulouse, 1905, 1 vol. in-8.

Dacos (H.). — Fénelon, archevêque de Cambrai. T. I et II. Paris, 2 tomes en 1 volume in-18.

Duvernoy (E.). — Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au quatorzième et au quinzième siècle. Nancy, 1907. 1 vol. in-8.

Ferté (G.). — Aristophane. Pieces choisies. Paris. 1 vol. in-18 cart. — Aristophane. Texte grec annoté. Paris. 1898, 1 vol. in-18 cart.

Ferté (H.). — Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps. Paris, 1902, 1 vol. in-8.

Fischer (H.). — Édouard Piette, 1827-1906. Rennes, 1906. 1 br. in-8.

Fliche (P.). — Lavoisier et le genre Isoëtes dans les Vosges. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Nota sobre algunos vegetales terciarios de Cataluña. Madrid, 1906. 1 br. in-8.

Friot (Le docteur Albert), 1854-1905. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

Friren (Abbé). — Camille Montagne à Longwy. Histoire et analyse d'un manuscrit botanique. Metz, 1905, 1 plaq. in-8. — Promenades bryologiques en Lorraine. 4e série. Metz, 1905, 1 plaq. in-8. — Troisième supplément au catalogue des Muscinées de la Lorraine. Metz, 1905, 1 plaq. in-8.

Grand'Eury. — Sur les graines de Sphenopteris, sur l'attribution des Codonospermuns et sur l'extrême variété

des « graines de fougères ». Paris, 1905, 1 plaq. in-4. — Sur les inflorescences des fougères à graines du culm et du terrain houiller. Sur les graines et inflorescences des *Collipteris* Br. Paris, 1906, 2 plaq. in-4. — Sur les mutations de quelques plantes fossiles du terrain houiller. Paris, 1906, 1 plaq. in-4.

GUIMET (E.). — Conférences faites au musée Guimet. Paris, 1 vol. in-18.

GUYOT (Ch.). — Deux questions forestières : la naturalisation du sol forestier ; les forêts de protection et le régime des forêts des particuliers. Besançon, 1905, 1 vol. in-8.

HANAUER (Abbé). — Le Procès d'un faux moderne. S. l. n. d. in-8. — Diebolt Lauber et les calligraphes de Haguenau au quinzième siècle. Strasbourg, 1895, 1 vol. in-8. — Conrad Danckrotzheim et le *Heilig Namenbuch*. Strasbourg, 1896, 1 br. in-8. — L'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg. Rixheim, 1901, 1 vol. in-8. — Nouvelle note sur l'œuvre de Notre-Dame. Strasbourg, 1902, 1 vol. in-8. — Les Légendes de Notre-Dame et la critique moderne. Rixheim, 1903, 1 br. in-8. — Les Imprimeurs de Haguenau. Strasbourg, 1904, 1 vol. in-8. — Marlenheim. La villa mérovingienne et son immunité en partie conservée au dix-huitième siècle. Rixheim, 1904, 1 vol. in-8. — La Burg impériale de Haguenau. Strasbourg, 1905, 1 vol. in-8. — Le Protestantisme à Haguenau. Strasbourg, 1905, 1 vol. in-8.

HANAUER et KLÉLÉ. — Das alte Statutenbuch der Stadt Hagenau. Haguenau, 1900, 1 vol. in-8.

HUMBERT (L.). — De l'avenir de Nancy et de ses causes. Nancy, 1906, 1 plaq. in-4.

Husson (G.). — La Sépulture d'Isabelle de Rumigny et les tombeaux de l'abbaye du Pont-aux-Dames. Paris, 1906, 1 br. in-8.

Jadart (H.). — Les Christs de prétoire. Recherches sur leur origine et quelques-uns de leurs types intéressants à Paris, à Reims et en quelques autres villes. Reims, 1906, 1 br. in-8.

Karlowicz (Jean). — Slownik Gwar polskich. — P. — Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

Krantz (Émile). — Frédéric Duvernoy, 1824-1904. 1 br. in-8.

Lair (J.). — Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1905. Paris, 1905, 1 br. in-8.

Langlois (Général). — Questions de défense nationale. Paris, 1906, 1 vol. in-18.

Langsted (A.). — Marc, le petit Savoyard. Récit pour la jeunesse (traduit du danois). Lausanne, 1906, 1 vol. in-18 cart.

de Lasteyrie et Vidier. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. V, 1re livr. Paris, 1905, 1 vol. in-4.

Lehr (E.). — Des successions testamentaires d'après les principaux codes de l'Europe. Bruxelles, 1906, 1 plaq. in-8. — Étude sur le droit civil des États-Unis de l'Amérique du Nord. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

Lhote (A.). — Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur-Marne. Châlons-sur-Marne, 1894, 1 vol. in-4.

Le Joindre (Lieutenant-Colonel). — Notice sur le général de Bollemont, 1749-1815. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

LÉVY (Joseph). — La démolition des croix dans le canton de Neuf-Brisach, pendant la grande Révolution. Rixheim, 1905, 1 plaq. in-8. — La suppression des processions dans la Haute-Alsace pendant la grande Révolution. Rixheim, 1905, 1 plaq. in-8. — Geschichte des Dorfes Zimmerbach. Rixheim, 1906, 1 vol. in-8. — L'interdiction de l'usage des cloches dans la Haute-Alsace pendant la grande Révolution. Rixheim, 1906, 1 plaq. in-8.

LUCINUS TONSOR. — Accedunt duo carmina laudata. Amstelodami, 1906, 1 vol. in-8.

MARCHAL (Le chevalier Edmond). — L'Ancien palais de Bruxelles et ses hôtes princiers. Bruxelles, 1905, 1 vol. in-8.

MARTIN (Abbé Eugène). — Saint Théodore. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

MELIN (G.). — Henri de Tourville et son œuvre sociale. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

MENGIN (Henri). — Discours prononcé à la distribution des prix de l'École des Beaux-Arts, de l'école professionnelle Drouot et des écoles supérieures de garçons et de filles de la ville de Nancy.

MILLOT (Ch.). — Brouillards de mars et gelées de mai. La lune rousse. Nancy, 1905, 1 br. in-8. — L'Été de la Saint-Martin à Nancy. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

MONCEAUX (Paul). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. T. III. Le quatrième siècle d'Arnobe à Victorin. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

MORELLE (Edm.). — Prosper-Sylvain Denis, de Commercy. 1799-1863. Sa vie et ses œuvres. Commercy, 1906, 1 br. in-4.

[illegible] R[illegible]. — Sur la découverte de la houille à Abau[illegible] (Meurthe-et-Moselle). Paris, 1 plaq. in-4. — [illegible] Lespinats. Paris, 1906, 1 plaq. in-8.

[illegible] (Alb.). — Discours et allocutions (1889-1902). [illegible], 1906, 1 vol. in-8.

[illegible] (G.). — Compte rendu de l'exercice 1905-1906 des travaux de l'Académie de Stanislas. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

[illegible] (R.). — De la cession faite à Louis d'Outremer par Othon Ier de quelques « Pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — L'enseignement de l'histoire et de la géographie à la Faculté des lettres de Nancy de 1854 à 1905. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

Pascaud (H.). — Le Code civil et les réformes qu'il comporte. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

Pfister (Chr.). — Tableau de la Lorraine de 1641 à 1670. Saint-Dié, 1905, 1 vol. in-8. — Emmanuel Héré et la place Stanislas. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Les statues de la place Stanislas. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

Piette (E.). — Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton. Paris, 1902, 1 br. in-8. — Notions complémentaires sur l'Asylien. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du Renne. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Les Écritures de l'âge glyptique. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Le Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers. Saint-Quentin, 1906, 1 br. in-8. — Fibules pléistocènes. Paris, 1906, 1 plaq. in-8.

PINGAUD (L.). — Notice sur Alfred Rambaud. Besançon, 1906, 1 plaq. in-8.

DE ROCHE DU TEILLOY (Alex.). — Discours prononcé sur la tombe d'Eugène Génin, agrégé de l'université, professeur au lycée de Nancy, 1836-1906. Épinal, 1906, 1 plaq. in-32. — Les Étapes de Georges Bangofsky, officier lorrain. Fragments de son journal de campagne (1797-1815), recueillis par son petit-neveu Alexandre de Roche du Teilloy. Nancy, 1905, 1 vol. in-8. — Rapport sur la gestion du conseil de l'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar. Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Le Recueil de remèdes de Mme Foucquet, la mère des pauvres. 1590-1681. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — De la compétence civile à l'égard des États, des souverains, des agents diplomatiques et consulaires étrangers. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

REMY (J.-J.). — L'Alcoolisme, son développement, le remède. Un appel aux femmes françaises. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

RISTON (V.). — P.-E. Chapelain, ancien conservateur des forêts, vice-président de la Société lorraine de photographie. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

DES ROBERT (F.). — Aimé de Lemud. Metz, 1906, 1 vol. in-8. — Le grand Atour de Metz (1405). Metz, 1906, 1 vol. in-8.

DE ROSNY (Léon). — Revue orientale et américaine. Nouvelle série. T. II. Paris, 1878, 1 vol. in-8. — Les religions de l'Extrême-Orient (leçon d'ouverture). Paris, 1886, 1 br. in-8. — La Méthode conscientielle. Paris, 1887, 1 vol. in-8.

SCHAUDEL (L.). — Les Roches à cupules et à gravures préhistoriques de la Savoie. La pierre de Chantelouve. Le Mans, 1906, 1 br. in-8.

SÉANCE de rentrée de l'université de Nancy. 16 novembre 1905. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

SITES ET MONUMENTS. Publication du Touring-Club de France (Don de M. de Goussaincourt). Paris, 32 vol. in-4.

TARDIEU (Ambroise). — Les Voyages à travers l'Europe et l'Afrique d'un archéologue-historiographe, suivis des souvenirs de la vie de l'auteur. Clermont-Ferrand, 1906, 1 vol. in-18 cart.

THIEULLEN (A.). — Les Préjugés et les faits en industrie préhistorique. Paris, 1906, 1 br. grand in-8.

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. 18, 19, 20. Paris, 1906, 3 vol. in-folio.

VERNHES (Julien). — Le Nantissement des fonds de commerce (Thèse de droit). Toulouse, 1906, 1 vol. in-8.

ZAPALOWICZ (H.). — Krytyczny przeglad Roslinnosci galicyi. T. I. Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

ZOFIA DASZYNSKA-GOLINSKA. — Uscie Solne. Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BEAUVAIS. — Société des études historiques et scientifiques.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société linnéenne.

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles.

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Bourg. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

Brest. — Société académique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

Caen. — Société des antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Caen. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Cherbourg. — Société académique.

Cherbourg. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (44, rue de Rennes, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS (et à l'abbaye de Ligugé). — Revue Mabillon (à Chevetogne, par Leignon, province de Namur [Belgique]).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements français

AIX. — Annales des facultés de droit et des lettres.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).
PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (14, rue des Ursulines).

BUFFALO (N. Y.). — Society of Natural Science.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE-SUR-SAALE. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique (Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (Seventy-seventh Street, Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United States Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.
CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.
CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.
FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.
HARLEM. — Archives du musée Teyler.
KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.
RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum national.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1907

BUREAU

—

Président : M. le Dr Imbeaux.
Vice-Président : M. Pierre Boyé.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. le lieutenant-colonel Le Journal.

I

MEMBRE HONORAIRE

1899. 21 Juill. Mgr Maurin (Son Éminence le Cardinal), Membre de l'Académie française, via delle quattro Fontane, à Rome. Membre titulaire du 23 janvier 1886 au 20 juin 1899.

---

[1] Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 26 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1852.

Le titre de membre de l'Académie est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'associé-correspondant est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. Flicne (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

Id. M. Druon (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel. Associé le 2 juillet 1886. Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1895, 52, rue Stanislas, Nancy.

1893. 5 Mai. M. RUYROS (Victor), Avocat à la Cour d'appel. Associé le 5 janvier 1892, 1, rue d'Essey, à Maxéville, près Nancy.

Id. M. THOUVENIN (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences. Associé le 6 mai 1892, 65, rue de Metz, Nancy.

1895. 15 Juin. M. MESSIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel. Associé le 12 mai 1893, 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROZIÈRE DE TAILLOT (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée. Associé le 12 mai 1896, 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert. Associé le 7 juillet 1897, 15, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire. Associé le 15 juillet 1892, 66, rue Charles III, Nancy.

Id. M. FLOQUET (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences. Associé le 1er mars 1893, 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avr. M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine. Associé le 18 novembre 1898, 33, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. CHAMARD (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres. Associé le 17 février 1898, 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. BONNECASE (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit. Associé le 16 mars 1901, 31, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Inspecteur en chef des ponts et chaussées. Associé le 21 avril 1898, 3, rue Sainte-Cécile, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JALABERT (l'abbé Louis), Professeur au Grand Séminaire. Associé le 6 mars 1898, 31, rue Saint-Julien, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1904. 1er Juill. M. Schlagdenhauffen (le Dr Frédéric), Associé national de l'Académie de Médecine, Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie (Associé le 16 mars 1888), 63, rue de Metz, Nancy.

21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur des mines en disponibilité (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

*

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. Lafon (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

Id. M. Liégeois (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques),

Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey (Jura).

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

Id. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

---

1. La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1863. 5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. Quintard (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. Bouvier (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1885. 20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. BUISSON (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. JOURNÉE (Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Pomine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur adjoint de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le Général de division Hippolyte), ancien Membre du Conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris (15e), et au château de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

1901. 20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Amblonville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 10 Janv. M. Arth (Georges-Marie-Firmin), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin. M. Barthelat (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. Gebhart (Émile), Membre de l'Académie française, Professeur de littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

1903. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Membre du Conseil supérieur de la Marine, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Golbéry (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

16 Déc. Mme la marquise d'Errancies, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Archiviste-paléographe, Attaché à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébault (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

7 Juill. M. Parisot (Robert), Chargé d'un cours d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

1905. 3 Nov. M. MARIN (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avr. M. FERTÉ (Georges), Proviseur du Lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

20 Juill. M. PROUVÉ (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy, 6, avenue de la Garenne, Nancy.

1907. 18 Janv. M. POULET (Henri), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

15 Fév. M. PERDRIZET (Paul), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, 2, avenue de la Garenne, Nancy.

Id. M. DE METZ-NOBLAT (Alexandre), ancien Officier de cavalerie, 35, cours Léopold, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. DE ROSNY (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation

comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme) et à Alger, 10, boulevard Gambetta.

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 15, avenue de Paris, à Créteil (Seine).

1898. 18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant la division d'Oran (Oran).

1901. 19 Juill. M. PASCAUD (Henri), Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

1903. 30 Oct. M. LEFORT (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. PICARD (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, cour Lefuel, Paris (1er).

1907. 15 Fév. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte F.), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), 34, Kronprinsessegode, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

3 9015 01096 2119